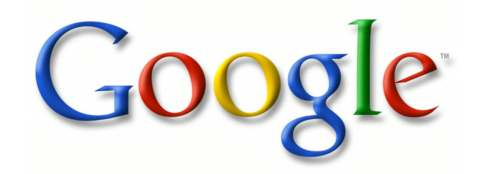
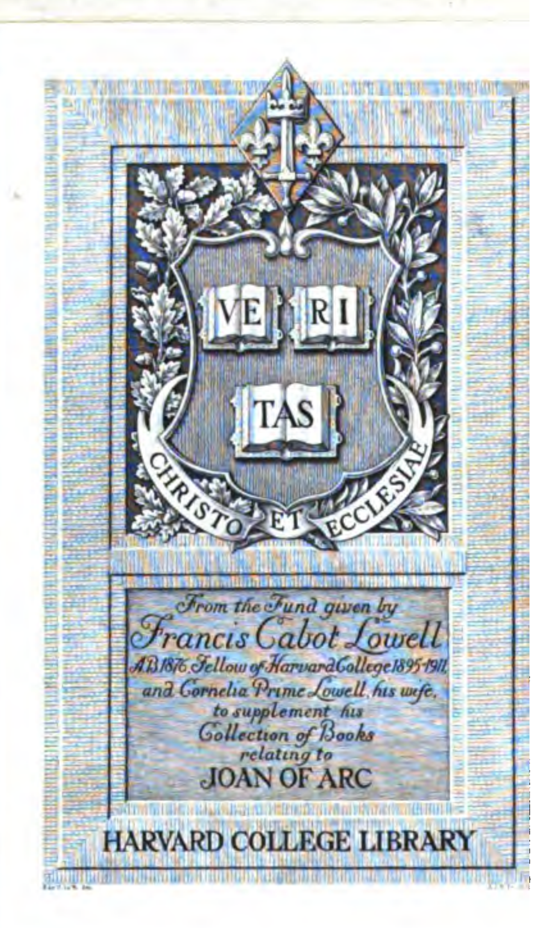



VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY


ALPHONSE
PICARD & FILS



ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1893



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1894

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1893

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 19 janvier 1893

Étaient présents : MM. Ducat, président; Estignard, le docteur Girardot, le marquis de Jouffroy, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, Péquignot, le docteur Roland, le vicaire général Touchet, le marquis Terrier de Loray, le marquis de Vaulchier; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 1893 est lu et adopté.

M. le président notifie les décès de MM. Édouard Besson, membre résidant, et le docteur Bergeret, associé correspondant.

La séance publique, fixée au 26 janvier, est renvoyée au 9 février, la grande salle de la mairie devant être occupée le jour fixé précédemment. La séance préparatoire aura lieu le 2 février.

L'Académie nomme la commission des publications. Elle comprend tous les membres de la commission précédente, savoir : MM. Estignard, Lombart, Mieusset, Suchet et de Sainte-Agathe.

L'Académie approuve le rapport de la commission des publications, indiquant la composition du volume des Mémoires de l'Académie pour 1892. Elle adopte également la proposition de faire tirer à part cent exemplaires, aux frais de l'Académie, des documents relatifs à l'histoire de l'ancienne Académie, de 1752 à 1789, lesquels documents font partie du volume des *Mémoires* à imprimer.

On donne lecture du rapport de M. le secrétaire perpétuel sur les élections. La liste des candidats aux places vacantes reste affichée dans la salle des séances.

Lecture de l'adresse que le bureau de l'Académie de Besançon a fait parvenir à M. Pasteur à l'occasion de l'anniversaire du 27 décembre.

L'Académie a reçu les *Mémoires de la Société géographique de Neuchâtel*, et accorde l'échange que cette société demande.

La séance est levée.

Le Président, A. DUCAT.

Le Secrétaire adjoint, J.-M. SUCHET.

Séance du 2 février 1893

Étaient présents : MM. DUCAT, président; le docteur BAUDIN, ESTIGNARD, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est lu et adopté. MM. Lieffroy et Coutenot se chargent de rédiger les notices d'usage sur MM. Édouard Besson et Bergeret.

L'administration de la *Revue bleue*, à Paris, demande l'envoi régulier des Mémoires de l'Académie, à charge de compte rendu. Il lui sera répondu affirmativement.

M. le secrétaire de la Société d'émulation de Montbéliard annonce que M. John Viénot viendra représenter cette société à la prochaine séance publique de l'Académie.

Le programme de cette séance est arrêté.

M. Girardot donne lecture du rapport de la commission des

finances. L'Académie approuve le compte de M. le trésorier et lui donne décharge de sa gestion pour l'année 1892.

M. Girardot présente, au nom de la même commission, le projet de budget pour 1893 :

Recettes.		**Dépenses.**	
En caisse au 1er janvier 1893 . . .	5,518 40	Impressions	1,200
Produit des recettes.	2,605 »	Pension Suard. . . .	1,500
Cotisations. . . .	900 »	Prix	700
Droits de diplôme. .	10 »	Documents inédits . .	1,300
Vente de volumes .	80 »	Traitements Lacoste et Ledoux	120
Intérêts de fonds placés	90 »	Frais de séances, secrétariat	200
Subvention du département . . .	500 »	Dépenses imprévues .	100
	9,703 40		5,120

Excédent des recettes . . . 4,583 40

Ce projet est adopté.

M. Ducat donne lecture du discours qu'il doit prononcer à l'ouverture de la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président,
A. DUCAT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance publique du 9 février 1893

Étaient présents : M. DUCAT, président; M. le premier président, Mgr l'archevêque, directeurs-nés : MM. le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, GUICHARD, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, le comte DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, le vicaire général TOUCHET, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; Alfred BOVET; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

M. John Viénot, délégué de la Société d'émulation de Montbéliard, prend séance à côté de M. le premier président.

Les lectures suivantes sont faites :

Les débuts littéraires de Xavier Marmier, par M. le président.

Régiments comtois en 1870, discours de réception par M. le marquis de Vaulchier.

Réponse de M. le président.

Le Parlement de Besançon, par M. Sayous.

Poésies, par M. Louis Mercier (lues par M. le secrétaire).

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. le docteur Coutenot, Estignard, Gauthier, Isenbart, Lambert, Péquignot, a élu :

Dans la classe des associés résidants :

M. Chipon, avocat, ancien magistrat;

Dans la classe des membres honoraires :

M. Domet de Vorges, ancien ministre plénipotentiaire;

Dans la classe des associés correspondants franc-comtois :

M. Godard, professeur au collège de Gray;

Dans la classe des associés étrangers :

M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège.

Le Président,
A. Ducat.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 16 mars 1893

Étaient présents : MM. Ducat, président; le vicaire général de Beauséjour, Boussey, Chipon, le docteur Druhen, Estignard, Gauthier, le docteur Girardot, Isenbart, Lambert, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, Mieusset, le comte de Sainte-Agathe, Sayous, la chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 2 et 9 février sont lus et adoptés.

M. le président notifie la mort de M. Taine, associé correspondant.

M. le secrétaire présente les ouvrages suivants, offerts à l'Académie :

Thuriet. *Traditions populaires de la Haute-Saône et du Jura.*

Du Bois-Melly. *Les ordonnances royales sous les derniers Valois.*

Vuillermet. 1° *Les ruines gallo-romaines de Sur-Vaux à Saint-Lothain;* 2° *Antiquités gallo-romaines de Grozon.*

Des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le général Rolland, ancien directeur-né, MM. Domet de Vorges, Godefroid Kurth, Charles Godard, remercient l'Académie de les avoir inscrits sur ses listes comme membres honoraires ou associés correspondants.

M. le président présente une caisse scellée du sceau de l'Académie, renfermant les manuscrits légués par M. Xavier Marmier, et M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal suivant :

Séance tenue le 15 mars 1893, par les membres du bureau de l'Académie.

Étaient présents : MM. Ducat, président; Lombart, vice-président; Pingaud, secrétaire perpétuel; Suchet, secrétaire adjoint; Guichard, trésorier.

M. le président a donné lecture des dispositions de M. Xavier Marmier en faveur de l'Académie de Besançon, ainsi conçues :

Je lègue.... à l'Académie.... tous mes manuscrits : ils seront, par les soins de son secrétaire, renfermés dans une caisse qu'il ne sera permis d'ouvrir que quinze ans après ma mort; alors on pourra publier, si on le juge convenable, ceux de ces volumes qui n'auront pas été imprimés, notamment ceux où j'ai raconté diverses choses de mon temps, et, s'il en retire quelque argent, ce sera pour l'Académie. »

Ces dispositions, en date du 22 juin 1888, ont été modifiées comme il suit par un codicille en date du 21 juin 1889, ainsi conçu :

« Tous mes manuscrits, tous les papiers qu'on trouvera sur mes tables, dans mes armoires, dans mes cartons, seront remis à mon neveu, mon légataire universel, et il remettra à l'Académie de Besançon quatre boîtes renfermant neuf volumes manuscrits reliés. »

M. le secrétaire a présenté ensuite quatre boîtes renfermant neuf volumes.

La première renferme trois volumes. Les deux premiers, en reliure pleine noire, portent au dos *Memorandum*, 1 et 2. L'un, de 228 pages, sans faux titre, porte à la première page Février 1848, et contient un journal des événements publics tenu par M. Marmier pendant cette année. L'autre ne contient que 262 pages

écrites, soit les deux tiers du volume. Les 60 premières pages sont consacrées à la suite du journal des événements politiques. Suivent un journal intime, fragmentaire, qui se prolonge jusqu'en 1866; puis une série de pièces de vers, la plus récente est du 6 décembre 1873.

Un troisième volume, en reliure pleine rouge, sans titre au dos, porte au revers de la première page : X. Marmier, juin 1871, puis en face : *Common place book*, nº 2. Ce volume contient 306 pages écrites : ce ne sont que des citations et des extraits d'auteurs.

La seconde boîte contient également trois volumes; les deux premiers en reliure pleine élégante, dorés sur tranche, le troisième cartonné. Leur titre est : *The night side of society;* t. I (348 p.), t. II (382 p.), t. III (375 p.). Les deux premiers contiennent une longue suite d'anecdotes et de portraits politiques et mondains, et ont été écrits de 1866 à 1870; le troisième est daté, à sa première page, du 3 janvier 1870. Il contient le journal des deux sièges de Paris; çà et là des extraits de journaux découpés.

Dans la troisième boîte se trouvent deux volumes cartonnés, l'un en vert, l'autre en rouge, et intitulés également : *The night side of society*, t. IV, 381 p. (juin 1871), et t. V, 359 p. (juin 1874). Les extraits de journaux remplissent la plus grande partie de ces volumes.

La quatrième boîte contient le sixième volume du même recueil, daté de 1879 (295 p.), et qui, sauf quelques pages, est tout entier composé d'extraits de journaux. Une petite pièce de vers datée d'avril 1891 est inscrite au verso de la page 2.

Les membres soussignés ayant vérifié l'authenticité et l'intégrité des volumes manuscrits légués par M. Marmier, ces volumes ont été placés dans une caisse qui a été scellée du sceau de l'Académie, et qui ne pourra pas être ouverte avant le 17 octobre 1907.

Signé : A. Ducat, Lombart, L. Pingaud, J.-M. Suchet, P. Guichard.

M. Pingaud lit une étude intitulée : *Quelques mots sur M. Taine*, destinée à servir de notice nécrologique, dans les Mémoires de l'Académie, à l'illustre écrivain.

M. Lieffroy commence la lecture d'un travail intitulé : *Le général Radet à Besançon.*

La séance est levée.

Le Président,
A. Ducat.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 20 avril 1893

Étaient présents : MM. LOMBART, vice-président; GIACOMOTTI, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, le docteur LEBON, LIEFFROY, PÉQUIGNOT, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars est lu et adopté.

Le secrétaire fait connaître les termes du programme à publier dans les journaux relativement au prochain concours pour la pension Suard. L'Académie décide que les candidats devront fournir, outre les pièces antérieurement indiquées : 1° un engagement de suivre régulièrement pendant trois ans les cours se rapportant à leurs études ; 2° une pièce constatant leur situation au point de vue du service militaire. Elle décide en outre qu'au cas où ce service devrait être fait pendant la jouissance de la pension, cette jouissance serait suspendue durant tout le temps de sa durée. La pension restera néanmoins triennale, et le titulaire touchera ultérieurement et par trimestre les sommes qui ne lui auront pas été payées pendant son temps de service.

M. Pingaud communique une étude imprimée extraite du Bulletin de la commission archéologique de Narbonne, et intitulée : *Un manuscrit de la bibliothèque de Besançon.*

M. Lieffroy termine la lecture de son travail sur le général Radet à Besançon.

La séance est levée.

Le Vice-Président, LOMBART.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du jeudi 12 mai 1893

Étaient présents : MM. DUCAT, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, GIACOMOTTI, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, SAYOUS, le marquis TERRIER DE LORAY, le marquis DE VAULCHIER; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

M. Fumey, pensionnaire Suard, ayant été nommé, par arrêté du 12 avril, élève drogman à Alep, l'Académie décide qu'aux termes d'un engagement pris par lui, il cessera de jouir du bénéfice de la pension à partir du 1er juillet. La somme restant à lui payer à cette date restera dans la caisse de l'Académie, et les intérêts en seront capitalisés jusqu'à nouvelle décision.

M. le président notifie la mort de MM. le chanoine Faivre et le marquis de Jouffroy, membres titulaires. Il a rendu hommage à M. Faivre, dans un discours prononcé à ses obsèques. La notice sur M. de Jouffroy sera rédigée par M. le secrétaire perpétuel.

La Société d'émulation de Montbéliard invite l'Académie à se faire représenter à sa séance publique annuelle, qui aura lieu le 1er juin. L'Académie délègue MM. Gauthier et Lieffroy.

M. l'abbé Perrin, directeur au grand séminaire, fait hommage de son travail intitulé : *L'Archéologie religieuse en Franche-Comté.* Mme Beneyton offre un certain nombre d'exemplaires de thèses soutenues devant l'ancienne Université de Besançon. Des remerciements seront adressés.

M. Lieffroy lit une notice nécrologique sur M. Édouard Besson, et M. Lombart un compte rendu détaillé sur le livre de M. Pizard, intitulé : *Noroy-le-Bourg.*

L'Académie décide qu'elle pourvoira en juillet à deux places d'associé résidant et à deux places de correspondant franc-comtois.

Sont nommés membres de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard : MM. Suchet, Lombart, Mairot, Lieffroy, Coutenot, de Beauséjour, Gauthier.

Sont nommés membres de la commission du concours de poésie : MM. Guichard, Lambert, Mieusset.

Sont nommés membres de la commission du concours d'histoire : MM. de Beauséjour, Gauthier, Lombart.

La séance est levée.

Le Président,
A. Ducat.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 15 juin 1893

Étaient présents : MM. Ducat, président; le vicaire général de Beauséjour, Chipon, Gauthier, le docteur Girardot, Guichard, Lambert, Lieffroy, Lombart, Mairot, Mieusset, Péquignot, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier, Vuillermoz; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté.

M. l'abbé Gremaud, associé étranger, fait hommage du tome VI de ses *Mémoires et documents sur le Vallais.*

M. Lieffroy communique un document récemment publié sur le cardinal Jouffroy, et l'appréciation faite de Jeanne d'Arc par ce personnage. Il rend compte en outre de la séance publique de la Société d'émulation de Montbéliard, où il a représenté l'Académie.

M. Guichard lit un compte rendu sur le volume de poésies de M. Henri Bossanne intitulé *Le Peuple.*

M. le président présente le tableau de candidatures dressé par la commission des élections. Ce tableau est adopté.

Les séances du mois de juillet sont fixées aux 20 et 24, la séance publique au 27, et le programme de cette dernière séance est réglé par l'Académie.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
A. Ducat.	L. Pingaud.

Séance du 20 juillet 1893

Étaient présents : MM. Ducat, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Boutroux, le général Gresset, Lambert, Lombart, Mairot, Mieusset, le docteur Roland, le marquis de Vaulchier, Vuillermoz; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de Mgr l'archevêque de Besançon, directeur-né, et fait part de la lettre écrite par le secrétaire

perpétuel à M. le vicaire général Touchet, pour lui exprimer les sentiments de l'Académie. M. Touchet a adressé à M. le secrétaire perpétuel la réponse suivante :

Ce 6 juillet 1893.

Monsieur le secrétaire perpétuel et cher collègue,

Je ne saurais vous dire combien je suis touché du témoignage de sympathie que vous avez bien voulu m'exprimer dans le terrible malheur qui vient de me frapper.

Mgr Ducellier aimait nos réunions. Son esprit curieux et bienveillant s'intéressait aux travaux qui nous intéressaient nous-mêmes. Les responsabilités de sa charge lui étaient lourdes, mais le droit qu'elle lui conférait de siéger parmi nous lui était précieux.

Veuillez, je vous prie, faire agréer ma reconnaissance à notre honoré président, et dans sa personne à toute notre compagnie, en même temps que vous agréez pour votre personne mes sentiments de respectueuse cordialité.

M. le président annonce en outre le décès de MM. l'abbé Saunois et le pasteur Roy, associés correspondants.

Un avis du ministère de l'instruction publique informe l'Académie de la réception de cent trente-sept exemplaires de ses mémoires de 1892, qui seront envoyés à leur destination.

Une circulaire du ministre de l'instruction publique invite les membres de l'Académie à prendre part au congrès des sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 27 mars 1894.

L'Association française pour l'avancement des sciences devant tenir sa prochaine session à Besançon du 3 au 10 août, M. Georges Renaud, président de la quinzième section, invite les membres de l'Académie à s'associer à ses travaux, soit en envoyant des mémoires, soit en prenant part aux discussions.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

De M. le docteur Baudin : l'*Annuaire démographique*, 1 vol.; *Les Bains salins de la Mouillère*, 1 vol.

De M. Feuvrier, membre correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Notes sur la ville de Dole.*

De M. Choffat, associé étranger : *La Description de la faune jurassique du Portugal.*

De M. Ch. Derosne : *L'Exposé sommaire de l'apiculture mobiliste*, et une étude sur l'hydromel.

De M. Alf. Marquiset, un recueil de poésies intitulé : *Rasure et Ramandons.*

M. Lambert présente le rapport sur le concours de poésie. Ses conclusions, tendant à ajourner toute récompense, sont adoptées.

M. Lombart présente le rapport sur le concours d'histoire. L'Académie adopte ses conclusions, tendant à l'attribution d'une médaille de 300 fr. au mémoire ayant pour sujet : *Le Rétablissement du culte catholique dans la principauté de Montbéliard.*

La séance est levée.

Le Président,
A. DUCAT.

Le Secrétaire adjoint,
J.-M. SUCHET.

Séance du 24 juillet 1893

Étaient présents : MM. DUCAT, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, CHIPON, le docteur COUTENOT, GAUTHIER, GIACOMOTTI, le docteur GIRARDOT, le général GRESSET, GUICHARD, ISENBART, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, SAYOUS, SIRE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, le vicaire général TOUCHET, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet est lu et adopté.

L'Académie adopte l'échange de ses publications avec l'Université du Chili.

M. le chanoine Suchet présente le rapport de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard.

A la suite de cette lecture, l'Académie, appelée à désigner le pensionnaire, nomme, au troisième tour de scrutin, par 18 voix contre 11 accordées à divers candidats, M. l'abbé Callier, élève du grand séminaire de Besançon.

M. le président lit le discours qu'il doit prononcer à la prochaine séance publique, et le secrétaire perpétuel le rapport sur les candidatures.

Un membre demande qu'il soit ouvert un nouveau concours de poésie en 1894. Cette proposition n'est pas adoptée.

La séance est levée.

Le Président,
A. DUCAT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance publique du 28 juillet 1893

Étaient présents : MM. Ducat, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Boussey, Boutroux, le docteur Druhen, le docteur Gauderon, le général Gresset, Guichard, Lambert, Lieffroy, Lombart, Mairot, Péquignot, le docteur Roland, le marquis de Vaulchier; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville. Les lectures suivantes sont faites :

Discours de M. le président.

Rapport sur la pension Suard, par M. le chanoine Suchet.

Le pessimisme et la médecine, discours de réception, par M. le docteur Baudin.

Réponse de M. le président.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Lombart.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Lambert.

A la suite de ces rapports, M. l'abbé Callier, élève du grand séminaire, est proclamé pensionnaire Suard pour une période de trois années. M. l'abbé Tournier, curé d'Athesans, obtient une mention très honorable avec une médaille de 300 francs pour son mémoire intitulé : *Le catholicisme et le protestantisme dans le pays de Montbéliard.*

A l'issue de la séance publique, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Girardot, Mieusset, Pingaud, Sayous, Sire, Terrier de Loray, Vuillermoz, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

1o M. Vaissier, conservateur adjoint du musée archéologique;

2o M. Guillemin, peintre et critique d'art.

Dans l'ordre des correspondants franc-comtois :

M. Frédéric Bataille, directeur de la classe primaire au lycée Michelet, à Paris;

M. l'abbé Brune, curé de Baume-les-Messieurs (Jura).

Elle a élu pour 1893-1894 président M. le docteur Girardot, et vice-président M. Lambert.

Le Président,
A. Ducat.

Le Secrétaire adjoint,
J.-M. Suchet.

Séance du 16 novembre 1893

Étaient présents : MM. le docteur GIRARDOT, président; le docteur BAUDIN, BOUSSEY, BOUTROUX, le docteur DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, GIACOMOTTI, GUICHARD, GUILLEMIN, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, le comte DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; DOMET DE VORGES; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal des séances des 24 et 28 juillet est lu et adopté.

M. le président remercie ses confrères de l'avoir élu, et souhaite la bienvenue à MM. Guillemin et Vaissier, ainsi qu'à M. Domet de Vorges, membre honoraire, présent à la séance.

Les ouvrages suivants sont offerts en hommage par leurs auteurs :

Baudin et Jeannot : *Annuaire démographique et statistique de Besançon, années 1890-1891-1892.*

Diesbach (Max de) : *Le général Charles-Emmanuel von der Weid (1786-1845); Tombeaux de l'abbaye d'Hauterive; Un condottiere suisse du temps de Wallenstein (P. Fr. Kœnig).*

Pizard : *Supplément aux Documents inédits et notes historiques sur Noroy-le-Bourg.*

Association française pour l'avancement des sciences (Besançon et Franche-Comté).

Bataille (Frédéric) : *Grammaire pratique de la langue française (cours élémentaire, cours préparatoire)*, 2 vol.; *Leçons pratiques de lecture, de récitation, de rédaction et de morale; Cours pratique d'arithmétique et de calcul; Livre de rédaction ; Manuel du maître ; Fables de l'école et de la jeunesse ; Choix de poésies.*

Bouglon (baron de) : *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur* (premier fascicule).

M. Frédéric Bataille a adressé en outre en épreuves plusieurs fables extraites d'un recueil nouveau qu'il doit faire prochainement paraître.

M. le chanoine Suchet lit deux notices nécrologiques, l'une sur Mgr Ducellier, directeur-né, l'autre sur M. l'abbé Saunois, associé correspondant. M. Pingaud lit la notice consacrée à M. le marquis de Jouffroy.

M. Guillemin communique quatre pièces de vers intitulées : *Pensée d'automne; La rêverie du poète ; Contemplation ; Éternité.*

L'Académie décide qu'elle pourvoira en janvier 1894 à une place

d'associé résidant, et à deux places d'associé correspondant franc-comtois.

M. Ducat attire l'attention de la compagnie sur la polémique qui se poursuit en ce moment au sujet du maintien ou de la démolition de la porte Rivotte. L'Académie, considérant que la porte Rivotte est un des derniers débris de l'architecture militaire bisontine, rappelant à la fois l'époque de Charles-Quint et celle de Louis XIV ; que, suivant les plans déjà soumis au conseil municipal, ce monument peut être conservé sans inconvénients pour la circulation entre la ville et l'extérieur ; qu'elle-même a pris autrefois l'initiative des démarches qui ont contribué à sauver Porte-Noire de la destruction ; émet le vœu, déjà formulé par plusieurs sociétés de la ville, que la porte Rivotte, conformément aux délibérations antérieures du conseil municipal, soit conservée, sauf les modifications prévues et applicables aux nécessités présentes.

L'Académie ayant appris que M. Alfred Rambaud, associé correspondant franc-comtois, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. Gauthier, s'empresse d'adresser ses félicitations au professeur et à l'écrivain distingué qui a contribué à faire connaître en France les hommes et les choses de la Russie, et dont elle connaît également le zèle pour les intérêts intellectuels et matériels de sa province natale.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. Ducat, Suchet, Lieffroy, Sayous, de Sainte-Agathe, Lombart, Coutenot.

La séance est levée.

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 21 décembre 1893

Étaient présents : MM. GIRARDOT, président ; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, DUCAT, GAUTHIER, GUICHARD, LAMBERT, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VAISSIER, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre est lu et adopté.

M. Rambaud remercie par lettre l'Académie des félicitations

qui lui ont été adressées au sujet de sa promotion dans la Légion d'honneur.

M. le président fait connaître que l'Académie a été invitée dans sa personne à figurer à la dernière séance publique de la Société d'émulation du Doubs, qu'il s'est rendu à cette invitation, ainsi qu'au banquet, où il a présenté dans un toast ses remerciements et ses vœux.

L'Académie adopte la liste de candidatures présentée par la commission des élections. Elle fixe sa prochaine séance publique au 25 janvier.

M. le président donne communication de son discours destiné à la prochaine séance publique, intitulé : Les relations de la géologie et de la médecine dans le Jura franc-comtois.

M. Gauthier donne lecture d'un travail, composé par lui en collaboration avec M. de Lurion et consacré aux *ex-libris* et aux reliures des bibliothèques comtoises du XVIe au XVIIIe siècle. Ce travail est retenu pour la séance publique, où il sera lu par M. de Lurion.

M. Paul Guichard communique une pièce de vers intitulée : *Jean-François les Bas-Bleus*, et destinée également à cette séance.

Les propositions de la commission des publications relativement au volume des *Mémoires* pour 1893 sont adoptées.

La séance est levée.

Le Président,
A. GIRARDOT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Notice sur S. G. Mgr DUCELLIER, *archevêque de Besançon, directeur-né, par M. le chanoine* SUCHET.

Parmi les membres de l'Académie que la mort nous a enlevés dans le courant de cette année, nous avons le regret de compter un de nos directeurs, Mgr l'archevêque de Besançon. Des voix éloquentes ont célébré les qualités éminentes du pasteur des âmes, les vertus de l'évêque. Je voudrais aujourd'hui vous montrer en lui le prélat toujours soucieux d'augmenter le trésor de ses connaissances, et de favoriser toutes les œuvres qui élèvent l'âme, développent l'intelligence, ennoblissent le cœur et contribuent au bien de la société.

Mgr Ducellier s'intéressait vivement à tout ce qui concerne notre

Académie. Il aimait à assister à nos séances publiques toutes les fois que ses occupations le lui permettaient. Ami des lettres, homme de travail et d'étude, il affectionnait particulièrement les recherches historiques, et, au milieu des sollicitudes de l'administration diocésaine, il trouvait encore le temps d'étudier les travaux modernes, si importants et si sérieux, qui ont jeté un grand jour sur les origines du christianisme.

Cet amour de l'étude était chez lui une habitude contractée dès les jours de son séminaire. A Caen, où il fit ses premières classes, à Bayeux, où il suivit le cours de théologie, il fut toujours au premier rang parmi ses condisciples. L'évêque du diocèse, Mgr Didiot, l'avait remarqué parmi les jeunes clercs, et le choisit pour son secrétaire particulier.

Au mois d'octobre 1857, M. l'abbé Ducellier fut ordonné prêtre avec son ami, M. Germain, aujourd'hui évêque de Coutances. On raconte qu'au sortir de cette ordination, un vicaire général, M. Rivière, prononça cette parole prophétique : « Mgr Didiot vient d'ordonner deux évêques. »

Quelque temps après, M. l'abbé Ducellier fut nommé secrétaire général de l'évêché et chanoine titulaire de la cathédrale. Il avait à peine trente ans, et paraissait à quelques-uns encore bien jeune pour cette fonction et cette dignité. Mais il répondait plaisamment que « la jeunesse est une maladie dont on guérit tous les jours. »

L'administration ecclésiastique du diocèse de Bayeux passait pour une des mieux organisées. M. Ducellier prit à cœur d'en continuer les heureuses traditions. Par un travail assidu, il acquit promptement une connaissance profonde du droit civil et ecclésiastique, et fut bientôt capable de donner la solution des questions les plus délicates. Il devint un guide sûr pour le clergé, et se forma lui-même à une science bien précieuse, la connaissance des hommes.

Son vieil évêque, Mgr Didiot, appréciait sa vive intelligence, la finesse de son esprit et le dévouement de son cœur. Aussi, à la première vacance, il n'hésita pas à le nommer son vicaire général. Le jeune dignitaire, qui n'avait que trente-trois ans, sut répondre à la confiance de son évêque et à l'attente du clergé, par la sûreté de ses décisions et la bienveillance de ses rapports avec tous. Mgr Didiot mourut peu de temps après, en 1866, et avant de mourir, il légua à M. Ducellier son anneau pastoral : c'était un présage.

Le nouvel évêque de Bayeux, Mgr Hugonin, le confirma dans

ses fonctions, et le nomma encore doyen du chapitre. M. Ducellier ent bientôt l'occasion de témoigner à son évêque sa reconnaissance pour ces marques d'estime. En 1870, au moment où Mgr Hugonin allait partir pour le concile du Vatican, il lui adressa une allocution que le Bulletin du diocèse cite comme « une œuvre remarquable par l'élévation des idées, la tendresse de l'âme et la noblesse du style. » C'est le premier document imprimé sorti de la plume de M. Ducellier. On y sent cette éloquence du cœur qui est toujours la plus persuasive.

Les sollicitudes de l'administration diocésaine et la direction de plusieurs communautés religieuses n'empêchaient pas M. le vicaire général de s'occuper des choses scientifiques, et particulièrement d'archéologie. Nous savons qu'il s'intéressait vivement aux antiquités de Bayeux et à la découverte des tombeaux des anciens évêques de cette ville.

Son mérite et ses brillantes qualités furent appréciés par le chef de la province ecclésiastique, Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen. Il signala M. l'abbé Ducellier à M. Bardoux, ministre des cultes, et, en 1878, il le proposa pour l'épiscopat, comme un prêtre digne de cette charge.

L'évêché de Bayonne était alors vacant par la démission de Mgr Lacroix, qui avait gouverné ce diocèse pendant quarante ans, avec un grand zèle et une prudence consommée. M. Ducellier avait quarante-six ans quand il fut appelé à recueillir cet héritage, et il y continua vaillamment l'œuvre de son prédécesseur.

Il avait pris pour devise ces simples mots : *Pro Christo et grege.* Aussi sa première lettre pastorale aux Bayonnais respire cette éloquence paternelle, faite d'amour de Dieu et d'amour du prochain. Il fut reçu dans son diocèse avec ces démonstrations qui sont propres aux peuples du Midi. Il le gouverna avec l'habileté et la prudence qu'il avait acquises dans ses fonctions administratives.

Parmi les œuvres auxquelles il s'appliqua tout d'abord, il faut signaler l'œuvre des séminaires, où il donna une nouvelle impulsion à la discipline et aux études, pour y faire régner tout à la fois la piété et l'amour de la science. On vit fleurir sous son patronage les maisons d'enseignement libre fondées dans toutes les villes du diocèse, à l'exception de celle de Pau. Grâce à sa haute protection, cette ville eut bientôt aussi son école libre, qui prospère sous le nom d'école de l'Immaculée Conception.

Le diocèse de Bayonne comprend des populations dont le langage et les mœurs ont quelque chose d'original. Ce sont les Basques. Mgr Ducellier les aimait particulièrement. Bien des fois

nous l'avons entendu parler d'eux avec complaisance, de leur origine, de leur langue, de leurs traditions.

Homme de travail, il s'occupait des moindres affaires qui concernaient l'honneur du culte catholique. Un peintre de mérite, M. Steinheil, chargé de décorer la chapelle de Saint-Pierre, se proposait de représenter chaque apôtre tenant à la main un des douze articles du Symbole. Il soumit son plan à Mgr Ducellier, qui lui écrivit une lettre où il maintint fidèlement les traditions de l'iconographie chrétienne, et donna ainsi à l'artiste la note vraie qui lui permit d'exécuter un chef-d'œuvre.

Mgr Ducellier aimait le peuple de Bayonne, et visitait toutes les paroisses de son diocèse, portant partout cette parole simple et facile, mais toujours pénétrante, que Fénelon recommande aux prédicateurs, et qu'il pratiquait lui-même dans ses visites pastorales au peuple des campagnes. Aussi, quand on lui offrit l'archevêché d'Auch, Mgr Ducellier refusa de quitter son diocèse.

Mais, en 1887, des motifs pressants l'obligèrent à accepter l'archevêché de Besançon. En arrivant parmi nous, il ne trouva pas les manifestations bruyantes des Méridionaux, mais l'accueil grave et sympathique qui est conforme à notre caractère. Un concours immense de prêtres et de fidèles étaient réunis autour de la chaire de la cathédrale, avides de recueillir les premières paroles du nouveau pontife.

La lettre pastorale que Mgr Ducellier adressa alors à ses diocésains est pleine de nobles sentiments. Elle respire la tristesse et l'espérance. Car il quittait un peuple aimé, mais il retrouvait un diocèse fidèle aux saintes traditions de la foi. Il rappelle l'histoire glorieuse de notre diocèse, ses illustres pontifes, ses établissements religieux florissants, les évêques qu'il a donnés à l'Église, et rappelant cette foule de missionnaires de Franche-Comté qui ont porté la civilisation dans l'extrême Orient, il s'écrie : « Le peuple qui fournit une si belle phalange de soldats d'élite doit être vigoureusement trempé dans la grâce. »

Son épiscopat parmi nous n'a pas duré six ans. Mais il est un de ceux auxquels on peut appliquer ces paroles de la Sagesse : « Achevé en peu d'années, il a rempli un long espace. » Quelles sont, en effet, les œuvres de charité, d'instruction, de moralisation, auxquelles il n'a pas donné son concours ? Les collèges, les séminaires, les écoles, les communautés, les orphelinats, les hôpitaux, les apprentissages, les cercles ouvriers, etc., ont été soutenus par lui et souvent encouragés de ses conseils paternels. Il s'est préoccupé des grandes questions qui agitent les temps présents.

Il a voulu que l'étude des sciences sociales fût introduite dans l'enseignement de son grand séminaire, et que le clergé diocésain en fît l'objet des conférences cantonales. Il a encouragé l'étude de l'archéologie sacrée. Il veut qu'une bibliothèque spéciale soit établie au séminaire pour les élèves de théologie. Il veille à ce que chaque année les jeunes prêtres subissent l'examen réglementaire.

Toutes les lettres pastorales de Mgr Ducellier, écrites sans prétention de style, mais visant surtout un résultat pratique, traitent des questions relatives aux besoins des temps actuels. En face des attaques dirigées contre la religion, il prêche la constance et l'énergie, et combat cette faiblesse qu'il appelle « la paralysie de l'âme. » Il signale le vide des systèmes qui détruisent l'espérance dans le cœur de l'homme, et montre le libre penseur « mal à l'aise en présence de la mort. » Il trace le portrait des familles chrétiennes, « qui resteront, dit-il, les gardiennes des bonnes mœurs, des idées justes et saines, des traditions, sans lesquelles la vertu baisse, les âmes se perdent, la société chancelle. »

C'est dans la réforme de la famille qu'il plaçait surtout la réforme possible de la société. Comme tout observateur sérieux, il constatait que l'éducation de famille diminue et n'est pas toujours ni suffisamment remplacée par l'éducation publique. Aussi il a traité ce grave sujet dans plusieurs lettres pastorales, et exposé des considérations élevées sur la famille, qu'il appelle « le dernier asile de la morale, le centre d'où tout part et où tout aboutit, et qu'il est important de préserver ou de restaurer. »

La question ouvrière se rattache à la question sociale. Mgr Ducellier expose le rôle que le concours simultané de la charité et de la justice doit remplir dans la solution de cette question que tous les systèmes du socialisme ne trancheront jamais. Il étudiait sérieusement les ouvrages écrits sur ces matières difficiles, et se rattachait surtout aux idées de l'école de M. Le Play, s'étant fait inscrire au nombre des membres de l'Union de la paix sociale.

Plein de sympathie pour la classe des travailleurs, il voulut donner une marque de l'intérêt qu'il portait à notre industrie horlogère en décidant que, parmi les dons envoyés à Rome pour le jubilé sacerdotal de Léon XIII, en 1887, figurerait un chronomètre sorti de la fabrique bisontine.

Il s'est associé aux efforts du cardinal Lavigerie pour réclamer l'abolition de l'esclavage, et plaider la grande cause de la liberté humaine.

Ces enseignements salutaires, contenus dans ses lettres pastorales, Mgr Ducellier les répandait, sous forme d'enseignement

familier, au milieu des populations qu'il visitait dans ses tournées. C'est au milieu de ces travaux apostoliques qu'il a usé sa santé et qu'il s'est dépensé dans les œuvres du zèle.

Rentré à Besançon, il se disposait à se rendre en Normandie pour y prendre quelque repos, lorsque le jour même où il devait partir, il a été frappé de ce coup foudroyant qui l'a enlevé à l'affection de ses diocésains.

Notice sur M. le marquis DE JOUFFROY, *membre résidant, par M. Léonce* PINGAUD.

Sylvestre-Louis-Charles-Sophie, marquis de Jouffroy d'Abbans, représentait à l'Académie un nom cité plusieurs fois avec honneur dans l'histoire franc-comtoise. Il était né à Besançon le 16 octobre 1819; son père était alors secrétaire général de la préfecture du Doubs. On le destinait à l'armée, où il devait entrer en passant par les pages du roi Charles X. La Révolution de 1830 changea sa carrière; il fit ses études de droit, puis entra modestement dans l'administration de l'enregistrement, où il demeura pendant une certain nombre d'années. Après son mariage avec M[lle] de Pirey (1849), cédant aux sollicitations de son beau-père, il demanda sa mise en disponibilité, et partagea son existence entre Besançon et le château d'Abbans.

En 1880, l'Académie ayant mis au concours l'éloge de son grand-oncle, l'illustre inventeur Claude de Jouffroy, il lui présenta un mémoire très complet, très exact, écrit de l'abondance du cœur, qui fut couronné, et deux ans après l'auteur venait prendre place parmi ses juges. M. de Jouffroy, conteur agréable, esprit distingué dans la conversation, ne se piquait point d'être un écrivain, mais il avait un amour-propre bien placé pour les souvenirs au milieu desquels il avait grandi, et il essaya de les faire revivre d'abord dans son discours de réception, consacré à un savant estimable qui était en même temps un ami de sa famille, Girod de Chantrans, et ensuite dans quelques pages consacrées à l'histoire du château d'Abbans. Ces pages, bien que lues en séance publique, sont restées inédites et inachevées; l'auteur se proposait de les continuer, de poursuivre une chronique où l'histoire de sa famille était mêlée à l'histoire de la province. Depuis, d'autres occupations, bien dignes de son cœur généreux, s'emparèrent de lui ;

une œuvre de haute et religieuse philanthropie, celle des cercles catholiques, l'attira plus particulièrement. Au lieu d'écrire pour ses confrères, il agit, il se dépensa pour le plus grand bien de tous. L'Académie doit-elle regretter ici que M. de Jouffroy n'ait pas plus activement collaboré à ses travaux? Elle aime mieux penser à ce qu'il a fait, et bien fait ailleurs, pour des causes qui lui sont également chères.

Il y a une vieille parole, sortie de la bouche d'un saint, souvent citée, mais qu'il est encore à propos de citer ici : Courtoisie est sœur de charité. Jamais cette union n'a été plus sensible que dans la vie et dans l'esprit de notre regretté confrère; jamais ces deux vertus n'ont eu d'expression plus naturelle que sur cette figure avenante, éclairée par un cordial sourire, qui appelait et retenait la sympathie et la confiance. A nos réunions littéraires, où nous l'avons vu trop peu, comme aux réunions d'un autre ordre qui ont pris la meilleure part de son temps, M. de Jouffroy apportait une constante aménité de paroles et de manières, en même temps que la vivacité de ses impressions, la franchise et la haute loyauté de son caractère. Il aimait à tendre sa main, ses deux mains à ceux vers lesquels l'attiraient de communes croyances, de communs sentiments et les devoirs de la charité chrétienne, et cette charité partait d'un cœur profondément aimant, de ce cœur qui n'a pu résister à l'épreuve d'une longue union brisée, et qui s'est hâté d'aller la renouer, cette fois pour toujours, dans un monde meilleur.

M. de Jouffroy est mort le 21 avril 1893.

Notice sur M. Edouard BESSON, *membre résidant, par M. A.* LIEFFROY.

Le 16 janvier dernier, l'Académie de Besançon perdait un de ses membres les plus distingués par son talent de critique et d'écrivain en la personne de M. Édouard Besson.

Il était né à Besançon le 7 juillet 1848. Après de bonnes et fortes études scientifiques et littéraires au lycée de Besançon, il fit son droit et il se fit inscrire au barreau de notre ville comme avocat. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer, aussi bien par la vivacité de son esprit que par la variété et l'étendue de ses connaissances. D'un caractère naturellement indépendant, il s'associa

franchement, à la fin de l'empire, au mouvement libéral qui souriait à la jeunesse de l'époque. L'opposition semblait devoir alors mener sûrement à la liberté, et les illusions généreuses que ce mot magique renfermait étaient faites pour séduire une intelligence hardie, profondément honnête, qui croyait entrevoir, dans un régime nouveau, le juste essor de tendances longtemps comprimées et une garantie contre le retour de guerres funestes, désastreuses pour le pays.

A l'avènement de Jules Grévy à la présidence de la République, Édouard Besson fut appelé à la sous-préfecture de Poligny. A la différence de tant d'autres qui se croient propres à tout, parce que peut-être ils ne sont propres à rien, notre futur confrère comprit de suite qu'une sous-préfecture ne pouvait être le but de sa légitime ambition. Il avait le caractère trop indépendant pour passer une vie docile dans l'ornière de l'administration, où le fonctionnaire cherche vainement à plaire à tout le monde et emporte définitivement le regret de n'avoir pu satisfaire personne. Il n'accepta donc pas le poste qu'il n'avait jamais sollicité, et il démissionna pour rester attaché au barreau de sa ville natale, qu'il ne voulut jamais quitter, et dont, avec une certaine passion, il se mit à étudier les annales.

En 1880, il entra dans la magistrature avec le titre de substitut du procureur général, et, en 1890, il devint conseiller à la cour d'appel.

En sa qualité de magistrat, il eut à prononcer deux discours aux audiences solennelles de rentrée, le 3 novembre 1880 et le 17 octobre 1887. Le premier de ces discours avait pour titre : Essai sur l'éloquence judiciaire au XVIIIe siècle ; le second : Un criminaliste franc-comtois au XVIIIe siècle, Mayart de Vouglans.

Ces discours, dont le second intéressait principalement notre province, furent très justement remarqués. Ils avaient attiré l'attention sur ce jeune jurisconsulte à la fois éloquent, littérateur et discret ; aussi, le 24 juillet 1884, l'Académie de Besançon lui conféra-t-elle le titre d'associé résidant.

A notre compagnie, sa collaboration fut peu active. En 1887, une étude sur la domination prussienne de 1700 à 1713, dans le canton de Neuchâtel, d'après le livre de M. Émile Bourgeois, lui servit de discours de réception, et ce discours parut bien court à ceux qui eurent le plaisir de l'entendre. En dehors de cette rapide étude, il ne travailla ni pour nos réunions publiques ni pour nos réunions privées, qu'il suivait cependant avec intérêt et avec une certaine assiduité. Nous sommes bien loin d'attribuer ce

silence involontaire, que tout le monde regrettait, à une sorte d'indifférence systématique, mais il faut bien le dire, il pensait devoir consacrer presque tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions à la Société d'émulation du Doubs, dont il était, avec M. Castan, le membre le plus actif et le plus autorisé. C'est dans les recueils de cette compagnie, dont en 1885 il devint le secrétaire décennal, qu'il faut chercher chaque année la trace de ses travaux et de ses recherches. En dehors des comptes rendus des réunions des sociétés savantes auxquelles il assistait en qualité de délégué, en dehors aussi de nombreux articles nécrologiques sur plusieurs de ses confrères, voici la liste des principaux mémoires sortis de sa plume féconde :

1876. Le césarisme et la démocratie à Rome.

1876. Étude sur Jacques de Molay, dernier grand maître des Templiers.

1877. Les plagiats de Mirabeau.

1877. La correspondance de P.-J. Proudhon dans ses rapports avec la Franche-Comté.

1878. Le monde judiciaire dans la comédie.

1881. Le président Philippe, négociateur franc-comtois au XVIIe siècle.

1887. Le littérateur franc-comtois Francis Wey.

1889. L'inventeur Claude de Jouffroy et sa statue à Besançon.

1890. Le comte Louis de Narbonne à Besançon.

1890. Le Parlement de Franche-Comté et la Révolution français.

1891. Les Franc-Comtois en Russie au XVIIIe siècle.

1892. Le royaume d'Arles, analyse du livre de M. Fournier.

1892. Du Pacifique à l'Atlantique par les Andes péruviennes et l'Amazone, analyse du livre de M. Olivier Ordinaire.

Dans ses différentes études, Édouard Besson aimait à se reporter sur le passé, sur les luttes presque héroïques que nos parlements avaient eu à soutenir pour maintenir leur indépendance et leur autorité. Il avait certainement l'esprit trop novateur pour tout louer dans un passé qui a laissé tant de souvenirs; mais il savait s'incliner avec respect devant notre ancienne magistrature qui, à un moment donné, a assumé presque seule le gouvernement de la province. Dans ses critiques littéraires, il savait étudier ce qui avait trait particulièrement à la Franche-Comté, il excellait à mettre en lumière les faits principaux, et ses analyses si claires et si précises étaient des chefs-d'œuvre d'érudition et de goût. C'était un styliste dans la véritable acception du

mot. Jamais il ne sacrifiait la forme, à laquelle il tenait beaucoup. Il se plaisait à donner à ses pensées sévères et élevées une concision élégante et châtiée qui semblait être chez lui un don naturel.

Édouard Besson avait beaucoup d'amis. En premier rang, il convient de citer Auguste Castan, avec lequel il fut intimement lié et dont la mort subite l'attrista profondément. Le chagrin qu'il en ressentit altéra sa santé, et on peut dire qu'il ne put jamais se remettre de ce coup imprévu. Le discours qu'il prononça aux obsèques de Castan est une de ses œuvres les plus remarquables, les plus véritablement éloquentes, puisque l'éloquence vient du cœur, et que le cœur de Besson était alors bien sincèrement affligé. Quelques jours auparavant, il avait conduit à sa dernière demeure un autre de ses amis, Georges Boyer, mort, lui aussi, en pleine maturité, enlevé brusquement au milieu d'une vie de travail et de recherches scientifiques. Dans le discours qu'il prononça sur la tombe de Boyer, je trouve cette phrase que je me permettrai de citer parce qu'elle indique les tendances spiritualistes d'Édouard Besson :

« Il (Georges Boyer) espérait en un monde meilleur dont la vision a calmé ses dernières souffrances. »

Notre regretté confrère avait raison ; en effet, nous devons, avec un cœur vraiment chrétien, plaindre ceux qui quittent la terre et disparaissent sans emporter cette suprême consolation.

Édouard Besson était officier d'Académie, officier de l'instruction publique et chevalier de la couronne d'Italie.

Notice sur le docteur Bergeret, *associé correspondant, par M. le Dr* Coutenot.

L'Académie a perdu, il y a près d'un an, un de ses plus anciens membres correspondants, le docteur Bergeret, et elle m'a confié la mission honorable de lui rappeler les titres que ce praticien remarquable laisse à ses regrets. Associé à l'Académie du 20 août 1856, notre province peut le classer, avec une légitime fierté, parmi ses enfants distingués, parmi ceux qui ont porté dans la science pratique de la médecine locale un nom justement honoré.

Né à Montigny (Jura) le 7 décembre 1814, d'une famille qui comptait, au siècle dernier, un professeur en médecine de notre ancienne Université bisontine, Louis-François-Étienne Bergeret

fit ses humanités au collège royal de Besançon, où son intelgence vive, son esprit déjà largement ouvert, avaient réussi dans les lettres, cette vraie base de la solide instruction. Se sentant porté par goût et par droit de naissance vers la profession médicale, il alla demander à l'École médicale de Strasbourg les principes et les enseignements premiers qui sont aussi le fondement sur lequel s'édifie la science.

Cette faculté qui se signalait par sa probité scientifique, son labeur constant, faisant uniquement son devoir, sans bruit, sans l'ombre de charlatanisme, restera à jamais glorieuse après la cruelle épreuve de l'exil et de la dispersion. Ehrmann, Tourdes, Fodéré, Flamant, Caillot, aux noms inoubliés, furent ses premiers maîtres.

Pour les autres branches du savoir, il alla les chercher à Paris ; il les trouva dans ces illustrations immortelles qui s'appellent Cruveilhier, Récamier, Dupuytren, etc.

Reçu docteur, il n'eut qu'une pensée, revenir à Arbois, près de sa mère restée seule depuis plusieurs années, et suivre près d'elle sa vocation médicale, qu'il remplira pour sa légitime ambition et pour le bien d'une contrée qui ne saurait l'oublier.

Il y a dans M. Bergeret le médecin, savant praticien, l'homme de lettres, l'écrivain, puis l'homme politique, le citoyen, enfin l'homme lui-même ou le caractère, sa manière d'être dans la société de son temps.

La carrière médicale du docteur Bergeret a duré près de quarante ans, pratique publique et particulière. A peine installé à Arbois, il est chirurgien de l'hôpital, plus tard il en est le médecin en chef; sa renommée s'accroît rapidement dans toute la région, et c'est à cette médecine étendue qu'il ne cesse de donner la part la plus grande de son activité, de sa science, de son dévouement incessant consacré au riche, au pauvre, sans distinction, au paysan qu'il connaissait bien, qu'il savait persuader avec autorité et conduire à propos, chose assez malaisée.

Mener de front l'étude de cabinet avec une aussi vaste pratique n'était point facile. Mais il suffisait à tout par une activité de chaque instant, qui ne s'est ralentie qu'au jour de sa retraite. Ses innombrables observations étaient mises à profit pour ses communications avec les sociétés médicales de Besançon, la Société d'émulation du Jura ou les annales scientifiques comme celles d'hygiène et de médecine légale, l'*Union médicale*. Nous citerons ses études sur le *goitre*, la *fièvre intermittente*, la *phtisie*, les *épidémies du Jura*, *sur la rage*, avant que l'illustre Pasteur, son com-

patriote et son ami, ait donné au monde son incomparable découverte. Enfin, des œuvres presque dogmatiques, médicales et morales : *l'Abus des boissons alcooliques*, *les Passions*, *les Maladies de l'enfance*, etc. ; quelques-unes ont eu plusieurs éditions et même la traduction en langue étrangère.

Je m'arrête dans cette énumération qu'il y aurait cependant justice d'étendre plus loin.

Dans ses livres, ce qu'on remarque, c'est l'esprit résolu, ses principes sont éclectiques, n'adoptant et ne rejetant qu'à bon escient. Il n'est pas rhéteur et n'a nul souci de le paraître; sa phrase est courte, familière, marquée d'une forte empreinte de logique; elle prend tous les tons, grave ou enjoué; sa critique, quelquefois hardie et aventureuse, n'est le plus souvent qu'une douce polémique.

Les magistrats ont recours à sa science, et pendant toute sa carrière il reste leur conseiller et l'expert des causes difficiles.

Il m'est impossible de passer sous silence l'une des questions médico-légales sur laquelle il a dû se prononcer, qui a été une véritable découverte et que tous les recueils savants nationaux et étrangers ont enregistrée comme une importante acquisition pour la médecine légale (*la Momification naturelle du cadavre)*, *Détermination de l'époque de la naissance par le témoignage des insectes et de leurs métamorphoses*.

Au milieu de ses travaux, le docteur Bergeret voulut s'essayer à la politique. Sa réputation et la confiance de la population le portèrent facilement au conseil départemental. Ami de l'ordre et d'une sage liberté, son bon jugement et sa ferme raison, unis à son honnêteté politique, lui concilièrent l'estime et les sympathies de ses collègues. Ses rapports très circonstanciés sur les enfants trouvés, l'École normale de Salins, les mesures contre les épidémies, les aliénés, prouvent que les connaissances sociales et administratives ne lui étaient point étrangères, et qu'il pouvait disserter sur les sujets les plus éloignés de ses études habituelles.

Au conseil municipal d'Arbois, depuis longtemps il se signalait par une opposition aux mesures qui ne lui paraissaient point justifiées.

Le docteur Bergeret avait donc un grand fonds de savoir, avec cela un esprit vif, hardi, plein d'entrain et d'action, quelquefois railleur, remarquable par son indépendance avec les autres et aussi avec lui-même, revenant sans fausse honte sur ce que l'expérience lui démontrait inexact ou peu pratique. Le bonheur général est l'objet de ses méditations. En quête de nouveautés

heureuses, il réclame le développement de la science agronomique, parle avec autant de facilité irrigations, code rural, hydrothérapie. La viticulture l'occupe; la Société d'horticulture d'Arbois, celle d'agriculture de Poligny, reçoivent ses communications, il y dresse l'*Hygiène du vigneron*, ne craint point de faire le procès de l'éducation routinière, des études artificielles et des carrières déclassées.

Le docteur Bergeret comprit un jour qu'il avait usé sa vie avec une magnifique mais volontaire imprévoyance, et que les infirmités arrivant, il fallait songer à la retraite. Il vint à Besançon la prendre au milieu de la jeune famille de notre confrère et collègue hospitalier, revivant dans ses petits-enfants ses dernières joies et ses dernières sollicitudes.

Éloigné du monde, ses études de cabinet l'occupent toujours; se souvenir, c'est revivre, écrit-il, le passé est revisé, il y prend occasion pour laisser aux jeunes médecins des conseils hygiéniques. cliniques et même moraux, des avertissements sur la moyenne de la vie des médecins. Il ne peut laisser partir son ami, notre habile peintre d'histoire religieuse, Édouard Baille, sans perpétuer sa mémoire par une notice qui renferme un éloge.

Le docteur Bergeret n'avait plus rien à désirer, quand, au commencement de l'année 1893, le 3 janvier, il succomba à l'une de ces maladies aiguës, mais courtes, qui sont sans merci pour les vieillards. Il mourut chrétiennement. Cette longue vie, tout entière consacrée au travail, restera gravée, par la lumière de ses actions, dans la mémoire de ses contemporains et de ceux qui demeurent après lui.

LISTE DES TRAVAUX DU Dr BERGERET

De l'abus des boissons alcooliques. Lons-le-Saunier, 1851, in-18.

Maladies de l'enfance. Paris, 1855, in-18.

Infanticide. Momification naturelle du cadavre. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, t. IV, 1855.)

Causes d'erreur dans les recherches médico-légales. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, 1863, t. XIX.)

Cas nombreux d'aliénation mentale. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, 1863, t. IX.)

Observations de chirurgie et de médecine (Bulletin de la Société de médecine de Besançon, 1864-1865-1866).

Goitre dans le Jura. (*Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1864.)

La fièvre intermittente dans le Jura. (*Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1865.)

Les maladies épidémiques dans les petites localités. (Union médicale, 1866.)

Hygiène du vigneron. (*Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny*, 1865.)

Prostitution et syphilis dans les petites localités. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, 1866, t. XXV.)

La phtisie pulmonaire dans les petites localités. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, 1867, t. XXVIII.)

Étude sur la rage. (*Bulletin de la Société de médecine de Besançon*, 1873.)

Cas de goitre vertigineux. (*Bulletin de la Société de médecine de Besançon*, 1873.)

Maladies du cœur et chlorose. (*Bulletin de la Société de médecine de Besançon*, 1873.)

Des fraudes dans les fonctions génératrices. Paris. in-18, Baillière, 1868.

Le peintre Édouard Baille. Besançon, in-18, 1891.

Les grossesses fausses et dissimulées. Besançon, Jacquin, 1892.

Notice sur M. l'abbé Charles Saunois, *associé correspondant franc-comtois, par M. le chanoine* Suchet.

Montaigne, dans ses *Essais*, raconte qu'il avait une bibliothèque installée au troisième étage d'une tour de son château. « Ma librairie, dit-il, qui est des belles entre les librairies de village, est assise en un coin de ma maison.... Je passe là la plus part des jours de l'année et la plus part des heures du jour.... Là, je feuillette à cette heure un livre, à cette heure un autre. »

Ces habitudes de Montaigne étaient aussi celles de notre confrère, M. le chanoine Saunois, supérieur du séminaire d'Ornans, que la mort nous a enlevé cette année. Il avait la passion des livres, passion qui a été le charme de sa vie, la source de ses connaissances variées, mais aussi la cause de l'affaiblissement de sa santé. Car, comme dit encore Montaigne, « les livres ont beaucoup de qualités agréables. Mais c'est un plaisir qui a ses incommodités. L'âme s'y exerce, mais le corps demeure sans action, s'altère et s'attriste. »

M. Saunois avait aimé l'étude et les livres, même n'étant encore que petit écolier à l'école primaire de Gy, où il puisa les premiers éléments des lettres. Ensuite, au séminaire de Marnay, à l'école de philosophie à Vesoul, au cours de théologie à Besançon, il occupa toujours les premiers rangs parmi ses condisciples, par son application et ses succès.

En dehors des études réglementaires de philosophie et de théologie, il trouvait des loisirs pour suivre ses goûts de lecture, et

pour étudier tout à la fois les sciences, les lettres et les langues. On dit généralement que les esprits ouverts aux sciences exactes sont peu enclins à la littérature. Il y a cependant des exceptions, et l'on sait que le célèbre mathématicien Cauchy était poète à ses heures. Il aimait, disait-il, tout en suivant les traces d'Euclide, à cueillir quelques fleurs sur les tombes d'Homère, de Virgile et d'Horace.

Dans un ordre bien plus modeste, je puis citer M. Saunois, réunissant des aptitudes remarquables pour les sciences aussi bien que pour les lettres. Toutefois la littérature avait la meilleure part dans l'emploi de son temps. C'était du reste le devoir de sa fonction de professeur de rhétorique, fonction qu'il remplit pendant vingt-sept ans au séminaire d'Ornans.

Je lui demandais un jour s'il avait lu tous les livres de sa bibliothèque. « Non, me répondit-il, je ne les ai pas tous lus, mais je les ai tous feuilletés, et je sais ce qu'ils renferment. »

Il connaissait parfaitement les classiques, qui sont la vraie source de l'enseignement littéraire, et savait les faire aimer à ses élèves. Aimer la vocation à laquelle la Providence nous appelle, s'y dévouer sincèrement sans aspirer à ce qu'on appelle de l'avancement, c'est le moyen de bien remplir sa fonction et d'y être utile. C'est là ce que fit M. Saunois. Modeste dans ses goûts, sans autre ambition que de former de bons élèves, il a passé sa vie à inspirer à la jeunesse l'amour de l'étude et les habitudes d'une éducation chrétienne.

Voici, en quelques mots, sa biographie. Il naquit à Pusey-lez-Vesoul en 1835. Après ses études scolaires, il entra en théologie à Besançon en 1855, et fut envoyé comme professeur au séminaire d'Ornans en 1859. Quelques années après, il fut obligé de quitter provisoirement cette maison. Mais, dans ce qu'il appelait son « exil, » il tournait sans cesse ses regards vers le « bercail, » comme il disait dans ses lettres, et aspirait à y revenir pour y continuer ce qu'il appelle « son idéal, » c'est-à-dire « sa vie de lecture. »

En 1871 il revint à Ornans reprendre sa classe de rhétorique. Ce fut pour lui comme un *renouveau*. Il ressentit une vive joie de refaire le voyage autour de sa chambre, non pas pour y méditer, comme dit Xavier de Maistre, « dans la douce chaleur de son lit, » mais pour revoir ses chers livres. Il retrouvait avec bonheur, disait-il, « la société de ses semblables, le calme d'une vie studieuse et le plaisir d'être utile à quelqu'un. »

Il resta jusqu'à sa mort dans ce poste qu'il aimait; et comme

il avait appris bien des choses par la lecture et l'observation, il en parlait avec intérêt et à-propos. Causeur aimable, il pouvait soutenir la conversation sur les sujets les plus divers. Il se souciait peu d'être publiciste, et n'a jamais rien publié que quelques pages dans les anciennes *Annales franc-comtoises*. Il écrivait avec une grande facilité et composait, pour ses élèves, de jolis petits drames, où l'on trouve la pointe d'humour et la gaieté gauloise.

Malgré la modestie de M. Saunois, votre compagnie l'a nommé associé correspondant en 1890, et déjà Mgr Foulon l'avait nommé chanoine honoraire en 1884.

Lorsqu'en 1874 la charge de supérieur du séminaire d'Ornans devint vacante, M. Saunois fut appelé à remplir cette fonction. Son gouvernement a toujours été essentiellement paternel. Les élèves et les professeurs s'attachaient au séminaire comme à une famille.

Dès l'année 1892, une cruelle maladie vint clouer M. Saunois sur le lit de douleur. Pendant ces longs jours de souffrance, il montra une résignation héroïque soutenue par les consolations de la foi. Il trouvait encore quelques distractions dans ses goûts d'artiste, en dessinant sur son lit des plans dont plusieurs ont servi à la décoration de la chapelle du séminaire. Soumis à la volonté de Dieu, il mourut le 20 juin, laissant à tous le souvenir d'un prêtre dévoué, d'un homme d'esprit et d'un homme de cœur.

Notice sur M. Charles Roy, *associé correspondant franc-comtois, par M. Armand* Lods.

Un des hommes qui se sont occupés avec le plus de persévérance et le plus d'amour de l'histoire de notre Franche-Comté, M. Roy, pasteur de Bussurel, a été enlevé, le 14 juin dernier, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

M. Charles Roy était né à Montbéliard le 23 février 1817, il suivit les cours de la Faculté de théologie de Strasbourg, et, entraîné par son goût pour les études historiques, il soutint, à la fin de l'année 1838, une thèse sur l'*Histoire des Samaritains et de leurs principales croyances religieuses*.

Après avoir été pendant trois années précepteur dans la famille Zuber, de Mulhouse, il fut, en 1842, nommé pasteur de Longevelle (Doubs). Il quitta cette paroisse en 1861 et fut appelé à desservir

les communes de Bussurel et de Vyans (Haute-Saône). Son ministère s'est tout entier écoulé au milieu des humbles et des faibles; pendant un demi-siècle, il a annoncé la parole de Dieu au peuple de la campagne, consacrant les instants de loisir que lui laissaient ses fonctions pastorales à fouiller les archives locales, à consulter les collections particulières, à interroger les rares survivants du siècle dernier et à écrire l'histoire si originale de l'ancienne principauté de Montbéliard.

Ses principales études ont été publiées par la Société d'émulation de Montbéliard, qui donna successivement, en 1880, une *Notice historique sur le pays de Montbéliard à l'époque de la Révolution française*, en 1886, un long travail sur les *Us et coutumes de l'ancien pays de Montbéliard*, et en 1887, une esquisse sur l'*Attitude politique des pasteurs du pays de Montbéliard à l'époque de la Révolution.*

M. Roy collaborait aussi au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, où il fit paraître de consciencieuses recherches sur l'*École française de Montbéliard depuis l'époque de la Réforme* (1), et sur les *Écoles des campagnes de l'ancien pays de Montbéliard* (2).

Il envoyait en même temps des articles sur l'histoire locale au *Témoignage*, à la *Vie nouvelle*, à l'*Indépendant de Montbéliard*, au *Quatorze juillet* et aux *Annales franc-comtoises*, qui, dans le numéro de septembre-octobre 1893, publiaient encore une étude posthume de leur dévoué collaborateur (3).

Chacune de ces *Chroniques* renferme un trait original, un renseignement précis, un fait à noter, et il sera impossible désormais d'étudier les mœurs des habitants de l'ancienne principauté de Montbéliard sans consulter les ouvrages du pasteur Roy.

Voulant prouver toute l'estime qu'elle professait pour cet homme érudit et modeste, l'Académie de Besançon le nomma, le 28 juillet 1892, membre correspondant. M. Roy fut très sensible à cet hon-

---

(1) *Bulletin*, t. XXXII (1883), p. 415 et 514.

(2) *Ibid.*, t. XXXIII (1884), p. 176 et 322.

(3) *Deux missions montbéliardaises à Paris en 1794.* M. Roy a donné successivement aux *Annales* les articles suivants : *Un épisode des invasions de 1814 à 1815 dans le pays de Montbéliard* (t. I, mars-avril 1889, p. 108). *L'Expédition des Belfortains contre Montbéliard en 1792* (t. II, janvier-février, mars-avril 1890, p. 29 et 131.) *Le culte de la Raison et celui de l'Etre suprême dans le pays de Montbéliard* (t. II, juillet-août 1890, p. 287). *Le calendrier républicain et les fêtes décadaires dans le pays de Montbéliard sous la Révolution* (t. III, novembre-décembre, 1891, p. 415).

neur, et se proposait de collaborer au recueil de la compagnie qui l'appelait dans son sein.

Nous tenions à redire ici ce qu'a été M. Roy; son souvenir ne doit pas tomber dans l'oubli. Il a accompli avec humilité son œuvre ici-bas, il a passé en faisant et en désirant le bien. Sa mémoire sera honorée et respectée par tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître et qui ont pu ainsi l'estimer et l'aimer.

Quelques mots sur M. Taine, *associé correspondant, par M. Léonce* Pingaud.

L'éminent écrivain qui vient de mourir, M. Taine, se rattachait à la Franche-Comté de longue date, et de la plus singulière façon, par l'événement qui, brisant sa carrière universitaire, décida de sa vocation et de sa renommée.

En 1852, c'était un jeune homme récemment sorti de l'École normale, et condamné, en raison de ses opinions philosophiques indépendantes, à enseigner la rhétorique : ainsi l'avait décidé Victor Cousin, qui ne lui pardonnait pas d'être rebelle à la doctrine officielle de l'éclectisme. Les lettres mêmes ne parurent pas au ministre d'alors un châtiment suffisant. On parla de l'envoyer comme professeur de grammaire au collège de Toulon, et il se serait écrié, dit-on, à cette nouvelle : Pourquoi pas au bagne? On se borna à le précipiter d'emblée de la rhétorique de Poitiers dans une chaire de sixième, à Besançon. Au lieu de se rendre à son poste, il demanda un congé d'un an qu'il fit renouveler, puis, ayant passé ses thèses de doctorat, il abandonna l'Université, et vécut de sa plume (1). Non pas qu'il eût absolument cessé d'enseigner et d'exercer des fonctions publiques; on le retrouve quelques années après examinateur d'admission à l'école de Saint-Cyr et professeur à l'école des Beaux-Arts; mais sa principale occupation comme son principal titre à la réputation furent désormais ces

(1) Arrêtés des 29 septembre et 9 octobre 1852, 31 août 1853 (*Archives de l'Académie universitaire de Besançon*). M. Tainne (*sic*) eut pour suppléants, pendant les deux années où il appartint nominalement à notre lycée, M. Maxime Gaucher, puis deux de nos compatriotes, M. Edouard Tournier, aujourd'hui maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, et M. Dionys Ordinaire, aujourd'hui député du Doubs.

œuvres variées et ardemment discutées, où il a fait acte tour à tour de critique littéraire, de philosophe, d'historien, même de moraliste et d'observateur mondain.

Depuis, ses fonctions l'amenèrent un jour à Besançon, et dans une note de son *Ancien régime*, il a consigné une impression qu'il avait gardée de son passage dans notre ville, et relative à l'influence considérable, quasi royale, exercée par le cardinal Mathieu dans son diocèse. En même temps, dans un ouvrage considérable, peu connu des Parisiens, le peuple comtois tel qu'il existait il y a un siècle lui apparut, avec la série de ses épreuves publiques et le trésor de ses vertus cachées. M. Taine, en poursuivant sa grande enquête sur les origines de la France contemporaine, avait ouvert, avait lu avec une attention dont peut-être beaucoup de nos compatriotes ne sauraient se vanter, les dix volumes de M. Jules Sauzay sur la persécution révolutionnaire dans le Doubs. Il avait été charmé par ces récits populaires, minutieux et puisés aux sources, qui l'initiaient à la vie de chaque commune, presque de chaque famille pendant la Terreur. L'esprit de l'auteur, à la fois catholique et démocratique, l'avait frappé comme une nouveauté et lui plaisait; il voyait dans ce livre la mise en œuvre d'une méthode qui était la sienne, et qui consiste à faire jaillir d'une multitude de petits faits, pressés les uns contre les autres, comme un rayon de lumière puissante et invincible. Ce qu'il pensait à cet égard, j'ai eu l'honneur de le recueillir de sa bouche et de le transmettre à M. Sauzay; celui-ci, un peu surpris, j'imagine, et flatté néanmoins d'un tel suffrage — M. Taine était surtout connu jusque-là par ses audaces philosophiques — crut bon d'offrir au puissant historien les pièces justificatives des faits empruntés à son propre livre, et transportés dans le grand ouvrage intitulé *La Révolution*. M. Taine lui répondit par cette lettre que j'ai plaisir à transcrire, car elle fait également honneur à celui qui l'écrivit et à celui qui la reçut (1) :

« C'est moi, Monsieur, qui suis votre obligé; la preuve en est dans le grand nombre des faits et textes que je vous ai empruntés. Quant aux références précises que vous voulez bien m'offrir, je n'en avais pas besoin; votre ouvrage abonde en marques intrinsèques de sincérité historique et de conscience scrupuleuse. D'ail-

---

(1) Cette lettre, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Jules Sauzay, est publiée avec l'autorisation des héritiers de M. Taine. Elle est datée de Menthon-Saint-Bernard, 25 juin 1885.

leurs, par d'autres documents, j'avais trouvé aux archives la confirmation de tout ce que vous dites (notamment les rapports de l'intendant et des commandants militaires en 1789 et, plus tard, de l'an III à l'an VIII, une série de rapports des administrations locales, des commissaires cantonaux); je me rappelle entre autres cette phrase d'un commissaire en l'an VI ou VII : « Les gens de ce « pays consentiraient à payer le double d'impôts, pourvu qu'on « leur laissât leur culte et les prêtres qu'ils préfèrent. »

« Plus j'étudie en histoire, plus j'attribue de prix aux textes de première main, abondants, caractéristiques et bien classés. A cet égard, votre grand ouvrage est un monument, et certainement tous les historiens futurs de la période révolutionnaire devront y puiser.

« J'essaie de faire dans un cinquième volume ce que vous me demandez, mais je ne suis pas sûr de pouvoir le bien faire. Il faudrait être plus instruit, plus compétent, avoir touché de près, par la pratique, par l'exercice de fonctions administratives, les hommes et les choses. J'essaie, depuis plusieurs années, de me mettre au courant. D'autre part, ma santé faiblit, et l'entreprise est bien vaste, la tâche bien lourde pour un homme de mon âge. Enfin, à quoi bon? Supposez que je puisse indiquer le remède, ou plutôt le régime salutaire; le malade refusera de s'y soumettre; il se croit médecin, il a son dogme en fait d'hygiène : les principes de 89 et de 92. Le socialisme égalitaire est maintenant entré dans son sang, à peu près comme l'alcool dans les veines d'un alcoolique ou la morphine dans les veines d'un morphinomane. Vous-même, vous aviez montré avant 1871 que l'esprit antichrétien avait été mortel à la première république; cette leçon, si bien donnée par vous, si fortement appuyée par des exemples si nombreux et si décisifs, a-t-elle persuadé quelqu'un dans le parti démocratique?

« Nos livres servent à l'histoire, à la science; mais notre influence sur la pratique est infiniment petite. Nous sommes payés par le plaisir d'avoir cherché la vérité pour elle-même, de l'avoir dite nettement, avec preuves à l'appui, sans arrière-pensée. Nous sommes payés aussi par l'estime des hommes honorables et compétents, qui peuvent vérifier directement nos assertions. C'est vous dire, Monsieur, combien votre approbation m'est précieuse.

« Agréez encore tous mes remerciements pour les services que votre livre m'a rendus, et croyez-moi votre obligé et dévoué serviteur. »

Lorsque parut le premier volume de *la Révolution*, M. Estignard apprécia l'œuvre générale de Taine dans un article auquel il donnait ce titre piquant et quelque peu énigmatique pour beaucoup de ses lecteurs : *Un professeur au lycée de Besançon* (1). Le professeur disgracié était devenu, après trente années écoulées, l'auteur de l'*Essai sur La Fontaine*, du *Voyage aux Pyrénées*, de la *Littérature anglaise*, et de tant d'autres ouvrages également célèbres. Sans avoir jamais voulu devenir un homme politique, il se piquait de dire sans ménagements, sans voiles, à tous ses contemporains, croyants ou libres penseurs, la vérité telle qu'il l'avait conçue ou avait cru la découvrir. Son dernier ouvrage surtout, celui où M. Sauzay a été, sans s'en douter, un de ses collaborateurs de prédilection, a soulevé contre lui bien des passions et bien des haines; jusqu'au dernier moment il y a travaillé, s'affermissant de jour en jour dans cette conviction qu'il exprimait, il y a quelques mois, sous cette forme topique : « Il n'y a pas de société possible sans la force morale du christianisme (2). » J'imagine volontiers, au vu de la lettre qu'on vient de lire, que M. Sauzay est de ceux qui ont le plus contribué à lui donner cette conviction, qui ont provoqué « le conflit tragique, de plus en plus marqué, entre les aspirations de cette âme et les habitudes de cette intelligence (3). » Si donc notre pays a été pour M. Taine, dans sa jeunesse, un lieu désigné d'exil, il a été pour lui plus tard un endroit privilégié, où il a rencontré un bon livre composé selon sa méthode scientifique, et toute une série de faits et d'exemples propres à lui faire voir mieux et de plus haut les véritables destinées de l'humanité. Ces souvenirs sont évidemment peu de chose dans l'ensemble de sa vie et de son œuvre; pourtant, les Franc-Comtois, je l'espère, au milieu des regrets que causent la mort prématurée de Taine et l'interruption de son dernier livre, y attacheront quelque prix.

---

(1) Cet article, publié dans l'*Indépendance de Franche-Comté*, a depuis été recueilli par l'auteur dans ses *Essais et notices* (1 vol. in-8°, Besançon, 1879, p. 23-53). Ce fut en le lisant que plusieurs membres de l'Académie de Besançon proposèrent et firent agréer la nomination de M. Taine comme associé correspondant de cette Compagnie. La nomination eut lieu le 29 janvier 1885.

(2) Cité dans la Chronique politique du *Correspondant*, 10 mars 1893.

(3) E. M. de Vogüé, dans le *Journal des Débats* du 6 mars.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1894

1° PRIX D'ÉLOQUENCE (300 fr.)

Sujet proposé : Les journaux politiques et littéraires en Franche-Comté, depuis leur origine jusqu'en 1800, étude historique et bibliographique.

2° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (400 fr.)

Sujet proposé : Les Salines du Jura (Salins, Montmorot, Arc et Grozon), étude historique et économique.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; il y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

MÉMOIRES

LES DÉBUTS LITTÉRAIRES

DE

XAVIER MARMIER

Par M. Alfred DUCAT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 9 février 1893)

MESSIEURS,

Appelé, contre toutes mes prévisions, à l'honneur de présider cette grande séance publique de notre Société, comment pourrais-je ne pas penser, tout d'abord, aux vides nombreux que la mort a faits parmi nous, pendant l'année qui vient de s'écouler?....

Dans les rangs des membres titulaires, elle a frappé, comme d'un coup de foudre, l'érudit si exceptionnel et l'ami si dévoué, Auguste Castan, qui, au milieu des nouveaux ouvrages d'érudition qu'il avait entrepris (1), préparait une intéressante publication sur les travaux des anciens membres de cette Académie (2).

---

(1) Une large part avait été réservée à M. Castan, dans les publications que l'on prépare en vue du Congrès qui doit se tenir à Besançon, en 1893, pour l'*avancement des sciences*.

(2) M. Pingaud, secrétaire perpétuel de la Compagnie, a bien voulu se charger de reprendre à nouveau ce travail.

Je citerai ensuite, dans d'autres catégories : le docteur Labrune, un de nos doyens, ancien titulaire devenu honoraire ; le docteur Bergeret, associé correspondant ; puis le très éminent cardinal Mermillod, ainsi que le bibliothécaire Bonhote, tous deux associés étrangers ; enfin Xavier Marmier, un de nos plus distingués honoraires, membre de l'Académie française, l'écrivain narrateur si remarquable dont je dois, tout spécialement, vous entretenir aujourd'hui.

A cette liste funèbre l'année 1893, qui est à peine commencée, vient encore d'ajouter de nouveaux noms. Je crois devoir y comprendre, dans un rang élevé, celui d'un de nos précédents directeurs-académiciens, S. Ém. Mgr le cardinal Foulon. Pendant cinq ans, le vénéré prélat a occupé parmi nous un siège d'honneur, et c'était avec une constante bienveillance qu'il prenait part à tous nos travaux. La perte de ce haut dignitaire de l'Église a été vivement ressentie ici ; elle met en grand deuil le diocèse de Lyon, l'épiscopat tout entier et les Facultés catholiques, dont Mgr Foulon était un des principaux soutiens. Les cérémonies grandioses et touchantes des obsèques, dans lesquelles son successeur à Besançon, Mgr Ducellier, a occupé une des premières places, ont été une belle manifestation des regrets unanimes laissés par l'illustre défunt.

Des notices biographiques seront publiées, dans nos *Mémoires*, sur chacun des membres que nous avons perdus. Mais, sans attendre davantage, vous me permettrez de vous parler de Xavier Marmier, afin d'exprimer publiquement les sentiments de reconnaissance qui lui sont dus par notre Compagnie.

En effet, grâce au legs important qu'il a fait à l'Académie de Besançon nous pourrons, chaque année, augmenter la quantité ou la valeur des prix destinés à encourager et à développer le goût des études historiques dans notre

région. Le don est d'autant plus précieux que le nombre des historiens sérieux n'est pas en voie de s'accroître et qu'il faut opposer, autant que possible, une érudition vraie à celle très fantaisiste que l'on répand beaucoup trop maintenant.

L'expression de notre gratitude est une tâche qui, en elle-même, est assurément bien douce à remplir. Pour moi, cependant, elle deviendrait difficile si elle obligeait à prononcer sur Xavier Marmier un éloge digne de faire suite à tous ceux qui ont occupé, pendant des semaines entières, la presse française de toutes nuances et la presse littéraire étrangère.

Je n'oublie pas, non plus, que deux de nos confrères, MM. Mairot et Sayous, dans nos séances du 27 juillet 1887 et du 22 janvier 1891, nous ont entretenus avec talent de *Xavier Marmier voyageur en Franche-Comté*, et du même savant *Voyageur dans l'Europe méridionale* (1).

Il semblerait donc que je devrais être découragé et que je n'aurais plus qu'à répéter cette phrase de La Bruyère : « Tout est dit et l'on vient trop tard...., l'on ne peut que glaner.... »

Mais heureusement, grâce aux communications obligeantes de notre excellent secrétaire perpétuel, il me sera possible, non pas uniquement de glaner, mais encore de trouver quelques fleurs cueillies dans le jardin poétique de l'auteur que je veux célébrer. Je suppléerai donc à mon insuffisance par des citations prises dans les premières œuvres de Marmier. Certains passages de son testament justifieront, je l'espère, les choix que j'ai faits.

Dans ses dispositions dernières, Xavier Marmier, parlant de notre Compagnie, s'exprimait ainsi :

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Besançon.* Année 1887. Discours de réception par M. Henri Mairot; p. 28. — Année 1891. Discours de M. Édouard Sayous, président annuel; p. 3.

« A l'Académie de Besançon, à laquelle j'appartiens « depuis longtemps et à laquelle je dois mon premier « encouragement littéraire (un prix d'histoire, 1832),

« Je lègue une somme de *dix mille francs*, dont la rente « sera employée à donner, chaque année, une médaille « en or à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spé- « cialement sur les anciens monuments, les anciennes « coutumes de cette province, les traditions populaires, « les dialectes villageois, etc.

« A cette même Académie, tous mes manuscrits.... etc. »

En prenant connaissance des conditions du legs, pour leur acceptation par notre Société, j'ai désiré voir également, dans nos registres, quels étaient les premiers essais pour lesquels Marmier avait reçu un encouragement; j'ai parcouru les anciens procès-verbaux des séances et je suis heureux de vous faire participer au plaisir que j'ai eu à lire ces intéressantes pages.

Je reproduirai textuellement quelques extraits de ces procès-verbaux, afin de rappeler la manière dont se passaient, précédemment, les séances de notre Compagnie, et pour signaler les appréciations que celle-ci faisait des premiers débuts du futur lauréat et membre de l'Académie française.

Voici, d'abord, un extrait du procès-verbal de la séance du 8 mai 1828 (Marmier n'avait pas encore dix-neuf ans) :

« .... Sur l'invitation de M. le Président, le jeune Mar- « mier, de Pontarlier, muni d'une autorisation à lui déli- « vrée par le Secrétaire perpétuel, sur la demande de « M. Viancin, pour venir faire la lecture d'une pièce en « vers de sa composition, est introduit dans l'assemblée « et il commence par expliquer le sujet de cette pièce. Il « s'agit d'un de nos compatriotes dont toute la vie s'est « passée dans l'accomplissement de travaux utiles, mais « qui, parvenu à l'âge de quatre-vingts ans, languit à « Versailles, dans un dénuement absolu. Quelques jeunes

« gens, amis des lettres, ont fait une collecte pour subve-
« nir à ses besoins, et la pièce de M. Marmier est desti-
« née à accompagner l'envoi qui doit être fait du produit
« de cette œuvre de bienfaisance.

« On a remarqué que ce petit poème, rempli des plus
« doux sentiments, honore surtout l'âme de son jeune
« auteur. Quelques observations critiques sur plusieurs
« passages de cette composition ont été reçues par le
« jeune poète avec autant de candeur que de reconnais-
« sance. La Compagnie a délibéré que cette pièce serait
« transcrite au registre de ses délibérations, comme il
« suit :

A M. B....

D'un jeune enfant voici l'obole;
C'est bien peu pour aider à tes jours sans repos....
Dieu me fit pauvre aussi, mais mon cœur m'en console....
Prends, ô vieillard, et redis-moi tes maux.

Oh ! pourquoi n'ai-je pas su plus tôt ta souffrance ?
Pourquoi nous cachais-tu ton nom et tes malheurs ?
Quoi ! la terre où tu pris naissance
N'avait-elle pas droit de recueillir tes pleurs ?
Hélas ! je sais que l'infortune
Est timide partout, et craint de se montrer.
Au monde tant de fois sa voix fut importune.
Le pauvre, qui le sent, se cache pour pleurer.
Il est pourtant des cœurs où de la bienfaisance
Le sentiment n'est pas perdu;
Où le triste mot d'*indigence*
N'arrive pas toujours sans qu'il soit entendu.

Et puis, n'avais-tu pas des frères
Parmi ceux qu'a séduits le charme des beaux-arts ?
Ceux-ci savent du moins compatir aux misères.
Et pourquoi cachais-tu ta vie à leurs regards ?
Espère encor.... les fils de ta patrie
Ont le cœur noble et généreux.

La fleur qu'un vent brûlant trop longtemps a flétrie
Peut sentir, vers le soir, un souffle plus heureux.
Prends ces faibles tributs qu'à ta longue souffrance
Apporte un cercle bienfaisant ;

Prends et bénis l'Éternel en silence.
Plus d'une fois, sans doute, aux jours de ton enfance
Le pauvre aussi reçut ton modeste présent.
Prends, c'est un bien que Dieu te rend.

Pour moi, qui n'ai rien fait que de bien te comprendre,
Accorde-moi pourtant quelque doux souvenir,
Pour les pleurs qu'à ta voix j'ai du moins su répandre,
Pour le malheur commun qui semble nous unir.
Si le Ciel, d'un sombre nuage
Couvrit ton pénible voyage,
Ta nacelle agitée approche enfin du port.
Qu'importe qu'à présent sur toi gronde l'orage ?
Ne vois-tu pas déjà ton abri sur le bord ?

Mais moi, j'essaie aussi cette mer orageuse,
Et, lassé de guider ma barque aventureuse,
Mes regards se portent vers toi....
Toucherai-je bientôt cette retraite heureuse ?....
Bon vieillard, je l'espère, oh ! tu prieras pour moi.

Peu de temps après, Xavier Marmier, accompagné d'Auguste Demesmay, également poète pontissalien, sollicitait avec lui la permission de se présenter à une des séances de l'Académie, afin d'y lire des vers qu'ils avaient composés. L'autorisation leur fut accordée pour le 5 juin et, à la fin du procès-verbal de la séance, on a transcrit les deux pièces de vers, en les faisant précéder de quelques observations sur quelques fautes de rime, mais aussi d'éloges mérités.

Le poème qui a été lu par Marmier est intitulé : *La jeune fille.* « On y trouve, disait le rapporteur, M. Genisset, cette douceur de mœurs et de sentiments, cette aimable mélancolie qui fait comme le fond du caractère du jeune poète et l'âme de ses compositions. »

Cette pièce a été retenue, ainsi que celle de Demesmay, pour être inscrites toutes deux au registre, à la suite du procès-verbal de la séance. Voici celle de Marmier :

La jeune fille.

Creusez la tombe où doit dormir la jeune *fille*,
Préparez le long voile et le triste *linceul*,
Car la vierge s'avance à son dernier *asile*
Et voir s'évanouir ses jours couverts de *deuil*.

Voyez-vous, cependant, comme elle est fraîche encore,
Et de quel doux éclat son beau front se décore ;
Voyez comme elle rit près de ses jeunes sœurs :
Elle a pris, de leurs mains, des couronnes de fleurs,
Et d'un air triomphant les posant sur sa tête,
Elle parle de jeux, elle parle de fête,
Puis, de son père infirme écoutant les douleurs,
Elle va lui sourire, et recueille ses pleurs !....
Mais hélas ! quand la nuit enveloppe la terre,
Quand la vierge a reçu le baiser que sa mère
Sur son front incliné dépose chaque soir ;
Quand nul œil inquiet ne veille pour la voir,
Sur son visage alors le sourire s'efface,
Comme un rayon qui meurt sans laisser une trace ;
Et sur sa bouche ardente et ses baisers de feu
Pressant entre ses mains l'image de son Dieu :

« Que je souffre ! dit-elle, et toujours me contraindre,
« Dans ce cercle attentif à ma moindre douleur !
« Toujours, pour leur repos, toujours chanter et feindre
« La gaieté pour jamais arrachée à mon cœur !

« O mon Dieu ! n'as-tu pas entendu ma prière ?
« Dois-je encore longtemps t'implorer et gémir ?
« Ah ! ce n'est pas pour moi, non, non, mais pour mon père,
« Que je voudrais au moins ne pas toujours languir.

« Mon père !.... il est si mal de ma propre souffrance !
« Et tant de fois sa voix s'est adressée aux Cieux !
« Seigneur, accorde-lui quelque douce espérance,
« Ou que la mort enfin me dérobe à ses yeux.

« Oui, mourir, exhaler mon ardeur et ma vie,
« Au souffle de ta voix, au toucher de ta main,
« Mourir, rendre mon âme à sa belle patrie,
« M'élancer de la terre, et passer dans ton sein ;

« Planer en liberté dans les sphères des anges,
« Me plonger dans les feux de ta sainte splendeur,
« Ou sur la harpe d'or célébrer tes louanges,
« Et sentir tes rayons pénétrer dans mon cœur ;

« Être ta bien-aimée, amener à ton trône
« Chaque être qu'ici-bas mon cœur eût regretté,
« Déposer sur leurs fronts la céleste couronne,
« T'aimer et les aimer!. .. toute l'éternité!!

« C'est le rêve brûlant qui mina ma jeunesse,
« Qui flétrit, dans leur fleur, les jours de mon printemps,
« Et qui, jetant partout un voile de tristesse,
« M'isola sans secours dans mes secrets tourments.

« Eh bien, prends donc enfin, mon Dieu, prends donc ma vie,
« Qui n'a pas un lien, un terrestre désir,
« Qui n'a jamais connu d'image plus chérie
« Que le songe inquiet qui la fait tant souffrir.

« Hélas ! si, renfermée en ces pieux *asiles*
« Où l'âme est dérobée à tous les vœux mortels,
« J'eusse accompli mon sort comme ces saintes *filles*
« Qui n'ont rien qu'à prier, ou parer tes autels ;

« Leurs jours doivent passer dans une paix si pure !
« C'est le premier rayon de leur noble destin !....
« Sans doute au même lieu repoussant ce murmure,
« J'eusse moins appelé le terme du chemin.

« Mais non, je ne pouvais.... comment quitter un père,
« Mon père, mes amis, dont je chéris la voix,
« Et, loin de leur amour, m'exiler sur la terre,
« Pour ne plus les entendre, ou les revoir parfois !

« Pardonne-moi, Seigneur, supplée à ma faiblesse,
« Je n'ai pas même vu mon printemps oublié :
« Et si quelqu'un encor, touché de ma tristesse,
« S'attachait à ma vie !.... Oh ! prends-moi par pitié. »

La vierge, ici, tout bas, finit sa plainte amère,
Et l'on ne sait quel nom mêlé dans sa prière,
Dans un sourire alors voltigeait doucement,
Et, lorsque le sommeil la surprit lentement,
Semblait avec mollesse égaré sur sa bouche,
La nuit, on entendit près de sa sainte couche,
Comme un léger soupir, comme un accent craintif,
Comme un mot à demi consolant et plaintif,
Tout reposait pourtant dans l'ombre et le silence ;
Et, sans chercher quelqu'un pour suivre sa souffrance,
La vierge, soulevant ses longs voiles épars,
Autour d'elle, un instant, promena ses regards
Et soudain retomba pensive et recueillie.
Un ange délia la trame de sa vie,

Et quand son père vint épier son réveil,
Il crut la voir encor sourire en son sommeil.

Sur ce même sujet, toujours attendrissant parce qu'il présente en opposition les fleurs du printemps avec les feuilles d'automne, les charmes de la jeunesse avec le froid de la tombe, tous nos principaux poètes se sont exercés. Chacun connaît, par exemple : *La chute des feuilles*, par Millevoye ; *Le poète mourant*, par Lamartine ; *Les adieux*, de Gilbert; *Fantômes*, par Victor Hugo, etc. Or, si l'on établit quelque comparaison entre ces œuvres de maîtres et les touchantes plaintes exprimées par Marmier, il me semble que ces dernières restent peu en dessous des premières, tant par l'élévation des pensées que par la délicatesse et l'expression des plus touchantes idées.

Quelques semaines après, à la séance du 3 juillet, Marmier était autorisé, pour la troisième fois, à donner lecture d'une nouvelle poésie. Cette pièce élégiaque, divisée en onze stances ou quatrains, est intitulée : *Le Retour*. En la reproduisant à la suite du procès-verbal de la séance, le secrétaire disait : « On y a remarqué, avec l'imagination « et le sentiment qui se trouvent d'ordinaire associés dans « les compositions de l'auteur, une plus grande correc- « tion de style que dans ses pièces précédentes.... »

L'Académie a voté l'impression de cette poésie dans le volume de ses *Mémoires*, année 1828. Mais les exemplaires datant de cette époque n'existant plus qu'en très petit nombre, il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici cet excellent morceau :

Le Retour.

Oui, je reviens à toi, bonne sœur, douce amie ;
Oh ! lève un peu sur moi ton regard sans courroux ;
Pose dans mes deux mains ta main mal affermie,
Laisse-moi prendre encor ma place à tes genoux.

Insensé ! j'ai voulu poursuivre dans la gloire
Un bonheur que m'offrait si près de moi l'amour;
Et des nobles récits, et des chants de mémoire
Je m'enivrais la nuit, je m'enivrais le jour.

J'attisais dans mon cœur cette flamme inquiète
Qui présage, dit-on, le plus brillant destin;
Et je ne rêvais plus que ce nom de poète,
Ce nom qui me jetait dans un trouble divin.

Mais l'ennui dévorant s'attachait à ma vie ;
Sous un naissant laurier je soupirais tout bas :
Quand des plus beaux accords mon âme était ravie,
J'y cherchais un accent que je n'entendais pas.

C'était le tien, ma sœur, vierge tendre et naïve,
Le tien qui, tant de fois, vint calmer mes douleurs,
Aussi doux que celui d'une mère attentive
Qui d'un enfant chéri fait apaiser les pleurs.

Ah ! rends-moi cet accent que mon âme regrette,
Rends-moi ta confiance et ta douce pitié,
Les sons qui me charmaient dans ta simple retraite,
Et nos longs entretiens d'espoir et d'amitié.

Laisse-moi, laisse-moi, parler de ma tendresse,
Te dire que je t'aime, et te le dire encor,
Essuyer dans tes yeux une larme d'ivresse,
Et promener mes doigts dans tes beaux cheveux d'or.

Laisse-moi, seulement, m'égarer sur tes traces
Quand tu fuis, si légère, en nos riants vallons,
Et dérober la ronce aux sentiers où tu passes,
Ou bien cueillir, pour toi, les bluets des sillons.

Laisse-moi, seulement, te tresser la couronne
Dont ton front virginal se décore au matin,
M'enrichir de la fleur que ta tête abandonne
Au zéphyr qui l'effeuille en son vol incertain.

Parle.... C'est trop encore ?.... Eh bien, si je t'offense,
Prends-moi comme un esclave à tes lois enchaîné.
Je viendrai te servir, t'adorer en silence,
Pourvu que je sois sûr que tu m'as pardonné.

Je ne veux plus chanter; garde, garde ma lyre ;
Brise-la, j'y consens, pour gage de ma foi,
Puisque mes chants remplis d'un funeste délire
Dans leur frivole espoir m'entraînaient loin de toi.

Les premiers et beaux essais de Marmier avaient intéressé en sa faveur le conservateur de notre bibliothèque municipale, M. Weiss. Celui-ci, désirant être utile au jeune écrivain, le fit admettre comme aide dans son établissement. C'était un acte de bonne volonté et d'obligeance ; mais, malheureusement, l'emploi accordé ne répondait guère aux désirs et aux aspirations de notre poète. Celui-ci, après un essai assez court, quitta son poste dans des circonstances assez singulières, qui sont rappelées dans deux lettres écrites par Charles Weiss à Charles Nodier, et qui font partie d'une intéressante correspondance que M. Pingaud a publiée dans le volume de nos *Mémoires*, année 1887.

M. Weiss exprimait son désappointement dans les termes suivants :

« 10 février 1829.

« Mon cher ami,

« .... Le jeune Marmier, dont je t'ai parlé, au mois de « septembre, dans une lettre que tu as trouvée extrava- « gante, vient de quitter brusquement la Bibliothèque, où « je lui avais procuré une petite place de 400 francs, en « attendant mieux, pour aller à Paris tenter les aventures. « Je crains bien que tu n'aies deviné le sort qui attend ce « malheureux jeune homme, quand tu m'en parlais dans « une de nos promenades sur le boulevard ; je soupçonne « que c'est le propriétaire du *Voleur* (1) qui l'a mandé à « Paris, en lui promettant de l'associer à cette entreprise. « En partant, il m'a laissé une lettre (2) dans laquelle il me « dit que je n'entendrai jamais parler de lui, s'il ne par-

(1) Journal que l'on venait de fonder.

(2) Cette lettre est conservée chez M. Estignard, conseiller honoraire, qui se propose de faire figurer Xavier Marmier dans sa galerie de *Portraits franc-comtois*.

« vient pas à se faire *un nom honorable dans les lettres.*
« Je suppose qu'il ira te voir. Fais à cet égard ce que tu
« croiras convenable. »

Dans une lettre suivante, du 1er mars 1829, Charles Weiss écrivait encore ce qui suit à son ami Nodier :

« .... On m'a dit que tu prenais un intérêt très vif au
« jeune Marmier et que tu lui avais promis de lui procu-
« rer un petit emploi qui lui fournirait les moyens de
« vivre, en lui laissant le temps de poursuivre ses travaux
« littéraires. Je t'en remercie. Il a une mauvaise tête, mais
« un cœur excellent, et je crois que s'il est dirigé dans
« ses études d'une manière convenable, il pourra faire un
« jour de *l'honneur au pays*.... »

Ainsi qu'on peut le remarquer dans plusieurs passages de ces deux lettres, MM. Weiss et Nodier appréhendaient d'abord, pour celui qu'ils désiraient patronner, un avenir peu rassurant ; cependant ils ne désespéraient pas. Quant au protégé, il sentait naître en lui la noble ambition de se faire *un nom honorable dans les lettres*. Nous savons maintenant combien son courage, allié à une infatigable persévérance, lui a permis de surmonter des difficultés sans nombre et de parvenir enfin au but qu'il s'était proposé.

Ce fut une chose assez remarquable de voir comment, dès son jeune âge, Marmier avait, en même temps qu'une grande douceur de caractère, une énergie de volonté qui lui atténuait tous les obstacles.

Tout enfant, il débutait par une escapade en désertant la maison paternelle, avant même d'avoir pu se faire un programme précis pour un but quelconque ; il partait au hasard, à la recherche de *l'inconnu*. Plus tard, il se plaisait à raconter comment il fut rencontré et ramené au logis par un officier autrichien, agissant envers lui comme un bon père de famille.

Quelques années après, il terminait à peine ses études, à Pontarlier, qu'il se sentait encore attiré au loin; il gagna la frontière voisine et, le sac au dos, un bâton à la main, il parcourut, en amateur et en curieux intelligent, une partie de la Suisse.

C'était le point de départ des longues visites qu'il devait faire, dans les années suivantes, aux habitants des deux mondes.

Nous l'avons vu présentant en 1828, à notre Compagnie, des essais poétiques. Aussitôt après, il entreprenait de grandes tournées au nord de la France, dans la Belgique et jusqu'en Hollande. Puis, à vingt ans, il rapportait, en souvenir de ses excursions, un volume d'esquisses poétiques, qu'il éditait en 1830.

Le désir d'écrire, de publier, de prendre part à la littérature contemporaine, l'amena à collaborer à divers journaux de notre ville et de Vesoul.

Pendant ces mêmes temps, l'Académie de Besançon continuait à ouvrir ses concours annuels. Mais, au milieu de l'effervescence qui accompagnait les événements politiques, ses appels restaient sans écho. A la suite de sa séance du 12 août 1830, elle avait annoncé, pour l'année suivante, un concours d'histoire auquel elle attribuait un prix de 200 francs. Personne ne répondit à ces offres et, en 1831, le même sujet fut remis au concours pour l'année 1832.

Le sujet donné était celui-ci :

« Quels sont les événements qui ont eu lieu en Franche-
« Comté, depuis la réunion de cette province au duché de
« Bourgogne, opérée par le mariage de Marguerite de
« Flandres avec Philippe le Hardi, jusqu'à la fin de la do-
« mination des ducs de Bourgogne de la maison de Valois,
« c'est-à-dire depuis l'an 1369 jusqu'à l'an 1482, époque de
« la mort de Marie de Bourgogne, épouse de l'empereur
« Maximilien ?

« Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur « de 300 francs. »

A ce second appel, l'Académie reçut deux envois. L'un d'eux portant le n° 1 et ayant pour épigraphe cette phrase tirée du Ier livre de César : *Ager Sequanus optimus totius Galliæ*, a surtout appelé l'attention de la Commission d'examen. Le rapporteur, M. Bourgon, dans la séance du 16 août 1832, exprimait ainsi son opinion sur ce travail :

« L'auteur du n° 1 n'a pas consulté toutes les sources et « n'a pas indiqué celles où il a puisé ; son mémoire pré- « sente trop de généralités et n'est pas assez local. Il « paraît avoir soigné la forme plus que le fond ; mais cette « négligence est *abondamment rachetée* par l'intérêt qui « s'attache à ses récits, par la vérité des portraits, le « mouvement varié des tableaux, la grâce et l'élégance « du style. »

Le rapporteur ayant apprécié aussi l'envoi n° 2, en accompagnant ses diverses observations de citations justificatives, l'Académie, après en avoir délibéré, a adopté les conclusions de sa Commission et a donné la préférence au mémoire n° 1. Le second mémoire portant le n° 2 étant trouvé, du reste, fort intéressant, on lui attribua un second prix.

Le 24 du même mois, en séance publique, les billets cachetés qui accompagnaient les mémoires ayant été ouverts, le secrétaire perpétuel a proclamé M. Xavier Marmier, rédacteur de l'*Impartial* (1), comme auteur du mémoire qui remportait le principal prix, et M. Pierre-Charles Duronzier, de Besançon, pour le deuxième prix.

Les deux concurrents, étant présents à la séance, se sont approchés du bureau sur l'invitation qui leur en a été faite et, au milieu des applaudissements unanimes de

(1) Journal qui se publiait à Besançon.

l'assemblée, ont reçu, avec les félicitations de la Compagnie, les médailles que celle-ci leur avait destinées.

Voilà donc, d'après nos registres, les circonstances dans lesquelles Xavier Marmier a reçu de l'Académie de Besançon les *encouragements* dont il a conservé un si long et si bon souvenir.

Le travail qui a été couronné est resté dans nos archives. Quelle que soit mon incompétence en matière de travaux historiques, j'ai désiré jeter un coup d'œil sur cette étude et elle m'a paru beaucoup plus importante que je ne le pensais. Après une introduction de 20 pages donnant des tableaux d'ensemble et des considérations générales sur notre pays, l'auteur a développé, en 120 autres pages, cette multitude de faits qui remplissent notre histoire dans la courte période de 1369 à 1482, c'est-à-dire à peine un peu plus d'un siècle.

Les récits sont bien groupés; ils sont présentés avec ordre, en cinq chapitres intitulés : 1° Philippe le Hardi (1364-1404); 2° Jean sans Peur (1404-1419); 3° Philippe le Bon (1419-1467); 4° Charles le Téméraire (1467-1477); 5° Marie de Bourgogne (1477-1482).

Ainsi que le rapporteur l'a fait remarquer, il est fâcheux que l'auteur n'ait donné aucune indication sur les nombreux documents qu'il a dû consulter, car, dans ce mémoire, l'histoire de notre province se trouve fréquemment liée à l'histoire de France, ce qui présente un double intérêt.

Quelques tableaux de fêtes y apparaissent de loin en loin; mais la plupart des récits sont les sinistres tableaux des guerres et des désastres de tous genres qui désolaient nos contrées, en même temps que les invasions anglaises mettaient la France à quelques pas de sa ruine. Dans cette partie du travail général, l'historien fait apparaître, comme une éclaircie au milieu des orages, la belle figure de Jeanne d'Arc, en résumant dans deux pages la mission de l'héroïne, ses exploits et sa mort.

Xavier Marmier, après le succès qu'il venait d'obtenir, fut repris du désir de continuer ses courses lointaines. Il s'en alla droit à Leipzig, sans savoir, dit-il, un mot d'allemand ; là, il s'installa dans une famille bourgeoise qui ne connaissait pas un mot de français. Dans leurs premiers entretiens, par signes, il se produisit, d'abord, bien des quiproquos et des malentendus. Mais enfin, après un certain temps de vie commune, notre émigré devint capable de comprendre et même de traduire des contes populaires qu'il fit imprimer à Strasbourg et dont le produit lui permit de visiter le nord de l'Allemagne.

Cependant ses aspirations, grandissant toujours, devenaient sans limites. Dans l'année 1835, il apprit qu'une expédition scientifique, qui devait être des plus périlleuses, se préparait pour une exploration à faire dans les mers du Nord. Vite, il demanda à y prendre part et il s'embarqua à bord de la corvette *la Recherche*. Le voyage dura deux ans; il y recueillit de nombreux documents pour ses travaux littéraires.

La réputation de notre compatriote s'étendant de plus en plus, le ministre de l'instruction publique crut ne pouvoir mieux faire que de le nommer au lycée de Rennes, comme professeur de littérature étrangère. De son côté, l'Académie de Besançon, appréciant toute la valeur acquise par son ancien lauréat, lui donnait, dans sa séance du 24 août 1839, le titre d'associé correspondant.

Le jeune professeur universitaire eut, dès le début, une grande vogue. Il avait déjà tant vu et il savait si bien conter ! On accourut à ses leçons et elles avaient un plein succès, lorsqu'un jour il donna sa démission et disparut pour entreprendre un voyage en.... Laponie !

L'année suivante, 1840, on le revoyait à Paris et, sans lui savoir mauvais gré de toutes ses fugues, on le nommait bibliothécaire du ministère de l'instruction publique. Il s'y tint deux ans, puis il partit de nouveau pour

parcourir la Russie, l'Orient, l'Algérie et l'Amérique. Chacun de ses voyages était, au double point de vue géographique et littéraire, si fructueux qu'on s'empressait, au retour, de le charger de nouvelles fonctions (1).

C'est de la sorte qu'il fut nommé conservateur de la bibliothèque Saint-Geneviève, à Paris ; il en a, dit-on, conservé le titre honorifique jusqu'à sa mort.

J'ai eu souvent occasion de le voir à ce poste de 1847 à 1850 et j'ai pu constater avec quelle grande bienveillance il accueillait les jeunes gens, les Comtois surtout.

La bibliothèque Sainte-Geneviève, située au centre du quartier des écoles, était alors mal installée, dans d'anciens bâtiments plus qu'insuffisants. Elle était encore la seule qui ouvrît ses portes au public, le soir, de sept à dix heures ; aussi était-elle très fréquentée. Malheureusement, cet établissement était si défectueux, qu'il n'avait pas même un vestibule d'entrée. A raison du manque de place, on y attendait son tour d'introduction, en dehors de la porte, sous une espèce d'auvent long et étroit, en faisant queue comme à la porte des théâtres, et cela malgré le froid, la pluie ou la neige.

Xavier Marmier avait pitié de cette situation. A certains de ses habitués qu'il jugeait suffisamment sérieux et travailleurs, il ne craignait pas de prêter, sous son nom et sous son entière responsabilité, des ouvrages qu'on lui désignait, et cela afin d'éviter à ses protégés les renouvellements de l'attente extérieure qui durait parfois jusqu'à moitié du temps des séances.

Cet état de choses eut cependant un terme. En 1850, le vieil établissement fut remplacé par le bel édifice que

---

(1) Le roi Louis-Philippe choisit X. Marmier pour donner des leçons de littérature à ses deux filles, les princesses Marie et Clémentine. Les princes se plaisaient souvent à suivre ces mêmes leçons.

Le professeur resta sincèrement attaché à la famille d'Orléans ; le duc d'Aumale lui conserva une amitié exceptionnelle.

l'architecte Labrouste a élevé sur un des côtés de la place du Panthéon. Le nouveau monument est vaste et grandiose ; son aspect d'ensemble est celui d'une immense châsse qui, en réalité, reçoit et conserve en dépôt les richesses sans cesse développées de la science.

Marmier, malgré ses fonctions, ne pouvait résister au vertige de son amour des voyages. Au lieu de se reposer, comme le faisait Charles Nodier sur son siège à la bibliothèque de l'Arsenal, il prenait des congés d'années entières qu'il passait au Spitzberg ou au Monténégro. Deux des ouvrages publiés au retour de ses campagnes furent couronnés par l'Académie française, en 1858 et 1860; ce sont : *Les Fiancés du Spitzberg* et *Gazida.*

Le 9 mars 1870, cette Académie le reçut parmi ses membres (1). Le rêve de Xavier Marmier se réalisait : il avait conquis, dans les lettres, un nom honorable.

J'arrêterai ici cette esquisse de la carrière longue et si bien remplie de notre distingué et regretté compatriote. Nous ne suivrons plus, sur les deux continents, ce hardi voyageur qui ne cessait d'avoir, ce qu'il appelait lui-même « *la nostalgie de l'espace.* » Partout, dans les grandes cités comme au milieu des huttes sauvages, il parvenait à trouver un accueil sympathique et de bons souvenirs à rapporter.

Avant lui, les littératures étrangères, qu'il a beaucoup aidé à faire connaître, avaient peu pénétré en France, à cause surtout des difficultés sans nombre que présentaient autrefois les communications entre contrées éloignées.

On a souvent constaté que, du Pôle à l'Équateur, Marmier ne perdait jamais la pensée de son pays natal. Les

---

(1) Il succédait à M. de Pongerville, auteur d'une célèbre traduction en vers du poète latin *Lucrèce.* Il fut reçu par M. Cuvillier-Fleury, qui fit de son talent l'éloge le plus délicat.

séjours au milieu des glaces du Nord ne refroidissaient point son cœur; il a rapporté, de tous les pays qu'il a parcourus, des études et des romans qu'il a su rendre sans cesse instructifs, moraux et toujours intéressants. Plusieurs de ses ouvrages se rapportent uniquement à la Franche-Comté. L'ensemble de ses œuvres formerait au moins de quarante à cinquante volumes (1); celles-ci resteront indéfiniment goûtées et appréciées du public intelligent et honnête qui recherche, dans la littérature moderne, autre chose que les récits plus ou moins dramatiques et scandaleux avec lesquels on cherche trop souvent à développer les mauvaises passions, ou au moins à exciter une malsaine curiosité.

Aussi, ce n'est pas sans une réelle satisfaction que la portion du public dont je viens de parler a appris les résultats des récentes élections à l'Académie française. Le fauteuil de Xavier Marmier est cédé à Henri de Bornier, poète de race, dont les sentiments élevés et patriotiques ont été si acclamés dans la *Fille de Roland*.

Quant à Zola, qui s'était présenté pour la seconde ou troisième fois, à l'occasion d'une nouvelle place vacante, il est resté.... ajourné. Peut-être n'est-ce que jusqu'à une refonte du dictionnaire académique?....

Depuis qu'un âge avancé avait forcé Marmier à cesser ses voyages à travers le monde, il séjournait à Paris dans une modeste demeure (2), dont les principaux objets mobiliers consistaient surtout en nombreux volumes de toutes origines et en toutes langues. Là, il vivait tranquillement, faisant du bien sans y donner d'éclat, se plaisant dans l'intimité d'un petit groupe d'amis, parmi lesquels on comptait plusieurs de nos célébrités actuelles.

---

(1) La liste à peu près complète des œuvres de Xavier Marmier a été donnée, d'après le *Polybiblion*, dans les *Annales franc-comtoises*. (Livraison de novembre-décembre 1892.)

(2) Près de Saint-Thomas d'Aquin.

Chaque jour, il faisait sa promenade le long des quais de la rive gauche de la Seine, passant en revue toutes les boîtes de *bouquinistes* : c'était sa principale distraction.

Xavier Marmier est décédé le 9 octobre 1892, en laissant le souvenir d'un homme qui a été constamment bienveillant et utile.

Les principales dispositions de son testament sont datées du 22 juin 1888, jour où il atteignait ses quatre-vingts ans. La rédaction de cet acte est tout à la fois simple et digne. L'académicien y refuse d'avance pour ses obsèques tous honneurs officiels (1) ; il précise qu'il veut le *convoi du pauvre*, mais, en même temps, il laisse des largesses pour plusieurs des *asiles des pauvres* ; il fonde des prix pour encourager la jeunesse laborieuse et il fait des donations aux établissements et aux particuliers ayant eu quelques rapports avec ce qui avait pu intéresser sa famille et ses jeunes ans. Ses amis les *bouquinistes* du quai ne sont pas oubliés. Tout ce qu'il possède est distribué avec une convenance, une délicatesse de sentiment faisant le plus grand honneur aux deux titres dont notre compatriote s'est toujours honoré, ceux de *Comtois* et de chrétien.

Il a voulu que « *le Dieu de son berceau fût aussi celui de sa tombe.* »

Marmier avait eu autrefois la noble ambition de prendre rang sous la coupole de l'Institut ; ce désir a été satisfait. Mais, dans son testament, il est loin de viser à avoir une place dans les caveaux et sous le dôme du Panthéon ; il demande que son corps soit ramené sur son sol natal, au modeste cimetière de Pontarlier.

---

(1) Ses intentions ont toutes été respectées ; ses funérailles ont eu lieu avec la simplicité qu'il avait prescrite ; elles ont singulièrement contrasté avec celles de son collègue Renan, pour lesquelles on avait déployé, quelques jours auparavant, toutes les splendeurs des grandes pompes officielles.

Jusqu'à ses derniers jours, il conserva toutes ses facultés intellectuelles. Après avoir reçu les secours religieux qu'il avait expressément demandés, il s'est éteint doucement, entre les bras de parents et d'amis dévoués, avec la satisfaction d'avoir constamment mérité, pendant sa longue carrière, l'estime générale de ses contemporains.

Comme pour le Sage, « *rien ne troubla sa fin,* » elle fut bien le « *soir d'un beau jour.* » Espérons que pour lui, chrétien, elle devint en même temps l'aurore de l'éternelle vie. L'intrépide voyageur et le charmeur, dont l'existence s'était passée dans une sorte de « *pèlerinage perpétuel,* » touchait enfin au port.

RÉGIMENTS FRANC-COMTOIS

EN 1870-71

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par le marquis DE VAULCHIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 9 février 1893)

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une timidité, sans doute bien facile à comprendre, que j'ai l'honneur de porter pour la première fois publiquement la parole en qualité de membre de l'insigne Compagnie qui a bien voulu m'admettre dans son sein.

Je tiens, tout d'abord, à lui en exprimer toute la gratitude inspirée par cette faveur aussi précieuse qu'imméritée.

Sportsman dans ma jeunesse (que mes savants collègues veuillent bien me pardonner ce néologisme dicté sans doute par mon éducation anglaise) : sportsman donc aux époques trop insouciantes du second empire, plus tard soldat de hasard quand la patrie eut besoin de tous ses enfants sans exception, rien ne me destinait à la vie académique. Recherches historiques, travaux d'érudition ou

de science, découvertes utiles ou simplement intéressantes, phrases sonores ou charmantes tombées de la chaire ou du barreau, tels sont les labeurs habituels de nos académiciens, tels ne furent guère ceux de votre nouveau collègue. Vous voulûtes bien, Messieurs, passer sur tout ce qui me manquait, vous détournâtes les yeux de mon indigence académique, pour les reporter sans doute sur d'anciens collègues (1) dont le souvenir reste entouré, j'ose le dire, d'une auréole de saine littérature, de beau langage, d'honneur, de courtoisie, et dont j'ai maintenant la difficile tâche de porter seul le nom, au milieu de notre Académie bisontine. Ils m'en ont entre-bâillé les portes, vous les avez ouvertes toutes grandes ; soyez-en, Messieurs, remerciés encore une fois.

De toutes les passions qui peuvent, en ce monde, enflammer le plus noblement l'âme humaine, l'amour de la patrie m'a toujours paru celle qui fait bouillonner à plus juste titre nos têtes et nos cœurs. La défense de la patrie, la soif de la voir triompher, de la sentir forte et respectée de tous, peut seule expliquer, et même légitimer parfois, ce fléau des fléaux, ce fléau qui traîne après lui tous les autres, la guerre enfin.

Qu'il me soit permis pourtant d'en dérouler devant vos yeux quelques feuillets contemporains, intéressant plus particulièrement la patrie restreinte, mais la patrie aussi, notre chère province franc-comtoise.

Une Compagnie où fleurissent essentiellement les arts de la paix voudra bien néanmoins pardonner, je l'espère, le choix d'un tel sujet au soldat d'aventure dont le bagage littéraire est aussi exigu que le havresac alloué aux sol-

---

(1) Le marquis de Vaulchier et le comte Charles de Vaulchier, ancien député du Doubs, père et oncle du récipiendaire, tous deux décédés membres de l'Académie de Besançon.

dats de la Loire par le vainqueur de Coulmiers, le glorieux mais impitoyable général d'Aurelle de Paladine.

Jadis, Messieurs, la France recruta ses soldats par province et par région. *Nil sub sole novum.* On agite beaucoup, depuis vingt ans, la question du recrutement plus ou moins régional. Qu'étaient donc les régiments de Champagne, de Picardie, d'Anjou, de Navarre, d'Auvergne, Royal-Comtois et tant d'autres, illustrés sur tous les champs de bataille du monde, sinon des régiments régionalement recrutés à leur origine? Dispersés et amalgamés sous l'influence d'idées nouvelles, à la fin du XVIIIe siècle, les régiments provinciaux disparurent, on le croyait du moins, pour toujours. La guerre de 1870 devait les voir renaître.

Les catastrophes, sans exemple dans notre histoire, de Sedan et de Metz, laissaient la patrie désarmée et désorganisée. La France réclama le secours de tous ses enfants, et les régiments provinciaux répondirent aussitôt à l'appel de leur mère.

Composés en majorité de gardes mobiles auxquelles la loi votée sous le ministère du maréchal Niel avait donné une existence régulière, ces régiments offrirent entre eux des diversités d'esprit, de stature, de langage, d'habitudes, de qualités et de défauts, auxquelles nos régiments de ligne, recrutés alors sur le territoire de la France tout entière, ne nous avaient point habitués. Un philosophe désintéressé eût pu multiplier de curieuses remarques sur le courage de certains régiments mobiles, sur la jactance de certains autres, sur la patience de ceux-ci, sur l'insubordination de ceux-là, sur la sobriété de certains et sur le désir de jouissance de beaucoup d'autres. Hâtons-nous de le dire, nos régiments franc-comtois, sobres, patients, habitués aux intempéries et aux marches fatigantes, se montrèrent dignes de la patrie française ainsi que de leur antique province. Ils ne sau-

verent pas la patrie, hélas ! ils sauvegardèrent du moins la petite partie de l'honneur militaire qui leur fut parfois confiée.

C'est donc des régiments comtois que je désire, Messieurs, vous entretenir aujourd'hui. Ils jouèrent, en 1870-71, un rôle assez digne, assez difficile et assez bigarré pour occuper, quelques instants du moins, votre attention.

Les gardes mobiles de Franche-Comté formèrent trois régiments qui prirent, dans la liste des régiments provisoires d'infanterie, les nos 54, 55 et 57. Les deux premiers se recrutèrent dans le département du Doubs et dans celui du Jura, le troisième dans la Haute-Saône.

Notre bonne ville de Besançon, fière de son titre de capitale de la province, ne permettrait sans doute pas qu'il fût commencé par un régiment où ses enfants n'eussent pas été incorporés. Nous nous occuperons d'abord, si vous le voulez bien, du régiment du Doubs. Il réunit environ 3,000 hommes répartis en trois bataillons qui portèrent les noms de Besançon, de Montbéliard et de Pontarlier. Les gardes mobiles de l'arrondissement de Baume-les-Dames complétèrent l'effectif de leurs camarades des trois autres bataillons.

Le général Abel Douay, le brillant chef d'avant-garde, si inutilement tué à Wissembourg, commandait dans notre ville plusieurs années avant la guerre. Assez intelligent pour comprendre la nécessité d'une armée de seconde ligne et entrer dans les vues du maréchal Niel, assez éclairé pour admettre autre chose que la routine au milieu de laquelle sa vie militaire s'était passée, cet officier général donna tous ses soins à la formation des nouveaux régiments fournis par sa division. Sans laisser refroidir son zèle par la stérile malveillance avec laquelle la nouvelle institution de la garde mobile était alors regardée par le plus grand nombre, il s'efforça d'encadrer ces nou-

velles formations au moyen des éléments les moins mauvais qu'il put trouver. S'il ne réussit pas complètement, la faute en est surtout au peu d'encouragement que trouvèrent de semblables efforts chez le maréchal Lebœuf, qui, malheureusement pour la garde mobile, tint ensuite au ministère la place du maréchal Niel. Néanmoins les gardes mobiles de la 7e division militaire, comme on disait alors, furent organisées, encadrées et prêtes à être utilisées, plusieurs semaines, parfois plusieurs mois, avant celles de la plupart des autres provinces. Les mobiles du Doubs surtout, auxquels la main du général Douay avait communiqué une impulsion plus immédiate, présentèrent dès le commencement de la guerre une apparence plus régulière et plus véritablement militaire. Je fais appel, Messieurs, au souvenir de tous. Dès le mois de septembre 1870, n'admirait-on pas dans nos murs, sur nos promenades et autour de notre vieille ville de guerre, la façon correcte et dégagée dont évoluaient nos *moblots* qui, deux mois auparavant, vaquaient encore aux fenaisons ou aux moissons, soignaient les bestiaux ou s'occupaient de toute autre pacifique besogne? Il faut le constater à notre gloire, Messieurs, le Franc-Comtois devient facilement bon soldat, pourvu que les chefs qui lui ont été donnés sachent lui inspirer une confiance dont il est parfois avare, mais que je ne lui ai jamais vu refuser aux officiers qui la méritaient.

La mission confiée au régiment du Doubs fut, dès le début, parfaitement définie. Le commandement de la place de Besançon devait nécessairement craindre que la place ne fût abordée du côté de l'est par les plateaux dominants que longent les routes de Pontarlier et de Morteau. Il importait donc absolument à sa sûreté que l'ennemi ne pût passer de la rive droite à la rive gauche du Doubs et que tous ses mouvements, à la hauteur de Montbéliard, fussent incessamment et exactement observés. Ce rôle prêtait peut-être moins qu'un autre aux dramatiques inci-

dents de la guerre de siège ou aux émouvantes aventures des batailles rangées. Sa capitale importance n'en fut pas moins admise par tous les généraux qui se succédèrent dans la défense de notre frontière de l'Est. Nous verrons que le régiment du Doubs sut s'acquitter avec une exactitude et une ténacité mises particulièrement en relief par la précipitation avec laquelle les troupes qui le remplacèrent sur le plateau de Blamont furent obligées de l'évacuer au mois de janvier suivant.

Le bataillon de Montbéliard ne fut pas réuni dès le début à la portion principale du régiment. Expédié trop tard à l'armée des Vosges, il n'arriva pas à temps pour prendre part au combat de la Burgonce, qui livra à l'ennemi les cols de ces montagnes. Ramené aussitôt vers Besançon, le bataillon de Montbéliard fit le coup de feu, les 23 et 24 octobre, contre les têtes de colonnes prussiennes qui, tâtant la position par les ponts de Cussey et de Voray, s'avancèrent jusqu'à Châtillon-le-Duc, Auxon et presque Valentin.

Vigoureusement reçu sur ces points, l'ennemi renonça aussitôt à l'offensive. Notre bataillon n'occupa dès lors que des points stratégiques peu exposés et rejoignit les deux autres bataillons du Doubs au commencement de janvier 1871.

Ceux-ci, cantonnés sur la rive gauche du Doubs, avaient commencé, dès le mois d'octobre, à remplir leur mission d'observation et de défense. Des juifs d'Alsace, affolant nos montagnons par une invasion prussienne faussement annoncée, avaient réussi à se procurer à vil prix une masse de bétail à la foire de Maîche. Destinés ainsi à alimenter l'armée prussienne, nos beaux bœufs de montagne furent de bonne prise pour notre régiment du Doubs, qui en captura un très grand nombre et les fit passer à l'intendance de Besançon. Mangés pour mangés, il ne me paraît pas douteux que nos braves bœufs comtois ne dussent

préférer trouver leur tombeau sous la capote grise de leurs compatriotes. Chacun sa tâche en ce monde...., et tout va bien.

Le commencement de novembre se passa en reconnaissances sur la rive droite du Doubs, du côté de l'Isle-sur-le-Doubs et de Villersexel. Les forces supérieures de l'ennemi les interdirent bientôt et dès lors notre régiment occupa tour à tour, selon les besoins de son service, Clerval rive gauche, Vougeaucourt, Audincourt, Pont-de-Roide, Saint-Hippolyte, enfin tous les points d'où il pouvait veiller utilement à l'exécution des ordres reçus. Il sut empêcher la construction d'un pont de chevalets dont les Prussiens avaient commencé l'établissement à Vougeaucourt et Audincourt, et y repoussa victorieusement, le 20 novembre, deux reconnaissances prussiennes.

Le 22, toujours attentif à l'alimentation, base de la santé du troupier, il enlevait 76 sacs de farine que des uhlans emmenaient du moulin de Lougres, à la hauteur de Vougeaucourt.

Le 23, il repoussait encore les attaques de deux colonnes ennemies venues de Montbéliard, en blessait grièvement le chef, et étendait sur le terrain tous les officiers au nombre de six.

L'ennemi se borna ensuite aux reconnaissances et parfois aux bombardements exécutés de la rive droite à la rive gauche de la rivière. Le régiment du Doubs, épiant ses moindres mouvements, subissait les bombardements sans y pouvoir répondre et renseignait quotidiennement la place de Besançon, parfaitement gardée ainsi à quatre-vingts kilomètres de distance.

Entre temps, notre régiment avait reçu son approvisionnement de capotes, sans lesquelles il n'est pas de troupier sérieux. Sans doute le maréchal ministre de la guerre avait borné sa sollicitude aux seuls boutons de guêtres dont il fut si fier, car les capotes envoyées aux

Franc-Comtois en étaient totalement privées. Un officier du régiment [1], jadis honorablement connu dans la municipalité de Besançon, eut la piquante effronterie d'aller en commander quelques milliers aux usines de Beaucourt, alors occupées par l'ennemi. Une fois fabriqués, le transport de ces boutons présentait de sérieuses difficultés. Mais nos contrebandiers, dont le pays abonde, démontrèrent ici qu'aucune science n'est inutile sur cette terre. Habitués à lutter de finesse avec nos douaniers méfiants, il leur fut facile de duper les Allemands et d'employer patriotiquement, une fois n'est pas coutume, leur dangereux savoir-faire. Ils surent approvisionner en boutons les magasins du régiment du Doubs. C'est probablement la première fois qu'une administration militaire put compter sur de semblables livraisons, dont la rubrique dut sans doute paraître d'une rédaction difficile au comptable qui les enregistra.

Au mois de janvier 1871, nous retrouvons le régiment, au grand complet cette fois, occupant la ligne de Blamont-Bondeval-Seloncourt, et maintenant les positions défensives qui empêchaient l'ennemi de passer sur la rive gauche du Doubs et d'inquiéter la place de Besançon, en s'installant sur le plateau de Blamont. Le régiment se préparait à prendre une part active au vaste mouvement que l'armée dite de l'Est tenta trop tard d'exécuter.

Permettez-moi à ce sujet, Messieurs, quelques explications indispensables. Un plan qui, exécuté en temps opportun, eût été fertile en conséquences incalculables, fut conçu par le lieutenant-colonel de Bigot, alors chef d'état-major de la division de Besançon. Il consistait à pousser vers l'est une armée imposante qui eût délivré sans trop de peine la place de Belfort, alors étroitement bloquée. Passer ensuite de l'autre côté de la chaîne des Vos-

(1) M. le capitaine Sandoz.

ges, prendre ces montagnes à revers, menacer ainsi la base d'opérations de l'ennemi, inquiéter ses communications avec l'Allemagne, peut-être les intercepter, tels devaient être les développements successifs de ce projet grandiose dans sa conception et dans ses conséquences probables. D'une exécution possible en bonne saison et avec des troupes habituées à la victoire, il devenait presque impraticable au cœur d'un hiver exceptionnellement rigoureux et pour des troupes dont de nombreuses défaites, des marches épuisantes et des misères de toutes sortes avaient fort amoindri la valeur. Ce plan fut pourtant repris malgré toutes les circonstances qui en pouvaient entraver l'exécution, et la grande armée de l'Est, composée de quatre corps d'armée, et placée sous les ordres du général Bourbaki, commença sa marche vers Belfort.

Le régiment du Doubs, que nous avons laissé sur les plateaux de la rive gauche, devait naturellement coopérer à ce vaste mouvement et, formant l'extrême aile droite de l'armée, marcher parallèlement à elle. Son rôle éventuel pouvait devenir capital si, suffisamment appuyé et renforcé, il réussissait, par un hardi crochet offensif, à se jeter sur l'ennemi qu'il observait depuis trois mois et à déborder vers Montbéliard l'aile gauche allemande. Le blocus de Belfort fût devenu aussitôt impossible et l'ennemi, perdant le solide point d'appui de cette forteresse, eût difficilement disputé le passage à la grande armée de l'Est. Cette vérité militaire fut entrevue par nos généraux. Un commencement d'exécution fut même dessiné par une brigade d'infanterie qui, le 8 janvier, sous les ordres du général Minot, rejoignit par Pont-de-Roide notre corps d'observation franc-comtois.

Mais l'hésitation, les tâtonnements, les marches et contremarches qui n'usaient que les forces françaises, reprirent ici leurs droits, et après avoir laissé détruire, au début de la campagne, notre belle armée du Rhin, lais-

sèrent perdre ici même la dernière carte que notre malheureuse patrie eût encore dans son jeu. Obéissant à je ne sais quelle considération stratégique trop profonde pour être sondée, le commandement général se hâta de faire rétrograder la brigade Minot, qui repassa sur la rive droite du Doubs, laissant une fois de plus ses plateaux sous la garde presque exclusive de notre régiment du Doubs. L'ennemi se hâta de profiter de sa faiblesse numérique et l'attaqua dès le 13 janvier. Le bataillon de Pontarlier soutint une fusillade fort nourrie à Abbévillers, et lorsque l'ennemi voulut déboucher de Seloncourt, il fut violemment rejeté par le bataillon de Montbéliard et poursuivi jusque sous le feu d'une batterie crénelée établie par les Allemands à Audincourt. Les fascicules du grand état-major allemand conviennent que cet engagement, nommé par eux combats de Desle et de Croix, leur coûta 6 officiers et 30 hommes.

Trompé par la fière contenance du régiment du Doubs, l'ennemi accumula alors sur ce point des forces assez nombreuses pour rendre la position intenable. Onze bataillons d'infanterie, plusieurs batteries d'artillerie entrèrent en ligne dès le 15 janvier. Le rôle de nos soldats fut donc nécessairement réduit au maintien de leurs lignes, en présence d'une infanterie quadruple en nombre et d'une artillerie de position dont la puissance rendait illusoire l'effet de la batterie de montagne prêtée au régiment du Doubs. Il se maintint néanmoins, les 15, 16 et 17, dans les positions d'Audincourt et de Seloncourt, ne laissant pas un moment de repos à l'ennemi et, par la vivacité de ses feux, le confirmant dans la persuasion qu'un détachement fort considérable lui barrait la route des plateaux. Mais le 18 la situation dut forcément changer. L'ennemi, délivré des violentes attaques de la grande armée de l'Est, rassuré sur le sort de son corps d'investissement de Belfort, résolut de se débarrasser enfin de ce fâcheux régi-

ment de nos gardes mobiles, sentinelle vigilante qui l'observait depuis trois mois et le harcelait depuis plusieurs jours. Notre ligne de défense de Blamont-Bondeval-Audincourt fut donc attaquée simultanément par plusieurs colonnes allemandes dont l'importance devait exclure toute résistance effective de notre part.

Faiblement soutenu par les corps francs qui devaient l'appuyer, par les gardes mobilisées auxquelles des fusils à piston inspiraient peu de confiance, le régiment du Doubs lutta pourtant avec honneur. Une foule de petits combats partiels furent livrés par lui dans les divers villages qui, de distance en distance, jalonnaient la position. Le bataillon de Pontarlier se maintint même à Bondeval, malgré un bombardement de quatre heures et des attaques réitérées d'infanterie. Coupé enfin du reste du régiment par un poste ennemi qui en occupait la route, il sut, grâce à son sang-froid et à l'obscurité, se frayer un passage de vive force et rejoindre à Blamont la portion principale de son corps.

L'état-major prussien convient que cette journée lui coûta 7 officiers et 102 hommes. Le régiment du Doubs laissa environ 100 hommes sur le carreau ; 1 officier et 16 hommes restèrent prisonniers. Malgré la disproportion du nombre, notre régiment maintint encore pendant toute la journée du 19 la ligne de Blamont-Roche-Thulay, mais l'ennemi occupait Bondeval et la position n'eût pu être plus longtemps défendue. L'arrivée d'une division entière du 24e corps français vint décharger nos mobiles d'une tâche trop au-dessus de leurs forces numériques. Ils eurent l'honneur de remettre intacte la position du plateau de Blamont aux troupes qui, croyait-on, devaient le conserver et ne surent au contraire que l'évacuer dès le 24.

Mais dès le 23, le régiment du Doubs avait reçu l'ordre de regagner la place de Besançon, le vaillant général Rolland, qui commandait alors dans notre ville, voulant se

conserver un régiment éprouvé, au milieu de la désorganisation universelle qui commençait, hélas! à dissoudre l'armée de l'Est. Malgré l'opposition que ce désir rencontra auprès du commandement de l'armée, le général Rolland sut gagner sa cause. Il épargna ainsi à nos braves Franc-Comtois la désastreuse retraite sur la Suisse et l'humiliant internement qui en fut la conséquence.

Le 24 janvier, Messieurs, le 54e régiment de garde mobile, le régiment du Doubs, quittait Pont-de-Roide et Blamont, s'apprêtant à donner son plus bel exemple de fermeté et d'entraînement militaire.

Tout soldat connaît la difficulté d'exécuter sans désordre les longues marches, de ne laisser aucun trainard, en un mot, de rester formé. Pour peu que la rencontre de colonnes débandées, le voisinage de l'ennemi, les chemins encombrés de glace et de neige ajoutent encore aux difficultés ordinaires, la marche régulière devient presque un tour de force. Nos Franc-Comtois l'exécutèrent alors malgré l'accumulation de tous les obstacles que je viens de signaler.

Partis le 25 de Belleherbe, escortant leur batterie de montagne, ils trouvèrent la route de Besançon-Morteau barrée par les têtes de colonnes ennemies. Ils s'enfoncèrent alors dans la vallée de la Loue, où ils eurent à lutter contre le torrent du 18e corps français, qui s'échappait dans la direction de Pontarlier. Continuant sa route avec un calme et une ténacité toute comtoise, le régiment arrivait à Besançon le 27 janvier au matin, sans un seul trainard, et ramenait en entier la batterie d'artillerie qui lui avait été confiée.

Tel fut, Messieurs, le rôle joué par le régiment du Doubs dans la terrible guerre de 1870-71. Telle fut la mission confiée à son intelligence et à sa bravoure. Il me paraît presque inutile d'ajouter qu'il s'acquitta fidèlement de l'un et remplit l'autre avec une exactitude et une

conscience dont ses compatriotes peuvent à bon droit s'enorgueillir. Permettez-moi donc, Messieurs, de passer maintenant à d'autres Franc-Comtois dont la tâche, fort différente de celle du régiment du Doubs, n'en mérite pas moins notre sympathie, peut-être notre admiration.

Après les raboteuses étapes sur les plateaux neigeux du Lomont, voici maintenant les marches restreintes par l'investissement sévère qui enserra Belfort ; après les bises perçantes, mais libres encore, du haut Doubs, voici la triste atmosphère d'une prison de quelques kilomètres carrés se rétrécissant chaque jour; après la guerre de campagne, la guerre de siège, et de quel siège! après le régiment du Doubs, voici le régiment de la Haute-Saône ; voici les humides casemates où la mort frappa dans l'ombre, voici les bivouacs glacés où les innombrables projectiles d'un bombardement sans exemple furent le moindre des maux et le danger auquel succomba le moins de victimes.

Ce n'est pas en effet, Messieurs, sans un pénible serrement de cœur que l'on peut retracer quelques-uns des épisodes qui rendront à jamais mémorable le siège de Belfort. La place continue à boucher fièrement la trouée de montagnes qui porte son nom, mais que de sacrifices n'ont point coûté sa défense désespérée, sa conservation obtenue avec tant de peine! Sans doute ces sacrifices sont plus que payés par la présence du drapeau français qui y flotte encore, mais dans ce mortier sanglant qui a cimenté sa hampe sur le Roc de Belfort, nous trouverions bien des gouttes du sang de nos compatriotes de la Haute-Saône !

Les gardes mobiles de la Haute-Saône, Messieurs, au nombre de près de 5,000, faiblement encadrés, mal habillés, plus mal armés encore, se distribuèrent en quatre

bataillons dont les trois premiers formèrent proprement le 57e régiment provisoire. Du reste, tous furent employés à la défense de la place de Belfort, sur laquelle ils furent dirigés dès le 25 août 1870.

En présence d'un envahissement imminent, il fallut tout organiser avec des ressources médiocres ou nulles. Formation des cadres supérieurs et inférieurs, habillement, armement, équipement, instruction des hommes et même, hélas! des officiers et sous-officiers, tout dut être ébauché, mais non complété, bien entendu, en présence d'un ennemi qui venait de réduire en captivité ce que la patrie comptait alors de meilleures troupes. Aussi le résultat, quoique relativement merveilleux, fut-il fort au-dessous de ce qu'eût rêvé, sans doute, le regretté maréchal Niel, lorsque avec tant de prévoyance il fit voter la loi de 1868 sur la garde mobile. Il me serait impossible, Messieurs, de retracer jour par jour les émouvants dangers, les déboires sans nombre qu'affronta le régiment de la Haute-Saône. Un tel récit fatiguerait sans doute votre attention, tout patriotiquement bienveillante qu'elle puisse être. Je me bornerai donc à signaler les principaux combats que soutinrent les gardes mobiles de la Haute-Saône, les misères les plus poignantes qu'ils supportèrent avec une patience plus difficile cent fois que le courage du champ de bataille.

Ce fut à Grosmagny que les mobiles de la Haute-Saône eurent l'honneur du baptême militaire, celui du feu. Le bataillon de Gray s'y mesura pour la première fois avec les troupes prussiennes du général de Treskow.

Débarrassé, par la bataille de la Burgonce, du corps d'armée improvisé par le général Cambriels, et par la chute de Metz, du danger que pouvaient courir ses communications avec l'Allemagne, l'ennemi s'avançait vers Belfort. Le 2 novembre 1870, il se heurtait à la première résistance sérieuse, à huit kilomètres environ de Belfort, où l'atten-

daient nos Graylois à la hauteur du Gros et du Petit-Magny. La défense fut aussi énergique que pouvait le comporter la faiblesse numérique d'un bataillon de sept cents hommes, sans artillerie ni cavalerie, opposé à une colonne de 3 à 4,000, pourvue de cavaliers et de canons. Aucune troupe française ne se trouvait à portée comme soutien ou réserve ; le bataillon dut donc battre en retraite, marquant sa sanglante défense par une perte d'environ 170 hommes infligée à l'ennemi, tandis que 150 Comtois, tués, blessés ou prisonniers payaient, au nom de leur bataillon, la terrible bienvenue des combats.

De tous temps, Messieurs, le viaduc important de Dannemarie et la route taillée dans le roc qui mène de Sentheim à Belfort avaient été destinés à sauter en cas de guerre. Des fourneaux de mine y avaient été disposés et le bataillon de Gray devait, en accomplissant une partie de ce triste mais nécessaire sacrifice, changer en défaite l'attaque victorieuse de l'ennemi. L'insouciance française se montra là, comme ailleurs, hélas ! La poudre ne manquait probablement pas dans les fourneaux qui devaient faire sauter la route, mais il fut impossible de l'enflammer malgré les efforts obstinés qu'y déployèrent nos mobiles, à la gueule même des fusils prussiens. Ceux-ci en convinrent eux-mêmes, certifiant ainsi que le Comtois est obstiné. C'est une qualité sociale assez peu aimable ; elle trouve parfois son emploi.

Avant de rentrer à Belfort avec notre bataillon mutilé, saluons, Messieurs, le capitaine Morel, resté mort sur le champ de bataille de Grosmagny, le premier des officiers du régiment qui ait payé à la patrie la dette que tous, sans exception, nous devons acquitter au besoin.

Entre temps, Messieurs, le commandement de la place de Belfort avait dû songer à augmenter le personnel de son artillerie, dont l'excellent noyau était loin de suffire au service de tant de bouches à feu. Dans le régiment de

la Haute-Saône, vingt hommes par compagnie furent désignés pour ce nouvel apprentissage. Sans doute le temps manqua pour le perfectionner. Pourtant, la façon dont l'artillerie de Belfort ne cessa d'être servie, le sang-froid avec lequel les pièces furent constamment manœuvrées sous le déluge de projectiles dont les Prussiens les inondèrent, leur firent plus d'une fois comprendre que, malgré sa légèreté proverbiale, le Français sait se plier à toutes les exigences, exercer tous les métiers et braver les plus multiples dangers.

Le régiment de la Haute-Saône occupa ensuite des positions qui couvraient la route de Paris et le côté ouest de Belfort. Son 3e bataillon fit même le coup de feu de ce côté, où tout se passa en escarmouches d'avant-postes.

Le 15 novembre, nous trouvons le bataillon de Lure marchant à l'assaut d'ouvrages prussiens élevés à la hauteur de Bessoncourt, à l'est de la place. Soit que la colonne d'attaque fût trop faible, ou que les troupes voisines (ce n'étaient pas des Comtois) l'eussent mal soutenue, l'ennemi ne put être délogé, mais le bataillon de Lure y perdit une centaine d'hommes et trois officiers tués à la tête de leur troupe. Le chef de bataillon Lanoir, les capitaines Perret et de Nerbonne y suivirent la voie sanglante ouverte à Grosmagny par le capitaine Morel.

L'hiver est arrivé, la température, toujours rigoureuse à Belfort, est en 1870 plus sauvage que jamais. Le défaut de vêtements et de chaussures se fait sentir de plus en plus à nos pauvres mobiles, dont deux bataillons gardent les positions ouest de Belfort. Travaillant la nuit aux retranchements improvisés sur les hauteurs du Mont, surveillant le jour les progrès lents mais incessants de l'armée de Treskow, nos compatriotes sentent la confiance se retirer d'eux avec la force, avec la santé, avec toutes les qualités physiques nécessaires au glorieux mais pénible métier des armes. Douze jours se passent

ainsi et sont marqués par un contingent, hélas! régulier, que les bataillons de Gray et de Vesoul voient chaque jour diriger sur l'hôpital. N'importe! on demeurera jusqu'au dernier s'il le faut, on n'évacuera pas sans coup férir les positions confiées à ces bataillons. Ils n'en sont chassés qu'après deux jours de combats furieux soutenus les 23 et 24 novembre. L'ennemi peut ainsi se rapprocher; il établira bientôt ses batteries d'une façon plus menaçante pour la place et les forts qui l'abritent encore. Il s'empressera alors, ainsi qu'il fit à Strasbourg et ailleurs, d'incendier et détruire par un ouragan de projectiles, non les forts et les batteries, mais les maisons et les rues de la ville infortunée. Il tentera ainsi d'impressionner la paisible population civile, de la révolter contre la guerre et l'élément militaire. Le patriotisme des Belfortains resta indomptable; honneur à eux!

Le reste du mois de décembre s'écoula au milieu des plus cruelles alarmes augmentées des misères qu'accroissait sans cesse la rigueur inoubliable de la température. Le bataillon de Vesoul occupant le solide ouvrage des Barres, à l'ouest de la place, n'était pas affligé plus qu'il n'était juste, mais le 2e bataillon, grièvement frappé par la perte de trois de ses principaux officiers, tués, ainsi que nous l'avons vu, au combat de Bessoncourt, incomplètement abrité par le faible relief de l'ouvrage à peine ébauché de Bellevue, se trouvait dans de fort mauvaises conditions de résistance.

Un chef de bataillon, étranger à la province, avait remplacé le regretté commandant Lanoir et n'avait point acquis sur le bataillon l'influence nécessaire.

Il faut le reconnaître de bonne foi, le Franc-Comtois est méfiant. Resté fortement autonome, il accorde difficilement sa confiance à l'étranger, et par étranger il entend tout ce qui n'est pas Comtois. C'est bien là, il faut le reconnaître, l'objection capitale mise en avant par les

adversaires des régiments régionaux ou provinciaux.

Les officiers du commandement supérieur de Belfort, accoutumés au recrutement que je qualifierai d'universel, ne surent pas comprendre qu'il fallait aux soldats de la Haute-Saône un chef de leur sang, qui les comprendriat et auquel ils obéiraient volontiers. Ils furent inconsciemment la cause de la seule tache qui ait terni l'honneur de nos régiments comtois.

Le déluge d'obus qui cribla Bellevue et la ferme qui y servait de casernement affola le 2e bataillon. Le nouveau commandant ne put se faire obéir des hommes, qui passèrent le reste de la journée et la nuit suivante dans un désordre dont rien ne put les tirer. Une répression énergique, des punitions terribles, mais peut-être nécessaires, suivirent cette scène sur laquelle nos cœurs de Franc-Comtois doivent jeter un voile de deuil. Le 2e bataillon fut licencié, reformé au moyen d'éléments nouveaux, et rejoignit le bataillon de Gray au camp retranché du Vallon.

Ce triste ravin, qui s'étend au nord de la place, servait de cimetière improvisé. Sa terre recouvrit un à un les 6,000 morts sacrifiés à la conservation de la place. Le feu de l'ennemi, la pourriture d'hôpital et les maladies contagieuses de toutes les sortes leur en firent payer la rançon glorieuse.

Le séjour du camp retranché accumula sur nos pauvres compatriotes déguenillés tous les maux que peut rêver l'esprit humain, toutes les douleurs que peut supporter son corps : un abîme de misère et la perspective constante du lieu où un dernier sommeil attendait le soldat harassé.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de m'improviser l'historiographe d'un siège aussi mémorable que celui de Belfort. Plusieurs l'ont tenté ; aucun ne s'est élevé à la hauteur d'un pareil sujet.

Le siège de Gênes, Masséna et son indomptable armée furent célébrés par Thiers : j'espère que Belfort aussi trouvera un jour un historien digne de ses défenseurs.

Je reviens donc tristement au régiment de la Haute-Saône, mutilé, décimé, diminuant chaque jour et chaque nuit, mais toujours debout, silencieux et patient. Sans doute il portait gravé dans son cœur la belle devise qui distingue encore une famille de notre province :

« **En Durant j'espère !** »

Décembre et Noël sont passés, janvier s'écoule; le canon de Villersexel, d'Arcey, de Montbéliard, d'Héricourt, fait battre le cœur des assiégés. Le sang circule plus vif et plus chaud, le froid et la fatigue sont, pour un seul moment, hélas! oubliés; la Haute-Saône a l'honneur de tenter une diversion permettant de donner la main à l'armée libératrice de Bourbaki. Le bataillon de Vesoul s'acharne à l'assaut des positions d'Essert qui, une fois emportées, permettront de se jeter entre les bras des Français qui ont vaincu à Villersexel. Le bataillon subit sans se débander des pertes sensibles, mais il ne peut percer; il est ramené en bon ordre dans la place, ne rapportant de ce nouveau champ de bataille que la gloire d'avoir lavé la défaillance de Bellevue et d'avoir contraint au respect un commandement mal disposé pour les Comtois : consolation véritable, mais que balance l'amer désenchantement produit dans la place par la retraite, que j'ose qualifier de *prématurée*, de l'armée de l'Est. — Oui, Messieurs, ma faible voix ne cessera de le proclamer! On a calomnié nos troupes en disant qu'elles ne marchaient plus! Toutes les fois que le commandement, que les officiers le voulurent, la troupe obéit. Si le 17 et le 18, le général Bourbaki eût insisté encore, le corps d'armée du général de Treskow levait le siège et se repliait.

Sans doute, il eût fallu se retourner alors et livrer une

deuxième bataille au corps du général de Manteuffel, qui arrivait de Paris à marches forcées. Eh bien! Messieurs, Werder, malgré la défaite que nous venions de lui infliger à Villersexel, ne venait-il pas de maintenir intactes les positions de la Lizaine contre notre armée pourtant victorieuse? Le cas échéant, nous livrions donc ce combat dans toutes les meilleures positions défensives dont Werder venait de tirer contre nous un si brillant parti.

Je dois m'excuser sans doute, Messieurs, si je me suis laissé aller un instant à faire encore, comme on dit, de la stratégie en chambre. L'ardeur de mes souvenirs m'a sans doute emporté. Puis la pensée de Belfort débloqué, de la retraite de Werder et de Treskow, des communications de l'ennemi entravées, de sa base d'opérations menacée, ouvre de tels horizons qu'il est du moins excusable, je l'espère, de s'y arrêter un instant.

Nous arrivons, Messieurs, aux derniers jours de ce siège glorieux et cruel. Le régiment de la Haute-Saône parut encore une fois, et avec honneur, devant l'assiégeant. Le 2e bataillon défendait Pérouse le 21 janvier, lorsque ce village fut emporté par l'ennemi; une centaine de nos compatriotes y périrent, et le jeune capitaine Guillet eut l'honneur d'y clore la série sanglante commencée à Grosmagny, près de quatre mois auparavant.

Entassé dans le triste ravin du camp retranché, succombant au plus morne désespoir, le régiment de la Haute-Saône vit la fin de ce siège mémorable et sortit de la place avec le reste de la garnison.

Il serait trop long, Messieurs, de signaler ici tous ceux de nos compatriotes qui se distinguèrent d'une façon spéciale. Permettez-moi seulement de rappeler le chiffre éloquent des Haute-Saônois qui attestèrent de leur sang et de leur vie le dévouement à la patrie française et à l'honneur franc-comtois. 1 officier supérieur, 4 capitaines, plus de 600 sous-officiers et soldats reposent dans la terre

de Belfort et témoignent suffisamment des qualités militaires et patriotiques qui animèrent alors, et animeraient encore, j'en suis sûr, les âmes fortement trempées de nos compatriotes.

Vous penserez, peut-être avec quelque impatience, Messieurs, que votre nouveau collègue s'étend trop exclusivement sur d'aussi tristes sujets. Hélas ! chacun parle plus volontiers de ce qui l'occupe, et les vaincus de 1870 ne sauraient éclaircir la teinte lugubre dont cette sanglante époque a pénétré leur âme. Pardonnez-moi donc si je n'ai pas encore fini et si je dois, sous peine d'être injuste envers lui, vous parler d'un troisième régiment de Franc-Comtois, recruté dans mon pays d'origine, du 55e de marche, comme on l'appelait alors, formé par les gardes mobiles du Jura.

Ce régiment, réuni dès le 15 août 1870, distribua ses 3,500 hommes en trois bataillons, dont les deux premiers furent seuls destinés à rejoindre les colonnes mobiles. Le 3e bataillon réparti, moitié au fort des Rousses, moitié dans les forts de Salins, ne prit qu'une part éloignée aux nombreux combats de cette campagne. Une grande joie lui était pourtant réservée. Vers la fin de la guerre, au moment où l'armistice allait laisser un moment respirer la patrie, l'ennemi eut l'inutile témérité de vouloir pénétrer de vive force dans notre place de Salins. Nos Jurassiens, qui en occupaient les forts, criblèrent les Allemands d'un tel déluge de projectiles que cette absurde entreprise dut être abandonnée. Près de 600 Allemands restèrent couchés dans le couloir formé par la pittoresque ville de Salins étroitement serrée entre les forts Belin et Saint-André. L'ennemi n'insista pas.

Quant aux deux premiers bataillons du Jura, chacun doit rendre justice, sinon à leur héroïsme, du moins à la souplesse de leurs jarrets. Les soldats de 1805 disaient que le Petit Caporal ne se battait cette année-là qu'avec

leurs jambes; je ne sais si nos divers généraux se rappelèrent cette plaisanterie, prélude de la glorieuse journée d'Austerlitz, ou s'ils supposaient nos muscles plus élastiques parce qu'ils avaient été fécondés dès l'enfance par les vins d'Arbois ou de Château-Chalon qui, dans ce temps-là, réjouissaient encore nos palais franc-comtois. Quelle que pût être la raison déterminante des mouvements prescrits au régiment du Jura, il serait difficile, je pense, de trouver dans cette terrible guerre un corps qui eût arpenté plus de routes, franchi plus d'étapes et égrené plus de kilomètres.

Après la campagne chacun avait fait ses preuves pour l'honorable poste de facteur rural. Une brève récapitulation des trois campagnes des Vosges, de la Loire et de l'Est, démontrera la vérité de ce que j'avance.

Donc, le régiment du Jura, habillé à Dole et à Lons-le-Saunier dans la deuxième quinzaine d'août 1870, sommairement instruit et équipé à Besançon durant septembre, entrait en ligne le 8 octobre avec l'armée du général Cambriels et occupait quelques cols des Vosges entre Saint-Dié et Gérardmer. Les 23 et 24 octobre il recevait le baptême du feu à Châtillon-le-Duc et dans la vallée de l'Ognon. Le 19 novembre il rejoignait, sous les ordres du général Crouzat, l'armée du général d'Aurelle de Paladine, et campait à Gien, au bord même de la Loire. Les 24 et 28 du même mois il prenait sa part du combat de Ladon et de la sanglante bataille de Beaune-la-Rolande dans le Loiret. Emporté par la déroute qui entraîna la deuxième évacuation d'Orléans, il battait en retraite sur Bourges le 10 décembre, et reparaissait en Franche-Comté le 1er janvier 1871. Passé sous les ordres directs du général Clinchant et sous le commandement suprême du général Bourbaki, il se distinguait particulièrement le 9 janvier à la bataille de Villersexel et revoyait de loin les cols des Vosges, maintenant couverts de neige, qu'il avait occupés

trois mois auparavant. Enfin il venait se briser avec l'armée de l'Est contre les lignes fortifiées de la Lizaine, dans les trois désastreuses journées d'Héricourt, les 15, 16 et 17 janvier 1871.

La simple inspection des zigzags que tracèrent nos Jurassiens au travers de la France suffit à fatiguer l'esprit, et même les jambes de l'attentif lecteur de la carte.

Il ne faut pourtant pas croire, Messieurs, que de nombreux kilomètres, allègrement franchis, constituent les plus beaux états de service et les seuls titres de gloire du régiment du Jura. Engagé plus ou moins complètement une dizaine de fois, le récit minutieusement détaillé de tout ce qu'il reçut l'ordre d'accomplir vous paraîtrait sans doute, Messieurs, quelque peu fastidieux à écouter. Qu'il me soit permis du moins d'insister quelques instants sur les trois principaux combats dans lesquels il eut l'honneur de tenir la place assignée par nos règlements militaires à un régiment régulièrement encadré dans sa brigade et dans sa division.

Beaune-la-Rolande fut la première des trois journées qui auraient dû s'inscrire sur le drapeau du régiment du Jura. Cette petite ville du Loiret, située entre Montargis et Pithiviers, fut le théâtre d'une journée sanglante où les 18e et 20e corps français s'efforcèrent de percer les lignes ennemies pour gagner Fontainebleau et tendre la main, par-dessus l'armée d'investissement, à l'armée du général Ducrot. Le régiment du Jura y soutint, sans se débander, un feu de douze heures qui commença à la pointe du jour et dura par delà la nuit. L'armée du prince Frédéric-Charles, rendue disponible par la récente capitulation de Metz, vint jeter dans la balance la force victorieuse de sa masse. Notre attaque ne réussit pas, mais le régiment du Jura compta, dès ce jour, au nombre de ceux qui savaient tenir leur place au feu.

Il avait joui, dès le début, de la bonne fortune d'être embrigadé avec un régiment de ligne dont la discipline ré-

glée et les allures correctes lui tracèrent des exemples bien précieux à de jeunes troupes. Officiers, sous-officiers et soldats, tous s'appliquèrent à imiter ce correct modèle, et ils y réussirent assez complètement pour que les commandants de cette brigade confiassent aussi volontiers à l'un qu'à l'autre de ces deux régiments les missions que leur assignait le tour régulier du service. Je ne saurais invoquer à ce sujet le témoignage du général Boysson qui, le premier, commanda cette brigade et fut glorieusement tué à sa tête le jour de Beaune-la-Rolande, mais je ferais volontiers appel au souvenir de son remplaçant, le ferme et consciencieux général Logerot, ancien ministre de la guerre, qui commanda plusieurs années le corps d'armée dont Besançon est le chef-lieu.

Le jour de Villersexel, Messieurs, la brigade marchait la gauche en tête, et le régiment du Jura se trouvait donc le premier. Le général Logerot n'hésita pas à le déployer en première ligne et le Jura justifia l'honneur que lui rendait son brigadier en enlevant de vive force le village de Villers-la-Ville, malgré sa position dominante, en débordant l'aile gauche de l'ennemi et en exécutant, sous la mitraille, une marche en avant, sans rompre les rangs et sans même que l'alignement en souffrît. Ah! Messieurs, si le général en chef avait pu entendre la nuit suivante les joyeux propos de nos troupiers à l'aspect des positions conquises et de l'ennemi battant en retraite sur Lure; s'il avait pu constater quelle somme de courage et d'obstination renfermaient encore ces soldats méprisés, déguenillés, harassés et transis de froid, il n'eût pas hésité à brusquer la marche sur Belfort sans laisser à Werder le temps de fortifier les positions de la Lizaine. Nous forcions sans doute Treskow à lever le siège de Belfort, nous évitions la déroute en Suisse. Le sort de la guerre n'eût peut-être pas grandement changé, mais l'honneur restait sauf!

Pour des Français, quelle différence!

Nous arrivons, Messieurs, au dernier acte de l'émouvante tragédie, devant les positions qu'on a donné à Werder le temps de fortifier et de garnir de batteries étagées, devant Héricourt enfin. Le régiment du Jura n'est plus que l'ombre de lui-même et ne profile plus qu'un squelette sur les âpres et neigeux vallonnements de cette portion de la Haute-Saône. Ses deux bataillons, jadis complétés à plus de 1,200 hommes chacun, renforcés sur la Loire par un détachement envoyé du dépôt, n'encadrent plus qu'un millier de fusils pour tout le régiment. Le feu, la fatigue et le froid, le froid surtout, peuplent chaque jour les ambulances. Chaque fois qu'une compagnie constitue à son tour la grand'garde et passe la longue nuit d'hiver les pieds dans la neige, tandis que le thermomètre oscille entre 18 et 22 degrés au-dessous de zéro, ses rangs diminuent de quelques soldats, dont les extrémités gelées ne supportent plus les corps amaigris. N'importe! le régiment présente encore un aspect martial et retrouve une vigueur de quelques instants lorsque ses officiers passent le long de ses rangs, retenant à peine les larmes que leur arrache une si profonde misère.

Le 15 janvier 1871, le régiment du Jura se heurte à l'ennemi en surprenant une de ses grand'gardes qui occupait le moulin de Champey. Courant aussitôt au village de Couthenans, que l'ennemi évacue sans coup férir, le premier bataillon du Jura y trouve, déjà coupés en quartier, les bestiaux réquisitionnés par les Prussiens. Aux acclamations enthousiastes de la population, nos Jurassiens s'appliquent aussitôt la bonne aubaine préparée par l'ennemi. Le commandant, toujours méthodique, fait immédiatement exécuter la sonnerie de « fourriers, distribution! » tandis que le bataillon charge sur ses sacs la provision inattendue. On ne sait pas ce qui peut arriver!

La brigade Logerot entre enfin en ligne et subit jusqu'au soir la plus violente canonnade, à laquelle nos batteries

répondent de leur mieux, mais c'est un mieux bien faible. L'ennemi a en effet retourné contre nous les batteries de position amenées à grands frais des arsenaux prussiens pour bombarder Belfort. Les projectiles énormes que lancent les batteries étagées viennent trouer nos rangs à des distances que nos pièces de campagne, fort impuissantes alors, ne peuvent tenter d'atteindre; et ce n'est pas une des moindres épreuves du troupier que de subir, sans quitter la place, un feu qu'il ne peut rendre et dont le point de départ même lui reste caché. Telle fut pourtant jusqu'au soir du 15 janvier la position du régiment du Jura. Pour occuper ses loisirs et lui faire prendre patience, ses officiers lui tracèrent de nouveaux alignements que la violente canonnade de l'ennemi n'empêcha pas les Jurassiens de prendre avec toute la correction possible.

Le 16 janvier, une partie du régiment concourait à une escalade tentée sur l'abrupte colline couronnée par le cimetière Saint-Valbert, à l'ouest d'Héricourt. L'attaque, destinée à n'être qu'une simple démonstration, ne pouvait réussir, mais sur les 150 Jurassiens qui y prirent part, 1 officier supérieur et 23 sous-officiers ou soldats restèrent sur le champ de bataille. Le reste du régiment maintint ses lignes vers Bians tout le reste de la journée et contribua, la nuit suivante, à repousser une attaque que l'ennemi avait tentée contre la brigade Logerot. Celle-ci, sous la main de fer de son général, tint à honneur de maintenir toutes ses positions, que l'assaillant ne réussit jamais à percer. Toute la journée du 18 janvier se passa ainsi : ce devait être, hélas! la dernière fois que le régiment du Jura aurait l'honneur de regarder l'ennemi en face.

Car nous voici, Messieurs, au 19 janvier, jour néfaste où, renonçant à un succès que je qualifierai hardiment de certain, abandonnant à son sort la garnison désolée de Belfort, l'armée de l'Est commença le mouvement de retraite qui, après des fatigues cent fois plus meurtrières que les

cruautés du champ de bataille, la conduisit tout droit au désarmement et à l'internement en Suisse. Je crois être sûr de ce que j'avance, Messieurs; je le tiens de la bouche d'officiers prussiens qui me l'avouèrent pendant l'armistice. L'armée de Werder, le corps de Treskow, n'étaient guère moins éprouvés que les nôtres. Si notre armée de l'Est eût insisté le 19 janvier, l'ennemi évacuait les lignes de la Lizaine et Belfort était débloqué. Le commandement en chef vacilla chez nous, sur la Lizaine comme ailleurs, et cette dernière retraite fut décidée. On s'excusa sur l'insuffisance des cadres, sur la fatigue et la mollesse de la troupe, sur l'approche du corps d'armée du général de Manteuffel, arrivant de Paris pour nous prendre entre deux feux. Les cadres de Jemmapes et de Fleurus étaient insuffisants aussi, ce qui n'empêcha pas Dumouriez et Jourdan de les mener à la victoire. Les volontaires de 1792 furent souvent plus indisciplinés que nos mobiles et désertèrent toujours en beaucoup plus grand nombre qu'eux. Amalgamés avec les restes de l'ancienne armée royale, ils n'en culbutèrent pas moins les armées allemandes. Nous y fussions parvenus, Messieurs, si le commandement en chef l'eût *voulu*. *Vouloir*, c'est la grande affaire, à la guerre comme ailleurs, et il ne semble pas qu'en 1870-71 on ait jamais *voulu* obstinément quoi que ce soit!

Veuillez excuser, Messieurs, cette digression qui paraîtra sans doute oiseuse à beaucoup de ceux qui me font l'honneur de m'écouter. Elle tend seulement à laver les soldats français en général, et nos troupiers franc-comtois en particulier, de l'injuste reproche de lâche mauvaise volonté dont ils furent souvent victimes de la part de ceux qu'une chambre bien close, un abondant repas, la perspective prochaine d'un lit douillet, rendaient sans doute plus aptes à juger sainement les événements de la guerre d'alors.

Du 19 au 25 janvier, nous voyons le régiment du Jura battre en retraite par Arcey, Courchaton et Corcelle-

Mieslot. Le temps est toujours plus sauvage, la neige plus épaisse; toute la troupe bivouaque en plein air chaque nuit; 150 hommes du régiment succombent encore à la fatigue, au froid et à l'insuffisance de nourriture; mais le 55e de marche, comme on le nomme alors, la garde mobile du Jura, comme on l'appelle maintenant, forme le 2e régiment de la brigade Logerot et ne rompt jamais ses rangs malgré les flots de soldats des diverses armes, complètement débandés, dont le 18e corps l'inonde de toute part.

Les Jurassiens atteignent enfin nos parages. La brigade qui les encadre couvrit notre ville du côté de l'Ognon, jusqu'à la signature de la paix. Elle évita ainsi le honteux désarmement préparé à l'armée de l'Est par la paix infligée à la France il y a vingt-deux ans.

J'ai fini, Messieurs; pardonnez encore une fois à un vaincu de 1870-71 d'avoir soulevé devant vous une bien petite partie du voile de deuil qui recouvre depuis tant d'années la scène sanglante sur laquelle la patrie remplit alors le premier rôle, hélas! si tragique. Merci de l'attention soutenue que vous avez bien voulu m'accorder. Je conviens volontiers que j'en ai abusé. Vous ne m'en voudrez pas, j'en suis sûr, Messieurs, si j'ai pu vous faire connaître d'une façon, sinon intéressante, du moins véritable, les qualités militaires et patriotiques de nos régiments franc-comtois; si devant Moncey, devant Donzelot, devant Morand (1), nos ancêtres dans la noble carrière des armes, j'ai pu vous persuader que, sous une puissante impulsion comme la leur, nous marcherions encore, et comme autrefois, à la victoire.

Nous autres, les vieux vaincus de 1870, nous y songeons trop peut-être; à notre tour, nous trouvons que la jeune génération n'y pense plus guère!

---

(1) Portraits de généraux d'origine comtoise qui ornent la grande salle de l'hôtel de ville de Besançon.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Avant de commencer votre très intéressant récit sur *les régiments franc-comtois en 1870-71*, vous avez cru devoir motiver votre admission dans cette Académie en faisant abstraction des titres personnels que vous aviez à ses suffrages, pour ne rappeler que ceux de trois de nos anciens et regrettés confrères, vos parents (1), dont nous conserverons toujours le plus digne souvenir.

Mais veuillez bien croire, je vous prie, que si la mémoire des honorables personnes qui vous furent chères nous est restée extrêmement sympathique, ce n'est pas à elle seule que vous devez de leur succéder ici.

En effet, depuis plusieurs années, l'attention de notre Compagnie avait été appelée sur vos divers travaux littéraires, et c'était ainsi qu'avant de lui appartenir comme membre titulaire, elle vous comptait déjà au nombre de ses associés correspondants.

Aujourd'hui, la lecture que vous venez de faire suffirait, à elle seule, pour justifier entièrement son choix, et le public qui vous a entendu et applaudi peut savoir que vous tenez aussi bien la plume de l'écrivain que l'épée du soldat.

En faisant l'histoire des trois régiments franc-comtois pendant la funeste guerre de 1870-71, vous avez parfaitement montré tout ce qu'il y avait eu de courage, de valeur et d'énergique persévérance dans ces *soldats de hasard*, comme vous les avez appelés, qui venaient de quitter leurs foyers, les ateliers ou les champs, pour

---

(1) M. le marquis Louis de Vaulchier; M. de Jankovitz; M. le comte Charles de Vaulchier, secrétaire perpétuel de l'Académie.

répondre à l'appel de la patrie en danger. Nous vous avons suivi dans tous les détails des longues et pénibles journées où les hommes, enrégimentés à la hâte, se trouvèrent souvent mal vêtus, mal nourris, mal logés. Vous nous les avez montrés ayant à surmonter des difficultés de tous genres, marchant ou luttant sous les températures les plus extrêmes, restant constamment à la hauteur de leurs frères ainés des armées régulières.

Vos descriptions, vives et imagées, nous ont reportés à cette époque néfaste où nos campagnes devenaient des champs de bataille, où nos habitations étaient transformées en ambulances, où la France affolée usait inutilement ses meilleures ressources et voyait perdre à flots le sang de ses enfants.

Aussi c'est avec une véritable émotion qu'il nous a semblé nous retrouver encore dans l'*Année terrible*, et que nous avons revu ce spectre hideux de la guerre, qui, conservant à peine quelques lambeaux de gloire, semait partout la douleur, la misère et le deuil....

Mais, Monsieur, permettez-nous de constater que dans ces tableaux si poignants et si vrais, dans vos bulletins très précis de marches et de combats, vous avez parlé des soldats dans des termes élogieux parfaitement justifiés, mais vous avez à peine mentionné quelques-uns des chefs qui les commandaient. L'un d'eux, surtout, semble avoir été complètement oublié : c'est vous-même.

Et cependant, on a su quelle part d'intelligente direction et quels exemples de dévouement, d'abnégation et de bonne ténacité comtoise vous donniez aux hommes placés sous vos ordres.

Nous nous souvenons même qu'en ces jours de fréquentes alarmes où l'on suivait ici, avec anxiété et presque heure par heure, la marche des troupes, nous recevions un soir la nouvelle que le 16 janvier 1871, à la seconde journée d'Héricourt, un chef de bataillon du régi-

ment du Jura était tombé glorieusement sur le champ de bataille; il avait été transpercé d'une balle qui l'avait atteint en pleine poitrine, alors qu'il était en avant de ses soldats, face à l'ennemi !....

La blessure était des plus graves; grâce à Dieu, elle ne fut pas mortelle.... Aujourd'hui, le signe sacré d'*honneur et de patrie* en marque désormais la place, et nous avons l'heureuse fortune de compter parmi nos confrères l'ancien chef de bataillon du Jura, narrateur distingué, c'est-à-dire vous-même, Monsieur, dont les récits, animés du souffle d'un ardent patriotisme, sont pleins du plus grand intérêt.

Ces pages que vous nous donnez sur la part des Franc-Comtois dans cette nouvelle *guerre des Gaules* resteront pour l'avenir des documents précieux, faisant suite à ceux de nos principaux historiens.

Maintenant, Monsieur, nous espérons que les loisirs de la paix vous permettront d'enrichir de temps en temps nos mémoires par des études variées, qui vous sont rendues faciles par votre éducation spéciale, vos relations et vos goûts. Vous continuerez ainsi les traditions de bonne littérature et de haute courtoisie que nous ont laissées ceux des membres de votre famille qui vous ont précédé ici et sous le patronage desquels vous aviez tenu à mettre votre présence dans les rangs de cette Académie.

RAPPORT

SUR

L'ÉLECTION DU PENSIONNAIRE SUARD

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 27 juillet 1893)

Messieurs,

Pour la vingtième fois, l'Académie doit remplir cette année la mission bien douce, mais aussi bien délicate, de désigner le jeune homme destiné à jouir de la pension Suard. M. Gustave Fallot, de Montbéliard, est le premier qui, en 1832, a été appelé à recevoir cette faveur. Il était parent du grand naturaliste Cuvier, et, grâce aux ressources que l'Académie put lui fournir, il se mit ardemment à l'étude. Il apprit les langues anciennes et six ou sept langues modernes, et devint un des maîtres de la science philologique.

Depuis ce temps l'Académie a eu, presque toujours, la main assez heureuse pour nommer des sujets qui lui ont fait honneur.

Cette année, elle était dans une situation particulièrement embarrassante. Neuf candidats, tous méritants et dignes d'intérêt, se présentaient au concours. Un seul a

dû être écarté tout d'abord, puisqu'il était né dans le département du Jura, et que, d'après les termes du testament de Mme Suard, le bénéficiaire de la pension doit être originaire du Doubs. Voici, du reste, les termes mêmes du testament relatifs à cette pension.

« La jouissance en sera donnée, pour trois années consécutives, à celui des jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès lettres ou ès sciences, qui, au jugement de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions, soit pour la carrière des lettres ou des sciences, soit pour l'étude du droit ou de la médecine. »

Une seconde condition exprimée par Mme Suard, c'est que le candidat soit dénué des ressources nécessaires pour perfectionner ses études. Sous ce rapport, tous les candidats étaient intéressants à des degrés divers. Ils appartiennent à des familles honorables, mais peu favorisées de la fortune, et qui toutes, sans exception, peuvent bénéficier légitimement de la pension fournie par l'Académie.

Les trois plus jeunes, parmi les candidats, ont de dix-huit à dix-neuf ans. Mais

Aux âmes bien nées
Le *talent* n'attend pas le nombre des années.

En effet, leurs succès marqués dans les études scolaires, le rang qu'ils occupent aujourd'hui dans les études spéciales auxquelles ils s'appliquent, attestent tout à la fois leur aptitude et leur amour du travail. Deux de ces jeunes gens qui se préparent à l'école centrale sont, au témoignage de leurs maîtres, très bien doués pour l'étude des sciences mathématiques. Le troisième se consacre à l'étude des langues vivantes, à l'école de Paris, et, il y a quelques jours, il vient d'obtenir quatre diplômes pour le turc et le persan, l'arabe littéral et l'arabe vulgaire.

Après ces jeunes candidats, nous devons citer ceux qui, plus âgés, ont donné aussi des preuves de leur aptitude.

Deux d'entre eux, qui se destinent à la médecine, ont déjà subi avec succès les premiers examens du doctorat. Leurs professeurs rendent témoignage de leur capacité et de leur amour du travail.

Les trois autres candidats se destinent à l'enseignement. L'un d'eux, déjà pourvu de la licence d'histoire, et chargé d'un cours dans un collège d'Algérie, est actuellement en congé pour achever à Besançon son service militaire. Il aspire à se préparer à l'agrégation, et ses succès précédents lui donnent l'espoir fondé d'y arriver.

Le second, élève du grand séminaire, vient d'y terminer son cours de théologie. Il désire se préparer à Paris à la licence de grammaire et à la licence de philosophie, pour se consacrer ensuite à l'enseignement.

Le troisième, enfin, est un élève de l'École des chartes. Il sollicite la pension Suard pour se préparer, pendant trois ans d'étude, à la licence d'histoire, et prendre rang parmi les élèves de l'école pratique des hautes études, pour entrer ensuite dans l'instruction publique.

Tels sont, en résumé, les jeunes gens qui sollicitaient le bénéfice de la pension Suard. Tous avaient des titres légitimes pour y aspirer, et l'Académie pouvait espérer que chacun d'eux lui ferait honneur.

Mais en présence de ces candidatures, toutes dignes d'intérêt, on hésitait, on délibérait intérieurement, et chacun des juges du concours pouvait se répéter à soi-même ce vers de Corneille :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Et cependant il fallait choisir. Trois tours de scrutin ont été nécessaires pour aboutir à une majorité qui s'est définitivement prononcée, par dix-huit voix, en faveur de M. l'abbé Callier.

Ce jeune homme est né à Besançon, d'une famille honnête mais sans fortune. Il est âgé de vingt-trois ans,

et a satisfait, par un an de service militaire, à la loi du recrutement. Au collège Saint-François-Xavier, où il a fait brillamment ses études scolaires, il a mérité, en philosophie, le prix d'honneur décerné par le suffrage des élèves. Reçu bachelier en 1888, il conçut dès lors le désir de se consacrer à l'enseignement dans un établissement diocésain.

Mais avant de diriger ses études vers ce but, il a dû faire son cours de théologie, et il vient de l'achever à la satisfaction de ses maîtres, qui attestent que c'est un jeune homme intelligent, sérieux, d'un caractère aimable, et ayant déjà une certaine expérience de la vie.

Il se propose d'entrer à l'Institut catholique de Paris, pour s'y préparer aux deux licences auxquelles il aspire, et comme il a un véritable amour de l'étude, l'Académie est fondée à croire qu'il répondra aux espérances de ses juges.

En regrettant de ne pouvoir attribuer cette faveur qu'à un seul candidat, l'Académie rappelle à l'élu que le bienfait de M[me] Suard n'est pas entièrement un don gratuit. Il doit s'acquitter envers sa bienfaitrice en répondant fidèlement à ses intentions, et en se préparant sérieusement à la profession libérale qu'il veut embrasser.

C'est pour assurer ce résultat que M[me] Suard ajoute à son testament ces paroles que je rappelle, en terminant, à l'élu de cette année.

« Si le jeune pensionnaire, dit-elle, se rend à Paris pour y perfectionner ses études, il y aura un correspondant désigné par l'Académie, qui devra surveiller sa conduite. Le compte sera rendu, chaque année, par le correspondant, de la conduite, des travaux et des progrès du pensionnaire. Il sera adressé à l'Académie et lu en séance publique. »

UNE RÉCENTE HISTOIRE

DU

PARLEMENT DE FRANCHE-COMTÉ

Par M. SAYOUS

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 2 février 1893)

Quand un livre paraît qui éclaircit véritablement l'histoire de la province, votre compagnie a le droit, peut-être le devoir, de lui rendre justice, sans éprouver trop d'embarras en voyant l'auteur dans ses rangs. Telle est la publication récente de M. Estignard sur le Parlement de Franche-Comté; et telle va être, en terminant cette séance, mon entreprise limitée à de courts instants par les intéressants discours que vous avez entendus. Déjà notre historien, conseiller honoraire à la Cour d'appel, et par conséquent l'un des héritiers des magistrats que sa plume a fait revivre, a été cité avec des éloges plus compétents que les miens lors de la dernière rentrée judiciaire. Du reste, les témoignages n'ont pas manqué à son travail, conçu par lui avec tant de conscience et d'impartialité, que ceux qui veulent parler de son ouvrage n'ont qu'à s'inspirer de son esprit.

L'intérêt de cette histoire est politique, judiciaire, litté-

raire. Le Parlement de Besançon, pour le moins autant que les autres, apparaissait comme un corps politique régional en l'absence d'une tribune nationale. Le pouvoir absolu, sur un pays noble et intelligent, est une chimère. Le peuple, foulé par les abus, cherchait un organe de ses griefs : le silence des États généraux interrompus rendait nécessaire, sinon toujours efficace, le ferme langage des magistrats. Les nôtres montrèrent une énergie remarquable, au point de dicter à leur historien des chapitres dramatiques, par exemple celui du « grand exil. » Leurs occupations, en ce temps où Montesquieu formulait, mais où personne ne réalisait la distinction des trois pouvoirs, étaient en grande partie des fonctions administratives ; ils partageaient réellement avec l'exécutif. Aussi se voyaient-ils amenés à constater les souffrances produites par une fiscalité déplorable, et à manier leur arme un peu usée des « remontrances » en véritables mandataires de leur peuple.

Il est une question d'histoire politique, importante dans le développement de la France moderne, que notre auteur vient d'élucider plus vivement peut-être que personne ne l'avait fait jusqu'ici. Comment se fait-il que les Parlements aient été si populaires au XVIIIe siècle, et qu'avant la fin de ce siècle, avant la chute de la royauté, ils aient sombré dans une indifférence méprisante ? Car enfin on ne les a pas renversés, ces corps illustres, imposants ; on les a écartés du bout du pied, avec la petite phrase de Mirabeau : « Ils sont en vacances, qu'ils y restent. » La raison, la voici. Le public nouveau aimait leur opposition, mais il n'aimait que leur opposition. Tout le reste, en eux, déplaisait à l'esprit du siècle ; de telle sorte que le siècle, en marchant, minait bien plus sûrement encore les sièges des parlementaires qu'il ne minait le trône du roi. Eux-mêmes maniaient la sape avec une naïveté d'illusion qui serait comique si elle n'était profondément

tragique par l'issue. Qui pourrait sourire du Parlement de Toulouse, opposant aux lois de la France nouvelle ce digne et tranquille « refus d'enregistrer » qui avait plus d'une fois conduit les magistrats en exil dans leur maison de campagne, et qui cette dernière fois les conduisait tous ensemble à la place de la Révolution? Le Parlement de Franche-Comté a disparu d'une façon moins terrible; mais lui aussi, avec son antagonisme courageux contre l'arbitraire ministériel, avec son Grand Exil, ses résistants, son retour triomphal, s'était acquis une popularité dangereuse pour lui-même comme pour ses adversaires, et plus apparente que solide. Les philosophes, tout-puissants sur l'opinion, reprochaient aux parlementaires d'être beaucoup plus rétrogrades que la couronne, avec leur esprit de corps excessif, leur attachement aux vieilles tortures, leur esprit persécuteur contre les dissidents et les écrivains. Sans doute ils avaient rendu de grands services, ils en rendaient encore, mais on s'habituait à penser que d'autres pourraient rendre les mêmes services sans avoir les mêmes défauts. Vienne donc une opposition tout autrement générale et puissante, les parlements paraîtront à l'esprit du temps n'avoir plus de raison d'être. Leur force, c'était leur prétention, très contestable, mais acceptée par l'opinion publique faute d'un autre instrument, leur prétention, dis-je, d'exercer une lieutenance permanente des États généraux. Mais les voici, les États généraux, les vrais, ceux de 89, qui se chargent de refondre une France nouvelle. Alors on s'aperçoit que les parlementaires ne sont que les gens du roi : ils tomberont avec le roi, avant le roi.

Par un autre contraste, qui complète celui que nous venons d'exposer, l'indépendance des magistrats tenait précisément à ce qui les rendait incompatibles avec les idées nouvelles, c'est-à-dire à la vénalité de leurs charges. S'il y a une part de déclamations superficielles dans ce

que l'on a dit contre ce système, défendu par d'excellents esprits, Montesquieu en tête, et fondé sur tout un ensemble d'idées et de mœurs, il y a aussi une grande part de vérité et de justice. D'ailleurs, à tort ou à raison, l'esprit du siècle ne le supportait plus. La couronne elle-même, bien qu'elle eût abusé de cette vénalité en battant monnaie dans les moments difficiles, ne l'aimait guère, parce qu'elle rendait les magistrats presque indépendants en les rendant presque héréditaires. Aussi voyons-nous le chancelier Maupeou briser par un coup d'État les parlements ainsi recrutés, et les remplacer par des corps beaucoup plus conformes à nos idées actuelles. Mais il se trouva que la popularité gagnée par les cours souveraines dans leur opposition à un pouvoir déconsidéré fut une dernière fois plus forte que leur impopularité secrète, et leur procura une dernière illusion de triomphe lorsque le scrupule bien intentionné de Louis XVI les eut rétablis. Ainsi les vieux parlementaires durèrent jusqu'à la grande secousse, fière aristocratie, dans leur indépendance de propriétaires, entourés des avocats et des plaideurs : tout un monde très vivant, dont les vertus, le savoir, les défauts et les ridicules ont fourni à M. Estignard les traits d'un excellent tableau social.

On est souvent injuste pour le siècle dernier, j'entends même pour ses institutions, ses autorités. Non que l'on en dise trop de mal, ce serait difficile, mais l'on n'en dit pas assez de bien. On dansait trop, mais on ne dansait pas toujours, et le travail grave n'avait pas perdu ses droits. Le chancelier d'Aguesseau fut un grand homme, un grand réformateur, un précurseur de la grande œuvre de la Constituante et du Consulat. Ses relations avec nos magistrats nous apparaissent, grâce aux savantes recherches que nous apprécions aujourd'hui, comme une phase intéressante du développement des institutions françaises. On sent qu'un demi-siècle avant 89, l'unité du territoire et

l'égalité des provinces devant la loi sont des idées qui mûrissent. Il ne s'agit pas d'une fusion complète, non : la formation du territoire national et de la carte de France, cet impérissable honneur de la monarchie française, était encore trop récente. D'ailleurs, l'esprit des provinces, l'esprit des parlements surtout, était encore trop particulariste pour que l'on pût y songer, mais un grand pas était fait dans ce sens. Un des plus précieux enseignements du livre que nous étudions est de montrer que depuis le prestige éclatant de Louis XIV jusqu'au puissant mouvement de la Révolution française, malgré les défaillances et les excès du gouvernement de Louis XV, l'assimilation des provinces le plus récemment réunies n'a pas cessé de faire des progrès.

Enfin le Parlement de Besançon a été un centre de culture juridique, un centre de vie littéraire. Les noms illustres ou honorablement connus se pressent dans les pages de M. Estignard à côté de noms nouveaux dont il justifie l'inscription dans nos annales. C'est donc un tableau mêlé de célébrités et de trouvailles, auquel l'auteur a apporté autant d'art que de conscience. Ainsi revit à nos yeux toute une aristocratie savante ou spirituelle qui se groupait autour des magistrats et de l'Université, et qui empêcha l'ancienne société de tomber dans le sommeil intellectuel. Alors aussi l'idée venait aux parlementaires et à leurs doctes ou puissants amis, de réunir en une compagnie des lettrés fort inégaux par la naissance, depuis un duc et pair jusqu'à de modestes maîtres de la jeunesse, et d'intituler cette compagnie l'Académie de Besançon. Nous avons donc retrouvé notre berceau en traçant, d'après les beaux travaux d'un de nos collègues, cette esquisse du Parlement de Franche-Comté.

BOUQUET D'IDYLLES

Par M. Louis MERCIER

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 2 février 1893)

I.

Avril.

Variations sur un vieux thème.

Avril, l'honneur des mois
Et des bois !
(Remy BELLEAU.)

Voici venir l'avril, Simone !
Le ciel est couleur de lapis,
La rosée aux gazons rayonne
Et diamante leurs tapis.

L'aurore, comme une féerie,
Embrase les bois, les pourpris ;
D'une indicible griserie
Les fleurs et les oiseaux sont pris.

Mille étoiles couvrent les haies ;
Les prés sont pleins de mélilots ;
La source rit sous les futaies,
Le muguet ouvre ses grelots.

Par les vergers l'abeille assiège
Les blancs fleurons des cerisiers
Et saccage la rose neige,
La rose neige des pommiers.

Dans les sainfoins et l'herbe folle,
Le chœur incessant des grillons

Accompagne la farandole
Des guêpes et des papillons.

Là-bas, le coucou, ce flûtiste,
Sonne clair au fond des halliers;
Sur les bords de l'étang moins triste,
D'amour frémissent les ramiers.

Et tandis que les pâquerettes,
Bravant des merles les lazzis,
Dressent leurs blanches collerettes,
Comme d'altières Médicis,

Dans le frais fouillis des ramilles,
Fauvettes, linots et pinsons,
A pleine voix jettent leurs trilles
Et les perles de leurs chansons.

∴

Toi, de nos monts la reine absente,
Simone, ne viendras-tu pas
Revoir encor plus séduisante,
Idylle toujours renaissante,
La grande fête des lilas!

∴

Cette idylle malgré ses vers un peu rebelles,
Je l'avoue, est exquise — et Racan n'eût pas mieux
Chanté du renouveau le réveil gracieux;
Et cependant, ô belles!
Si, menteur, un poète (ils le sont tous un peu)
En vers à l'eau de rose, au printemps, vient vous dire
Qu'il a vu le soleil dans le ciel tiède et bleu,
Comme au temps de Belleau rayonner et sourire
Et les prés s'étoiler de mille boutons d'or;
Si, plus hâbleur encor,
Il assure avoir vu les amants sous les branches,
S'en aller effeuillant les marguerites blanches
En répétant les chants de Dorat, de Segrais;
Ou que dans les forêts
Il a des rossignols ouï les cantilènes
Et la voix des ramiers soupirant sous les chênes,
A l'heure où la rosée irise les lilas;

Aux fêtes de l'Idylle, enfin, s'il vous invite,
Gardez-vous de le suivre, avril n'est plus qu'un mythe.
Il vous trompe, vous dis-je, oh ! ne le croyez pas !....

* * *

Mais pendant que, boudeur, au coin du feu, je glose
Avril et ses rimeurs, sur mon balcon soudain,
Un rayon de soleil descend furtif et rose
Et d'un rire perlé retentit le jardin.

Voici l'avril, voilà Simone !
Dans ses blonds cheveux de Madone
La primevère et l'anémone
Se mêlent au premier muguet;
A son aspect tout s'illumine,
L'oiseau chante sous l'aubépine,
Et comme un défi, la mutine
Me jette en fuyant son bouquet !

II.

La Source.

Petite source bien-aimée,
Humide opale de nos bois,
Sous ton odorante ramée,
En ton charme je te revois.

Je te revois, ô ma naïade !
Et le doux bruit de ta cascade
Des primes amours dans mon cœur
Réveille l'adorable chœur.

Je retrouve ton onde pure
Avec son incessant murmure,
Ton frémissement de roseaux,
Ton ombre calme et tes oiseaux.

Ces chants de merles, de linottes,
S'égrenant en joyeuses notes
De ton feuillage aérien,
Oh ! va, je les reconnais bien.

Rasant de son aile de tulle
Tes joncs — la svelte libellule,

En sa valse aux fantasques tours,
Comme un sylphe, danse toujours.

Dans l'obscur fouillis de tes aunes,
Les nymphéas, les iris jaunes,
Comme autrefois dressent encor
Leurs casques empanachés d'or.

Les voilà tes menthes sauvages
Partout embaumant tes rivages,
Et ton ourlet de vert plantain,
Où rit un rayon du matin.

Voilà tes mousses satinées
Pleines de folles graminées,
Et dans le creux des rocs, blottis
Tes célestes myosotis.

∴

C'est sur ce gazon d'émeraude,
Que je lus, écolier en fraude,
De rimes déjà braconnier,
Tes pages en fleur, ô Chénier !

Et tout en savourant ton livre,
Dont le charme encore m'enivre,
D'un pareil amour j'adorais
Tes bois sacrés et nos forêts.

Et je croyais sous la feuillée,
Par son sourire ensoleillée,
En mon rêve fol, obsédé,
Voir passer ta blanche Lydé.

Mais c'était simplement Claudine
Qui s'en venait, rustique ondine
(J'étais toujours là, par hasard),
Emplir sa seille de foyard.

Alors, si la fille de ferme,
Penchant sur l'eau sa taille ferme,
Et songeant à quelque galant,
Oubliait son seau ruisselant,

Soudain, sortant de ma retraite,
Sur le bras nu de la distraite,

Don Juan de seize ans, je volais
Un baiser suivi.... de soufflets!

*
* *

Petite source bien-aimée,
Sous ton odorante ramée,
Je veux rêver, rêver longtemps,
En évoquant tout mon printemps.

Et saignant de plus d'une épreuve,
Pendant qu'à ton flot je m'abreuve
Et que sous ton cristal béni,
Mon front s'éclaire rajeuni,

Autour de moi, je crois entendre
Les mille bruits de la forêt
Me murmurer — berceuse tendre :
— Nous savions bien qu'il reviendrait!

III.

La « Campenotte. »

Il semble qu'on t'a dorée
Avec un rayon de soleil.
(Victor Hugo.)

Au déclin de mars, quand l'hiver maussade
Se casse le cou
Et que retentit la première aubade
Du premier coucou,

Quel charme de voir dans l'herbe encor rousse
Du hallier qui dort,
Frileuse, s'ouvrir ta campaine douce,
O narcisse d'or!

Dieu pour te parer mit sur ta corolle
Son plus pur safran;
Du papillon, sylphe ardent qui te frôle,
L'éclat est moins franc.

Et quand par les prés que l'aurore embrase,
Tu luis plus vermeil,
On dirait ton front fait d'une topaze
Où rit le soleil;

Ou bien, qu'un nabab surpris dans la plaine
Par les malandrins,

A vidé, courant, sa valise pleine,
Pleine de florins.

Pourtant si jolie, hélas! on méprise
Ta jaune couleur;
Jamais sur le sein d'aucune promise
N'a brillé ta fleur.

Campenotte — tel est dans mon village
Ton nom en patois;
De jaloux aussi tu fais l'apanage
Au pays comtois.

Pourquoi? — C'est qu'on dit qu'un sire à la chasse
Pour sa mie, un jour
Te cueillant — rentra, trouvant à sa place
Galant troubadour.

Etait-ce ta faute? A cet ironique
Et sot préjugé,
Je préfère croire à l'éphèbe antique
En ta fleur changé.

Mais soit *campenotte* ou gentil narcisse,
Apporte toujours
Au rêveur qui t'aime, en ton blond calice
L'espoir des beaux jours.

Et réjouissant de tes fleurs sa chambre,
Malgré les méchants,
Viens sonner pour lui de tes cloches d'ambre
Le réveil des champs!

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. LOMBART

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 27 juillet 1893)

Messieurs,

En me reportant aux comptes rendus de vos derniers concours, j'y rencontre d'éminents rapporteurs auxquels une connaissance approfondie de l'histoire et de l'archéologie franc-comtoises permettait de juger les divers mémoires soumis à votre appréciation, avec toutes les ressources d'une critique autorisée. Malheureusement, mon bagage est beaucoup plus léger.

Cependant je veux me rassurer en pensant que mon rôle doit se borner ici à vous transmettre fidèlement les impressions de vos commissaires. Au concours de 1891, le dernier, cinq mémoires vous avaient été présentés, six en 1889. Cette année, la moisson est moins abondante, deux concurrents seulement viennent solliciter vos suffrages.

N° 1. *Mémoire sur la Prétière, canton de l'Isle-sur-le-Doubs, et ses dépendances à l'époque romaine.* Épigraphe :

Colligite fragmenta ne pereant. — Quarante pages de texte divisé en six chapitres.

Le mémoire que vous avez à apprécier n'est pas une œuvre d'érudition, c'est un travail exclusivement personnel, résultat d'observations faites sur les lieux.

L'auteur est obligé de reconnaître tout d'abord que la Prétière : « hameau de cent trente habitants, situé à trois « kilomètres de l'Isle-sur-le-Doubs, sur la rive droite de « cette rivière, » a été laissé dans le plus complet oubli par les historiens et les géographes, tant anciens que modernes, depuis l'itinéraire d'Antonin jusqu'à M. le président Clerc.

Cependant des découvertes intéressantes dues, soit au hasard, soit à des fouilles méthodiques, ont révélé, à proximité de ce village, les traces incontestables d'un établissement romain, plus ou moins important. L'auteur du mémoire ne prétend pas faire de la Prétière une grande cité, ayant eu ses temples, son théâtre, ses bains, mais néanmoins les lauriers de Mandeure ont, sans doute, exercé un certain prestige sur son imagination, lui donnant l'espoir de restituer à son hameau une illustre origine.

Pour atteindre ce but, notre concurrent a étudié successivement les lieux dits, la topographie locale, les antiquités gallo-romaines, mises au jour par des fouilles faites, soit à Blussangeaux, à quelques minutes de la Prétière, soit sur le territoire même de cette dernière commune.

Sur le terrain, il a cru retrouver les traces d'un camp retranché, celles d'un canal de dérivation des eaux du Doubs, celles d'une voie romaine.

Parmi les diverses sources d'informations, il y en a de fort hypothétiques, d'autres présentent, au contraire, des caractères assez bien déterminés pour fixer les conclusions d'un archéologue.

D'après notre auteur, le nom même de la Prétière serait

une *indication précieuse*. Il dériverait du mot latin *pretorium*, qui désignait tantôt le lieu où se rendait la justice, tantôt un camp retranché, dont la porte principale se nommait Prétoria. On peut d'ailleurs, sur le territoire de la Prétière, suivre facilement les traces d'un ancien fossé longeant la forêt au-dessus du village, dans une excellente position défensive. Sur la berge de ce fossé, le communal est désigné sous le nom de Cornot. Immédiatement l'imagination de notre concurrent s'enflamme. Il a remarqué que dans la notice sur Alaise, le savant M. Delacroix, rencontrant un lieu dit En Conat, attribuait à cette désignation le sens de *conatus*, effort. C'était un point d'attaque ou de défense. De Cornot à Conat la distance est facile à franchir, et ce lieu dit devient pour l'auteur du mémoire une nouvelle preuve de l'existence du camp retranché de la Prétière.

Relativement à l'existence d'une voie romaine sur la rive droite du Doubs et à celle d'un canal de dérivation des eaux de cette rivière, l'examen des lieux fournit à l'auteur certaines observations qui peuvent, à la rigueur, servir de bases à des hypothèses fort ingénieuses, sans doute, mais qui manquent d'éléments précis de justification.

Voici qui peut paraitre plus concluant. On rencontre sur le territoire de la Prétière, et sur une étendue de plusieurs hectares, beaucoup de tuileaux romains, de nombreux débris de mosaïques. Ces débris révèlent l'existence d'habitations construites avec un certain luxe décoratif, témoignage de leur importance.

En 1882, sur le territoire de Blussangeaux, on a découvert au lieu dit les Polles un cimetière gallo-romain. Les dépouilles de dix-sept sépultures ont enrichi le musée de Montbéliard. Dès 1876, un ouvrier, extrayant du sable au même lieu, avait mis au jour une urne cinéraire, deux sabres et une boucle de ceinturon argentée. Cette urne

renfermait donc les cendres d'un chef militaire important. Où pouvait être sa résidence, sinon à la Prétière, car Blussangeaux, en dehors du cimetière, ne présente aucune trace de constructions romaines. C'est ainsi que l'auteur du mémoire s'efforce de réunir en faisceau les preuves à l'appui de sa thèse sur l'origine gallo-romaine de la Prétière.

Le chapitre sixième et dernier du mémoire contient une énumération détaillée et descriptive des antiquités trouvées sur le territoire de la Prétière. On peut supposer que des fouilles habilement dirigées enrichiraient promptement cette petite collection.

Votre concurrent, qui se qualifie de *modeste habitant des campagnes*, a eu principalement pour but de porter à la connaissance de l'Académie des choses ignorées : *Colligite fragmenta ne pereant.*

Il paraît disposé à offrir ses richesses archéologiques au musée gallo-romain de Besançon.

Cette bonne pensée lui méritait les sympathies de votre commission.

Si elle n'a pu vous proposer en sa faveur une récompense, en raison soit du caractère un peu hypothétique de certaines conclusions de son travail, soit surtout en raison de sa rédaction, dont le style manque parfois, sous plusieurs rapports, d'une correction indispensable, elle apprécie ses efforts, son zèle pour les études archéologiques, et elle tient à lui donner un encouragement public.

N° 2. *Le catholicisme et le protestantisme dans le pays de Montbéliard*, un volume de 551 pages avec pièces justificatives et notes.

L'auteur traite exclusivement du rétablissement du culte catholique dans le comté de Montbéliard et dans les quatre principautés ou terres souveraines adjacentes, Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot. Il complète ainsi,

avec une richesse de détails parfois un peu prolixe, une partie très intéressante de notre histoire provinciale.

Le style de ce mémoire ne manque ni de clarté ni de précision, mais parfois d'élégance. Il est même entaché de certaines expressions vulgaires. La lecture en est trop souvent alourdie par une profusion de documents introduits dans le texte même et qui eussent été utilement rejetés aux pièces justificatives.

Malgré ces imperfections de forme, cet ouvrage, très riche en documents sur l'histoire politique, administrative et religieuse du pays de Montbéliard, nous a paru digne de fixer l'attention de l'Académie.

En abordant le sujet qu'il a choisi, votre concurrent se plaçait sur un terrain brûlant.

Si l'introduction de la réforme dans les États de la maison de Wurtemberg, au milieu du XVI[e] siècle, avait offert le tableau attristant d'excès de pouvoir, d'actes de spoliation et de violence, il faudra reconnaître que, par un retour fatal des choses ici-bas, le rétablissement du culte catholique, un siècle et demi après, ne se produira pas sans mettre sous nos yeux des scènes tout aussi affligeantes.

L'histoire, sans doute, n'est pas question de sentiment ; néanmoins, au récit de certains épisodes, votre commission eût été heureuse de rencontrer, sous la plume de l'écrivain, une pensée de regrets et une appréciation plus impartiale des faits.

L'ancienne principauté de Montbéliard renfermait, vous le savez, outre le comté proprement dit, les quatre principautés ou seigneuries de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot.

Aux comtes de Montbéliard appartenait encore la seigneurie d'Étobon, renfermant cinq villages, celle de Franquemont, ayant Goumois pour chef-lieu, et en outre des sujets à Mandeure, Châtenois et autres lieux.

Au moment où la Franche-Comté venait de tomber sous la domination française, la principauté, placée entre cette nouvelle province et l'Alsace récemment conquise, devait s'attendre à voir son indépendance menacée.

Dès 1673, le marquis de Vaubrun, gouverneur d'Alsace, envoyait proposer au prince Georges de recevoir à Montbéliard une garnison française. Celui-ci repoussa cette proposition et, pendant deux années, lutta pour sauvegarder son indépendance. Le maréchal de Luxembourg, voyant les négociations trainer en longueur, vint de Belfort, le 5 novembre 1676, investir la place de Montbéliard.

Bourgeois et militaires refusèrent de soutenir le duc dans ses projets de résistance, et les troupes françaises occupèrent la ville et le château le 8 du même mois.

Le lendemain, le prince, réduit à l'impuissance, se retirait à Bâle, le châtelain de Blamont ouvrait les portes de la forteresse à une garnison française, et Héricourt était également occupé sans coup férir.

Le séquestre fut mis sur le domaine du prince, tous les revenus en furent confisqués pour être versés, par l'intermédiaire d'un trésorier spécial, dans la caisse du receveur général des confiscations d'Alsace.

Le comté devait être rendu, plus tard, à la famille de Wurtemberg, comme appartenant à l'immédiatité de l'Empire. Quant aux principautés, un arrêt du parlement de Besançon, 1er septembre 1679, leur reconnut le caractère de fiefs mouvants du comté de Bourgogne, et elles ne furent jamais restituées en pleine souveraineté.

Tel est le prologue de l'histoire qui va se dérouler dans le mémoire soumis à l'Académie. Cette histoire embrasse une longue période, s'étendant de 1676 à 1804. Il ne serait pas possible, sans dépasser de beaucoup les limites qui me sont imposées, d'en analyser, même succinctement, toutes les phases.

La domination française devait avoir pour conséquence

nécessaire le rétablissement du culte catholique dans le comté et surtout dans les quatre principautés où la France rentrait en souveraine.

Il fallut soutenir des luttes, ouvrir des négociations, créer une nouvelle organisation administrative et paroissiale, rendre aux églises les biens dont elles avaient été injustement dépouillées. « L'heure des revendications était « arrivée, nous dit l'auteur. Les catholiques, depuis si « longtemps humiliés, se voyant enfin sous la protection « d'une épée puissante, eurent la prétention de rentrer en « possession de leurs droits usurpés par l'hérésie. »

Au moment de la prise de possession du comté par les troupes françaises, le siège archiépiscopal de Besançon était occupé par Mgr Antoine-Pierre Ier de Grammont. Ce grand prélat, très attaché à la maison d'Espagne, put néanmoins accepter plus volontiers le nouveau régime, parce qu'il entrevit la possibilité de travailler utilement à la restauration de la foi catholique dans le pays de Montbéliard, d'où elle avait été violemment bannie.

Le parlement de Besançon, de son côté, se montra sans cesse un défenseur énergique de la même cause.

De 1676 à la fin du XVIIIe siècle, la France intervint plusieurs fois dans le comté, soit à titre d'occupation temporaire, soit à titre de séquestre.

Ces modifications successives dans l'exercice de la souveraineté mirent en jeu, de part et d'autre, tous les organes de la puissance publique. Grâce aux patientes recherches de l'auteur, on peut suivre avec intérêt l'histoire de la lutte engagée, sur le terrain diplomatique, entre les princes de la maison de Wurtemberg et la cour de France.

Lors de la capitulation présentée au maréchal duc de Luxembourg, les maîtres bourgeois de Montbéliard avaient demandé, pour leur culte, le droit de cité à l'exclusion de l'exercice public d'une autre religion. A cette clause le général français substitua celle-ci :

« Les bourgeois demeureront dans l'exercice de leur re-
« ligion comme à l'ordinaire, sans qu'il y soit rien innové,
« et pour les officiers et les soldats de la garnison, sera
« choisie une chapelle, dans la ville, où l'on célébrera la
« sainte messe et les autres exercices de la religion ca-
« tholique. »

L'une des salles du collège fut, en effet, convertie en chapelle ; mais comme elle était insuffisante, l'année suivante, l'autorité française reprit possession de l'église de Saint-Maimbœuf. Ce fut pour peu de temps, car en 1678, le traité de Nimègue rendit au prince de Montbéliard la ville et le comté. Vingt années après, le traité de Ryswick confirma cette restitution.

L'article IV de ce traité, statuant sur le fait de la religion catholique romaine, posait comme condition de cette restitution : « Que dans tous les lieux la religion catholique
« romaine demeurera au même état où elle est à pré-
« sent. »

Le roi invoqua cette clause pour faire rétablir à Montbéliard le culte catholique. Le prince Georges ferma l'oreille à cette demande. Louis XIV n'hésita pas. Le 6 janvier de l'année suivante, un corps de sept cents hommes envahit Montbéliard et le traita en ville conquise.

On s'empara de force de la chapelle du collège et le curé de Mandeure vint, le samedi 7 janvier, y chanter la messe.

Depuis cette époque, le culte catholique n'a pas cessé d'être célébré au chef-lieu de la principauté. Seulement, à chaque mutation de curé, le conseil de régence émettait naguère, au nom du souverain, une protestation qui était lue à la porte même du collège par un notaire assisté de témoins.

Peu de jours après l'occupation de la chapelle, le subdélégué de l'intendant de Bourgogne fit savoir aux maîtres bourgeois : qu'il ferait sortir ses troupes de la ville, si douze des principaux habitants promettaient, par un acte

signé de leur part : « qu'on ne ferait aucune insulte audit curé. »

Les maîtres bourgeois ayant refusé de signer cet engagement, encouragés et soutenus dans leur résistance par les conseils du prince Georges, l'occupation pesa plus lourdement sur la population.

L'auteur nous montre les maîtres bourgeois dans la consternation, s'adressant à tous les princes protestants et enfin au roi de France. Celui-ci leur ayant fait répondre que *ses troupes n'étaient pas à Montbéliard pour punir les bourgeois, mais pour y maintenir la religion catholique suivant l'article 4 du traité de paix*, ils se soumirent. Dès ce moment les catholiques jouirent en paix de l'église du collège qui fut desservie par Julien Relange, curé de Mandeure, nommé, avec l'agrément du roi, administrateur de la nouvelle paroisse.

En 1723, à la mort de Léopold Eberhard, prince de Montbéliard, des contestations s'étant élevées entre ses enfants naturels et ses héritiers légitimes, Louis XV, souverain alors incontesté des quatre seigneuries, mit sous son séquestre tous les biens de la succession.

Pendant ce séquestre, qui ne prit fin qu'en 1748, l'administration des églises appartint aux intendants de Bourgogne. Ils devaient faire agréer au roi la nomination de tout pasteur ou diacre de l'Église réformée. Si un ministre transgressait les défenses portées par l'administration, il n'évitait pas un châtiment. Ainsi, les pasteurs Cucuel d'Héricourt et Mequillet de Chagey, ayant inhumé un maître bourgeois dans la nef de l'église d'Héricourt, furent condamnés, le premier à trois mois de prison, peine qui lui fut remise en raison de son grand âge ; le second à être enfermé au fort Griffon, à Besançon, où il fut détenu quinze jours. On exigeait le respect pour les cérémonies extérieures du culte catholique, notamment pour la procession de la Fête-Dieu. Des bourgeois d'Héri-

court n'ayant pas tapissé leurs maisons sur le passage du saint Sacrement se virent frappés d'une amende de dix livres.

Le remplacement des ministres luthériens par des curés catholiques et la réoccupation des églises ne pouvaient manquer de provoquer des résistances. Il y eut des luttes très vives à Héricourt, à Blamont.

A Chagey, l'abbé Briot, nommé curé à la mort du pasteur Mequillet, en 1739, fut installé par la force armée, après une lutte acharnée qui laissa sur le champ de bataille, du côté des habitants, cinq morts et vingt-trois blessés.

Sauf la résistance à main armée, la lutte se produisit à peu près uniformément dans les paroisses mixtes des quatre seigneuries.

Les faits sont exposés avec détail pour chacune d'elles. L'auteur s'appuie sur des documents dont l'authenticité ne semble pas contestable.

Il esquisse également l'histoire des luttes intestines de l'Église réformée dans le pays de Montbéliard, il nous montre l'origine et les progrès du piétisme qui jeta le trouble dans le clergé. Les pasteurs se divisaient sur la doctrine et s'anathématisaient les uns les autres.

Après la levée du séquestre en 1748, un certain nombre de pasteurs s'étaient réinstallés plus ou moins subrepticement dans diverses paroisses, à Seloncourt, à Glay, à Villars-sous-Blamont. Le lieutenant du roi à Blamont résolut de s'opposer à ces empiétements. Il reçut l'ordre de remettre toutes choses en l'ancien état et de faire arrêter ceux qui tenteraient de nouvelles entreprises. Cependant, grâce à l'influence des agents du prince de Montbéliard, le roi Louis XV était enclin à la tolérance ; il adressa dans ce sens, le 10 juillet 1749, au parlement de Besançon, des lettres de cachet par lesquelles il autorisait les ministres à exercer leur culte dans les églises qu'ils avaient autrefois occupées et dont ils avaient été exclus.

Cette tolérance éveilla la susceptibilité du parlement, qui fit des remontrances et refusa d'enregistrer. Le roi céda en fin de compte, et fit informer les plénipotentiaires du comte que les choses resteraient en l'état.

Au milieu du XVIIIe siècle un prince de Wurtemberg, Charles-Alexandre, avait embrassé la religion catholique. Son fils, Frédéric-Eugène, élevé dans la même croyance, vint, en 1769, prendre possession de la principauté et y fixer sa résidence. Il fit bâtir le château d'Étupes, où il vivait au milieu d'une cour élégante, dont les mémoires de la baronne d'Oberkirch nous ont raconté la splendeur et les charmes. L'une de ses filles. la princesse Élisabeth, catholique comme son père, devint impératrice d'Autriche, tandis que sa sœur, Marie-Dorothée, par son mariage avec le grand-duc Paul, était destinée à monter sur le trône de Russie.

La présence d'un prince catholique dans le pays de Montbéliard exerça une heureuse influence sur l'esprit public et adoucit singulièrement les rapports entre les deux cultes.

Si pendant cette période les luthériens continuèrent, dans les quatre principautés, leurs tentatives envahissantes, ils rencontrèrent une résistance plus molle dans les conseils du roi, et le siècle finissait sans incidents dignes de remarque, quand éclata la Révolution française.

Elle devait aussi renverser l'ancien état des choses dans le pays de Montbéliard, y laisser bien des ruines, mais, après des années de troubles et d'agitation, fixer enfin la destinée de cette petite principauté et la rattacher définitivement à la grande unité française.

Le prince Frédéric-Eugène, craignant pour sa sûreté, quitta ses États dès le mois d'août 1791. En septembre 1792, les gardes nationales de Belfort, Héricourt et lieux voisins investirent Montbéliard; la garnison capitula sans coup férir et fut internée à Belfort. A la suite de cette

équipée, le désordre s'accrut dans le comté; aussi, dès le mois d'avril 1793, par ordre de Custine, le général Desprez-Crassier, commandant la 5e division de l'armée du Rhin, entra au chef-lieu et prit possession du comté au nom de la France.

Pour cette période, l'auteur du mémoire retrace l'histoire de la constitution civile du clergé, celle des persécutions auxquelles furent en butte les prêtres restés fidèles à leur foi. Il n'est pas possible de le suivre dans ses longs développements. Il a trouvé de précieux documents aux Archives nationales, dans les notaux de Montbéliard, dans les registres des paroisses, et puisé largement dans l'ouvrage, devenu classique, de notre confrère, M. Sauzay.

Trois curés catholiques de la principauté étaient morts pendant la tourmente révolutionnaire. Lorsque Bonaparte ouvrit les portes de la patrie aux exilés et celles des églises au culte catholique, les survivants furent accueillis avec transport par les populations.

Le mémoire nous montre le tableau de la réorganisation du culte catholique à Montbéliard, Blamont, Héricourt, Chagey, Tavey. Il se termine par une étude sur le décret organique concernant la confession d'Augsbourg et l'administration de l'Église réformée dans l'inspection de Montbéliard.

L'étude soumise à votre appréciation est un travail considérable, consciencieusement appuyé sur des documents puisés aux meilleures sources et parfois inédits.

Elle présente, au point de vue de l'histoire franc-comtoise, un intérêt très sérieux; votre commission vous propose d'attribuer à son auteur, avec une mention très honorable, un prix de 300 fr.

LE GÉNÉRAL RADET

A BESANÇON

Par M. LIEFFROY

MEMBRE TITULAIRE

(Séances des 16 mars et 20 avril 1893)

Parmi les prisonniers qui passèrent un certain temps à la citadelle de Besançon, un des plus marquants fut le général baron Radet, dont M. Combier vient d'écrire l'histoire, d'après les souvenirs de famille qu'il a recueillis et les notes laissées par le général.

A notre époque, les mémoires militaires ont la chance d'être fort goûtés du public. Ainsi, pour n'en citer que quelques-uns et sans parler de ceux remontant déjà à quelques années, nous trouvons à une date toute récente les mémoires du général baron de Marbot, un des plus grands succès du jour, les souvenirs du maréchal Macdonald, du général Tercier, du général baron Dellard, enfin ceux du colonel Pion des Loches, ces derniers intéressant plus spécialement notre province. Il a toujours paru curieux d'écouter les témoins de tant de luttes épiques, de surprendre, pour ainsi dire, dans leurs lettres, leurs confidences intimes, la trace des sentiments personnels des acteurs d'une époque mémorable, de voir ce qu'ils ont pensé, quand ils pouvaient se dérober un instant

au regard du maitre, se soustraire à sa dictée impérieuse, à sa volonté qui, dans les documents officiels, laissait échapper seulement ce qu'il croyait utile à ses intérêts.

Et puis, à ce moment, il n'y avait pas rien que de la renommée à acquérir pour le général. Quand après le combat, le héros, revenu de ces charges brillantes, de ces immortelles expéditions, se déshabillait pour ainsi dire de sa gloire, l'homme reparaissait. L'homme reparaissait avec les douleurs et les tribulations inhérentes à notre nature. N'y avait-il pas alors, dans l'organisation et l'établissement du vaste empire de Napoléon, des moments où l'accomplissement de missions politiques était accompagné pour le présent de graves soucis, était suivi pour l'avenir d'amères désillusions? Ces missions politiques, personne ne pouvait y échapper. Aussi faut-il plaindre souvent, en tous cas blâmer avec une extrême réserve l'officier général auquel la redoutable confiance du souverain imposait brusquement des devoirs qu'ensuite les contemporains lui reprochaient durement, et que la postérité juge encore sur un souvenir, sur une tradition dépourvue d'indulgence et d'impartialité.

Parmi les généraux dont la carrière militaire a été presque oubliée et pour ainsi dire écrasée par l'ingérence de la politique, un des plus compromis, un des plus malheureux, est certainement le général Radet. Qu'est-ce que le général Radet? On a perdu le souvenir des combats auxquels il a participé, des blessures qu'il a reçues, des services éminents qu'il a rendus dans l'organisation de la gendarmerie et la répression du brigandage dans le Midi : on a oublié l'estime et l'influence dont il jouissait dans son pays natal, et après avoir étudié même consciencieusement les annales de l'empire, on sera tenté de répondre simplement : « Oh ! le général Radet ? C'est lui qui a arrêté le pape Pie VII à Rome pour le conduire à Savone, qui, pendant les Cent-Jours, a été le geôlier du duc d'Angou-

lême et l'a escorté du Pont-Saint-Esprit à Cette. » Il faut bien l'avouer ; son rôle, son caractère ainsi compris inspireraient alors une répulsion méritée, et on serait en droit de le considérer plutôt comme un commissaire de police que comme un personnage militaire de la grande épopée impériale.

Le livre de M. Combier se ressent de cette situation faite à son grand-oncle. Cet ouvrage, consciencieusement écrit, ressemble pourtant à un plaidoyer. Les rapports officiels y sont sans doute fidèlement commentés, et ils font ressortir la part glorieuse prise par le général Radet dans les événements mémorables de l'époque. Mais là évidemment n'est pas le but de M. Combier. Il s'attache plutôt et avec une passion réelle à venger la mémoire du grand prévôt, non des ordres reçus et fidèlement exécutés, mais du reproche de grossièreté, de manque d'éducation, de rudesse, voire même d'une certaine duplicité policière, que tous les auteurs, même les plus sérieux, lui ont un peu légèrement attribués. M. Combier, dans son rôle d'avocat, est passionné et virulent. L'énergie de sa conviction donne de l'impétuosité à ses attaques, et lui aussi ne fait pas la part suffisante à l'état d'esprit et aux passions d'une époque essentiellement troublée. A ces moments-là, il y eut toujours des victimes : Radet en fut une, il n'y a pas de doute à cet égard. Alors les vainqueurs, au lieu de s'en prendre à la tête qui a commandé, s'en prennent au bras qui a exécuté, à l'instrument passif et modeste qui a obéi : les vainqueurs, qui sont les contemporains, ne savent jamais ni pardonner ni plaindre. Plaindre et pardonner, dans ces deux mots résident peut-être toute la morale et toute la philosophie de l'histoire.

I.

Le général Radet (1) naquit à Stenay le 19 décembre 1763. Ses états de service sont l'indice d'une carrière labo-

---

(1) Pour mieux le faire connaître, nous croyons utile de relater ici ses états de service.

Soldat au régiment de la Sarre, le 4 avril 1780.

Caporal, le 20 mars 1781.

Sergent, le 24 avril 1782.

Congédié par grâce le 12 septembre 1786.

Cavalier dans la maréchaussée du Clermontois, le 30 novembre 1786.

Brigadier, le 11 décembre 1787.

Démissionnaire, le 11 août 1789.

Nommé ledit jour sous-lieutenant quartier-maître, secrétaire de la garde nationale de Varennes.

Lieutenant, le 10 novembre 1789.

Capitaine de canonniers, le 16 octobre 1790.

Major, le 9 août 1791.

Chef de bataillon du canton de Varennes, le 16 mars 1792.

Adjudant général, chef de légion du district de Clermont, le 25 juin 1792.

Aide de camp provisoire du général Dillon, le 15 septembre 1792.

Aide de camp provisoire du général Dubuis, le 19 février 1794.

Nommé adjudant général, chef de brigade, par les représentants du peuple, sur la Sambre, le 4 mai 1794.

Chef d'état-major de la cavalerie de l'armée de Sambre-et-Meuse, en juin 1795.

Confirmé, le 13 juin 1795.

Commandant la 24e division de gendarmerie, le 17 février 1798.

Général de brigade, inspecteur du corps de la gendarmerie, le 3 mai 1800.

Chargé d'organiser la gendarmerie en Toscane, le 27 mars 1808.

Grand prévôt de la grande armée, le 30 mars 1813.

Général de division, le 5 novembre 1813.

Rentré dans ses foyers, le 9 avril 1814.

Mis en non-activité, le 1er juin 1814.

Commandant la gendarmerie des 7e, 8e et 9e divisions militaires, le 31 mars 1815.

Inspecteur général du corps de la gendarmerie, le 3 avril 1815.

Grand prévôt de l'armée du Nord, juin 1815.

Puis de l'armée de la Loire.

Mis en non-activité, le 9 août 1815.

rieuse. Nous ne reprocherons pas à Radet, avec ses détracteurs, de n'avoir jamais remporté de victoires. N'en remporte pas qui veut, et l'on ne comprend guère une semblable accusation. On peut dire qu'il ne fut pas heureux, et, ainsi que nous allons le voir, les fonctions difficiles qu'il eut à remplir le mirent successivement en butte aux attaques d'ennemis bien divers qui le poursuivirent avec un égal acharnement.

Le 21 juin 1791, il était capitaine de canonniers à Varennes ; il était de service dans la nuit mémorable où le malheureux Louis XVI fut fait prisonnier et obligé de rétrograder sur Paris. Radet, par suite des opinions de sa famille, de son éducation, des personnes qu'il avait fréquentées, était royaliste, et il pensa à sauver le roi. Il avait appris que Louis XVI avait déclaré qu'il ne se rendait qu'à Montmédy et qu'il persistait à vouloir s'y rendre, malgré toutes observations. Déjà le pont de Varennes avait été encombré de voitures et de meubles. Les gardes nationaux de Montblainville étaient préposés à la garde de ce pont. Il les aborda et leur dit hardiment *que le roi n'allait qu'à Montmédy, qu'il fallait débarrasser le pont pour le laisser passer et que ce serait un bien pour Varennes*. Cet ordre s'adressait à toute la compagnie et notamment au commandant, qui en déposa plus tard ; il était donné par un officier avec le ton de l'autorité. Les gardes et leur capitaine répondirent : « Non, il ne passera pas, mort ou vif. » L'un d'eux ajouta : « Le roi vient de Paris, il faut qu'il y retourne. » Un autre, un jeune homme, voulut percer Radet de sa baïonnette. Ainsi on méprisait son ordre et son grade. Il n'y avait plus rien à espérer.

Sa conduite en cette circonstance, ses procédés envers MM. de Choiseul et de Damas, qu'il chercha à faire évader, le rendirent suspect. Ne l'était-il pas déjà ? Sa nomination comme capitaine de canonniers avait de plus suscité la haine et la jalousie d'un nommé Nicolas Féreaux, brasseur

à Varennes. Cet homme lança contre lui une dénonciation qui dormit quelque temps dans les cartons des jacobins, pour se réveiller deux ans et demi après, au début des convulsions les plus sanglantes de la Terreur. Radet fut arrêté le 14 décembre 1793, on le jeta dans les cachots de Varennes, et il passa devant le tribunal révolutionnaire le 4 février 1794. Contre toute attente, malgré la fureur des jacobins qui voulaient cette victime, il fut acquitté.

Quand, sur la fin de sa vie, il revint à Varennes pour jouir d'un repos bien relatif, souvent, en sortant de chez lui, il rencontrait un vieillard déguenillé lui demandant humblement l'aumône : c'était Féreaux.

A l'issue de son procès, Radet quitta décidément Varennes : « L'anarchie, débordement furieux de l'esprit humain, m'a chassé des armées, » écrit-il avec l'enflure qui était de mode à l'époque. Il n'était pas le seul alors à chercher ainsi dans les camps l'oubli, le repos et la tranquillité. Le 16 février 1794, il fut attaché à l'armée de Sambre-et-Meuse où il figura avec le titre d'adjudant général aux affaires suivantes : Charge devant Chaubrai, Fleurus, Quatre-Bras, Nivelles, Fort-Saint-Pierre, Juliers, Oëlzerath. Le 13 juin 1798, il fut appelé au commandement de la 24e division de gendarmerie à Avignon. Son commandement comprenait les départements du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de Vaucluse. On comptait avec raison sur son intelligence et sa fermeté pour réorganiser la gendarmerie et faire cesser le brigandage. Selon ses propres expressions, il était chargé de ramener la tranquillité et la concorde et d'apaiser aussi bien les tourmentes contre-révolutionnaires qu'ultra-révolutionnaires qui désolaient le pays malgré le calme apparent qui y régnait. Les habitants du Midi lui déplaisaient profondément, il ne put jamais s'habituer à leur caractère, et il disait, en les voyant paresseux et mendiants : « Le sol est de Dieu, et le peuple du diable. »

Le 29 mars 1800, il fut nommé inspecteur général de la gendarmerie à Paris, par le premier consul, qui se connaissait bien en hommes ; puis, le 2 janvier, il fut envoyé avec son titre en Corse « en exil, » comme il le disait lui-même. Il y resta jusqu'en 1805, époque à laquelle il fut appelé à Gênes par décret spécial ; puis de 1806 à 1807, il eut à remplir ses fonctions dans le royaume de Naples. Enfin, en 1809, l'empereur donna l'ordre au roi Joseph de l'envoyer en Toscane.

Ainsi l'empereur se servait de lui, mais il ne l'aimait pas. Radet n'était pas un courtisan, loin de là. Quand le premier consul voulut s'asseoir sur le trône, devant une assemblée suffisamment nombreuse pour que le propos fût ébruité, le général s'était écrié, trop brusquement peut-être : « On lui en f..... des trônes ! » Il est inutile de dire que ce propos rapporté à l'empereur n'était pas de nature à lui plaire, et il ne fut jamais oublié. Aussi Napoléon, tout en utilisant Radet le plus possible, l'éloignait-il de sa personne. Comme marque de la confiance qu'il ne pouvait lui refuser, il lui imposait les missions les plus pénibles, j'allais dire les plus odieuses à remplir.

II.

Nous voici arrivés à l'un des actes les plus importants de la vie du général Radet : l'enlèvement du pape Pie VII. Nous n'avons pas la prétention d'en expliquer les causes et les suites. Après les historiens tels que le cardinal Consalvi, le cardinal Pacca, Thiers, d'Haussonville, notre distingué confrère M. Chotard, dans son livre *Le pape Pie VII à Savone* (1), nous semble avoir très bien résumé

(1) « L'accord ne pouvait durer : Pie VII et Napoléon s'étaient rencontrés dans une même pensée de restauration religieuse ; le premier

l'origine de la querelle entre le souverain pontife et Napoléon, querelle qui fut suivie de l'excommunication de l'empereur.

Les conséquences de cette excommunication ne se firent pas attendre : l'empereur ne pensa plus qu'à en tirer une vengeance éclatante. Dans son esprit, la présence du pape à Rome ne servait qu'à paralyser sa volonté ; la lutte entre les deux pouvoirs allait grandissant, et d'après le chevalier Artaud, l'idée de l'enlèvement du pape et de son éloignement de Rome était venue, dès le 6 septembre 1808, au gouverneur général Miollis.

Le général Radet était à Pescia, dans les premiers jours de juin 1809, lorsqu'un courrier, venant de Turin, apporta un ordre daté de Schœnbrunn, par lequel l'empereur lui

---

avec plus de sincérité que le second, qui voyait surtout dans la religion une raison d'ordre et un moyen de gouvernement : ils ne devaient pas tarder à se séparer. Napoléon, en rédigeant le Concordat et en prenant la couronne sur un autel, ne faisait pas un acte de concession à l'Église, mais un acte de pouvoir sur son entourage, sur sa cour et sur la France ; et ce pouvoir qu'il était si jaloux d'exercer absolument, il le faisait peser de tout son poids sur quiconque l'approchait, prince ou pontife, et sur tout le pays réuni à la France ou en amitié avec elle. Sa volonté était loi, et il la portait hors de France, à Rome comme ailleurs. Pie VII ne pouvait oublier qu'il était lui-même souverain ; il tenait à l'indépendance retrouvée de ses États ; il redoutait le sort de son prédécesseur Pie VI, et il voulait y échapper. Il avait assez fait pour que Napoléon le ménageât. Mais dans la fatale année 1806, comme conséquence de ce blocus continental qu'il établissait en Europe, pour répondre au blocus maritime des Anglais, Napoléon parla en maître à Rome comme il parlait à Berlin, comme il allait parler à Vienne et aussi à Tilsitt, bien qu'il dût, devant Alexandre de Russie, adoucir sa voix. Interdire l'Europe aux Anglais, quelle entreprise ! Comment tenir tant de peuples en sa main, et successivement ? Comment être partout assez puissant pour que toute résistance cédât ? Il l'essaya et, dès 1806, il ordonna au pape de chasser les Anglais de ses États. Le pape déclara qu'aucun empereur n'avait droit sur Rome. Ce fut le signal de la rupture : Rome était condamnée ; on lui enleva Bénévent et Ponte-Corvo, en 1808, on l'occupa militairement, on lui prit les légations d'Ancône, d'Urbin, de Macerata et de Camerino ; en 1809, elle fut réunie à l'empire français et devint chef-lieu de département. A la suite de ces faits Napoléon fut excommunié. »

commandait de quitter la Toscane immédiatement et de se rendre de sa personne à Rome, où il recevrait des instructions. Il arriva à Rome dans la nuit du 12 au 13 juin. Il trouva Miollis dans la plus grande perplexité apparente, et il fut chargé incontinent par le gouverneur de la direction générale de la police des États romains. La situation était d'une gravité exceptionnelle : les bulles d'excommunication, lancées les 10 et 11 juin, faisaient une sensation profonde dans l'esprit public, et le conflit entre l'autorité civile et l'autorité religieuse ne laissait pas que de favoriser l'agitation et même le brigandage. Enfin Miollis, le 4 juillet dès le matin, fit appeler le général Radet et lui dit que, pour rétablir le calme, il ne voyait d'autres moyens que d'éloigner Sa Sainteté de Rome et qu'il l'avait choisi pour effectuer cette importante opération, qui rentrait d'ailleurs dans ses attributions.

Après quelques pourparlers, Radet prit les précautions militaires qu'il crut nécessaires et il exécuta, le 6 juillet, le coup de main relativement bien facile, en tous cas peu glorieux, qui consistait à s'emparer d'un vieillard sans défense, respectable et sacré aussi bien par son caractère que par la dignité suprême dont il était revêtu.

Sans doute, Radet fut, pendant le temps qu'il passa avec Pie VII, rempli d'une déférence sincère, déférence que lui reconnaît le cardinal Pacca lui-même ; il lui offrait le bras pour l'aider à descendre les escaliers du Quirinal ; il laissait reposer son illustre prisonnier quand la faiblesse de celui-ci l'exigeait absolument ; il l'engageait même à prendre l'argent qu'il lui proposait, soit pour faire face à ses dépenses journalières, soit pour subvenir à ses aumônes, car le pape n'avait absolument rien emporté en quittant son palais. Assurément il n'accentua pas par des rigueurs intempestives et des tracasseries grossières la sévérité de la consigne qu'il avait reçue. Aussi Pie VII reconnaissant, comprenant sans aucun doute que ce rude

soldat ne pouvait manquer à la discipline, n'eut que de bonnes et affectueuses paroles pour son geôlier : « Jésus-Christ a bien autrement souffert, » disait-il simplement. En arrivant au but d'un voyage accompli sans incident, il remit au général une tabatière ornée de son portrait, comme gage de sa gratitude, j'allais dire de son pardon.

Radet conduisit le pape jusqu'à Florence et retourna de suite à Rome.

Nous venons de relater très brièvement les faits tels qu'ils sont consignés dans les mémoires et rapports relatifs à ce grand événement.

Maintenant examinons rapidement la conduite de Radet en cette circonstance.

Radet pouvait-il ne pas exécuter les ordres reçus ? Et d'abord ces ordres ont-ils été donnés ? Après l'événement, nous trouvons dans les lettres de l'empereur des passages où il déclare que l'enlèvement du pape n'était pas politique et qu'il l'a déploré. Mais s'il le regrettait positivement, il n'avait qu'à désavouer le général Miollis ; au lieu de détenir Pie VII pendant de longues années à Savone, il pouvait lui rendre la liberté et réparer, par cette éclatante manifestation, la prétendue maladresse de ses lieutenants. Les détracteurs de Radet ont prétendu que ce général avait agi fortement sur l'esprit du général Miollis pour l'engager à faire procéder à l'enlèvement du saint-père. Mais n'oublions pas que Radet, arrivé depuis quelques jours à Rome, n'avait pas eu le temps strictement nécessaire pour se rendre un compte exact de la situation. S'il en avait pu deviner les difficultés, il ne pouvait savoir encore quels seraient les meilleurs moyens de les résoudre. On peut affirmer, sans crainte d'erreur, qu'on le fit venir, qu'en le nommant directeur de la police romaine, on lui donna les pouvoirs nécessaires pour faire lui-même une chose que le gouverneur général répugnait à exécuter. Vainement objectera-t-on que Miollis, dans ses ordres,

n'avait jamais visé que le cardinal Pacca, accusé d'être le bras droit du pape et le plus ardent défenseur du pouvoir temporel. Radet n'exécuta rien de son propre mouvement. Il faut bien savoir et constater qu'il y eut quatre ordres successifs de Miollis. Le premier, verbal, ordre d'éloigner le pape de Rome. Le second (1), écrit et remis par Miollis lui-même à Radet, ordre que ce dernier qualifie de conditionnel, en ce sens que Miollis, ainsi que sa lettre le prouve, vise surtout l'arrestation du cardinal Pacca et ne parle de celle du pape que dans le cas d'une absolue nécessité. Le troisième, verbal et rapporté en secret au général par le maréchal des logis Cardini au Quirinal même. Le quatrième, verbal et exprimé hautement devant tous les assistants par l'officier de Filippi. Il était ainsi formulé :

---

(1) Nous donnons ici le texte même de la lettre de Miollis :

Vous voudrez bien, général, procéder de suite à l'arrestation du cardinal Pacca, retiré avec le pape au palais Quirinal ; vous disposerez à cet effet de toute la gendarmerie, du service de la police, des chasseurs à cheval qui se trouveront dans Rome, et vous trouverez huit cents hommes à pied, en outre, à la place des Saints-Apôtres pour les soutenir. Je ferai garder la ville par le restant des troupes et deux pièces de campagne.

Comme il paraît hors de doute que le pape n'y oppose des moyens de résistance préparés depuis longtemps, vous tâcherez d'aborder le palais de la manière la plus prompte pour y parvenir avec le moins de fracas et de rumeur, ne perdant pas moins de vue que l'ordre doit être exécuté avec fermeté et prudence le plus possible. Donc, vous ferez partir sur-le-champ le cardinal pour la France en prenant la route de Florence : dans le cas d'une résistance absolue du pape, vous le conduirez avec si vous ne pouvez parvenir à le détacher du cardinal et du parti violent qu'il paraît vouloir obstinément garder.

Vous conduirez ces personnages le plus promptement possible à la Chartreuse de Florence pour les diriger, en prenant les ordres de Son Altesse impériale, sur Alexandrie.

Je confie à votre fermeté et à votre sagesse cette commission si importante. MIOLLIS, *gouverneur général.*

Rome, 6 juillet 1809, à minuit.

Au général Radet, inspecteur général de la gendarmerie.

(Les ratures qui se trouvent dans l'original de cette lettre et dont parle Artaud sont complètement insignifiantes.)

« L'ordre de Son Excellence le gouverneur général est que le pape et le cardinal Pacca partent à l'instant avec le général Radet : les autres personnes suivront après. »

Pour nous résumer, il est de toute évidence que l'ordre émanant de Napoléon, alors à Schœnbrunn, a été transmis par Miollis à Radet; aucune incertitude ne nous semble possible à cet égard. Radet n'avait aucun intérêt à prendre sur lui une aussi grave détermination, qui dans ce cas aurait été suivie d'une disgrâce immédiate. Or, c'est le contraire qui arriva. L'empereur, pour témoigner à Radet la satisfaction de ses services, lui conféra des dignités nouvelles, ce qui peut démontrer que le général n'avait pas outrepassé les ordres reçus et qu'il ne les avait pas exécutés d'une manière maladroite ou intempestive.

Le 3 décembre 1809, il fut nommé baron de l'empire, avec un majorat de 4,000 fr. sur la portion du Hanovre qui faisait partie du royaume de Westphalie, dont Jérôme était roi depuis 1807.

Radet resta un an ou quinze mois à Rome. En 1810, il fut envoyé à Hambourg, où il organisa une légion de gendarmerie forte et sévère, et le 30 mars 1813, Napoléon signa pour lui le brevet de grand prévôt de la grande armée, avec la résidence de Francfort, où elle commençait à se former.

Il resta attaché, en qualité de grand prévôt, à la grande armée de 1813 à 1814. Il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, puis à celle de Leipzig et à la campagne de France. Il était blessé et malade. Aussi, le 9 avril 1814, le prince d'Eckmülh lui adressa la lettre suivante :

« Monsieur le général Radet,

« Je vous autorise à vous rendre auprès de Son Excellence le ministre de la guerre, pour obtenir un congé de

convalescence, pour aller rétablir votre santé dans votre famille.

« *Le prince, vice-connétable major général,*

« D'ECKMULH. »

Rentré à Varennes depuis l'abdication du 20 avril, il s'occupa d'agriculture. Le régime nouveau lui donnait pour cela tous les loisirs voulus, car sans même lui permettre de se défendre ou de s'expliquer, il fut mis en demi-solde. La cause de cette disgrâce ne pouvait être recherchée ailleurs que dans l'arrestation de Pie VII. Il était dans sa destinée d'être partout et toujours suspect et d'être la victime de quelque événement de force majeure, entrant dans sa vie d'une manière fortuite et inopinée.

Au mois de juin, il fut choisi comme président de la députation envoyée au roi pour le féliciter de son heureux retour et l'assurer du dévouement des habitants ; le choix semblait indiqué aussi bien par la dignité militaire dont il était revêtu que par le souvenir du procès devant le tribunal révolutionnaire où il avait couru de si grands dangers, à cause de son dévouement au roi Louis XVI.

Il était à Varennes dans la plus profonde tranquillité, lorsque, vers le 8 mars 1815, le bruit se répandit que Bonaparte était rentré en France. Un voisin lui communiqua l'ordonnance par laquelle le roi appelait tous les militaires aux armes. Par les ordonnances des 6-7 mars et 9-11 mars le roi demandait aux généraux en non-activité et leur soumission et leur obéissance aux généraux commandant les subdivisions.

Se conformant à ces ordonnances, Radet envoya, le 12 mars, sa soumission au maréchal Soult.

A cette soumission au roi, personne ne répondit jamais. Radet était, nous l'avons dit, à la demi-solde, dans un état bien voisin de la disgrâce. Précédemment, le gouverne-

ment s'était privé volontairement de ses services. Le général pouvait se demander si l'on était résolu à les requérir ou tout au moins à les accepter maintenant. Le silence gardé vis-à-vis de lui était compréhensible, néanmoins, vu les circonstances qui se pressaient, mais il était menaçant pour l'avenir.

Sur ces entrefaites, le 20 mars, Bonaparte était remonté sur le trône, et le 24, le général Radet reçut, au nom de l'empereur, l'ordre du duc de Rovigo, premier chef de son arme, de se rendre sur-le-champ à Paris pour affaires de service. Il était bien un peu inquiet de sa lettre de soumission du 12, mais il n'en fut pas question. Seulement l'empereur lui fit prêter serment et l'envoya immédiatement en mission dans le Midi, sous les ordres du général Grouchy, pour y extirper le brigandage, comme il l'avait fait si heureusement en l'an VI et en l'an VII.

Il ne savait absolument pas ce qui se passait dans le Midi, lorsque, le 8 avril, il appprit à Roanne la capitulation du duc d'Angoulême et de sa suite, capitulation qui avait eu lieu la veille. Il apprit en même temps le départ du général Grouchy pour le Pont-Saint-Esprit. Il continua sa route et arriva le 10, vers midi, au Pont-Saint-Esprit, où il rejoignit Grouchy. Le général Corbineau, aide de camp de l'empereur, était arrivé la nuit précédente avec des ordres supérieurs. Dès qu'il le vit, il lui dit : « Arrive donc! » Et il ajouta : « Voilà le prince et toute sa suite en chartre privée ; je te les remets et t'en rends responsable. »

Radet devait conduire le prince jusqu'à Cette pour y être embarqué. Il avait les prisonniers sous sa responsabilité, responsabilité sérieuse, car il fut averti que les royalistes du Saint-Esprit avaient résolu de déguiser le duc d'Angoulême en femme pour le faire échapper. Mais les dispositions que Radet, selon son habitude, avait minutieusement prises, rendirent le voyage relativement facile, et tout le cortège arriva sans encombre à Cette le 16, à

huit heures du matin; le prisonnier s'embarqua après avoir exprimé sa satisfaction sur la manière dont il avait été traité aussi bien par Grouchy que par Radet lui-même.

Il est un événement ou plutôt un fait sur lequel nous ne saurions trop attirer l'attention, parce qu'il eut dans la suite pour le général les plus graves conséquences. Le 11 avril, alors qu'il était absorbé par les soucis de la garde du prince et les ordres à donner à la police, il reçut du général Piré une proclamation toute faite, qui n'était ni de la main de Corbineau ni de celle de Piré, proclamation qu'il fallait faire imprimer et envoyer par la gendarmerie dans toutes les communes. Radet fit la remarque que n'étant pas commandant en chef, il n'avait pas le droit de faire de proclamations. La seule chose qu'il pouvait faire, c'était de la convertir en ordre général et de l'envoyer à toutes ses brigades.

En relisant cette proclamation à la gendarmerie, le général y trouva des personnalités choquantes : il effaça, sans la refaire, une phrase offensante à l'adresse de Madame. Mais ses occupations ne lui laissèrent le temps ni de modifier la forme, ni d'atténuer le fond de ce document. Il le signa et le livra à l'imprimerie, puis le lendemain il le fit distribuer.

Cette proclamation, écrite à la fois d'un style violent contre la royauté et enthousiaste pour l'empire, faillit coûter la vie, quelques mois plus tard, je ne dirai pas à son auteur, puisqu'elle fut envoyée telle quelle de Paris à Radet, mais à celui qui la revêtit, bon gré mal gré, de sa signature.

Le général avait été nommé inspecteur général de la gendarmerie le 3 avril. Il quitta le Midi, traversa Paris et alla établir à Laon le quartier général de la grande armée. Il prit part aux batailles de Charleroi, de Ligny, de Mont-Saint-Jean, où il fut de nouveau blessé. Pour soigner sa blessure, il fut autorisé à se rendre à Paris. Il y

resta peu de jours, pendant lesquels l'empereur abdiqua et partit. Puis, conformément à l'ordonnance royale et avec l'autorisation de Macdonald, il quitta l'armée à Bourges, pour se rendre dans le sein de sa famille et y jouir de sa retraite.

Auparavant, il avait écrit un ordre général à toute la gendarmerie de France et de l'armée, pour lui enjoindre de prendre la cocarde blanche. Radet réclama hautement la paternité de cet ordre, qui, assure-t-il, est sorti de sa plume aussi bien que de son cœur.

III.

Dans sa proclamation de Cambrai, le 28 juin 1815, Louis XVIII avait promis l'amnistie, en en exceptant toutefois les auteurs et instigateurs *de la trame ourdie contre l'autorité royale*. Deux jours après, une ordonnance royale proscrivait cinquante-sept personnes comme coupables d'avoir abandonné le roi *avant le 23 mars 1815*, c'est-à-dire avant sa sortie du royaume. Le 8 décembre, le lendemain même de l'exécution du màréchal Ney, le duc de Richelieu, exposant à la Chambre qu'un grand exemple venait d'être donné, présentait la loi *dite d'amnistie*, dont l'article 5 en exceptait ceux contre lesquels des poursuites seraient dirigées avant la promulgation de la loi. Le ministère, pour plaire aux *ultras* et contre la volonté même du roi, prescrivit l'arrestation de plusieurs généraux, et entre autres du général Radet.

Depuis le 3 août, le général était rentré à Varennes. Quoique tranquille en apparence, il n'était guère rassuré et il ne savait trop quel sort lui serait réservé. Le 14 septembre, une lettre du baron d'Hastrel lui avait annoncé qu'il était admis au maximum de sa solde de retraite. Cette lettre pouvait faire espérer qu'il était désormais oublié.

Mais les procès qui se suivaient tout particulièrement, et avec une persistance spéciale, contre ceux qui de près ou de loin avaient participé aux Cent-Jours, l'exécution entre autres du maréchal Ney, ne cessaient d'augmenter ses anxiétés.

Un écrit anonyme, daté de Paris, le 20 décembre, parvint à Varennes, caché dans une robe envoyée à sa nièce Eugénie, sa fille adoptive. Nous croyons intéressant de la copier en entier :

« En réponse à votre lettre, il est inutile d'envoyer des revues pour la Légion d'honneur, exercice 1815, attendu que les paiements ne sont pas couverts pour le second trimestre 1814.

« Un de vos amis envoie une robe à Mlle Eugénie, avec la lettre incluse à son bon papa.

« La tranquillité publique exige des mesures sévères qui s'adouciront avec le temps ; plusieurs personnes sont arrêtées par mesure de sûreté générale. Malgré vos vertus et votre conduite irréprochable que tout le monde ne connaît malheureusement pas, vous paraissez suspect, et une décision est prise pour vous arrêter. Si cependant les ordres ne sont pas donnés et exécutés dans un délai de quinze à trente jours, on pourrait négliger de les mettre à exécution, comme une mesure qui paraîtrait inutile, car il faut espérer que nous serons, dans un peu de temps, plus tranquilles.

« Mais, dans la circonstance présente, vous devez, sans délai, vous mettre *à l'abri d'un coup de main sur votre personne* et d'une perquisition sévère dans tous vos papiers et correspondances.

« Il convient cependant que vous soyez toujours cru et regardé comme demeurant tranquille chez vous ou à la chasse, afin que dans cette persuasion, on vienne avec assurance pour exécuter les mesures qui sont ordonnées contre vous, et que vous en soyez instruit pour votre gouverne.

« Par là, vous conserverez vos droits à toucher vos pensions et votre solde, si vous n'en êtes pas privé (par ordre supérieur), comme quelqu'un me l'a assuré dernièrement. Dans ce cas encore, vous serez bien à plaindre et malheureux parce que vous n'avez pas d'autre fortune et ressources pour vivre et pour faire subsister votre nombreuse famille.

« Je gémis amèrement avec vous et vos amis et nous vous exhortons à ne pas perdre le courage et l'espérance. »

Trois jours avant son arrestation, son ancien compagnon d'armes, le capitaine de gendarmerie Robert, eut le courage de l'avertir qu'il n'était que temps pour lui de passer à l'étranger. Radet n'écouta rien : peut-être fut-il effrayé des difficultés de vivre hors de France, à l'étranger et sans ressources suffisantes, peut-être se faisait-il illusion jusqu'au bout sur les dangers qu'il courait, peut-être encore la régularité scrupuleuse de sa vie militaire lui donnait-elle une confiance exagérée en l'avenir. Toujours est-il que le 4 janvier 1816, à quatre heures et demie du soir, il fut arrêté à Varennes, dans sa chambre à coucher ; le 5, au matin, il fut emmené, et écroué le 8 à Besançon, comme prisonnier d'État, avec cinq autres généraux, notamment Marchand et Debelle.

La citadelle de Besançon allait donc recevoir un personnage de marque, lequel, pendant de longues années, devait y faire un séjour forcé. Depuis le général de Bourmont, notre citadelle n'avait pas servi de geôle d'État. Bourmont, qui y avait été détenu quelques années auparavant, s'en était échappé facilement, croyons-nous, et comme il n'avait pas suscité de passions, comme il n'avait pas d'ennemi politique, personne, pas même le premier consul, pas même l'empereur n'avait un motif sérieux de prolonger outre mesure sa détention. La captivité n'est agréable à personne, elle ne le fut pas à Bourmont, mais

lui du moins n'avait pas à redouter la sentence d'un conseil de guerre, dont on ne lui parla jamais. En outre, il avait, grâce à son caractère insinuant et aimable, des amis influents dans toutes les classes de la société. Ces amis s'occupaient de son sort, cherchaient à l'adoucir et ne perdaient pas une occasion de parler en sa faveur.

Avec Radet ce fut tout différent; les circonstances, d'ailleurs, n'étaient pas les mêmes ; aussi les agissements prirent une autre tournure. Il fut immédiatement question d'un conseil de guerre et on le mit en demeure d'avoir à préparer sa défense. De plus, les passions politiques s'en mêlèrent : les *ultras* montrèrent de suite qu'il fallait compter avec eux; à Besançon même, leur coterie était nombreuse, ardente, inexorable ; ils pesaient sur l'opinion publique et ne s'en cachaient guère. Dans leur ressentiment contre un régime disparu, ils n'étaient pas éloignés de considérer comme un sujet déloyal et comme un traître, ce soldat malheureux que les circonstances avaient placé malgré lui, à coup sûr sans qu'il le sollicitât, plusieurs fois dans sa vie tourmentée, en face de devoirs auxquels la discipline militaire l'empêchait de se dérober. Qui pensait alors à lui tenir compte de ce qu'il avait souffert en 1773 et en 1794 à son passage devant le tribunal révolutionnaire, où il devait répondre à l'accusation d'avoir voulu favoriser la fuite de Louis XVI ? On rechercha surtout et avant tout sa coopération à l'œuvre des Cent-Jours, pendant lesquels il avait signé et distribué la fameuse proclamation du 11 avril, sur laquelle nous avons vivement attiré l'attention.

Le 12 janvier, le duc de Feltre adressait la dépêche télégraphique suivante au lieutenant général commandant la 6e division militaire à Besançon :

« Au reçu de la présente, faites interroger par un rapporteur les généraux Marchand et Radet, qui doivent être écroués dans les prisons de Besançon, pour y être jugés

par un conseil de guerre. Faites autant que possible entendre un témoin dans chacune de ces affaires. »

Cette dépêche mérite de nous arrêter un instant. La loi d'amnistie, votée le 12 janvier, ne fut promulguée que le 14 à Paris. Or, toutes poursuites non commencées avant la promulgation de la loi *devaient être nulles*. Par l'audition d'un seul témoin avant la promulgation, le ministre espérait faire considérer comme commencée la poursuite dirigée contre Radet, car l'ordre d'arrestation ne suffisait pas pour faire envisager les poursuites comme commencées. Pour le général, on dut admettre que la dépêche télégraphique valait commencement d'exécution.

D'après ce qui précède, on peut légalement conclure, conformément aux règles posées par les poursuivants eux-mêmes, que les poursuites dirigées contre le général Radet sont entachées d'une nullité originelle et radicale.

Radet ne se dissimula pas un instant soit les motifs de son arrestation, motifs que nous avons énoncés plus haut, soit les dangers qu'il courait.

D'ailleurs, il sut bientôt à quoi s'en tenir sur les chefs d'accusation portés contre lui.

Ils se réduisaient à trois :

1° Insoumission du général Radet envers le roi Louis XVIII ;

2° Sa conduite envers le duc d'Angoulême ;

3° Sa rébellion envers l'autorité légitime.

La réponse à ces chefs d'accusation était facile. Sur le premier point, il répondait qu'étant en demi-solde, il n'était plus sous les ordres de personne et que sa lettre de soumission du 10 mars était restée sans réponse. Le 24 mars, il lui était arrivé un ordre du duc de Rovigo, son chef direct, et il n'avait repris du service que le 31.

Relativement à la garde du duc d'Angoulême, il disait n'avoir appris qu'à Roanne la présence du duc dans le Midi. Il avait fourni, il est vrai, au général Grouchy, sous

les ordres duquel il se trouvait, les gendarmes qui lui furent demandés, mais il ignora toujours si ces gendarmes furent mis en ligne. Quant à lui personnellement, il ne servit qu'à conduire le prince à Cette, dans la nuit du 15 au 16 avril, et il eut toujours pour l'auguste prisonnier les plus grands égards dans le rôle passif qu'il eut à jouer.

Quant à l'ordre du 11 avril, il l'avait signé, il ne pouvait le nier, mais il l'avait reçu de Paris tel quel et il le fit imprimer, n'ayant absolument pas le temps d'y faire les corrections qu'il aurait voulu y introduire.

Il n'était pas alors question de l'enlèvement de Pie VII, mais cette question ajournée devait au moins indirectement reparaître plus tard. Elle émouvait l'opinion publique, et les juges, par suite, devaient en être impressionnés.

Le commandant de la 6e division militaire était alors le général comte de Coutard, qui, fort embarrassé de la conduite à suivre, ne cessait de demander des instructions au ministre de la guerre. Le lieutenant-colonel d'Alvymare était le rapporteur désigné devant le conseil de guerre : il cherchait à se faire une conscience, mais surtout il désirait mettre sa conscience d'accord avec ses ressentiments personnels Enfin, M. le chevalier de Sécillon, vieux gentilhomme au royalisme ardent, ayant beaucoup souffert sous l'empire, extrêmement jaloux d'une autorité qu'il défendait dans des lettres à l'orthographe désastreuse, que M. Combier se fait un malin plaisir de publier *in extenso*, était le commandant de la citadelle.

Si M. de Bourmont avait pu voir dans sa prison les personnes qui lui plaisaient, grâce à la complaisance un peu timorée du commandant, si les visites fréquentes et peu justifiées de l'énigmatique Dormoy avaient égayé forcément et presque malgré lui le chef vendéen, il n'en fut pas de même pour Radet. Le chevalier de Sécillon, au commen-

cement surtout, ne laissait entrer personne, et sa surveillance pointilleuse n'était jàmais en défaut. Radet avait pour ami le général Soye, qui obtint enfin la permission de le voir et de communiquer un peu librement avec lui. Une parente du général Soye, Mme Briot, put le visiter souvent et servit d'intermédiaire à sa correspondance et aux renseignements secrets qu'il avait à transmettre au dehors. Briot, que Radet avait connu intimement en Corse, mit tout son dévouement au service du général. C'était un homme de tête et de cœur. Il avait été successivement avocat, professeur, aide de camp du général Ried. Incarcéré par les jacobins, libéré par le 9 thermidor; député aux Cinq-Cents, il s'était opposé au 18 brumaire. Il avait été ensuite commissaire du gouvernement à l'île d'Elbe, intendant des Abruzzes, des Calabres, et enfin conseiller de Murat. Quand celui-ci se tourna contre Napoléon, il s'en sépara et rentra dans le Doubs, où il s'occupa d'agriculture. Il habitait les Chaprais et il était sous la surveillance administrative, car son passé le rendait suspect aux ultras comme il l'avait été aux jacobins. Naturellement il ne put aider Radet que de loin, car jamais il n'obtint l'autorisation de communiquer avec lui.

Radet aurait dû avoir, parmi les généraux restés bien en cour, si ce n'est des amis bien intimes, du moins des connaissances utiles : mais, ce qui est ordinaire en pareil cas, il rencontra partout, ou à peu près partout, indifférence ou oubli. En se rapprochant de lui, on avait peur de se compromettre. Un seul ami lui resta fidèle, ce fut le général Van de Dem Van Gelder, d'origine hollandaise, qui ne se borna pas pour lui à de vaines protestations d'amitié, mais qui, faisant partie du conseil de guerre, devait plus tard essayer de justifier sa conduite, et qui tout au moins sut tempérer heureusement la sévérité de ses collègues.

Au milieu du véritable déchainement qui se manifestait de la part d'une partie notable de la population de Besan-

çon contre le prisonnier, abandonné et malheureux, celui-ci trouva cependant un appui inespéré dans quatre personnages, placés par leur situation et leur naissance dans des conditions bien différentes et réunis momentanément dans une même pensée de bienveillance et de commisération à son égard. Nous voulons parler de Courvoisier, alors avocat général à Besançon ; du P. Firmin, aumônier de la citadelle ; de la sœur Marthe et de dom Grappin. Grâce au P. Firmin et à la sœur Marthe. Radet put entendre quelques paroles d'espoir et de consolation. Ils contribuèrent puissamment à améliorer sa situation. La sœur Marthe, cette noble et sainte femme, au dévouement vraiment légendaire, s'attacha à lui comme elle s'attachait à tous ceux qui étaient délaissés et qui souffraient. Elle obtint que le général mangeât à la cantine, se promenât dans la citadelle, jouât au billard, travaillât pendant quelques heures au jardin. Elle fit plus et mieux : elle apprivoisa le chevalier de Sécillon, qui finit par admettre son prisonnier à sa table. A la fin du dîner, que le P. Firmin partageait quelquefois, Radet faisait la lecture et passait ainsi quelques moments où il oubliait un peu sa captivité.

Courvoisier et Briot lui cherchèrent ensemble un défenseur, car Briot ne pouvait, quelque désir qu'il en eût, défendre lui-même son ami. Son intervention suspecte aurait tout compromis. Leur choix tomba sur l'avocat Guillemet, de Besançon, qui accepta la charge qu'on lui proposait. Ce choix était dicté par le talent et la facilité de travail de cet avocat, aussi bien que par la réputation dont il jouissait dans tous les partis.

Depuis l'arrestation du général, sa famille était restée à Varennes, où les alliés s'étaient établis en maîtres et où la demeure même du général était occupée par les Prussiens. La femme du prisonnier ne pouvait supposer que le général dût attendre longtemps la convocation du conseil de guerre : les chefs de l'accusation pouvaient être facile-

ment et rapidement étudiés, et il semblait dès lors que la détention préventive devait être suivie d'une prompte libération. La captivité se prolongeant, Mme Radet se décida, le 23 avril, à faire le voyage de Besançon, et elle s'applaudit de cette détermination ; en effet, en arrivant, elle apprit que l'affaire venait de subir encore un ajournement.

Cet ajournement, qui contrariait à la fois le général et ses amis, était le fait du lieutenant-colonel Souchet d'Alvymare, homme correct, faisant des politesses froides, mais gardant sur le procès un silence absolu et énigmatique. Dans les documents officiels, il n'avait pas trouvé ce qu'il cherchait, et alors il poursuivait l'accusation dans les lettres de Radet, dans des fragments de phrases détachées, habilement présentées, séparées et isolées avec adresse, de manière à ne laisser subsister que ce qui chargeait l'accusé, en le faisant passer pour ce qu'il n'était pas et en lui attribuant même un rôle qu'il n'avait pas joué. En veut-on un exemple ? Le rapporteur avait cherché, dans sa conduite antérieure aux fait incriminés, quelle avait été sa manière d'agir lors de l'enlèvement du pape. Il lui faisait dire que seul, lui Radet avait voulu, préparé et exécuté cet enlèvement, tandis que dans sa lettre du 13 juillet 1809, Radet avait écrit seulement qu'une fois les ordres reçus, il avait seul préparé les mesures militaires dont il assumait pleinement la responsabilité. Dans toutes les accusations portées contre lui, on trouva la même injustice et la même mauvaise foi.

Enfin, après avoir retardé autant que possible la comparution de l'accusé devant ses juges, le 25 juin, le conseil de guerre ouvrit ses séances. Le préfet du Doubs, le comte de Scey, en avertit officiellement le ministre de la police générale. « Le nom des accusés, dit-il, et les délits dont ils sont prévenus donnent de l'importance à ces causes et fixent sur elles l'attention générale. »

Les accusés, dont parle le préfet du Doubs, étaient les

généraux Marchand et Radet. Marchand, jugé le premier, fut acquitté. Les débats du procès de Radet durèrent deux jours, les 28 et 29 juin. Dès la première audience, l'affluence des *ultras* dans la salle du conseil fit mal augurer à Briot de l'avenir. Avec l'exagération de style qui était de mode à cette époque, il les compare à des cannibales voulant dévorer de la chair humaine. Comme nous l'avons dit, les juges ne pouvaient guère se soustraire à la pression de l'opinion publique.

Parmi eux, Radet n'en connaissait que deux, le général van de Dem, et le général Dubreton, ancien général de l'empire, qui était entré au service du roi à la première restauration. Tous les autres étaient des officiers royalistes sans grande notoriété. Le comte de Villate présidait, assisté de MM. de Marilhac, Lefaivre, Petit de Bègre. Souchet d'Alvymare remplissait les fonctions de rapporteur, et de Couespel celles de procureur du roi.

La plaidoirie de Me Guillemet fut très convenable, mais Radet vit immédiatement que ses ennemis n'avaient désarmé sur aucun point.

Le conseil de guerre eut à se prononcer sur trois questions ainsi posées :

1° Le général Radet est-il coupable de rébellion contre l'autorité légitime ?

Le conseil répondit non par 4 voix sur 7.

2° Est-il coupable d'avoir employé les troupes sous ses ordres contre les troupes royales commandées par S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême ?

Le conseil répondit non par 4 voix sur 7.

3° Est-il coupable d'avoir par ses écrits et ses discours cherché à éloigner de leurs devoirs les militaires et sujets qui étaient restés fidèles à leur souverain légitime et à les engager à passer au parti rebelle ?

Le conseil répondit oui à l'unanimité, et il condamna Radet à neuf ans de détention.

L'ordre du 11 avril était donc la seule et unique cause de la condamnation du général.

Dans ce jugement, il semble y avoir une contradiction. Radet n'était point rebelle, puisqu'on l'avait acquitté sur le chef de la rébellion ; cependant on le condamne pour avoir, par ses écrits et discours, engagé les militaires et sujets à passer à son parti, qui était le parti rebelle.

Mais dans les procès de tendance comme celui-ci, dans tous les procès politiques en général, il ne faut pas être surpris des contradictions qui se rencontrent bien souvent. La contradiction est l'indice de l'incertitude dans l'esprit des juges ; toujours les juges passent outre. Quand un gouvernement veut une condamnation, qu'il fasse traduire l'accusé devant le conseil de guerre, la cour d'assises, voire même la Haute Cour, il obtient toujours la réponse qu'il demande. « L'un des juges, écrivait Briot après la sentence, a dit qu'il avait eu bien peur pour vous, et que le résultat était un biais pris pour vous sauver des fureurs qui voulaient votre perte. »

Le général Radet avait vingt-quatre heures pour se pourvoir. Devait-il le faire? S'il était condamné, du moins sa tête était sauve, et ses amis étaient convaincus qu'il risquait de trouver ailleurs des juges moins indulgents ou plus dociles à subir l'inspiration venue de Paris. A ce moment il fut l'objet de mesures bien dures, si ce n'est cruelles. Ainsi il fut défendu à son défenseur de le voir pendant les vingt-quatre heures qui suivirent le jugement. Alors ses amis rédigèrent une note pour lui indiquer ce qu'ils croyaient utile à ses intérêts et où ils lui expliquaient les raisons qu'il avait de ne pas se pourvoir. Sa nièce, Eugénie, dont le dévouement et la présence d'esprit étaient à toute épreuve, pénétra dans la citadelle avec un permis du gouverneur militaire. Pendant qu'on hésitait à la laisser passer, elle courut au cachot du général et glissa la note sous la porte, en lui criant : « Mon

père, ne vous pourvoyez pas. » Le général obéit et ne se pourvut pas.

Il avait demandé à faire son temps de détention à Verdun ou à Metz, ce qui le rapprochait de son pays et lui permettait de surveiller plus facilement ses intérêts. On le lui refusa, même assez brutalement : « Le roi a ordonné que le *sieur* Radet restât à la citadelle de Besançon, » lui fut-il répondu. Il conserva son grade dans la Légion d'honneur.

Que dirons-nous maintenant de ses longues heures de captivité ? La détention était loin d'être douce, elle fut surtout d'une désespérante monotonie. Le gouverneur de la citadelle, le chevalier de Sécillon, d'un caractère ombrageux et de plus en plus difficile, avait été constitué personnellement responsable du général. La crainte de le voir s'échapper augmentait sa défiance naturelle. Radet avait dû lui souscrire une promesse de non-évasion, afin d'obtenir quatre heures pour les promenades dans une cour et la réception de quelques rares parents et amis. Le 20 septembre seulement, le ministre accorda la liberté de la citadelle de 11 heures du matin à 8 heures du soir et la liberté de parler au général Debelle. Nouvelle promesse exigée par Sécillon que Radet n'essaiera aucune tentative d'évasion. Le 22 septembre, le commandant de la citadelle limita, de son autorité privée, la sortie à 6 heures du soir. Radet réclama de suite au commandant de la 6e division militaire et se plaignit d'avoir été enfermé sans raison aux doubles verrous ; Sécillon, furieux, croyant que l'on bravait son autorité, écrivait une lettre dont nous respectons scrupuleusement une orthographe qui, elle, ne respecte rien :

« Général,

« Yer chez M. le comte de Coutard, lieutenant général, commandant la 6e division militaire, je fus instruit par

lui-maime que vous lui aviez écris et ce n'est pas moi, qui lui ai fait remettre votre lettre.

« Vous savez mieu que personne, général, que quand on est assé malheureux que d'aitre chargé de garder des prisonnier d'État, il ne doit rien sortir de chez eux qui ne soit visité par le commandant du fort où ils sont détenus.

« Je vous prévis, général, que j'ai donné l'ordre de vous surveiller beaucoup plus exactement ; encore une pareille démarche et vous ne vaire personne, pas maime votre famille, lorceque vous écrirez à mes chefs, comme je ne dois y avoire que la surveillance, vous cacheterez votre lettre ; mais elle ne doit être remise que par moi ou par mon ordre ; je me soumais maime à ne le faire, oufaire faire qu'en présence de Mme Radet.

« Je soite, général, que se soit la dernière foi que j'ai à vous écrire à ce sujet.

« J'ai l'honeur d'être, etc.

« Le chevalier de Sécillon. »

Si le gouverneur de la citadelle craignait l'évasion de son prisonnier, c'était une vaine terreur et ce dernier n'y pensait guère. Il était dans un état de santé déplorable, ses blessures le faisaient beaucoup souffrir, il avait besoin de soins journaliers et il n'était pas homme à escalader les rochers abrupts de notre citadelle que d'autres avant lui, selon un bruit répandu généralement, avaient pu franchir facilement. Ce qu'il demandait vainement à tous les dépositaires de l'autorité, au général baron Durand, commandant de la place, c'est que sa femme pût partager sa captivité. D'autres ennuis compliquaient sa situation ; sa fortune était fortement compromise ; les embarras d'argent, en lui donnant de graves soucis pour les siens, avaient considérablement diminué ses forces et sa vigueur naturelle. Il était privé de sa pension depuis le 1er janvier 1816. Il réclama un secours, et en 1818, il obtint une

provision annuelle de 2,000 francs, dont il jouit à partir du 1er juillet. Il toucha 1,000 francs avant sa mise en liberté. Cette liberté, qui était tout son espoir, à laquelle il rêvait avec passion, il ne pensait qu'à l'obtenir au moyen d'un recours en grâce, de plusieurs recours en grâce qui se succédèrent presque sans interruption. Immédiatement après le jugement du conseil de guerre, il en avait signé un qui n'avait pas eu de résultat. A la fin de juillet 1816, il apprit que le duc d'Angoulême devait visiter la 6e division militaire et passer, le 9 août, chez le général Van de Dem. Il pria celui qui avait été son ami, et qui l'était encore, de s'intéresser à sa cause. Van de Dem le fit généreusement, mais sans aucun succès. Le duc d'Angoulême se souvint que Radet avait été un instant son geôlier, et il déclara qu'il ne ferait rien pour lui, mais rien contre. La démarche de Van de Dem était prématurée. Le prince devait tenir compte des passions de son entourage et il n'était peut-être pas très politique de sa part d'avoir l'air de les braver à Besançon même, en revenant précipitamment sur le jugement du conseil de guerre datant d'une époque si récente. Le recours en grâce, discuté seulement en conseil des ministres dans le courant de décembre 1817, fut rejeté, et le baron Durand avertissait le général Radet, le 5 janvier 1818, qu'il ne pouvait rien espérer quant à présent.

On doit bien penser que pendant les années 1816 et 1817, le général ne se fit pas faute de se recommander à ses anciens camarades ou à ses anciens compagnons d'armes. L'avocat général Courvoisier, devenu député du Doubs, entreprit courageusement sa défense et mit inutilement à son service l'influence légitime qu'il possédait. Les connaissances que Radet comptait dans le clergé, entre autres le savant et laborieux dom Grappin, cherchèrent à mettre un terme à sa captivité. Quoique fort désireux de quitter sa prison, Radet ne fit jamais aucune

bassesse ; il se bornait toujours à exposer les faits, et il ne variait pas dans l'appréciation de sa conduite civile et militaire, qu'il ne se reprochait jamais. Il écrivait tristement et de bonne foi, en jetant un coup d'œil rapide sur la part qu'il avait été obligé de prendre à Rome à l'enlèvement de Pie VII : « Si on consultait le pape, je suis certain que Sa Sainteté demanderait ma grâce. » Rien n'y faisait : on graciait tout autour de lui ; lui seul restait en prison.

A la fin de l'année 1818, M. Villiers du Terrage fut envoyé à Besançon en qualité de préfet du Doubs. A ce moment-là, la situation de Radet devint meilleure, et il lui fut permis d'espérer. Il avait connu le nouveau préfet en Hollande, pendant trois ans. Ce dernier, littérateur, archéologue, moraliste et poète, était un homme courageux et intelligent ; de plus, les malheurs qu'il avait eu lui-même à supporter avaient ouvert son cœur aux plus nobles sentiments. C'est cet homme à la fois sage et libéral, ennemi de tous les excès, qui, heureusement pour Radet, fut envoyé à Besançon.

Villiers du Terrage écrivit presque immédiatement après son arrivée, au ministre de la guerre, le général de Saint-Cyr, une lettre que l'on ne peut lire sans une véritable émotion :

« Besançon, le 4 décembre 1818.

« Monseigneur,

« En prenant, à mon arrivée dans ce département, connaissance de la situation des détenus qui s'y trouvaient, j'ai eu lieu de m'informer, avec un intérêt particulier, de celle de M. le lieutenant général Radet, condamné en 1816, par un conseil de guerre, à dix années de détention (*sic*).

« Les anciennes relations de service que j'ai eues pendant trois années, en Hollande, avec cet officier général, ne m'ont pas plus permis de rester étranger à son infortune que de méconnaître combien, dans des circonstances

trop au-dessus de la faible humanité, il aura été facile d'abuser du zèle excessif et de la position de ce malheureux.

« Unique appui de sept orphelins, hors d'état bientôt de leur prêter aucun secours, par suite du défaut d'administration de ses propriétés et de leur occupation par les armées prussiennes, *seul détenu* en ce moment à la citadelle de Besançon, quoiqu'il n'ait été condamné qu'à une simple réclusion, lorsque ses compagnons de malheur et de repentir, tout frappés qu'ils avaient été par des sentences capitales, jouissent aujourd'hui de la liberté et des avantages de leur grade, le général Radet me semble digne, au plus haut point, de tout mon intérêt.

« Je me suis permis de l'exprimer à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulème, et n'ai pas cru pouvoir mieux plaider la cause de cet infortuné qu'en recourant à l'intercession et à la magnanimité du prince qu'il a eu le malheur d'offenser.

« Votre Excellence sera consultée, sans doute, sur la demande que j'ai pris la liberté de former. J'ose la supplier de faire agréer ma garantie pour la conduite future du général Radet, et d'obtenir de la clémence de Sa Majesté que les trois années de détention qu'il a déjà subies puissent suffire à l'accomplisssement d'une condamnation rendue dans un temps *où les passions les plus violentes*, venant se déchainer jusque dans le sanctuaire de la justice, ont plus d'une fois peut-être fait fléchir sa balance.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Villiers du Terrage. »

Cette lettre, qui est un véritable chef d'œuvre de vérité, de loyauté et de courage, fut, comme elle méritait de l'être, bien accueillie par le général de Saint-Cyr, et elle fut suivie bientôt des plus heureux résultats.

En effet, les lettres patentes de grâce furent signées le 24 décembre.

Villiers du Terrage avait écrit, le 3 décembre, au duc d'Angoulême. Le 25, le prince répondit lui-même au préfet pour lui annoncer que, sur sa demande, la grâce pleine et entière de Radet lui était octroyée.

Le 4 janvier 1819, le général était amené devant la cour de Besançon pour l'entérinement des lettres de grâce. Le premier président Dumontet de la Terrade se hâta de lever la séance, ce qui empêcha Radet d'exprimer hautement sa reconnaissance. Le premier président était probablement un *ultra* qui n'avait pas encore désarmé.

Le 12 janvier 1819, le général quitta la citadelle, où, comme prévenu, il était entré le 8 janvier 1816. Le 17, il fit son entrée à Varennes. Il put enfin goûter le repos et les bienfaits de la liberté dont il était privé depuis longtemps.

Les premiers jours furent heureux. Il reçut les amis qui avaient hâte de le revoir et qui, par des vers, chantèrent son heureux retour. Voici les vers que composa en son honneur le général Hugo, père du poète. Je les cite, malgré leur peu de valeur, à titre de curiosité :

Permets que l'amitié réclame
Le droit de te fêter aussi.
Nous qui connaissons ta belle âme,
Devons bien la chanter ici.
Ne rougis point de mon langage
Et s'il peint un portrait flatteur,
Crois qu'il est en tout ton image
Et dessiné d'après mon cœur.

Quel est le jour qui dans ta vie
Ne fut marqué par tes bienfaits,
Où tu ne fis taire l'envie
Pour ton mérite et tes hauts faits?
Destinant tes amis aux grâces
Que le souverain t'accordait,
Et voilant doucement les traces
De la main qui les déversait !

A l'amitié toujours fidèle
Tu prodiguas tous tes moments,

Et fis admirer le modèle
Des plus aimables sentiments.
Si jamais par une couronne
L'amitié se récompensait,
Que ce soit à toi qu'on la donne
Comme à l'ami le plus parfait!

Il y a mieux que cela dans les *Orientales*, on doit en convenir, et il ne faut pas chercher dans l'atavisme la cause du génie du grand poète.

IV.

Une fois tranquille au sein de sa famille, le général s'occupa d'agriculture et de réparer les brèches faites à sa fortune bien modeste. Les tentatives ne furent pas heureuses et sa santé, déjà compromise, s'en altéra encore davantage. Sa bonne humeur même n'existait plus.

Et avec cela, comme un ver rongeur, s'attachait à lui, avec obstination, la suspicion dont il avait toujours été victime. Il était dans sa triste destinée d'être suspect, et il le fut jusqu'à ses derniers moments. Il n'était ni dans ses allures, ni dans ses sentiments, d'être du parti des *ultras*; dès lors la surveillance administrative ne le perdit pas de vue. Il ne pouvait pas s'absenter de chez lui, même pour les motifs les plus simples, sans être dénoncé, espionné, traqué pour ainsi dire. Alors on signalait ses prétendues disparitions au ministère, aux préfectures voisines; les commissaires de police, la gendarmerie, se mettaient en mouvement et tenaient absolument à savoir par quel chemin il avait passé et quelle voie il avait prise. Puis Radet revenait chez lui sans se douter de l'émotion étrange qu'il avait causée.

Il n'était cependant pas bien dangereux. Sur les assurances qu'on lui donnait que le gouvernement pourrait entrer dans des idées plus libérales, il sortit de la neutra-

lité qu'il s'était imposée, et il travailla dans son arrondissement au succès du candidat ministériel, M. Desbassyns de Richemont. Cela lui attira les reproches des libéraux, qui l'accusèrent d'inconséquence et ne lui ménagèrent pas l'outrage. Ces reproches, ces outrages, il ne les méritait pas. Il avait voulu simplement, lui, l'homme foncièrement respectueux de l'autorité, fortifier celle qui se trouvait entre les mains relativement modérées qui dirigeaient alors le ministère. Il désirait aussi, par un acte non équivoque, reconnaître les obligations personnelles qu'il avait contractées envers le duc d'Angoulême.

Après avoir assuré autant qu'il était en son pouvoir, moins bien sans doute qu'il ne l'aurait désiré, le sort de sa famille, il mourut subitement à Varennes, le 28 septembre 1825, à l'âge de soixante-trois ans.

Telle est la vie du général Radet. En finissant cette longue étude, nous reconnaîtrons qu'il est extrêmement délicat de se prononcer sur la part de responsabilité qu'il a prise dans les événements auxquels il a été mêlé. Avec le préfet du Doubs, Villiers du Terrage, dans sa lettre que nous avons citée, nous dirons : Dans des circonstances trop au-dessus de la faible humanité, il aura été facile d'abuser du zèle excessif et de la position de ce malheureux.

Cette phrase impartiale sera probablement le jugement définitif de l'histoire sur le prisonnier de la citadelle de Besançon.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Maurice LAMBERT

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 2 février 1893)

Messieurs,

La commission que vous avez nommée pour vous rendre compte des pièces présentées au concours de poésie a le regret de vous dire que sa tâche a été trop facilement remplie. Deux concurrents seulement ont brigué les suffrages de l'Académie ; ils ont envoyé chacun deux pièces, mais aucune ne nous a paru digne d'être couronnée.

Ce n'est pas que ces pièces soient sans valeur ; elles se distinguent, au contraire, par des qualités qui attestent chez leurs auteurs de réelles dispositions poétiques ; je dirai même du talent ; malheureusement, à côté de ces qualités, il y a des défauts qui nous semblent trop graves pour qu'une récompense quelconque puisse être accordée.

L'Avenir ou l'Espérance comtoise, tel est le titre de la première pièce envoyée par un des concurrents. Elle s'ouvre par un sonnet où l'auteur se compare à l'aigle blessé qui s'accroche aux aspérités d'un rocher :

.... Plein de rage, hagard,
J'attends que l'ouragan passe et, cruel, m'arrache
Du brin de roc croulant qui me retient encor....

On peut s'étonner qu'il ait choisi cette pénible position pour annoncer l'avenir et pour chanter nos victoires futures. On est surpris de l'entendre, après un tel préambule, entonner les strophes suivantes :

Dans le chant des oiseaux, dans le souffle des brises,
Dans le gai carillon des cloches, dans le doux
Frémissement des blés, des vieilles forêts grises,
Dans l'appel matinal des coqs, et dans les fous

Murmures du printemps, partout mon âme heureuse
Entend chanter l'espoir des riants avenirs ;
Et, parfumée ainsi qu'une voix amoureuse,
La voix universelle endort mes souvenirs.

Car la Revanche est proche, etc.

C'est la Revanche, en effet, que l'auteur salue dans l'avenir. Montrant l'Alsace et la Lorraine captives, il leur promet la délivrance, et il invite la Franche-Comté à la préparer :

Et toi, Comté, pays des mâles énergies
Qu'on respire en l'air pur de tes sauvages monts,
Espère, et chasse loin ces sombres nostalgies,
Car des hommes parfois Dieu fait de vrais démons,

Et de nains des géants !....

Remarquons, en passant, qu'il y a quelque chose de faux et de choquant à supposer que Dieu peut faire des démons. Mais nous aurions trop à dire, si nous entrions dans les détails.

Trop peu de suite dans les idées, trop d'incohérence dans la pensée, tel est le reproche principal que nous avons à faire à ce premier concurrent. Sans doute, une œuvre poétique, une œuvre lyrique surtout, ne demande pas à être ordonnée comme un sermon en trois points ; elle a besoin pourtant d'un certain ordre, elle doit pro-

duire un certain effet, mettre dans l'esprit une certaine clarté; et il ne suffit pas pour cela de jeter pêle-mêle des idées disparates, cousues ensemble par la rime.

L'auteur, en un mot, se fiant à sa facilité, ne s'est pas suffisamment donné la peine de penser; voilà pour le fond. Quant à la forme, nous sommes obligés de lui faire un reproche analogue : il ne s'est pas suffisamment donné la peine d'écrire; il n'a pas assez soigné ses vers; quelques-uns même pèchent sous le rapport de la quantité. En général, son style est trop négligé.

La seconde pièce du même auteur, intitulée *Micaud, idylle bisontine*, est déparée par les mêmes défauts; elle vaut cependant mieux que la première. C'est une description de cette charmante promenade des bords du Doubs où les habitants de Besançon aiment tant aller, pendant l'été, respirer la fraicheur.

Micaud s'éveille aux cris des fauvettes joyeuses,
Qui gazouillent parmi les branches paresseuses
Des marronniers fleuris et des bosquets massifs.
Un soleil de printemps filtre dans la feuillée,
Et, sous ses premiers feux, l'herbe, encore mouillée,
Fume. Un vent moelleux court, plein de frissons lascifs.

Voilà la première strophe, et voici la dernière :

Semez-vous en essaims sous les branches qui *plient*,
Jeunes couples ardents, sous les branches *emplies*
De parfums, de chansons et de vols de baisers,
Dans ces lieux riants où, toujours inassouvie,
La soif de liberté ramène notre vie !
— Oisiveté rêveuse, ô cœurs non apaisés ! —

Ces deux strophes, sans être irréprochables, sont des meilleures de la pièce; entre les deux, il y en a malheureusement beaucoup d'autres qu'il eût mieux valu supprimer.

Nous dirons la même chose de la première des pièces présentées par le second concurrent. Elle est intitulée : *Stances à Besançon*, et ne comprend pas moins de quarante-quatre strophes de cinq vers. En la réduisant des

deux tiers, on aurait pu peut-être en faire une œuvre agréable et intéressante.

Cette pièce commence ainsi :

Imitant l'antique prophète,
Dès ce matin, le cœur en fête,
J'ai pris ma harpe de poète !
Loin des profanes, j'ai chanté
L'âpre splendeur de ma cité.

Après un tel début, on trouve étrange de rencontrer des strophes comme celle-ci :

Venez, horlogers et poètes,
Sur le Doubs les barques sont prêtes,
Humez les parfums des meurettes.
Sous les treilles, tous les lundis,
La Malate est le paradis.

Franchement, la harpe de prophète du commencement est de trop pour chanter un tel paradis.

La seconde pièce du même auteur est peut-être la meilleure des quatre qui ont été présentées au concours. Elle est intitulée : *Stances à Notre-Dame du Chêne*. On y trouve de la facilité, de l'harmonie, mais trop d'idées rebattues, trop d'épithètes insignifiantes et appelées seulement par la rime. Ici encore, nous croyons que c'est le travail qui manque, et il y a là une raison de plus pour nous d'ajourner l'auteur, aussi bien que le premier concurrent, à une autre année : l'un et l'autre peuvent mieux faire ; quand ils voudront s'en donner la peine, ils sauront bien nous obliger à leur décerner des prix qui, pour conserver toute leur valeur, ne doivent être attribués qu'à des œuvres réellement méritantes.

LE

PESSIMISME & LES PESSIMISTES

DEVANT LA MÉDECINE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le docteur BAUDIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 25 juillet 1893)

Messieurs,

Vous aviez accoutumé jusqu'ici de réserver l'honneur de vos suffrages pour en faire comme la suprême récompense et la consécration définitive de mérites incontestés et de talents affirmés déjà par des travaux dont la littérature, l'histoire générale et celle de notre province, les arts et les sciences pouvaient à bon droit s'enorgueillir. En m'appelant à siéger parmi vous, il semble que, pour cette fois et pour l'exemple en quelque sorte, votre extrême indulgence ait voulu transformer cette récompense, si justement ambitionnée, en une sorte d'encouragement accordé aux premiers efforts, je n'ose dire aux promesses, d'un labeur patient, sans doute, et opiniâtre, mais bien peu productif encore, et bon tout au plus à préparer le sillon

où je veux espérer seulement que d'autres, plus habiles et plus dignes, sauront faire germer et fructifier le bon grain.

Cette dérogation aux usages de votre compagnie double l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'ouvrant les portes de l'Académie, et double du même coup l'étendue d'une reconnaissance dont, malgré toute ma bonne volonté, je ne saurais vous apporter ici qu'un bien insuffisant, quoique très sincère témoignage.

J'ai pensé que le moyen le plus sûr de vous prouver ma gratitude et de m'acquérir tout d'abord un nouveau titre à votre bienveillante indulgence, était de vous épargner, et d'épargner surtout à l'assistance d'élite qui, confiante, a bien voulu répondre à votre invitation et honorer de sa présence cette séance solennelle, — la lecture de quelques-uns de ces travaux de statistique, dont l'étude m'est surtout familière, c'est-à-dire d'une interminable série de chiffres, de tableaux et de documents dont l'éloquence, — puisqu'il est convenu que les chiffres ont leur éloquence, pourrait, non sans raison, paraître d'une nature un peu trop spéciale et de peu de mise dans la circonstance.

C'est pourquoi, en vous présentant ces quelques considérations sur « le pessimisme et les pessimistes devant la « médecine, » je m'efforcerai de me faire pardonner ce qu'un tel travail comporte d'un peu technique dans ses rapports avec la science médicale en considération de l'intérêt général qu'il peut présenter comme sujet d'actualité, et de l'intérêt d'un ordre plus particulier qu'il présente, à coup sûr, dans ses rapports avec la philosophie et avec la littérature.

« Il souffle d'Allemagne, depuis quelques années, sur « notre jeunesse française, — écrit notre éminent compa- « triote, M. Dionys Ordinaire, avec cette verve railleuse et « bonhomme qui sent son Comtois d'une lieue, — il souffle

« un vent aigre et malsain qui nous apporte une épidémie « nouvelle, inconnue à notre vieille Gaule, celle du pessi- « misme. Ses symptômes principaux consistent en un état « de désespérance, de lassitude, d'abattement moral inter- « rompu par des crises soudaines de colère et de révolte. « Mais l'état du malade est généralement calme : il se « plaint de la vie; il demande qui lui a fait la mauvaise « plaisanterie de lui donner ce funeste cadeau; il accuse « la douleur; il accuse le plaisir; il se plaint de la trahison « de la nature, qui a borné sa faculté de jouir et qui n'a « mis aucune borne à ses désirs et à ses appétits. Il re- « proche à cette même nature la subjectivité de ses idées « et de ses sensations. Il lui en veut de lui avoir caché le « secret des causes, de l'avoir poussé, aiguillonné à la re- « cherche du vrai, et de ne l'avoir payé que d'images et « d'apparences trompeuses comme les ombres de la ca- « verne de Pluton.

« Tels sont les premiers effets du mal; mais, quand il « s'aggrave, le sujet tombe dans une mélancolie noire; il « regrette d'avoir conscience de son être; il envie l'animal, « la plante, tout ce qui végète, rampe ou rumine, tout ce « qui ne sent pas qu'il a eu un commencement et qu'il « aura une fin. Il devient jaloux des fanatiques qui pas- « saient leur vie à regarder leur nombril.... Il en arrive « enfin, et c'est le point le plus aigu de la crise, à aspirer « à la mort comme au bonheur suprême. Que dis-je, à la « mort? Ce bonheur serait incomplet. Il en arrive à sou- « haiter l'anéantissement de toute société, de toute civili- « sation, et la subversion de notre planète, réceptacle de « toutes les déceptions et de toutes les misères. »

Certes, Messieurs, la raillerie est de bon aloi, et les épigrammes sont cinglantes.... Et pourtant, épigrammes et railleries mises à part, que l'aveu soit ou non pour nous plaire, le mal existe, il faut bien le reconnaître : c'est comme une reprise, singulièrement aggravée, de ce que

l'on appelait, en 1830, « le mal du siècle. » On croyait en avoir fini avec la race des Obermann et des René ; mais voici, dit P. Bourget, que les romans se publient, aussi désenchantés que le chef-d'œuvre de Sénancourt, et, avec eux, des poèmes aussi amers que les sonnets de Joseph Delorme. Entre ces œuvres, il existe une différence évidente de rhétorique et de procédés ; mais c'est toujours la même impression d'absolu, d'irrémédiable découragement. Et comme fond commun, une morne perception de la vanité de tout effort.

Au surplus, notre cas n'est pas un cas isolé : partout, avec des degrés et des nuances, se notent les mêmes symptômes. Il semble qu'une nausée universelle devant les insuffisances de ce monde soulève le cœur des Slaves, des Anglo-Saxons, des Germains et des Latins.

Sans doute, nous sommes loin, bien loin encore de ce suicide de la planète, rêve suprême des théoriciens et des poètes du pessimisme : le moment ne semble point arrivé où, sous les ruines du monde détruit, les derniers pessimistes s'enseveliront dans le triomphe final de la doctrine en déclamant les strophes de Mme Ackermann :

Ah ! quelle immense joie, après tant de souffrance !
A travers les débris, par-dessus les charniers,
Pouvoir jeter enfin ce cri de délivrance :
Plus d'hommes sous le ciel, nous sommes les derniers !

Il n'en est pas moins vrai que lentement, mais sûrement, s'élabore la croyance à la banqueroute de la nature, qui devient peu à peu la foi sinistre du XIXe siècle.

Le pis est qu'il n'y a point là un mal seulement moral, et lorsque, croyant railler, on a prononcé le mot d'épidémie, de maladie, on a dit le mot propre : il est très vrai que le pessimisme, arrivé à un certain point, — depuis longtemps dépassé, — ne relève plus de la critique, mais qu'il revient de droit à la clinique, et, je ne crains pas d'ajouter, — à la clinique des affections nerveuses et mentales.

Car enfin, si vous lui demandez ce que c'est que la vie, il vous répond avec les Goncourt que c'est « l'usufruit d'une agrégation de molécules ; » il vous démontre avec Schopenhauër que ses plaisirs sont purement négatifs et, avec Hartmann, qu'ils reposent d'ailleurs sur des illusions ; que cette vie n'est, par conséquent, qu'une cruelle duperie et qu'elle ne vaut pas la peine d'être vécue, et il conclut avec Léopardi, son poète et son prophète : « Notre vie, à quoi est-elle bonne ? seulement à la mépri- « ser. »

Si vous lui parlez de vérité, il vous démontre que la vérité est le plus funeste présent accordé aux hommes ; qu'elle ruine toutes les illusions grâce auxquelles le monde était tolérable ; — de science ?.... mais qu'est-ce que savoir, sinon mieux connaître notre misère ? — de civilisation ?.... mais, plus nos âmes sont éclairées et délicates, plus elles souffrent, et les peuples les plus civilisés sont les plus malheureux.

Gardez-vous d'invoquer les saintes joies de la communion des âmes, de l'amitié, de l'amour, de quelque affection que ce soit enfin ; il vous accablerait du mot hideux de Flaubert : « Une affection quelconque est toujours un « fardeau qu'on porte à deux. »

De même, le mariage est jugé d'un mot (renouvelé d'ailleurs de Lessing) : « Il n'y a tout au plus qu'une mau- « vaise femme au monde ; il est seulement dommage que, pour chacun, cette femme soit la sienne. »

Le devoir, la charité, la vertu.... ; ce sont, pour le pessimisme, autant de déceptions suprêmes qui nous amènent à sacrifier à une fin hors de nous-mêmes nos intérêts les plus chers.

Les émotions religieuses.... ; le dévot est à la fois son propre dupeur et sa dupe, la victime et le bourreau.

Quant à la gloire, de grâce, qu'il n'en soit pas question ! La gloire, il l'a rencontrée aujourd'hui même chez un mar-

chand de bric-à-brac : une tête de mort couronnée de lauriers en plâtre doré.

Si vous ne voulez l'en croire, croyez-en l'histoire, dans laquelle il vous montre, selon le mot de Goncourt, « le « plus grand bréviaire du découragement : on n'y ren- « contre que des coquins ou d'honnêtes imbéciles. »

Et, en matière de conclusion, ses adeptes, ces bouddhistes modernes vous apportent comme souverain remède et comme un nouveau « salut religieux.... » quoi? une nouveauté plus vieille que Cakya-Mouni lui-même, la conception du Nirvâna indien, conception qui se résume tout entière dans ces quelques mots : Il n'y a de bonheur en ce monde que renoncement, désespérance, oubli de soi-même et des autres, anéantissement de son être, avec l'immense espoir d'entrevoir dans un avenir prochain l'engloutissement universel de toute sensation et de toute vie.

Remarquez-le bien, Messieurs, il ne s'agit plus, dans cette série de propositions, d'un simple système philosophique, d'allure plus ou moins bizarre, mais d'ailleurs sans portée pratique appréciable dans la vie individuelle non plus que dans la vie sociale, et à l'encontre duquel semble avoir été rédigée d'avance cette sentence de Pascal : « La nature humaine soutient la raison impuissante « et l'empêche d'extravaguer à ce point : » débordant ici le domaine de la spéculation pure, le pessimisme s'érige audacieusement en doctrine, en jugement sur la vie, sur les hommes et sur les choses et s'impose ainsi à l'état de règle de conduite générale en pénétrant peu à peu les couches les plus instruites et partant les plus influentes de la société. Dans ces conditions, je dis qu'il constitue un danger très réel et une très redoutable maladie.

Et, si je l'affirme, ce sont les pessimistes qui le prouvent. Pour le médecin, vous le savez, il n'y a pas de ma-

ladie : selon un mot célèbre, il n'y a que des malades. Passons donc à l'examen des malades ; j'entends, des pessimistes vrais, dont le petit nombre se perd dans la foule des faux pessimistes, pessimistes pour la thèse, par mode ou par imitation, par soif du martyre à un prix raisonnable, par genre et par pose, par mépris et superbe dédain, par ambition déçue, par envie.... On l'a dit : « Le « monde est plein aujourd'hui de jeunes échappés de col- « lège qui, dès qu'ils ont rimé trois sonnets, déclarent la « terre inhabitable, et regardent le reste de l'humanité « comme un vil bétail. »

Dans la classe des pessimistes vrais, il faut distinguer encore une première partie, celle des pessimistes, — souvent pessimistes du moment, — par désespérance, parents qui pleurent un enfant bien-aimé et qui, semblables à Rachel, ne veulent pas être consolés ; pauvres cœurs trahis et qui, feuille à feuille, ont vu tomber leurs espérances et leurs illusions ; patriotes qui souffrent des plaies saignant aux membres et au cœur de la patrie.... Devant ces infortunes, trop souvent, hélas ! imméritées, et devant ces poignantes douleurs, je m'incline respectueusement et je passe.

Mais il est une seconde catégorie de pessimistes vrais qui, sans avoir des motifs aussi plausibles de se désoler, n'en sont pas moins très convaincus des misères de la vie, des duperies de l'existence et de la fatalité qui pèse sur l'humanité tout entière, pessimistes qui souffrent en effet, et de leurs maux propres, plus imaginaires que réels, et des maux de leurs semblables, et qui, de bonne foi, cherchent un suprême refuge dans la conception du Nirvâna.

Eh bien ! je n'hésite pas à le dire : de ceux-là, beaucoup sont des malades, des malades au sens propre et rigoureusement scientifique du mot ; si le pessimisme ne constitue pas chez eux une maladie, une entité morbide définie, il représente tout au moins la forme de leur ma-

ladie. Et quant à ceux qui ne sont pas des malades, ce sont des candidats à la maladie, des prédisposés, chez lesquels se trouvent franchies les limites ordinaires du tempérament nerveux, et qui sont ainsi dans une sorte d'état intermédiaire, lequel n'est point tout à fait encore la maladie, mais n'est plus déjà la santé.

Tous, par le fait, sont des « nerveux, » au sens le plus moderne du mot : chez les uns, les « névrosés, » dominent les troubles psychiques ; — chez les autres, les « névropathes, » les troubles physiques : névralgie, irritation spinale, dyspepsie, etc. Chez les uns et chez les autres, l'affection nerveuse ou, plus simplement, l'état nerveux, le nervosisme enfin, à quelque degré qu'il s'observe, héréditaire ou acquis, peut conduire à la psychopathie, à la mélancolie et à l'hypocondrie, à la neurasthénie franche, à la paralysie générale ou au suicide.

Quelques exemples pris au hasard, parmi les pessimistes les plus connus :

A tout seigneur, tout honneur : voici d'abord Schopenhauër, l'apôtre, — on pourrait dire presque le père du pessimisme moderne :

Arthur Schopenhauër est né à Dantzig, nous dit M. Arvède Barine, — auquel j'emprunte la majeure partie des détails biographiques qui suivent, — « d'une famille de « cerveaux malades : du côté paternel, sa grand'mère « avait la tête dérangée ; un de ses oncles était imbécile ; « l'autre, à moitié fou ; son père, Heinrich-Floris Schopen- « hauër, se suicida dans un accès de folie. Du côté mater- « nel, on ne trouve pas de démence caractérisée, mais un « grand-père sujet à de telles colères que, lorsque l'accès « le prenait, toute la maison, y compris le chien et le chat, « s'enfuyait. » Voilà pour les antécédents héréditaires.

Quant à lui, petit et trapu, vif et agile dans sa démarche, il jouissait d'une santé qui résista aux années, au

travail.... et au reste. Cette belle organisation avait son point faible : le système nerveux prédominait au point d'échapper au contrôle de la volonté, et sa tyrannie se traduisait en terreurs multiples et singulières jusqu'à en devenir vraiment réjouissantes. On serait en peine de dire de quoi il n'avait pas peur : en 1813, quand toute l'Allemagne s'enrôlait contre la France, il s'achète un fusil; mais, selon l'expression exquise de l'un de ses admirateurs, « il lui manqua — c'est à Schopenhauër que je « veux dire, il lui manqua l'impulsion intérieure pour par- « tir. » Ou plutôt, il partit; mais ce fut pour s'aller cacher dans une vallée bien retirée du Tyrol où, raconte-t-il lui-même, il eut la joie *ne unum quidem militem videre, neque tympana audire*, « de ne point rencontrer un seul soldat, ni d'entendre seulement le son du tambour. » Dans sa vallée, *gaudebat* extraordinairement; car, avoue-t-il avec ingénuité, il était « de sa nature, on ne peut moins guer- « rier. »

En 1831, même ardeur à fuir le choléra. « Le grand pes- « simiste italien, Leopardi, en faisait autant au même mo- « ment, ce qui donne à penser, insinue M. Arvède Barine, « que le pessimisme n'apprend pas à sortir décemment de « la vie qu'il enseigne à haïr. Il y a là une lacune dans le « système. »

Schopenhauër avait peur de la petite vérole, de la phtisie, de la lèpre.... et de toutes les autres maladies. Il portait un gobelet de cuir dans sa poche afin de ne pas s'exposer aux contagions en buvant dans des verres inconnus. Il avait deviné les microbes de Pasteur, et se promenait autant que possible la bouche fermée : on ne sait pas ce qu'on avale avec l'air. Il avait peur des procès, des voleurs, des incendies, des révolutions, du poison, de ses amis, de son ombre. Il n'osait se faire faire la barbe, de peur que son barbier ne lui coupât la gorge. Il cachait son argent et ses valeurs dans ses vieux papiers, dans son en-

crier, dans des coins si bizarres et si secrets que, même avec les indications de son testament, on eut de la peine à retrouver les objets.

Pendant une année entière il fut obsédé de l'idée qu'on allait l'accuser d'un crime et lui faire son procès. Une autre fois, il se crut, tout de bon, empoisonné dans une prise de tabac. Il fut poursuivi toute sa vie par la crainte d'être enterré vif. Faute d'un autre objet de frayeur, il éprouvait la crainte d'un danger inconnu dont la menace l'accablait d'angoisses morbides.... Son caractère se ressentait de cet état pénible ; il était soupçonneux, irritable, brusque et violent.... Il n'avait pas impunément deux générations de fous et de maniaques sur la tête.

Il ne croyait pas plus aux miracles qu'aux contes des fées. En revanche, il croyait aux apparitions, aux esprits frappeurs, aux rêves, aux pressentiments, aux sorciers, aux tables tournantes, aux amulettes, au vendredi.... Il croyait qu'on guérit la fièvre en enfermant une araignée dans une coquille de noix qu'on suspend au cou : la fièvre meurt avec l'araignée. Il croyait qu'on guérit une tumeur en la frottant avec un œuf qu'on enterre ensuite dans une fourmilière : les fourmis, bien qu'on ne les voie pas, viennent, la nuit, manger la tumeur dont bientôt il ne reste plus trace. Il croyait qu'on guérit les chiens boiteux en les magnétisant, et fit recommencer huit fois l'épreuve sur le sien.

Il croyait à un monde surnaturel, avec lequel les magiciens sont en rapport. Il croyait que les lois qui gouvernent l'univers ne sont pas immuables et peuvent être violées par la volonté, qui est toute-puissante, et devant laquelle il n'y a plus ni pesanteur, ni espace, ni temps, ni causalité. Il croyait à tout cela et à bien d'autres choses encore, mais il était athée et n'appelait Dieu que « le Vieux Juif. »

Dans sa vieillesse, il n'avait plus qu'un chagrin : celui

de penser qu'il vieillissait et qu'il lui faudrait s'en aller bientôt. Et il calculait avec anxiété le nombre d'années qu'il pouvait avoir encore à passer dans ce monde de misère, de duperie et de larmes : il constate que Flourens fixe l'extrême limite de la vie à cent ans, et il en a soixante-dix : *c'est une consolation*, conclut-il. Quel abîme de contradiction !

Et pourtant, Schopenhauër représente, avec Henri Heine, l'un des rares hommes d'esprit de l'Allemagne ! Il est difficile, il est vrai, de dire lequel des deux détestait le plus cordialement sa patrie et méprisait le plus ses compatriotes : « En prévision de ma mort, écrivait Schopen- « hauër, je fais cette confession, que je méprise la nation « allemande à cause de sa bêtise infinie, et que je rougis « de lui appartenir. » Tant il est vrai que la folie peut avoir ses moments de lucidité.

Au moment où Schopenhauër, après avoir remis à son éditeur son manuscrit : *Le Monde considéré comme volonté et comme représentation*, secouait sur la tête de ses concitoyens et des professeurs de philosophie, ses ennemis intimes, la poussière de ses sandales et gagnait l'Italie, pour laquelle il réservait toutes les grâces et toutes les séductions de son esprit — le poète Leopardi, le vrai précurseur du pessimisme, puisque le philosophe allemand lui était alors inconnu, aussi bien qu'à l'Allemagne elle-même et qu'au reste du monde, donnait à Bologne ses fameux « Canzoni, » où, avec une grande sincérité et une grande profondeur d'accent, il développait en des stances magnifiques sa théorie de l'*infelicita*, et, philosophe, lui aussi, autant que poète, s'efforçait de démontrer successivement le néant de nos croyances en Dieu et en l'immortalité — le néant de tout ce qui peut faire le charme de la vie ici-bas, richesse, gloire, ambition, beauté, amour — le néant enfin de toute idée de progrès.

Valétudinaire, presque infirme, tourmenté depuis son enfance par les angoisses d'un mal terrible, frappé par l'inimitié des siens même dans ce qu'il avait au monde de plus cher, dans son culte pour l'art et pour sa malheureuse patrie, déçu cruellement et à deux reprises dans ses plus pures affections, Leopardi mourait à trente-huit ans, après avoir donné à tous le spectacle d'une vie digne de toute pitié et de tout respect : jusqu'au bout, son désespoir reste une force et ne manque ni de grandeur ni de poésie ; on y sent palpiter encore une âme que le pessimisme avait bouleversée sans la pouvoir dessécher.

Il n'en est pas moins vrai que, dans ce pauvre organisme brisé par la souffrance, le système nerveux n'était plus gouverné par une volonté digne de cette belle intelligence. De là, de singulières défaillances et d'étranges contradictions : des tentatives répétées de suicide en regard d'une fuite apeurée devant le choléra, et, dans les derniers et douloureux mois d'une existence tant de fois honnie, les angoisses de l'asthme invoquées avec une étrange ardeur comme une promesse de longue vie.

A côté, ou plutôt un peu au-dessous de lui, nous trouvons le poète Giuseppe Giusti, son compatriote et presque son contemporain, en proie comme lui à la souffrance physique et à la maladie, interprète, comme lui, des idées de négation et de désespérance, qu'il se plaisait à relever des traits d'une sanglante ironie. « Ce qui, en moi, semble un sourire n'est que tristesse, » avait-il coutume de dire : c'était, lui aussi, et au premier chef, un nerveux, et un nerveux chez lequel l'hyperesthésie douloureuse du cerveau finit par dégénérer en hypocondrie vraie, il se croyait atteint des affections viscérales les plus graves et les plus diverses ; il se disait dévoré tout vivant par les vers et finit par s'imaginer qu'il était hydrophobe. Bref, c'était un « mental » au sens littéral du mot.

Parmi les disciples de Schopenhauër, le représentant le plus complet, le plus intéressant, le plus logique aussi de la nouvelle doctrine est Philippe Mainländer, l'auteur de la *Philosophie de la Rédemption* : fils de parents d'une piété exaltée, petit-fils d'une mystique morte d'une fièvre nerveuse à l'âge de trente-trois ans, frère d'un autre mystique converti dans l'Inde au bouddhisme et mort peu après, épuisé par des luttes intérieures, il trouve son chemin de Damas chez un libraire, à Naples, en feuilletant Schopenhauër; il rédige un système de philosophie pessimiste où il se déclare hautement chrétien tout en prétendant fonder scientifiquement l'athéisme, et remplace par la liberté du suicide la belle croyance à l'immortalité, et par le refuge dans la mort le salut par la vie éternelle ; puis, prêchant d'exemple, il se pend le jour où, après avoir corrigé les épreuves de son livre, il en reçoit le premier exemplaire.

Au nombre des pessimistes vrais, que leurs souffrances morales et les désespérances de cette funeste doctrine ont fini par jeter dans la folie du suicide, il faut citer encore Stanislas Guyard et Armand Hayem, sur lesquels M. de Mallortie nous a donné des détails touchants.

Stanislas Guyard, sérieux, ardent, consciencieux, passionné pour le vrai, ennemi de tout charlatanisme et de toute hypocrisie, esprit sagace et pénétrant, professeur d'abord à l'Ecole des hautes études, puis, à trente-huit ans, titulaire de la chaire d'arabe au Collège de France : chez lui, l'amour du travail allait jusqu'à l'obsession, et le surmènement ne tarda pas à tuer la possibilité du repos, le sommeil, et, secondairement, la capacité du travail. De ce jour, cœur inquiet, conscience troublée, volonté atrophiée, le monde lui sembla insupportable, et, ne sachant où trouver dans cette philosophie désolée un point d'appui quelconque, il finit par rejeter le fardeau de la vie pour

aller chercher dans un monde inconnu l'apaisement et la sérénité qu'il ne pouvait trouver sur cette terre.

Armand Hayem, l'un de ceux encore que l'on peut regarder comme les enfants gâtés de la nature : « rien ne « lui manquait, a dit M. Ad. Franck, de ce qui constitue à « nos yeux, aux yeux de tous les hommes, les conditions « du bonheur : ni la fortune, ni la vigueur, ni l'intelligence, « ni le goût le plus ardent pour les choses de l'esprit, ni « le loisir nécessaire pour s'y livrer entièrement, ni « l'avantage d'appartenir à une famille honorable, ni les « encouragements qu'apportent avec eux les succès mon- « dains et académiques.... » Pourquoi cette mort, alors, pourquoi ce suicide, pourquoi cet acte de subite folie? C'est Armand Hayem lui-même qui, dans son livre *Les Vérités et les apparences*, publié après sa mort, nous donne la solution du problème :

« Plus l'âme est délicate, écrit-il, plus le mécontement « de soi retentit douloureusement en reproches, regrets « et amertumes, auxquels la mort est préférable.

« Etre mécontent de soi, c'est courir de la misanthropie « au suicide.

« La mort est odieuse, incompréhensible, haïssable ; « c'est l'heure où nous valons le plus, où notre pensée « s'est étendue et enrichie, où nos passions se sont dé- « gagées, où notre âme s'élève, s'affranchit, que nous « disparaissons!

« Que signifie donc cette vie?

« Ou c'est la vie qui est absurde, ou c'est la mort qui a tort.

« Il ne faut pas mourir, mais il faut disparaître. »

Armand Hayem ne voulut point attendre le caprice de la mort ni s'y soumettre ; il voulut « disparaître » et choisir son heure.

Que la folie du suicide ne s'observe pourtant qu'à l'état

d'exception chez les pessimistes...., je le veux. Mais combien, sans aller jusque-là, souffrent à en mourir! Témoin cet infortuné Amiel, qui ne sut employer sa vie qu'à se regarder vivre et sentir, à contempler ses propres complexités, et qui, avec des aptitudes philosophiques tout à fait éminentes, n'arriva qu'à la tristesse la plus inféconde, et, avec de véritables qualités littéraires, ne sut jamais donner à ses idées la forme qui s'impose. La masse indigeste des 16,000 pages de son *Journal* d'où ses amis ont extrait pieusement deux volumes de *Pensées*, nous offre le saisissant tableau d'une conscience moderne des plus honnêtes, arrivée au plus haut point de culture et vouée, par l'abus de l'analyse, aux déceptions et aux souffrances d'un génie stérile.

Mais Amiel ne fut pas seulement une victime du dilettantisme : ce fut en même temps une victime de cette maladie toute moderne — sorte de mal littéraire qui, depuis près d'un demi-siècle, a perdu tant d'illustres, plus illustres et plus grands qu'Amiel, je veux dire le gonflement, la dilatation, l'hypertrophie du « moi, » de la sensibilité et de l'émotivité.

Voyez Flaubert, par exemple, l'auteur tant exalté de *Mme Borary* et de *Salammbô*, et que, par un retour quelque peu excessif, bien qu'habituel, des choses d'ici-bas, on commence à appeler « l'écrivain le plus surfait de notre siècle : » en vain cet apôtre d'un pessimisme presque voisin du nihilisme était devenu — voulant le devenir — célèbre, chef d'école, prophète et presque demi-dieu; il n'en était devenu ni plus serein ni plus heureux, et dans son dernier livre, sorte de testament blasphématoire, il conclut à « l'éternelle misère de tout. » C'est qu'arrêté par une maladie terrible et incurable dans son élan vers l'idéal, dans la poursuite des vastes espoirs caressés par son moi hypertrophié, son génie de l'analyse éclairait

cruellement son cœur sur ses propres insuffisances. C'est aussi que, pour lui, la pensée et le sentiment semblaient n'exister que pour être exprimés, conception très fausse, qui détourne d'aimer la vie pour elle-même, et fait attribuer au talent une valeur excessive. Un remords, par exemple, rongeait sa vie : celui d'avoir, dans Mme Bovary, accolé deux génitifs l'un à l'autre, pour dire « une couronne de fleurs d'oranger ; » il avait eu beau chercher, il lui avait été impossible de faire autrement. Et, là-dessus, il se déclarait « organisé spécialement pour le malheur. » — « La toquade de Flaubert, écrivait l'un de ses amis, est « toujours d'avoir fait et enduré des choses plus énormes « que les autres. » Au résumé, imaginaires ou réelles, ses souffrances le maintenaient dans un état presque constant d'excitation morbide : « Flaubert est, dans ce moment, si « grincheux, si cassant, si irascible, si érupé à propos de « tout et de rien — écrit encore de Goncourt — que je « crains que mon pauvre ami ne soit atteint de l'irritation « maladive des affections nerveuses à leur germe. »

Et Goncourt s'y connaissait. Des êtres vraiment terribles, ces Goncourt : tantôt, et par les plus futiles motifs, d'une humeur charmante et cordiale, tantôt, et par des motifs non moins futiles, froids, hostiles, soupçonneux, exécutant leurs meilleurs amis avec une cruauté rageuse : de bonne foi, pourtant, et d'une sincérité parfaite. Ce sont les nerfs qui sont coupables ; ils le sentent bien eux-mêmes, et, loin de s'en cacher, ils s'en glorifient : « Du talent, « peut-être en avons-nous, et je le crois, déclare l'un des « deux frères — mais, d'avoir du talent, il nous vient « moins d'orgueil que de nous trouver des espèces d'êtres « impressionnables, d'une délicatesse infinie, des vibrants « d'une manière supérieure. » Et ailleurs : « Les critiques « pourront dire tout ce qu'ils voudront, ils ne pourront pas « nous empêcher, mon frère et moi, d'être les saint Jean-« Baptiste de la nervosité moderne. » Et encore : « Songez

« que notre œuvre, et c'est peut-être son originalité, origi-
« nalité durement payée, repose sur la maladie nerveuse. »
Ces auteurs tiennent décidément à passer pour des énervés. Soit ! c'est une justice qu'on ne saurait ne pas leur rendre. Mais alors, avant de déclarer qu' « il faut traiter la vie avec « le mépris qu'elle mérite de la part d'un homme supé- « rieur, » avant de juger l'existence de tous à travers le prisme de votre « nervosité, » comme vous dites, que ne vous soigniez-vous, Messieurs, et que ne demandiez-vous d'abord à l'exercice et au grand air, à l'eau froide et aux toniques le rétablissement de l'équilibre de votre système nerveux !

Cette galerie resterait incomplète si je n'y faisais figurer encore le représentant le plus autorisé, sinon le plus illustre, de la poésie pessimiste en France : vous avez nommé Baudelaire, qu'une certaine école, avec M. Maurice Spronk, grand admirateur des « artistes littéraires, » n'hésite pas à appeler « le caractère peut-être le plus ori- « ginal qu'ait produit notre époque. » Si nous en croyons M. P. Bourget, Baudelaire serait, en effet, non plus un sceptique tendre, comme Alf. de Musset, non plus un révolté fier, comme A. de Vigny, mais un pessimiste vrai, le pessimiste par excellence, si j'ose ainsi dire : du pessimiste, il aurait « le trait fatal, l'horreur de l' « Etre, » et « le goût, l'appétit furieux du néant ; c'est bien, chez lui, « le Nisvâna des Hindous retrouvé au fond des névroses « modernes et évoqué avec tous les énervements d'un « être dont les ancêtres ont agi. »

J'ai bien peur, pour ma part, que Baudelaire, « l'esprit le plus gâté et le plus méchamment raffiné de notre époque, » selon l'expression de M. Dionys Ordinaire, — j'ai bien peur que ce dandy du spleen, paradoxal et subtil, préférant l'artificiel et le décadent au naturel, passant sa vie à la recherche de sensations nouvelles, ait été surtout

un grand mystificateur doublé d'un malade. Car il existait chez lui, nul ne l'ignore, une tare nerveuse héréditaire qu'il ne prend même pas la peine de nous dissimuler lorsqu'il nous parle de « ses ancêtres, idiots ou mania« ques dans des appartements solennels, tous victimes de « terribles passions.... » Et ce mal qu'il tenait d'eux, ou sait s'il a pris peine à en hâter les progrès par des excès de toute sorte, qui lui créaient de nouveaux points de ressemblance avec Edgard Poë, son devancier, son inspirateur et son maître.

Messieurs, je ne poursuivrai pas davantage ce douloureux examen : dans la foule des névropathes et des névrosés du pessimisme moderne, je me suis borné à choisir quelques exemples parmi les moins discutables et, d'ailleurs, les plus connus ; mais il ne tiendrait qu'à moi que cette phalange devînt légion : sur vos lèvres se pressent les noms d'artistes, de musiciens, de poètes, de penseurs, d'écrivains de marque dont la haute intelligence, — peut-être pour quelques-uns faudrait-il dire le génie, — si elle n'a fini par sombrer tout à fait déjà dans les ténèbres de la folie ou du suicide, est en train de s'atrophier ou de s'éteindre dans les angoisses de ce mal tout moderne, le pessimisme que l'on a décoré du nom de « grande névrose. » Le mot ne voulait pas dire grand'chose, mais il était joli; il a plu, — et il a fait fortune.

Le moment serait peut-être venu de se demander ce qu'est, au fond, cette « grande névrose, » qui n'est pas en réalité le pessimisme, mais qui en est le *substratum* morbide nécessaire, — le pessimisme constituant, non pas l'affection, mais seulement une forme de l'affection, sa forme actuelle la plus commune, mais non sa forme unique, exclusive, immuable.

Comment se fait-il qu'en dépit de l'opportunité des temps et des circonstances, à l'issue de la tourmente

révolutionnaire et des grandes guerres de l'Empire, Schopenhauër, avec toutes les séductions de son esprit littéraire et humoristique, Leopardi, avec toute la force et avec toute l'envolée de sa poésie, aient prêché et vaticiné dans le désert ? Et pourquoi, un demi-siècle plus tard, en dépit de l'accroissement du bien-être matériel, en dépit des progrès de l'intelligence, pourquoi ce réveil de leur funeste doctrine et pourquoi son irruption violente au sein de races placées à l'avant-garde de la civilisation ?

C'est que Schopenhauër et Leopardi s'adressaient à des âmes vigoureusement trempées, toutes remplies encore d'espoir et de foi, à des races énergiques, résistantes et faites pour l'action. Mais, depuis, le siècle a marché, sans tenir ses promesses, toujours sanglant, toujours troublé par les plaintes et les réclamations des déshérités ; mais, dans les dures épreuves d'une concurrence vitale plus âpre chaque jour, dans les agitations incessantes d'une existence surchauffée au delà de toute mesure, les énergies se sont affaissées, et les organismes se sont usés, débilités, anémiés. Nos grands-pères avaient trop de sang ; toutes leurs maladies réclamaient la lancette ; nous n'en avons plus assez, et l'alimentation la plus animalisée, le fer et les toniques de toute sorte, l'hydrothérapie et les cures d'air ne suffisent pas à combler cette perte.

Nous sommes des anémiques au premier chef : par cela même, des nerveux, ne disposant plus d'assez de sang, ce « modérateur des nefs. » Des nerveux, c'est-à-dire des excitables, des surexcités, des énervés.

Mais cette surexcitation nerveuse est fatalement suivie bientôt d'une réaction en sens inverse, je veux dire de phénomènes de dépression, de fatigue, d'épuisement ; le cerveau, surmené, devient paresseux à apprécier, à coordonner et à régler les sensations, à les élaborer et à y répondre, c'est-à-dire à lier les idées et à les déduire les

unes des autres, à les juger, et, enfin, à vouloir : d'où, impossibilité de l'attention soutenue, difficulté du travail intellectuel, affaiblissement surtout de la volonté ; impuissance enfin. Et c'est ainsi que le pessimisme peut être considéré, selon la formule de M. Guyau, comme « la sug- « gestion métaphysique engendrée par l'impuissance physi- « que, intellectuelle ou morale. » Les expériences psycho-physiologiques du docteur Féré sont topiques à ce point de vue : le docteur Féré, par exemple, après avoir mis un sujet en état d'hypnotisme, lui persuade qu'à son réveil il ne pourra reprendre un vêtement, un châle déposé au préalable sur une chaise ; une fois éveillé, le sujet, après nombre d'hésitations, renonce à prendre le vêtement ; puis il éprouve aussitôt le besoin de donner une explication de sa conduite : « Je n'en veux plus, dit-il, ce châle est malpropre ; il est dégoûtant ; » l'idée délirante se trouve de suite et naturellement évoquée pour voiler l'impuissance. — Un autre sujet est mis en état d'hypnotisme ; un bijou est enfermé dans un tiroir au bouton duquel défense lui est faite de toucher, à son réveil, quelle qu'en puisse être son envie. Le sujet, éveillé, s'approche du tiroir, et, à diverses reprises, porte la main au bouton du meuble, puis l'en retire : « Non, fait-il, ce bouton est froid ; c'est un glaçon.... ce n'est pas étonnant ; c'est du fer ; » — puis, généralisant, si on lui présente un compas, une clef, un objet quelconque en fer : « c'est aussi froid que le bouton, je ne peux pas le tenir. » Ici, l'idée délirante s'est accentuée, avec tendance à la généralisation.

Il en est de même chez le pessimiste : il se sent impuissant. Donc, ce qu'il ne peut accomplir ou éviter est mauvais, et, secondairement, tout dans la vie est également mauvais.

Allez au fond des œuvres, mais surtout des pensées, du cœur des pessimistes, scrutez leurs actes et leur vie, et voyez si, en fin de compte, vous n'arriverez pas toujours

et sûrement à y lire un aveu d'impuissance. Impuissance, je ne dis pas à atteindre, mais même à approcher un idéal trop haut placé, à réaliser des ambitions excessives ou des pensées trop vastes, à satisfaire des désirs immodérés ou trop nombreux, à suffire à d'insatiables appétits et à des jouissances toujours nouvelles.... ; impuissance surtout à « réussir sa vie. » Mme Caroline Cormanville, témoin et historiographe de la vieillesse attristée de Flaubert, ce grand dédaigneux et ce fanfaron d'impassibilité, nous a laissé l'anecdote suivante :

« Dans les dernières années, regretta-t-il de n'avoir pas « pris la route commune? Quelques paroles émues, sorties « de ses lèvres un jour que nous revenions ensemble le « long de la Seine, me le feraient croire : nous avions vi« sité une de mes amies, que nous avions trouvée au mi« lieu d'enfants charmants : ils sont dans le vrai, me di« sait-il en faisant allusion à cette intéressante famille « honnête et bonne, — oui, se répétait-il à lui-même gra« vement. Je ne troublai point ses pensées et restai silen« cieusement à ses côtés. »

Eh! oui, réussir sa vie, fût-ce en « suivant le chemin des ânes, » réussir sa vie, c'est-à-dire lutter, espérer et vouloir, aimer, se marier, avoir des enfants, les gâter, et pourtant en faire des hommes, en quoi cela, au regard de l'Éternel, on l'a dit excellemment, est-il moins noble et moins spirituel que de mettre du noir sur du blanc, froisser du papier et se battre des nuits entières contre un adjectif? « Va donc, et mange ton pain en joie avec la femme « que tu as choisie. » — Ce n'est pas un bourgeois qui a dit cela, c'est l'Ecclésiaste, un homme de lettres, presque un romantique. Considération qui ne saurait manquer de toucher nos pessimistes; car, j'aurais voulu avoir le temps de vous le démontrer, il y a beaucoup de littérature dans le pessimisme moderne, dans notre pessimisme français en particulier.

Et maintenant, Messieurs, quel est l'avenir du pessimisme? Est-ce une de ces crises passagères dont on guérit vite, sans, pour ainsi dire, s'en apercevoir? Je n'oserais l'affirmer : parmi ses causes, il en est de durables.... que dis-je! de permanentes et, jusqu'à un certain point, d'inéluctables.

Le pessimisme est donc bien plutôt une de ces maladies chroniques, compatibles sans doute avec l'existence, (puisque nous n'en sommes point morts encore), et que l'on peut espérer même amender dans une certaine mesure. Je parle ici, bien entendu, du pessimisme vrai; car, pour ce qui est de l'autre, il semble que la mode soit en en train d'en passer, la vogue, par une évolution naturelle, allant en ce moment au mysticisme, et, pis encore, au bouddhisme, au fakirisme, au spiritisme, à l'occultisme et à la kabbale.

Le pessimisme sera-t-il la religion de l'avenir? M. Guyau en doute, et quant à moi, je suis sûr du contraire : en premier lieu, il reste jusqu'ici et il restera longtemps encore, sinon toujours, l'apanage d'une petite caste d'esprits cultivés et raffinés, de mandarins lettrés auxquels une position exceptionnelle permet de philosopher à loisir et de maudire l'existence à journée faite, tout en se laissant vivre; — puis, c'est en vain que l'on prétend persuader à la vie de ne plus vouloir vivre : tout en nous proteste contre ces doctrines : le corps, en vertu de l'instinct de la conservation, — l'intelligence, au nom de la dignité et de la noblesse de la pensée; — l'imagination, avec son besoin d'un « au delà; » — le cœur, avec son invincible penchant à aimer et à se dévouer.

Que si des arguments d'une nature aussi spiritualiste ne pouvaient convaincre la critique positive, on en peut appeler à Darwin lui-même, à la doctrine évolutionniste, à la théorie de la lutte pour la vie et de la sélection du plus apte : les pessimistes, inaptes à l'effort, seront infail-

liblement mangés par les énergiques, par les volontaires, par les agissants.... Bon appétit, Messieurs !

Messieurs, si je prétendais conclure de cette étude que notre monde est le meilleur des mondes possible, vous ne me croiriez certainement pas, et j'ajoute que vous auriez peut-être raison ; — si, même, je me contentais d'affirmer que la somme des biens y dépasse celle des maux, vous me demanderiez de vous le prouver, ce qui m'embarrasserait fort.

La vérité est que cette vie tant méprisée est, après tout, tolérable ; qu'elle est au moins préférable à la mort, comme l'activité à l'anéantissement de la volonté. Tel est, en somme, l'avis de l'humanité. Car enfin, je ne sache pas que, pratiquement, l'humanité soit en train de s'anéantir : on a beau démontrer au commun des hommes que la vie est un malheur, ils continuent de vivre comme s'ils n'en croyaient rien, tant est forte cette manie d'être qui nous possède.

Quant au bonheur, qui dépend de nous-mêmes beaucoup plus que des autres ou des événements, sa poursuite ne saurait être considérée comme la seule fin, comme le but suprême de notre vie : nous avons des devoirs à remplir, une âme, — c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grand dans l'univers, à diriger, sa dignité à garder, une intelligence à perfectionner et, par-dessus tout, des misères à soulager, des larmes à tarir. C'est dans cette pensée que réside le salut pour ceux qui trouvent lourde à porter la charge de leurs maux et qui ne possèdent ni l'espoir résigné du croyant, ni l'orgueilleux dédain du stoïcien. A ceux-là, — et ils sont nombreux, — je propose, en terminant, comme règle directrice de leur vie, cette pure et réconfortante maxime d'un véritable sage contemporain, du regretté Bersot : « L'homme n'est pas né pour être heu« reux ; il est né pour être homme à ses risques et périls. »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

La lecture, pleine d'intérêt, que nous venons d'entendre est un complément important du grand nombre d'études que vous avez déjà publiées, soit dans les mémoires de plusieurs sociétés scientifiques, soit sous le patronage de notre municipalité.

Depuis l'époque, déjà lointaine, où vous professiez à l'école Saint-Cyr, vous n'avez pas cessé, tant dans votre carrière militaire que dans celle civile, de faire beaucoup plus que d'exercer ce que l'on nomme une profession, quelque haute et quelque honorable qu'elle puisse être; vous avez été constamment un chercheur qui ne se contente pas des formules acquises et des méthodes arriérées, mais qui emploie son intelligence et son temps à faire progresser et élever son art..., cet art que vous avez choisi et qui mérite d'être appelé le plus beau de tous, puisque, plus que tout autre, il s'applique au bien-être de l'humanité dont il soulage, autant que possible, les infinies misères.

En envisageant la médecine sous le point de vue le plus large, vous avez compris qu'elle doit étendre ses ramifications et son action sur toutes les choses qui se lient à notre existence.

C'est ainsi que, dans le domaine physique, par exemple, votre attention a été appelée, depuis plusieurs années, sur les conditions actuelles de l'hygiène publique et sur les nombreuses améliorations qu'elle réclame. Avec l'obligeant concours du chef (1) de l'un des services munici-

(1) M. Jeannot, directeur des services des eaux et de l'éclairage à la mairie.

paux, vous dotez annuellement la ville de Besançon d'un *Annuaire démographique et sanitaire* qui devient de plus en plus utile. La certitude et la clarté des nombreux renseignements que vous y donnez, les points de comparaison que vous prenez dans beaucoup d'autres localités, le rendent un excellent guide pour la solution de bien des questions relatives à la voirie, à la salubrité et aux diverses causes de la dépopulation.

Vos savantes recherches sur les eaux salifères de la région et votre participation à la création de notre nouvelle station balnéaire aideront à faire connaître au loin le jeune établissement thermal et à assurer le succès de cette hardie entreprise.

Votre science médicale trouve quotidiennement de nombreuses applications à faire dans les fonctions qui vous sont confiées à l'asile de Saint-Jean l'Aumônier.

Enfin votre dévouement s'exerce encore dans un nouveau surcroît d'action, au comité bisontin patriotique de l'*Union des Femmes de France.*

C'est de cette manière, Monsieur, que votre laborieuse existence se passe à mettre le fruit de vos études et l'activité de votre zèle au service du bien public et vous donnait les plus grands droits à entrer dans cette Académie qui sera heureuse de profiter plus directement de votre bon vouloir et de vos distingués travaux.

Parmi les dernières études auxquelles vous vous êtes livré, celle dont vous nous avez donné aujourd'hui lecture restera particulièrement remarquée.

Déjà précédemment, dans un travail excessivement curieux et approfondi sur l'école de Lumbroso et sur *le type du criminel-né* (1), vous aviez touché aux questions les

(1) *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.* — Séance publique du 15 décembre 1887.

plus graves de la responsabilité humaine et de la criminalité légale.

Dans votre travail actuel sur le *Pessimisme et les Pessimistes devant la médecine*, vous fournissez de nombreux et excellents documents, non seulement à l'exercice de la science médicale, mais à l'application du droit, aux réflexions des philosophes, aux théories de l'éducation Nous avons écouté, avec un intérêt très grand, l'historique et les classifications des pessimistes à tous les degrés.

Avec vous, on doit reconnaître que le genre du mal moral et du mal physique dont l'ensemble amène ce pessimisme que vous avez décrit, s'étend et se développe de jour en jour, comme une affreuse épidémie dont les limites ne peuvent plus être fixées. Vous nous avez exposé les divers effets de ce double et terrible mal; vous les avez montrés variant depuis de simples dispositions maladives jusqu'aux plus grands dérangements cérébraux et pouvant conduire jusqu'au suicide! L'adolescence, l'enfance même, dites-vous, en sont parfois atteintes.

Vous nous avez montré la science restant souvent impuissante à conjurer cet affreux mal dont les victimes résistent moralement aux impressions des plus fortes affections de famille, comme à celles des plus nobles sentiments de devoir et de patrie.

A un semblable mal, les remèdes *préventifs* doivent être d'un effet plus certain que les remèdes *curatifs*. Parmi les premiers, il semble que l'on doit tout d'abord compter sur le mode d'éducation de la jeunesse, car la *trempe de notre âme*, comme celle de l'acier, demande à être confiée à des mains fortes et expérimentées.

Or, vous avez constaté que « les âmes trempées d'espoir et de foi échappent à l'action destructive de la grande névrose, » dont vous avez fait un bien saisissant tableau. Donc, il y a urgence de donner à la jeunesse une éducation sérieuse, formant des cœurs virils et impré-

gnant les âmes de hauts sentiments qui permettent ensuite de combattre avec courage dans les *luttes pour la vie*. C'est, je crois votre pensée. L'éducation aura facilité la tâche de la médecine.

Veuillez, Monsieur, continuer à appliquer le grand esprit d'observation qui vous distingue et le dévouement dont vous êtes animé au bien général de notre pays. Le bons sens public et la force des choses vous donneront raison sur les entraves que la routine pourrait amener sur votre voie. Notre compagnie sera heureuse de vos succès.

UN
VOLUME DE POÉSIES
DE M. HENRI BOSSANNE

Par M. Paul GUICHARD

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 15 juin 1893)

Saluons l'apparition d'un recueil de poésies : *Le Peuple*, dont M. H. Bossanne, à Besançon, est en même temps l'auteur et l'imprimeur.

Cet élégant volume dédié à Léon XIII, précédé d'une lettre-préface par M. Charles Buet, s'est répandu en notre ville au commencement de cette année. Plusieurs membres de l'Académie ont eu l'honneur de trouver leurs noms inscrits en tête de quelques-unes des pièces qu'il renferme : offert à notre compagnie, il est digne à tous égards de fixer son attention.

M. Bossanne n'est pas à ses débuts ; il a conquis force récompenses aux Jeux floraux et dans d'autres concours : il lui eût été facile de recueillir nos couronnes, mais il recherche si peu l'éclat que jusqu'ici son talent était inconnu de ses concitoyens.

Touché de la sympathie que Léon XIII témoigne aux classes ouvrières, membre de la députation envoyée à

Rome en 1891, le poète ne craint pas d'exposer en termes très accentués à l'auguste pontife les souffrances du peuple, ses labeurs pour gagner le pain de la famille, ses déceptions dans les efforts qu'il tente pour améliorer son sort, et même ses menaces et ses revendications. Mais l'interprète de ces colères est chrétien, et il attribue, à juste titre, la cause de cette situation terrible aux faux frères qui exploitent les malheureux et font germer dans les cœurs le doute et le désespoir.

Il ne faut cependant pas conclure que tous les tableaux qui passent sous nos yeux soient chargés d'aussi sombres couleurs. Dans la première partie, intitulée *la Glèbe*, si l'auteur nous décrit les misères de l'homme des champs, s'il nous émeut de compassion dans la *Ferme incendiée*, il a des peintures humoristiques et gaies : *Le Rêve du Croquemort*, *Jean forte-tête*, l'*Appariteur;* il est doucement mélancolique dans le *Village*, le *Trousseau;* piquant dans *Lise et Lison;* il a de pieux élans, tels que les *Pèlerins cévennols*, la *Légende de la Madone*, de charmantes descriptions des plaisirs de son enfance, sur les bords de l'*Herbasse*, petit cours d'eau de la Drôme, et des vers d'une beauté antique dans l'*Affront*, récit d'un combat à mort entre deux taureaux. Les lecteurs apprécieront ces pièces différentes de genre et de rythme; dans l'impossibilité d'en donner de longs extraits, je lirai quelques strophes d'une fantaisie intitulée *Notre cimetière.* Ne craignez rien, Messieurs, vous n'éprouverez pas de trop lugubres impressions.

N'allez pas croire qu'il est sombre
Le cimetière aux quatre murs
Envahis par le lierre et l'ombre
Des prunelliers verts aux fruits mûrs!

C'est au penchant de la colline
Qui regarde le jour levant,
Dans les senteurs de la résine
Du bois qui l'abrite du vent,

Qu'on l'a placé, non loin des fermes
Grises dans les jaunes colzas.
En mai, quand la fleur vient aux germes,
Il se panache de lilas.

Les cippes blancs, les croix verdâtres
Parlent du suprême sommeil,
C'est vrai, mais les moineaux folâtres
Viennent là s'ébattre au soleil.

. . . .

Les enfants, la classe finie,
Bruyants comme un vol d'étourneaux,
Troublent parfois la colonie
De leurs confrères les moineaux.

. . . .

Nos villageois chargés d'années,
Qui marchent avec un bâton,
Et nos vieilles ratatinées
Dont le nez touche le menton,

Sont bien heureux, lorsque la bise
Siffle dans le ciel refroidi,
De s'abriter, humant leur prise,
Contre le mur, face au midi.

. . . .

La nature est aussi jolie
Dans cet enclos que dans les prés.
Et lorsque la mélancolie
S'empare de nos cœurs navrés,

C'est en songeant, — si l'on est sage,
Que nos jours dont Dieu tient le fil,
Peuvent finir loin du village,
Et nos os dormir en exil!

Dans la seconde et la troisième partie, le poète nous initie à des situations plus tragiques : dans les *Veuves bretonnes*, il nous montre les femmes et les enfants des pêcheurs de la côte qui, après une journée de tempête, attendent anxieusement les embarcations. Tout espoir est bientôt perdu; les absents ne reparaissent pas, ils sont engloutis pour toujours. Cependant les mères ne détournent pas leurs fils d'être pêcheurs et marins comme leurs pères. Ces scènes sont animées d'un souffle comparable à celui de Jean Richepin ; mais il va sans dire que les cru-

dités du chantre de la *Mer* ne se rencontrent pas sous la plume de M. Bossanne.

Ailleurs, nous entrons en plein dans l'intérieur du peuple de Paris et des grandes villes. Nous le voyons, dans *les Gueux*, privé de tous les agréments de la vie.

. . . .

Je les ai vus dans la grand'ville,
Paris où les gueux sont parqués;
Dans les bouges de Belleville
La misère les a bloqués.

Je les ai vus à la Croix-Rousse,
Au milieu de grincements lourds
Geindre d'une voix triste et douce,
Tissant la soie et le velours.

Ils souffrent dans la basse-fosse
Où pénètre peu de clarté;
Sans feu, pendant l'hiver féroce,
Dans le sous-sol j'ai grelotté.

Ils rôtissent dans les mansardes
Sans air sous le toit désolé.
La chaleur filtre des lézardes
Dans ces enfers où j'ai brûlé.

Ils rêvent plaisir et voyage,
Beaux pics neigeux, ombrages frais,
Quand la locomotive en nage
S'enfuit vers Bade ou Cauterets.

— Eh ! va donc, gueux ! l'aïeul livide
Avant de mourir veut manger;
Ce papier, dans la huche vide,
C'est la note du boulanger.

. . . . , ...

Dans la nature enamourée
Tout est parfum, joie et trésor;
Ce soir à la voûte azurée
Scintillent cent mille clous d'or.

Là, par les lucarnes ouvertes,
Entrent cent odeurs tour à tour :
Puanteurs des murailles vertes,
Senteurs du puits qui sert de cour.

Quand le poète divinise
L'homme ennobli par la douleur,

Le forçat des plombs de Venise
Et l'auréole du malheur,

Pense-t-il à cette ouvrière,
Qui, pour se distraire ne voit,
Par sa fenêtre à tabatière,
Que des chats luttant sur un toit?

Pas même un Christ au mur sordide
Pour parler du suprême espoir.
Pas une Vierge au front candide.
Tout est vide, blafard et noir.

Dans les *Étrennes*, on nous le montre sollicité à la jalousie dès l'enfance; dans l'*Ogresse*, poussé à la discorde sanglante; dans le *Désert*, abandonné et errant comme Ismaël. L'*Inondation* nous fait assister aux luttes d'un sauveteur qui, après avoir arraché, avec l'aide de son fils, plusieurs personnes à la mort pendant un débordement du Rhône, voit sa barque se briser: il se jette à la nage, l'enfant se cramponne aux vêtements de son père, mais, s'apercevant qu'il le gêne dans ses mouvements, songeant que s'ils sont entraînés tous les deux, il n'y aura plus de gagne-pain pour la famille, il se sacrifie dans un dévouement sublime.

Alors, sans hésiter, lorsque le nageur blême
Fit pour sortir du gouffre un mouvement suprême,
La main du pauvre enfant s'ouvrit; le corps glissa
Jusqu'au fond de l'abîme, et la vague passa.

Les reproches amers éclatent contre ceux qui exploitent le peuple, contre la société qui l'écrase, dans *Lamennais*, *les Caves*, *Malheur aux pauvres*, *Espoir coupable*. On voit que dans ces deux parties de l'œuvre, le ton général est celui d'une immense douleur; nous ne sommes plus, comme dans *la Glèbe*, consolés par les spectacles de la nature, par le soleil, par les moissons, par les propos des vieux amis qui, après l'absence, se retrouvent au village. Cependant l'auteur, même au milieu de ces pages de tristesse, en écrira quelques-unes où son talent flexible nous

procurera une agréable diversion. *Trottinette* est l'histoire d'une jeune fille vertueuse qui sort de l'atelier et qu'un libertin poursuit.

. . . .

A quinze ans elle est naïve
Malgré le luxe troublant.
Rarement le fait arrive ;
C'est à croire au merle blanc.

Eh bien, croyez au beau merle
Pur de toutes nos noirceurs :
La fillette, cette perle,
Sort de chez les bonnes sœurs.

. . . .

L'ouvrière est dans la rue ;
Un vieux monsieur dont le nez
Est paré d'une verrue
Et de tons vermillonnés

Suit notre pâle gamine :
— Monsieur, que me voulez-vous ?
— Vous avez trop fière mine,
Enfant, pour vivre sans nous !

Désirez-vous la richesse ?
Prenez mon bras, vous aurez
Des parures de duchesse....
Mais, bon Dieu ! que vous courez !

Et le vieux céladon tente
De suivre les hauts talons
En disant : Faites, méchante,
Quelques pas à reculons !

Trottinette qui trottine,
Voyant s'avancer le soir,
Fuit, moqueuse, et sa bottine
Sonne sec sur le trottoir.

Et comme elle s'achemine
Vers le faubourg mal famé,
Le roquentin s'imagine
Qu'il risque d'être assommé.

. . . .

Il laisse fuir la petite
Vers l'enfer Ménilmontant,
Pour conter l'histoire vite
A sa maman qui l'attend.

Va, Trottinette, ma belle,
Va sourire et reposer,
Sous la garde maternelle,
Sous le paternel baiser !

Enfin et surtout admirons la résignation du poète au milieu de ses larmes, ses aspirations chrétiennes, son espérance en des jours meilleurs par le retour à la foi religieuse. *Lueur lointaine*, *Plumes au vent*, *Sonnet à Léon XIII*, *Une église de faubourg*, *Les nouveaux Gaulois*, tels sont les titres des pièces où ces consolantes pensées sont exprimées en vers délicats ou pleins d'un enthousiasme communicatif.

J'ai terminé cette nomenclature un peu longue; pourtant je n'ai pas tout indiqué, et bien que j'aie fait plusieurs citations, vous auriez certainement eu du plaisir à en écouter d'autres encore. Je termine par une courte appréciation du caractère poétique de l'ouvrage.

L'ancien législateur du Parnasse disait :

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse,
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse....
Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos....
Les stances avec grâce apprirent à tomber
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.

De nos jours un nouveau maître vint, qui s'écria :

Nous faisons basculer la balance hémistiche :
C'est vrai, maudissez-nous. Le vers qui, sur son front,
Jadis portait toujours douze plumes en rond,
Et sans cesse sautait sur la double coquette
Qu'on nomme prosodie et qu'on nomme étiquette,
Rompt désormais la règle et trompe le ciseau,
Et s'échappe, volant qui se change en oiseau
De la cage césure....
Le mot propre, ce rustre
N'était que caporal, je l'ai fait colonel....
J'ai dit à la narine : « Oh ! mais tu n'es qu'un nez.... »
J'ai dit au long fruit d'or : « Mais tu n'es qu'une poire. »
J'ai dit à Vaugelas : « Tu n'es qu'une mâchoire. »
Brigand, jacobin, malandrin,
J'ai disloqué ce grand niais d'alexandrin.

M. Bossanne, qui connait ces préceptes si différents les uns des autres, a fait son choix : il est nouveau; brisant avec la solennité et la monotonie que l'on peut reprocher aux vers anciens, il a raison de s'attacher aux rimes inattendues et pittoresques et de ne pas craindre l'énergie du mot propre; mais il n'abuse pas trop des audaces modernes : c'est pourquoi, en raison même de cet éclectisme de bon goût, nous nous permettrons de critiquer quelques syllabes muettes à l'hémistiche, des césures oubliées, un certain nombre de vers durs ou ne s'élevant pas assez au-dessus de la prose, quelques mots où les syllabes ne sont pas comptées conformément aux plus purs modèles. Ces défauts, si l'on ose se servir de ce terme, sont, en partie, du ressort de l'école actuelle; bien des licences, autrefois interdites, sont maintenant tolérées, permises et en train de devenir la règle; aussi notre devoir est de ne pas trop insister sur ce point.

On pourrait signaler aussi quelques obscurités de style : un mot facile à changer ferait, à notre avis, apparaitre plus clairement de belles pensées que l'on devine : ce sont des ombres que M. Bossanne fera disparaître sans peine quand il le jugera convenable.

En résumé, nous avons sous les yeux une saine et vibrante poésie qui ne cherche pas à flatter, mais qui est de forte trempe et renferme un enseignement grave. Il faut remercier l'auteur d'avoir rompu le silence dans lequel il s'était modestement tenu jusqu'ici, et d'avoir doté son pays d'adoption d'un livre bien fait au point de vue de l'art et utile à celui des idées.

LE CARDINAL DE JOUFFROY ET JEANNE D'ARC

Par M. LIEFFROY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 15 juin 1893)

Nous trouvons dans le *Bulletin historique et philologique* publié par le ministère de l'instruction publique (an. 1892) un fragment en latin, tiré de l'éloge de Philippe le Bon, attribué par Gachard à quelque légat, à quelque nonce de la cour romaine, inconnu de M. Fierville et que M. Kervyn de Lettenhove a rendu à son auteur, notre compatriote, le cardinal Jean de Jouffroy. Ce fragment a trait à Jeanne d'Arc, et, à titre de curiosité, nous croyons intéressant de le traduire et de le communiquer à l'Académie.

Le cardinal de Jouffroy, dont l'éloge fut prononcé en séance publique de l'Académie de Besançon par dom Grappin, joua, on le sait, un rôle important sous Philippe le Bon et sous Louis XI. Il passait pour être versé dans les lettres et avait une instruction remarquable pour le temps où il vivait. Son heureuse mémoire, sa belle latinité, dit Dunod, la grâce et la facilité pour les harangues et les

discours publics, le firent connaitre et estimer par le bon duc Philippe, qui prit bientôt le moine bénédictin de Luxeuil pour son confident, et le chargea de diverses missions qu'il réussit à accomplir heureusement. Il négocia avec le Saint-Siège l'abolition de la Pragmatique sanction, chère particulièrement au Parlement et à l'Université de Paris. Cette négociation lui attira bien des haines, et les auteurs, mécontents de sa conduite en cette circonstance, ont écrit qu'il était de basse extraction, fils de Perrin Jouffroy, marchand à Luxeuil. Rien n'est plus faux que cette allégation. Quoi qu'il en soit, il fut récompensé de ses services d'abord par l'évêché d'Arras, puis par le chapeau de cardinal, enfin par l'archevêché d'Albi.

Jouffroy avait de grandes qualités de diplomate et d'homme d'État, mais il était ardent et d'une ambition démesurée. Mécontent de la cour de Rome, qui avait refusé de joindre à l'archevêché d'Albi l'archevêché de Besançon qu'il sollicitait, le cardinal fit tout ce qui était en son pouvoir pour faire rétablir la Pragmatique sanction, qu'il avait attaquée naguère. Il ne cessa d'être comblé des bienfaits de Louis XI, qui le nomma son aumônier et joignit l'abbaye de Saint-Denis à tous les bénéfices qu'il possédait déjà. Il mourut à soixante ans, en 1473, au moment où il se disposait à suivre l'armée au siège de Perpignan.

En écrivant l'éloge de Philippe le Bon, le cardinal de Jouffroy ne peut guère passer sous silence le rôle et la mission de Jeanne d'Arc. Mais avec le talent oratoire qu'il possède, en panégyriste habile, il fait ce que les panégyristes font en pareil cas : il emploie tous les moyens et les artifices de la rhétorique, d'abord pour rabaisser la gloire si pure de l'héroïne, puis pour grandir le prince auquel il devait tout. Pour lui, comme pour le duc Philippe, la grande mission providentielle de Jeanne n'existe pas ; ce n'est pour le prince qui l'a livrée aux Anglais et qui dédaigne même de l'interroger, qu'une aventurière de bas étage, un instru-

ment entre les mains de l'intrigue et de l'astuce. Aventurière, elle l'est encore aux yeux de l'ami du duc de Bourgogne lorsque, trente ans environ après la mort de la Pucelle, le cardinal écrit l'éloge de Philippe le Bon. Le cardinal de Jouffroy était, pour ainsi dire, dans son rôle en s'exprimant d'une manière si antifrançaise. A l'heure actuelle, au moment où la bonne Lorraine va enfin recevoir les gloires de la béatification, nous ne pouvons comprendre que les contemporains n'aient pas tous saisi ce qu'il y avait de sublime et de surnaturel dans cette grande figure qui est et restera, à travers les âges, la personnification la plus touchante et la plus poétique du dévouement à la patrie.

Un des épisodes de cette guerre fut le prodige habilement propagé, cru à la légère, d'une certaine jeune fille à laquelle les Français octroient le nom de Pucelle. Et de même que nous voyons dans les livres sacrés une femme du nom de Débora relever l'espérance du peuple israélite, de même nous ne pouvons savoir si quelque individu astucieux, en voyant les seigneurs français se refuser mutuellement l'obéissance et donner ainsi par leur inertie une grande puissance à une poignée d'Anglais, n'eut pas l'idée de se servir du prestige de cette Pucelle pour relever les esprits affaiblis et divisés des Français, qui, selon le témoignage de César lui-même, ont une propension particulière de prendre pour des réalités toutes les nouvelles qu'ils entendent. En effet, par suite d'une rumeur habilement répandue, cette Pucelle a pu acquérir une renommée populaire; d'un autre côté, l'envie d'arriver à la gloire par les armes a bien pu séduire un esprit rustique et donner l'idée de sortir de la bassesse de son origine pour parvenir aux grandeurs à une femme qui, dans l'humble asile où elle servait, était uniquement savante à porter le bois et la pierre et qui s'entendait parfaitement à gouverner sa charrue et ses bœufs à la mode lorraine. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a pas lieu pour nous de donner dans la créance d'un miracle inutile. Il arrive simplement une chose qui, entre toutes, est fatale dans les af-

faires militaires : une folle confiance, venant de leur bonheur dans quelques combats, avait exalté l'esprit des Anglais, qui, étant peu nombreux, et qui, méprisant leurs adversaires, pouvaient être facilement vaincus par le nombre et par des ennemis soumis à une sévère discipline. Philippe acquit un prestige et une autorité incontestables : en effet, cette Pucelle avait vaincu elle-même les Anglais sous les murs de Genabum, qu'on appelle Orléans : elle avait mis en fuite des hommes ayant une peur féminine de la guerre, qui cependant avaient porté leurs armes victorieuses à travers toutes les Gaules et l'Espagne. Philippe, que jamais les vains fantômes n'ont détourné de son but, fut le premier qui, sous les murs de la Charité-sur-Loire, arrêta la marche en avant de la Pucelle elle-même au moyen de la garnison qu'il y avait établie ; ce fut lui le premier qui la repoussa par une attaque soudaine contre les Parisiens et seul il s'empara de sa personne. En effet, Philippe s'était avancé pour débusquer les ennemis entrés en Picardie : mais la Pucelle, espérant surprendre Philippe près du fleuve de l'Aisne, attaqua ce dernier en débouchant par les forêts avec près de 6,000 cavaliers d'élite et en quittant à l'improviste l'embuscade où elle était cachée. Le prince, expert dans toutes les choses de la guerre véritable, ayant fait déployer ses bannières, en vint aux mains : les archers firent une charge sur le flanc de l'armée ennemie, ce qui détermina la Pucelle, revenue à la timidité de son sexe, à prendre la fuite. Elle comprit enfin que, toutes les fois que se manifeste la véritable vertu, les fourberies accumulées ne peuvent amener rien d'heureux ; car elle est vaincue, celle qui avait espéré surprendre ce prince si magnanime ; elle est fugitive, puis captive, celle qui se vantait orgueilleusement d'avoir un ange comme compagnon et guide de sa vie. Cette fille, que les ennemis de Philippe regardaient comme le point de repère et le gîte de leur confiance, Philippe, une fois qu'il l'eut en son pouvoir, ne daigna ni la voir ni lui parler. Ainsi elle avait pu rassembler des forces aujourd'hui détruites, elle avait su ou terroriser ou ensorceler la Champagne, le pays de Reims, de Sens et Senlis ; elle avait infligé aux Anglais des pertes terribles : malgré tout, Philippe voyait qu'il n'était pas honorable pour lui d'avoir vaincu une armée, même redoutable, dont le chef avait été une femme. On regarde d'habitude, ainsi que l'écrit Homère au sujet d'Achille, comme le pire dans les choses mauvaises, la fausseté et le mensonge. Mais Charles septième, maintenant roi des Français, exalte

dans ses louanges cette Pucelle. Au temps d'Alexandre, comme le dit Cicéron, il n'est pas permis d'écrire ce qui ne plaît pas à Alexandre. Aussi, en suivant le précepte de Plaute, vais-je cesser de presser l'apostème pour en faire sortir la sanie qu'il renferme.

UN LIVRE

SUR

NOROY-LE-BOURG

Par M. LOMBART

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 12 mai 1893)

M. Pizard, juge de paix à Noroy-le-Bourg, a fait don à la bibliothèque de l'Académie d'un ouvrage intitulé : ***Documents inédits et notes historiques sur Noroy, Saint-Igny et Calmoutiers***. Cette monographie, intéressante au point de vue local, l'est surtout comme étude des institutions politiques, administratives et judiciaires qui, dans le cours des siècles, ont régi en Franche-Comté l'état des personnes et la condition des biens.

Pour mettre en lumière ces diverses transformations, il fallait suivre les grands faits historiques qui les ont préparées et consommées. C'est en se plaçant à ce point de vue que l'auteur a développé l'histoire de Noroy depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Il a fouillé un peu partout, dans les archives, dans les livres, et enfin dans ses papiers de famille, riches en documents précieux. Il a ainsi recueilli une abondante moisson dont il a voulu libéralement nous faire profiter.

Avant de dérouler sous les yeux du lecteur les faits de l'histoire de son bourg natal, l'auteur veut y faire passer le tableau même des lieux qui leur serviront de théâtre. Il consacre un premier chapitre à la topographie et à la statistique.

Noroy, distant de Paris de 393 kilomètres 8 hectomètres, est situé à 418 mètres d'altitude, sur un plateau entouré de montagnes faisant partie de la chaine qui traverse la Haute-Saône du nord-est au sud-ouest, forme la ligne de partage des eaux entre la vallée de la Saône et celle de l'Ognon. Du haut des montagnes voisines l'œil découvre, entre l'est et le sud, d'immenses horizons s'étendant jusqu'aux plus hautes cimes des Alpes. Arrivant à l'histoire, M. Pizard divise son travail en époques : séquanaise, gallo-romaine, burgunde, franque, allemande, seigneuriale, etc., etc., suivant l'ordre chronologique. Pour chacune d'elles, il se livre aux recherches les plus complètes sur les institutions, les croyances, les mœurs, les usages, l'état civil et politique des personnes, la condition des biens.

On conçoit immédiatement l'importance d'un tel programme, et la lecture du volume laisse l'impression d'une œuvre consciencieuse, sérieusement utile à l'histoire de notre province. Le jurisconsulte double l'historien et on rencontre sous la plume du licencié en droit de véritables traités touchant l'organisation des diverses judicatures, les alleux, les fiefs, la mainmorte, les biens communaux.

Débutant par l'époque séquanaise, M. Pizard, pour établir l'origine celtique de Noroy, s'appuie sur les étymologies des lieux dits. Il interroge les monuments mégalithiques remontant au temps des druides. Quelques-uns n'ont laissé d'autres traces que des désignations de localités, tandis que d'autres sont encore gisants sur le sol. Sans s'égarer dans des discussions, trop souvent hypothétiques, sur le véritable caractère de ces vestiges d'un autre âge, il croit

pouvoir conclure, de leur existence même, qu'au temps dont il s'occupe, le territoire de Noroy était un point important de rassemblement pour les tribus gauloises autochtones.

Pour la période gallo-romaine qui s'étend de l'an 59 avant Jésus-Christ jusqu'à 407 de notre ère, les vestiges du passé se multiplient sous la main de l'archéologue. Poteries, mosaïques, débris de peintures murales, pièces de monnaie, anciennes voies romaines, s'unissent pour attester la présence et l'installation, à Noroy, des vainqueurs de la Gaule.

Ici l'auteur, élargissant son cadre, trace à grands traits le tableau de la Gaule sous la domination romaine. Pour lui, Noroy ne devait être qu'une colonie militaire. On arrive aux premières années du ve siècle. Les Romains abandonnèrent aux Bourguignons une partie de la Séquanie. Les terres sont partagées. Noroy, situé dans la haute Bourgogne, fait partie du domaine royal et, pendant huit siècles, conservera son caractère domanial.

Le partage n'avait point dépouillé les communautés d'habitants de leurs bois, ni de leurs terres vaines et vagues, ni de leurs pâturages. La loi burgunde les maintient, par une disposition spéciale, en possession effective de leurs biens communaux. Et nous verrons, après de longs siècles écoulés (en 1705), ceux de Noroy s'appuyer sur ces dispositions pour repousser les prétentions de l'archevêque de Besançon, qui réclamera le droit de triage avec le tiers de leurs communaux. C'est en analysant la loi Gombette que l'auteur reconstitue autant que possible tout l'organisme social de cette époque. Cette partie de son travail mérite d'attirer l'attention du lecteur.

Les Francs succèdent aux Burgundes avec les fils de Clovis vers 534. Noroy reste domanial. Il en sera de même quand la haute Bourgogne passera plus tard sous la domination des comtes héréditaires, vassaux de l'empereur d'Al-

lemagne. Avec le XIe siècle, nous voyons les archevêques de Besançon mis en possession de la suzeraineté temporelle et des droits régaliens dans leur ville archiépiscopale. Par une disposition du 20 juillet 1049, l'église Saint-Étienne de Besançon fut confirmée dans la possession de celle de Saint-Étienne de Noroy, ainsi que de deux meix situés à Noroy et à Gy.

Le don d'une église comprenait celui des terres de sa dépendance. L'archevêque ne devait toucher que la moitié des dîmes, le surplus étant réservé aux desservants. Comme compensation, il obtint le don de l'autel principal sans réserve, c'est-à-dire le bénéfice des fondations et du casuel.

Dans le cours du XIIe siècle, l'auteur rencontre des documents juridiques forts intéressants pour l'histoire locale. C'est d'abord une sentence de l'archevêque Herbert, statuant, en 1164, sur une contestation qui s'était élevée entre les habitants de Noroy et les moines de l'abbaye de Bellevaux à l'occasion des limites de leurs possessions limitrophes.

Le prélat agissait en cette circonstance comme légat de la cour impériale instituée par Frédéric Barberousse. Il se rendit sur les lieux, assisté de ses hommes de loi et du prévôt de Vesoul. Les habitants de Noroy y étaient en grand nombre : chevaliers, manants, ainsi que le maire de la commune. L'abbaye de Bellevaux était représentée par deux religieux : le père prieur et le père cellier et par un grand nombre de religieux convers.

L'enquête ne fut pas d'abord concluante. L'archevêque ordonna que chaque partie prouverait sa possession et les ajourna à comparaître à jour fixe devant lui à Besançon. En fin de compte les habitants perdirent leur procès, la maison de Bellevaux fut maintenue dans sa possession et aujourd'hui, après sept siècles écoulés, la lisière de ses vastes forêts marque encore, conformément à la sentence

d'Herbert, la limite extrême du territoire de Noroy du côté de Montperroux, Baslière et Valleroy.

Le siège de la cour impériale fondée par Frédéric Barberousse était à Dole, mais cette magistrature, comme nous venons de le voir, était ambulatoire, et les délégués de l'empereur se transportaient où les appelaient les intérêts de la justice. Ainsi, en 1162, l'empereur avait tenu en personne un plaid au château de Vesoul.

La cour impériale était au faite des institutions judiciaires. Venaient ensuite les tribunaux des vicomtes, des prévôts et des maires. M. Pizard nous donne une étude très complète des attributions de ces diverses juridictions. Bientôt cependant, un événement considérable devait changer la situation du bourg de Noroy et de ses habitants.

En 1314, l'archevèque Vitalis put obtenir de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, la cession du domaine sur la seigneurie de Noroy.

On sait que le territoire, dans son ensemble, comprenait des terres allodiales, domaniales, vassales ou communales.

Les archevêques avaient fait l'acquisition des alleux d'abord, puis du domaine auquel était attachée la juridiction.

En cédant le domaine et les droits qui en dépendaient, les souverains s'étaient réservé les fiefs, qui ne tardèrent pas à être réunis aux alleux et au domaine entre les mains des prélats de Besançon. Plusieurs actes importants, ventes, transactions, etc., sont placés sous les yeux du lecteur, il serait sans doute curieux de pouvoir en signaler ici les points les plus saillants, mais cet exposé dépasserait de beaucoup les limites que je me suis assignées. M. Pizard fait l'analyse de ces documents.

Par suite de la cession de 1314, les juridictions locales de Noroy devenaient de simples justices seigneuriales. On sait quelle méfiance inspiraient aux populations ces jus-

tices, théâtres d'abus et d'exactions sans nombre et que Loyseau ne craint pas de qualifier de petites mangeries de village. Immédiatement après avoir fait l'acquisition du domaine dans sa seigneurie de Noroy, l'archevêque Vitalis prit plusieurs mesures destinées à augmenter le revenu de l'archevêché. Par la première, il régla les droits de visite et imposa de ce chef à Noroy une somme de 30 sols. Par la seconde, les curés de quarante-cinq paroisses furent réduits à la portion congrue, celui de Noroy fut atteint par cette mesure et ne fut plus qualifié de curé, mais simplement de vicaire.

Les habitants se soumirent sans murmures aux impôts, mais n'acceptèrent pas aussi facilement les changements de juridiction. Ils regrettaient la justice plusieurs fois séculaire et paternelle du prieuré.

L'introduction récente, au comté de Bourgogne, des institutions françaises, leur offrit un moyen légal de protestation. Les souverains avaient autorisé leurs officiers et leurs juges à expédier des lettres de bourgoisie et de commendise aux sujets de leurs vassaux. Ces lettres de protection étaient attributives de juridiction et ceux qui les avaient obtenues étaient justiciables des tribunaux du prince.

Dès 1314, la majeure partie des habitants de Noroy voulut bénéficier des dispositions tutélaires de la loi nouvelle et se soumettre à la juridiction du bailliage royal de Vesoul. Mais l'archevêque s'opposait de toutes ses forces à ces tentatives d'affranchissement, et dès 1328 il obtenait de la reine Jehanne, comtesse de Bourgogne palatine, une ordonnance qui privait deux bourgeois de Noroy, Viennet Rabbelier et de Beriot du bénéfice de commendise.

La comtesse Jehanne, reine de France, se laissait ainsi ravir la plus belle prérogative et le plus bel apanage de sa souveraineté; elle consacrait la maxime féodale : « Entre toi, seigneur, et ton vilain, il n'y a pas de juge, *fors Dieu !*

Cet état de choses ne fut pas de longue durée. Peu de temps après le comte de Bourgogne Eudes IV, gendre de la reine Jehanne, rétablit les bourgeoisie et commendise tombées en désuétude.

Le rétablissement des lettres de bourgeoisie et de commendise avait soulevé l'indignation des seigneurs comtois. Ils entrèrent en lutte avec le duc de Bourgogne. Jean de Chalon, le plus puissant d'entre eux, était à leur tête, il fut battu devant Besançon en 1337, grâce à l'intervention de l'archevêque Hugues VI. La guerre recommença en 1346, avec une nouvelle ardeur. Jean de Chalon, à la tête des confédérés, dévasta la terre de Montjustin et le val de Vesoul ; il épargna Noroy, dépendant du domaine archiépiscopal.

Ce fut sous l'épiscopat d'Hugues VI qu'éclatèrent les premiers démêlés des archevêques avec les ducs et comtes de Bourgogne au sujet du droit régalien de battre monnaie. La guerre qui s'ensuivit plus tard eut pour Noroy des conséquences désastreuses.

En 1345, l'archevêque, complétant l'œuvre de son prédécesseur Vitali, avait acquis du comte de Montbéliard les fiefs de la mairie et prévôté de Noroy, héréditaires dans la famille Guiot de Noroy.

Le successeur d'Hugues VI, Jean de Vienne, occupa le siège de Besançon de 1355 à 1361. Ces six années seront signalées pour Noroy par les deux événements les plus considérables que son historien ait à enregistrer.

Le 12 mai 1357, l'archevêque vint à Noroy ; frappé sans doute des avantages qu'offrait cette position, au point de vue militaire, il ordonna la construction d'une forteresse ou plutôt d'une fortification qui devait envelopper dans ses murs toutes les habitations agglomérées du bourg.

Pour la construction de cette forteresse, il fallait imposer aux habitants des taxes considérables. En présence des difficultés que rencontrait l'exécution de ses projets, l'ar-

chevêque, pour stimuler le zèle des hommes de Noroy, résolut de leur accorder une charte d'affranchissement. Ce long document est reproduit *in extenso* et analysé par l'auteur.

Les lettres de franchise de 1360 n'étaient pas accordées sans conditions ; voici les principales :

La population de Noroy continuera à travailler aux fortifications, c'est-à-dire à extraire la pierre, à l'ébaucher et à la transporter avec ses attelages, ainsi que la chaux et le bois; de plus elle exécutera d'immenses travaux de terrassement en creusant les fossés et les tranchées de la forteresse, enfin elle paiera annuellement et à perpétuité à l'archevêque et à ses successeurs, à chaque jour de saint Martin d'hiver : trente livres estevenantes réparties sur les *tenans et possédans héritages, chacun selon ses facultés et proporcionablement.* L'archevêque se réservait d'ailleurs tous ses droits féodaux et n'abolissait que la mainmorte et le droit de formariage, il excluait les bâtards du bénéfice de la charte.

La forteresse fut achevée sous la prélature d'Amédée de Faucogney, cinquième seigneur de Noroy, de 1363 à 1370. M. Pizard donne, avec un plan d'ensemble, les détails les plus minutieux sur cette enceinte fortifiée, qui, en 1364, sauva le bourg de Noroy de l'incursion des grandes compagnies. Une bande de ces brigands, sous la conduite du routier Jean de Chauffour, exerçait des ravages dans les environs de Vesoul. Une colonne, à la tête de laquelle marchait un page nommé Estevenin de Montbozon, fit une tentative sur Noroy, mais, grâce à l'énergie de la population qui refusa d'ouvrir ses portes, l'agression fut repoussée.

Cette résistance heureuse fut d'ailleurs la seule dont l'histoire de Noroy nous ait gardé le souvenir. Plus tard, soit pendant la guerre faite à l'archevêque de Besançon Guillaume de Vergy, par Philippe le Hardi, à l'occasion du

droit de battre monnaie, soit pendant celle qui suivit la mort de Charles le Téméraire, les Français occupèrent la ville et la forteresse. En 1495, Charles de Neuchâtel transforma en châtellenie l'ancienne prévôté de Noroy. Le capitaine Thiébault de Mathey cumulait entre ses mains toute juridiction haute, moyenne et basse; il avait qualité pour recevoir les revenus de la taxe et en donner quittance; il déléguait une partie de ses attributions à un juge châtelain qui pour émoluments avait droit à une partie des épices.

A cette époque les habitants, grâce à leur charte d'affranchissement, jouissaient d'une grande indépendance quant à l'administration de leurs biens et à la gestion des affaires commerciales. C'est ce qui résulte d'une charte confirmative donnée en 1506 par l'archevêque de Vergy.

A la fin du xvie siècle s'ouvre pour Noroy l'ère des calamités : le bourg est occupé militairement, d'abord par Coronini, lieutenant de Tremblecourt, puis par les troupes et équipages de Charles de Lorraine. Les habitants sont mis à contribution; leurs ressources sont épuisées, on arrête des otages, pour les délivrer, il faut verser une somme de 1,000 fr. Un emprunt est contracté à un taux usuraire. Un bourgeois d'Esprel, le nommé Patoz, fournit les fonds moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 365 livres!.... Plus tard, il faut encore concourir au paiement des frais de la guerre. Les enquêtes ordonnées à l'occasion de la répartition de ces frais retracent d'une façon saisissante le tableau des calamités qui s'étaient abattues sur la contrée : les ravages, la famine, la peste. Un grand nombre d'habitants s'étaient réfugiés dans les bois communaux. Une partie de ces forêts fut alors essartée et vendue à vil prix. En 1657, la population du bourg n'était plus que de 173 habitants, le quart à peine de la population normale!

La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, défini-

tivement assurée par la paix de Nimègue en 1678, n'eut pas d'influence sur la situation du bourg de Noroy.

La chambre de justice établie à Besançon, composée de sept commissaires royaux, fit dresser une reconnaissance des cens, rentes et autres droits seigneuriaux appartenant à l'archevèque. Ce travail, confié au notaire Rossel, dudit lieu, commencé en 1677, ne fut terminé qu'en 1683. Les cahiers en sont dispersés, mais par une heureuse fortune, M. Pizard a pu en retrouver une partie dans ses papiers de famille.

Ils contiennent des renseignements très intéressants, notamment sur le droit de chasse.

On reconnaissait ce droit aux bourgeois ; mais ils devaient à leur seigneur ou à son principal officier l'épaule droite de chacun cerf ou biche, et la hure de chacun sanglier qu'ils prennent rière les bois et fermages : moyennant cette redevance, les habitants, tant en général qu'en particulier, ont le droit de toute chasse et à toute sorte d'engins.

La reconnaissance à des roturiers et manants d'un droit de chasse aussi étendu paraît un anachronisme au milieu de la société féodale. Mais, où les forêts couvraient une grande partie du territoire, où le gibier était presque un fléau, ce droit était considéré comme un droit naturel de défense ; une situation analogue se rencontrait dans plusieurs provinces de France.

A cette occasion, M. Pizard nous donne un véritable traité du droit de chasse, il nous montre l'organisation des compagnies de chasseurs et les prérogatives du *maître de la chasse*.

Nommé par ses pairs, le maître de la chasse occupait à Noroy une situation éminente. Législateur et juge, il édictait des règlements, nommait les agents de surveillance et de répression, et concentrait entre ses mains, sous ce rapport, le législatif et l'exécutif. Après la réunion à la

France, l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont avait eu soin, non seulement de faire relever par ses commissaires et sans l'aveu des vassaux et manants, tous ses droits seigneuriaux; mais pour en assurer l'exercice, il crut devoir instituer à Noroy une nouvelle magistrature, celle du bailli. Cette désignation du chef de la justice seigneuriale était d'importation française. En Franche-Comté, on ne donnait ce nom qu'aux juges domaniaux ou seigneuriaux, ayant juridiction de ressort, pour connaitre des causes d'appel, ce qui n'existait pas à Noroy.

Dans le cours du siècle dernier, les archevêques de Besançon s'étaient à un tel point désintéressés de leur justice de Noroy, qu'ils en avaient abandonné à leurs fermiers les émoluments ainsi que la désignation des titulaires des charges de judicature.

A cette époque, les baux de la terre et seigneurie contiennent les clauses et stipulations suivantes :

« Les fermiers pourront changer les officiers de justice
« en exercice, si bon leur semble, et les remplacer par
« d'autres. »

Il y avait là un symptôme de l'état général des esprits qui portait les seigneurs à faire l'abandon de leurs droits féodaux. Ainsi, dès 1676, l'archevêque Antoine-Pierre avait renoncé à exercer son droit de banalité qui, au XIII[e] siècle, avait fait l'objet des luttes les plus ardentes. En résumant l'œuvre d'Antoine-Pierre de Grammont, l'auteur, peu enclin à l'indulgence pour les représentants de la puissance catholico-féodale, ainsi qu'il la qualifie, rend cependant hommage à cet éminent prélat.

« Par son grand cœur et sa puissante fortune, dit-il, il
« a été à la hauteur de sa mission. Pour Noroy, il fut bien-
« veillant en y maintenant les anciens privilèges accordés
« aux habitants par ses prédécesseurs, il en a élargi le
« cercle en renonçant aux droits de banalité.... »

En 1705, une contestation très importante se produisit

entre l'archevêque François-Joseph de Grammont et les habitants de Noroy.

L'archevêque se fondant sur les articles 4 et 5 du titre 25 de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, publiée en Franche-Comté après l'annexion, prétendit exercer à leur encontre le droit de triage, c'est-à-dire se faire attribuer le tiers de leurs bois et biens communaux comme représentant le prix de la concession féodale originaire. Cette prétention de l'archevêque avait contre elle non seulement une possession immémoriale, mais le silence même de la charte d'affranchissement de 1360 et les reconnaissances de 1620 et 1679, relatives au droit de chasse, sans parler de la sentence d'Herbert, statuant, en 1164, sur la délimitation des forêts de Noroy dans la grange de Baslières appartenant aux moines de Bellevaux.

La question du triage fut résolue en 1715, par une transaction qui, moyennant une redevance annuelle et sous la réserve du droit de parcours et d'usage, maintenait les habitants dans la possession pleine et entière de leur patrimoine communal. A partir de cette époque on vit la communauté des habitants de Noroy s'occuper exclusivement de ses affaires locales : édifices religieux et communaux, écoles, chemins publics, confection d'un livre terrier.

A la fin du XVIII[e] siècle la propriété y avait pris une grande valeur. Les revenus payés à l'archevêque par ses fermiers s'étaient élevés de 1,850 livres en 1730, à 5,500 livres en 1776. Le seigneur ne possédait cependant à Noroy qu'un moulin, une maison avec jardin, et sur le territoire, en prés, champs, vignes, 180 journaux 3/4 et 12 perches.

Dans la quatrième partie de son livre, M. Pizard traite des fiefs et des biens communaux, des alleux et de la mainmorte. Cette dissertation est riche en détails intéressants sur la dévolution des fiefs, les hommages, les reconnaissances.

La cinquième et dernière partie de l'ouvrage comprend l'histoire de Noroy de 1789 à 1848. Les cahiers du délégué de Noroy au bailliage d'Amont furent rédigés par le notaire Claude-Francis Lagenis, résidant à Quincey. Ils demandaient le vote par tête en croisant les ordres, c'est-à-dire en appelant un membre du clergé, un de la noblesse, deux du tiers. Ils réclamaient l'abolition de tous les privilèges et droits féodaux, de la mainmorte, et le rachat au denier vingt de toutes redevances perpétuelles, lait et poules, corvées de bras, de charrues et de voitures....

A partir de la Révolution, la commune de Noroy subit dans son histoire l'uniformité de législation qui devait, en lui assurant les bienfaits de l'égalité et une tranquillité plus complète, enlever à son existence municipale toute trace d'originalité. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'exposé des faits qui se sont passés à Noroy sous le premier Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet, rien de bien saillant ne saurait y être signalé.

Après avoir tracé l'histoire de son bourg natal, M. Pizard consacre un chapitre aux anciens usages locaux, fiançailles, mariages, naissances, baptêmes, funérailles, cérémonies religieuses, service de la milice. On peut glaner dans ce chapitre quelques détails de mœurs assez piquants. Il nous donne ensuite la biographie des hommes distingués nés à Noroy. Cette liste se termine par le nom du peintre Rapin (Pierre-Étienne-Alexandre), dont l'école moderne franc-comtoise s'enorgueillit à juste titre et qui naquit à Noroy le 21 juin 1839 (1).

Après les biographies, l'épigraphie locale, l'armorial des anciens seigneurs, possesseurs de fiefs, prébendiers, officiers de justice, juges ordinaires et châtelains, curés, maires, etc., etc. Cette dernière partie ne peut avoir qu'un

---

(1) Cf. la notice sur Rapin publiée dans les *Mémoires de l'Académie*, an. 1889, p. XXV.

intérêt local, mais elle complète utilement la monographie de Noroy-le-Bourg. Elle montre le soin avec lequel l'auteur a voulu mettre en lumière tout ce qui pouvait tirer de l'oubli et sa ville natale et ses concitoyens.

Dans la grande enquête ouverte de nos jours sur l'état de la société française sous l'ancien régime et depuis 1789, les monographies communales ont une place marquée. C'est par l'observation attentive des faits, des institutions et des mœurs que l'historien et l'économiste pourront se rendre compte des progrès accomplis et aussi des déchéances subies. M. Taine, dans une lettre adressée, le 2 mars 1885, à son ami F. le Play, s'exprimait ainsi : « Au « fond, mon livre n'est qu'une monographie de la société « française contemporaine, et si je parviens à écrire, « comme je l'entends, mon dernier volume, je pourrai le « présenter comme un appendice à votre galerie des ou« vriers des deux mondes.... »

En nous donnant la monographie de son bourg natal, telle qu'il l'a conçue et exécutée, M. Pizard a donc fait une œuvre utile. Ses recherches patientes ont mis en lumière bien des documents jusqu'alors voués à l'oubli. Son livre fait revivre pour nous ces générations rurales énergiques, patientes, laborieuses, dont l'activité, soutenue par de fortes croyances religieuses, constitua en France la classe moyenne, solide réserve formant le fond de la nation.

La vie communale offrait naguère une variété d'intérêts collectifs et de fonctions locales, dans l'administration et l'exercice desquels se développaient les aptitudes et les caractères : ces petits notables qui, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, s'élevaient lentement, continûment. Non seulement ils étaient une élite, la portion la plus précieuse de la nation, mais ils auraient pu devenir, s'appuyant sur leurs traditions séculaires, la véritable classe dirigeante, dans la plus large acception du mot.... Ils ont

disparu dans la tourmente révolutionnaire, mais en laissant un vide que notre démocratie égalitaire ne parvient pas facilement à combler.

En résumé, par la clarté du style, par la division méthodique de ses diverses parties, l'ouvrage du juge de paix de Noroy est d'une lecture instructive et intéressante. On pourra trouver ses appréciations un peu trop sévères à l'égard des institutions et des hommes de l'ancien régime, son engouement peut être excessif pour les principes et les conséquences de la Révolution, mais ce n'est pas à ce point de vue que je veux me placer pour payer à son histoire le juste tribut d'éloges qu'elle me semble mériter à beaucoup d'égards.

POÉSIES

Par M. Victor GUILLEMIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 novembre 1893)

Pensée d'automne.

L'âge nous gagne : son étreinte,
Comme une cendre à peine éteinte
Garde le feu de notre cœur,
Et le dégoût des amertumes
Que nous laissa l'onde où nous bûmes
De nos passions n'est vainqueur.

A ses chers souvenirs fidèle,
L'âme, fugitive hirondelle
Qu'éloignent les jours attristants,
Vers la froide saison tournée,
Par crainte de la destinée
Se reporte à de gais printemps.

Toutes les riantes chimères
De ses visions éphémères :
L'amour, la gloire ou le plaisir,
Ces apparences du mirage
Que suivait son jeune courage,
Elle veut encor les saisir.

Mais nos tentatives sont folles
Pour renouveler des idoles

Que le temps brise ou voit finir;
Aux premiers espoirs de la vie,
Sur la route qu'on a suivie,
L'on ne peut jamais revenir.

Il faut toujours, quoi que l'on fasse,
Suivre la loi que rien n'efface,
Le chemin par le sort tracé;
Et, redoublant d'efforts séniles,
Les naïfs, comme les habiles,
Evoquent en vain le passé.

La rêverie du poète.

Fuyant de nos cités les bruyantes rumeurs,
Sur une haute cîme
Le poète rêvait, entouré de splendeurs :
Ses yeux sondaient l'abîme.

Il lui semblait y voir, tableau délicieux,
Des peuples en liesse
Dont la reconnaissance exhalait vers les cieux
Un hymne d'allégresse.

Tout ce qui se traînait d'abject et de souffrant
Dans la fange des villes,
Le vice et la misère, en se transfigurant,
Quittaient leurs formes viles.

Et l'homme possédait cette félicité
Qu'il avait poursuivie,
Se reposant, joyeux, en la sérénité
D'une meilleure vie.

La force aveugle était vaincue, elle cessait
Sa longue résistance;
La nature, soumise enfin, obéissait
A notre omnipotence.

Dans ce monde charmant tout venait se prêter
A chaque fantaisie,
Et nous passions les jours doucement, à chanter
L'art et la poésie.

Voilà ce qu'admirait le rêveur, et pourtant
Son front demeurait sombre,
Car un verbe plaintif s'élevait, répétant,
Des profondeurs de l'ombre :

Poète halluciné! dans notre monde obscur
Où règne la souffrance,
Vainement tu crois voir cet idéal si pur
Qui fait ton espérance....

Nul ne pourra jamais, sur la terre, saisir,
Tant abonde l'ivraie,
La fleur immaculée, objet de ton désir,
La félicité vraie.

La vie est un Calvaire où chacun doit passer
Au milieu des alarmes;
Le souffle de tes chants n'y saurait effacer
La trace de nos larmes.

Et toi, pour ce chemin que tu vas parcourir,
Victime désignée,
Non moins que le vulgaire, il te faudra souffrir
L'humaine destinée.

Contemplation.

Sur le lac bleuissant, par un matin, l'été,
Abandonnant ma voile au gré de tièdes brises,
Je suivais du regard l'attachante beauté
Des aspects variés et féconds en surprises.

Les rivages, d'abord, dessous les couches d'air
Semblaient comme estompés par leur vague fluide,
Puis le soleil chassait les vapeurs, le ciel clair
Radiait, découvrant une scène splendide :

Les coquettes villas, et les chaudes couleurs
De chalets étagés sur de vertes collines,
Des pics neigeux, non loin de jardins tout en fleurs,
Se miraient, reflétés dans les eaux cristallines....

Notre âme idéalise en ces charmants milieux :
Pour mieux s'harmoniser à ce qui l'environne,

Elle va recueillir, vers l'infini des cieux,
Les plus chastes rayons de sa blanche couronne.

Communion de l'être au sein de l'univers,
Ravissement profond, heures de paix suprême,
Du poète charmé vous inspirez les vers,
Vous délectez son cœur dans les rêves qu'il aime.

Oubliant les points noirs à l'horizon lointain,
Entre l'onde et le ciel, seul avec la nature,
Sans souci de l'orage et du temps incertain,
Il goûte en votre paix la félicité pure.

Un instant, ici-bas, il a subi l'effet
De charmes tout-puissants que jamais rien n'altère,
Instant bien court, hélas! en ce monde imparfait,
Nul ne peut échapper aux soucis de la terre.

Trop rapides s'en vont ces fortunés moments....
Quand le sens du réel vient dissiper l'extase,
Nous retombons en proie à de fatals tourments :
La vie est une lutte, et la fièvre l'embrase.

Éternité.

Tout se transforme ou s'altère
Sur la terre;
Nul avenir n'est certain,
Et le temps métamorphose
Toute chose,
Selon l'arrêt du destin.

Tout est instable : les ondes,
Mers profondes,
Ont couvert le sol, ici;
Rien n'est exempt de désastres,
Et les astres
Ont leur fin, meurent aussi.

Rien ne subsiste, ne dure,
La Nature
Dans un travail incessant,
Modifiant son empire,
Sait détruire
Ce qu'on la croit bâtissant.

De même, il n'est point de rêve
Que n'achève
La froide réalité;
Pourquoi flatter notre envie
D'une vie
Faite d'immortalité?...

Les plus grandes renommées
Acclamées,
Qui n'ont point encor pâli;
Un jour iront, cessant d'être,
Disparaître
Dans le gouffre de l'oubli.

Homère comme Alexandre
Vont descendre
De leurs éclatants sommets
Au néant, dans la nuit noire
Où l'histoire
Est perdue à tout jamais.

La gloire fuit, et sa trace
Brille, passe
Comme le ciel d'un beau soir;
Toute vie est éphémère,
C'est chimère
De nourrir un long espoir.

Mais où donc chercher encore
Cette aurore,
Cette splendide clarté
Dissipant la nuit du doute?...
Elle est toute
Au sein de l'éternité.

Cette éternité suprême,
C'est Dieu même,
L'Immuable, l'Infini,
La force qui nous entraîne
Dans la chaîne
Où le monde reste uni.

Droit chemin.

Si nous désirons quelque bonheur
Ne le cherchons point hors de nous-même,
Dans les errements d'un faux honneur,
Dans cet apparat que le monde aime.

Suivons seulement le droit chemin
Où ne bruit point, avec sa roue,
La Fortune qui du genre humain
Trompe la poursuite, et qui le joue.

Ce chemin est dur; nous souffrirons
De voir le méchant, avec audace,
Y lancer la boue à nos fleurons;
Mais il ne saurait y laisser trace.

A notre Calvaire il faut monter :
C'est par cet effort que l'homme achète
Sous sa lourde croix, sans se hâter,
Sa rédemption, et se complète.

Toujours confiant, suivant sa foi,
Le sage boira l'amer calice,
Et comme n'eût fait l'amour de soi,
Lui profitera le sacrifice.

Pour lui, faire bien, sans nul espoir
D'une récompense au ciel promise,
Déjà suffirait à son avoir :
C'est trésor sans prix qui l'indemnise.

Par surcroît pourtant, dans un séjour
Où son âme enfin ouvrira l'aile,
Dieu, toute justice et tout amour,
Veut lui prodiguer joie éternelle.

Ne gémis pas.

Ne gémis pas, ô mon âme,
Si le temps, léger, s'enfuit
Comme l'onde sous la rame,
Comme l'éclair dans la nuit.

Contemplant quel est le vide
De tous les biens d'ici-bas,
Laisse, en paix, couler rapide
L'heure qui ne revient pas.

Cette vie est comme un rêve;
Et puisqu'elle doit finir,
Que, bientôt, elle s'achève
Au seuil d'un autre avenir.

Dans ton voyage éphémère,
Tu n'auras fait qu'effleurer
Les bords d'une source amère,
Pensant t'y désaltérer.

Tu t'en iras, ingénue,
Gardant l'espoir plus certain
De quelque plage inconnue
Où t'appelle ton destin.

Elle n'est point dans un monde
Où, comme dans celui-ci,
La vertu semble inféconde,
Le vice fertile aussi.

Ne gémis pas, ô mon âme,
Si le temps, léger, s'enfuit
Comme l'onde sous la rame,
Comme l'éclair dans la nuit.

Symbole.

Les oiseaux chantent dans les branches,
Les fleurs ont des parfums plus doux,
Tous les jours sont de gais dimanches
Quand le printemps brille sur nous.

La journée est aussi moins brève :
Au seuil de la belle saison
Un soleil plus joyeux se lève,
Plus longtemps reste à l'horizon.

Pour mieux jouir de la campagne
Dans un panorama charmant,

Aux frais abords de la montagne
Nous avançons allègrement.

Puis, aux sommets pleins de lumière,
Bravant la peine et le danger,
Dès le matin, l'allure fière,
Nous gravissons d'un pied léger.

Mais au retour, à la descente,
La route a perdu son attrait ;
Une rude et fatale pente
Nous entraîne sans nul arrêt.

Adieu les splendeurs de la cime,
Adieu l'azur où le ciel luit,
Le regard plonge dans l'abîme :
Voici le soir, bientôt la nuit.

Bientôt l'obscurité des tombes
Où déjà nous semblons pencher...
— Les anciens lâchaient des colombes
Hors de leur funèbre bûcher.

Rappelons-nous ce doux symbole
De l'âme quittant le séjour
Du tourment terrestre, et qui vole
Vers son principe, vers le jour.

Gardons au cœur, quand il fait sombre,
Cet emblème, pour maintenir
Notre courage, et braver l'ombre
Où s'enveloppe l'avenir.

L'AUMONIER CÉLESTIN FAIVRE

ET

LE CINQUANTENAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HORLOGERIE

A BESANÇON

Par M. Alfred DUCAT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 27 juillet 1893)

MESDAMES,

MESSIEURS,

Avant de vous entretenir du sujet spécial faisant l'objet de cette lecture, permettez-moi de constater que l'année 1892-1893 restera, pour nous, l'une de celles pendant lesquelles nous aurons éprouvé les pertes les plus nombreuses et les plus sensibles.

A la liste funèbre lue dans notre séance de janvier, nous devons encore ajouter de nouveaux noms : dès avril, M. le marquis Sylvestre de Jouffroy (1) et M. le chanoine Faivre (2) mouraient l'un et l'autre à peu de jours d'inter-

(1) Petit-neveu de Claude-Dorothée de Jouffroy d'Abbans, dont la statue érigée en 1884, à Besançon, rappelle le souvenir de l'inventeur de l'application de la vapeur à la navigation.

(2) Ancien aumônier de l'établissement départemental de Bellevaux (aujourd'hui Saint-Jean l'Aumônier).

valle, alors qne par une coïncidence assez singulière ils étaient entrés dans nos rangs à une même date, celle du 20 juillet 1882. Parmi les associés correspondants, nous avons perdu M. l'abbé Charles Saunois (1), supérieur du petit séminaire d'Ornans, et M. Charles Roy (2), pasteur dans la Haute-Saône, à Bussurel.

Nos pertes ne devaient pas encore s'arrêter là.

Au commencement de cette année, lorsque notre compagnie tint ici sa dernière séance publique, elle avait l'honneur d'y compter au premier rang l'un de ses membres directeurs, Sa Grandeur Mgr Ducellier, archevêque du diocèse.

Personne alors n'aurait pu supposer que nous porterions sitôt le deuil de ce prélat et que nous n'aurions plus, aujourd'hui, qu'à ajouter l'expression de nos profonds regrets à celle des sentiments exprimés, d'une manière si éloquente, par Mgr Germain, évêque de Coutances, à la cérémonie des obsèques, le 6 de ce mois, dans l'église métropolitaine de Besançon.

Notre bien distingué confrère, M. l'abbé Touchet, étant attaché au très vénéré prélat par des liens de famille, par sa fonction de vicaire général et par les places que tous deux occupaient dans cette Académie, nous le prions de vouloir bien agréer nos condoléances les plus respectueuses et l'assurance de nos sentiments les plus sincèrement sympathiques.

La mémoire de tous nos regrettés défunts sera conservée par des notices biographiques publiées dans notre volume annuel. Cependant, dès aujourd'hui, des circonstances particulières nous amènent à vous entretenir de l'un d'eux, M. Faivre, et à vous exposer quelques faits de sa longue et fructueuse carrière.

---

(1) Admis à la séance du 24 juillet 1890.
(2) Admis à la séance du 28 juillet 1892.

Chacun sait ici que la ville de Besançon a commencé une série d'expositions, de concours et de congrès (1), pour lesquels les sociétés intéressées ont adressé des appels à des industriels, à des artistes, à des savants, tant de notre province que de l'étranger. La plupart des demandes ont reçu un accueil favorable et on peut en espérer de bons résultats. Notre ville y trouvera de nouveaux et bons éléments pour sa prospérité.

Mais, parmi les expositions que l'on organise, il en est une surtout qui est appelée à avoir une importance relativement très grande ; c'est celle de l'horlogerie, devenue la principale des industries de l'ancien pays comtois et spécialement de Besançon.

Le but de ses organisateurs est de mettre en lumière tout ce qui peut entrer de science pratique, d'art, de goût et d'adresse manuelle dans les nombreuses applications de cette branche commerciale et d'aider ainsi au développement de ses exportations. Quant au motif donné pour faire cette exhibition, c'est la célébration du *Centenaire de l'installation de l'horlogerie à Besançon.*

En effet, ce fut en 1793 qu'une colonie suisse, composée d'horlogers qui émigraient à cause de difficultés que leur avaient créées leurs opinions politiques, vint dans notre ville, sous la conduite d'un nommé Mégevand, et y fonda un établissement d'horlogerie que le Comité de salut public autorisa en le déclarant national et en lui accordant de nombreux avantages.

Mais, à côté de cette date de 1793, restée beaucoup trop fameuse à tant d'autres titres, puis aussi, à la suite des

---

(1) Congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences. — Exposition internationale industrielle. — Concours régional et exhibitions de bétail et de plantes. — Concours de sociétés musicales, de sociétés de gymnastique, de compagnies de pompiers avec matériel d'incendie. — Exposition de beaux-arts. — Exposition d'horlogeaie. — Etc.

noms tristement célèbres des membres du Comité de salut public, il nous a semblé bon de rappeler une autre date moins lugubre et un nouveau nom qui, resté en dehors de toute politique, a mérité à tous égards d'être conservé et respecté. C'est celui d'un de nos compatriotes, M. l'abbé Faivre, que M. Victor Girod, établisseur d'horlogerie et adjoint au maire, signalait, dans un discours officiel, comme le premier fondateur d'une école d'horlogerie à Besançon (1).

Cet essai de l'enseignement public de l'horlogerie eut lieu en 1844; c'est donc, à quelques mois près, un *cinquantenaire* de la transformation et du développement de l'industrie primitive que nous croyons devoir rappeler aujourd'hui, afin de l'ajouter au *centenaire* déjà annoncé.

L'un de nos doyens, M. le docteur Lebon, avait déjà donné d'excellents détails sur le même sujet, dans le cours de l'intéressant ouvrage qu'il a publié en 1860, sous le titre de : *Études sur l'horlogerie en Franche-Comté* (2).

Quelques autres publications signalèrent encore les mêmes faits (3). M. l'abbé Faivre a raconté lui-même toutes les phases de sa fondation d'une école pour apprentis horlogers, dans un fascicule (4) édité en 1883 et rempli

---

(1) *La fabrique d'horlogerie à Besançon.* — Discours de M. Victor Girod, président annuel de la Société d'émulation du Doubs, 19 décembre 1867 :

«.... M. l'abbé Faivre, aumônier de Bellevaux, eut l'idée de fonder
« une école d'horlogerie destinée à former de véritables artistes et à
« recruter ceux-ci parmi la population locale. Après quelques succès
« apparents, cette utile institution succomba sous des charges trop
« lourdes. Néanmoins, le résultat obtenu surpassa l'attente de l'hono-
« rable abbé et de ses amis. Un certain nombre de jeunes élèves
« avaient acquis les premières notions de mécanique et d'horlogerie ;
« ils continuèrent leur apprentissage dans les ateliers et devinrent de
« bons travailleurs. » (*Mémoires de la Société d'émulation*, 1867.)

(2) Voir pages 231 à 241.

(3) Voir le livre publié par M. le docteur Druhen : *De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon.*

(4) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie (125 pages). — Jacquin, éditeur, 1883.

de documents expliquant l'origine charitable de l'œuvre qu'il avait généreusement entreprise.

Tous ces récits, tous ces faits sont aujourd'hui trop peu connus; malgré leur importance, ils ont été vite oubliés de la plupart des contemporains de M. Faivre et ils resteront à peu près ignorés du monde horloger de la nouvelle génération!... On oublie si promptement maintenant! Chaque jour amène un si grand nombre d'événements que les souvenirs sur chacun d'eux débordent facilement en trop-plein dans notre mémoire et que l'on ne s'occupe plus guère que des questions quotidiennes, auxquelles on accorde le principal de son intérêt et de son temps (1).

Beaucoup de personnes avaient été surprises lorsqu'elles avaient appris que M. l'abbé Faivre organisait des ateliers d'horlogerie. En effet, rien dans son éducation ne

---

(1) Cette page venait à peine d'être écrite que M. Ch. Sandoz publiait, sur l'*Industrie horlogère*, une notice historique dans le volume édité sous le titre de : *Besançon et la Franche-Comté*, à l'occasion du congrès qui allait être tenu par l'*Association française pour l'avancement des sciences*. Dans ce travail, l'auteur rend hommage (pages 589-590) au « modeste prêtre, l'abbé Faivre, aumônier des prisons, qui tenta « l'entreprise de la création d'une école d'horlogerie. C'était, dit-il, un « de ces pasteurs charitables, dont la modestie n'avait d'égale que la « bonté. Il recueillit de pauvres enfants abandonnés et ouvrit des ate- « liers pour les recevoir.... Dans cette institution qui portait le titre « Saint-Joseph, l'horlogerie tenait la place principale. Un an après la « fondation, on comptait quarante-cinq apprentis horlogers.... La révo- « lution de 1848 étant arrivée, les ressources firent complètement « défaut, et l'abbé Faivre dut fermer l'institution.

« Malgré sa courte durée, l'œuvre porta des fruits. Nombre d'appren- « tis devinrent d'excellents ouvriers. En outre, elle eut un autre résul- « tat des plus importants. Jusqu'à cette époque, les préventions de « la population contre les horlogers subsistaient. On ne leur pardon- « nait pas les privilèges accordés, à l'origine, à la fabrique. L'horlo- « gerie n'avait qu'imparfaitement la naturalisation française. Les ate- « liers de l'abbé Faivre réconcilièrent définitivement les familles com- « toises avec les horlogers, et plusieurs d'entre elles se lancèrent alors « dans cette industrie qui, jusque-là, était restée presque entièrement « entre les mains des familles émigrées. »

le disposait à s'occuper de ce genre d'industrie, sinon qu'à Indevillers, d'où il était originaire comme dans toute la région frontière suisse, l'horlogerie se faisait non seulement dans des ateliers, mais en famille, où elle était, comme elle l'est encore aujourd'hui, d'une très grande ressource.

Mais M. Faivre se donna de bonne heure à l'exercice de la charité et c'est celle-ci qui a été l'inspiratrice de toutes les entreprises auxquelles il s'est dévoué.

M. Faivre fit ses études dans les établissements de Blamont (1825), de Belvoir (1827), d'École (1830), et enfin au séminaire diocésain de Besançon (1831-1835). C'est pendant cette dernière période qu'il débuta, jeune catéchiste, à l'hôpital Saint-Jacques, où il fut appelé à donner des instructions aux enfants, ainsi qu'aux soldats du pénitencier militaire.

Ordonné prêtre, et chargé du vicariat de Bellevaux, il y développa son zèle sacerdotal (1835 à 1839); puis, après un an de séjour à Combe-la-Motte (1840) comme curé, il revint à Besançon (1841) occuper l'aumônerie de l'hôpital Saint-Jacques (1). Là, ses qualités exceptionnelles promptement appréciées le firent choisir pour aumônier chef de l'important établissement de Bellevaux, où il resta du 1er avril 1844 au 1er avril 1877, c'est-à-dire pendant trente-trois ans.

Bellevaux était alors un établissement mixte, c'est-à-dire pénitentiaire et charitable. Il renfermait, à la fois, des condamnés à la détention, des malades contagieux ou incurables, un service dit de maternité, des aliénés, des indigents, des enfants abandonnés, etc. C'était un récep-

(1) Pendant 1842 et 1843, il fit seul le rude service d'aumônier de l'hôpital, en s'y dévouant entièrement pendant une épidémie meurtrière. La garnison lui laissa, en souvenir de sa reconnaissance, une tabatière sur laquelle la gravure rappelle la date et l'événement. (Notes particulières.)

tacle de victimes de toutes les misères humaines, corporelles ou morales. Ce ne fut qu'en 1856 que l'on songea à établir des lignes de démarcation, devenues par trop nécessaires, entre la prison et l'asile. Cette dernière partie fut installée sous le vocable primitif de la maison, celui de Saint-Jean l'Aumônier.

Ce qui était le plus affligeant dans l'amalgame de la population de Bellevaux, c'était d'y compter, dans les diverses catégories de prisonniers, environ deux cents jeunes gens (1) ! Frappé de ce fait dont il se mit à rechercher les causes, M. Faivre arriva à constater que, le plus souvent, « l'enfant du pauvre arrive à la prison par suite de son abandon dans la rue (2). » Et, alors, il partit de cette idée qu'il vaudrait mieux « prévenir la chute que d'avoir à la réparer (3). » D'où il conclut que le meilleur moyen d'empêcher le mal qu'il constatait serait de donner à l'enfant délaissé un abri et du pain par l'école et par l'atelier (4).

Or, plusieurs d'entre nous se rappellent quelle était, à cette époque, la situation de l'horlogerie à Besançon. Considérée dans son ensemble, elle restait languissante parce qu'elle se trouvait enchaînée dans un monopole égoïste. Dans notre chef-lieu de département, elle n'était pas encore exercée par des Français.

La colonie primitive avait bien pris un certain développement, mais elle se mélangeait peu avec l'ancienne population. Les conditions d'apprentissage dans les ateliers étaient inabordables pour la plupart des familles ouvrières; c'est ainsi que l'on s'était habitué à voir l'horlogerie rester dans les mains d'étrangers. Et cependant, disait M. Faivre, elle devrait prendre de plus grands développements et devenir, ajoutait-il, une industrie

---

(1-2-3) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 7.
(4) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 8.

nationale et féconde : il suffirait de faire des ouvriers [1].

Arrivé à cette conclusion, l'ardent aumônier entrevit aussitôt la solution à donner au problème qui le préoccupait, celui de l'assistance morale et physique par le travail : l'horlogerie devait y prendre une grande part. Aussitôt il communiqua sa pensée à ses amis, prit conseil et se mit à l'œuvre. On s'unit volontiers à lui pour encourager sa bonne volonté. En quelques semaines, un comité fut organisé; on le composa de notabilités administratives et commerciales. De nombreux prospectus annoncèrent la fondation d'un établissement dans lequel les apprentissages, pour diverses professions, et en particulier pour l'horlogerie, se feraient d'une manière très peu onéreuse pour une partie des élèves et gratuitement pour les autres.

L'opinion publique fit écho à cet appel : sans perdre de temps, des personnes dévouées entreprirent de faire elles-mêmes des quêtes à domicile. Des dons généreux, en numéraire et en effets mobiliers, vinrent s'ajouter aux premières recettes. Devant des résultats aussi satisfaisants, on décida l'amodiation immédiate d'une portion de l'ancien couvent des Petits-Carmes, rue Battant, pour l'installation de l'œuvre.

M. Faivre étendit ses appels à des ouvriers afin de s'occuper avec eux de l'appropriation des locaux. Plusieurs d'entre eux, charmés de pouvoir coopérer à son entreprise, offrirent pour leur souscription un certain nombre de leurs journées de travail, ou voulurent fournir quelques matériaux. On meubla à la hâte les pièces destinées à l'internat et aux ateliers et, sans perdre de temps, des maitres d'apprentissage furent trouvés et assurés, avec le personnel nécessaire aux besoins des nouveaux services. Pour l'horlogerie, un premier atelier était ouvert, avec cinq élèves, le 5 novembre 1844.

---

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 8.

Ce n'était qu'un début. Très peu après, des demandes d'admission arrivèrent en grand nombre et l'école prit enfin les développements désirés. Son fondateur l'avait placée sous le patronage de saint Joseph; c'est sous le nom de ce saint qu'elle fut désormais désignée.

A raison de la spécialité de l'enseignement de l'horlogerie, M. Faivre tint à s'adjoindre une commission qui fut composée d'un groupe de nos principaux établisseurs. Cette commission accepta la direction générale des élèves et s'engagea à déléguer, chaque semaine, l'un de ses membres pour une visite d'inspection. Parmi ceux-ci, il est juste de rappeler l'un des plus dévoués, M. Beucler, qui, appréciant et aimant la nouvelle œuvre, lui assurait constamment du travail (1).

Dans les commencements de l'entreprise, quelques susceptibilités furent éveillées dans la ville, surtout parmi les protestants, lorsqu'ils apprirent qu'une maison pour apprentissage d'horlogerie était ouverte et dirigée par un ecclésiastique (2). Mais bientôt ils purent être rassurés, non seulement à cause de l'admission d'élèves appartenant à divers cultes, mais surtout par la présence de maitres d'atelier et de membres du conseil de surveillance se rattachant aussi aux cultes dissidents. Le haut caractère de l'homme de dévouement qui fondait une œuvre d'utilité publique domina toutes les préventions et réunit tous les suffrages.

Un service de santé fut offert et exercé généreusement par trois des meilleurs docteurs de Besançon (3). Deux sœurs de charité, aidées par une personne qui se contentait d'y être assurée de son simple entretien, avaient accepté la charge des services alimentaires, de la

---

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 13.
(2) Id., id., id., p. 14.
(3) MM. Corbet, Druhen aîné et Labrune.

lingerie, de l'infirmerie, de la chapelle et des soins généraux de propreté. Chez ces modestes auxiliaires, le dévouement suppléait à l'insuffisance du nombre.

Quatre ateliers d'horlogerie et un cinquième, servant à la fabrication des limes, marchaient en pleine activité. De plus, pour ceux des jeunes gens dont on demandait la mise en apprentissage, mais qui n'avaient pas d'aptitudes pour être horlogers, M. Faivre développa son projet primitif de fournir un abri et du pain, et il créa plusieurs autres ateliers pour menuiserie, sculpture, confection de vêtements et cordonnerie. On donna même quelques leçons d'horticulture; mais M. Faivre pensait qu'il vaut mieux, en général, réserver ce genre d'enseignement pour les enfants de la campagne, que l'on doit, autant que possible, conserver à la terre.

Outre les leçons techniques pour chacune des professions, il y avait des cours professés régulièrement et gratuitement par des maitres du dehors, afin de donner aux pensionnaires une instruction générale élémentaire, tout à fait analogue à celle de nos écoles municipales.

Ainsi donc, à tous les degrés, à tous les services, l'organisation était complète et partout on rencontrait des personnes qui, à l'exemple du zélé directeur, étaient heureuses de se dévouer pour assurer la prospérité générale de la grande entreprise.

La discipline était paternelle, quoique suffisamment ferme pour maintenir le bon ordre. Dans le nombre des jeunes gens, il y en a eu quelques-uns qui, comme partout, ne comprenaient ni les sacrifices que l'on faisait pour eux, ni leurs propres intérêts d'avenir. On les congédiait dès que leur persistance à mal faire devenait un mauvais exemple pouvant nuire à leurs camarades.

Dans son ensemble, l'institution de Saint-Joseph fut une œuvre laïque, mais sans exclusion des principes religieux. Pourquoi, disait le digne aumônier des prisons, vouer

l'ouvrier à l'athéisme? Que retirera-t-il de la libre pensée pour lui, pour sa famille (1)?

Plus tard, après avoir vécu nombre d'années près des prisonniers, M. Faivre répétait, plus que jamais, que l'éducation sans Dieu, dans l'école et dans l'atelier, ne profitait ni aux familles, ni à l'industrie, ni aux mœurs publiques, ni à la nation. Son expérience sur ce point défiait toute contestation.

En voyant marcher l'œuvre, les autorités religieuses civiles et même militaires témoignèrent à l'éminent directeur tout l'intérêt que méritait cette entreprise hardie et presque téméraire, dans laquelle il usait son activité et ses ressources. Des allocations furent votées par le département et par la ville; un secours ministériel vint s'y ajouter; les listes de souscripteurs recommencèrent à se couvrir et on y lut des noms appartenant à de hautes personnalités; on y compta même plusieurs noms princiers.

Un jour, il sembla que la prospérité et l'avenir de l'établissement étaient enfin assurés. On n'avait d'abord organisé les ateliers que pour une trentaine d'élèves; puis, on était arrivé rapidement à avoir soixante-trois apprentis, ayant à leur tête quinze chefs d'atelier.

Au mois de novembre 1845, un premier rapport général sur l'œuvre fut lu en grande séance publique, à l'hôtel de ville, par M. Outhenin-Chalandre, membre du Tribunal et de la Chambre de commerce. On y exposait l'organisation et la marche de l'entreprise, les résultats déjà acquis, enfin ceux que l'on pouvait encore espérer. Un tribut de reconnaissance était accordé au fondateur.

La réputation de l'école, continuant à se répandre, s'étendit au loin; on arriva à l'obligation de refuser, faute de places disponibles, un grand nombre de demandes d'admission.

---

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 43.

L'année suivante, en novembre 1846, le compte rendu signala une continuation des mêmes faits. Le nombre des apprentis était allé jusqu'à soixante-quinze. Si les locaux et les fonds pécuniaires avaient pu s'augmenter dans la même proportion que les demandes d'entrée, on aurait pu dépasser le chiffre de deux cent cinquante élèves. Malheureusement les ressources ne croissaient pas en même temps que les charges devenaient plus nombreuses et plus lourdes. Sur les soixante-quinze apprentis mentionnés ci-dessus, il n'y en avait que quatre qui payaient le prix total de la pension, fixée à 350 francs ; trente-deux avaient obtenu des réductions plus ou moins fortes ; enfin trente-neuf étaient élevés tout à fait gratuitement.

Le prix modique payé par un certain nombre d'élèves ne comptait que pour le simple entretien de ceux-ci. Quant à l'apprentissage, il restait, pour tous, absolument gratuit.

L'établissement était bien ce que M. Faivre avait projeté, c'est-à-dire le collège du pauvre(1); mais pour entretenir cette utile fondation, il eût fallu pouvoir compter sur des allocations importantes et régulières. Les quêtes et les dons des premiers jours ne pouvaient se renouveler indéfiniment sans fatiguer les personnes auxquelles on s'adressait. Et cependant, les locaux primitivement appropriés étaient devenus insuffisants et défectueux ; le loyer était une forte charge et les dépenses quotidiennes d'entretien d'un nombreux personnel s'élevaient à des chiffres élevés.

Pour comble d'épreuves, il se produisit l'infidélité d'un certain nombre de parents qui, sous une mauvaise inspiration d'ingratitude, retiraient leurs enfants aussitôt que ceux-ci arrivaient à savoir faire un travail productif qui aurait un peu dédommagé l'école des pertes amenées par les malfaçons de la première année de chaque apprentissage.

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 54.

Tout contribua donc à rompre l'équilibre. Au commencement de la troisième année, un premier cri d'alarme, déjà justifié, fut poussé, mais fut peu entendu.

Le 8 mai 1846, une lettre était adressée à la municipalité pour lui exposer la situation, faire ressortir les avantages qu'elle pourrait retirer de la nouvelle institution et solliciter un secours annuel dans le budget.

L'année suivante, 1847, une même adresse était renouvelée par les membres du Comité de direction. On allait jusqu'à émettre le vœu que la Ville adoptât les ateliers d'horlogers ; on l'invitait à en faire son œuvre en donnant à cette institution, ainsi modifiée, le nom d'*École municipale d'horlogerie.*

La Ville aurait pu faire continuer les cours, tout en les changeant, au besoin, de local et même de quartier. On offrait de lui céder maîtres, élèves, outillage et ameublement d'ateliers, sans aucune redevance. Les membres de la commission promettaient, en outre, la continuation gracieuse de leur concours.

M. Faivre aurait conservé seulement les ateliers des autres corps d'état. Il offrait cependant de recevoir en pension ceux des élèves horlogers pour lesquels les parents désiraient allier la question d'économie avec celle d'une garantie morale pour leurs enfants.

Mais ces propositions, qui semblaient si avantageuses pour la ville et qui auraient permis d'obtenir, à moins de frais, ce qu'elle a organisé plus tard, ne furent pas acceptées.

L'année 1848 vint et, avec elle, les perturbations qui accompagnent ordinairement tout changement politique. Des meneurs, auxquels s'étaient joints quelques mécontents, prirent le prétexte de la concurrence faite par des établissements religieux aux ateliers laïques. Le bruit, les menaces grondèrent dans la rue autour de l'établissement Saint-Joseph. L'insubordination gagna les élèves. M. Faivre,

la douleur au cœur, fut contraint de plier sous l'orage et les ateliers furent fermés.

C'est dans ces tristes moments que l'on ouvre aux remueurs de pavés des chantiers dans lesquels on ne fait rien et que l'ouvrier à l'atelier n'a pas de travail (1).

Le Conseil d'administration de Bellevaux s'émut de la situation et proposa la translation des ateliers de M. Faivre dans cet autre établissement. Le directeur de celui-ci souleva quelques difficultés; mais l'intervention de l'ancien préfet, M. Tourangin, qui s'était personnellement intéressé à l'œuvre Saint-Joseph dès le début, décida le transfert.

Trois sortes d'ateliers furent alors réinstallés à Bellevaux : ceux d'horlogerie, de taillage de limes et de cordonnerie. Vingt et un élèves passèrent de l'établissement des Carmes à l'asile départemental, dont seize enfants vinrent prendre également place dans les nouveaux ateliers. Les derniers élèves de Saint-Joseph quittèrent Bellevaux en 1852.

Ainsi se termina le premier essai fait à Besançon pour l'enseignement théorique et pratique de l'horlogerie. Après avoir eu les plus beaux commencements et donné les meilleures espérances, il cessa faute des ressources que lui auraient méritées son but et ses premiers succès.

En 1861, la ville se décida enfin à ouvrir une école municipale d'horlogerie. Parmi les professeurs qu'elle y installa se trouvait l'un des bons ouvriers (2) formés à l'institution Saint-Joseph.

Plus tard, en 1870, des améliorations et des développements ayant dû être apportés à cette nouvelle école, la municipalité pensa ne pouvoir mieux faire que de recou-

---

(1) *L'horlogerie*, par le docteur Lebon, p. 238. *Saint-Joseph*, école d'horlogerie, p. 33.

(2) M. Loriot, établi actuellement à Dole.

rir aux avis et à l'expérience du fondateur des anciens ateliers Saint-Joseph. Puis, à son tour, la Chambre de commerce, se préoccupant également des réformes à appliquer à l'enseignement de l'horlogerie, sollicita officieusement de M. Faivre des conseils que l'on savait devoir être aussi bons que désintéressés (1).

Il a semblé utile, aujourd'hui, de rappeler tous ces détails, parce que, si l'œuvre de Saint-Joseph a eu peu de durée, elle a été le point de départ de faits qui ont eu des résultats considérables. Les conséquences nombreuses qui en sont résultées ont été rappelées nombre de fois, non seulement dans des notices et dans des articles de journaux, mais aussi dans des documents officiels (2). Partout on a signalé l'entreprise de M. Faivre comme ayant été une bonne semence intelligemment et courageusement jetée.

M. l'abbé Faivre, tristement déçu des justes espérances qu'il avait conçues et pour lesquelles il s'était généreusement dévoué, concentra sa principale activité et son cœur sur le vaste établissement de Bellevaux, dont il n'avait pas cessé d'être l'excellent et zélé aumônier.

Le vénéré membre que notre Compagnie vient de perdre occupa, pendant longtemps, une place considérable dans notre ville, et il y acquit une influence et une action qui s'étendirent très au loin. L'histoire de sa vie serait des plus intéressantes à écrire, tant sa longue et belle carrière a été largement et dignement remplie. Elle se lie à l'histoire de près d'un siècle, ayant pour point de départ une date remarquable, celle du 20 mars 1811. Ce jour-là, la France croyait sa prospérité et son avenir assurés ; les salves du canon et le son des cloches annonçaient à toutes les communes de l'empire la naissance de l'enfant que l'on quali-

---

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 48 et 49, 116 à 121.

(2) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie. Voir nombre de citations qui y sont rappelées. Voir également les autres extraits donnés au commencement de la présente notice.

fiait déjà du titre de roi de Rome, et Napoléon Ier, au faîte des grandeurs et de la puissance, se déclarait parrain de tous les nouveau-nés inscrits à cette même date sur les registres civils du pays.

M. Joseph-Ignace-Célestin Faivre est resté l'un des derniers survivants de ceux à qui ce haut patronage avait été attribué. Mais on n'a pas su, même pendant la durée du second empire, qu'il ait jamais cherché à tirer profit de ce que l'on aurait pu appeler une heureuse chance. Ce que l'on sait, au contraire, c'est qu'il a toujours regardé la souveraineté temporelle de Rome comme étant liée au souverain pontificat par un droit que des siècles ont confirmé ; ce fut donc avec bonheur qu'il alla, en 1863, se prosterner aux pieds de Sa Sainteté le pape-roi Pie IX, de sainte et respectée mémoire.

Nous avons dit sommairement, au commencement de cette notice, quels furent les débuts de M. l'abbé Faivre dans la carrière sacerdotale et comment son esprit de charité y sut trouver des éléments pour se développer ; nous exposerons, très brièvement encore, quelques-uns des principaux faits qu'il ne serait guère permis de laisser dans l'oubli.

« Lorsque M. Faivre entra comme vicaire à Bellevaux, « en 1835, il y trouva un quartier central de 200 jeunes dé- « tenus, fournis par seize départements. On traitait alors « ces enfants comme des détenus adultes : incarcération « absolue et rigueurs abrutissantes. Les résultats de ce ré- « gime étaient lamentables ; les statistiques le constatent.

« Le jeune prêtre en fut révolté. Il s'adressa à l'adminis- « tration, à la magistrature, et obtint, non sans peine, « qu'on lui confiât, *sous sa responsabilité personnelle*, et « simplement à titre d'essai, quelques-uns des enfants dé- « tenus. C'était le point de départ de toute une révolution « qui allait s'accomplir. L'aumônier débute par cinq en- « fants qu'il conduit au travail des champs ; puis il élève

« successivement le chiffre. Le résultat est tel que les plus « incrédules sont convertis, ils voient. On laisse à l'abbé « Faivre toute liberté; il se fait suivre par les quatre cin- « quièmes des jeunes détenus, et, chose très remarquable, « les évasions, très fréquentes sous le régime de fer, ne se « renouvellent plus. Une grande cause était gagnée. Et « Mettray n'existait pas encore....

« L'aumônier ne s'arrêta pas en si bonne voie; c'est « alors qu'il fit ce raisonnement : à ces jeunes condamnés, « il n'avait manqué que la famille, le travail, le pain. « Pourquoi ne pas prévenir la chute plutôt que d'avoir à « en réparer les suites?

« La réponse fut la création des ateliers de Saint- « Joseph (1). »

Nous avons vu comment des événements imprévus firent péricliter et tomber cette belle œuvre.

Mais à Bellevaux, M. Faivre eut facilement et constamment à donner essor à son immense charité. Il l'y exerçait à l'asile des enfants et à celui des vieillards, aux ateliers comme aux salles d'hôpital; puis il entrait jusque dans les cachots où gémissaient les êtres dangereux. Il allait des uns aux autres, donnant à tous quelques bonnes paroles et cherchant les moyens de rendre à chacun de l'espoir et du courage.

« .... A côté, dit-il (2), du condamné le plus obscur ou le « plus redoutable, nous avons vu souvent l'homme de « haute condition, le fonctionnaire de tout rang, un maire « de grande ville, un préfet, un député, un sénateur! Le « mendiant et l'homme de la haute finance, l'illettré et « l'homme de lettres, poète, pamphlétaire, journaliste, « ont vécu sous le même toit.

---

(1) Extraits d'une lettre écrite à M. d'Arnoux, préfet du Doubs, par M. Clerc de Landresse, maire de Besançon, 24 décembre 1866.

(2) *Les origines de Bellevaux*, par M. l'abbé Faivre. Séance de l'Académie de Besançon, 21 décembre 1882.

« Nous avons eu ce spectacle pendant un demi-siècle ; « nous avons entendu la douce prière de l'innocence, les « cris de rage de la haine et du désespoir : la pensée nous « est venue de parler de ces murs, témoins de tant de « douleurs, de crimes, de vertus.... »

Pour chacun des malades ou des prisonniers qu'il visitait, M. Faivre devenait presque un ami ; le plus bas des criminels restait pour lui un être humain. On peut, disait le saint aumônier, n'avoir pas la foi du prêtre, on ne résiste ni à sa charité ni à sa parole (1).

Afin d'aider à ses consolations comme à ses conseils, M. Faivre a fondé, pour l'établissement, une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes dont il a gratifié le département.

Son zèle incessant le mit en rapport avec les principales administrations et avec de hautes personnalités. Cependant les limites de la tâche qui lui était confiée devinrent encore trop étroites pour lui, et il se livra avec ardeur à l'étude des questions pénitentiaires, qui étaient alors à l'ordre du jour. Pour lui, l'expérience aidait à la théorie et sa bonté cherchait à faire supprimer les extrêmes rigueurs corporelles, ainsi que certaines licences que toléraient les anciens règlements.

Pour voir, comparer, discuter et écrire en pleine connaissance de cause, il entreprit des voyages en France, en Suisse, en Angleterre, en Belgique et en Italie. Il entra en relations avec des notabilités spéciales, poussa très loin ses recherches et compta bientôt parmi les personnes les plus compétentes pour apprécier les divers systèmes de prisons, au point de vue de l'amélioration des condamnés.

Dans le grand congrès qui se tint à Londres, en 1862, pour l'étude de ces mêmes questions, M. Faivre fut admis

---

(1) *La cellule pénitentiaire*, par M. Faivre. Académie de Besançon, an. 1886, p. 254.

à développer ses théories. En 1872, on lui donna place dans une commission parlementaire que l'Assemblée nationale nomma pour étudier définitivement les divers systèmes pénitenciers et donner enfin une solution aux enquêtes commencées dès 1869, et interrompues par la guerre (1). Notre digne aumônier y fut écouté et apprécié.

La croix de la Légion d'honneur lui fut décernée en 1873, comme récompense officielle de ses services, de ses mérites, de son savoir et de son dévouement.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon désira le compter parmi ses membres. Admis dans ses rangs à la séance du 20 juillet 1882, M. Faivre se fit un plaisir et un devoir de suivre très régulièrement les réunions et les travaux de cette compagnie.

Dès la fin de cette même année, le 21 décembre, il y donnait lecture de ses recherches historiques sur *les origines de Bellevaux*. Son discours de réception sur *les origines de la charité* fut prononcé en séance publique le 29 janvier suivant. En y répondant, le président crut devoir rappeler la fondation de l'œuvre de *Saint-Joseph*, et répéta que « c'est par elle que l'horlogerie, qui est d'ori« gine étrangère, est devenue vraiment française. »

Enfin, dans la séance du 20 mai 1886, M. Faivre, depuis peu nommé aumônier honoraire de la nouvelle prison départementale que l'on venait de construire dans la banlieue de Besançon, donna une intéressante étude sur *la cellule pénitentiaire* dont il s'était si longtemps occupé (2).

---

(1) La commission parlementaire chargée des enquêtes sur les prisons se composait de dix-neuf membres de l'Assemblée nationale et de quinze personnes étrangères, choisies dans les divers services de la justice et des prisons. La loi du 5 juin 1875, qui donna définitivement à la France le régime cellulaire, fut le fruit de ces enquêtes. (Discours de M. Faivre à l'Académie, 20 mai 1886.)

(2) Ces différentes études de M. Faivre sont publiées dans les Mémoires de l'Académie, ann. 1882, 1883, 1886.

Dans tous ses travaux, M. Faivre insistait pour que l'on fît de la prison une école de réformation. Il luttait pour que l'on y supprimât la vie générale en commun et même le classement par catégories (1). Il insistait pour l'adoption du régime cellulaire, dans lequel le prisonnier reste en dehors des mauvaises influences et où il ne doit trouver ni trop de bien-être ni la torture. Il montrait enfin l'action bienfaisante que les ministres du culte peuvent exercer sur le moral des détenus, afin d'empêcher qu'ils ne deviennent des récidivistes (2) et pire encore.

Pendant l'année 1886, l'Académie confia à M. Faivre la fonction de trésorier.

D'autres sociétés avaient déjà eu recours à lui pour diverses charges. C'est ainsi qu'il a été président de la Société d'horticulture, bibliothécaire et archiviste de celle d'agriculture, président d'un des comités à l'Association de secours et de patronage, etc. On savait, en effet, qu'il joignait à sa grande compétence sur beaucoup de choses, une bonne volonté et une activité qu'il conserva jusqu'à un âge très avancé.

Nous devons ajouter encore que les autorités ecclésiastiques tinrent à ne pas rester étrangères aux hommages que l'on rendait à l'un des éminents membres du clergé. Dès 1874, M. Faivre avait reçu le titre de chanoine hono-

---

(1) Pour appuyer son opinion contre la vie en commun, M. Faivre citait divers auteurs : d'après le sénateur Béranger, *la prison fait la récidive;* d'après Mirabeau, *la prison a été construite pour enfanter des crimes ;* d'après Victor Hugo, *les galères font le galérien ;* etc.

(2) « .... Tant que le pauvre conserve l'esprit de l'Évangile, il se refuse aux vils expédients que cet esprit condamne ; il ne se fait vagabond qu'en cessant d'être chrétien. Alors commence le danger public : la société est obligée de se défendre pour sa sécurité. La lutte entre le mauvais pauvre, le faux ouvrier et la société a été une des plus acharnées, des plus difficiles. Elle subsiste toujours. Chasser Dieu de la bienfaisance n'est ni la paix, ni la gloire, ni la prospérité, ni la liberté..... » (Académie de Besançon, discours de M. Faivre, 29 janvier 1883.) Nous appelons l'attention sur ces dernières lignes, de plus en plus vraies.

raire du patriarcat d'Antioche, Jérusalem et Alexandrie. Au 15 juin 1887, on lui donna rang parmi les chanoines honoraires du chapitre métropolitain de Besançon.

Le vénérable prêtre avait pu célébrer en grande solennité, au mois d'août 1865, dans l'établissement de Bellevaux, ce que l'on désigne sous le nom de *noces d'argent* de la prêtrise. En septembre 1885, il fêta ses *noces d'or* sacerdotales à Einsiedeln (Suisse), dans la plus modeste intimité.

L'âge avançait et des infirmités se firent sentir. Plusieurs attaques avertirent le saint aumônier que sa fin approchait. Il voulut revoir encore une fois Indevillers, son pays natal, pendant l'été de 1892, puis il revint s'éteindre doucement chez lui, dans sa propriété de Saint-Claude-Besançon, où il avait fait ses heureux essais de culture en y exerçant de jeunes détenus. Les soins assidus de la parenté et de l'amitié prolongèrent encore son existence. Le 23 avril dernier, il alla recevoir enfin la récompense due à ses nombreux mérites.

Ainsi finit, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, assisté des secours de la religion, cet homme qui avait fait tant de bien et qui eût voulu en faire davantage encore. Dans cette notice, nous avons rappelé ses généreuses tentatives en faveur de l'enseignement de l'horlogerie et nous nous sommes fait l'interprète de la gratitude qui lui est due par notre ville. Nous avons esquissé ensuite le long séjour qu'il fit dans l'établissement départemental de Bellevaux ; mais il nous serait impossible de donner une juste idée des importants services qu'il y a rendus.

Au milieu d'un immense foyer de misères, combien d'âmes abaissées n'a-t-il pas relevées, combien de courages n'a-t-il pas soutenus, combien de jeunes esprits dévoyés n'a-t-il pas ramenés dans la voie de l'honneur !. .. Il faisait le bien constamment, sans éclat et sans bruit ;

heureux lorsqu'il parvenait à faire connaître et aimer Celui au nom de qui il se dévouait.

Pour bien comprendre et pour savoir exprimer tout ce que ce prêtre-apôtre a fait de beau et de généreux pendant sa longue et laborieuse existence, il faudrait avoir soi-même le cœur et la bouche d'un apôtre!

L'Académie de Besançon s'honorera toujours de l'avoir compté parmi ses membres.

RAPPORT

SUR LES

POÉSIES DE M. L'ABBÉ CHAUMONT

Par M. Paul GUICHARD

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 juin 1893)

Messieurs,

Un prêtre du département du Jura, M. A. Chaumont, licencié ès lettres, a bien voulu adresser à notre compagnie un choix de poésies de sa composition ; je vais essayer d'en faire l'examen devant vous.

Ecrites sans doute pour des collégiens, ces pièces consistent en dialogues d'un genre classique et sérieux : l'auteur met en scène des personnages célèbres, des faits religieux et historiques de premier ordre, et il faut lui rendre l'hommage d'avoir vaincu de réelles difficultés pour instruire et attacher son jeune auditoire.

Ces ouvrages sont au nombre de six, que nous allons successivement passer en revue.

Saint Paul devant Néron. Les acteurs sont : l'empereur Néron, Pallas, son affranchi, Sénèque le philosophe, alors consul, et l'apôtre saint Paul.

Néron se prépare à une fête où il doit paraître en pu-

blic, lorsque Sénèque lui amène Paul, envoyé de Césarée par le gouverneur de Judée, Fœstus. L'apôtre a été poursuivi et emprisonné pour ses prédications, et en vertu du titre de citoyen romain qu'il possédait par suite de sa naissance dans la ville de Tarse, il en appelle à l'empereur du jugement qui l'a condamné.

Néron consent à l'entendre :

Je tiens en grand mépris vos croyances de Juifs....
Mais je m'étonne enfin que tu puisses prétendre
Qu'un homme a pu vraiment revenir à la vie ...
Je veux contre la haine être ton protecteur,....
Mais pourvu que j'obtienne, en retour équitable,
Le divertissement vraiment considérable
De l'entendre parler de ce mort étonnant
Que tu nommes Jésus et que tu dis vivant.

Saint Paul fait alors le récit de sa conversion sur le chemin de Damas et développe en vers souvent heureux la doctrine et la morale chrétiennes. Il est fréquemment interrompu par les ironies et les menaces de Néron, auquel il ne craint pas de répondre :

César, je ne crains rien ; César, crains pour les dieux ;
Car leurs jours sont comptés, et les faveurs divines
Apportent Jésus-Christ aux murs des sept collines.
Et je viens dans mes fers, sous ton œil irrité,
A tout un monde esclave offrir la liberté.

ou par les objurgations de Pallas, qui, pour flatter son maître, dit

Qu'il n'est point d'autre Dieu que l'empereur de Rome.

ou par les observations de Sénèque : celui-ci fait bon marché des dieux du paganisme, mais, tout en admirant le langage du prisonnier, il veut défendre la philosophie :

Nul sage n'a parlé comme parle cet homme,
César, mais je lui trouve un orgueil des plus hauts
A venir annoncer ici des dieux nouveaux
Que n'ont point adorés ni Rome ni la Grèce.
Prétend-il supplanter par sa propre sagesse
Les grands enseignements d'un Cratès, d'un Zénon,
De celui qui pour tous fut le divin Platon ?

Saint Paul réfute les objections et continue sa majestueuse apologie. Néron, en face de tant de hardiesse, s'irrite et commande à ses licteurs de livrer l'apôtre au supplice. Sénèque intercède pour lui au nom de l'humanité; Pallas écrase de son mépris ce plébéien obscur qui n'est pas digne de la colère impériale.

Néron lui fait grâce de la vie, pour cette fois, puis reprenant les derniers mots de saint Paul, qui a annoncé son Dieu comme la lumière du monde, il termine par ces vers :

> Dieu, lumière du monde! et qui l'est plus que moi,
> Je prétends devant tous faire mentir ta foi,
> Et prouver que moi seul je suis le Dieu lumière;
> Oui, je veux allumer ma torche incendiaire,
> Et j'éblouirai tout de l'éclat de mes feux.
> Amis, je vous convie à des plaisirs de dieux,
> Vous verrez resplendir ma lumière sur l'homme;
> Allons au Janicule, on verra brûler Rome!
> Va-t'en! fauteur de trouble et de rébellion.

Charlemagne devant Pavie. Nous trouvons ici deux scènes distinctes. Dans la première, Ogier, baron franc, engage Didier, roi des Lombards, à ne point essayer la lutte avec Charlemagne, qui s'avance pour le punir de ses entreprises contre le pape Adrien. Didier se vante de n'avoir rien à craindre; il accepte la bataille et il est vaincu.

La seconde scène se passe entre les deux monarques. Charles, en un langage élevé, représente à Didier le tort qu'il a de persécuter le souverain pontife et les droits de la papauté à un pouvoir temporel. Le roi des Lombards s'insurge contre tous les arguments de son vainqueur; enfin Charlemagne, outré, clôt le débat par cette véhémente condamnation :

> Moi, Charles, roi des Francs, appelé Charlemagne,
> Patrice des Romains, empereur d'Allemagne,
> Maître de l'Italie et du pays lombard....
> Moi, prince, enfant du Christ, je donne à son vicaire,....
> A titre de seul maître et de seul souverain,

Spolète et Bénévent, tout le pays romain,
Ravenne et l'Exarchat, la province d'Istrie,
L'île de Corse, Parme et toute la partie
Qui dans ces régions est entre les deux mers.
A toi, pour mettre un terme à tes desseins pervers,
Je prends la Lombardie et brise ta couronne.

Avant Jeanne d'Arc ou le traité de Troyes. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pour venger la mort de son père Jean sans Peur, assassiné sur le pont de Montereau par les agents du Dauphin qui fut plus tard Charles VII, songe à conclure avec les Anglais le traité de Troyes, aux termes duquel le Dauphin doit être déshérité au profit du roi d'Angleterre Henri V. Juvénal des Ursins, chancelier de France, cherche à le détourner de ce funeste dessein. Le duc de Bourgogne répond que son amour filial lui ordonne de venger son père :

Le crime qui frappa sa tête vénérée
Me fait de la vengeance une charge sacrée ;
C'est elle qui m'incombe à mon avènement,
Je ferai mon devoir dès le premier moment.

Du reste, il veut seulement évincer le Dauphin, et plus tard il se fait fort de renvoyer l'Anglais dans son île :

Et quand j'aurai chassé le dauphin de son trône,
Si Lancastre prétend conserver la couronne,
Je lui ferai bien voir que quoique souverain,
Dans notre France il n'est qu'un valet sous ma main.

Juvénal lui déclare que cette expulsion sera impossible, puis il lui démontre avec éloquence qu'il va commettre un acte de félonie, étant prince français, s'il livre la patrie à l'étranger. Le jeune duc s'obstine, et le vieux chancelier le quitte en gémissant sur les maux qui se préparent et en priant le ciel de susciter à la France un secours inattendu, quelque nouvelle Judith : c'est une sorte d'intuition, peut-être un peu forcée, de la venue de Jeanne d'Arc.

Richelieu ou la Journée des dupes. Le cardinal de Riche-

lieu, ayant appris les intrigues de Marie de Médicis et des courtisans pour le faire tomber du pouvoir, se présente subitement devant Louis XIII, afin de décider ce prince à le maintenir au ministère.

Le roi l'accueille durement et lui reproche ses bienfaits avec une rigueur qui, à notre avis, compromet un peu sa dignité. Il est vrai que le propre d'un caractère faible, lorsqu'il cherche à reprendre de l'énergie, est de dépasser quelquefois la mesure. L'habile ministre ne perd pas contenance, il supporte le choc, puis il énumère à son tour tout au long les services qu'il a rendus à l'État. Enfin, comme Louis XIII a mis en avant les égards qu'il doit à sa mère, Richelieu répond avec un respect ironique :

Si l'amour des parents a sur vous trop d'empire,
Je ne m'impose point, seigneur, je me retire.

LOUIS XIII

Non, restez....

RICHELIEU

.... Je ne puis.

LOUIS XIII

Ah ! j'ai besoin de vous sur le trône où je suis.
Puisqu'il faut vous garder, j'en fais le sacrifice.
Je veux sous votre joug que ma mère fléchisse,
Mon devoir le prescrit, mais mon devoir est dur....
Je vous donne aujourd'hui pouvoir illimité....
Usez-en pour ma gloire et celle de la France.

Ainsi le roi a cédé. Richelieu est confirmé dans tous ses pouvoirs ; il saura bien s'en servir pour se venger du complot formé contre lui ; il quitte la scène en laissant tomber ce vers à double sens :

Et laissez faire après la justice du Roi.

Le Dieu de Clotilde. Clovis et saint Remi. C'est le récit du baptême de Clovis : il faut remarquer dans ce poème une description très mouvementée de la bataille de Tolbiac : l'espace manque pour la citer entièrement, nous di-

rons seulement que le roi des Francs, sur le point d'être vaincu, appelle ses dieux à son aide :

> Dans ce sombre moment j'invoque alors mes dieux,
> Odin qui règne en haut, Tyr, le dieu de la guerre,
> Hertha qui nourrit tout, Thor qui tient le tonnerre,
> Mais en vain, tous mes dieux restent sourds....

Il se souvient alors du Dieu de Clotilde :

> O Dieu Christ, ai-je dit, Dieu que Clotilde implore,
> Au secours, fais-moi vaincre, à l'instant je t'adore.

Aussitôt le sort du combat change ; les Francs sont vainqueurs, et Clovis, reconnaissant, veut accomplir sa promesse et devenir chrétien.

Saint Remi, touché des bonnes intentions du roi, cherche auparavant à en éprouver la sincérité : il lui fait un tableau détaillé des obligations qu'il contractera : il lui expose tous les principes de la foi qu'il veut embrasser : un dialogue très intéressant s'engage entre l'évêque et le néophyte. Enfin, satisfait de ses réponses, saint Remi lui confère le baptême.

Louis XI à Péronne. Cette pièce, que nous avons réservée pour la fin, est celle qui nous a paru incontestablement la meilleure. C'est un drame en un acte et vingt-cinq scènes, bien conduit, dont l'intérêt ne se ralentit pas : les caractères sont soigneusement étudiés ; la versification, plus originale, se meut avec aisance ; quelques scènes de la fin cependant ne sont pas à la hauteur des autres, mais l'ensemble doit certainement produire un excellent effet sur le théâtre.

Il s'agit de la visite imprudente que Louis XI fit, dans la ville de Péronne, à Charles le Téméraire, sous prétexte d'entrer en arrangements, tandis qu'en secret il fomentait la révolte dans les États de son ennemi.

Les principaux personnages sont Louis XI, Charles le Téméraire et Philippe de Commines, alors chambellan du duc de Bourgogne.

Un fou attaché à la personne du duc ouvre l'action. Il s'entretient avec Commines, qui plus tard passa, comme on le sait, au service du roi de France, et il lui dit malicieusement :

> Messire, j'ai l'idée
> Que vous ressemblez bien aux mages de Chaldée :
> On les voit se tourner vers le soleil levant
> Et l'adorer dès l'aube avec un air fervent :
> Vous, du roi dans nos murs exploitant la présence,
> Vous vous tournez aussi vers le soleil de France
> Et venez des premiers le saluer ici.

Commines s'en défend de son mieux : le bouffon aborde un autre sujet et prétend que le nombre des fous s'est accru depuis l'arrivée du roi à Péronne. Il rit d'abord de la tournure de Louis XI :

> On dirait un marchand,
> Il semble moins un roi qu'un citoyen de Gand,
> Et ce n'est à mes yeux qu'un bourgeois en dimanche.
> Non, je n'ai jamais ri d'une joie aussi franche....
> Quand je vis tout à coup cet homme si peu fier....
> Ce front bas, ce regard où la roture perce....
> Et tous ces saints de plomb qu'il porte à son chapeau ;
> Je n'ai pu m'empêcher de rire à ce tableau....
> Auprès de notre duc il fait triste figure....

Puis il se moque de l'imprudence qu'il commet en venant à Péronne,

> Librement, bonnement, remettre sa personne
> Aux mains de notre duc et de rivaux jaloux.
> C'est être extravagant et fou parmi les fous.

Commines soutient que Louis XI agit sagement en venant s'expliquer de vive voix. Pendant ce temps, le roi s'est glissé furtivement sur le fond du théâtre et écoute la fin de la conversation. On l'aperçoit tout à coup ; surprise, embarras. Le fou change de langage, devient obséquieux et finalement demande au roi à quel prix il l'accepterait pour serviteur. Louis le chasse ignominieusement :

> Je les hais ces bouffons, engeance de reptiles,
> Ces insolents moqueurs, ces plaisants inutiles

Qui, sous couleur de rire et parler franchement,
Vous insultent sans honte et sans discernement.
Je ne veux près de moi que des gens qui me servent,
Et c'est déjà beaucoup!.... Que les saints me préservent
De te prendre jamais, pauvre fou d'apparat!
Si tu tiens à remplir ton métier scélérat,
Ne viens pas à ma cour, autrement mon compère
Le grand prévôt Tristan te fera ton affaire.

Commines, qui est allé prévenir le duc, revient en annonçant que ce prince va se rendre à l'appel de Sa Majesté. Le roi profite des instants qui le séparent de cette entrevue pour demander à Commines ce qu'il pense des intentions de son maître : frappé de la modération et de la sagesse de son langage, il lui propose de quitter la cour de Bourgogne pour celle de France et il s'attache à lever tous ses scrupules de fidélité.

Si tu veux me servir, je ferai ta fortune.

Si bien qu'en se retirant, Commines répond :

Nous en reparlerons, sire....

Le roi resté seul prononce un monologue qu'il faudrait citer en entier; en voici quelques passages :

Et d'un.
Oh! merci mille fois, Notre-Dame d'Embrun!
Mon triomphe est certain! Ici je le devine.
Oui, j'en reparlerai, si tu veux, cher Commine,
Car je sens, malgré tout ce que tu m'as celé,
Que s'il n'est pas conquis, ton cœur est ébranlé!
Tôt ou tard à ma cour on te verra, j'espère;
Et toi, mon beau cousin, Charles le Téméraire,
Reconnais ici même un coup de ma façon.....
(Se promenant avec agitation.)
Il va venir pourtant ce duc si plein d'orgueil....
Comment l'accueillerai-je et que va-t-on se dire?
Pourvu qu'en m'observant à travers mon sourire,
Il ne découvre pas que toujours je le hais;
En politique il faut que les yeux et les traits
Ne laissent rien percer de tout ce qui se trame
Dans le mystère intime et le secret de l'âme. ..
La politique est l'art de bien dissimuler.
Dieu, dont les plans parfois se laissent dévoiler,

Répartit, en vertu de lois indélébiles,
La gloire aux plus vaillants, la puissance aux habiles.
La puissance est meilleure, et je la veux pour moi.
Au royaume de France il ne faut qu'un seul roi....
Mais pendant qu'en ce lieu je joue au plus habile,
Si la ville de Liège, à mes agents docile,
Allait contre le duc s'insurger de nouveau....
Dieu! que m'adviendrait-il? je tremble plus j'y pense....
Vierge à qui je me fie! ô vous, ma bonne Dame....
Ecartez loin d'ici tout avis indiscret,
Je promets, quant à moi, de garder mon secret,
Et je vous paierai bien, Dame, je vous le jure,
Si vous me préservez de méchante aventure....

Charles le Téméraire arrive; le roi le comble d'amabilités, l'embrasse comme un frère, lui rappelle le séjour qu'il a fait à la cour de Bourgogne, alors qu'il fuyait le courroux de son père Charles VII. L'entretien roule sur les avantages de la paix qu'il faut rechercher à tout prix. Le duc est tenté de croire à la véracité des paroles royales, quand tout à coup Thiébaut de Neufchâtel et Philippe de Bresse viennent annoncer la révolte de Liège, le massacre des clercs sous les yeux de l'évêque, et déclarent que ces atrocités ont été commises avec la complicité du roi de France. Le duc entre en fureur, il veut mettre à mort son rival : les seigneurs l'engagent à le jeter seulement en prison, et à faire couronner le duc de Berri. Le roi nie l'évidence ou élude les questions avec perfidie : puis il se réclame du sauf-conduit en vertu duquel il est venu à Péronne, et de sa qualité de suzerain. Sur les instances de Commines, Charles se décide à faire signer à Louis XI un traité bien en règle, puis, pour l'humilier, il l'emmène avec lui pour châtier les révoltés.

Quant aux Liégeois, il faut que justice se fasse;
Roi, vous vous défendez d'oser les soutenir,
Il vous coûtera peu d'aider à les punir.

Le roi répond avec un dépit dissimulé qu'il obéira, et ajoute à part :

Oh! je me vengerai.

Tel est, Messieurs, le compte rendu de ces poésies que nous avions à examiner : j'ai cherché à le rendre aussi succinct que possible ; mais vu l'abondance des matières, il ne fallait pas être trop court et je n'aurais pas voulu vous priver d'un nombre suffisant de belles citations. Ces pièces sont éminemment propres à plaire à la jeunesse studieuse; elles sont toutes écrites en vers alexandrins généralement corrects et élégants. On pourrait sur ce point faire des réserves discrètes, mais comment s'offenser de quelques taches *ubi plura nitent?* La lecture en est facile, malgré certaines longueurs inévitables peut-être en raison de la conscience que met l'écrivain à bien fouiller ses sujets. On doit reconnaître aussi que ces ouvrages attestent de sérieuses connaissances historiques; votre rapporteur n'a point à apprécier ce côté de la question, mais on peut dire que tout lecteur trouvera dans ces études du passé de très agréables réminiscences de l'époque où il était assis lui-même sur les bancs du collège.

En terminant, nous formulons un vœu, c'est que M. l'abbé Chaumont veuille bien prendre part aux concours qu'ouvre si largement notre Académie : il est vrai que nous les bornons aux personnages et aux événements qui intéressent la Franche-Comté ; mais dans ces proportions, le champ est encore vaste, et notre auteur si bien préparé trouvera, sans aucun doute, de quoi exercer ses talents d'historien et de poète sur les hommes et sur les faits qui appartiennent à notre chère province.

LES

EX-LIBRIS & LES RELIURES

DES BIBLIOTHÈQUES COMTOISES

DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE

Par MM. Jules GAUTHIER et Roger DE LURION

MEMBRES RÉSIDANTS

(Séance du 21 décembre 1893)

Si quelque jour on veut écrire l'histoire littéraire de la Franche-Comté, dont l'Académie de Besançon, plus que tout autre corps savant de la province, aura préparé les matériaux, ses premiers chapitres devront être consacrés à une monographie consciencieuse de nos bibliothèques publiques ou particulières, de ces foyers intellectuels qui, pendant dix siècles, se sont renouvelés chez nous sans jamais s'éteindre. Depuis les collections formées dans les cloitres de Saint-Claude et de Luxeuil dans les temps mérovingiens, jusqu'aux dépôts publics créés par la Convention avec les dépouilles des châteaux, des églises et des monastères, c'est par centaines qu'on rencontrera dans la province des groupes de livres précieux amassés par la piété ou par la science, ici dans nos cathédrales, séminaires primitifs du clergé séculier, là dans les abbayes

cisterciennes dont le vigoureux rameau se détache au XIIe siècle du tronc à demi desséché de l'arbre planté par saint Benoit. Au XIVe siècle, les bibliothèques se sécularisent : tantôt arsenal de textes juridiques, où puisent les avocats et les juges des tribunaux de la métropole, tantôt recueils de chansons de gestes, de romans ou de chroniques réunis dans les châteaux de nos comtes, des sires de Chalon leurs puînés, des grands vassaux tels que les Oiselay, les Neuchâtel, les Rougemont ou les Vienne. Imitateurs lointains de ces librairies du Louvre ou des châteaux des ducs de Bourgogne, où les chefs de notre noblesse ont pénétré comme serviteurs, ceux-ci compteront modestement par douzaines les manuscrits sur vélin pieusement gardés dans leurs forteresses, tandis qu'au voisinage les religieux mendiants, augustins, cordeliers, jacobins, les amassent déjà par centaines.

Au XVe siècle, quand le parlement devint sédentaire à Dole, quand une université y établit ses quatre facultés, l'amour des livres croît à proportion du nombre des bouches que la science du droit, que l'étude des lettres, de la médecine ou de la théologie peuvent nourrir. Autour des étudiants et des robins, parcheminiers, papetiers, copistes et écrivains en forme, marchands libraires enfin s'empressent, à la veille de l'invention merveilleuse qui va mettre à la portée des plus pauvres les trésors mystiques, littéraires ou scientifiques, accessibles uniquement jusqu'alors aux lettrés ou aux riches. Au XVIe siècle, l'imprimerie, dont notre province n'a vu fonctionner au XVe siècle que deux ateliers éphémères, s'acclimate dans deux de nos villes, à Besançon, à l'ombre de l'archevêché et du chapitre, pour composer tous nos livres liturgiques ; à Dole, auprès du parlement, pour en publier les ordonnances, les édits, les décisions. Pendant cent ans, les produits les plus renommés des imprimeurs célèbres de Paris, de Lyon, d'Anvers, de Venise et de Rome, ont afflué dans les palais que les

ambassadeurs ou les officiers de Marguerite d'Autriche, de Charles-Quint et de Philippe II ont bâtis dans toutes nos villes. Les initiateurs de l'art dans le comté de Bourgogne, les Carondelet, les Gauthiot, les Granvelle, les Poupet, les de Vers, entassent dans leurs demeures princières des livres ou des manuscrits qui sont de purs joyaux, aussi bien par la clarté de leurs textes, la splendeur de leurs illustrations, que par la richesse de leurs reliures. Derrière eux, tout un cortège d'érudits dont ils se sont faits les Mécènes, se forme, peuplant les écoles, décorées du nom de collèges, dont nos moindres bourgs se trouvent dotés, distribuant par milliers ces volumes plus vulgaires d'impression, plus modestes de reliure, qui répandront dans les classes aisées où se recrutent les petites magistratures, une instruction et une science bien supérieures à ce qu'on peut croire. A côté de cet enseignement, voici venir les éducateurs par excellence qui ouvrent presque en même temps des collèges à Besançon, à Dole, à Gray, à Vesoul, avec un succès sans limite, et y introduisent les méthodes et les livres apportés de Flandre, d'Italie ou de France. L'ordre des Jésuites, qui restera pendant deux siècles maitre sans concurrence de la haute culture intellectuelle, contribue d'une façon surprenante à la vulgarisation du livre, à la multiplication des bibliothèques particulières ; mais il n'est pas le seul à donner l'exemple du travail et de l'érudition. Carmes, capucins, minimes, oratoriens forment, eux aussi, avec de moindres ressources, des collections superbes, où les grandes éditions des Pères et des Conciles coudoient d'innombrables traités mystiques sortis de toutes les presses de l'Europe. Du règne heureux pour la Franche-Comté des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, jusqu'à la chute de l'ancien régime, tout conseiller au parlement, tout lieutenant général de bailliage, tout chanoine, et bientôt tout curé ou tout juge de village a des livres qu'il soigne, qu'il range, et, chose plus étonnante, qu'il lit

et relit même quelquefois. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, tout château, toute gentilhommière, et la Franche-Comté en comptera jusqu'à deux milliers, a sa bibliothèque petite ou grande. Quelques-unes de ces bibliothèques de château, quand elles appartiennent à des noms illustres, tels que les Bauffremont, les Clermont-Tonnerre, les Grammont, les Vaudrey, les Scey, à ces princes de la plume, les Chifflet, ou même à de plus modestes personnages, les Dunod, les Courbouzon, les Mareschal, les Philippe, les Droz, atteignent une proportion et un renom presque voisin de ces grandes collections de livres qui ont honoré la patrie française au temps de Louis XIV et de Louis XV, et qui ont formé le trésor incomparable de notre Bibliothèque nationale.

Enfin, quand sous les coups d'une fatalité décevante, l'ancien monde s'effondre avec la monarchie héréditaire, les mains qui ont livré à la destruction tant de richesses d'art s'arrêtent au milieu de leur œuvre sauvage et brutale, pour fonder des musées et des dépôts de livres. Et de la sorte, une partie considérable des bibliothèques du passé, si gravement éprouvées déjà par les désastres des guerres et des pillages d'autrefois, s'est trouvée consolidée et ouverte à tous dans nos grands dépôts littéraires de Besançon, de Dole, de Salins, de Vesoul, de Gray, de Lons-le-Saunier et de Montbéliard.

D'autres épaves étaient recueillies en même temps, ici, mais en petit nombre, dans nos dépôts d'archives où, plus que les livres, abondent les documents originaux, là, en très grande quantité, dans les cabinets d'amateurs studieux, lettrés ou jurisconsultes, hommes de goût chez qui survivaient la passion des collectionneurs du passé, l'amour des beaux et bons ouvrages luxueusement vêtus de veau fauve ou de maroquin. Les deux premiers tiers de ce siècle qui va finir ont vu former et disperser presque en entier les cabinets et les bibliothèques des Vauldry, des

Roussillon, des Labbey de Billy, des Guillaume, des Brocard, des Tinseau, des Aymonet de Contréglise, des Bourgon, des Gousset, des Sallot, des Vuilleret, des de Mandre, et tant d'autres dont les pièces les plus rares, disputées par les brocanteurs, ont pris le chemin de Paris ou d'un plus lointain exil.

Aujourd'hui, il ne se forme plus de bibliothèques, et les trésors de Golconde seraient nécessaires pour faire rentrer en Franche-Comté tous les précieux volumes qui en sont malheureusement sortis. Mais à côté de cette tâche impossible, il en est une autre nécessaire et beaucoup plus facile, retracer l'histoire et les vicissitudes de nos grandes bibliothèques, la biographie de nos bibliophiles, en profitant des ressources qui nous restent encore et que la publication des catalogues détaillés de nos livres rares et de nos manuscrits livre en abondance à notre curiosité et à nos recherches. C'est à cette œuvre que nous avons essayé d'apporter quelques documents utiles dans cette étude sur les *ex-libris*, les marques et les reliures des bibliothèques franc-comtoises, du XVIe au XVIIIe siècle.

I.

De tous les objets sortis de la main de l'homme et de son ingénieuse activité, il n'en est aucun qui garde mieux l'empreinte de son esprit, que les manuscrits ou les livres, dont le texte condensant les impressions ou les aspirations de son âme reflète toute sa pensée, dont le décor est né du caprice plus ou moins artistique de sa fantaisie, dont la reliure elle-même peut, comme la calligraphie ou la typographie de ses pages, être un chef-d'œuvre d'harmonie et de goût. Aucun objet, plus que le livre, ne dépose plus nettement du besoin de la propriété individuelle; nous n'en voulons pour témoins que ces inscriptions manuscrites qui dès

les temps carolingiens affirment, en tête de nos plus antiques volumes franc-comtois : que Mannon, prévôt de Saint-Claude, les a dédiés à son église ; ou que ces menaces empruntées à la langue latine, dont chacun de nous, écolier, a flétri en rappelant la pendaison de Pierrot, les emprunteurs peu délicats de nos grammaires de Lhomond ou de Chapsal. Cette inscription tracée à la plume, du nom des possesseurs de chaque volume, se perpétue sous diverses formes durant le moyen âge et jusqu'à nos jours, transformant souvent les feuillets de garde ou les marges en véritables nécrologes, en livres de raison où se retrouve d'âge en âge la liste de ses propriétaires. Mais à côté de ces mentions laconiques tracées du VIIIe au XIXe siècle, il est deux formules plus distinguées que les amateurs de beaux ouvrages et certaines grandes bibliothèques ecclésiastiques comptaient, l'une dès le XVe siècle : les marques armoriées ou inscriptions imprimées au fer sur le dos ou le plat des reliures ; l'autre, dès le XVIe siècle, les *ex-libris* gravés ou imprimés, collés à l'intérieur des plats de reliure.

Un maître de la bibliographie franc-comtoise, dont l'œuvre posthume, le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon*, vient de paraître, Auguste Castan, a montré dans les très nombreuses et consciencieuses notes de cet ouvrage ce qu'on peut tirer des *ex-libris* manuscrits des lettrés du passé. Sans le suivre sur ce terrain presque infini, nous nous sommes bornés à repérer et à étudier, dans les principales bibliothèques de la province, les reliures et les *ex-libris* gravés ou imprimés, intéressant l'ancien comté de Bourgogne et rappelant le souvenir de nombre d'esprits distingués qui honorent son histoire littéraire.

Les deux cent quarante marques de bibliothèque réunies dans ce travail peuvent se classer ainsi : soixante fers ou marques de reliures, cent cinquante *ex-libris* gravés sur

cuivre, trente *ex-libris* tirés en simple typographie ; ajoutons que sauf une douzaine reproduites ou décrites par Auguste Castan, ces deux cent quarante marques sont inédites.

Nous les avons rangées, pour la plus grande facilité des recherches, dans l'ordre alphabétique des possesseurs de livres, sous chacune des trois rubriques indiquées plus haut, en décrivant brièvement chaque marque : reliure, *ex-libris* gravé ou imprimé, à la suite d'une notion sommaire sur chacun des bibliophiles ou chacune des bibliothèques. De plus, au moyen de clichés ou de cuivres originaux qu'on veut bien nous prêter, nous donnerons un certain nombre d'*ex-libris armoriés*, et de fers de bibliothèques pour égayer et mieux faire comprendre les détails techniques de froides nomenclatures. Mais, dût-on nous accuser de trop développer ce préambule, nous croyons nécessaire encore de résumer en quelques pages l'histoire des marques de livres comtoises, de leurs possesseurs, de leurs graveurs, en suivant l'ordre chronologique depuis le XVIe siècle qui les voit paraître, jusqu'au jour où le bonnet phrygien vient couronner sur un *ex-libris* fin de siècle l'écusson d'un conventionnel : Michaud de Doubs, de Pontarlier.

II.

Le XVIe siècle fut, on le sait, le siècle par excellence des belles reliures ; dès le XIIIe siècle on exécute déjà, au petit fer, des ornementations superbes sur la couverture de cuir des évangéliaires ou des psautiers, puis les ornements géométriques primitifs sont insensiblement supplantés par des rinceaux, des fleurs, des personnages, constituant dès le règne de Louis XI de véritables tableaux imprimés en léger relief sur les plats des volumes. L'invention de l'imprimerie renouvelle tout le matériel des relieurs, et

les mêmes artistes qui gravent sur bois les lettres ornées des incunables dessinent pour leurs couvertures des fers merveilleux par la variété et la richesse de leur décor. Inscriptions, armoiries, figures, motifs d'architecture, s'accumulent sur des plats de bois ou de carton revêtus de peaux polychromes, affectant toutes les nuances de la mosaïque. Toutes les reliures, même les plus simples, sont, au temps de la Renaissance, des œuvres de bon goût ; il n'est pas jusqu'à celles exécutées par nos ouvriers, je devrais dire nos artistes locaux, qui n'en témoignent.

La première marque de bibliothèque qu'elles nous présentent est celle de Nicolas Perrenot, le chancelier de Charles-Quint : une aigle couronnée à deux têtes, inscrite dans un losange ; puis viennent deux marques de son fils, Antoine Perrenot, l'une datée de 1543 alors qu'il était évêque d'Arras ; l'autre, superbe et polychrome, exécutée en Italie en 1571, au temps de son cardinalat. Citons ensuite, armoiries ou simples inscriptions imprimées en or au milieu de riches cartouches, les marques du cardinal Claude de la Baume ; d'Antoine de Gorrevod, abbé de Saint-Paul ; de Jean Bondieu, de Salins ; de Jacques de Moissey, de Dole ; d'Étienne Hugon, de Gray ; de Claude de Grammont, enfin de Claude Brun, le père du fameux diplomate.

Au XVII[e] siècle les fers de bibliothèque abondent ; nos archevêques Ferdinand de Rye, Antoine-Pierre de Grammont ; leurs suffragants : Jean Doroz avec sa devise : HONOS RENOVAT DIES, et Guillaume Simonin, abbé de Saint-Vincent, continuent la série archiépiscopale complétée au siècle suivant par le cardinal de Choiseul et Raymond de Durfort, le glorieux exilé de Soleure. Citons après eux, dans le haut clergé, Claude de Bauffremont, abbé de Balerne ; Guillaume Bardot, abbé de Clairefontaine, dont l'écu : un cerf, rappelle la devise fameuse : CERVUS AMAT CLAROS FONTES ; Philippe Boitouset, chanoine et official de Besançon. Dans

la noblesse, le marquis de Listenois-Bauffremont, le prince de Cantecroix-Granvelle, le marquis de Watteville, chevalier de la Toison d'Or; dans la magistrature, le conseiller Jacques de Nans, Simon Brun, le président Lulier, le conseiller Duban; dans la médecine, le Bisontin Jean Garinet, auteur de curieux mémoires intimes.

Ce ne sont plus seulement les personnages de haut rang qui ont des fers de bibliothèque. Voici le parlement de Dole qui fait graver à son usage une marque portant le lion couronné et billeté et cette légende : VIGILAT ET CVSTODIT ; les villes de Dole et de Besançon qui timbrent de leurs armes imprimées en or les livres donnés en prix par leurs collèges de jésuites ; ces mêmes jésuites, les capucins de Luxeuil et de Saint-Claude et jusqu'aux carmélites de Besançon et aux tiercelines de Dole qui armorient leurs volumes des emblèmes de leur ordre.

Le XVIIIe siècle a sonné, donnant à ses belles reliures l'afféterie et le luxe exagéré qui règnent dans ses mœurs ; sur les meubles de la cour de Louis XV et de Louis XVI s'étalent le velours gaufré et les tapisseries au petit point ; on couvre les volumes contemporains de maroquin de toute nuance et de dorures d'un fini précieux. Ces reliures comtoises nous fourniront de luxueux exemplaires aux armes des maréchaux d'Aumont, de Clermont-Tonnerre, de Duras; des princes de Bauffremont et de Saint-Maurice-Montbarrey; du duc de Tallard, des la Baume-Saint-Amour, des d'Ormenans, des Froissard-Broissia, des Toulongeon, des Vernier de Bians, et dans une autre catégorie les marques également armoriées de l'Université et de la Bibliothèque de Besançon.

A côté du luxe aristocratique des fers de bibliothèque, il est d'autres marques plus simples dont la vogue est plus répandue et que toutes les classes emploient : hauts personnages, pour y étaler leurs titres et leur blason bien connus ; parvenus, pour s'y permettre certaines préten-

tions nobiliaires et l'emploi de couronnes usurpées pour timbrer des armoiries fantaisistes. Nous voulons parler des *ex-libris* gravés sur cuivre que le XVI[e] siècle inaugure et dont la gravure a occupé pendant deux cents ans des générations d'artistes et non des moins habiles.

Nos premiers *ex-libris*, gravés dans les dernières années du XVI[e] siècle, appartiennent l'un au professeur Laurent Chifflet, père d'une illustre race d'écrivains; le second, à l'écuyer Pierre Bordey, cousin du cardinal de Granvelle; le troisième, à un étudiant de l'Université de Dole, Ernest-Louis de Welden. Tous trois sont armoriés, mais celui de l'écuyer Bordey a ceci de particulier que les armes sont dessinées sur le vêtement d'un pèlerin de Saint-Jacques appuyé sur un bourdon et méditant cette devise : CONSVLTÉ. Celui de l'écolier allemand semble une boutade humoristique, car dans un écu fortement empanaché et surmonté de trompes ou cornes à l'allure germanique, il associe un

---

(1) A. POULET-MALASSIS, dans ses *Ex-libris français depuis leur origine jusqu'à nos jours*, Paris, Rouquette, 1875, ne cite que deux *ex-libris* franc-comtois : celui de Sarragoz, Pierre (p. 11), et celui du conventionnel Michaud de Doubs (p. 35). Cet ouvrage très sommaire, du reste, n'est guère qu'une introduction littéraire à l'étude des marques bibliographiques, qui n'en est encore qu'à la période d'analyse. M. Poulet-Malassis a voulu prématurément en faire la synthèse; qu'on en juge par le supplément de trente-quatre noms nouveaux que nos recherches personnelles nous permettent d'ajouter de suite à sa liste de trente-six graveurs d'*ex-libris* français du XVII[e] siècle.

I. Audran.	G. Huret.	Miguet.
I. Blanchin.	Isaac Jaspar.	B. Moncornet.
M. Blondus, 1620.	Le Sur, salinois.	Crispin de Pas.
Collet, dijonnais.	Linglois.	F. Ragot.
C. G., 1590.	M. Lasne.	Etienne Rougen.
C. David, 1620	Jean Lemmens.	Nicolas Spirinx.
Michel Faulte.	Thomas de Leu.	Tavernier.
M. Faure, 1629.	Jacques Lion.	Michel van Lochom.
M. Feliès. 1620.	C. Lonchamps.	V. S.
Firens, 1630.	Is.-Olivier Marc.	Ziamko.
F. P.	J. Mathieus.	
Léonard Gaultier.	C. Mellan.	

livre et trois boules de billard : le travail mêlé au jeu. Ces premiers *ex-libris*, comme la marque du cardinal de Granvelle estampée directement sur tous ses volumes, sont l'œuvre de graveurs allemands, flamands ou italiens, car, en dehors de ses orfèvres, de ses monétaires et de ses potiers d'étain, la Franche-Comté ne possède pas encore de graveurs en taille-douce, mais le siècle qui succède à celui de la Renaissance va lui en procurer. Quand Gollut publie, en 1592, sous les presses du Dolois Antoine Dominique, ses *Mémoires des Bourguignons*, il déplore cette pénurie et renonce à faire graver pour un grand ouvrage des planches trop coûteuses. En 1618, quand Jean-Jacques Chifflet édite son *Vesontio* imprimé à Lyon, c'est un Bisontin, Pierre de Loisy, qui en grave la plupart des illustrations. Dès lors et pendant un siècle, la dynastie des Loisy, Pierre l'aîné, Jean, Pierre le jeune, Claude-Joseph, garde de haute lutte le monopole du burin ; ce sont eux qui gravent les portraits des grands personnages, les vues cavalières ou les plans de la cité, les images pieuses des pèlerinages, les pièces d'honneur des cogouverneurs, les sceaux de juridictions, les fers de bibliothèque, enfin les *ex-libris* que chacun leur commande, quand on connait leur savoir-faire.

Après l'*ex-libris* de Pierre Sarragoz, l'un des plus curieux et des plus anciens qui existent, au dire de l'historien accrédité des *ex-libris* français (1), les Loisy gravent celui de Jean Terrier, l'historien des *Vertus de la Vierge*, ceux du baron d'Andelot, des cogouverneurs Linglois et d'Orival, d'Antoine-Pierre Ier de Grammont, du baron de Poitiers, de l'abbesse de Watteville, de M. de Scey, baron de Buthiers, du président Philippe, de Mareschal de Bouclans, du diplomate Brun, l'heureux négociateur de Munster. L'archevêque Ferdinand de Rye, le glorieux dé-

(1) Poulet-Malassis, *Ex-libris français*, 11.

fenseur de Dole, Claude de la Barre, son suffragant, le président Thomassin, le marquis de Varambon ont, eux aussi, des *ex-libris* à leurs armes. Mais ce n'est encore là qu'une élite de bibliophiles. Au XVIII[e] siècle l'*ex-libris* devient de mode, et de même que les plus petits bourgeois se font peindre dans nos vieux portraits de famille en habit de cour écarlate, alors qu'ils ne l'ont jamais porté, beaucoup de Comtois des derniers âges se sont fait graver des *ex-libris* sans avoir jamais eu de nombreux volumes à estampiller.

Quelque rapide que soit cette énumération, nous laisserons de côté bien des noms intéressants qu'on retrouvera dans notre catalogue, nous bornant à citer les principaux amateurs franc-comtois, qui firent graver, il y a cent cinquante ans, des *ex-libris* armoriés par les Bouchy, les Viotte, les Micaud, les Nicole, ou s'adressèrent à des graveurs achalandés de Paris, Lyon ou Nancy.

Le haut clergé sera représenté par les *ex-libris* du cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon ; de MM. de la Fare, abbé de Baume ; de Blitersvich-Moncley, abbé de Cherlieu ; de Camus de Filain, abbé de Clairefontaine, de Clermont-Tonnerre, abbé de Luxeuil, de l'abbé de Lezay-Marnézia ; des prieurs Claude Boisot et de Brun ; des chanoines de la métropole d'Agay, Barberot d'Autet, Bouchet, Hugon et de tout un cortège de doyens, curés de ville ou de campagne, les Amidey, les Baulard, les Besuchet, les Chopard, les Outhenin, les Tasnière.

Des corporations : le chapitre métropolitain, les Grands-Carmes de Besançon, l'abbaye de Theuley, enfin l'Université provinciale ont, comme de simples particuliers, des marques armoriées et gravées.

Voici, splendidement exécuté par quelqu'un des maîtres graveurs de la capitale, l'*ex-libris* monumental de l'intendant de Franche-Comté, M. de la Neuville, dont les armes, soutenues par des lionceaux, sont entourées du cordon du Saint-Esprit.

Le parlement nous donne un premier président, M. Perreney de Grosbois, de belliqueuse mémoire ; les présidents à mortier Mareschal de Vezet, Mouret de Châtillon, d'Olivet et Terrier ; les conseillers Bouhélier, Caboud, Courlet de Vregille, Courlet de Boulot, Domet, Faure, Grangier, Langrognet, Lebas de Bouclans, Pourcheresse. A la Cour des comptes nous emprunterons les noms des présidents Gay de Marnoz et Richardot de Choisey, des conseillers-maitres Belon, Bougault et Villevieille ; au présidial, des conseillers Clément, de Montgenet et Jolyot, des avocats Camusat et de Saint-Germain.

Dans la noblesse grande, moyenne ou petite, nous compterons MM. Barberot d'Autet, de Bauffremont, Baulard d'Angirey, de Belot-Villette, Borrey, de Champagne, de Falletans, de Froissard-Broissia, Girod de Novillars, Mailly de Châteaurenaud, Mareschal de Longeville, Masson, de Montjoie-Thuillières, de Montrichard, Mouret de Bartherans et de Montrond, Noël de Mésandans, Petit de Marivats, de Romanet de Rosay, de Rosières-Sorans, Roux du Rognon, d'Udressier.

L'Académie de Besançon, non compris ses directeurs-nés et quelques noms déjà cités, voit six de ses membres dotés d'*ex-libris*. Et d'abord l'historien Dunod, le premier de ses secrétaires ; Boquet de Courbouzon, son successeur ; le président Chifflet, aussi bon académicien qu'excellent magistrat ; Philipon de la Madeleine, trésorier de France, prosateur aussi médiocre que fécond ; Droz, l'érudit éminent qui a fait à lui seul pour l'histoire de Franche-Comté plus que tous ses confrères réunis ; enfin Chevalier, le consciencieux historien de la ville de Poligny.

A la différence de tous les *ex-libris* qui précèdent et qui comportent uniformément un blason gravé avec supports, couronne et devise, outre le nom du possesseur, ceux de Droz et de Chevalier ont une physionomie toute particulière. Gravé en 1765 par le Comtois Micaud, sur les indica-

tions du futur secrétaire perpétuel, jeune avocat alors un peu grisé par des succès précoces, l'*ex-libris* de Droz représente assise dans un grand fauteuil la muse de l'Histoire inscrivant sur ses tablettes ces mots : *Histoire de Pontarlier* (il s'agit ici du premier ouvrage de Droz). Livres, règle, compas, équerre, sont négligemment jetés à ses pieds, à côté du blason des Droz ; dans le lointain, derrière un rideau on aperçoit un temple gardé par Minerve : l'Académie de Besançon !

Cette composition, qui nous paraît aujourd'hui d'un goût théâtral et puéril, enchanta tellement le bon Chevalier, qu'il souhaita le pendant pour sa bibliothèque. Rien n'est plus amusant que ses lettres à Droz pour se plaindre de la façon dont le graveur Micaud a traduit imparfaitement son désir (1). Qu'on en juge : dans l'*ex libris* de Chevalier,

---

(1) Poligny, 23 juin 1766.

.... J'ai reçu les impressions que vous avés eu la bonté de m'envoyer avec ma planche, j'ai été très surpris de n'y trouver presque aucun des changements que j'avois désirés, je ne vois pas à quoi l'ouvrier auroit pu gagner l'argent qu'il avoit demandé et qu'on auroit bien voulu lui donner, s'il eut fait les changements proposés, il n'a point touché à l'écu de mes armes, il n'a point buriné pour ouvrir le rocher et former le vallon sur Poligni que j'eusse souhaité pouvoir êtré représenté sur la planche, il a seulement un peu amaigri la main droite de la figure principale et marqué un coin de nos anciens murs par lesquels on montoit au château. Cela ne vaut pas la moitié de ce qu'il demandoit pour ce qu'il devoit faire. La planche n'ayant pas été corrigée comme je l'espérois et suivant qu'on en étoit convenu, les impressions sont en conséquence d'un moindre prix pour moi, il me semble donc que si vous ajoutés encore trois livres aux neuf que vous lui avés déjà données, il sera plus que satisfait, ce ne sera que trois livres de diminution sur le tout. Au reste, tout ce que vous feré sera bien fait, je vous envoie par cette occasion douze francs pour cela....

« F. Chevalier. »

30 juillet 1766.

.... Je vous ai envoyé par la même occasion douze livres pour ma planche et les impressions tirées. Ne les auriés vous pas reçues, j'en suis en peine....

« F. Chevalier. »

(Correspondance de François-Nicolas-Eugène Droz.)

la muse de l'Histoire, toujours assise dans le même grand fauteuil, près d'un bureau à pieds de chèvre, lit attentivement l'*Histoire de Poligny*; les armes du conseiller honoraire à la Chambre des comptes sont à ses pieds mêlées à quelques livres. Au-dessus de sa tête est inscrite cette devise : DULCIS AMOR PATRIÆ ; enfin, à travers une fenêtre largement ouverte on aperçoit les clochers et tout un quartier de Poligny, résidence de Chevalier, dominés par les rochers et les tours du vieux château de Grimont.

Mentionnons simplement, sans les détailler, cinquante *ex-libris* imprimés de personnages moins connus, qui ont demandé au typographe et non point aux graveurs une marque pour leur modeste bibliothèque. On en trouvera du reste la liste complète à la suite des *ex-libris* gravés dont nous donnons la description exacte.

Comme nous le disions au début de cette notice, notre unique désir en achevant ces recherches, dont nous avons fait connaître à grands traits le plan et la méthode, c'est d'avoir réuni un groupe de matériaux utiles pour l'histoire future des bibliothèques et des bibliophiles franc-comtois.

CATALOGUE DES MARQUES DE BIBLIOTHÈQUES COMTOISES

I. — Fers de reliures (1).

1. — AUMONT (Louis-Marie), duc d'Aumont, baron d'Étrabonne ; né le 19 juillet 1667, mort après 1723.

---

(1) M. Joannis GUIGARD, dans son *Nouvel armorial du bibliophile*, publié à Paris, en 2 vol. in-8°, chez E. Rondeau, 1890, donne vingt et une marques de reliures armoriées franc-comtoises. Sur ce total un certain nombre d'indications sont erronées, et deux reliures, en particulier celles de *Boisot* et de *du Tartre*, sont l'objet d'une fausse

Médaillon ovale, bordé d'acanthe, contenant sur un manteau sommé d'une couronne de duc un cartouche avec écu : *un chevron accompagné de sept merlettes*. (H. 45 mm. ; L. 39.)

(Hist. de la ligue de Cambray, Paris, 1728 ; *B. de Dole*.)

2-3. — BARDOT (Guillaume), docteur en théologie, abbé de Clairefontaine (1614-1635).

a. Marque de forme ogivale contenant un écu : *un cerf passant* (qui est CLAIREFONTAINE) sommé d'une crosse entre deux étoiles, soutenu d'une date : 1616. Autour entre deux filets cette légende : F . GVIL . BARDOT . CLARIF . AB . S . THEOL . ET . CAN . DOCTOR. (H. 56 mm. ; L. 38.)

---

attribution comtoise. Sans avoir utilisé pour notre catalogue les marques publiées par Guigard, ses dessins étant des interprétations plutôt que des reproductions minutieuses, nous donnons ci-dessous la nomenclature des bibliophiles comtois qu'il cite, afin de faciliter les recherches dans cet instrument commode de vulgarisation bibliographique.

AUMONT (Jean D'), s[r] d'Étrabonne, 1522-1595. Guigard. II, 25
AUMONT (Louis-Marie-Augustin D') 1709-1782. II, 26
BAUFFREMONT (Louis-Bénigne DE), 1709-1782. I, 39
BAUFFREMONT (Roger-Alexandre-Jean DE), 1823-1893. I, 29
BERNAGE (DE), intendant de Fr.-Comté, 1701-1802. II, 48
(BOISOT), prieur de La Loye. Erroné. I, 240
BOURGEOIS DE BOYNES, premier président et intendant de Fr.-Comté, 1718-1783. II, 81
CLERMONT-TONNERRE (J.-L.-Aynard DE), abbé de Luxeuil, - 1804. I, 260
CLERMONT-TONNERRE (Gaspard DE), 1689-1781. II, 148
DURFORT (Gui-Michel DE), duc de Lorges, 1704-1773. II, 290
ESPIARD (François-Bernard D'), président au Parlement de Besançon, 1659-1743. II, 205
HALLENCOURT DE DROMESNIL (Ch.-Fr.), abbé de la Charité, 1705-1754. I, 293
HAROUIS (André D'), intendant de Fr.-Comté, 1700+1731. II, 255
ISENGHIEN (Louis de Gand, prince D'), 1678-1767. II, 262
LE FÈVRE D'ORMESSON (Olivier), intendant de Fr.-Comté, 1686-1718. II, 305
SAINT-MAURIS-MONTBARREY (Alexandre, prince DE), 1732-1796.
NODIER (Charles), littérateur, 1780-1844. II, 382
PONCET DE LA RIVIÈRE (Mathias), abbé de Cherlieu, 1758-1780. I, 353
(DU TARTRE). Erroné. II, 201
TINSEAU (Charles DE), propriétaire à Saint-Ylie, XIX[e] s. II, 456
WATTEVILLE (Marie-Louise-Rosalie), XVIII[e] s. I, 205

b. Petite marque de même forme bordée de deux filets, mêmes armoiries sommées d'une crosse entre deux étoiles, sans lég. (H. 33 mm. ; L. 21.)

(Sextus, 1613, in-fol.; *B. Miss. d'École.*)

4. — BAUFFREMONT (Louis-Bénigne de), marquis de Marnay, prince du Saint-Empire, né le 3 décembre 1684, mort en 1769.

Cadre ovale, écu : *vairé*, soutenu de deux lions, sommé d'un casque avec lambrequins et cimier : un lion. Au-dessous devise : IN VARIIS NVNQUAM VARIVS. Aux coins du volume richement relié l'initiale : L. B. (H. 48 mm. ; L. 37.)

(Novellas de Cervantes, Saavedra, Bruxelles, 1614 ; *B. de Dole.*)

5. — BAUFFREMONT (Claude de), abbé de Balerne (1595-1635), mort à Besançon le 20 décembre 1635.

Au milieu d'une splendide reliure à dentelles un cadre ovale à double moulure contenant l'écu vairé de BAUFFREMONT, sommé d'une mitre et d'une crosse. (H. 59 mm. ; L. 47.)

(Sylva prima, B. de Vias, Parisiis, 1623; *B. Miss. d'École.*)

6-7. — BAUFFREMONT-LISTENOIS (Claude de), baron de Scey-sur-Saône, substitué aux Vienne-Listenois, gouverneur de Franche-Comté, mort le 22 septembre 1660.

a. Écu sommé d'une couronne ducale : *écartelé aux premier et quatrième d'une aigle éployée* (VIENNE), *aux second et troisième, vairé* (BAUFFREMONT) à l'écu de LISTENOIS (*trois muffles de lion posés* 2 et 1) *brochant sur le tout.* (H. 93 mm ; L. 66.)

b. Écu sommé d'une couronne ducale : *parti d'une aigle éployée* (VIENNE) *et d'une aigle éployée et couronnée* (COLIGNY). (H. 93 mm.; L. 66.)

(Isocrate, 1604, n° 1095. Belles-Lettres ; *B. de Besançon.*)

8. — BELOT de CHEVIGNEY (Alexandre de), mort en 1699.

Soutenu par deux palmes nouées d'un ruban un écu parti : BELOT (*d'argent à trois losanges d'azur au chef chargé d'un lambel à trois pendants d'or*) et MONTRICHARD (*vairé d'argent et d'azur, à la croix de gueules brochant sur le tout*).

(Fer ; *Musée de Lons-le-Saunier.*)

9-10. — BESANÇON (dom Pierre-Benoît), religieux cistercien de Mont-Sainte-Marie puis de Rosières, originaire de Remoray, XVIIIe siècle.

a. DOMN . PETRVS . (plat antérieur) BENEDICT . BESANÇON. (plat postérieur). (Manuscrit nº 13. *B. de Chaumont.*)

b. FR ✱ P ✱ BENED ✱ ✱ (plat antérieur) ✱ BESANÇON ✱ (plat postérieur). (Manuscrit nº 27 *B. d'Arbois.*)

11. — BESANÇON. — BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE. XVIIIe siècle.

Cadre ovale, joli cartouche Louis XVI formant, avec des moulures et des guirlandes de laurier, les contours du blason municipal : *une aigle éployée tenant deux colonnes*. Au-dessus, sur une banderole : VTINAM ; sur les flancs deux branches d'olivier. (H. 69 mm. ; L. 60.)

(Fer encore en usage à la *B. de Besançon.*)

12. — BESANÇON. — CARMÉLITES. XVIIe siècle.

Écu de l'ordre des Carmes : *deux étoiles, avec chape sommée d'une croix et chargée d'une troisième étoile*, couronne princière d'où sort un bras armé d'une épée. Autour sur une banderole la devise : ZELO ZELATUS SUM PRO DOMINO DEO EXERCITUUM. (H. 56 mm. ; L. 44.)

(Bréviaire du XVIIe siècle ; *B. d'École.*)

13-14. — BESANÇON. — COLLÈGE DES JÉSUITES. XVIIe-XVIIIe siècles.

a. Médaillon ovale contenant en bordure les emblèmes de la Passion ; en cœur le monogramme IHS sommé d'une croix, soutenu de 3 clous.

(1628, nº 407. *B. de Pontarlier.*)

b. Dans un cartouche Louis XIV, sommé du monogramme IHS et de la devise : VTINAM, les armes de BESANÇON : *aigle éployée tenant deux colonnes*. (H. 64 mm. ; L. 53.)

(D'Olivet, Hist. de l'Acad. franç., 1730. Paris, Cocquard ; *B. d'École.*)

15. — BESANÇON. — UNIVERSITÉ. XVIIIe siècle.

Cadre ovale, cartouche Louis XV, écu : *de gueules au bras d'argent mis en pal et issant d'une nuée, tenant la paume en bas un livre fermé*. Autour : PRAEMIVM . UNIVERS . BISUNT . (H. 62 mm. ; L. 55.)

(Bullet, Établissement du christianisme, 1764. *B. de Jules Gauthier.*)

16. — BESANÇON-VILLE. 1628.

Cadre ovale à double filet contenant : *l'aigle éployée tenant de ses serres retournées les deux colonnes empruntées à la devise de Charles-Quint*. (H. 60 mm. ; L. 47.)

Ce fer, vraisemblablement exécuté par l'orfèvre-graveur Pierre de Loisy, maître des monnaies de la cité en 1626-1628, est apposé sur les reliures de prix donnés au nom de la ville « Dono ac munificentia D. D. Gubernatorum Vesontionensium anno 1628. » (H. 61 mm.; L. 47.)

(Nonni Panopolitani, Paris, Cramoisy, 1623, in-12; *B. de Vesoul.* — Vitrine; *B. de Besançon.*)

17 — BOITOUSET (Philippe), de Quingey, chanoine, chambrier et official de Besançon, puis abbé de Bellevaux (1607-1620), mort à Besançon le 13 novembre 1620.

Cadre ovale entouré d'une bordure formée de deux branches de laurier attachées d'un ruban, au-dessus une banderole avec la devise : PII . PHOEBVS . TOLLIT . OPVS . Au centre, entouré d'un bandeau ovale contenant la légende; un joli cartouche renferme les armes du chanoine : *une fasce, accompagnée en chef de deux losanges, en pointe d'une rose.* — PH . BOITOVSET . CAN . CAMER . ET . OFFICIAL . BIS . ETC. (H. 65 mm.; L. 54.)

(Diogène Laërce, Paris, H. Estienne, 1594, in-12; *B. Miss. d'École.*)

18. — BOITOUSET (Pierre-Désiré), brigadier de cavalerie, né à Salins le 12 juillet 1690, créé marquis d'Ormenans en septembre 1718.

Dans un cartouche en forme d'écu, un cul-de-lampe style Louis XIV soutient un écu ovale : *une fasce accompagnée de deux losanges et d'une rose,* supporté par deux lions et sommé d'une couronne de marquis. (H. 63 mm.; L. 47.)

(L'Iliade d'Homère, Paris, Brunet, 1709, in-12. — *Magasin Tarby, aux Grands-Carmes.*)

19. — BONDIEU (Jean), de Salins, docteur en médecine, XVIe siècle.

Cartouches variés contenant des rinceaux style Henri II, dans un cadre rectangulaire posé sur la pointe d'un angle, accostés des initiales I B.

(Aristote, Bâle, 1548; *B. Miss. d'École;* et *B. du Grand Séminaire.*)

20. — BRUN (Claude), de Poligny, conseiller au parlement de Dole, mort dans cette ville le 13 janvier 1621.

Dans quatre petits cartouches imprimés en or et deux par deux, sur chaque plat de reliure, la légende sui-

vante : CLAVDIVS | BRVN | POLYGNÆVS | BVRGVNDIO (1).

Reliures de 1578, 1580, 1581; *B. château de Buthiers* (Mis de Scey).

21. — BRUN (Simon), fils de Claude, mort jésuite au XVIIe siècle.

Dans quatre petits cartouches superposés deux par deux sur chaque plat, la légende : *SIMON* | *BRVN* | *DOLANVS* | *1609*.

(Cahiers de cours d'étudiant en belles-lettres; *B. du château de Buthiers* (Mis de Scey).

22. — CHOISEUL-BEAUPRÉ (Antoine-Clériadus de), cardinal, archevêque de Besançon (1754-1774), mort à Gy le 7 janvier 1774.

Sur un manteau d'hermine écu ovale : *une croix cantonnée de 18 billettes*, sommé d'une couronne de prince, d'une croix à double croison et d'un chapeau avec lacs à 15 glands accosté d'une épée et d'une crosse. (H. 67 mm.; L. 60.)

(Bréviaire de Mende, 1764. *B. du Grand Séminaire.*)

23. — CLERMONT-TONNERRE (Gaspard de), marquis de Vauvillers, duc, pair et maréchal de France, né le 9 août 1689, mort en 1781.

Dans un ovale l'écu : *deux clefs en sautoir*, sommé d'une couronne de duc, entouré des colliers du S.-Esprit et de S.-Michel, reposant sur un faisceau de 8 drapeaux. (H. 47 mm.; L. 39.) (*B. de Gray.* Comm. par M. Jourdy.)

24. — COURVOISIER (Jean), de Lons-le-Saunier, conseiller au parlement de Dole, nommé en 1556.

Dans un ovale formé de deux branches de laurier le mot coupé en deux : COVR — VOYSIER, entouré de fleurons. (H. 81 mm.; L. 52.) (*B. de Besançon.*)

25-28. — DOLE. — COLLÈGE DES JÉSUITES. XVIe-XVIIIe siècles.

a. Dans un cadre rayonnant ovale le monogramme IHS avec la croix en haut, 3 clous en bas. (H. 53 mm ; L. 39.)

(Martini Bulandi synonyma, 1585. *B. Miss. d'École.*)

(Apollonius Alexandrinus, orationes, 1590. *B. de Dole.*)

b. Joli cartouche sommé du monogramme IHS, soutenu d'une tête d'ange; écu : *coupé de Franche-Comté* (lion bil-

(1) Une Enéide de la même origine, trad. de 1567, porte ces deux mots : MVNVS EVTIMILIÆ (Ib.).

leté naissant) *et d'un soleil* (DOLE). (H. 59 mm. ; L. 44.)
(Delrii Antonii syntagma, 1680, Paris ; *B. de Besançon.*)

b. Cartouche rayonnant multilobé ; au dedans un christ en croix soutenu par le monogramme IHS et les 3 clous. (H. 54 mm. ; L. 40.)

(Strabon, 1587, in-fol. *B. des Jésuites de Dole.*)

d. Cartouche couronné contenant les armes de Dole avec devise : DOLA IVSTITIA ET ARMIS . 1725. (H. 62 mm. ; L. 44.)

(Traité des abus de la critique, 1711 ; *B. de la Maîtrise de la cathédrale de Besançon.*)

29-30. — DOLE-PARLEMENT. XVIe et XVIIe siècles (moitié).

a. Écu contenant un lion (XVIe siècle). (H. 26 mm. ; L. 14.)

(Fonds du parlement de Dole, *Arch. du Doubs.*)

b. Dans un cadre ovale, à bords godronnés, sommé d'une tête d'ange, un écu à l'allemande se détache sur un fond de lauriers : *un lion couronné sur champ semé de billettes* (FRANCHE-COMTÉ). Aux deux côtés de l'écu un rabot enchevêtré dans une croix de Saint-André ; au-dessus et au-dessous deux banderoles ondulées. Celle du haut contient ces mots : VIGILAT ET CVSTODIT ; celle du bas : SVPR DOLÆ SEN COMIT BVRG. (H. 58 mm. ; L. 46.)

(Clavius, in Spheram, 1607, in-4 ; *B. des PP. Jésuites de Dole.*)

31. — DOROZ (Jean), né à Poligny vers 1537, évêque de Lausanne (1600-1607), suffragant de Besançon (1585-1604), abbé de Faverney, mort à Chaux-lez-Clerval le 14 septembre 1607.

Cartouche ovale contenant un écu : *une fasce chargée d'une rose*, sommé d'une mitre, d'une crosse et d'une palme, entouré d'un bandeau sur lequel on lit : I . DOROTHEI . EPI . ET . COM . LAVS . S . R . IMP . PRINC . (H. 49 mm. ; L. 41.)

(*B. de Jules Gauthier.*)

32. — DUBAN (Hilaire-Joseph), de Gray, conseiller au parlement de Besançon, 1691-1721.

Cadre ovale contenant un cartouche sommé d'un casque grillé de face avec lambrequins : *une fasce sommée d'un duc (oiseau) essorant et soutenue d'un croissant montant.* Autour : H . I . DUBAN . I . V . D . ET . SEN. (H. 64 mm. ; L. 55.)

(Du Ban, Notæ juris, ms. ; *B. du Grand Séminaire* et *B. de Jules Gauthier.*)

33. — DURFORT-DURAS (Gui-Michel), duc de Lorges et maréchal de France, né le 26 août 1714, mort à Courbevoie le 6 juin 1773.

Sur un manteau doublé d'hermine, et deux bâtons de maréchal de France mis en sautoir, broche un écu ovale avec couronne ducale et colliers des ordres du Roi : *écartelé aux 1 et 4 une bande* (Durfort), *aux 2 et 3 un lion* (Duras). (H. 60 mm.; L. 50.)

(Les Devoirs du prince, Versailles, 1775, in-12 ; *B. de Dole*.)

34-35. — DURFORT (Raymond de), archevêque de Besançon (1774-1792), né au château de La Roque le 10 août 1725, mort à Soleure le 12 mars 1792.

a. Sur un manteau drapé d'hermine, cartouche soutenu de deux branches d'olivier, couronné d'une couronne de prince, d'une croix à double croison accostée d'une épée et d'une croix, enfin d'un chapeau à lacs de 15 glands. Écu : écartelé de Durfort (*une bande d'azur sur champ d'argent*) et Cardaillac (*de gueules au lion d'argent avec orle de 13 besants de même.*) (H. 71 mm.; L. 60.)

(No 1256 Histoire ; *B. de Besançon.*)

b. Même marque de plus grande dimension. (H. 86 mm.; L. 71.)

(Grandidier, Hist. de Strasbourg, 1771 ; *B. du Grand-Séminaire.*)

36. — FROISSARD-BROISSIA (Jean-Claude-Joseph de), né le 20 mars 1657, mort à Neublans en 1750, créé marquis de Broissia en 1691.

Cartouche sommé d'une couronne de marquis, contenant un écu ovale : *un cerf passant*. (H. 53 mm.; L. 44.)

(Mém. Acad. des Sciences, 1733, in-4 ; *B. de Dole.*)

37. — GARINET (Jean), docteur en médecine bisontin, né vers 1575, mort après 1657.

Un écu : *un cygne portant une couronne au col*, au milieu d'un ovale formé de deux branches de laurier enlacées, sommé d'une banderole avec cette devise : NIHIL CONSCIRE SIBI. (H. 88 mm.; L. 79.)

(Florilegium Sweerti, Francof. 1612, in-fol.; *B. de Jules Gauthier.*)

38. — GORREVOD (Antoine de), abbé de Saint-Paul de Besançon (1548-1598), mort dans cette ville le 24 février 1598.

Écu à l'allemande avec bords ondulés et échancrés : *un chevron* sommé d'une crosse. (H. 66 mm.; L. 35.)

(Pontifical romain, Venise, Giunta, 1520, in-fol.; *B. du Grand Séminaire.*)

39. — GRAMMONT (Antoine-Pierre II de), archevêque de Besançon (1735-1754), né vers 1688, mort à Besançon le 8 septembre 1754.

Dans un cadre ovale sur un manteau semé d'hermines, écu écartelé de GRANGES (*un sautoir*) et de GRAMMONT (*trois bustes couronnés de reines posés 2 et 1*), sommé d'une couronne de prince, d'une croix à double croison, enfin d'un chapeau avec lacs à 15 glands, accosté d'une épée et d'une crosse. (H. 98 mm.; L. 81.)

(Canon de la messe, 1752, Venise; *B. du Grand Séminaire.*)

40. — GRAMMONT (Claude de), abbé de Lieucroissant (1571-1577), puis de la Charité (1597-1609), mort le 17 juin 1609.

Sur un plat, au-dessus et au-dessous d'un élégant fleuron ovale, ces deux mots : CLAVDE .·. | DE . GRANDMONT.

(Opus eruditiss. dni. Irenei Lugd. Parisiis, 1567, in-8; *B. de Vesoul.*)

Id. CLAVDE . DE . GRANDMONT . | . 1370.

(Paul-Emile de Verone, Bâle, 1562; *B. de Gray* (Comm. de M. Jourdy)

Id. Sur deux plats au centre d'un médaillon Renaissance : CLAV | DE — DE | GRAND | MONT.

(De aliquot gentium migrationibus, Bâle, 1572; *B. de Gray* [Comm. de M. Jourdy].)

41. GRAY .—TIERCELINES . XVII[e] siècle.

Médaillon ovale, contenant entouré de rayons le monogramme IHS, avec croix, soutenu des trois clous de la Passion. (H. 49 mm.; L. 36.) (*B. de Gray.*)

42. — HOSTUN DE TALLARD (Marie-Joseph d') (duc de), né le 17 septembre 1684, mort en septembre 1755. Gouverneur de Franche-Comté de 1720 à 1755.

Cadre ovale contenant un écu : *de.... à la croix engrêlée d'or*, entouré du collier du Saint-Esprit, avec couronne princière et manteau d'hermines. (H. 62 mm.; L. 55.)

(Mém. sur Granvelle de D. Levesque, 1753; *B. de Dole.*)

(Mém. sur Dole, Normand, 1744; *B. de M. Octave d'Hotelans.*)

(Ouvrages mss. des Académiciens de Besançon, *B. de Besançon.*)

43. — HUGON (Étienne), de Gray, maire de Gray, 1578-1580.

Aux côtés d'un riche cartouche ovale Renaissance, entre deux filets d'or se lisent sur un plat : ESTIENNE HVGON, et sur l'autre DOCTEVR ÈS DROITS.

(L'Harmonie du monde, par F. George, 1578; *B. de Gray* (comm. par M. Jourdy).

44. — JACQUES DE NANS (Quentin), de Chissey, conseiller au parlement de Dole, 1595.

Écu : *une étoile à cinq rais contenue dans un cercle.* Sommé d'un casque avec cimier; une étoile et des lambrequins très larges, soutenu de deux branches de laurier. (H. 92 mm.; L. 80.)

(Clavius de Bamberg, Romæ, Zanetti, 1581, in-fol.; *B. de Dole.*)

45-46. — LA BAUME (Antoine de), abbé de Luxeuil (1601-1622), mort le 6 septembre 1622.

a. Dans un encadrement de feuillage d'olivier, une crosse à volute très ample et à bâton très court, sur les flancs ces initiales : A . A . — B . (Antonius a Balma). (H. 48 mm.; L. 50.)

(Clypeus militantis ecclesiæ. Antuerpiæ, 1576, in-12; *B. de Vesoul.*)

b. Encadrement d'olivier un peu développé ainsi que le bâton de la crosse dont le volute reste identique. Mêmes lettres A . A .—B.

Genebrardi Chronographiæ, Paris, 1585; *B. de Gray.* (Comm. par M. Jourdy.)

47. — LA BAUME (Claude de), cardinal, archevêque de Besançon (1545-1584), né dans cette ville en septembre 1536, mort à Arbois le 14 juin 1584.

Dans un joli cartouche Renaissance, volutes et rubans, écusson ovale : *une bande vivrée;* autour, la devise HONOS PIETATI; derrière apparaît la croix archiépiscopale. (H. 88 mm.; L. 53.)

(Sur un exemplaire des *Statuta synodalia* de 1560; *B. du Grand Séminaire.*)

48. — LA BAUME (Pierre de), cardinal, archevêque de Besançon (1542-1544), mort à Arbois le 4 mai 1544.

Sur le premier plat d'une reliure fleuronnée : POVR | MOVSSEVR | LE | REVERENDIS | IME, et sur le second : CARDINAL | DE | LA | BAVLME. (H. 45 mm.; L. 53.)

(Ex. Gentiani Herveti Aurelii opera. Lugd., 1541, in-12; *B. de Besançon.*)

49. — LA BAUME SAINT-AMOUR (Jacques-Philippe de), dernier de son nom, mort en 1761.

Écu : *d'or à la bande d'azur*, dans un cartouche Louis XV sommé d'une couronne de comte, de quatre drapeaux et de bâtons de commandement, supports deux griffons assis et adossés. (H. 53 mm ; L. 51)

(Mém. pour l'hist. de Granvelle, D. Levesque, 1753; *B. de Gray* (comm. par M. Ch. Godard).

50. — LULIER (Claude-François), président au parlement de Dole, mort dans cette ville le 28 avril 1660.

Cadre ovale contenant un écu : *un olivier* (l'huilier) sommé d'un casque grillé de face avec lambrequins, mortier de président et pour cimier une aigle issante et éployée. (H. 101 mm.; L. 77.)

(Cassiodore. Genève, Chouet, 1650, in-fol.; *B. de Dole*).

51. — LUXEUIL. — CAPUCINS. XVIIe siècle.

Médaillon ovale contenant le monogramme IHS sommé d'une croix et soutenu de trois clous, avec encadrement de rayons. (Ce monogramme, créé par les Franciscains, leur a été emprunté par les Jésuites.) (H. 49 mm.; L. 36.)

(Ribadeneira, Fleurs et vies des saints, 1619, Lyon; *B. de Vesoul.)*

52-53. — MALARMEY DE ROUSSILLON (Émile), bibliophile bisontin, XVIIIe-XIXe siècles, mort vers 1815.

a. Cartouche de forme Louis XVI avec guirlandes contenant un écu écartelé d'un rai d'escarboucle (MALARMEY) et de à la bande de.... accompagnée de sept billettes. Devise sur une banderole : HAMOR IN HONORE. — Une seconde banderole en dessous porte la devise : SANS PEUR. (H. 71 mm.; L. 64.)

(Bréviaire bisontin ; *B. de Jules Gauthier.*)

b. Réduction du modèle précédent, sans légende. (H. 15 mm.; L. 13.) (*B. de Besançon.*)

54. — MOISSEY (Jacques de), Dolois, fin du XVIe siècle.

Au centre d'un riche médaillon Renaissance, dans un ovale reproduit sur les deux plats, cette légende : IACO | BVS | DE | MOIS | SEY.

(Aristote, Ethique. Paris, Du Pré, 1572; *B. de Gray* (comm. par M. Jourdy).

55. — MONTBELIARD (Ulrich de Wurtemberg, comte de), 1534-1550.

Dans un joli cadre rectangulaire dont les contours sont

transformés en ovale par le feuillage et les racines de deux arbustes de fantaisie, un écu à l'allemande écartelé : WURTEMBERG, TECK, Porte-étendard d'EMPIRE, et MONTFAUCON-MONTBÉLIARD; au-dessus deux casques affrontés avec lambrequins ayant pour cimier, à gauche, un huchet empanaché, à droite une tête de bouledogue; plus haut, une banderole avec ces initiales : V. DMIÆ. (H. 73 mm.; L. 48.) (Manuscrit n° 76; *B. de Montbéliard.*)

56-57. — MONTBÉLIARD (Frédéric de Wurtemberg, comte de), 1558-1608, et Sibylle D'ANHALT, sa femme, morte au château de Léonberg, le 16 novembre 1614.

a. Médaillon ovale entouré d'une arcade cintrée avec colonnettes Renaissance. Sur un champ de fleurettes un écu à l'allemande écartelé : WURTEMBERG, TECK, Porte-étendard d'EMPIRE et MONTFAUCON-MONTBÉLIARD. Au-dessus, trois casques affrontés avec grilles, couronnes et lambrequins. Trois cimiers : au milieu un torse de reine ayant pour bras deux bars; à gauche un huchet, à droite une tête de bouledogue losangée. (H. 85 mm.; L. 59.)

b. Revers de la reliure : autre médaillon ovale bordé de lauriers et d'une torsade contenant, brochant sur huit quartiers, l'écu parti de BRANDEBOURG et SAXE. (Les huit quartiers sont : *Berenger*, *Ballenstadt*, *Ascanie*, *Waldersee*, *Warmsdorff*, *Muhlingen* (*Régale*), *Bernburg*. Au-dessus trois casques grillés et posés de face avec couronnes, lambrequins et cimiers; au milieu deux bras croisés tenant deux queues de paon (ANHALT); à gauche un ours naissant et couronné (BERINGEN), à droite douze bannières (ASCANIE). (H. 87 mm.; L. 60.)

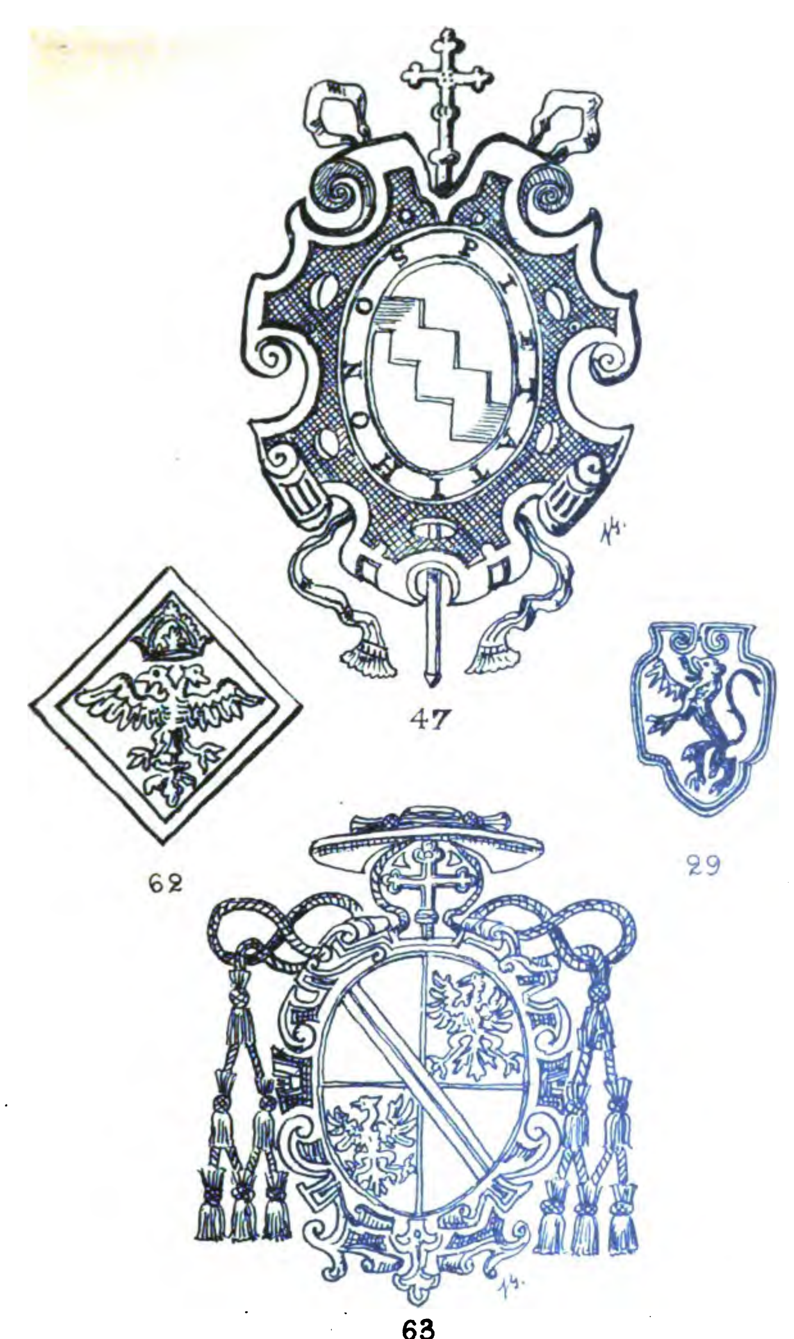
(*B. de M. J. d'Arbaumont*, inspecteur des forêts à Valence.)

58. — MONTBÉLIARD (Frédéric de Wurtemberg, comte de), 1558-1608.

Médaillon ovale, bordé de lauriers, renfermant un écu de forme allemande écartelé : au 1er WURTEMBERG; au 2e TECK; au 3e Porte-étendard d'EMPIRE; au 4e MONTFAUCON-MONTBÉLIARD. Sommé de trois casques de face ayant pour cimiers : un huchet; un torse de reine avec deux bars en guise de bras; une tête de dogue. (H. 47 mm.; L. 37.)

(Manuscrits nos 3, 5, 9, 17, 19 et 64; *B. de Montbéliard.*)

59. — OISELAY-GRANVELLE (Eugène-Léopold), prince de Cantecroix, mort à Besançon le 6 février 1637.



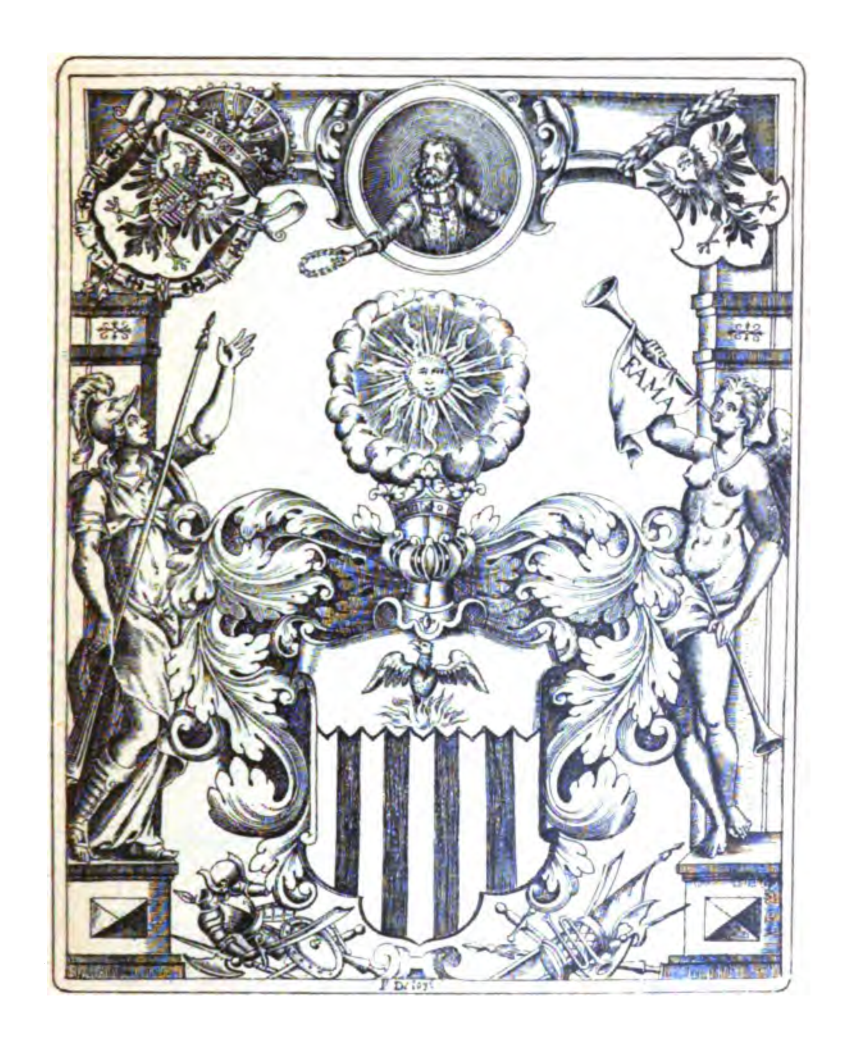
Fers de reliures : de Claude de la Baume (n° 47), et de Ferdinand de Rye (n° 63), archevêques de Besançon ; de Nicolas Perrenot de Granvelle, chancelier de Charles-Quint (n° 62), et du parlement de Dole (n° 29). xvi°-xvii° siècles.



Fers de reliures : du parlement de Dole (n° 30) ; de la ville de Besançon (n° 16) ; des collèges de Jésuites de Besançon (n° 14) ; et de Dole (n° 26). XVIIe-XVIIIe siècles.



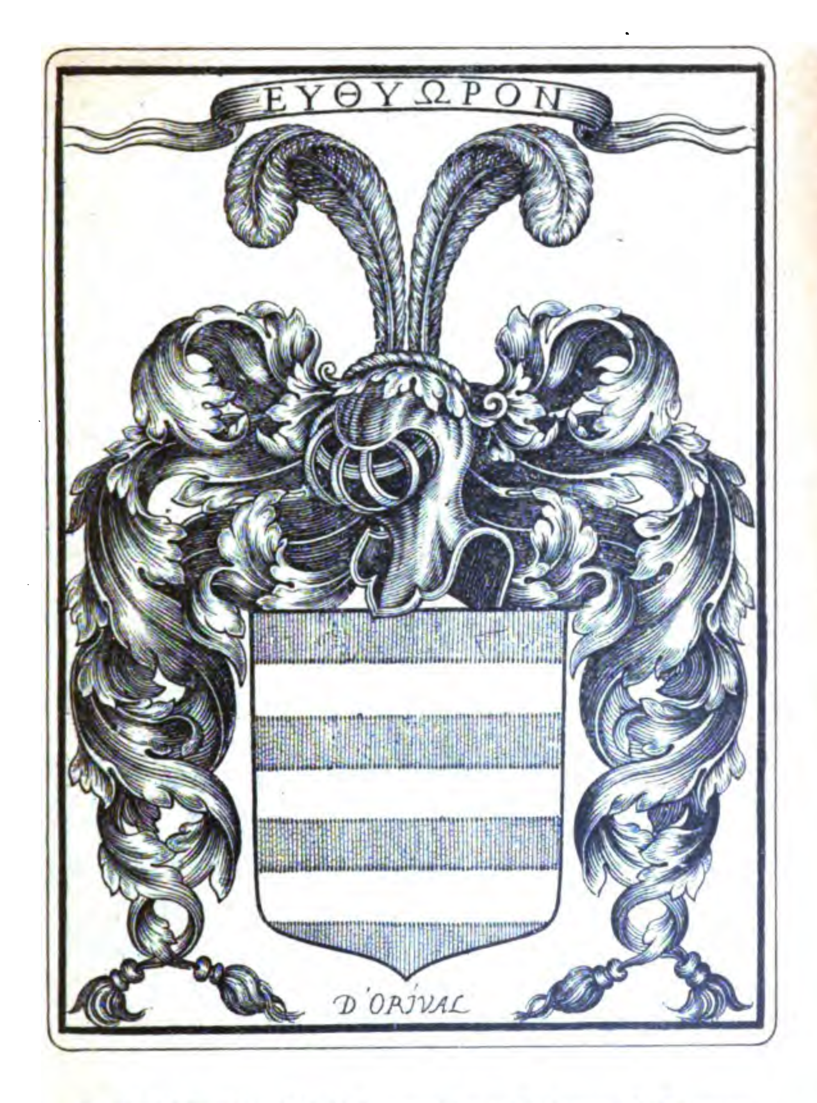
Ex-libris **d'Ernest-Louis DE WELDEN, étudiant à l'Université de Dole, 1590-1601 (n° 232).**



Ex-libris **de Pierre SARRAGOZ, cogouverneur de Besançon, 1603-1649 (n° 215).**



Ex-libris de PHILIPPE CHIFFLET, abbé de Balerne, prieur de Bellefontaine, 1597-1657 (n° 119).



Ex-libris de Richard D'ORIVAL, conseiller au Parlement de Besançon, 1668 (n° 192).



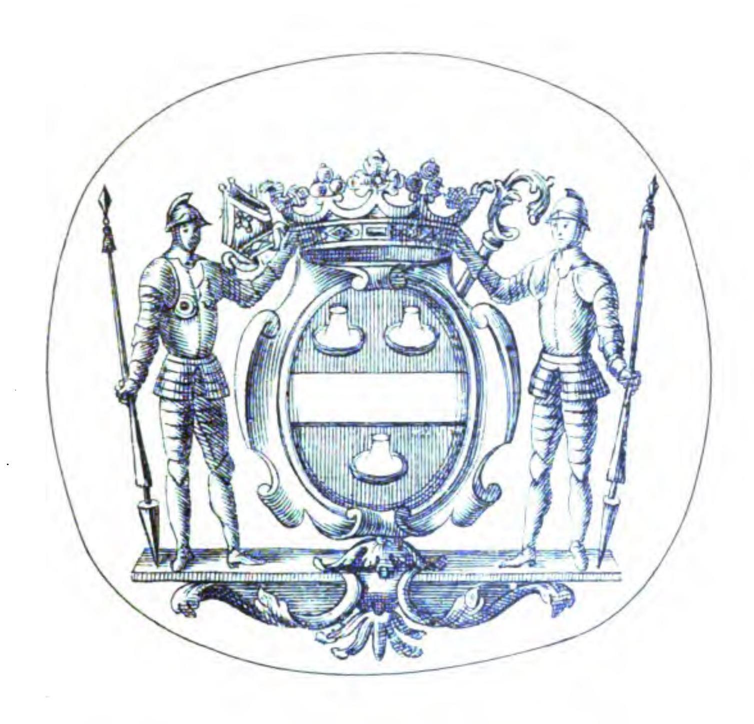
Ex-libris d'Alexandre-Ignace DE SANTANS, conseiller à la Chambre des comptes de Dole, 1665-1700 (n° 214).

EX BIBLIOTECA



UNIVERSITATIS
BISUNTINÆ.

***Ex-libris* de l'UNIVERSITÉ DE BESANÇON, vers 1730 (n° 89).**



Ex-libris de Pierre-François D'ÉTERNOZ, abbé de Saint-Rigaud, prieur de Jussan-Mouthier, 1712-1740 (n° 138).

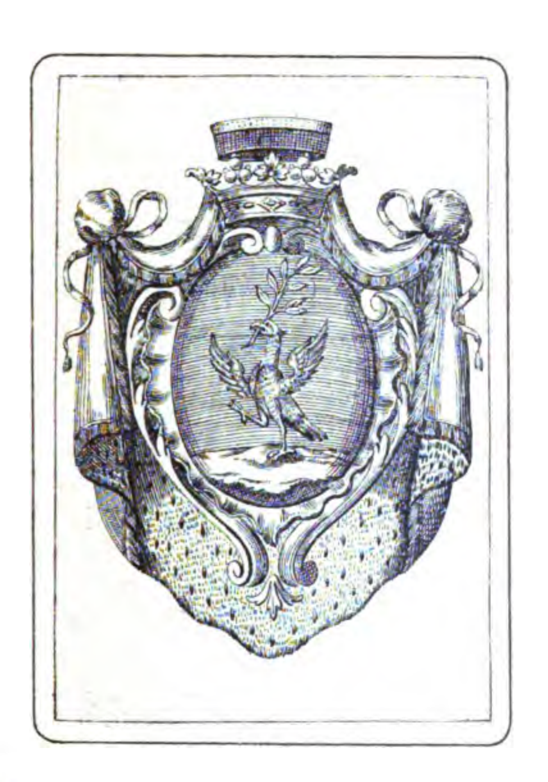




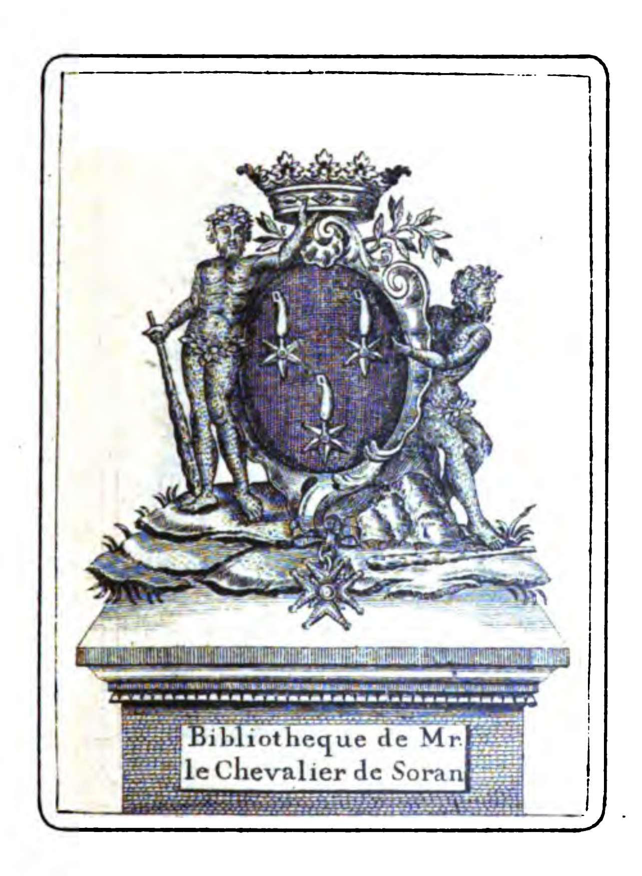
Ex-libris de RICHARD BELON, conseiller à la Chambre des comptes de Dole, 1736 (n° 85).



Ex-libris de Daniel-Antoine TASNIÈRE, doyen de Sexte, chapelain de S. J.-B. de Besançon, 1758 (n° 217).



Ex-libris de **Jean-Baptiste D'OLIVET, président au Parlement de Besançon, 1722-1801 (n° 191).**



Ex-libris de Claude-Antoine DE ROSIÈRES-SORANS, mort en 1794 (n° 209).



Ex-libris de JEAN-BAPTISTE **MICHAUD DE DOUBS**, conventionnel, 1759-1819 (n° 178).

Médaillon ovale contenant soutenu de deux cornes d'abondance avec branches de laurier et surmonté d'une couronne princière, l'écu : *parti au premier : écartelé* GRANVELLE *aux 1 et 4, aux 2 et 3, à l'écu d'*OISELAY *sur le tout; au second :* AUTRICHE-HABSBOURG. (H. 57 mm.; L. 46.)

(Nicolai Nomessei Charmensis Loth., Parnassus Biceps, 1605; *B. de Besançon.* S. J. Chrysostome, 1601; *B. d'École.*)

60-61. — PERRENOT DE GRANVELLE (Antoine), né à Besançon le 25 août 1517, mort à Madrid le 21 septembre 1586, cardinal, vice-roi de Naples, évêque d'Arras (1538-1559), archevêque de Malines (1561-1582), archevêque de Besançon (1584-1586).

a. Dans un *titulus* rectangulaire encadré de filets, sur le 1er plat : REVERE ; D . | ANTO . PERR . | ENOTO . EPO | ATREBATEN . Sur le 2e plat : IACOB. DANVS | SVVS DEDIT. (H. 52 sur 54 mm. et 23 sur 60.)

(Paraenesis Levini Cincii Curionis. J. J. A. Danus, Anv. 1543. — *B. de Besançon.*)

b. Armoiries dans un écu à l'italienne sommé d'une croix et d'un chapeau avec lacs à 10 glands, sur veau coloré aux nuances des armoiries, l'écu et le chapeau bordés d'or : *d'argent à trois bandes de sable, au chef cousu d'or à l'aigle à deux têtes de sable.* (H. 96 mm.; L. 90.)

Sur le second plat un cartouche Renaissance en forme d'écriteau contenant cette dédicace en lettres capitales : ILLVSTRISS. CARD. | GRANVELLANO | IACOBVS PAMELIVS | GRATITVDINE ER | GO DEDICABAT AN | DOMIN. 1571. (H. 66 mm.; L. 83.)

(Liturgica latinorum, Jacobi Pamelii. Cologne, 1571; *B. de Besançon.*)

62. — PERRENOT DE GRANVELLE (Nicolas), né à Ornans en 1486, chancelier de Charles-Quint, mort à Augsbourg le 27 août 1550.

Dans un carré formé d'un double filet doré et posé sur un angle; l'aigle d'Empire à deux têtes, couronnée de la couronne impériale. (H. 38 mm.: L. 36.)

(Aristote, in-fol., 1522; *B. Miss. d'École.*)

63-64. — RYE (Ferdinand de), archevêque de Besançon (1586-1636), né en 1556, mort à Courtefontaine le 20 août 1636.

a. Cartouche ovale surmonté d'une croix archiépiscopale et d'un chapeau avec lacs à six glands contenant un écu

écartelé : aux 1 et 4 de LONGWY (une bande), aux 2 et 3 de RYE (une aigle éployée). (H. 69 mm.; L. 60.)

(Sallustii Crispi op. Lugd., 1589. — *B. de Jules Gauthier.*)

b. Dans un ovale bordé de lauriers et surmonté d'une croix archiépiscopale, un écu : *écartelé* LONGWY *et* RYE (gravé par Pierre Ier de Loisy; H. 166 mm.; L. 96.)

(Volume ms. relatif à un décret sur des immeubles, 1619; *B. du comte Georges de Soultrait.*)

65. — SAINT-CLAUDE. — CAPUCINS. XVIIe siècle.

Riche médaillon ovale entouré de deux branches liées de laurier, renfermant le monogramme IHS, avec croix, soutenu des trois clous et de la couronne d'épines, dans un cadre de rayons flamboyants. (H. 91 mm.; L. 75.)

(Bible de Plantin, 1624, in-fol.; *B. Miss. d'École.*)

66. — SAINT-MAURIS (Alexandre-Marie-Éléonor de), prince de MONTBARREY, mort à Constance, le 5 mai (alias décembre) 1796.

Cartouche Louis XV d'une très grande richesse avec couronne de prince, écu contenant six quartiers : SAINT-MORIS-PONTARLIER, WATTEVILLE, etc., avec les armes de SAINT-MAURIS-MONTBARREY : *coupé au premier d'une aigle éployée, au second d'une croix de Saint-Maurice.* (H. 68 mm.; L. 51.)

(Vitrine d'exposition : *B. de Besançon.*)

67. — SIMONIN (Guillaume), né à Poligny, vers 1560, archevêque de Corinthe, suffragant de Besançon (1604-1616), abbé de Saint-Vincent de Besançon (1608-1630), mort à Villers-Pater, le 26 août 1630.

Dans un ovale dessiné par un large filet un écu : *un pal chargé d'un cœur traversé de deux flèches en sautoir, la pointe en bas*, sommé d'une croix fleuronnée et d'un chapeau avec lacs à six glands. (H. 64 mm.; L. 52.)

(Incunables, n° 183; *B. de Besançon.*)

68. — TOULONGEON (Anne-Edme de), maréchal de camp (1741-1823).

Cadre ovale, contenant sur un manteau doublé d'hermines, avec couronne princière et bâtons de commandement en sautoir un écu : *écartelé aux 1 et 4 d'un lion; aux 2 et 3 de trois flèches mises en pal la pointe en bas*, et sur le tout TOULONGEON *(3 jumelles écartelées de 3 fasces ondées).* (H. 72 mm.; L. 57.)

Olivier de la Marche, Mémoires. Bruxelles, 1616, in-4; *B. de Gray* (comm. par M. Jourdy).

69. — VERNIER DE BIANS (Denis-Bonaventure), lieutenant des maréchaux de France, XVIIIe s.

Joli cartouche rocaille surmonté d'une couronne de marquis, écu supporté par deux lions adossés, sommé d'une palme et d'une branche de laurier : *écartelé aux 1 et 4 une fasce avec deux têtes de lion arrachées; aux 2 et 3 de trois colombes* (NOZEROY). (H. 57 mm.; L. 52.)

(Usages et mœurs des Français. Poulin, 1769, in-12; *B. de Dole.)*

70. — WATTEVILLE (Jean-Charles de), vice-roi de Navarre, marquis de Conflans, chevalier de la Toison d'or. XVIIe siècle.

Médaillon ovale, contenant un écu : *trois demi-vols posés 2 et 1,* sommé d'une couronne de prince, entouré du collier de la Toison. (H. 78 mm.; L. 63.)

(*B. de Jules Gauthier.)*

II. — Ex libris gravés, avec ou sans armoiries (1).

71-72. — ACHEY (Claude d'), archevêque de Besançon, de 1637 à 1654, mort à Gy, le 16 octobre 1654.

a. Dans un cartouche soutenu de deux branches, l'une de laurier, l'autre de palmier, sommé d'une mitre et d'une crosse (le prélat n'était encore qu'abbé de Baume-les-Moines, bénéfice qu'il tint de 1615 à 1654), un écu : *écartelé aux 1 et 4 d'*ACHEY (*2 haches d'armes adossées en pal*), *aux 2 et 3*, BAUFFREMONT (*vairé*). (H. 124 mm.; L. 100.)

(Coll. Chanlecy; *B. de Buyer.*)

b. Écu ovale : *écartelé d'*ACHEY *et* BAUFFREMONT, sur un

---

(1) Dans son *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Besançon*, M. Castan a donné un assez grand nombre d'*ex-libris* manuscrits de bibliophiles comtois Quant aux *ex-libris* gravés ou imprimés, il n'en a décrit que treize dont voici la liste sommaire : on trouvera dans notre catalogue alphabétique des renvois précis aux pages des *Incunables :* Besançon (Chapitre métropolitain); Besançon (Grands-Carmes); Boisot, Claude, prieur de Chaux (2 types); Chifflet, Jean; Chifflet, Philippe; Grangier, Alexis; Labbey de Billy; de Montrichard, Laurent-Gabriel; Perrenot de Granvelle, Antoine, cardinal; Philippe, Claude-Ambroise (*ex-libris* gravés et armoriés). — Beaupré, missionnaires (2 types) (*ex-libris* en typographie).

cartouche sommé d'un chapeau avec lacs à dix glands chacun, supporté par deux génies; au-dessus la croix archiépiscopale, au-dessous deux rameaux de palmier et de laurier. Deux anges voletant sur les lacs soutiennent le chapeau. A droite au bas : *P. de Loisy fecit.* (H. 296 mm.; L. 208.) (Plaque orig. de cuivre, *Arch. du Doubs.)*

73. — AGAY D'ÉPENOY (François-Philippe-Joseph d'), prieur d'Heauville et de Clairvaux, chanoine de Besançon, fin du XVIIIe siècle.

Cartouche rocaille sommé d'une mitre, d'un bâton prieural et d'une couronne de marquis; écu : *écartelé au premier :* Boitouset, *au 2e* Raclet, *au 3e* Froissard, *au 4e* Huot d'Ambre, *à l'écu* d'Agay : *d'or au lion de gueules, au chef cousu d'azur, brochant sur le tout.* Au bas : d'AGAY *d'Epenoy, prieur commendataire de Heauville et de Clairvaux, chanoine de la métropole de Besançon.* Autour bordure losangée. (H. 103 mm.; L. 73.) *(Coll. J. Gauthier.)*

74. — AMIDEY (Frédéric-François), de Besançon, curé de Recologne-lez-Marnay, 1727-1762.

Écusson Louis XIV : *d'azur à la coquille d'argent sommée de deux étoiles d'or soutenu d'un croissant montant d'argent.* Au-dessous : EX LIBRIS FRED . FR . AMIDEY PBRI . BISVNT . CURATI RECOLONIENSIS. (H. 82 mm.; L. 65.) *(Anc. B. Droz des Villars.)*

75. — ANDELOT (Ferdinand d'), s^r d'Ollans, gouverneur de Gray (1626-1638), mort le 11 janvier 1638.

Écu sommé d'un casque couronné, avec cimier (un lion), supporté par deux sauvages armés de massues, entouré de lambrequins : *sur champ échiqueté un lion couronné.* (Gravé à Anvers pour accompagner *l'Histoire du prieuré Nostre Dame de Bellefontaine,* d'Erycius Puteanus, dédiée à ce personnage, 1631 ; utilisé comme *ex-libris.* (H. 145 mm.; L. 121.) *(B. de Besançon.)*

76. — ARIEZ (Alexandre-Gabriel), familier de S.-Maurice de Besançon en 1750, puis religieux de Septfonts en 1754.

Écusson ovale dans un cartouche Louis XV, surmonté d'un chapeau avec lacs à 3 glands : *de gueules à cinq losanges d'argent posés deux, un et deux.* Au-dessous : EX LIBRIS ALEXANDRI GABR . ARIEZ PRESBITERI BISUNTINI. (H. 87 mm.; L. 69.) *(B. Miss. d'École.)*

77-78. — BARBEROT D'AUTET (Emmanuel), de Gray, adjudant général en 1788.

a. Dans un cadre rectangulaire, une Minerve casquée, assise au pied d'une colonne, tenant une lance et appuyée de la droite sur un bouclier portant un écu : *d'azur à une aigle éployée d'argent tenant un serpent d'or*, avec les croix de Saint-Louis et Saint-Lazare (au bas : *Guillet fecit à Dijon)* — DE LA BIBLIOTHEQVE *de M. Emmanuel Barberot d'Autet, chevalier des ordres de S.-Lazare, capitaine au 35e régiment, 1er aide de camp du gouverneur des isles du Vent.* (H. 129 mm.; L. 98.)

B. de Gray (comm. par M. Jourdy).

b. Écu : *d'azur à l'aigle éployée d'argent tenant dans ses serres un serpent contourné d'or*, sommé d'un casque à l'antique. Au bas, deux croix fleurdelisées et à huit pointes de S.-Lazare et S.-Louis: supports deux aigles, l'une sur une terrasse, l'autre essorant. Au bas : *De la Bibliothèque de M. le Cr Em. de Barberot d'Autet, chev. des ordres roy. et mili. de S.-Lazare et de S. Louis, cap. 1er aide de camp du gouverneur gén. des Isles du Vent.* (H. 126 mm.; L. 71.)

(*B. de M. Fleury-Bergier*, ancien magistrat.)

79. — BARBEROT D'AUTET (Ferdinand-Hippolyte), de Gray, chanoine de Besançon, prieur de Vellexon (17..-1790).

Sur un support en forme de dalle, portant une inscription entourée de guirlandes un cadre ovale soutenu de deux aigles adossées. Sur une croix à huit pointes et deux bâtons prieuraux passés en sautoir : *d'azur à une aigle d'argent éployée, soutenant un serpent d'or;* l'écu sommé d'une couronne de comte et d'une mitre, entouré d'un ruban supportant la croix du chapitre de Besançon. Au bas : *Ferd.-Hyp. Barberot d'Autet Grayacensis, Eccles. Metrop. Bis. Canonicus, prior de Vellexon. Anno* 1787. (H. 84 mm.; L. 77.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

80. — BAUFFREMONT (Claude de), abbé de Balerne (1593-1635), mort à Besançon le 20 décembre 1635.

Écu : *vairé*, sommé d'une mitre et d'une crosse, soutenu de deux palmes formant ovale. (H. 85 mm.; L. 66.)

(Coll. Chanlecy; *B. de Buyer.*)

81. — BAUFFREMONT (Claude de), baron de Scey, bailli d'Amont et d'Aval, mort le 22 septembre 1660.

Écu : *vairé*, sommé d'un casque avec lambrequins et cimier : une boule. (H. 98 mm.; L. 93.)

(Coll. Chanlecy ; *B. de Buyer.*)

82. — BAUFFREMONT (Louis-Bénigne de), né le 3 décembre 1684, mort en 1769, prince du Saint-Empire en 1757.

Dans un cadre rectangulaire, à angles abattus, écu ovale : *vairé d'or et de gueules*, soutenu d'un motif rocaille, supporté par deux anges, sommé de la couronne de prince d'Empire et d'une banderole avec devise : DIEU AIDE AU PREMIER CHRÉTIEN. (H. 90 mm.; L. 86.)

(Histoire généalogique des ducs de Bourgogne. Paris, Cramoisy, 1628, in-fol.; *B. de M. le chanoine Suchet.*)

83. — BAULARD (Claude-François), chanoine et curé de Ste-Madeleine de Besançon, mort chanoine de la métropole et vicaire général le 24 septembre 1785.

Dans un cartouche, un écu ovale : *d'azur à la bande d'argent chargée de 3 tourteaux de sable*, couronné d'un chapeau à lacs à six glands. Au-dessous cette légende : CLAVDIVS . FRANCISCVS . BAVLARD PRESBITER CANONICVS ET CVRATVS ECLESIÆ COLEGIATÆ . ET PAROCHIALIS SANCTÆ . MARIÆ . MAGDALENÆ BISONTINÆ 17.. (H. 107 mm. ; L. 82.)

(*B. du Grand Séminaire.*)

84. — BAULARD D'ANGIREY (Jean-François), officier au régiment de Poitou, fin du XVIIIe siècle.

Écu dans une targe à l'antique, supports deux lévriers colletés, couronne de marquis, soubassement style Louis XVI, croix de St-Louis, pendante : *d'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux de sable.* (H. 79 mm.; L. 57.) (*Coll. Roger de Lurion.*)

85. — BELON (Claude-François-Richard), conseiller à la Chambre des Comptes de Dole, 1736, puis au parlement de Besançon.

Dans un cartouche style Louis XVI avec socle et supports, deux lévriers adossés, un écu entouré de guirlandes, sommé d'une couronne de marquis : *d'azur au chevron engrêlé d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent.* Au-dessus deux banderoles, celle du dessous portant une devise : SPES IN VIRTUTE ET A DEO SALUS ; celle du dessus : EX BIBLIOTECA. En contre-bas : DNI . CL . FR . RICHARDI DE BELON IN SUPREMA . REGIARUM RATIONUM CURIA SENATORIS ET DECANI ; DEINQUE SUPREMÆ SEQUANORUM CURIA SENATORIS. (H. 90 mm. ; L. 59.)

(Planche de cuivre ; *Coll. de Jules Gauthier.*)

86. — BELOT DE VILLETTE (Henri-Antoine-François de), marquis de Chevigney, XVIIIe siècle.

Écu ovale supporté par deux lions, couronné d'une couronne de marquis, soutenu d'une console style Louis XV : *écartelé au 1er* BELOT, *au 2e* SEYTURIER, *au 3e* MOUSTIER, *au 4e* DE FOUDRAS, *l'écu de* BELOT *brochant sur le tout.* Au-dessus : DE BELOT VILLETTE. (H. 72 mm. ; L. 69.)

(*B. de M. O. d'Hotelans.*)

87. — BESANÇON. — CHAPITRE MÉTROPOLITAIN. XVIIe siècle.

Cartouche ovale, style de la fin du XVIIe siècle, contenant, sans indication d'émaux, l'écu du chapitre : *à dextre une aigle asénestrée tenant dans ses serres une banderole avec ces mots : S. IOANNES.* ; *à sénestre le reliquaire du bras bénissant de S. Étienne, mis en pal.* (Gravure sur bois, H. 87 mm. ; L. 71.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 316 ; — *Coll. J. Gauthier.*)

88. — BESANÇON. — GRANDS-CARMES. XVIIIe siècle.

Écu : *d'argent chapé de sable,* sommé d'une couronne ducale avec cimier ; un bras tenant une épée. Au-dessus et autour une banderole avec la devise de l'ordre : ZELO ZELATUS SUM PRO DNO DEO EXERC. Au-dessous sur un socle mouluré : *Bibliothèque des Grands-Carmes de Besançon.* (H. 95 mm. ; L. 70.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 38 ; — *Coll. J. Gauthier.*)

89. — BESANÇON. — UNIVERSITÉ. XVIIIe siècle.

Cartouche ovale sommé d'une tête d'ange, autour brindilles d'olivier; écu : *une main en pal tenant un volume, issante et descendante d'un nuage.* — EX BIBLIOTECA UNIVERSITATIS BISUNTINÆ. (Gravure sur bois , H. 72 mm. ; L. 48.) (*Coll. J. Gauthier.*)

90. -- BESUCHET (les frères), prêtres bisontins, XVIIIe siècle.

Dans un cartouche Louis XV écu ovale : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une aigle issante éployée d'argent, en pointe d'un croissant montant de même.* Au-dessous : EX LIBRIS FRATRVM BESUCHET *sacerdotum Vesontionensium.* (H. 88 mm. ; L. 58.)

(M. de Esparza, théol., Lyon, 1685; *B. du Grand Séminaire.*)

91. — BÉVALET, prêtre, de Pontarlier. XVIIIe siècle.

Au-dessus d'un autel portant des évangiles et un encensoir, entre deux rideaux entr'ouverts un écu ovale : *d'azur au sautoir fleurdelisé d'or cantonné de trois étoiles et d'un cor de chasse d'argent virolé et enguiché d'or*, sommé d'un chapeau avec lacs à 3 glands. (H. 108 mm ; L. 76.)

(Hist. des ordres royaux, Gautier de Sibert, 1772, in-4 ; *B. des Jésuites de Dole.*)

92. — BLANCHARD DE VILLERS (Pierre), aide-major au gouvernement militaire de Besançon en 1786, guillotiné à Paris le 8 thermidor an II (26 juillet 1794).

Cadre rectangulaire, écu avec cartouche rocaille, fleurs et palmes, couronne de marquis et croix de St-Louis : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de deux étoiles de même et d'un globe crucigère d'argent*. Au bas : EX LIBRIS PETRI BLANCHARD 1770. (H. 73 mm. ; L. 61.)

(*Coll. de Roger de Lurion.*)

93. — BLITERSVICH DE MONCLEY (Antoine-François de), abbé de Cherlieu (1694-1754), archevêque de Besançon (1732-1734), mort le 13 novembre 1734.

Sur un cul-de-lampe un écu ovale : *emmanché d'or et de gueules de trois pièces*, sommé d'une couronne de marquis, avec mitre et crosse, supports deux griffons. (H. 122 mm. ; L. 108.)

(Baverel, Armorial manuscrit ; *B. de Besançon.*)

94-95. — BOISOT (Claude), né à Besançon vers 1663, prieur de Chaux-lez-Clerval (1709-1750), mort le 25 juillet 1750.

a. Cartouche Louis XV sommé d'une couronne de marquis accostée d'une mitre et d'une crosse ; écu : *d'or à trois tourteaux (ou besants) de gueules*. Légende au-dessous : EX LIBRIS CL. BOISOT. *Vesont. prioris Commendatarii S.-Petri de Calce.* (H. 86 mm. ; L. 80.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 343. — *Coll. de J. Gauthier.*)

b. Cartouche Louis XV, avec branches de palmier sur les flancs, sommé d'un mitre ; écu ovale : BOISOT. Au-dessus et au-dessous : EX LIBRIS CLAUDE BOISOT. *Canon. cantoris maj. Bisuntini prioris Commen. de Calce 1749.* (H. 80 mm. ; L. 64.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 176 ; — *Coll. J. Gauthier.*)

96. — BOITOUSET DE VENNANS (Philippe), citoyen de Besançon, XVIIe siècle.

Ovale contenant un écu : *une fasce accompagnée de deux losanges et d'une rose*, sommé d'un casque avec lambrequins et cimier, trois roses. (H. 36 mm. : L. 30.)

(Dionysii Afri, Basileæ. XVIe siècle, in-4 ; *B. d'École*. Magia Universa, Schitt, 1658 ; *B. de Gray*. Comm. par M. Ch. Godard.)

97. — BOQUET DE COURBOUZON, né vers 1682, mort président honoraire au parlement le 16 mars 1762. (Secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, 1752-1762.)

Cartouche rocaille soutenant un écu écartelé : *au 1er* SACHET (*d'argent à trois pals de sable à une emmanchure d'or chargée d'une aigle à deux têtes de sable*) ; *au 2e* POLIGNY (*de gueules au chevron d'argent*) ; *au 3e* COURBOUZON (*d'or à la fasce de gueules, au lion de même mouvant de la fasce*) ; *au 4e* CHANTRANS (*de gueules à trois chevrons d'argent*) et sur le tout : *d'azur à quatre roses d'or qui est* BOQUET. Au-dessus une couronne de marquis ; au-dessous : *F. Viotte sculpsit*. (H. 133 mm. ; L. 107.)

(*B. de Salins*.)

98. — BORDEY (François), de Besançon, XVIe siècle (2e moitié).

Ovale avec bordure perlée : un pèlerin appuyé sur un bourdon, portant la coquille au chapeau et une casaque armoriée : *deux bourdons en pal, accompagnés de trois étoiles*, chemine enfoncé à mi-jambes dans l'eau coulant vers de lointaines montagnes. Il montre de la main droite une devise : CONSULTÉ. Au-dessous : F. BORDEY (Gravure sur bois). (H. 76 mm. ; L. 53.)

(Recueil iconograph. ; *B. de Besançon*.)

99. — BORREY (Antoine-Emmanuel-Joseph-Hyacinthe), avocat bisontin, XVIIIe siècle.

Cartouche Louis XIV sommé d'une couronne de comte ; écu : *écartelé aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3, d'azur à trois cotices d'argent, à l'écu d'azur au sautoir d'argent, brochant sur le tout*. (H. 49 mm. ; L. 48.) Sur un écriteau au-dessous : NOB . ANT . EMM . JOS . HYAC . BORREY . 1711. (*Coll. J. Gauthier*.)

100. — BOUCHET (Jean-François), de Besançon, chanoine de Ste-Madeleine, 1730, mort avant 1739.

Écu ovale sommé d'un chapeau avec lacs à six glands : *d'azur au mouton passant d'argent sur une terrasse de même éclairée d'un soleil d'or*. Au-dessous : JOANNES FRANCISCUS BOUCHET, *Presbyter canonicus insignis eccle-*

siæ S. Mariæ Magdalenæ Bisuntinæ civitatis 1730. — *Filloz fe.* (H. 92 mm.; L. 61.)

(Biblia sacra. Mayence, 1609; *B. du Grand Séminaire.*)

101. — BOUCHET (Jean-Baptiste), de Besançon, inspecteur de l'artillerie des Deux-Bourgognes.

Écu ovale : *d'azur au mouton passant d'argent sur une terrasse de même, éclairée d'un soleil d'or ;* au-dessus casque et lambrequins ; au-dessous : JOANNES BAPTISTA BOUCHET. *Ci. Bi. In utraque Burgundia artilleriæ Inspector.* — *Bouchy fe.* (H. 76 mm.; L. 58.)

(Mémoire d'artillerie. Paris, 1707, in-4 ; *B. Miss. d'École.*)

102. — BOUCHET (Jean-Étienne-Ignace), de Besançon, prêtre, mort après 1739.

Écu ovale : *d'azur au mouton d'argent passant sur une terrasse de même, éclairé d'un soleil d'or.* Au-dessus un casque avec lambrequins ; au-dessous : EX LIBRIS JOANNIS STEPHANI IGNA . BOUCHET . (H. 86 mm.; L. 52.)

(Suppl. au Dictionnaire économique, 1712, in-fol.; *B. Miss. d'École.*)

103. — BOUCHET (Antoine-Esprit), chanoine de Ste-Madeleine de Besançon, 1790.

Dans un cadre rectanculaire formé de baguettes enrubannées (style Louis XVI) un cartouche ovale sommé de vases sacrés, chandeliers, évangéliaire, et entouré d'une légende, un écu (BOUCHET) sommé d'un chapeau avec lacs à six glands : Mr BOUCHET CHANne EN L'ÉGse DE Ste MAGDELAINE.

(Sannazar, Opera. Paris, 1725, in-12 ; *B. des Jésuites de Dole.*)

104. — BOUGAULT (Claude-Antoine), médecin, né à Dole le 28 février 1650, mort le 26 juin 1724.

Très joli cartouche, style Louis XIV, avec grotesque, fruits, casque de profil, lambrequins contenant un écu ovale : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois épis de même.* (H. 94 mm.; L. 64.)

(Galien, Lyon, 1550, in-fol.; *B. des Jésuites de Dole.* — Inventaire du médecin Bougault, 1703 ; *B. de M. Jourdy, à Gray.*)

105. — BOUHÉLIER DE SERMANGE (Charles-François), conseiller au parlement de Besançon en 1701, mort après 1722.

Écu couronné d'une couronne de comte et soutenu de deux lions reposant sur un soubassement orné et contenant la légende : *de gueules à trois fasces d'or.* — EX LI-

BRIS CAROLI FRANCISCI BOUHELIER, *in suprema Sequanorum curia senatoris*. (H. 131 mm. ; L. 89.)

(N° 9937 Belles-Lettres ; *B. de Besançon.*)

106. — BRUN (Antoine), diplomate célèbre, né à Poligny en 1600, mort à La Haye le 11 janvier 1654.

Trois génies jouant tenant chacun une grosse grappe de raisin (Brun portait : *d'or à trois raisins de pourpre*). (H. 142 mm. ; L. 110.)

(Cl. B. Morisot, Dijonnais, Orbis.... historia, 1643, in-fol. ; *B. de Dole.*)

107. — BRUN (Henriette-Charlotte-Gabrielle de), marquise de Brun, dame de la Croix Étoilée, morte au XIXe siècle.

Dans un cadre rectangulaire Louis XVI, baguettes enrubannées, un ovale reposant snr un piédestal : cartouche avec couronne de marquis, bâtons de prieur, guirlandes laurier : *d'or à trois raisins de pourpre*. (H. 82 mm. ; L. 59.) (*Coll. J. Gauthier.*)

108. — CABOUD (Henri-Nicolas), conseiller au parlement de Besançon en 1741, mort honoraire après 1785.

Sur un riche socle Louis XV deux lions supportent un écu ovale surmonté d'une couronne de comte et d'une banderole : EX LIBRIS DD CABOVD. Cet écu porte : *d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or, accostée d'une tête de lion arrachée de gueules et d'un croissant montant d'azur*. (H. 80 mm. ; L. 73.)

(Censius, de Censibus Lyon, 1676, in-fol. ; *B. des avocats de Besançon* et *Coll. de Jules Gauthier.*)

109. — CAMUS DE FILAIN (Gabriel-Antoine-Ignace), abbé de Clairefontaine (1719-1748), vicaire général de Besançon, mort le 10 octobre 1748.

Sur un socle, un cartouche Louis XV, sommé d'une couronne de marquis, d'une mitre et d'une crosse, soutenue par deux lions, écu : *d'or à trois têtes de lion arrachées de sable*. Au-dessous, sur la courbure médiane du socle : *Bouchy fecit Vesontione, 1722*. Légende : ANT IGN. DE CAMUS DE FILAIN PRÆSBITER ABBAS COMMENDATARIUS CLARIFONTIS NEC NON ÆCCLESIÆ METROPOLITANÆ BISUNTINÆ CANONICUS ANNO 1722. (H. 102 mm. ; L. 76.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

110. — CAMUSAT (Louis), avocat, originaire de Troyes, mort à Besançon en 1729.

Cartouche Louis XV sommé d'un casque avec lambre-

quins ; écu : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de bélier de même*, au bas : LUDOVICUS CAMUSAT. *In supremo comitatu Burgundiæ Senatu causarum Patronus, anno* 1708.

(J.-P. Fontanelle, De pactis nuptialibus, 1686, in-fol.; *B. des Avocats.*)

(*B. du château de Nancray*, M. Gurnaud.)

111. — CASEAU (Étienne-François-Joseph), avocat, vicomte-maïeur de Besançon en 1720, mort en 1744.

Dans un cartouche un écu ovale sommé d'un casque avec lambrequins : *trois fleurs sur un tertre, au chef cousu chargé d'un lion passant.* Au-dessous un écriteau oblong élégamment découpé porte ces mots : E. F. J. CASEAU CIVITATIS BISUNTINÆ VICE COMES MAIOR, 1720. (H. 77 mm.; L. 58.) (Gui Pape, 1667, in-fol.; *B. des Avocats.*)

112. — CASEAU (Bernard-Gabriel), vicomte-maïeur de Besançon en 1750, conseiller au parlement en 1769, mort en juillet 1775.

Cartouche Louis XV sommé d'un casque de face, avec lambrequins et cimier : *un lion tenant un bouquet : trois fleurs sur un tertre, chef chargé d'un lion passant.* Au-dessous une banderole avec ces mots : B. CASEAU, CIVITATIS BISUNTINÆ VICE COMES MAIOR. — 1750. (H. 70 mm.; L. 58.)

(Baverel, armorial manuscrit ; *B. de Besançon.*)

113. — CHAMPAGNE (Claude-Antoine-Louis, marquis de), mort en 1820.

Cartouche Louis XVI sommé d'une couronne de marquis et supporté par deux lions debout sur une terrasse : *d'or au lion de gueules.* Au-dessous : CLAU . ANT . LOUIS . MQVIS . DE . CHAMPAGNE. (H. 100 mm.; L. 68.)

(*Coll. de J. Gauthier.*)

114. — CHARLES (Jean-François), docteur en théologie, prieur de Fouchécourt, aumônier de la maison du roi, mort à Besançon le 2 avril 1788.

Écu rocaille incliné à droite et reposant sur deux bâtons de prieur, couronne de comte : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux molettes de même.* — EX LIBRIS J. F. CHARLES PRESB. DOCT. THEO. CANONICI LINGONENSIS. PRIORIS DE . FOUCHECOUR REGIS DOMUI AB ELEEMOSINIS. (H. 105 mm.; L. 75.)

(Lettres édifiantes, 1758, in-12 ; *B. du Grand Séminaire.*)

115-116. — CHEVALIER (François-Félix), historien de Poligny,

maître des Comptes, né à Poligny en 1705, mort en 1801.

a. Cartouche rocaille contenant, surmonté d'une couronne de comte, un écu ovale : *de gueules au chevron d'argent accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'argent, en pointe d'une épée, la pointe en haut.* En bas : *De la Bibliothèque de M. Chevalier, de Poligny, maître aux Comptes.* (H. 92 mm.; L. 72.)

(Manuscrits de Chevalier, t. II ; *B. de Poligny* et *B. de Salins.*)

b. La Muse de l'histoire assise auprès d'un bureau, devant une bibliothèque, tient négligemment l'*Histoire de Poligny ;* à ses pieds les armes de CHEVALIER, avec couronne de comte; au fond, à travers une fenêtre ouverte, vue de Poligny et de la montagne de Grimont. Au-dessus une devise : DULCIS . AMOR . PATRIÆ ; au bas : *Ex Bibl. fr. felicis Chevalier Polyn. av. fisci curia Dolana senatoris.* — Micaud fe (H. 110 mm.; L. 73.)

(Pausanias. Bâle, 1550; *B. de Dole* et *Coll. de Jules Gauthier.)*

117. — CHEVROTON (Renobert), de Chantrans, abbé de Montbenoît (1603-1639).

Cartouche contenant un écu ovale sommé d'une mitre et d'une crosse : *un chevron accompagné de deux étoiles et d'un croissant montant.* (H. 124 mm.; L. 91.)

(*Coll. de Jules Gauthier.*)

118. — CHIFFLET (Jean), médecin et érudit bisontin, né le 25 octobre 1550 et mort le 14 juin 1602, à Besançon.

Cadre ovale contenant un cartouche avec écu : *un sautoir* et, *en chef, un serpent se mordant la queue*, avec casque de profil, lambrequins et cimier; un dragon au-dessus, une banderole contournée avec la devise grecque ΚΑΛΑ ΕΠΙ ΑΓΑΘΟΙΣ. (H. 98 mm.; L. 79.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 159 ; *B. de Besançon.*)

119. — CHIFFLET (Philippe), né à Besançon le 10 mai 1597, abbé de Balerne (1639-1657), mort à Bruxelles le 11 janvier 1657.

Dans un paysage où figurent à gauche et à droite deux arbustes, le premier enlacé par un serpent, le second portant une colombe éployée tenant un rameau d'olivier, un écu en forme de cœur portant : *sur champ de gueules un sautoir d'argent surmonté d'un serpent se mordant la*

queue. Cet écu est sommé d'une mitre dont le serpent et la colombe supportent les fanons, d'une crosse et d'un bâton prioral. Au bas, entre une tête d'homme et un agneau, la devise : *Prudenter et simpliciter*. Autour : PHILIPPVS CHIFFLETIVS ABBAS BALERNENSIS CANONICVS VESONT. PRIOR BELLEFONTIS, ETC. (H. 88 mm.; L. 63.)

(Plaque de cuivre ; *Musée de Besançon*, décrit par A. Castan. *Monographie des Musées*.)

120. — CHIFFLET D'ORCHAMPS (Étienne-François-Xavier), premier président des parlements de Besançon et de Metz, né à Besançon le 8 décembre 1717, mort le 20 septembre 1782.

Sur un manteau sommé d'un mortier dépendant et d'une couronne de marquis cartouche Louis XV sur écu : *écartelé aux 1 et 4*, CHIFFLET (*de gueules au sautoir d'argent, accompagné en chef d'un serpent d'or se mordant la queue*) ; *aux 2 et 3*, ORCHAMPS (*parti de gueules au chevron dentelé d'argent et de gueules fretté d'or*). (H. 60 mm.; L. 55.) (*Coll. de Jules Gauthier.*)

121-123. — CHOISEUL-BEAUPRÉ (Antoine-Clériadus de), cardinal, archevêque de Besançon (1754-1774.)

a. Sur un manteau d'hermines écu ovale : *d'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billettes de même*, sommé d'une couronne princière, d'une mitre, d'une crosse et d'un chapeau à lacs à 15 glands. (Gravure sur bois, H. 88 mm.; L. 84.)

(Œuvres de du Perron, 1622 ; *B. de Gray*, Comm. de M. Jourdy.)

b. Même modèle réduit. (H. 51 mm.; L. 34.) (*Coll. de Jules Gauthier*.)

c. Même modèle très réduit. (H. 23 mm.; L. 28.) (*Coll. de Jules Gauthier.*)

124. — CHOPARD (A. J.), prêtre, du Val de Morteau.

Cartouche rocaille sommé d'un chapeau avec lacs à trois glands, écu : *d'azur à des rochers d'argent éclairés en chef par un quartier de lune de même, en pointe sénestre par un soleil couchant d'or* (chaud part !). Au-dessus sur une banderole : EX MVSAEO A. J. CHOPARD PRESBITERI. (H. 84 mm.; L. 59.)

(S. Thomas, Opuscule. Paris, 1634 ; *B. du Grand Séminaire*.)

125. — CLÉMENT (Pierre-François), né à Besançon le 17 fé-

vrier 1678, mort conseiller honoraire au présidial en 1746.

Écu ovale : *de gueules à deux vols d'argent*, avec casque timbré d'un mortier avec deux vols pour cimier, lambrequins : *Ex lib. nobilis Petri Fr. Clement curiæ præsidialis consiliarius ad honores*, 1732. (H. 88 mm.; L. 66.)

(Baverel, armorial ms.; *B. de Besançon.*)

126-127. — CLERMONT-TONNERRE (Jean-Louis-Ainard de), abbé de Luxeuil (1748-1790), mort à Hamonville, le 27 février 1801.

a. Sur une terrasse écu rocaille soutenu par deux lions adossés; palmes, mitre et crosse, au-dessus couronne ducale sommée d'une tiare : *de gueules à deux clefs d'or en sautoir*. Au-dessous : *Ex Libris Bibl. Joann. Ludov. Ainard de Clermond-Tonnerre Abbat. Luxoviensis Comitatu Burgundiæ. — Durand f*[t]. (H. 97 mm.; L. 68.)

(*Coll J. Gauthier.*)

b. Reproduction fac-similé de l'ex.-libris ci-dessous, faite par le graveur de la monnaie de Besançon : *Viotte Reg. Monet. Sculp. exc.* (H. 105 mm.; L. 76.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

128. — COURLET DE BOULOT (Alexandre), conseiller au parlement de Besançon dès le 7 septembre 1704.

Écu : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles et d'un cœur de même*. Au-dessous : *Monsieur de Boulot*, 1706. (H. 100 mm.; L. 80.)

(*Anc. B. Droz des Villars.*)

129. — COURLET DE VREGILLE (Alexandre-François), né à Besançon le 22 février 1684, conseiller au parlement de cette ville de 1715 à 1748.

Cartouche Louis XIV sommé d'une couronne de comte : *d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles et d'un cœur de même*. — MR DE VREGILLE. (H. 101 mm.; L. 81.) (*Coll. J. Gauthier.*)

130. — CRESTIN (Jean-Baptiste), de Gray, XVIII[e] siècle.

Sur une console un cartouche Louis XV, couronne de marquis, support deux aigles, écu : *coupé d'argent à la branche de lierre à trois feuilles de sinople posée en fasce et d'or à l'aigle éployée de gueules*. (H. 70 mm.; L. 56.)

(Mably, Observations sur l'histoire, 1763; *B. de M. Charles Godard, de Gray.*)

131. — CRESTIN DE VILLERS (Philippe-Joseph), capitaine de cavalerie, mort en 1799.

Écu : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois larmes d'argent*, sommé d'une couronne laurée; au-dessous la croix de S.-Louis reposant sur un socle Louis XVI : BIBLIOTHÈQUE DE MONS. *Crestin de Villers*. (H. 89 mm.; L. 62.)

(Le Catholique du Jura, 1793. in-8; *B. de M. le chanoine Suchet.*)

132. — DESCHARD (Henri), de Salins, notaire, docteur en droit, 1696-1716.

Cadre ovale contenant sommé d'un casque de profil avec lambrequins un écu : *de gueules à la fasce d'or, accompagné en chef de deux artichauts et en pointe d'un croissant montant d'argent*. (H. 75 mm.; L. 62.) (*B. de Salins.*)

133. — DOMET (Antoine-Alexandre), conseiller au parlement de Besançon (1741), né à Arbois le 18 juin 1716.

Cartouche rocaille, écu couronné et écartelé : *d'or à l'arbre de sinople et de gueules au chevron d'or accompagné de trois besants d'argent*; supports une aigle et un lion. Au-dessous une banderole : VIRTUS OMNIA DOMET. (H. 80 mm.; L. 68.) (*Coll. Roger de Lurion.*)

134. — DROZ (François-Nicolas-Eugène), conseiller au parlement de Besançon (1766-1790), secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, né à Pontarlier le 4 février 1735, mort à Saint-Claude le 13 octobre 1805.

Dans une bibliothèque surmontée de cette inscription : HIC AMOR, et dont la fenêtre ouvre sur les portiques d'un temple, la Muse de l'histoire, assise, tient l'*Histoire de Pontarlier*. A ses pieds un écu rocaille surmonté d'une couronne de comte renferme les armoiries de Droz : *bordure engrêlée de sable et trois croix de Malte de gueules sur champ d'argent*; à côté un livre, une règle, une équerre et un compas. F. N. E. DROZ CAUSIDICI, ACAD. BISUNT. Socii. -- Micaud fe. (H. 105 mm.; L. 68.) (*Coll. J. Gauthier.*)

135. — DUNOD (François-Ignace), professeur de droit à l'Université de Besançon, né le 30 octobre 1679 à Saint-Claude, mort à Besançon le 21 juin 1752.

Cartouche Louis XIV, sommé d'une couronne de comte, soutenu d'un écriteau portant la légende : *de gueules à la bande composée d'or et d'argent de six pièces, accompagnée de trois besants d'or*. FRANC. IGN. DVNOD IN ACAD. BISVNTINA ANTECESSOR REGIVS. (H. 90 mm.; L. 65.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

136. — DURAND DE GEVIGNEY (Claude-François), licencié en droit, né à Besançon le 26 septembre 1688, mort en 1737 sans postérité.

Sur une console, cartouche Louis XIV soutenu par deux sauvages armés de massues, casque de face avec couronne. lambrequins et cimier : un sauvage naissant et armé : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois trèfles de même.* Au bas : CL. FR. DURAND . DE . GEVIGNÉ. (H. 90 mm.; L. 73.)

(J..B. Santolii opera, Paris, 1694. *B. de M. le chanoine Suchet.*)

137. — DUVERNOY (Georges-Frédéric-Charles), pasteur à Beaucourt.

Dans un élégant cadre rocaille, debout sur une terrasse carrelée, trois femmes, la Foi, la Charité et l'Espérance avec leurs attributs habituels : au-dessus, sortant d'un nuage, une main les couronne, au fond le soleil radieux se lève. Au bas ce renvoi biblique : *I. Cor.*, XIII, 13.

Au-dessus un écu timbré d'un casque et d'une couronne : *d'azur au chevron de gueules accompagné de deux étoiles et d'un croissant montant d'argent*, entouré de ces mots : *Ex lib. G. F. C. du Vernoy.* — Signature : *Wicker fe.* (H. 65 mm.; L. 55.)

(*Coll. J. Gauthier.* Don de M. Cl. Duvernoy, conservateur de la bibliothèque de Montbéliard.)

138. — ÉTERNOZ (Alexandre d'), seigneur de Refranche, capitaine au régiment de Rouergue, mort en 1702.

Sur une console Louis XIV un cartouche sommé d'une couronne de marquis soutenu par deux chevaliers armés de toutes pièces, tenant une lance : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois chapeaux pointus ou arrêts de lance de même.* (H. 80 mm.; L. 85.)

(Plaque de cuivre ovale : *Musée de Besançon.*)

139. — ÉTERNOZ (Antoine-Philippe-Joseph-Régis, comte d'), ambassadeur en Prusse, né le 28 mai 1741.

Ovale contenant dans un cartouche Louis XVI les armes d'Éternoz sommées d'une couronne de marquis, cimier une gerbe, soutenues par deux chevaliers armés de lances. Au-dessus une banderole avec devise : AB ETERNO. (H. 45 mm.; L. 40.)

(Timbre humide appartenant à M. le comte d'Éternoz, *château de la Vesvre*, près d'Autun.)

140. — FAIVRE DU BOUVOT (Marie-Joseph-Élisabeth), chevalier de Saint-Louis, né à Vesoul le 2 février 1769, mort à Besançon le 7 novembre 1830.

Cartouche ovale reposant sur une console Louis XVI, supporté par deux lévriers colletés, couronne de comte : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles d'argent et d'une colombe de même tenant un rameau d'olivier.* (H. 89 mm.; L. 70.) (*Coll. J. Gauthier.*)

141. — FALLETANS (Claude-Louis de), né vers 1620, mort en 1700, gouverneur de la confrérie de Saint-Georges.

Écu : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à l'aigle éployée d'argent* (FALLETANS); *aux 2 et 3 de gueules à la fleur de lis d'argent mise en bande* (ISELIN); sommé d'un casque de face avec lambrequins, couronne de comte et cimier : une aigle éployée naissante et de profil. Au-dessus une banderole : VNE FOIS FALETANS. (H. 100 mm.; L. 80; doit être gravé par Pierre II de Loisy.)

(Vol. de 1638 coté nº 125; *B. de Vesoul.*)

142. — FALLOT (Frédéric), de Montbéliard, XVIIIe siècle.

Cartouche style Louis XIV, contenant un écu sommé d'un casque de fantaisie avec lambrequins : *d'azur à la fasce d'or accompagnée d'un faucon passant en chef, d'un serpent contourné d'argent en pointe.* — EX LIBRIS FREDERICI FALLOT. (H. 81 mm.; L. 65.) (*Coll. J. Gauthier.*)

143-144. — FAURE (Jean-François), conseiller au parlement de Besançon, né dans cette ville en 1709.

a. Sur une console Louis XV un écu : *d'argent au pin arraché de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent;* supports deux griffons, couronne de comte. EX . BIBLIOTHECA . J. F. FAURE IN SVPREMA . SEQVANORVM . CVRIA SENATOR . ANNO 17... — Au dessus la devise : STVDIO . ET . LABORE. (H. 113 mm.; L. 96.)

b. Réduction littérale du type qui précède. (H. 84 mm.; L. 67.) (*Coll. J. Gauthier.*)

145. — FRANCHET DE RANS (Charles-Ignace-Esprit), né en 1680, conseiller au parlement de Besançon en 1704, créé marquis en 1745, mort le 5 septembre 1757.

Sur une console Louis XV soutenue d'une banderole : EX BIBLIOTHECA DD . FRANCHET, un écu ovale : *d'azur à la tête de cheval d'argent,* avec couronne de marquis et deux chevaux pour supports. (H. 87 mm.; L. 71.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

146. — FRANÇOIS (Jean-Alexis), seigneur de Vannoz, conseiller au présidial de Salins en 1701.

Ecu sommé d'un ornement en forme de casque surmonté d'une fleur de lis déshonorée, avec lambrequins, et d'une banderole à devise : VIRTVTIS INVIDIA COMES : *d'azur à la bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis déshonorées d'argent.* (H. 93 mm.; L. 75.) (*Coll. J. Gauthier.*)

147. — FRANÇOIS (Charles-Joseph), seigneur de Vannoz, procureur du roi au bailliage de Salins, puis conseiller-maître des Comptes à Dole en 1768.

Dans un cartouche rocaille écu (semblable au précédent) penché à droite, sommé d'un casque de face grillé, avec lambrequins et cimier; une fleur de lis déshonorée d'or, le tout appuyé sur un soubassement curviligne, d'architecture Louis XV avec guirlandes et arbuste. Sur une banderole, au bas : VIRTUTIS INVIDIA COMES. — Micaud. f. (H. 85 mm.; L. 63.) (*Coll. Roger de Lurion.*)

148. — FROISSARD-BROISSIA (Jean-Claude-Joseph de), marquis de Broissia en 1691, conseiller d'honneur au parlement de Besançon, né le 20 mars 1657, mort à Neublans en 1750.

Sur un support élégant, style Louis XIV, deux écus accolés; le premier : *écartelé* POLIGNY *et* OISELAY *à l'écu de* FROISSARD *brochant sur le tout;* le second : d'ALBON. Supports deux lions debout portant des bannières armoriées aux couleurs de l'écu principal, couronne de marquis, timbrée d'un Saint-Michel armé; devise sur une banderole : QVIS VT DEVS. Signature au bas : *Ogier fecit Lugduni 1704.* (*B. de M. Octave d'Hotelans.*)

149. — GAY DE MARNOZ (Charles-Antoine), président à la Chambre des comptes de Dole, le 20 décembre 1748, mort le 26 décembre 1785.

Sur un manteau semé d'hermines soutenu par un lion et se détachant sur un paysage où apparaît à gauche le site de Marnoz et Salins, un écusson rocaille : *d'azur à deux chevrons d'or accompagnés de deux étoiles, un croissant montant et une étoile d'argent.* Couronne de marquis, banderole avec cette devise : OTIUM SINE LITTERIS MORS EST. Au bas cette légende : EX LIBRIS . D . D. DE GAY DE MARNOZ. *In suprema burg. Com. rationum, censuum, ac vectigalium regiorum curia præsidis.* (H. 89 mm.; L. 70.) (*Coll. J. Gauthier.*)

150. — GIROD DE NOVILLARS (Claude-François), conseiller au parlement de Besançon, créé chevalier de l'empire, mort vers 1812.

Sur un socle mouluré portant ces mots : *Bibliothèque de M. de Novillars*, uu écusson rocaille, incliné et supporté par deux lions adossés, placés sur une terrasse; au-dessus branches de palmier et de laurier avec couronne de comte : *d'azur à trois balustres* (*ou colonnes*) *d'argent.* (H. 99 mm.; L. 72; gravé certainement par Viotte, à Besançon, vers 1770.) *(Coll. J. Gauthier.)*

151. — GRAMMONT (Antoine-Pierre Ier de), archevqêue de Besançon, né en 1615, mort à Besançon le 2 mai 1698.

Écu sommé d'une croix et du chapeau avec lacs à six glands, supporté par deux anges debout : *écartelé aux 1 et 4 de gueules au sautoir d'or* (GRANGES)*; aux 2 et 3 d'azur à trois bustes de reine de carnation.* (H. 68 mm.; L. 54; gravé certainement par Pierre II de Loisy.)

(B. de M. Octave d'Hotelans.)

152. — GRANGIER (Antoine-Henri), de Baume, notaire, 1711.

Écu ovale sommé d'un casque de profil ayant pour cimier une gerbe, et entouré de lambrequins. Au-dessous cul-de-lampe et fruits; *de sinople à trois gerbes d'or.* — GRANGIER DE BAUME 1711. (H. 77 mm.; L. 55; doit être gravé par Bouchy, graveur bisontin du temps.)

(Coll. J. Gauthier.)

153. — GRANGIER (Alexis-Joseph), de Baume, substitut du procureur général au parlement de Besançon, 1758.

Écusson rocaille, avec casque de face et panaché : *de sinople à trois gerbes d'or.* Au-dessous, sur un écriteau : NOBILIS A . J . GRANGIER IN SUPREMA SEQUANORUM CURIA PROCOGNITOR REGIUS, 1758. (H. 81 mm.; L. 57.)

(Reprod. dans les Incunables de A. Castan, 271; *Coll. J. Gauthier.*)

154. — GUILLO (Ignace-Vincent), de Dole, curé et prieur de Jonvelle (1710-1732).

Sur un socle Louis XIV, écu ovale sommé d'un casque couronné de face, supporté par deux aigles : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une aigle passante et essorante d'or, en pointe de deux flèches en sautoir et de deux étoiles, le tout d'argent.* — NOBI IGNAT . VINCENT . GUILLO. (H. 104 mm.; L. 87.)

(Plaidoyers de Gillet, 1696, in-4; *B. des Avocats.*)

155. — GUIN (Pierre-François), bourgeois et notaire de Luxeuil.

Dans un cadre rectangulaire Louis XV un écriteau contenant cette légende : PETRUS-FRANCISCVS GUIN, *civis necnon magistratus, notariusque regius, in urbe* LUXOVIO.

Au-dessus un écu ovale avec casque et lambrequins : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois prunes de pourpre feuillées de sinople.* (Gravure sur bois. H. 94 mm.; L. 79.)

(Hésiode, Lyon, 1547, n° 1436. Belles-lettres; *B. de Besançon.*)

156. — GUYENARD DE MAISONFORTE (Joachim), président au parlement de Besançon en 1707.

Sur une balustrade drapée de broderie, deux griffons couchés soutiennent un cartouche Louis XV avec écu : *d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une croix ancrée d'argent.* Timbré d'un casque avec lambrequins, ayant pour cimier une flamme de gueules. (H. 105 mm.; L. 80.) (Vol. E. 1301; *B. de Salins.*)

157. — HUGON (Pierre-François-Louis), chanoine de Besançon, né vers 1750.

Joli cartouche Louis XVI, reposant sur un socle cannelé avec guirlandes de laurier et couronne de marquis sommée d'une petite mitre. Au bas, la croix à 8 pointes du chapitre de Besançon : *de gueules à la bande ondée d'or, accompagnée de deux aiglettes de même.* (H. 79 mm.; L. 52.) (*Coll. Roger de Lurion.*)

158. — JOLYOT (Pierre-François), greffier au parlement de Besançon en 1690, beau-père du premier président Boisot.

Grand cartouche ovale contenant un écusson : *d'azur au sautoir d'argent chargé de cinq tourteaux d'azur* avec casque de profil très orné et muni d'un panache et de lambrequins multiples et surchargés. En dessous un écriteau (légende mutilée) ovale entouré de rinceaux, soutenu de deux branches, l'une de palmier, l'autre de laurier. (H. 187 mm.; L. 128.) (*Coll. J. Gauthier.*)

159. — LA BARRE (Claude de), religieux minime, né en 1658, suffragant de Besançon sous le titre d'évêque d'Andreville (1616-1629), mort le 16 octobre 1629.

Écu : *une croix ancrée,* sommé d'une mitre et d'une crosse et d'un chapeau avec lacs à quinze glands. (H. 136 mm.; L. 122.)

(Coll. Chanlecy; *B. de M. Alfred de Buyer.*)

160. — LABBEY DE BILLY (Nicolas-Antoine), chanoine de Besançon, puis professeur d'histoire, né vers 1753, mort à Besançon le 21 mai 1825.

Timbre circulaire contenant un écu : un sautoir avec casque et banderole à devise : SINE LABE. Autour : BIBLIOTHECA BILLIANA. (Diamètre 34 mm.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 5; *B. de Besançon.*)

161. — LA FARE (Joachim-Joseph de), abbé de Baume-les-Messieurs (1766-1790), conseiller d'État et aumônier du Roi.

Sur une console un écu : *d'azur à trois cierges allumés d'or mis en pal et bordés d'argent;* supports deux lions, couronne de marquis accostée d'une mitre et d'une crosse. *Ex libris Joachimi Josephi Abbatis de* LA FARE *Regis a Consiliis stat. Eleemosinarius.* (H. 106 mm.; L. 73.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

162. — LA NEUVILLE (Charles de), intendant de Franche-Comté (1718-1734).

a. Sur un socle de style Louis XV, fort riche, avec lambrequins et glands sur écu supporté par deux lions assis et adossés, entouré du cordon de saint Michel sommé d'une couronne de marquis, le tout inscrit dans un cartouche pyramidal, formé de rinçeaux : *d'azur au lion d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois têtes de lévrier d'argent colletées de même.* (H. 200 mm.; L. 150.)

(Planche originale sur cuivre; *coll. J. Gauthier.*)

b. Réduction du type précédent sur cuivre ovale. (H. 110 mm.; L. 90.)

(Armorial de Baverel, *B. de Besançon.*)

163-164. — LANGROINGNET (Antoine), de Vesoul, conseiller au parlement de Besançon dès 1732.

a. Ex-libris de dimension considérable, représentant sur un socle enguirlandé, contourné et mouluré, un écu : *d'azur à la bande d'or,* sommé d'une couronne comtale et supporté à gauche par un lion couronné, à droite par un sauvage armé d'une massue. Au bas la signature : BOUCHY . SCULPSIT VESUNTIONE 1732, et la légende : EX LIBRIS ANTONII LENGROINGNET IN SUPREMA SEQUANORUM CURIA SENATORIS. (H. 197 mm.; L. 154.)

(Hist. de Portugal, Paris, Estienne, 1581; *B. de Gray;* comm. par M. Jourdy.)

b. Réduction très simplifiée du type qui précède, légende principale identique. (H. 112 mm.; L. 78.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

165. — LEBAS DE CLÉVANS (Joseph), seigneur de Pugey, conseiller au parlement de Besançon en 1729, créé marquis en 1749, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, mort en 1762.

Sur un gracieux socle d'architecture et de rinceaux un écu ovale : *d'or à trois arbres de sinople, au lion de gueules en cœur;* sommé d'une couronne de comte, supports deux lions. (H. 106 mm.; L. 97.)

(B. de Vigenère, Images de Philostrate, Paris, Langelier, 1615; *B. de M. Jourdy, de Gray.*)

166. — LÉGIER (Jean-Baptiste), de Jussey, XVIII[e] siècle.

Cartouche rocaille sommé d'un casque empanaché. Écu : *d'argent à la bordure dentelée de gueules, à la bande d'azur chargée de trois demi-vols d'argent.* Au-dessous : *Livre de Jean-Bapte* LÉGIER. (*Coll. J. Gauthier.*)

167. — LÉGIER (Joseph), de Jussey, prêtre et prieur, XVIII[e] siècle.

Très élégant cartouche rocaille avec les emblèmes des quatre évangélistes aux quatre coins. Écu : *d'argent à la bordure contre-engrêlée de sable, à la bande d'azur chargée de trois demi-vols d'argent*; timbre : un bâton prieural et un chapeau à lacs à six glands. Au bas, sur une banderole : EX LIBRIS . JOS. LEGIER. (H. 92 mm.; L. 58.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

168. — LEZAY DE MARNÉZIA (Claude-Louis-Albert de), né vers 1707, abbé de Bellevaux (1731-1790), évêque d'Évreux de 1759 à 1773, mort à Lons-le-Saunier, le 4 juin 1790.

Cartouche contenant : *Sur champ parti d'argent et de gueules une croix ancrée de l'un en l'autre, avec franc quartier interverti en cœur.* Timbré d'une couronne avec mitre et crosse, et d'un chapeau avec lacs à dix glands. (H. 66 mm.: L. 59.) (*B. de Dole.*)

169. — LINGLOIS (Antoine-Désiré), cogouverneur de Besançon en 1664, conseiller au parlement de Dole le 18 juin 1674, mort le 25 mars 1707.

Dans un ovale, surmonté de la devise : LABORE ET STUDIO, soutenu de ces mots : A . D . L'INGLOIS, un écu : *d'azur à un lion d'argent;* sommé d'un casque grillé de profil, avec lambrequins et timbre : un homme nu tenant trois tulipes.

Au-dessous : 1664. (Gravé certainement par Pierre II de Loisy, mesure H. 86 mm.; L. 65.) (*Coll. J. Gauthier.*)

170. — MAILLY DE CHATEAU-RENAUD (Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph-François), marquis de Château-Renaud, avocat général à la Chambre des comptes de Dole en 1765, député aux États Généraux, à la Convention, aux Anciens, mort le 12 juillet 1829.

Au milieu de nuées et de rayons lumineux, écu style Louis XVI entouré de joncs, soutenu par deux cygnes : *de gueules au chevron burelé d'argent et d'azur en onde, accompagné de trois lis d'argent pointés et cantonnés d'or;* couronne de marquis d'où sort un nœud retenant une double guirlande de fleurs qui descend sur les côtés de l'écu. Au bas : *De la bibliothèque de M. de Mailly Château-Renaud. — Ch. Eisen delin. E. de Ghendt sculp.* (H. 100 mm.; L. 85.) (*B. de Salins.*)

171. — MAIRE DE BOULIGNEY (Charles-Thérèse-Joseph-Xavier), conseiller au parlement de Besançon en 1775, mort au XIXe siècle.

Dans un cartouche Louis XVI sommé d'une couronne de marquis et soutenu de trois gerbes (allusion aux Terrier de Ranzevelle éteints dans la famille MAIRE), un écu : *d'or au pélican de sable nourrissant ses petits, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* (H. 88 mm.; L. 59.)

(Dict^re de Bayle, *B. du Grand Séminaire* et *B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

172. — MARESCHAL (Antoine), s^r d'Audeux, cogouverneur de Besançon, marié en 1655 à Antoinette Boutechoux, mort avant 1700.

Ecu : *écartelé : au premier* MARESCHAL : *d'argent à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or, accompagnée de deux raisins feuillés et tigés au naturel; au second* BOUTECHOUX : *d'azur à l'ombre de soleil d'or, au chef d'argent losangé de gueules;* casque de face grillé et sommé d'une couronne de marquis ayant pour timbre un vol avec étoile en cœur; lambrequins. (Gravé vraisemblablement par Pierre de Loisy le Jeune vers 1690; H. 133 mm.; L. 82.) (*B. de M. le chanoine Suchet.*)

173-175. — MARESCHAL DE VEZET (Joseph-Luc-Jean-Baptiste-Hippolyte), président au parlement de Besançon, né dans cette ville le 13 août 1743, mort à Paris en 1816.

a. Sur un manteau d'hermines, écu rocaille sommé d'une

couronne de comte et d'un mortier : *d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de deux raisins tigés et feuillés au naturel.* (H. 85 mm.; L. 62.)

(*Coll. Roger de Lurion* et *B. de Besançon*, Armorial Baverel.)

b. Sur un manteau d'hermines, écu style Louis XVI avec guirlandes laurées encadrant les armoiries des Mareschal, sommées d'une couronne ducale et d'un mortier. (H. 90 mm.; L. 66.)

(*B. de Gray et du Grand Séminaire de Besançon.*)

176. — MARESCHAL DE LONGEVILLE (Frànçois-Marie), commissaire du roi aux salines, conseiller au parlement de Besançon en 1753.

Dans un cartouche Louis XVI sommé d'une couronne de marquis, supports deux lions adossés, un écu : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.* Sur un socle : DE LONGEVILLE. (H. 60 mm.; L. 48.)

(*B. de Besançon*, Armorial Baverel.)

177. — MASSON (Ferdinand-Joseph), capitaine au service de Prusse, chambellan de Frédéric II, né en 1720 à Dole, mort en 1791.

Ecu rocaille, entouré de lauriers, d'armes, soutenu par deux lévriers adossés portant chacun un collier, l'un avec les lettres MAS, l'autre avec les lettre SON (MAS-SON). Au-dessus des armoiries : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois glands de même*, une devise sur une banderole : EST SALVATI GLORIA CIVIS. Plus haut une couronne de marquis ayant pour timbre une main tenant une couronne de laurier; au-dessous, soutenue par un nœud de ruban, une croix de Saint-Louis. (H. 87 mm.; L. 60.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

178. — MICHAUD DE DOUBS (Jean-Baptiste), député à la Convention, né à Pontarlier le 10 avril 1759, mort dans le canton de Vaud en décembre 1819.

Dans un écu sommé du bonnet phrygien, un chiffre formé des initiales J. B. M. enlacées, au-dessus une banderole avec cette devise : LA LIBERTÉ OU LA MORT. Au-dessous, un cartouche rectangulaire soutenu d'une double guirlande contenant cette légende : EX LIBRIS J. B. MICHAUD PONTISSALIENSIS LEGATI IN NAT^li CONVENTU 1791 (H. 81 mm.; L. 53.)

Plaque originale de cuivre à la Bibl. de Besançon (reprod. dans Poulet-Malassis, *Ex-libris français*, 1875).

179. — MICHAUD DE LA TOUR (Claude), marquis de Cressia (par prétention), marié en 1742 à Élisabeth d'Apchon.

Deux anges voletant sur des nuages soutiennent un écu rocaille : *écartelé : aux premier et quatrième d'or semé de fleurs de lis de sable* (d'Apchon); *aux second et troisième de gueules à la bande pallée d'argent et d'azur de 6 pièces* (de Vallin) ; au-dessus une couronne de marquis. (H. 60 mm. ; L. 55.) (*B. de Salins.*)

180. — MICHAUD DE LA TOUR DE CRESSIA, capitaine au régiment de Navarre.

Écu rocaille, incliné à droite et entouré de feuillages. Armoiries : *écartelé : aux premier et quatrième de gueules à la bande pallée d'argent et d'azur de 6 pièces* (de Vallin) ; *aux deuxième et troisième fascé d'or et de sable de 6 pièces, à la bordure componée de même de 16 pièces* (de Sève), *et sur le tout* Michaud : *qui est de sable à trois losanges d'argent posées deux et une.* Plus bas cette signature : *Striedbeck fec. Arge.*, et dans un cartouche rectangulaire cette légende estropiée par le graveur strasbourgeois : *J'apartiens à M. Chêl* (pour *le Chevr*) *de Cressia, cape au régt de Navarre.* (H. 63 mm. ; L. 48.)

(*B. de Salins, d'École et de M. O. d'Hotelans.*)

181. — MICHELET (Étienne-Ignace et Jean-Jacques), chapelains de l'église Saint-Pierre de Besançon, morts, le premier en 1743, le second en 1740.

Cartouche style Louis XIV renfermant un écu : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois miches de même.* Au bas : STEPH. IGN. ET . JOAN. JAC. | MICHELET FRATRES | *Capellani Sti Petri Bisontini* | MDCCXIV. Plus bas : *Bouchy sculp.* (H. 90 mm. ; L. 68.)

(*B. de Gray.* Comm. par M. C. Godard.)

182. — MONGENET (Charles-François-Benoît de), conseiller au parlement de Besançon (1752-1766), né le 2 novembre 1723.

Cartouche rocaille incliné sur la droite et soutenu par un appui contourné : *d'azur au Pégase ailé d'argent.* (H. 70 mm. ; L. 56.) (*B. des Avocats de Besançon.*)

183. — MONTJOIE-THUILLIÈRES (Didier de), comte de la Roche, baron de Saint-Hippolyte, mort en 1735.

Écu : *écartelé : aux premier et quatrième de gueules à*

la clef d'argent mise en pal, qui est MONTJOIE ; *aux second et troisième de gueules à la clef d'or accompagnée de sept billettes de même mises en orle, qui est* THUILLIÈRES. Supports : deux sauvages armés de massues et ceinturés de feuillages, debout sur une console Louis XIV. L'écusson est surmonté de deux casques tournés de profil avec lambrequins et couronnes de marquis, le premier ayant pour timbre un torse de reine nue et tenant deux clefs, le second un dragon passant. (H. 214 mm. ; L. 174.)

(Cuivre original, *Arch. du Doubs.*)

184-185. — MONTRICHARD-VISEMAL (Laurent-Gabriel de), né le 23 décembre 1699, mort le 28 mars 1768.

a. Cartouche style Louis XIV sommé d'une couronne de marquis. Écu ovale : *écartelé : aux premier et quatrième* MONTRICHARD, *qui est de vair à la croix de gueules; aux deuxième et troisième* VISEMAL : *qui est de gueules au chevron d'argent accompagné au canton dextre d'un croissant de même.* (H. 60 mm ; L. 60. Gravé par Bouchy.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

b. Écu ovale posant sur un cul-de-lampe et supporté par deux anges qui soutiennent au-dessus une couronne ducale ayant pour timbre un buste de Maure de sable, les yeux bandés d'argent, et cette devise sur une banderole : PRÆMIVM VIRTVTIS HONOS. *Écartelé : aux premier et quatrième de gueules au chevron d'argent accompagné au canton dextre d'un croissant de même, qui est* VISEMAL; *aux second et troisième d'argent à trois cotices de sable, qui est* FALLERANS, *à l'écu de* MONTRICHARD : *de vair à la croix de gueules* brochant sur le tout. (H. 83 mm.; L. 67. Gravé par Bouchy.) (CASTAN, Incun., 176; *Coll. J. Gauthier.*)

186. — MORELLI (Jean-Baptiste), de Salins, s^r d'Usier (1678-1690).

Cartouche Louis XIV très orné sommé d'un casque damasquiné posé de profil, avec lambrequins, timbré d'un bouquet de plumes : *de gueules à deux pattes de lion d'or en sautoir, surmontées d'une fleur de lis déshonorée de même.* Au bas : *C. Lonchamps fecit.* (H. 90 mm. ; L. 89.) (*B. de Salins.*)

187. — MOURET DE CHATILLON (Denis-Ignace), comte de Montrond, président au parlement de Besançon, mort en 1784.

Sur un manteau d'hermine sommé d'une couronne de

comte et d'un mortier galonné, un cartouche Louis XVI avec guirlandes. Écu : *écartelé d'or à l'arbre de sinople* (un mûrier fruité de pourpre), *planté sur une terrasse de même, avec un lévrier passant de sable, colleté et attaché d'argent tourné à dextre* (*qui est* MOURET) ; *aux second et troisième contre-écartelé de gueules au lion d'or et d'azur à trois bandes d'argent, d'azur au sautoir d'argent* (*qui est* BORREY). (H. 100 mm. ; L. 72.)

(*Coll. Roger de Lurion.*)

188. — MOURET DE BARTHERANS (Antoine-Ignace), capitaine d'infanterie, maire de Salins, né le 23 février 1723, mort après 1785.

Sur une terrasse un écu rocaille soutenu de deux lévriers colletés incliné vers la gauche et sommé d'une couronne de comte. Armoiries : *d'or au mûrier de sinople planté sur une terrasse de même, avec lévrier asénestré de sable, colleté et attaché d'argent.* (H. 61 mm.; L. 56.)

(*Coll. Roger de Lurion.*)

189. — MOURET DE MONTROND (Angélique-Marie DARLUS DE TAILLY, femme de Claude-Philibert). Après avoir perdu son mari en 1776, la comtesse de Montrond mourut le 8 juin 1827, âgé de 83 ans, laissant la réputation d'une femme de grand esprit.

Deux écussons accolés sommés d'une couronne de marquis et entourés d'une cordelière à nœuds multiples. Le premier écu est MOURET DE MONTROND (V. plus haut). Le second est DARLUS DE TAILLY : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles et d'une flèche d'argent.* (H. 60 mm. ; L. 46.)

Au-dessous sur un *titulus* à l'antique : Mme . LA . Csse . DE . MONTRON. (*Coll. de M. G. de Beauséjour.*)

190. — NOEL DE MÉSANDANS (Jean-Claude-Louis), maître particulier des eaux et forêts de Baume en 1726, mort après 1780.

Sur une console style de transition Louis XIV et Louis XV, deux lions soutiennent un écu ovale sommé d'un casque à multiples lambrequins : *gironné d'or et de gueules de 18 pièces, chargé en cœur d'une colombe passante et voletante d'argent.* Au bas : *Bouchy sculp.* (H. 80 mm.; L. 61.) (*Coll. J. Gauthier.*)

191. — OLIVET (Jean-Baptiste-Marie d'), baron de Choye, président à mortier au parlement de Besançon, né le 21 novem-

bre 1722, mort le 9 thermidor an IX (23 juillet 1801).

Sur un manteau d'hermine, écu rocaille sommé d'une couronne de marquis et d'un mortier de sable galonné d'or : *d'azur à la colombe d'argent debout sur une terrasse de même, tenant dans son bec un rameau d'olivier.* (H. 87 mm. ; L. 60.) (*Coll. de J. Gauthier.*)

192-192 *bis.* — ORIVAL (Richard d'), conseiller à la chambre de justice de Besançon (1668-1674), puis au parlement de cette ville en 1684.

a. Écu : *de gueules à trois fasces d'argent* sommé d'un casque grillé de profil avec tortil et panache de deux grandes plumes ; lambrequins profondément feuillés se terminant en bas par de doubles glands. Au-dessus sur une banderole la devise grecque : ΕΥΘΥΩΡΟΝ. Au-dessous : D'ORIVAL. Cadre rectangulaire dessiné par un filet. (H. 130 mm. ; L. 95.)

(Cuivre original. *B. de feu le président P. d'Orival.*)

b. Dans un cadre ovale un écu : *de gueules à trois fasces d'argent*, sommé d'un casque grillé de face, avec panache et lambrequins. Au-dessus une devise grecque : ΕΥΘΥΩΡΟΝ. Au-dessous : D'ORIVAL. (H. 95 mm. ; L. 75.)

(*B. du Chapitre métropolitain.*)

(Cuivre original. *B. de feu le président P. d'Orival.*)

193. — ORIVAL (Jean-Baptiste d'), chanoine de Besançon, né à Besançon le 6 août 1751, mort dans cette ville le 29 février 1796.

Sur fond strié horizontalement joli cartouche Louis XVI posé verticalement avec rubans, guirlandes laurées et palmes, sommé d'une couronne de marquis. Écu : *de gueules à trois fasces d'argent*, reposant sur un socle. Autour un ruban tient suspendue la croix à huit pointes des chanoines de la métropole, à gauche une mitre et une étole, à droite un léopard assis. Au bas : *Poisson D. sc. 1787.* (H. 97 mm.; L. 72.) (*B. de M. le président d'Orival.*)

194-195. — OUTHENIN (Jean-Baptiste), docteur en théologie, curé d'Avrigney (1734-1781), doyen rural de Gray, prieur de Ballac.

a. Cartouche rocaille, avec chapeau à six glands. Armoiries des Outhenin, de Vesoul (dont était Laurent, abbé d'Acey (1653-1672) : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'un croissant accosté de deux étoiles et sommée d'une rose d'argent, en pointe d'une étoile de même.* Au-

dessous : EX BIBLIOTHECA | JOANNIS BAPTISTAE | OUTHENIN *Sacræ theologiæ doctoris | parochi d'Avrigney decani Graiac.* (H. 87 mm. ; L. 61.)

(*B. de M. le chanoine Suchet.*)

b. Autre cartouche rocaille sommé d'un chapeau à six lacs : *de gueules à la croix d'argent cantonnée en chef de deux croissants montants, en pointe de deux étoiles de même.* (Famille OTHENIN, de Lons-le-Saunier.) Au bas : EX BIBLIOTHECA JOAN-BAPT. OUTHENIN *S. T. D. | Prioris Comm. De Ballac | Parochi Davrigney | Decani Graiacensis.* (H. 87 mm. ; L. 61.)

(*B. de M. le chanoine Suchet.*)

196. — PATORNAY DU FIED (Bernard-François), seigneur de Saubief, conseiller au parlement de Besançon dès 1695, mort en 17...

Sur un socle style Louis XIV, un écu ovale soutenu par deux centaures armés de massues, sommé d'une couronne de comte : *d'azur à la rose d'or accompagnée de trois croissants montants d'argent.* (H. 89 mm. ; L. 72.)

(*B. des Avocats de Besançon.*)

197. — PERRENEY DE GROSBOIS (Jean-Claude-Nicolas), premier président au parlement de Besançon de 1761 à 1778.

Cartouche style Louis XV soutenu par deux sauvages armés de massues supportant une couronne de marquis : *d'azur semé d'étoiles d'or.* (H. 138 mm. ; L. 125.)

(Coll. Chanlecy ; *B. de Buyer.*)

198-200. — PERRENOT DE GRANVELLE (Antoine), cardinal, puis archevêque de Besançon, mort à Madrid le 21 septembre 1586. (V. les nos 60 et 61.)

a. Grande marque armoriée, gravée sur bois (à Venise), représentant dans un écu à l'allemande les armes du prélat : *bandé de sept pièces, au chef cousu d'Empire (une aigle à deux têtes)* ; soutenu d'un cartouche avec la devise : . DVRATE . ; sommé d'un chapeau avec lacs à 6 glands. Autour une couronne de lauriers et de palmes. Au-dessous deux anges agenouillés, ailes éployées, tenant des rameaux en palmes. (H. 152 mm. ; L. 93.)

(Reproduite dans les *Incunables* de A. CASTAN, p. 68, n° 108. *B. de Besançon.*)

b. Seconde marque pareille (sauf menus détails) à la précédente, moins les anges. (H. et L. 93.)

(A. CASTAN, *Incunables*, n° 108. *B. de Besançon.*)

c. Imitation de la précédente se distinguant des autres marques par la gémination des deux dernières lettres de la devise. (A. CASTAN, *Incunables*, n° 108. *B. de Besançon.*)

201. — PETIT DE MARIVATS (Francis-Michel), seigneur de la Vaivre-lez-Cromary, commissaire-ordonnateur des guerres au comté de Bourgogne sous le règne de Louis XV.

Cartouche rocaille avec branches de laurier et palmes, reposant sur un socle Louis XV, support un aigle, couronne de marquis avec timbre ; un torse de sauvage armé d'une massue : *d'azur au chevron vairé d'or accompagné de trois étoiles couronnées de même.* Au bas de cette légende : *Ex libris Francisci Michaelis Petit de Marivats Equitis D.* | *de la Vaivre, Clairon. S. Theodorite, etc., ad copiarum disciplinam in comitatu Burgundiæ legatus* (sic) *et ordinatoris.* (H. 106 mm. ; L. 78.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

202-203. — PHILIPPE (Claude-Ambroise), président au parlement de Besançon, diplomate, né à Besançon le 5 février 1614, mort dans cette ville en 1698.

a. Écu : *Écartelé : aux premier et quatrième de gueules à la bande d'argent chargée de trois têtes de cheval de sable, aux second et troisième d'azur au cygne essorant d'argent,* sommé d'un casque grillé de fasce avec tortil et tête de cheval empanachée pour cimier ; lambrequins multiples. Au bas à gauche : *Joannes de Loysi fecit 1659.* (H. 153 mm. ; L. 117.) (*B. de Salins.*)

b. Réduction du type précédent avec mêmes détails et signature. (H. 108 mm. ; L. 77.)

(*B. de Besançon*, Armorial Baverel.)

V. CASTAN, *Incunables*, n° 554.

204. — PHILIPON DE LA MADELEINE (Louis), littérateur, ayant habité Besançon comme inspecteur de la librairie et trésorier de France (1784), né à Lyon le 9 octobre 1734, mort à Paris le 19 avril 1818. Tirait son nom à prétention nobiliaire d'un hameau de la Chapelle-Saint-Quillain (Haute-Saône).

Sur un socle contourné, deux lions supportent un cartouche rocaille surmonté d'une couronne de comte : *d'azur au franc quartier d'or chargé de trois léopards de sinople.* Sur le socle : BIBLIOTHÈQUE | DE M. PHILIPON | *Tresorier de France* | *du comté de Bourgogne.* (H. 85 mm. ; L. 57.) (*B. de Gray* ; comm. de M. Jourdy.)

205. — POITIERS (Ferdinand-Eléonor de), baron de Saint-Vallier, puis marquis de Varambon, chevalier d'honneur au parlement de Dole, mort le 10 novembre 1664.

Sur un manteau d'hermine un écu : *d'azur à six besants d'argent posés 3, 2 et 1 au chef d'or*, sommé d'une couronne de marquis. Timbre un vieillard armé et casqué à l'antique avec panaches, tenant un panneau aux armes de Poitiers et de la main droite un patenôtre. Supports de l'écu : deux lions affrontés. Au bas : *Petrus de Loisy fc.* (H. 240 mm. ; L. 180.)

(Armorial ms. Baverel. *B. de Besançon.*)

206. — POURCHERESSE (Marie-Joseph-Antoine-Pierre), marquis de Fraisans, seigneur d'Étrabonne, mort à Besançon, le 26 novembre 1837.

Console Louis XVI supportant un joli cartouche ayant pour supports deux lions adossés, guirlande laurée et couronne de marquis. Écu : *d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois hures de sanglier de sable, allumées de gueules armées d'argent.* Au bas : *Viotte Regis Monet. sculp. exc.* (H. 92 mm. ; L. 67.)

(*Coll. Roger de Lurion.*)

207. — RICHARDOT DE CHOISEY (Pierre-Joseph-Désiré), président à la Chambre des comptes de Dole en 1754, né dans cette ville le 6 août 1717, mort le 7 mai 1786.

Socle avec cartouche rocaille enveloppé d'un manteau d'hermine avec couronne de marquis. Support un génie tenant un livre ouvert : *d'azur à deux palmes d'or en sautoir cantonné de quatre étoiles de même.* Au-dessus une banderole : POST PALMAS SIDERA MANENT. Au bas : EX MUSOEO | P. J. D. DE RICHARDOT | DOMINI DE CHOISEY. (H. 93 mm. ; L. 68.)

(Arm. ms. de Baverel, *B. de Besançon.*)

208. — ROMANET DE ROSAY (Emmanuel-Hubert-François-Dominique de), capitaine au régiment de la Vieille-Marine, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roi à Sarrelouis, baron de Romanet et de Latrain, mort en 1776.

Socle Louis XV, soutenant un cartouche rocaille, surmonté d'une couronne de marquis, supports deux lions assis tenant l'un un laurier, l'autre une palme : *d'azur à la tête de lévrier d'argent colletée d'or.* Au bas la croix de Saint-Louis attachée à un ruban. Au-dessous : DE ROMA-

NET . DE ROSAY dans un cartouche ondulé. (H. 74 mm.; L. 60.) (*Coll. J. Gauthier.*)

209. — ROSIÈRES-SORANS (Claude-Antoine, chevalier de), capitaine au régiment du Roi, mort en 1794.

Sur un socle d'architecture du temps de Louis XVI portant cet écriteau : BIBLIOTHÈQUE DE M. | LE CHEVALIER DE SORAN, un écu dans un cartouche rocaille, soutenu par deux sauvages ceinturés de feuilles, l'un assis, l'autre debout tenant une massue ; au-dessus une couronne ducale, au-dessous une croix de Saint-Louis reposant sur une terrasse. (H. 99 mm.; L. 72.)

(Cuivre original, *B. de Besançon.*)

210. — ROUX DU ROGNON (Christophe), lieutenant criminel de Lons-le-Saunier (1700-1727).

Sur un socle style Louis XIV un écu ovale : *d'azur à trois mufles de lion d'argent*, couronné d'une couronne de comte, soutenu de deux lévriers colletés : CHRISTOPHORUS ROUX DU | ROGNON, *Rerum capitalium* | *Praetor Laedone anno MDCC.* (H. 93 mm.; L. 66.)

(Armorial ms. de Baverel, *B. de Besançon.*)

211. — RYE dit DE LONGWY (Ferdinand de), archevêque de Besançon (1586-1636), prince du Saint-Empire (V. les nos 63 et 64).

Écu : *Écartelé aux premier et quatrième une bande* (LONGWY), *aux second et troisième une aigle éployée* (RYE), *sommé d'une croix archiépiscopale recroisettée et d'un chapeau avec lacs à dix glands* (H. 110 mm.; L. 102.)

(Coll. Chanlecy, *B. de Buyer.*)

212. — RYE dit le marquis DE VARAMBON (Ferdinand-François-Just de), mort le 5 août 1657.

Écu : *Sommé d'une couronne de marquis, soutenue de deux palmes avec la date 1646, écartelé et contre-écartelé* de 9 quartiers parmi lesquels Longwy, Rye, La Chambre, La Palud, La Roche, etc., à l'écu de Rye : *Une aigle éployée brochant sur le tout.* (H. 152 mm.; L. 128.)

(*B. de Besançon.*)

213. — SAINT-GERMAIN DU CORDONNET (Simon-François de), avocat à Besançon (1710-1761).

Cartouche Louis XV, encadrant un écu ovale : *de gueules à trois croisettes de saint André d'or ancrées et mises en bande.* Casque grillé posé de fasce avec lambrequins, tortil et cimier : une croisette ancrée. (H. 30 mm.; L. 65.)

Au bas cette légende : SVPREMO SENATU *Bisuntino causarum Patronus.* — Bouchy fecit.

(Armorial ms. de Baverel, *B. de Besançon.*)

214. — SANTANS (Alexandre-Ignace de), seigneur de Montagney, conseiller maître à la Chambre des comptes, le 16 décembre 1665, mort vers 1700.

Écu : *d'or à la croix ancrée de sable*, sommé d'un casque grillé de face avec lambrequins, timbré d'un Maure armé d'un dard et tenant une rondache aux armes des Santans. Au bas : DE SANTANS. — *Nicole fecit.* (H. 133 mm.; L. 132.)

(Cuivre original, *B. de Mme de Lagarde, née Terrier de Santans.*)

215. — SARRAGOZ (Pierre), docteur ès droits, cogouverneur de Besançon, anobli en 1603 par Rodolphe II, mort le 19 octobre 1649.

Écu : *pallé de neuf pièces au chef dentelé chargé d'un phénix essorant au milieu des flammes ;* casque de face ouvert, avec couronne de duc et lambrequins ; cimier un soleil entouré de nuages. Au-dessous trophées d'armes. L'écusson est placé sous un portique que décorent à droite et à gauche deux figures de Minerve et de la Renommée, la première casquée et tenant une lance, la deuxième soufflant dans une trompette et en portant une seconde. L'arcade surbaissée soutenue par deux pieds-droits et ornée au centre d'un médaillon représentant en buste l'empereur Rodolphe II tendant une couronne ; à gauche les armes d'Empire couronnées et entourées de la Toison d'Or ; à droite l'écu de la bannière Saint-Quentin de Besançon, dont Pierre Sarragoz était gouverneur en 1643, sommées d'une couronne de laurier. Au bas : *P. de Loisy fe.* (H. 120 mm.; L. 95.)

(*Cuivre original appartenant à J. Gauthier.*)

216. — SCEY (Jean-Claude de), baron de Buthiers et de Chevroz, commandant des forts de Salins en 1668.

Écu : *de sable semé de croisettes d'argent recroisettées au pied fiché, au lion couronné de même brochant sur le tout;* sommé d'un casque grillé, de face, avec lambrequins; timbre : un pélican éployé entouré de ses petits. Au bas : *P. de Loisy fe.* (H. 134 mm.; L. 108.)

(No 1095, Belles-Lettres, *B. de Besançon.*)

217. — TASNIÈRE (Daniel-Antoine), doyen de Sexte, chapelain à Saint-Jean-Baptiste de Besançon, puis chanoine

semi-prébendé de Sainte-Madeleine, mort le 12 octobre 1758.

Cartouche ovale, style Louis XV, sommé d'un chapeau avec lacs à 3 glands : *terrasse avec chien de chasse sortant d'une tanière et courant vers un arbre éclairé par le soleil.* Au bas : EX LIBRIS DANIELIS-ANTONII TASNIERE | *Presbit. Decani De Sexte* | *Capellni Regii et Eccl. S. J. B.* (H. 84 mm.: L. 59.)

(Plaque originale en cuivre, *Musée de Besançon.*)

218. — TERRIER (Jean), de Vesoul, lieutenant général au bailliage d'Ornans en 1635.

Écu : *trois gerbes posées deux et une;* sommé d'un casque grillé de profil, avec lambrequins et tortil, supports deux bœufs. Timbre : un buste de paysan tenant une faucille. Au-dessus une banderole avec cette devise : ET GAZA LÆTUS AGRESTI. (Gravé par Jean de Loisy, en 1635. H. 152 mm.; L. 126.) (Voir à la fin du livre des *Saintes vertus de la Vierge,* imprimé à Pin en 1635.) (*Arch. du Doubs.*)

219-220. — TERRIER (Marie-Jules), président à mortier au parlement de Franche-Comté (1730).

a. Sur un manteau d'hermines, dans un cartouche rocaille sommé d'une couronne de marquis et d'un mortier de sable galonné d'or, deux écus supportés par deux bœufs. Le premier est TERRIER : *de gueules à trois gerbes d'or;* le second est ESPIARD : *d'azur à trois épis d'or feuillés de même.* (H. 77 m.; L. 62.) (*B. Miss. d'École.*)

b. Cadre oblong en typographie : *Marie-Jules* TERRIER | *Président à mortier* | *Du Parlement* | *de Franche-Comté.* (H. 35 mm.; L. 70.) (*B. Miss. d'École.*)

221. — THEULEY (abbaye Notre-Dame de), ordre de Cîteaux, au bailliage de Gray, vers 1720.

Cartouche style Louis XIV sommé à gauche d'une mitre, à droite d'une crosse. Écu : *de gueules à trois quintefeuilles d'or posées 2 et 1* (qui est Vergy, gardien de Theuley). Au bas cette légende : EX LIBRIS ABBATIÆ DE THEOLOCO — BOUCHY FECIT. (H. 90 mm.; L. 75.)

(*B. de Gray.* Comm. par M. Jourdy.)

222. — THOMASSIN (Adrien), de Vesoul, seigneur de Mercey, premier président du Parlement de Dole, le 5 mars 1605, mort le 9 mars 1631.

Écu : *une croix écotée;* sommé d'un casque grillé de face avec lambrequins et mortier galonné et comme timbre un

torse de sauvage armé d'une massue; supports deux sauvages ceinturés de feuilles. (H. 136 mm.; L. 107.)

(Coll. Chanlecy, *B. de Buyer.*)

223. — THOUVEREY (Jean-François), maître apothicaire à Dole, 1696-17...

Cartouche Louis XIV avec rinceaux et tête entourée de fleurs et soutenu d'un croissant à la partie inférieure. Écu : *coupé d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, en pointe, et en chef : d'or à l'aigle éployée de sable.* (H. 66 mm.; L. 62.) (*B. de Dole.*)

224. — THOUVEREY, bourgeois de Dole, XVIIIe s.

Cartouche Louis XV avec palmes, sommé d'une coquille soutenue d'une banderole avec ce mot : THOUVEREY. Écu : *coupé d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, en pointe, et en chef : d'or à l'aigle éployée de sable.* (H. 82 mm.; L. 67.) (*B. de Dole.*)

225. — TISSOT (Jean-Baptiste), pharmacien à Besançon (Grande Rue), 1735-1785.

Cartouche Louis XV avec une apparence de casque entouré de lambrequins : *d'azur au sautoir engrêlé d'or chargé d'une rose de gueules.* Au bas : J.-B. TISSOT | *Pharmacopolæ Bisuntini* | 1735. (H. 78 mm.; L. 58.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

226. — UDRESSIER. — (Claude-François, comte d'), chevalier d'honneur au Parlement de Besançon, né à Salins, le 12 mai 1650, mort le 23 août 1720.

Socle Louis XIV supportant un cartouche, sommé d'une couronne de marquis et soutenu de deux lions. Écu : *écartelé : aux premier et quatrième d'or tranché de gueules à deux lions de l'un en l'autre, armés et lampassés de gueules et d'or* (GUILLAUME DE PONTAMOUGEARD); *aux deuxième et troisième de sable à cinq besants d'argent posés en sautoir* (VILLENEUVE), *et sur le tout* D'UDRESSIER : *qui est d'argent à deux ronces de sinople enlacées fruitées de pourpre.* Au bas cette signature : *Bouchy sculp.* (H. 50 mm.; L. 44.) (*B. de Salins.*)

227. — VACHER (Gilles), chirurgien-major de la garnison de Besançon, 1723, associé de l'Académie de Besançon dès 1752.

Socle Louis XIV supportant un écu ovale, soutenu de deux lévriers colletés et sommé d'un casque à lambrequins ayant pour timbre une vache naissante asénestrée.

Écu : *d'azur à la vache passante d'argent, tournée à senestre.* Au bas : AEGIDIVS VACHER | CHIRURGUS MAJOR | BISONTINUS, 1723. (Gravé par Bouchy. H. 80 mm. ; L. 60.)

(*B. du grand Séminaire de Besançon.*)

228. — VERGY (Clériadus de), gouverneur de Franche-Comté, mort en novembre 1630.

Écu sommé d'une couronne de comte entourée du collier de la Toison d'or : *trois quintefeuilles posées 2 et 1.*

(Coll. Charlecy, *B. de Buyer.*)

229. — VERNIER DE BIANS (Denis-Bonaventure), lieutenant des maréchaux de France, XVIIIe s.

Cartouche rocaille soutenu par deux lions, sommé d'une couronne de marquis ; écu : *écartelé : aux premier et quatrième* VERNIER : *une fasce d'or accompagnée de deux têtes d'aigles arrachées de même ; aux second et troisième* NOZEROY : *qui est trois colombes.* (H. 56 mm. ; L. 53.)

230. — VILLEVIEILLE DE L'AURORE (Godefroy), né à Dole, conseiller maître à la Cour des comptes de Dole en 1732, honoraire en 1753.

Cartouche Louis XV avec rocailles et feuillages reposant sur une terrasse et sommé d'une couronne de comte : *d'azur à une ville vieille d'argent entourée de murailles à créneaux et peuplée de tours et clochers, éclairée par une aurore de soleil d'or, mouvant de dextre.* Au-dessus sur une banderole : M. VILLEVIEILLE, M^re DES COMPTES. (H. 103, mm. ; L. 69.) (*B. de Dole et de Gray.*)

231. — WATTEVILLE (Marie-Angélique de), abbesse de Château-Châlon (1675-1700), morte le 6 juin 1700.

Dans un cadre ovale écu losangé : *de gueules à trois demi-vols d'argent ;* couronne de duc, sommé d'une crosse, autour une cordelière à plusieurs nœuds. (Gravé par Pierre de Loisy le jeune. H. 108 mm. ; L. 89.)

(Coll. J. Gauthier.)

232. — WELDEN (Ernest-Louis de), étudiant de l'Université de Dole (1590-1601).

Écu à l'allemande sommé d'un casque avec lambrequins et tortil, timbre deux cornes à l'allemande avec un livre fermé et trois boules de billard mises en pyramide. Écu : *Un livre fermé et trois boules de billard.* (H. 110 mm. ; L. 73.) (*Coll. de Jules Gauthier.*)

III. — Ex-libris typographiques.

233-238. — BEAUPRÉ (missionnaires de), établissement fondé en 1682, supprimé en 1791.

a. Cadre typographique de fleurons, avec cette formule : *Ex Bibliotheca Sa | cerdotum | missionis | de Bello-Prato* (H. 66 mm.; L. 37), fin XVIIe s.

(CASTAN, Incun., 431, et *B. Miss. d'École.*)

b. Centre du XVIIIe s. Cadre d'ornements typographiques : EX | BIBLIOTHECA | SACERDOTUM MISSIONIS | DE | BELLO-PRATO. (H. 67 mm.; L. 55.)

(CASTAN, Incun., 521, et *B. du Grand Séminaire.*)

c. Autre du XVIIIe s. : EX BIBLIOTHECA | SACERDOTUM MISSIONIS | DE | BELLO PRATO | DONO | *Domini Begille Superioris | Seminarii parisiensis e | Cardineto.* (Cet abbé Begille, mort en 1748, était originaire de Buffard et fut supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris. (H. 70 mm.; L. 56.) (*B. Miss. d'École.*)

d. Autre du XVIIIe s. : Cadre de fleurons : *Ex bibliotheca Sacer | dotum Missionis de Bel | lo Prato | Dono Reverendi Do | Francisci Bonav.* | JOBELOT *vicarii generalis.* (H. 51 mm.; L. 65.) (François-Bonaventure Jobelot, de Gray, vicaire général de Besançon, mourut dans cette ville le 19 décembre 1712.) (*B. du Grand Séminaire.*)

e. Autre du XVIIIe siècle. Cadre de fleurons : EX BIBLIOTHECA | SACERDOTUM MISSIONIS | DE BELLO-PRATO | DONO | D. CL. HENR. RICHARD | S. T. D. *Parochi de Mesche* | 1742. (H. 57 mm.; L. 60.) (Cet ecclésiastique, curé de Maîche et bienfaiteur de Beaupré, mourut le 14 mai 1742.)

(*B. Miss. d'École.*)

f. Autre du XVIIIe siècle. Cadre de fleurons : EX BIBLIOTHECA | SACERDOTUM MISSIONIS | DE BELLO-PRATO | DONO | *D. Claudii-Cœsaris* RICHARD, | *Parochiœ Sancti Petri Bisunt. | Pastoris, et vicarii generalis.* (H. 60 mm.; L. 80.) (Claude-César Richard, curé de Saint-Pierre de Besançon et vicaire général du diocèse, mort le 14 décembre 1759.)

(*B. Miss. d'École.*)

239. — BESANÇON (capucins de), couvent fondé en 1607, supprimé en 1791.

Texte en lettres capitales : AD USUM | PATRIS NOSTRI |

CAEZARII | A SANCTO ALEXANDRO | ET FRATRIS | ALEXANDRI | A SANCTO CÆSARIO | — | PRO CONVENTU BISUNTINO.

(*B. du Grand Séminaire.*)

240. — BESANCENOT (A. M.), prêtre, originaire de Vesoul, XVIIIe s.

Dans un cadre à double filet : A. M. BESANCENOT (H. 16 mm.; L. 61.) (*B. Miss. d'École.*)

241. — BOGILLOT (Ignace-Joseph-Laurent), de Besançon, prêtre, docteur en théologie, curé de Cromary (1762-1790).

Cadre formé de petits losanges : IGN. JOS. LAUR. | BOGILLOT | PRESBYTER BISVNTINVS | *Sacr. Theol. Doctor* | PAROCHUS DE CROMARY. (*B. du Grand Séminaire.*)

242. — BURNEL, fin du XVIIIe s.

Bordure pseudo-laurée, cadre et texte gravés sur bois : *Ex libris* | *Burnel.* (*B. de M. Roussel.*)

243. — CARDOT (Claude-François), prêtre vésulien, XVIIIe s.

Bordure encadrant ces mots : *Ex libris* | CLAUDII. FRANCISCI | CARDOT | SACERDOTIS VESULII. (H. 28 mm.; L. 68.)

(*B. de Vesoul.*)

244. — CHALON (Charles-François), de Besançon, né en 1765, député de Besançon à la Fédération, mort le 14 octobre 1831.

Cartouche Louis XVI ; DE LA BIBLIOTHÈQUE | DE CH. FR. CHALON, FILS PUINÉ, | NÉGOCIANT, PLACE DU CAPITOLE | A BESANÇON. (H. 43 mm.; L. 76.) (*B. de J. Gauthier.*)

245. — CLERC (Charles-Henri), docteur ès droits, lieutenant particulier au bailliage de Gray, 1695, vicomte maïeur de cette ville.

EX LIBRIS | *Dni.* CAROLI HENRICI | CLERC. J. U. D. *Secundariæ* | *vicis Prætoris in sede Graiandâ* | 1695.

(*B. du Grand Séminaire.*)

246. — CORDIENNE (Jacques-Antoine), prêtre de Jussey, XVIIIe s.

Cadre oblong : JAC. ANT. | CORDIENNE | *Presbyter jussiensis.* (*B. du Grand Séminaire.*)

247. — FAIVRE DU BOUVOT (Claude-Antoine-Vincent), né à Vesoul, le 1er décembre 1728, mort à Chauvirey, le 12 janvier 1812.

Cadre d'ornements typographiques du temps de Louis XV : DU BOUVOT. (H. 24 mm.; L. 60.)

(*B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

248. — FAIVRE DU BOUVOT (Marie-Joseph-Elisabeth (1769-1830). V. no 140.

Cadre oblong Louis XVI : EX LIBRIS | M. J. E. | FAIVRE DU BOUVOT. (H. 32 mm.; L. 69.)

(*B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

249. — FERREUX (Honoré-François), curé de Buthiers (1779-1790).

Encadrement de losanges : HONORÉ-FRANÇOIS | FERREUX CURÉ DE BUTHIER. (*B. du Grand Séminaire.*)

250. — GROSJEAN (Jacques-Edmond), de Faucogney, chanoine théologal de Besançon en 1790, mort au XIXe s., linguiste distingué.

Encadrement de fleurons : JACOBUS-EDMUNDUS | GROSJEAN | FALCONIENSIS | CANONICUS-THEOLOGALIS | BISUNTINUS. (*B. du Grand Séminaire.*)

251. — HUOT DE CHARMOILLE, chanoine de Besançon, 1775-1790.

Encadrement de fleurons : HUOT, *Chanoine*. (H. 17 mm.; L. 63.) (*B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

252. — LOMBARD (Jean-Baptiste-Martin), prêtre, supérieur de Beaupré, né à Besançon en 1769, mort après 1853.

Encadrement de bâtons rompus : J.-B.-M. LOMBARD | PRÊTRE. (H. 32 mm.; L. 75.) (*B. Miss. d'École.*)

253. — MARCHANT (Pierre-Auguste), docteur en médecine, reçu en 1785, célèbre par ses bons mots, recommandable par certains travaux scientifiques, mort à Besançon, le 2 novembre 1842.

Encadrement losangé : EX LIBRIS | P. C. MARCHANT | *Doctoris medici Bisuntini.* (H. 44 mm.; L. 73.)

(*B. Miss. d'École.*)

254. MARIN (François-Joseph), avocat au parlement de Besançon, 1680.

Encadrement fleurdelisé : *Ex libris nobilis* FRANCISCI | JOSEPHI MARIN in | *supremo Comitatus Burgundiæ* | *senatu, causarum patroni*, 1630. (H. 57 mm.; L. 93.)

(*B. Miss. d'École.*)

255. — MIROUDOT DE SAINT-FERJEUX (Joseph-Gabriel), subdélégué à Vesoul, 1785.

Encadrement de roses ou quintefeuilles : *Ex libris Josephi* | *Gabrielis de Saint-Ferjeux.* (H. 20 mm.; L. 52.)

(*B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

256. — POUTIER (Charles-Joseph), curé de Palise, chapelain puis curé de Palise (1737-1760-1766).

Cadre fleurdelisé : POUTIER | CURÉ | DE PALISE. (H. 41 mm.; L. 62.) (*B. Miss. d'École.*)

257. — REGNAULT (Louis), prêtre.

Dans un joli cartouche oblong gravé sur bois, style Louis XV, cette légende : EX LIBRIS | LUDOVICI REGNAULT | PRESBITERI (H. 52 mm.; L. 70.) (*B. Miss. d'École.*)

258. — SEGUIN (Charles-Antoine-Claude), homme de loi, conseiller au magistrat de Besançon en 1785, adjoint de cette ville sous l'Empire et la Restauration.

Cadre fleuronné : CHARLES | SEGUIN | *Homme de Loi.* (*B. de Besançon.* Belles-lettres, n° 1251.)

259. — SIBARD (Nicolas), prêtre graylois, XVIIIe s.

Cadre fleuronné : EX LIBRIS | NICOLAI | SIBARD | PRESBITERI | *Grayacensis.* (*Coll. J. Gauthier* (1).)

260. — SOURET (Antoine-François), curé de Mont-lez-Etrelles (1739-1769).

Cadre de fleurons perlés : ANTONIUS | SOURET | PAROCHUS | DE MONT. (H. 34 mm.; L. 51.) (*B. de M. G. de Beauséjour.*)

261. — VALLY (Jean-François), prêtre de Rognon, 1777.

Cadre typographique avec encoignures : CE LIVRE | *appartient* | *à Jean François* | VALLY | *Ecclésiastique de Rougnon*—MDCCLXXVII. (H. 88 mm.; L. 73.) (*Arch. du Doubs.*)

262. — VERNEREY (Claude-François-Maurice), du Luhier. prêtre, docteur en théologie, directeur des séminaires constitutionnels de Saint-Claude et de Besançon, mort curé du Luhier en 1834.

Cadre typographique : EX BIBLIOTECA | CL. FR. MAURICII | VERNEREY DE LUHIER | *Presbyteri S. Th. Doct.* (*B. du Grand Séminaire.*)

263-264. — VESOUL (Jésuites de), XVIIe et XVIIIe siècles.

a. Cadre oblong : *Reverendus Dominus D. Antonius Villequé* | *Sacerdos Vesulanus, fundator Bibliothecæ* | *Collegii Vesulani Societatis* IESV, *eam isto* | *volumine auxit. In cujus perpetuam* | *munificentiæ recordationem hanc Epigraphem* ap- | *posuimus. Anno Domini* [16..-17..] XVIIe s. (Antoine Villequey, prêtre vésulien, vivait dans la

---

(1) Au cours d'impression de ce recueil la collection ci-dessus, comprenant soixante *ex-libris* gravés, a été donnée par l'un des auteurs aux Archives du Doubs, où elle sera désormais à la disposition du public.

première moitié du XVIIIe siècle et se dépouilla de ses biens et de sa bibliothèque au profit des jésuites du collège de Vesoul. *(B. de Vesoul.)*

b. Cadre typographique de croix et étoiles : *Reverendus* D. ANTONIUS | VILLEQUEY *sacerdos Vesula-* | *nus, Fundator Bibliothecæ Collegii* | *Vesulani societatis* JESUS, *eam hoc* | *volumine auxit. In cujus perpetuam* | *munificentiæ recordationem hanc* | *Epigraphem apposuimus*. (H. 52 mm.; L. 76.) *(B. de Vesoul.)*

265. — VUILLERET (Jean-Nicolas), de Calmoutier, curé de Saulx (1738-1756).

Cadre perlé oblong : *Ex Libris* | JOANNIS-NICOLAI | VUILLERET | *Parochi de Saulx.*

(B. de M. l'abbé Chapoy, curé de Nans-sous-Sainte-Anne.)

TABLE DES NOMS PROPRES (1)

(1) Certains noms comme Besançon, Dole, Salins, qui se retrouvent à chaque page pour indiquer des lieux de naissance ou décès, n'ont pas été compris dans la table. Même observation pour les noms de collectionneurs ou bibliothèques.

LA FRANCHE-COMTÉ

EN 1815

DOCUMENTS INÉDITS RECUEILLIS ET PUBLIÉS

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Il n'y a pas de document plus intéressant pour l'histoire de la Franche-Comté pendant les Cent-jours que la brochure rarissime imprimée en Suisse, à Vincy-sur-Rolle, datée de Pontarlier, 28 juillet 1815, et intitulée : *Rapport sommaire fait à Son Excellence le comte de Talleyrand, ministre plénipotentiaire de France près la Diète helvétique, sur la mission remplie dans les départements du Doubs et du Jura en mars, avril, mai, juin et juillet 1815, par Lafon, de Bordeaux, et Lemare, du Jura.* Elle offre un tableau de l'action royaliste, sur la frontière franco-suisse, entre le retour de l'île d'Elbe et la seconde Restauration; action conduite de concert avec les anciens fédéralistes de 1793, alors que, dans le reste de la France, quiconque était taxé de jacobinisme se ralliait à l'empereur. Les pièces qui suivent, et qui ont été extraites des Archives des affaires étrangères (*Correspondance de Suisse*, vol. 497-499), serviront à ce récit de développement et de commentaire (1).

(1) Consulter encore pour cette période les brochures suivantes :
PATEL, *Souvenirs des deux invasions de 1814 et 1815 dans la ville et l'arrondissement de Pontarlier.*

Leurs principaux auteurs, Lafon et Lemare, étaient d'origines très différentes. L'abbé Lafon conspirait depuis de longues années au profit des Bourbons, impunément pour les autres comme pour lui-même. Ayant pris activement fait et cause pour Pie VII, lors de la brouille entre le pontife et Napoléon, il avait fini par être arrêté à Bordeaux, puis transféré à Paris dans une maison de santé. Là, il se rencontra avec le général Malet, l'aida dans son fameux coup de main de 1812; mais, plus heureux que son chef, il se déroba au conseil de guerre et vint se cacher sous un faux nom en Bourgogne, à Louhans. Il était là au seuil de ce département du Jura, réfractaire plus que tout autre depuis vingt ans aux idées jacobines comme à la gloire impériale ; il s'y lia avec certains compatriotes de Malet, entre autres avec Lemare.

Celui-ci est bien, dans le milieu et le temps où il a vécu, la figure la plus bizarre, la plus mobile, la plus difficile à caractériser. Successivement prêtre, administrateur du Jura, aide-major à la Grande Armée, principal d'un collège sous l'ancien régime et directeur d'un athénée sous l'Empire, il a joint à la variété des professions celle des opinions. Proscrit par les Jacobins sous la Terreur, hostile à la réaction sous le Directoire, ennemi de Bonaparte jusqu'à le proclamer traître à la patrie après le 18 brumaire, il partagea sa vie aventureuse entre des spéculations scientifiques, la composition de nombreux ouvrages de pédagogie et la lutte contre ses adversaires politiques de tout ordre. Il ne manifesta guère de passions suivies que contre Napoléon et en faveur d'un vague libéralisme, combattant l'un, propageant l'autre tour à tour sous l'enseigne du fédéralisme républicain et sous le drapeau fleurdelisé.

Evénements qui ont eu lieu dans le canton de Nozeroy depuis le 21 juin au 23 juillet 1815 (par Willot de Beauchemin).

M. Th. Iung a publié quelques extraits des pièces qui suivent au tome III de son ouvrage intitulé : *Lucien Bonaparte et ses Mémoires.*

Un trait fera juger cet homme singulier : sa thèse pour le doctorat en médecine a pour sujet : De l'influence des idées libérales sur la santé *(Quid possint in sanitatem quidquid liberum vulgo dicitur et liberale, necnon libertatis, quæcumque ea sit, decens et facilis usus).*

Lafon et lui s'étaient unis en 1814 pour glorifier Malet, leur ami commun. L'un publia une histoire de la conjuration qui eut, à la faveur de la réaction royaliste, deux éditions en quelques mois ; l'autre une brochure intitulée *Malet, ou Coup d'œil sur l'origine, le but et le moyen des conjurations formées en 1808 et 1812 par ce général et autres ennemis de la tyrannie.* En 1815, dans le Jura, leur action se traduisit surtout par une propagande de presse et une active correspondance, ainsi que par des tentatives de corruption sur les généraux commandant à Besançon, à Belfort et à Huningue. Ils avaient dans cette tâche souterraine de nombreux auxiliaires, dont on trouvera les noms dans le *Rapport sommaire* et dans les pages qui suivent. Derrière eux se rangeaient également ces mystérieux Philadelphes dont Charles Nodier a créé la légende, mais qu'on voit ici authentiquement à l'œuvre.

Leurs menées ne furent pas sans causer des appréhensions au gouvernement impérial, car le *Moniteur* du 30 mai contient un extrait du *Courrier du Jura*, qui débute ainsi : « On a arrêté dans les montagnes et traduit devant le magistrat de haute police à Lons-le-Saunier un émissaire chargé d'introduire en France et de répandre les proclamations incendiaires du nommé Lemare, qui prend le titre de commissaire du roi. » Suivent une appréciation très vive du rôle de Lemare pendant les premières années de la Révolution et un appel au patriotisme jurassien contre « les agitateurs de toutes les couleurs. »

En revanche, deux mois et demi plus tard (18 septembre), on lit dans le même journal :

« Avant-hier 19, l'abbé Lafon, de Bordeaux, et M. Le-

mare, du Jura, qui, pendant le dernier interrègne, ont rempli avec tant d'énergie, et au milieu de tant de dangers, les honorables fonctions de commissaires du roi sur les frontières de l'Est, ont eu l'honneur d'être admis près de Sa Majesté à une audience particulière, à laquelle ont assisté MM. le comte Hippolyte de Jouffroy, secrétaire de la commission ; Janson, ancien maire de Besançon ; Gomion, de Pontailler-sur-Saône, et Chambelland, de Dijon, qui les ont secondés dans leurs missions avec un zèle au-dessus de tous les éloges. M. de Joyand a présenté au roi l'expression des sentiments de la ville de Gray. »

Lafon et Lemare, comme tous les intrigants de leur espèce, n'obtinrent pas une récompense mesurée à l'importance qu'ils s'attribuaient. Lafon reçut la croix et devint en 1816 sous-gouverneur des pages. Lemare, découragé, quitta sans retour la politique pour la philologie et la grammaire, qui l'aidèrent à attendre obscurément la fin de son existence en 1835. Lafon ne lui survécut que d'une année.

I.

Le comte de Scey au comte Aug. de Talleyrand (1) **(Rapport des événements passés en Franche-Comté du 5 mars jusqu'au 24 même mois 1815).**

Le soussigné reçut le 5 mars, à sept heures du soir, la dépêche de son collègue, préfet du Var, lui donnant avis du débarquement de Buonaparte; il dépêcha à Paris M. de Courvoisier, avocat général, ancien major au service d'Autriche, serviteur du roi aussi zélé qu'intelligent, avec ordre de demander des instructions diréctes au roi et aux ministres qu'il jugerait fidèles d'engager un prince à venir se mettre à la tête des Comtois, province très dévouée, et pouvant être secourus facilement par les Suisses. Le 6, il se rendit auprès du maréchal Moncey, qui était arrivé la veille de Paris, l'engager à se mettre à la tête des Comtois; il dit que son devoir l'appelait auprès du roi, et fit jurer à son fils, colonel du régiment de hussards alors en garnison à Dole, de bien servir le roi. Il a tenu parole, s'étant fait sabrer par des officiers de son régiment, lorsque son corps voulut suivre Ney. Le même jour, des proclamations furent faites pour armer la garde nationale et armer des volontaires.

Le 7, on travailla à l'organisation des volontaires et à rassembler la garnison. Le 8 au matin, M. le général de Bourmont reçut un courrier du ministre de la guerre lui annonçant l'arrivée de Mgr le duc de Berry et lui donnant l'ordre de ne rien faire avant l'*arrivée du prince*. Le général de Bourmont me transmit cette instruction en me requérant sous ma responsabilité personnelle de tout suspendre. Le 8 au soir, arrive la première voiture de Mgr le duc de Berry. Le peuple crut que c'était Son Altesse Royale. Les plus grandes acclamations eurent lieu, et la ville fut illuminée spontanément. Le 9 au matin, le maréchal Ney arriva; il annonça qu'il avait engagé Mgr le duc de Berry à rester à Paris et qu'il se chargeait

(1) Le comte de Scey, préfet du Doubs depuis la première Restauration. Il devait avoir pour successeur, lors de la seconde, le baron Capelle. Le comte Auguste de Talleyrand (1772-1842), cousin du célèbre diplomate, exerçait déjà les fonctions de ministre en Suisse sous le règne de Napoléon.

seul de conduire le scélérat, le monstre, enfin toutes les qualifications les plus méprisantes, à Paris enchaîné ou tué de sa main. Ney rassembla la garnison, parla à tous les officiers pour les maintenir dans la fidélité due au roi, et ordonna les plus grands apprêts militaires, fit vider les arsenaux pour compléter l'armement de son corps. Il me recommanda une grande activité dans l'organisation des volontaires et des gardes nationales. Il expédia deux estafettes aux maréchaux Suchet et Oudinot. Comme je concevais quelques soupçons, je fis intercepter les dépêches au second relais, mais elles étaient les deux écrites de sa main, et dans le meilleur esprit. Le 10 au matin, arriva le duc de Maillé, aide de camp de Monsieur, qui m'apprit la défection de Lyon. Il croyait trouver Mgr le duc de Berry, qui malheureusement était resté à Paris; il vit le maréchal Ney qui donna l'ordre de départ à toutes ses troupes, se faisant suivre de toutes les munitions. Je fis partir un courrier pour Paris pour insister sur l'arrivée du prince, demander des ordres et surtout le secours des Suisses, voyant le découragement gagner surtout dans le bourgeois (*sic*), qui était désarmé et sans munitions.

Le 12, je continuai à organiser les gardes nationales du département. Le 13, déjà quelques détachements de volontaires à cheval se formèrent, et je reçus la malheureuse ordonnance du roi pour rappeler au chef-lieu les officiers à demi-solde. Je ne la publiai pas, en redoutant l'effet, mais le général Bessières, commandant militaire du département, la fit afficher et répandre par la gendarmerie. Le 14 au matin, je reçus un ordre du maréchal Ney de faire partir tous mes volontaires et toutes les cartouches qui restaient dans la place; faute de ces derniers objets, ajouta-t-il, ne pourrait pas se porter en avant, ayant son quartier général à Lons-le-Saunier, et devant se porter à Bourg le lendemain pour attaquer le 15 à Châlon. Les volontaires, mon fils à la tête, partant de suite, reçurent ceux de Dole et entrèrent le 14 à Auxonne. Le 15 au matin, j'appris la trahison de Ney et la défection de tous les généraux. Le même jour, un régiment d'artillerie entra à Auxonne avec la cocarde blanche, et aux cris de *Vive le roi*, et ayant relevé tous les postes, il arbora la cocarde tricolore. Le colonel comte de Clebs, qui le commandait, fut désarmé; il fut forcé d'évacuer la place ainsi que tous les volontaires, qui rentrèrent à Dole et à Besançon. A la rentrée des volontaires, je sommai le commandant de la place de fermer les portes, de remettre la citadelle à la garde bourgeoise, et de déclarer Besançon en état de siège. Il s'y refusa sous divers prétextes. J'assemblai les chefs des corps pour

les raffermir dans le devoir; tous me promirent de rester neutres jusqu'à ce que le roi eût fait remplacer M. le comte de Bourmont. Je fis partir un troisième courrier pour demander des ordres et des pouvoirs au roi ensuite de la défection de Ney.

Le 16, le préfet du Jura se retira auprès de moi. J'appris que celui de la Haute-Saône avait arboré la cocarde tricolore, ainsi que le général Gruyère, mais que les hussards de Berry gardaient la cocarde blanche. Le 17 au matin, je reçus la première lettre ministérielle m'autorisant à prendre toutes les mesures que nécessitaient les circonstances et à prendre le commandement de toutes les gardes nationales de la Franche-Comté, ce que j'ai fait; mais le général commandant d'artillerie étant dans la trahison, je n'ai pu obtenir de lui ni armes, ni munitions, mais redoublant mes efforts, en attendant toujours des ordres de Paris, j'ai fait acheter environ 2,000 fusils et quelques quintaux de poudre et de plomb, que j'ai fait conduire dans les montagnes pour assurer en cas de besoin ma retraite, ou servir à former un noyau à un rassemblement.

Le 18, le maréchal Suchet me fit prévenir du passage successif d'environ dix mille hommes qui devait commencer le lendemain. J'envoyai reconnaître à Baume le premier régiment; il portait la cocarde blanche, et était commandé par un ancien aide de camp du général Clarke. Je tâchai de décider cet officier fidèle à s'emparer du commandement de la place; il n'osa pas prendre sur lui ce coup de main et préféra continuer sa route. Le maréchal Suchet fit suspendre la marche du reste du corps qu'il m'avait annoncé, et les préfets du Haut et du Bas-Rhin m'informèrent qu'ils présumaient que ce corps resterait fidèle.

Le 19, le maréchal Ney fit mettre à l'ordre du jour affiché dans les trois départements l'ordre d'arrêter MM. le comte de Scey (le soussigné), le comte de Bourmont (parti pour Paris), les généraux Lecourbe et Durand, les colonels Dubalen, et Clouet, son premier aide de camp qui l'avait abandonné, M. Garnier, maire de Dole et trois ou quatre autres personnages moins marquants. Le 19 au soir je reçus la déclaration du congrès, j'en fis imprimer 10,000 exemplaires que j'ai fait distribuer dans tout le midi de la France. Dans la nuit, M. de Courvoisier revint de Paris, m'annonçant malgré tous ses efforts qu'il n'avait obtenu aucunes instructions ni ordres particuliers. Il me remit un mot de la main de Monsieur qui me donnait, au nom du roi, tout pouvoir dans la province de Franche-Comté. M. Courvoisier me rendit compte que d'après ce qu'il avait vu à Paris et sur sa route, il était con-

vaincu que la trahison étant sur tous les points, rien ne s'opposerait à l'entrée de Buonaparte à Paris. J'engageai M. de Gingins, qui m'avait été envoyé de Berne, de partir sur-le-champ pour la Suisse, afin de demander des secours s'il en était encore temps. Je donnai des ordres pour que toutes les gardes nationales comtoises se missent en marche, et fussent à même de se réunir au maréchal Suchet, s'il restait fidèle, lequel devait être le 22 à Belfort. Le 20, un second courrier me revint de Paris, ne m'apportant aucune autre instruction qu'une lettre de M. le comte Ferrand qui me disait que le roi s'en remettait à mon zèle; elle me confirmait aussi l'entrée prochaine de Buonaparte à Paris. La même nuit, le général Bessières reçut l'ordre de Buonaparte de prendre le commandement de la 6e division, de faire arrêter le comte de Scey, préfet, de le livrer à un conseil de guerre et de le remplacer par un de ses plus fidèles sujets. Le général Bessières, qui avait (*sic*) resté jusqu'alors indécis, espérant recevoir des ordres directs du roi, se décida pour Buonaparte. Il me communiqua ses ordres, et me trouvant décidé à rester à mon poste, et connaissant mon influence sur la garnison pour l'empêcher de se prononcer avant l'entrée de Buonaparte à Paris, il fit rassembler environ 600 officiers à demi-solde, qui arborèrent la cocarde tricolore et insultèrent ceux qui portaient des cocardes blanches. Je fis battre la générale, la garde nationale rétablit l'ordre dans la ville et je soutins l'espèce d'assaut que ces officiers essayèrent de donner à la préfecture. Pendant ce temps, le général Bessières harangua la garnison réunie sur la place des Casernes et la décida à ôter la cocarde blanche. La soirée fut tranquille, mais ayant reçu l'avis qu'un régiment logé à Baume et qu'un détachement de gendarmerie revenant de l'armée de Ney devaient entrer le lendemain avec la cocarde tricolore, et que le maire de la ville, réuni à quelques officiers de la garde nationale, complotait d'arborer pendant la nuit le drapeau tricolore, afin d'éviter de nouvelles scènes, de plus, mon troisième courrier revenant de Paris m'assurant que le 20 Buonaparte y serait entré, je me décidai à évacuer la ville avec mes volontaires et à me porter sur Montbéliard pour m'y réunir à Suchet s'il était resté fidèle, ou y attendre des forces de Suisse si le roi en avait demandé. J'arrivai le 20 à Montbéliard, j'entendis tirer le canon à Belfort, je fis reconnaître la place et j'en reçus le rapport de la défection du général Suchet à la nouvelle de l'arrivée de Buonaparte à Paris. Je me retirai dans les montagnes, vers Saint-Hippolyte, j'expédiai des ordres dans les trois départements pour y disloquer les gardes nationales et les volontaires, faire

cacher les armes et les munitions et se tenir prêtes à se réunir s'il y avait lieu. J'ai parcouru le 24 toute la frontière jusqu'à Pontarlier et me suis retiré à Neuchâtel où j'ai reçu des nouvelles du 24 au soir de Besançon, où la plus grande tranquillité régnait, mais où il existait une stupeur générale ainsi que dans toute la province. On s'y attendait à une guerre civile, où beaucoup d'individus [entreront] lorsqu'ils connaîtront un point de ralliement.

Beaucoup d'officiers supérieurs sont rentrés dans leurs foyers et sont très affectés de la manière dont l'armée française s'est déshonorée ; c'est ainsi qu'ils parlent des traîtres même en les suivant (1).

Le comte DE SCEY.

II.

Le comte de Scey au comte Aug. de Talleyrand.

[Sans date. — Commencement d'avril.]

MONSIEUR LE COMTE,

L'aide de camp que j'ai envoyé pour prendre les ordres de Mgr le duc d'Angoulême, confiant sur l'avis reçu à Genève que les royalistes étaient devant Lyon et devaient y entrer le lendemain, s'est porté sur cette ville au lieu de se diriger par le Piémont sur le Midi. Il me confirme que les premiers coureurs de l'armée royale se sont bien avancés jusqu'à une lieue de Lyon, mais que le mouvement du faubourg de la Guillotière étant très prononcé contre, ainsi qu'une bonne partie des paysans qui se portent aux excès de 1789 et 93, les royalistes se sont retirés. Il croit les forces beaucoup moins considérables qu'on ne les avait annoncées d'abord, et beaucoup de troupes rebelles se rassemblent à Lyon. On y attend une colonne composée de la vieille garde

---

(1) A la suite de ce rapport, le comte de Talleyrand a ajouté de sa main ce qui suit : « Ayant demandé à M. le comte de Scey de me donner un rapport sur les derniers événements qui s'étaient passés dans son département, et le courrier devant partir dans une heure, il est fait très à la hâte et copié par deux écritures différentes. Il en fait ainsi que moi ses excuses à Votre Altesse. » Cette dernière ligne, rapprochée des premières lignes de la pièce qui suit, fait voir que le destinataire du rapport était le duc d'Angoulême.

envoyée en poste de Paris ; les communications sont absolument coupées avec le Midi. Il allait essayer de traverser, mais cela retardera certainement son arrivée et encore plus son retour, ne croyant pouvoir le faire que par le Piémont, Chambéry étant au pouvoir de Buonaparte. (Il ne présume les forces effectives de Monseigneur que de 18,000 hommes.)

M. de Maléchard, préfecturant le Doubs, vient d'y faire une tournée; partout il a professé le jacobinisme le plus pur, disant cependant que l'intention du gouvernement était de tout pardonner, mais que si tout le monde et surtout les nobles et les prêtres ne se ralliaient pas de bonne foi, il fallait alors une réaction terrible, les livrer à la justice du peuple et qu'il serait le premier à se mettre à la tête des assemblées populaires, la république étant un moyen assuré de sauver la patrie. Il m'a fait dire à peu près la même chose en m'invitant à rentrer si je voulais éviter la confiscation. Ma réponse a été l'envoi de ma proclamation, dont je vous envoie une copie; je la fais imprimer à Besançon et distribuer par les curés, cela étant moins difficile et même moins dangereux que de l'imprimer en Suisse et de l'introduire. Je me suis décidé à prendre le même moyen pour les bulletins. Le dernier contenait le traité du 25, il a fait de l'effet. Les gazettes de France ayant fait la maladresse de confirmer la déclaration du 13 en la combattant, on croit depuis à toutes les nouvelles d'Allemagne, et l'inquiétude gagne déjà les administrateurs en sous-ordre. On prépare une levée depuis 18 ans à 40 pour l'organisation des bataillons qu'on appellera gardes nationales mobiles. Tous les officiers seront pris dans les demi-soldes. Ce travail se fait en secret à la préfecture. La difficulté est l'armement; le temps le facilite; aussi est-il très important que les opérations des armées commencent, car le jacobinisme offrirait de grandes ressources, et tous les crimes commis seront autant de gages donnés au gouvernement français que je ne sais comment appeler, car suivant tous ces rapports et ceux venant de Paris, ce n'est point Buonaparte qui domine en ce moment.

J'ai vu MM. Lafon et Lemare; ils n'avaient pas réussi à Berne ni ici au premier abord, et j'avoue que Lemare étant venu premièrement seul et le soir chez moi et ne s'étant point nommé, sa conversation m'avait paru suspecte, d'autant plus que ses traits ne me paraissaient pas inconnus. Enfin, une heureuse inflexion de voix m'ayant prouvé que nous étions compatriotes, il s'est nommé et j'ai reconnu le fameux abbé Lemare, premier jacobin de France, chef des *Oudetistes*, lesquels, à l'instar du tribunal secret,

ont condamné à mort Buonaparte dès le 18 brumaire an VIII. Alors me trouvant en pays de connaissance et cette société dont tous les chefs sont comtois s'étant ralliée à moi depuis longtemps, je me suis entendu avec ces messieurs pour leur procurer tout ce qui est nécessaire au succès de leurs démarches; je leur ai adjoint une personne déjà connue de Genève qui les y introduira et en cela sera utile. Ils sont partis de suite, très contents de ce renfort, car l'abbé Lafon, qui est un exemple de vertu, s'était un peu découragé de l'accueil que lui procurait son acolyte, qui ne rachète tous ses vices que par une haine invétérée contre Buonaparte et un désintéressement total. Votre Excellence pourra remarquer que ma proclamation était déjà conforme à cette singulière association; car je suis obligé d'opposer les vrais républicains, qui rêvent la république sans crimes, à ceux qui entourent Buonaparte, qui veulent les crimes et la licence pour s'emparer ensuite du gouvernement.

Votre Excellence trouvera ma lettre bien longue, mais j'ai cru devoir m'étendre sur quelques détails pour la mettre à même d'éclairer les autres ministres sur le vrai état de la France, qui nécessite les plus sérieuses réflexions et les mesures les plus actives, le mal faisant chaque jour des progrès affreux, et s'il gagnait soit dans la Suisse, soit dans les départements jadis réunis, les conséquences en seraient terribles. Ce n'est pas que je le croie, surtout si les armées avancent promptement, et que le parti royaliste ne soit pas entièrement écrasé en France. Je soutiendrai l'esprit des campagnes dans le département du Doubs. M. Lemare m'a assuré qu'il maintiendra le Jura (où son influence est très grande), mais la Haute-Saône est très mauvaise, et il y a des meneurs dangereux. Ils travaillent, ils arment même, c'est ce qui me décide à presser la même mesure dans le Doubs et à l'indiquer à tous les honnêtes gens, pour qu'autant qu'il dépend de moi ils ne soient pas pris au dépourvu. Si les Suisses avaient pu faire un mouvement en avant, comme vous l'aviez si bien préparé et comme je le désirais si vivement, je ne ressentirais pas toutes les angoisses que j'éprouve et qui ne finiront que lorsque Mgr le duc d'Angoulême (*un mot illisible*), s'il peut soumettre Lyon, ou que l'invasion aura lieu. J'y compte pour les premiers jours de mai. Veuillez me confirmer cet espoir, quelque terrible que soit le remède.

Recevez, monsieur le comte, l'assurance de mon sincère attachement.

Le Comte de Scey.

Que le roi, que les princes oublient depuis un mois les Suisses et la Franche-Comté, c'est toujours pour moi une chose inexplicable, car le supposant arrivé le 26 à Bruxelles, dès longtemps vous auriez dû recevoir un courrier et moi une personne de confiance, soit pour diriger un mouvement, soit pour tracer la conduite à tenir à l'approche des armées alliées.

A l'instant revient un de mes émissaires, il m'annonce que le comte de Chalane (?) de Joux accepte l'entrevue que je lui ai proposée aux Verrières pour samedi, mais que Marulaz, qu'on m'avait dit être à Besançon, n'y est pas encore arrivé (1).

III.

Rapport fait à S. M. Louis XVIII par ses commissaires envoyés dans les départements du Jura et de Saône-et-Loire.

Zurich, 5 avril 1815.

SIRE,

Nommés le 12 mars, au nom de Votre Majesté, par votre direction générale de la police pour diriger tous les efforts contre l'ennemi commun et prendre avec MM. les préfets toutes les mesures nécessaires, nous partîmes le même jour de Paris....

.... Nul département n'a produit tant d'ennemis contre Buonaparte que celui du Jura. C'est la patrie de Pichegru, de Malet, d'Oudet, fondateur de la Philadelphie. C'est là que prirent naissance les principales conspirations contre le tyran; d'un autre côté, il est plein de prêtres non assermentés prêts avec toutes leurs ouailles à devenir martyrs pour la cause du roi et de la religion.

L'un de vos commissaires, Lemare, y a été à trois époques différentes président de l'administration centrale, et y conserve une

(1) Dans une lettre du même au même, qui paraît de peu postérieure (Neuchâtel, 6 avril), on lit : « M. le comte de Moustier, ancien ministre de France à Berlin, Monsieur le comte, arrive; il est parti de Paris le 30; il confirme que les plus grandes inquiétudes y règnent.... La Franche-Comté est tranquille et attend le joug qu'elle devra porter; en attendant, aucune des arrestations ordonnées ne s'y est exécutée et le peuple paraît ne vouloir prendre aucune part aux événements, à moins qu'il n'y soit contraint par une force supérieure; il n'y a point de troupes.... »

grande influence parmi les royalistes qu'il a sauvés de leurs persécuteurs et dans le parti républicain auquel il a appartenu.

Le 18, nous étions à Dole, le 19 à Lons-le-Saunier où nous allions rétablir le préfet, malgré toute la gendarmerie hautement prononcée pour Buonaparte, et nous l'aurions fait si nous n'avions craint de compromettre les braves qui venaient avec nous le réinstaller; car nous nous attendions à la prise de Paris, et nous craignions l'effet de cette nouvelle.

Nous avons parcouru tout le département, tant par nous-mêmes que par des hommes à cheval, pour répandre la proclamation que nous avions rédigée chez le préfet, et organiser la correspondance. Nous avons montré aux aveugles partisans de l'échappé de l'île d'Elbe toute l'Europe conjurée se précipitant sur nos frontières et prête à punir ceux qui l'auraient favorisé.

Le 23, nous étions à Saint-Claude dans une réunion de tous les éléments contraires à Buonaparte, prêtres assermentés et non assermentés (1), et lorsque nous nous sommes vus entourés de toute une brigade de gendarmerie, à la tête de laquelle était un étranger à ce département, elle voulait nous enlever et nous livrer au tigre d'Ajaccio; mais les autorités locales et les anciens républicains nous ont arrachés d'entre les mains de ces lâches sicaires.

Nous partîmes pour organiser sur la frontière les moyens de correspondance; nous nous transportâmes d'abord dans le canton de Saint-Laurent, lieu de naissance de l'un de nous, puis dans celui de Morez, mais les ordres du chef de la gendarmerie nous y suivirent bientôt; les percepteurs des droits réunis et les préposés aux douanes devaient aussi nous couper toute communication en Suisse; mais tous les habitants étaient pour nous ainsi que les maires, et nous n'eûmes à nous garantir que d'une surprise.

Si nous avions eu seulement deux compagnies soldées d'hommes dévoués et déterminés ou des fonds pour les former et les entretenir, nous nous serions maintenus dans le Jura, nous aurions enlevé à main armée tous les gendarmes bonapartistes, réinstallé le préfet, empêché toute levée d'hommes et d'argent. Mais nous avons cru que bientôt l'occasion d'agir serait encore plus favo-

(1) Par une circulaire datée de Saint-Aubin (Jura), 25 avril, l'archevêque de Besançon, alors en cours de tournée pastorale, se plaint qu'on accuse certains membres de son clergé, non seulement de se refuser à prier pour l'empereur, « mais de porter le scandale jusqu'à se permettre des propos coupables contre l'oint du Seigneur, jusqu'à provoquer la guerre civile.... »

rable. Nous avons passé au delà des frontières après avoir fait circuler l'avis que nous ne tarderions pas à reparaître; qu'en attendant il fallait opposer au tyran la force d'inertie, entraver, retarder la levée des impôts et de la conscription. Nous avons sur toute la frontière depuis Saint-Léger près Porrentruy, et à Porrentruy jusque vis-à-vis Genève, des hommes sûrs pour répandre dans l'intérieur tous les écrits convenables.

Notre zèle et notre dévouement peuvent être utilisés de deux manières :

1° Pour la circulation dans l'intérieur de tous les ordres et écrits propres à diriger l'opinion, à encourager les faibles, à épouvanter les traîtres et à empêcher les levées. Pour cela, il ne manque qu'une imprimerie placée sur l'extrême frontière, soit en Suisse soit en France : nous avons déjà reconnu les deux endroits où nous pourrions l'établir. Une presse et deux ouvriers avec très peu de caractères suffiront; il faut aussi quelques fonds pour indemniser les distributeurs et porteurs d'ordres et de dépêches;

2° Pour rétablir dans le Jura et par la suite dans d'autres départements les autorités royales.

500 hommes, dont nous augmenterions bientôt le nombre par des recrutements, suffiraient dans les circonstances actuelles. Alors nous établirions dans l'Est un point central de désertion qui, par sa position et ses connaissances des localités, pourrait rendre, d'ailleurs, les plus importants services. C'est surtout sur la puissance de la parole que nous comptons; aidée d'un peu de force, elle produira des prodiges. La bonté de la cause et la confiance dont nous jouissons dans le département en sont les garants les plus sûrs.

IV.

Bulletin de Besançon (12 avril).

Le fameux Dumolard (1) a été nommé commissaire extraordinaire de Buonaparte dans la 6e division militaire. A son arrivée, il a

(1) Bouvier-Dumolard (1780-1855), ancien intendant en Carinthie et en Saxe, ancien préfet du Finistère et de Tarn-et-Garonne. Il allait être élu par l'arrondissement de Thionville à la Chambre des représentants. Son zèle pendant les Cent-Jours le fit porter au mois d'août sur la liste des exilés.

fait les proclamations les plus énergiques dans le style de 1793 pour appeler les citoyens à la défense de la patrie et secouer le joug des prêtres et des nobles. Mais comme beaucoup de villages manquent de pasteurs et en sont très peinés, et que la noblesse est ruinée depuis vingt-cinq ans, cette proclamation n'a produit que l'effet contraire à celui que le proconsul en attendait. Il a rassemblé les maires, les a harangués, mais il n'en a obtenu que l'assurance qu'ils ne pouvaient rien faire de ce qu'il demandait. Il a changé tous les fonctionnaires qu'il accuse d'insouciance et les a remplacés par des gens tarés.

Les caisses publiques sont vides, et les officiers n'étant pas payés, se sont réunis et ont montré beaucoup de mécontentement. Ils ont refusé de se rendre aux diverses destinations qui leur étaient assignées.

Le général Marulaz a refusé le commandement de la 6e division militaire (Besançon) et s'est retiré à la campagne. Le colonel de la gendarmerie Tassin, officier d'un grand mérite, a été remplacé par un nommé Weber, mauvais sujet. Plusieurs brigades de gendarmerie ont fait connaître qu'elles étaient prêtes à servir le roi, puisque leur colonel et l'inspecteur général, le maréchal Moncey, s'étaient déclarés pour lui.

La garnison de la ville et citadelle de Besançon n'est plus que de 600 hommes, le reste est parti pour Lyon; celle du fort de Joux est de 200. Toute la garde nationale de Besançon est royaliste; la crainte seule que les puissances ne soient d'accord avec Buonaparte les a terrorisés ainsi que la masse du peuple. Il a annoncé si positivement que Marie-Louise arriverait, qu'il avait d'excellentes nouvelles de Vienne, qu'il était certain de la paix dès que les troubles de l'intérieur seraient apaisés, que tout en ne croyant à ces mensonges artificieux, cela paralyse cependant l'énergie et augmente l'apathie, suite nécessaire de vingt-trois ans de révolution où toujours les honnêtes gens ont été sacrifiés. D'après cet état de choses, si on ne prend pas les moyens les plus efficaces pour désabuser le peuple et rassurer la classe honnête, le découragement gagnera et la propagande fera de nouveaux progrès. Déjà on remarque l'envoi des émissaires qui, sans se déclarer ouvertement, influenceront sourdement l'opinion des égoïstes et diminueront l'énergie des peuples voisins.

Les nouvelles du Midi sont très mauvaises; on assure l'armée de Mgr le duc d'Angoulême entièrement dispersée, que même il a été arrêté au moment de s'embarquer, cela paraît incroyable à beaucoup de monde, d'autres n'y voient que l'effet d'une trahison

générale. Le roi ne fera-t-il pas bientôt connaître aux Français ses intentions ? Son silence désespère dans l'intérieur.

V.

Le comte Aug. de Talleyrand au comte de Jaucourt (1).

Zurich, 23 avril 1815.

J'ai déjà eu l'honneur d'informer Votre Excellence que je cherchais à traiter avec les commandants de Besançon et de Belfort pour voir s'il serait possible d'avoir ces deux forteresses pour le roi. En revenant de Berne où j'avais écrit à Lafon et à Lemare la lettre dont je joins ici copie n° 1 (2), je trouvai à Zurich le général Steigentesch qui me parla des propositions qu'il était chargé de faire passer aux généraux Marulaz et Lecourbe. Je le priai de me les donner par écrit, voyez n° 2. Il me demanda si je savais un moyen de les leur faire parvenir.

Croyant qu'il était plus convenable de traiter uniquement au nom du roi, ce qui faciliterait le succès de cette négociation, j'écrivis à MM. Lafon et Lemare la lettre n° 3. Sur ces entrefaites je reçus d'eux celle-ci jointe n° 4. J'espère sous peu savoir à quoi m'en tenir sur les desseins de ces deux commandants. Peut-être serait-il fort utile que Son Excellence M. le duc de Feltre

---

(1) Jaucourt était chargé par Louis XVIII, à Gand, de la correspondance à entretenir en Suisse.

(2) Cette lettre et les trois autres mentionnées plus loin manquent.

« .... La négociation qui dut être entamée les premiers jours de juin par M. Muyard de Vouglans avec ce général (Lecourbe) ne put l'être malgré sa bonne volonté, à cause de la mise en surveillance dont fut frappé le négociateur. » (*Rapport sommaire*, p. 19.) Consultez les documents n°s X et XI.

Le général autrichien baron de Steigentesch écrit au comte de Talleyrand, le 22 mai : « Les propositions que je suis chargé de faire aux commandants de place de Belfort et de Besançon consistent que chacun conservera son grade de lieutenant général dans les armées de S. M. le roi ou dans quelle autre des armées alliées où bon lui semblera, et comme il faudra probablement des fonds aux commandants pour gagner la garnison, je suis chargé d'assigner à chacun la somme de cinq cent mille francs, à quel banquier il voudra, quand il aura rempli les conditions que V. Exc. lui proposera au nom de S. M. Louis XVIII. »

On peut lire dans l'ouvrage *Lucien Bonaparte et ses Mémoires* (t. III, p. 281-283) les projets de traités préparés pour Marulaz à Besançon et Barbanègre à Huningue.

leur envoyât des ordres. Les alliés, notamment l'Autriche, tiennent infiniment à être sûrs de ces deux places avant de commencer la campagne.

Le plan d'organiser dans les départements frontières de la Suisse une fédération royaliste me paraît le seul avantageux pour la cause du roi. Je fais mes efforts pour procurer à ce parti de la poudre et du plomb.

Cinquante hommes de cavalerie de ligne demandent à sortir avec chevaux, armes, bagages; une compagnie d'infanterie demande également à passer, mais n'ayant encore ni moyen de les solder, ni un point pour les rassembler, je n'ai pu accepter leur proposition et les ai engagés à patienter. Les officiers qui m'arrivent journellement m'assurent que beaucoup de troupes sortiraient si elles étaient sûres d'être à la solde de Sa Majesté, et si elles voyaient un noyau se former; mais sans fonds, que puis-je faire (1)?

Je joins ici divers écrits que j'ai fait répandre en France par milliers.

De grâce, Monsieur le comte, que Sa Majesté n'envoie pas ici de grands faiseurs, je vous le demande pour le bien de son service. Lafon et Lemare valent mieux qu'un grand nom. Pour réussir, il est nécessaire de bien connaître son terrain. Telle mesure prise dans le midi de la France ne vaut rien à l'est. Là, ce sont des royalistes; ci, ce sont des républicains qu'il faut attacher à la cause du roi. Un grand nom produira un bon effet en Provence, à Bordeaux, et gâtera tout dans le Jura, dans le département de la Haute-Saône, où la haute noblesse est une espèce d'épouvantail. Lafon et Lemare étant de la classe favorite des républicains et parlant au nom du roi ont sur ces gens-là plus d'empire que n'en pourrait avoir un Montmorency; ce qui me le prouve, c'est l'effet merveilleux que produisent leurs arrêtés et leurs écrits, qu'ils datent tantôt d'une ville, tantôt d'une autre (2)....

(*A suivre.*)

---

(1) Dans une lettre antérieure au même (5 avril), Talleyrand dit avoir reçu des ministres d'Angleterre et de Russie en Suisse 10,000 fr., qu'il a remis à Lafon et à Lemare.

(2) V. dans le *Rapport sommaire* (p. 9) leur proclamation *Aux citoyens des départements de l'Est* et (p. 13) la liste des pièces qu'ils firent imprimer et distribuer.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1893)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon.
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général DE NÉGRIER).
M. le premier président de la cour d'appel (M. GOUGEON).
M. le préfet du département du Doubs (M. GRAUX).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. VUILLECARD).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. DRUHEN aîné (le docteur), ✱, professeur honoraire à l'École de médecine, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
2. TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
3. SUCHET (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Archiviste*.
4. ESTIGNARD (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

MM.

5. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
6. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à la Mouillère (28 janvier 1870).
7. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
8. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée archéologique, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
9. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
10. Mercier (Louis), horlog., rue Rivotte, 11 (27 janv. 1876).
11. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).
12. Coutenot (le docteur), ✻, médecin en chef des hospices civils, professeur honoraire à l'École de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
13. Vuillermoz (Jules), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
14. Isenbart (Émile), artiste peintre, rue des Fontenottes, (29 janvier 1883).
15. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
16. Mairot (Henri), banquier, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
17. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).
18. Péquignot (Léon), avocat, rue Saint-Vincent, 26 (29 juillet 1886).
19. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).
20. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).

MM.

21. Savous (Édouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 14 (28 juillet 1887).
22. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, à Étalans (Doubs) (28 juillet 1887).
23. Beauséjour (le chanoine de), vicaire capitulaire, à l'archevêché (26 juillet 1888).
24. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15, *Président annuel* (31 janvier 1889).
25. Lambert (Maurice), avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13, *Vice-président annuel* (25 juillet 1889).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Guichard (Paul), rue des Chambrettes, 13, *Trésorier de la Compagnie* (25 juillet 1889).
27. Gresset (Félix), C. ✠, général de division (cadre de réserve), aux Tilleroyes (13 février 1890).
28. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, rue Morand, 11 (13 février 1890).
29. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
30. Boutroux (Léon), professeur à la Faculté des sciences, à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
31. Roland (le docteur), professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 48 (24 juillet 1890).
32. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890).
33. Touchet (le chanoine), vicaire capitulaire, à l'archevêché (22 janvier 1891).
34. Vaulchier (le marquis de), ✠, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
35. Giacomotti (Félix-Henri), ✠, directeur de l'École des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
36. Baudin (le docteur), Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).
37. Chipon (Maurice), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).

MM.

38. VAISSIER (Alfred), conservateur adjoint du musée archéologique, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
39. GUILLEMIN (Victor), peintre et critique d'art, rue de la Préfecture, 20 (27 juillet 1893).
40. . . . .

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. PARANDIER, C. ✱, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. WEIL (Henri), ✱, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
3. SAUZAY (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
4. VERNIS, ✱, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de la Croix-Rouge, 2, à Paris (29 janvier 1872).
5. MARQUISET (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
6. CHOTARD, ✱, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).
7. ORLÉANS (Mgr Henri D'), duc d'Aumale, G. C. ✱, de l'Académie française, de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly, et rue du faubourg Saint-Honoré, 85 *bis*, à Paris (novembre 1873).

MM.

8. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✱, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
9. Gérard (Jules), ✱, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).
10. Mignot (Édouard), ✱, colonel du 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
11. Reboul, ✱, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
12. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, à la Roche-Thibaut, par Jarzé (Maine-et-Loire) (27 janvier 1876).
13. Tivier (Henri), ✱, doyen honoraire de la Faculté des lettres, boulevard Raspail, 131, à Paris (27 janvier 1876).
14. Saint-Loup (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Besançon (27 juillet 1878).
15. Piépape (Léonce de), O. ✱, lieutenant-colonel au 54e régiment d'infanterie, à Compiègne (27 juillet 1878).
16. Meynier (Joseph), O. ✱, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles (27 juillet 1878).
17. Guichard, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Voiteur (Jura) (25 janvier 1882).
18. Rolland, O. ✱, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, à Marseille (22 décembre 1892).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Bigandet (Mgr), ✱, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853).
2. Pasteur (Louis), G. C. ✱, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue Dutot, 25, à Paris, (30 janvier 1860).

MM.

3. Gérôme (Jean-Léon), C. ✱, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
4. Conégliano (le duc de), ✱, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
5. Seguin, ✱, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
6. Dreyss, ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
7. Rozière (Eugène de), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
8. Jacquinet, O. ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, place de Rennes, à Paris (28 juillet 1880).
9. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
10. Vorges (le comte Domet de), ✱, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'État, rue Jouffroy, 93, à Paris (28 janvier 1846).
2. Vieille (Jules), ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
3. Grenier (Édouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).

MM.

4. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
5. Gigoux (J.), O. ✵, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
6. Marcou (le docteur), géologue, 42, Garden Street, à Cambridge (Massachussets, États-Unis) (28 janvier 1870).
7. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône), (29 janvier 1872).
8. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
9. Reverchon, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
10. Tournier (Édouard), ✵, maitre de conférences à l'École normale supérieure, sous-directeur à l'École des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
11. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
12. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
13. Becquet (Just), ✵, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
14. Valfrey (Jules), O. ✵, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).
15. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
16. Rambaud (Alfred), O. ✵, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
17. Robert (Ulysse), ✵, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quilhou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).

MM.

18. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
19. Cizel (l'abbé), curé de Navenne (Haute-Saône) (24 juillet 1884).
20. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
21. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
22. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences et à l'École de médecine de Clermont-Ferrand (27 janvier 1887).
23. L'Épée (Henri), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs) (2 février 1888).
24. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
25. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
26. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
27. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
28. Puffeney, ✱, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
29. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
30. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
31. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
32. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).
33. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
34. Guichard (l'abbé), curé de Pupillin (Jura) (29 janv. 1892).

MM.

35. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
36. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Moulins (9 février 1893).
37. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
38. Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).

39-40. . . . .

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✠, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✠, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Champin, ✠, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
4. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon, 21, Cours du Midi (27 janvier 1874).
5. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
6. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
7. Beaurepaire (de), ✠, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Rouen (29 août 1875).
8. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).

MM.

9. Garnier (Joseph), ✠, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
10. Revillout (Charles), ✠, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).
11. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
12. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
13. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
14. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
15. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
16. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
17. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).
18. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
19. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Cantu (César), ✠, via Morigi, 5, à Milan (28 janv. 1864).
2. Rossi (J.-B. de), ✠, à Rome (Piazza dell' Ara Cœli, 17) (27 juin 1878).
3. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, professeur à l'Université, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
4. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
5. Arneth (le baron d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).

MM.

6. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie, à Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
7. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville, à Bruxelles (29 janvier 1883).
8. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
9. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
10. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
11. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
12. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
13. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
14. Piot, directeur général des archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (24 juillet 1890).
15. Dufour (le docteur Marc), à Lausanne (22 janvier 1891).
16. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
17. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
18. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1892).
19. Polovtsov (Alexandre), président de la Société d'histoire de Russie, à Saint-Pétersbourg (28 juillet 1892).
20. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1893

Directeur-né.

Mgr Ducellier, archevèque de Besançon, décédé le 29 juin.

Membres titulaires.

MM.

Jouffroy (le marquis Sylvestre de) (20 juillet 1882), décédé le 21 avril.

Faivre (le chanoine), ancien aumônier des prisons (20 juillet 1882), décédé le 23 avril.

Besson (Édouard), conseiller à la Cour d'appel (24 juillet 1884), décédé le 16 janvier.

Associés correspondants (classe des correspondants nés dans l'ancienne province de Franche-Comté).

MM.

Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856), décédé le 3 janvier.

Saunois (l'abbé), supérieur du petit séminaire d'Ornans (24 juillet 1890), décédé le 20 juin.

Roy (Charles), pasteur à Bussurel (Haute-Saône) (28 juillet 1892), décédé le 14 juin.

Associé correspondant (classe des correspondants nés hors de l'ancienne province de Franche-Comté).

M.

Taine, de l'Académie française (20 janvier 1885), décédé le 5 mars.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (124)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société des beaux-arts; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques; Paris.
Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Société des études historiques; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris.
Société philomathique; Paris.
Société des antiquaires de France; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Académie du Var; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.
Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vienne (Haute-).

Société des amis des sciences et des arts; Rochechouart.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD.

Université de Buenos-Ayres; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

ÉGYPTE.

Institut Égyptien; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

MEXIQUE.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate; Mexico.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société neuchâteloise de géographie; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de la Société de lecture; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.

Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

ERRATA

Page 253, n° 119. — CHIFFLET (Philippe).

Ajouter à la description : l'arbre de gauche porte ces mots : *sicut serpentes*, l'arbre de droite : *sicut columbæ*.

Page 257, n° 138. — Remplacer ÉTERNOZ (Alexandre d'), mort en 1702, par

ÉTERNOZ (Pierre-François d'), abbé de Saint-Rigaud au diocèse de Mâcon, prieur de Jussan-Mouthier et Saint-Renobert (1712-1740).

Ajouter à la description de l'*ex-libris* : *sommé (aux côtés de la couronne) d'une mitre et d'une crosse.*

TABLE DES MATIÈRES (1893)

PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. PAUL JACQUIN.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1894



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1895

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1894

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 18 janvier 1894.

Etaient présents : MM. le docteur Girardot, président ; le docteur Baudin, Chipon, Estignard, Giacomotti, Lambert, le docteur Lebon, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, Péquignot, le chanoine Suchet, le marquis de Terrier de Loray, Vaissier, le marquis de Vaulchier, Vuillermoz ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1893 est lu et adopté.

M. Chipon fait connaître son discours de réception, consacré à Léon Dusillet.

Le secrétaire perpétuel présente le rapport d'usage sur les candidatures.

Sont réélus membres de la commission des publications : MM. Mieusset, Lombart, de Sainte-Agathe, Estignard, Suchet.

Le Président annuel, A. Girardot.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance publique du 25 janvier 1894.

Etaient présents : MM. le docteur Girardot, président ; le docteur Baudin, Boussey, Boutroux, Chipon, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, le docteur Gauderon, Guichard, Lambert, le docteur Lebon, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, Péquignot, le docteur Roland, Sayous, le chanoine Suchet, le marquis de Terrier de Loray, le marquis de Vaulchier, Vuillermoz ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

MM. Petitclerc et Boisselet, délégués de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; M. Granier, délégué de la Société d'émulation de Montbéliard.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes ont été faites :

Les relations de la géologie et de la médecine dans le Jura franc-comtois, par M. le président Girardot.

Léon Dusillet, discours de réception, par M. Maurice Chipon.

Réponse de M. le président.

Les ex-libris et les reliures des bibliothèques comtoises du XVIe *au* XVIIIe *siècle*, par MM. Jules Gauthier et de Lurion (lu par M. de Lurion).

Jean-François les Bas-Bleus, poésie, par M. Paul Guichard.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Estignard, Gauthier, Isenbart, Mieusset, de Sainte-Agathe, Vaissier, a élu :

1° Dans l'ordre des associés résidants :

M. le général comte de Jouffroy.

2° Dans l'ordre des associés correspondants franc-comtois :

M. Gaston de Beauséjour, à Motey-Besuche ;

M. René Caron, à Arc-et-Senans.

Elle a élu M. Boussey secrétaire adjoint, et M. le chanoine Suchet archiviste-bibliothécaire.

Le Président annuel,	*Le Secrétaire perpétuel,*
A. Girardot.	L. Pingaud.

Séance du 15 février 1894.

Etaient présents : MM. le docteur Girardot, président ;

le docteur BAUDIN, le docteur COUTENOT, DUCAT, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis DE TERRIER DE LORAY, le marquis DE VAULCHIER ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 18 et 25 janvier sont lus et adoptés.

M. le président souhaite la bienvenue à M. le général de Jouffroy, élu à la précédente séance.

M. l'abbé Callier, pensionnaire Suard, écrit, à la date du 10 février, pour rendre compte de ses études, et transmet. sur le même sujet, une lettre de M. le supérieur du séminaire de l'Institut catholique, à Paris.

M. Feuvrier, associé correspondant, fait hommage de sa brochure intitulée : *La conquête de la Franche-Comté en 1674, relation inédite par P. Borthon.*

M. Paul Choffat, associé étranger, fait hommage de sa *Description de la faune jurassique du Portugal* (classe des céphalopodes, 1re série : ammonites du lusitanien de la contrée de Torrès-Vedras.

M le docteur Lebon donne lecture du Rapport de la commission des finances pour l'exercice 1893, qui est approuvé.

L'Académie adopte ensuite, pour l'exercice 1894, le projet de budget suivant :

Recettes.		**Dépenses.**	
En caisse au 1er janvier 1894	6,751 40	Impressions	1,250
Rentes	2,605 »	Pension Suard	1,500
Cotisations des résidants et diplômes	790 »	Prix	700
Cotisations des correspondants	160 »	Documents inédits	1,300
Vente de volumes	100 »	Traitement de l'employé aux écritures	50
Intérêts	100 »	Solde dû à un intérimaire, environ	15
Subvention du conseil général	500 »	Traitement du concierge de Granvelle	70
	11,006 40	Séances publiques, secrétariat, etc.	300
		Imprévu	100
			5,285

Excédent prévu de recettes. . . . 5,721 40

L'Académie décide que le volume de ses Mémoires pour 1894 sera tiré seulement à 350 exemplaires.

M. le docteur Coutenot communique une notice nécrologique sur M. le docteur Bergeret, associé correspondant.

M. Gauthier donne lecture de Notes sur un livre de raison du Parlement de Franche-Comté.

La séance est levée.

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire perpétuel. L. PINGAUD.

Séance du 15 mars 1894.

Etaient présents : MM. le docteur GIRARDOT, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, DUCAT, ISENBART, le général DE JOUFFROY, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis DE TERRIER DE LORAY, le marquis DE VAULCHIER; BOUSSEY, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est lu et adopté.

M. le ministre de l'instruction publique annonce l'envoi de deux volumes (*Album de statistique graphique*, années 1888 et 1889) destinés à la bibliothèque de l'Académie.

L'Académie repousse une demande d'échange faite par la revue italienne *l'Oriente*.

M. Frédéric Bataille offre à l'Académie :

Grammaire pratique de la langue française (cours élémentaire).

Grammaire pratique de la langue française (cours préparatoire).

Leçons pratiques de lecture, de récitation, de rédaction et de morale.

Cours pratique d'arithmétique et de calcul.

Livre de rédaction. Manuel du maître.

Fables de l'école et de la jeunesse.

Choix de poésies.

M. le baron de Bouglon offre :

Les Reclus de Toulouse sous la Terreur (1er fasc.).

La Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune demande à l'Académie de s'associer au vœu qu'elle

adresse à M. le ministre de l'instruction publique, d'après lequel MM. les greffiers, secrétaires, bibliothécaires et tous autres détenteurs d'archives antérieures à 1789 seraient tenus de mettre les dépôts dont ils ont la garde à la disposition *gratuite* des membres des sociétés savantes en correspondance avec le ministère de l'instruction publique. L'Académie adhère à cette proposition.

M. le docteur Baudin lit un travail intitulé : *L'Année 1893 à Besançon* (statistique démographique et sanitaire).

M. le marquis de Vaulchier lit une notice sur le général von der Weid, d'après un volume envoyé à l'Académie par M. le comte Max de Diesbach, associé étranger.

La séance est levée.

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire adjoint, A. BOUSSEY.

Séance du 19 avril 1894.

Etaient présents : MM. le docteur GIRARDOT, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis DE TERRIER DE LORAY, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel présente la brochure contenant le compte rendu de la séance de rentrée des Facultés et de l'Ecole de médecine (9 novembre 1893).

M. le docteur Druhen lit la première partie d'un travail intitulé : *La Question sociale*.

Le secrétaire perpétuel communique, au nom de M. Fleury-Bergier, la première partie d'une *Etude sur la Corse au XVIIIe siècle*.

La séance est levée.

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 17 mai 1894.

Etaient présents : MM. le docteur Girardot, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, Giacomotti, Guillemin, Guichard, Lambert, Lombart, de Lurion, Mairot, Péquignot, le chanoine Suchet, Vaissier, le marquis de Vaulchier, Vuillermoz; Boussey, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de M. de Cardon de Sandrans, ancien préfet du Doubs, membre honoraire.

M. le secrétaire perpétuel a cru devoir s'associer par lettre, au nom de l'Académie, aux félicitations publiquement adressées à M. Parandier à l'occasion du 90e anniversaire de sa naissance. M. Parandier fait connaître combien il est touché de ce témoignage lui venant d'une compagnie à laquelle il appartient, comme membre titulaire ou honoraire, depuis soixante-trois ans.

M. Ferdinand Lot, bibliothécaire à la Sorbonne, demande pour l'établissement dont il est le conservateur la collection des travaux de l'Académie et le service, à titre gracieux, de ses futures publications. L'Académie décide que ses Mémoires seront envoyés à l'avenir à la bibliothèque de la Sorbonne, ainsi que la collection desdits Mémoires depuis l'année 1850.

L'Académie décide qu'il ne sera procédé à aucune élection à la suite de la séance publique de juillet.

M. Lombart donne lecture d'un travail sur les Institutions patronales dans l'industrie en Franche-Comté.

M. Guillemin communique son discours de réception, intitulé : Considérations sur la critique dans l'art.

Sont nommés membres des commissions des concours : 1o Eloquence : MM. de Loray, Péquignot, Chipon; 2e Economie politique : MM. Mairot, Lombart, Lambert.

La séance est levée.

Le Président,
A. Girardot.

Le Secrétaire adjoint,
A. Boussey.

Séance du 21 juin 1894.

Etaient présents : MM. le docteur GIRARDOT, président; DUCAT, ESTIGNARD, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, GUILLEMIN, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, le chanoine SUCHET, le marquis DE TERRIER DE LORAY; FEUVRIER ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai est lu et adopté.

M. le président rend compte de la séance publique tenue le 14 juin par la Société d'émulation de Montbéliard, séance à laquelle il a pris part et où il a été donné communication du travail présenté, le mois précédent, par M. Lombart à l'Académie.

L'Académie décide que sa seconde séance publique aura lieu le 26 juillet et arrête le programme de cette séance.

Sont adressés à titre d'hommage, à l'Académie, les ouvrages suivants :

Au pays comtois, recueil de poésies, par M. Mercier.

Origines de l'église de Talmay, par M. Gabriel Dumay.

Droit coutumier. La condition des personnes et des biens, deux volumes, par Henri Beaune.

M. Lambert se charge de présenter un compte rendu de ce dernier ouvrage.

M. Callier, pensionnaire Suard, rend compte par lettre de ses travaux pendant le dernier trimestre.

M. Vernis, membre honoraire, s'offre à rédiger la notice d'usage sur M. de Cardon de Sandrans, ancien préfet du Doubs, membre honoraire. L'Académie accepte cette proposition et décide, en outre, que cette notice sera inscrite au programme de la prochaine séance publique.

M. le président donne lecture d'une étude sur le frère Ogérien, naturaliste.

M. Pingaud communique des documents relatifs à l'état de la Franche-Comté en 1815.

M. Gauthier annonce qu'il a découvert dans des archives particulières de nouveaux et importants documents sur le siège de Dole en 1636.

La séance est levée.

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 19 juillet 1894.

Etaient présents : MM. Lambert, vice-président ; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Chipon, Ducat, Estignard, le général Gresset, Guillemin, le docteur Lebon, Lombart, Mairot, le docteur Roland, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier ; Vernis ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin est lu et adopté.

A la nouvelle de la mort sanglante de M. Carnot, président de la république, le secrétaire perpétuel a écrit à M. le préfet du Doubs la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

« Les membres du bureau de l'Académie de Besançon ne croient pas devoir attendre la réunion mensuelle de cette compagnie pour exprimer en son nom les sentiments de regrets et d'indignation inspirés par l'odieux attentat dont M. le président Carnot vient d'être victime. Nous venons donc vous prier, comme représentant du pouvoir civil et aussi comme directeur-né de l'Académie, de les accueillir et de les faire agréer au gouvernement, certains que nous sommes d'être, en ces tristes circonstances, les interprètes de tous nos confrères.

« Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

« Pour le président absent,

« L. Pingaud,

« *Secrétaire perpétuel.* »

L'Académie a été convoquée et représentée au service funèbre pour le repos de l'âme de M. Carnot, célébré dans la cathédrale de Saint-Jean, le 1er juillet.

M. le président notifie à l'Académie la mort de M. Alexandre Daguet, associé étranger, survenue le 20 mai.

M. Mairot présente le rapport sur le concours d'économie politique. Ses conclusions sont adoptées.

L'Académie délibère sur le choix des sujets à mettre au concours pours 1896 (Éloquence et Économie politique), et remet à la séance de novembre la décision définitive à prendre.

M. Vernis, membre honoraire, lit une notice nécrologique sur M. de Cardon de Sandrans, ancien préfet du Doubs, ancien directeur-né.

La séance est levée.

Le Vice-président,
M. LAMBERT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance publique du 26 juillet 1894.

Etaient présents : MM. le docteur GIRARDOT, président ; DUCAT, le général GRESSET, GUICHARD, GUILLEMIN, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, le comte DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ ; VERNIS ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Le frère Ogérien, naturaliste, par M. le président.

Rapport sur le concours d'économie politique, par M. Mairot.

Considérations sur la critique d'art, discours de réception, par M. Victor Guillemin.

Réponse de M. le président.

Notice sur M. de Sandrans, par M. Vernis.

Après la lecture du rapport de M. Mairot, et conformément à ses conclusions, M. le président a proclamé, comme ayant obtenu le prix du concours d'économie politique, M. Max Prinet, élève de l'École des chartes, à Paris.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Estignard, Gauderon, Mieusset, a élu, pour l'année 1894-1895, président M. le vicaire général de Beauséjour ; vice-président M. le docteur Gauderon.

Le Président,
A. GIRARDOT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 15 novembre 1894.

Etaient présents : MM. DE BEAUSÉJOUR, président ; CHI-

PON, DUCAT, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, GIACOMOTTI, GIRARDOT, GUICHARD, GUILLEMIN, général DE JOUFFROY, LAMBERT, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, chanoine SUCHET, VAISSIER, VUILLERMOZ; le comte DOMET DE VORGES; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des deux séances, 19 et 26 juillet, sont lus et adoptés.

M. le président annonce la mort de MM. Vernis, membre honoraire, Reverchon, associé correspondant comtois, et de Rossi, associé étranger. MM. Mairot, Chipon et de Beauséjour se chargeront des notices à rédiger.

L'Académie a reçu les hommages suivants :

L'Hiver et la sécheresse de 1893, par M. Contejean.

Centenaire de M. l'abbé Roch, allocution, etc., par M. l'abbé Petetin.

J.-J. Rousseau et Mme de Warens, par M. Théophile Dufour; *Les îles Hawaï, France noire, Des Andes au Para*, trois volumes, par M. Marcel Monnier.

L'Académie décide qu'elle pourvoira en janvier 1895 à une place de membre honoraire, une place d'associé correspondant comtois, une place d'associé né en dehors de la Franche-Comté. deux places d'associés étrangers.

M. Suchet lit une note sur la nouvelle organisation qu'il a donnée à la bibliothèque de l'Académie.

M. Vuillermoz lit un compte rendu sur les relations de voyage de M. Marcel Monnier.

M. le général de Jouffroy donne communication de son discours de réception, consacré au général Lyautey.

L'Académie s'occupe des sujets de concours à déterminer pour 1896. Après discussion, elle arrête ainsi son choix :

1° *Eloquence.* Etude sur le barreau comtois.

2° *Economie politique.* Etude sur l'industrie forestière, ou sur l'industrie métallurgique, ou sur la culture de la vigne en Franche-Comté.

Sont nommés membres de la commission des élections pour l'année 1894-1895 : MM. Girardot, Vuillermoz, Mairot, Lambert, de Jouffroy, Gauderon, Chipon.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
P. DE BEAUSÉJOUR.	L. PINGAUD.

Séance du 20 décembre 1894.

Etaient présents : MM. DE BEAUSÉJOUR, président; le docteur BAUDIN, CHIPON, DUGAT, ESTIGNARD, le docteur GAUDERON, GIACOMOTTI, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, PÉQUIGNOT, le comte DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le marquis DE TERRIER DE LORAY, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; SUCHET, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

Le projet du banquet annuel de l'Académie est proposé par M. le président et adopté en principe; MM. Lieffroy et Gauderon en sont nommés commissaires.

L'Académie a reçu de M. le chanoine Suchet les hommages suivants :

Vie du vénérable A.-S. Receveur, fondateur de la Retraite chrétienne;

Histoire de deux villages, Vuillafans et Montgesoye.

Notice sur Mgr Bigandet, évêque de Ramatha, membre honoraire de l'Académie.

La Vie d'un peintre, Paul Franceschi.

L'Académie décide que sa séance publique aura lieu le 31 janvier, sauf à la remettre au 24 du même mois s'il survenait des empêchements dont le bureau sera juge.

Le secrétaire donne lecture des noms des candidats proposés par la commission pour les places à pourvoir à la prochaine séance publique. Cette liste est acceptée par l'Académie.

M. Chipon lit une notice sur M. Reverchon, associé correspondant de l'Académie.

M. le marquis de Vaulchier donne communication d'un travail sur les Souvenirs de la maréchale Oudinot, qui est retenu pour la séance publique.

M. de Beauséjour communique une notice de M. Jules Gauthier sur l'architecte wurtembergeois Henri Schickhardt et ses travaux au pays de Montbéliard (1558-1634).

Les membres de la commission des finances sont maintenus dans leurs fonctions pour l'année 1895.

La séance est levée.

Le Président, P. DE BEAUSÉJOUR.

Le Secrétaire de la séance, J.-M. SUCHET.

Notice sur M. Vernis, *par M. H.* Mairot.

Messieurs,

Si un caractère bienveillant et aimable, si une vie tout entière consacrée au travail, si des services éminents vous ont jamais rendu précieuse la mémoire des confrères que vous avez perdus, bien peu de ceux dont vous regrettez l'absence ont, autant que M. Vernis, droit à votre reconnaissant souvenir. Enfant du pays, il a eu le rare bonheur de pouvoir y marquer son passage par des œuvres fécondes et durables ; appliqué dès sa jeunesse à cette science de l'ingénieur qui a fait en ce siècle de si rapides progrès, il a tracé et exécuté ces voies de communication hardies dont nous recueillons les bienfaits ; esprit sagace et hardi, il a, pendant les quinze ans qu'a duré son séjour parmi nous, prêté son concours à tous les grands travaux de la région, à toutes les entreprises utiles.

« Humble ouvrier de la société moderne, ainsi qu'il nous le disait dans une des rares occasions où il nous a été donné de l'entendre, il a vécu courbé vers la terre, cherchant à y laisser, au prix de mille efforts, une trace fugitive (1). » Toutefois, ce serait se tromper que de limiter à ces termes l'emploi de sa vie ; pour être resté souvent penché vers la terre, notre confrère n'a pas négligé de porter plus haut ses regards ; ses considérations sur le caractère économique des temps modernes, sur les conséquences de l'accroissement des richesses, nous montrent la hauteur de son intelligence et la largeur de ses vues. Il a continué jusqu'à la fin et sans aucune défaillance la tâche qu'il s'était tracée : mais il vous appartenait à peine que, par ses travaux, par sa vie tout entière, il méritait déjà l'hommage que nous lui rendons aujourd'hui.

Né à Baume-les-Dames le 17 janvier 1820, M. Vernis fit ses études aux collèges de Baume-les-Dames et de Besançon, puis fut envoyé à Paris pour se préparer à l'École polytechnique. Il obtint, en 1839, le deuxième prix de mathématiques au concours général des collèges de Paris, et entra, la même année, à l'École, où il fut classé le sixième de sa promotion ; nommé en-

(1) Discours de M. Vernis, président annuel de la Compagnie, le 27 janvier 1874.

suite ingénieur des ponts et chaussées, il devait successivement passer par tous les rangs de la hiérarchie pour arriver enfin inspecteur général en 1881, après quarante ans de carrière administrative.

Les premiers travaux de M. Vernis comme élève, puis comme aspirant ingénieur, l'appelèrent successivement à Dijon et à Lille, où il s'occupa d'études et de construction de chemins de fer, puis à Aurillac, où un intérim du service ordinaire mit sous sa direction les chantiers de la route et de la percée du Lioran. En septembre 1844, il passait à Saint-Girons, d'où il revenait deux ans après à Aurillac, en qualité d'ingénieur de deuxième classe, chargé de l'arrondissement du Lioran ; il resta quatre ans dans le Cantal et y acheva le difficile travail qu'il avait précédemment commencé ; pour ses débuts, le jeune ingénieur avait eu à surveiller et à mener à bien une dépense de 500,000 fr.

En 1850, M. Vernis fut nommé à Besançon comme ingénieur ordinaire, chargé de l'arrondissement du centre. On commençait alors à s'intéresser aux améliorations que réclamait notre vieille cité, et l'une des plus urgentes semblait être de remplacer par un quai régulier les masures très pittoresques, mais très malpropres qui bordaient la rivière du Doubs. Cette œuvre utile ne fut exécutée que beaucoup plus tard ; mais, dès 1851, M. Vernis en dressait le projet pour la partie comprise entre le pont de Battant et la tour de la Pelote.

Une œuvre plus considérable allait lui donner occasion de révéler d'une façon brillante ses talents d'ingénieur. Les lignes de chemin de fer de Dijon à Besançon, de Besançon à Belfort et d'Auxonne à Gray venaient d'être décrétées ; il y avait là 220 kilomètres de rails à poser dans un pays où le relief du sol imposait au constructeur de grandes difficultés, et à une époque où la science technique ne s'était pas familiarisée avec les problèmes des tracés en montagne. La société qui s'était formée pour construire, sous le contrôle de l'État et de la Compagnie concessionnaire, les lignes franc-comtoises, ne crut pouvoir mieux faire que de s'adresser à M. Vernis. Il obtint un congé illimité, et, en six ans, mena à bien ce grand travail, sans le secours d'aucun autre ingénieur. La ligne comportait, à Auxonne un grand pont et des ponts de décharge dans la vallée de la Saône, sur le Doubs et l'Allan cinq grands ponts compliqués par la traversée du canal du Rhône au Rhin. La traversée des gorges du Doubs, de Besançon à Clerval, avait

exigé des tunnels dont l'ensemble atteignait près de 7,000 mètres de longueur.

Le voyageur que la vapeur emporte avec la vitesse d'un train ordinaire, le long des courbes du Doubs, au pied des montagnes escarpées qui, de Roche à Clerval, laissent à peine à la rivière un étroit passage, admire à un égal degré les beautés naturelles de la route et l'art de l'ingénieur. Ici, la ligne surplombe hardiment sur l'abîme ; ailleurs, la courbe de la voie est fermée à droite et à gauche par d'énormes rochers ; on ne sait comment on a pénétré dans la vallée, comment il sera possible d'en sortir. Tous les obstacles ont été surmontés ; depuis près de quarante ans, l'exploitation n'a donné lieu à aucun accident : la ville natale de M. Vernis, notre région tout entière doivent à son talent une des plus belles voies de communication de la France.

Le 1er juin 1858, notre compatriote reprenait son emploi au corps des ponts et chaussées, et était chargé du service ordinaire et du service hydraulique de l'arrondissement de Dijon. Peu de temps après, la croix de la Légion d'honneur, peu prodiguée alors, venait affirmer le mérite de ses travaux ; il avait obtenu cette distinction exceptionnelle à l'âge de trente-neuf ans, étant encore ingénieur de deuxième classe.

A Dijon, où il resta plus de dix ans, M. Vernis eut à mener à bien plusieurs œuvres importantes : la restauration et l'élargissement des ponts de Dijon, de Fontaine-Française, de Vonges, de Longvic, sur l'Ouche, et de Seurre, sur la Saône, les études des lignes de Vesoul et de Gray à Besançon, la construction de la ligne de Dijon à Langres. Le ministère et les municipalités mettaient également sa science à profit pour le consulter sur différents projets qui ne dépendaient point de son service. C'est ainsi que le ministre d'État lui demande un projet de consolidation et de construction de l'église Notre-Dame de Dijon ; que la municipalité de Dijon le charge de dresser un plan d'ensemble pour un nouvel aménagement des rues de la ville ; que le préfet et le conseil municipal d'Aurillac, se souvenant de son passage dans le Cantal, le prient d'étudier, de concert avec M. Laborie, le tracé des nouvelles lignes projetées dans le département. Avec une bonne volonté et un zèle infatigables, M. Vernis ajoute à ses fonctions ces travaux de pure bienveillance et s'en acquitte avec une rare supériorité.

Le 1er septembre 1868, il était désigné pour faire fonctions d'ingénieur en chef, et il en recevait le titre le 1er janvier sui-

vant. Il était chargé, à la même époque, des études définitives du chemin de fer de Besançon à la frontière suisse. Les relations directes qu'il s'agissait d'établir entre notre ville et la Suisse étaient unanimement réclamées par tout le département; mais l'accord cessait et les rivalités devenaient ardentes dès qu'il s'agissait de déterminer le détail du tracé. Les cantons de Vercel et de Pierrefontaine demandaient la ligne plus courte et d'une exécution relativement plus facile, qui devait les desservir; la vallée de la Loue réclamait en faveur de sa population plus nombreuse, de ses forges et de ses établissements industriels. M. Vernis sut donner satisfaction à ces prétentions rivales en faisant adopter la ligne directe sur le Locle avec embranchement sur la Loue. Au point de vue technique, il avait eu à lutter contre des difficultés qui semblaient presque insurmontables. Au sortir de Besançon, il fallait gagner, par une pente qui ne fût pas trop longue, le palier très élevé qui constitue le premier plateau de la montagne : d'autres parties de la voie, la traversée du Chaumont, la descente sur Morteau, celle sur la vallée de la Loue, offraient des problèmes aussi ardus. On sait avec quelle hardiesse et quelle sûreté M. Vernis a triomphé cette fois encore des coupures brusques et des vallées profondes de notre Jura : la voie qui grimpe à flanc de coteau le long de la citadelle de Besançon, les rails suspendus au-dessus de l'abîme de Bonnevaux, rendent à l'ingénieur un témoignage que tout commentaire ne ferait qu'affaiblir.

L'avant-projet de la ligne de Morteau était à peine déposé que la guerre éclatait. M. Vernis se mit, presque au début de la campagne, à la disposition du général Cambriels, commandant supérieur de la région de l'Est. Il reçut le 1er octobre 1870, du général, pleins pouvoirs pour organiser la défense au sud de la place de Belfort; précédemment déjà, il avait eu à diriger dans le département les travaux propres à arrêter ou à retarder la marche de l'ennemi. Plus tard, il fit partie du comité de défense de Dijon. Chacune de ces missions lui donnait l'occasion d'employer au service de la patrie ses connaissances spéciales et son expérience.

Etabli à Besançon peu de temps avant la guerre, M. Vernis y résida comme ingénieur en chef pendant plus de dix ans, joignant au service ordinaire la continuation des études de la ligne de Besançon à la frontière suisse, et à partir de 1874, le service hydraulique. Il s'employa de tout son pouvoir à procurer l'exécution, depuis si longtemps en suspens, du chemin

de Morteau, et fit partie de la délégation envoyée dans les communes par le conseil général, pour obtenir en faveur de la nouvelle ligne les subventions nécessaires. Lorsque enfin la construction fut commencée, M. Vernis eut à en exercer le contrôle; trois années plus tard, en 1877, il remplissait la même mission pour les lignes de Vesoul et de Gray à Besançon, et de Pontarlier à Jougne.

D'autres travaux encore étaient venus s'imposer à lui dès son retour à Besançon ; il suffira de citer la reconstruction des ponts de Clerval, de l'Isle-sur-le-Doubs, de Voujaucourt et de Pont-de-Roide, détruits pendant la guerre, la rectification des routes départementales les plus fréquentées, le rétablissement du barrage de Deluz, reconstruit pour MM. Outhenin-Chalandre sur l'emplacement d'un barrage trois fois enlevé; le projet définitif du quai d'Arènes à Besançon, dont il surveilla presque en entier l'exécution. En même temps, plusieurs entreprises importantes de distribution d'eaux, un avant-projet pour le desséchement du marais de Saône, des études intéressant la défense nationale, révélaient chez leur auteur une compétence égale dans toutes les parties de son art.

C'est au début de cette période d'activité féconde, le 29 janvier 1872, que vos suffrages vinrent appeler M. Vernis au sein de la Compagnie. Il prononça son discours de réception le 25 août 1873; il cite d'abord une scène d'Aristophane où est ridiculisée, dans les termes les plus vifs, la facilité de la multitude à se laisser gouverner par les démagogues de bas étage. Puis, tout en se défendant de faire de la politique, il raille à son tour la démagogie moderne et sa fausse devise de liberté, d'égalité et de fraternité; il se plaint que ces trois mots aient été détournés de leur véritable sens, et s'efforce d'en établir la signification. Il recherche les caractères de la vraie liberté, fixe les limites où doit s'arrêter l'égalité pour rester respectueuse du mérite de chaque citoyen, et donne pour base à la fraternité dans la nation l'honneur du drapeau et l'amour de la patrie.

Notre nouveau confrère avait à peine fait acte de présence dans nos rangs qu'il était élu président annuel. La première séance publique où il exerça ses fonctions, celle du 27 janvier 1874, est une des plus brillantes dont nos annales aient gardé le souvenir. Le duc d'Aumale, alors commandant du 7e corps d'armée, et le cardinal Mathieu y assistaient, et leur présence avait attiré une extraordinaire affluence. Les orateurs étaient,

avec le président, MM. Suchet, Estignard, Chiflet, Besson et Pioche.

M. Vernis avait pris pour sujet l'industrie des chemins de fer, sa naissance et ses développements, son influence sur la richesse publique et son rôle économique dans l'État. Il sut, en traitant une question qui rentrait si bien dans sa compétence, se montrer clair et précis dans l'exposition générale du sujet, intéressant dans la description des grands travaux des principales lignes alors exploitées, observateur sagace dans l'appréciation de la révolution économique amenée par le nouveau mode de transport. Il constate l'immense activité donnée à de multiples industries par la création des chemins de fer, l'accroissement de la puissance productive du capital et l'élévation des salaires, l'abaissement du prix des divers objets de consommation ; mais ces progrès matériels ne couvrent pas à ses yeux les ombres du tableau, et les derniers mots de cet ingénieur, de ce constructeur émérite de voies ferrées, sont pour déplorer que les conditions nouvelles faites à notre vie tendent à affaiblir le culte du foyer, à encourager la spéculation, à détourner l'homme du culte du beau, et à lui faire oublier ses véritables destinées. Ce regret, ce retour mélancolique vers le passé, cette aspiration à un plus haut idéal, montrent assez dans quel sens notre confrère avait orienté sa vie ; c'est pour lui un titre d'honneur que je ne pouvais passer sous silence.

Un éloge de M. Viancin, une étude sur les anciennes eaux de Paris, complètent les lectures faites à l'Académie par M. Vernis. Il avait une vie trop occupée pour pouvoir prendre une part active à nos séances, et, d'ailleurs, il ne devait plus rester longtemps parmi nous ; ingénieur en chef de 1re classe en 1876, il fut nommé, le 15 juillet 1881, inspecteur général des ponts et chaussées. Les derniers temps de son séjour à Besançon avaient été consacrés à l'étude définitive des lignes qui devaient compléter notre réseau départemental, Voujaucourt à Saint-Hippolyte, Pontarlier à Gilley, Saint-Hippolyte à la ligne de Morteau.

Comme inspecteur général, M. Vernis fut chargé de la dix-neuvième inspection, et eut surtout à s'occuper du règlement des difficultés alors pendantes entre l'Etat et la compagnie du Midi. Il prit sa retraite le 1er mars 1884 ; mais il accepta presque aussitôt un emploi d'ingénieur en chef de la construction à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, et vint habiter Lons-le-Saunier pour être plus à proximité des voies nouvelles

qu'il devait surveiller. Lorsqu'à la fin de l'année 1891 l'achèvement de ces lignes vint faire cesser ses fonctions, il reçut du conseil d'administration le témoignage le plus flatteur et l'expression d'une sincère reconnaissance pour les services rendus. Il avait été nommé, deux ans auparavant, officier de la Légion d'honneur; c'était le digne couronnement d'une carrière si laborieuse et si honorablement remplie.

Un soin pieux devait ramener une fois encore M. Vernis au sein de notre compagnie. Notre confrère, le baron de Sandrans, étant décédé à Paris au printemps dernier, M. Vernis, qui lui était attaché par une étroite amitié, tint à lui consacrer une une notice nécrologique très complète, qui fut retenue pour la séance publique du mois de juillet. Il fit sa lecture d'une voix qui ne révélait aucune fatigue, et cependant, à peine de retour à Paris, enlevé en quelques jours à l'affection des siens, il rejoignait dans la tombe l'ami dont il venait de nous rappeler le souvenir. Le baron de Sandrans, nous disait M. Vernis, est mort en chrétien fervent; comme lui, son ami a invoqué les secours de la religion; comme lui, après une longue vie de travail, il s'est tourné vers Dieu, et lui a demandé de le recevoir dans l'éternel repos.

Notice sur Mgr Bigandet, *membre honoraire, par M. le chanoine* Suchet.

Au mois de novembre 1852, M. Charles Weiss recevait la visite d'un missionnaire apostolique de Birmanie, originaire de Franche-Comté, et revenu en Europe pour les affaires de sa mission. C'était Mgr Paul-Ambroise Bigandet, né à Malans, canton d'Amancey, le 13 août 1813, et parti pour la mission de Siam en 1837.

Dans cette région lointaine, au milieu des peuplades sauvages qu'il évangélisait, M. Bigandet avait toujours gardé bien vivant au fond de son cœur le souvenir de la Franche-Comté. Il y avait laissé des amis auxquels il écrivait des lettres pleines de sentiments affectueux. Il s'intéressait vivement à tout ce qui pouvait honorer sa province natale et y contribuer au progrès des connaissances utiles.

Dans son voyage de 1852, il offrit à M. Weiss, pour la bibliothèque de Besançon, plusieurs objets d'art de l'Indo-Chine, parmi lesquels on distingue un album précieux dont le catalogue de la bibliothèque donne la description suivante : « C'est un album oblong, renfermant douze peintures à l'aquarelle, sur satin, d'un grand éclat de coloris, très finement exécutés par des artistes indigènes. Chaque tableau comprend deux oiseaux avec des fleurs ou des fruits. Ces tableaux, encadrés par du ruban bleu de ciel, sont fixés chacun sur le recto d'une feuille de papier. La reliure est en étoffe de soie brochée. » Outre cet album, M. Bigandet a offert encore à la bibliothèque quelques statuettes de divinités chinoises et son médaillon en plâtre, exécuté par J. Petit. C'est un demi-buste de 24 centimètres, vêtu d'une robe ecclésiastique, vu de profil à droite, avec cette légende : le R. P. Bigandet, missionnaire aux Grandes Indes. *Signe* J. PETIT, 1852.

M. Weiss s'intéressa vivement aux visites que lui fit Mgr Bigandet, et, le 19 novembre 1852, il écrivait à ce sujet la lettre suivante : « Nous avons ici le P. Bigandet, missionnaire dans le pays des Birmans, où il va retourner dans quelques jours. C'est un homme de quarante ans, modeste et fort instruit, qui a revu avec intérêt la bibliothèque où il a étudié dans sa jeunesse. Il sait la plupart des langues de l'Inde ; il a publié un catéchisme en birman et une traduction de l'*Imitation* en langue anglaise. Il a déjà donné plusieurs articles importants dans les journaux anglais de l'Inde. »

Désireux de rendre hommage aux hommes qui pouvaient honorer notre province, M. Weiss proposa à l'Académie de Besançon la candidature de M. Bigandet, qui fut élu associé correspondant dans la séance de janvier 1853.

Le récit de ses travaux apostoliques appartient à l'histoire des missions étrangères, et on le trouve dans ses lettres publiées dans les *Annales de la Propagation de la foi.* Je me bornerai ici à citer ce qu'a fait M. Bigandet pour le développement de l'instruction et pour la publication des documents relatifs à l'histoire de l'Indo-Chine.

Dans le diocèse de Besançon, il avait débuté, en 1832, par être professeur au petit séminaire de Marnay. Ces premières fonctions contribuèrent à développer en lui le goût de l'étude et de l'enseignement, qu'il cultiva toute sa vie.

Après son voyage d'Europe il retourna en Birmanie, fut élevé, en 1856, à la dignité épiscopale et sacré évêque de Ra-

matha *in partibus infidelium*. C'était la récompense de son zèle pour les œuvres de la mission, et en particulier de son dévouement pour l'instruction de la jeunesse ; car, dès son retour dans les Indes, il fonda à Pinang un pensionnat pour les jeunes filles, et il le confia à la direction des dames de Saint-Maur. « Nous applaudissons de grand cœur, écrivait un journal anglais de Pinang, aux dispositions prudentes qui ont été prises afin de mettre les bienfaits de cette institution à la portée de toutes les classes de la société chrétienne. »

Sa promotion à l'épiscopat lui ouvrait un vaste champ à défricher. Après avoir travaillé d'abord à relever les églises ruinées par la guerre, il s'occupa à fonder des écoles pour initier à la foi chrétienne les enfants de ces peuples immobilisés et comme atrophiés dans le bouddhisme. Il trouvait, dans le gouvernement de la Birmanie, un concours sympathique pour cette œuvre, que les Anglais, maîtres des principales villes de l'empire, étaient disposés à favoriser.

De leur côté, les Birmans ne contrariaient en rien le missionnaire. Ils se convertissaient peu, parce qu'ils estimaient leur religion supérieure à toute autre, mais ils laissaient les catholiques prêcher librement. La vraie civilisation chrétienne devait commencer par les enfants ; car leur éducation toute bouddhique ne leur apprenait ni à penser, ni à réfléchir, ni à remonter à un principe pour en tirer une conclusion. Il fallait leur apprendre à penser par eux-mêmes, les attirer à la sagesse par la beauté des idées chrétiennes ; en un mot, fonder de nombreuses écoles et y substituer à la méthode birmane la méthode d'enseignement usitée en France.

C'est ce que fit Mgr Bigandet, avec le concours de ses collaborateurs. Ils fondèrent d'abord un grand établissement à Bassein, en appelant à leur aide les frères des Écoles chrétiennes. On construisit des bâtiments scolaires admirablement disposés, avec salles de classe, de travail, dortoirs, réfectoires vastes et bien aérés.

C'était un vrai collège, auprès duquel une imprimerie fut installée. L'évêque prépara les livres qu'on y imprima en caractères birmans. On publia successivement les épîtres et les évangiles des dimanches, des recueils de prières, des livres classiques de géographie, arithmétique, géométrie, histoire sainte ; puis des homélies, la vie de saint François-Xavier, la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des hymnes et des cantiques. Mgr Bigandet était secondé dans cette œuvre par le

P. Dumollard et le P. D. Cruz. Bientôt la mission de Birmanie posséda tous les ouvrages de piété et de pédagogie nécessaires.

Après l'école de Bassein, on en fonda à Rangoun et à Moulmein. Celle de Rangoun possédait plus de cinq cents élèves. Elle était vaste et bâtie dans un des plus beaux quartiers de la ville, et les frères y enseignaient tout ce qu'ils enseignent dans les écoles de France. Près de là ils ont établi un orphelinat où ils recueillent les enfants pauvres et abandonnés.

Ils ont encore installé à Bassein une école professionnelle, où les jeunes gens apprennent les métiers qui leur permettent de gagner honnêtement leur vie. « Nos écoles dans les villes, écrit Mgr Bigandet, nous donnent les résultats les plus consolants. Le directeur de l'instruction publique, qui les a visitées avec moi, en a fait le plus grand éloge dans son rapport officiel au gouvernement. Les frères et les sœurs rivalisent de dévouement, de zèle et d'habileté; nous pouvons dire, sans crainte d'être démenti, que, grâce à eux, nous avons les plus florissantes écoles de Birmanie. »

L'évêque missionnaire profita de la liberté qui lui était laissée pour développer son œuvre dans l'intérieur des États birmans. Mandalay, la capitale de l'empire et la résidence du roi, fut aussi dotée d'une école chrétienne. C'est le prince lui-même qui en fit les frais, et on y élevait les fils de quelques officiers du palais.

Mais ce n'était pas assez pour le zèle de Mgr Bigandet d'avoir ouvert dans les villes de beaux établissements d'instruction. Il voulut en fonder jusque dans les bois, afin d'atteindre plus facilement des peuplades à demi sauvages. Dans ce but, il songea à former des institutrices indigènes. C'est par elles qu'il voulait donner aux jeunes filles birmanes une éducation d'autant plus utile que, dans le pays, les filles païennes ne reçoivent absolument aucune instruction. « En extrême Orient, dit M. Ad. Launay, la femme ne sait rien et ne doit rien savoir. Elle est condamnée à une ignorance éternelle, et ce préjugé est si fort qu'il attache le stigmate d'opprobre et de déshonneur au front de toute femme qui sait lire. »

Établir des écoles dans tous les hameaux chrétiens, tel était le problème difficile que Mgr Bigandet avait à résoudre. Pour cela, il fit appel aux religieuses du Bon-Pasteur, et, avec leur concours, fonda à Rangoun un institut pour former le personnel destiné à ces écoles de hameaux. L'œuvre réussit, et on eut bientôt des sœurs indigènes, chargées de faire la classe et de

visiter les malades. C'était un spectacle admirable de voir, au milieu des forêts des Carians, ces jeunes filles nées païennes, passant leur vie à enseigner la lecture, l'écriture, la couture, et à faire connaître le nom et la loi du vrai Dieu.

Pour les hommes généreux dont le cœur s'ouvre aux inspirations du dévouement, les œuvres accomplies sont un motif d'en entreprendre de nouvelles. Aussi Mgr Bigandet conçut le projet d'une œuvre importante. C'était la formation d'un clergé indigène, qui, sachant la langue du pays, s'introduirait plus facilement parmi le peuple, pour lui enseigner les éléments de la religion. Il parvint à former quelques élèves dans le séminaire de Rangoun. C'étaient des jeunes gens de la tribu des Carians surtout, qu'il réussit à amener au sacerdoce. Il forma en même temps un assez grand nombre de catéchistes indigènes, qui étaient un puissant auxiliaire pour l'évangélisation du pays.

Mais le grand obstacle au progrès de la civilisation chrétienne parmi ces peuples, c'est l'obstination dans le bouddhisme. Sous des formes diverses c'est la croyance dominante dans une grande partie de l'Asie. Bien que basé sur des erreurs capitales révoltantes, le bouddhisme enseigne un nombre surprenant des plus beaux préceptes et des plus pures vérités morales. Mais, par une aberration déplorable, le prétendu Sauveur qui, dans ce système, doit délivrer l'homme de toutes les misères, le plonge à la fin dans le gouffre de la plus complète annihilation. C'est le Nirvana.

Mgr Bigandet voulut étudier à fond cette doctrine. En 1858 il publia en anglais la vie ou légende de Gaudama, le Bouddha des Birmans. Plus tard, le savant missionnaire découvrit, dans la capitale birmane, un très rare manuscrit sur feuilles de palmier, où il puisa de nombreux détails sur les actes et discours de Gaudama. Il en profita pour publier une nouvelle édition de son ouvrage, avec une notice sur les moines birmans. Ce travail important forme un grand volume in-8° de 540 pages. Il a été traduit en français et imprimé à Paris en 1878, chez Leroux, libraire de la Société asiatique. C'est certainement un des documents les plus curieux sur cette religion qui enveloppe encore tant de millions d'hommes.

Plus récemment, en 1887, Mgr Bigandet a publié à Rangoun, en anglais, une histoire de la mission de Birmanie, qui vient d'être traduite en français et qui offre un véritable intérêt,

C'est ainsi que cet homme actif, zélé et intelligent, unissait les travaux de la science à ceux de l'apostolat. Souvent il tour-

nait ses pensées vers la France, écrivait à ses amis de Franche-Comté, et fut heureux d'y revenir encore deux fois avant d'achever sa carrière.

En 1869, j'eus le bonheur de le recevoir au séminaire d'Ornans, où il avait fait ses premières études scolaires, et de recueillir les curieux détails qu'il nous a donnés sur les pays qu'il évangélisait.

En 1884, à l'âge de soixante et onze ans, il revint une dernière fois en Europe, plaider les intérêts de sa mission. Il visita encore sa chère Franche-Comté et les amis qu'il retrouvait au pays. De retour dans sa mission il écrivait à l'un d'eux : « Vous ne sauriez croire combien sont vives et durables les impressions que mon dernier voyage a produites en moi. »

L'heure approchait où ce bon serviteur devait recevoir sa récompense. Il voulut confier sa mission à un prélat digne de continuer son œuvre. Il sacra évêque un missionnaire franc-comtois, Mgr Cardot, et l'élut son coadjuteur avec future succession. C'est cet ami qui l'a assisté à sa dernière heure.

Mgr Bigandet mourut le 19 mars 1894, au milieu des larmes de tous les missionnaires présents. Il avait combattu le bon combat, et son nom mérite d'être inscrit au livre d'or des bienfaiteurs de l'humanité. Ses funérailles furent un vrai triomphe. On y voyait le gouverneur de la Birmanie, les autorités civiles, l'évêque anglican et plusieurs ministres, enfin une foule de toutes races, de tous pays et de toutes religions, qu'on a évaluée à plus de vingt mille âmes. L'Académie de Besançon devait un souvenir à cet homme éminent, et je la remercie de m'avoir chargé de rendre ce dernier hommage à ce prélat qui fut aussi mon ami.

Notice sur M. Reverchon, *par M. Maurice* Chipon.

Le 12 août dernier, s'éteignait à Blagny (Ardennes) M. Honoré Reverchon; votre compagnie l'avait nommé associé correspondant le 24 août 1872, rendant ainsi un public témoignage à l'homme éminent, à l'administrateur habile et à l'industriel hors ligne dont toute la vie fut consacrée aux intérêts de notre province.

Né à Morez (Jura), en novembre 1821, Honoré Reverchon per-

dait son père à l'âge de deux ans ; à sept ans, il était orphelin, et il grandit sous la tutelle affectueuse d'un homme énergique et intelligent, M. Colomb, qui prit à cœur d'inculquer à son pupille des idées d'ordre et de travail et de le mettre au courant de la direction et de la marche des affaires. Ses études commencées à Dole, dans l'établissement des Orphelins, se sont terminées à Besançon, chez M. Huguet, maître qu'il retrouve à Paris lorsqu'il se prépare à l'École polytechnique, où il est admis en 1841.

Il y remportait des succès, quand la maladie le força à redoubler une des années d'école ; il dut modérer son travail, et à sa sortie en 1844, il fut classé dans l'arme du génie.

Sa santé, encore chancelante et qui ne s'est raffermie que quelques années plus tard, lui imposa le douloureux sacrifice de ne pas recueillir le fruit de ses peines et de ses travaux. L'avenir lui avait souri, et brillant ; sa carrière était choisie et il en avait forcé l'entrée par son énergie et ses efforts, quand il lui devient impérieux d'y renoncer et de donner sa démission.

En cet automne de 1844, au lieu de la route de Metz, il reprenait la diligence de Paris, où il commençait ses études de droit, sous la surveillance de son cousin Emile Reverchon, décédé naguère conseiller à la Cour de cassation, mais qui, quelques années plus tard, en qualité de maître des requêtes au conseil d'État, faisait son célèbre rapport dans l'affaire des biens de la famille d'Orléans : il y défendait, on s'en souvient, plus que notre législation, un des principes les plus féconds de notre France moderne, une des prérogatives de la liberté individuelle : l'abolition de la confiscation. Les conseils et les exemples d'un tel maître achevèrent l'éducation virile du jeune Honoré et la fortifièrent.

L'étudiant en droit avait plus de loisirs que ses travaux antérieurs ne lui en avaient laissé ; aussi s'attacha-t-il à développer les facultés naturelles de son esprit pour la littérature et la musique ; il aimait à raconter les luttes oratoires de cette époque, les représentations de nos grands théâtres, les Français, l'Opéra, les Italiens, dont il faisait fréquemment sa distraction favorite. Il y apportait, comme en tout, un esprit de fine observation et une vivacité d'enthousiasme fertiles en déductions originales et qui mariaient, dans une heureuse harmonie, l'artiste et le savant. De ces années de jeunesse, il n'avait gardé qu'un souvenir pénible, celui des jours et des nuits pas-

sés en diligence, il faisait seul ces longs voyages du Jura à Paris, son imagination s'envolait à la suite des premiers trains de chemin de fer ; dès ce moment il les a rêvés pour son Jura, et, ajoutait-il, peut-être plus encore depuis qu'il avait échappé à la catastrophe du chemin de Versailles, grâce à la coquetterie d'un vieil oncle qui, pour ne pas se montrer en élégante compagnie avec un bonnet de soie noire, entraîna son neveu dans un des derniers wagons du convoi, un des rares épargnés.

Nommé, à vingt-cinq ans, conseiller de préfecture à Lons-le-Saunier, Reverchon s'initia aux détails de l'admintstration ; son bonheur était de suppléer les sous-préfet en congé ; il cherchait à connaître les hommes, découvrait par le menu les besoins du pays et rassemblait déjà cette ample moisson de connaissances et de documents qui lui a créé une situation prépondérante au conseil général du Jura. Une seconde fois, l'avenir lui semblait certain, et le 18 août 1847, Honoré Reverchon trouvait dans une union, d'où il bannit les préoccupations d'argent pour ne s'attacher qu'aux qualités de la personne, le foyer qui avait manqué à ses jeunes années et l'intimité dont son cœur avait besoin.

Puis vinrent les événements de 1848 et l'avènement de l'empire. Il accepta ce nouveau régime sans enthousiasme ; la disgrâce brutale de son cousin Émile Reverchon lui rendait pesantes ses fonctions dans l'administration ; il ne les conservait que pour supporter ses charges de chef de famille. Mais M. Jobez, qui avait vu à l'œuvre notre conseiller de préfecture, n'hésita pas à lui proposer, en 1854, la direction des forges de Syam. Ces offres furent immédiatement acceptées : Reverchon trouvait enfin sa voie. A partir de ce moment, il alla chaque année en grandissant. Syam fut bientôt un trop petit théâtre ; un parent de M. Jobez l'appela, en 1852, à Gray, où il dirigea, pendant dix ans, les importants hauts fourneaux de la compagnie Dufournel, dans la vallée de la Saône. Il avait prévu les traités de 1860, qui furent si funestes à l'industrie métallurgique de notre région ; pour lutter, il améliora et transforma l'outillage de ses usines, et lorsque les forges de la vallée de la Saône s'étaient éteintes les unes après les autres, il pouvait marcher encore et il aurait évité la fermeture si la lutte eût été possible. Bientôt juge au tribunal de commerce, ensuite président, ses compatriotes lui donnèrent, en 1860, au conseil général du Jura, le siège du canton de Saint-Laurent, qu'il a occupé

jusqu'à sa mort, sans interruption. Ses affaires ne l'absorbaient pas tellement que l'ancien polytechnicien ne se passionnât pour les questions de chemins de fer; il apporta à leur étude une ardeur et une compétence qui, soit dans les conseils du gouvernement, soit dans l'administration départementale, firent de lui un spécialiste toujours écouté. Ainsi, lorsqu'il fut question de la construction du chemin de fer franco-suisse, il vit que le tracé le plus au sud était le seul qui permît aux plateaux du Jura d'espérer une communication rapide et avantageuse. Il décida l'adoption de la ligne Mouchard-Andelot-Pontarlier, et par ses études complètes et minutieuses, celle d'un tracé s'embranchant à Andelot, se prolongeant sur Saint-Laurent et venant aboutir à Saint-Claude, après avoir desservi Morez et la vallée de la Bienne et s'être mis en communication avec Lons-le-Saunier par Champagnole. La traversée du massif du Jura plus au nord, si elle ne rendait pas impossible la création de ce réseau, en aurait ajourné la réalisation indéfiniment et l'aurait privé de presque tous ses avantages. La mort est venue le surprendre avant que la ligne entière qu'il avait conçue fût ouverte à l'exploitation, mais il a vu la locomotive arriver à Saint-Laurent et les ouvriers occupés à lui frayer un passage sur Morez et sur Saint-Claude.

Ses services rendus au commerce et à l'industrie dans l'arrondissement de Gray et ses travaux si complets sur les chemins de fer du Jura furent reconnus, en 1862, par la décoration de la Légion d'honneur.

Malgré l'habileté de son directeur, vous ai-je dit, la société Dufournel et Cie devait se dissoudre, un des membres de son comité, M. Viellard-Migeon, grand industriel de Morvillars et membre du conseil d'administration des forges d'Audincourt, fit appeler, en 1868, M. Reverchon à la direction de cette importante société, vacante par la mort de M. Strohl. Sa prise de possession fut marquée par un incident qui peint l'homme. Dans le cabinet du directeur se trouvait un portrait de Napoléon III; de son autorité il le fit enlever et remplacer par le portrait de son prédécesseur, M. Strohl. Son but était moins de faire une manifestation que de rendre un hommage à l'habileté et aux qualités de l'ancien directeur et de couper court à toute velléité de dénigrement de l'ancien chef pour faire la cour au nouveau. Cette pensée ne fut pas comprise, on s'étonna d'abord, on chuchota ensuite, si bien qu'un jour M. Reverchon réunit son personnel et lui dit simplement qu'il

préférait avoir sous les yeux le portrait d'un homme qui n'avait fait que rendre des services à tous, plutôt que celui d'un souverain qui, il le craignait, ferait bien du mal à la France.

Deux années ne s'étaient pas écoulées, hélas ! que ces prévisions étaient devenues une poignante réalité.

Audincourt est peu éloigné de Belfort, il était dans la zone de l'armée d'investissement de cette place, c'est dire qu'il devint, avec les pays environnants, le théâtre des exigences et des exactions de nos ennemis ; le colonel allemand de Bredow commandait à Montbéliard, c'est près de lui que presque journellement M. Reverchon venait plaider la cause, non seulement de ses ouvriers et de ses usines, mais encore de tous les faibles, communes ou particuliers, victimes de l'oppression et du vainqueur. Ce rôle n'était pas sans péril, mais le courage, l'abnégation et le dévouement sont des armes puissantes, elles forcèrent l'estime et l'admiration du colonel de Bredow, qui donna sa sympathie au directeur d'Audincourt et écouta ses représentations. M. Reverchon transforma une partie de l'usine, son cabinet et son appartement en ambulance, sa femme et ses filles en étaient les infirmières. Il fallait aussi pourvoir à l'existence et à l'alimentation de toute cette population ouvrière condamnée à un chômage forcé, et que l'absence de communications séparait du reste du pays. Là encore M. Reverchon ne faillit pas à cette partie de sa tâche, et, à la paix, s'il dut compter des blessures, il n'avait pas à enregistrer un seul désastre.

Laissons de côté les intérêts matériels qui lui étaient confiés, le développement donné à sa société, les crises industrielles auxquelles il a su faire face, il importe surtout à l'Académie de connaître l'homme. Toutes ses qualités se résument en ce seul mot : il attirait.

Et cette attraction ne se bornait pas aux hommes charmés par la finesse de son esprit ou les connaissances de son intelligence, elle s'exerçait surtout sur ceux auxquels s'adressaient les délicatesses de son cœur, la franchise et la loyauté de son caractère. Pendant vingt-quatre ans il a commandé à Audincourt à une armée d'ouvriers, dans un temps où on cherche à rendre le travail ennemi du capital, mais il a puisé dans ses principes le secret de s'attacher tous ses subordonnés, et bientôt chacun prit le chemin de son cabinet pour lui demander conseil et l'entretenir de choses fort étrangères à la direction de l'usine. Il aimait ses ouvriers, les appelait ses enfants, et ce mot, tous en étaient profondément convaincus, avait dans sa

bouche toute sa signification. Il n'épargnait aucune démarche pour rendre un service; et avec quelle satisfaction il annonçait le succès de ses efforts! Jamais son cœur n'a connu la haine, il a toujours repoussé la rancune; son âme sensible et aimante fut souvent attristée, mais au lendemain de luttes où il avait été en butte à toutes les violences et à toutes les calomnies, on le vit s'employer en faveur d'adversaires déclarés qui avaient osé s'adresser à lui.

Aux élections de février 1871, le département du Jura l'envoya siéger à l'Assemblée de Bordeaux : candidat à son insu, ce furent les Allemands qui lui apprirent qu'il était député. A Bordeaux et à Versailles, il travailla à relever les affaires de son pays, et quand l'Assemblée nationale eut délivré la France de l'occupation allemande et commença à faire ce qu'on est convenu d'appeler de la politique, M. Reverchon, résistant aux sollicitations de ses amis, résigna modestement son mandat et revint à ses chères usines. La forme et l'étiquette du gouvernement le préoccupaient médiocrement; ce qu'il voulait, c'est que l'autorité fût déposée entre les mains d'hommes honnêtes et capables. Ennemi des utopies, doué d'un grand sens pratique, il ne croyait aucune question insoluble, la bonté l'avait rendu tolérant, et le travail lui avait donné cette ténacité, mère de la persévérance; c'est ce qu'il ne faut pas oublier pour comprendre sa réponse au duc d'Aumale, qui lui demandait en 1874 : « Comment se fait-il que vous soyez républicain ? — Parce que vous l'avez voulu, Monseigneur. »

Son passage au parlement lui attira l'amitié des Thiers, des Dufaure, des Buffet, des Pouyer-Quertier, etc. Il siégeait au conseil supérieur du commerce; dans un meeting célèbre à Saint-Dizier, il assistait MM. Buffet et Pouyer-Quertier, et tout le monde sait que, lors de la conférence diplomatique qui eut lieu pour le renouvellement des traités de commerce avec l'Angleterre, M. Reverchon demeurait en permanence au quai d'Orsay, à la disposition des plénipotentiaires français.

Il était aussi membre et pendant quelque temps vice-président du Comité des forges de France, président du Syndicat des maîtres de forges de Comté, membre, puis président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Montbéliard, et après son départ d'Audincourt, ayant donné sa démission, il en fut réélu président, à l'unanimité; il siégeait à la Chambre de commerce de Besançon.

A soixante-dix ans M. Reverchon crut avoir gagné le droit

de se reposer, il quittait Audincourt en 1892, au milieu de la désolation universelle, et se retirait à Paris, où il mettait encore ses relations et ses hautes sympathies au service de qui s'adressait à lui ; il revenait à chaque session assumer le travail du conseil général du Jura, et ce n'est pas sa faute si son département a été lancé dans la néfaste affaire des tramways.

Une amère tristesse était réservée à ses derniers jours. Ses compatriotes, en 1893, vinrent le chercher dans sa retraite et le supplièrent de poser sa candidature à la députation. Il avait l'âme trop haute pour qu'un échec lui fît profonde impression, et avait trop vécu pour en être touché. Mais un jour de cette période électorale, il vit placarder sur tous les murs de l'arrondissement de Saint-Claude une déclaration qui le mettait au-dessous d'un lutteur de carrefour, et au bas la signature de camarades d'école, d'amis des anciens jours, d'intimes même ; son cœur en saigna. Ils sont dignes de profonde pitié, sinon bien criminels, ceux qui n'hésitent pas à faire de pareilles blessures.

C'est à Blagny, entouré des siens, que M. Reverchon vit arriver la mort ; pendant deux mois il fut alité, souffrant de cruelles et incessantes douleurs. Le 17 août, il demanda lui-même les derniers sacrements et les secours de la religion ; à partir de ce moment les souffrances se calmèrent, et le lendemain il expirait doucement : c'était le quarante-septième anniversaire de son mariage.

Ses funérailles ont été l'expression d'un long deuil : amis, subordonnés, collègues, ont tenu à dire leurs sentiments ; partout, sur toutes les lèvres, se retrouve cette pensée unanime : M. Reverchon était bon, et cette bonté a fait sa force.

La vie de famille et d'intérieur est un patrimoine auquel les profanes ne doivent toucher, je me reprocherais d'en soulever le voile, mais on me pardonnera de terminer par ce trait. M. Reverchon, catholique convaincu et pratiquant, n'a jamais manqué, au jour anniversaire de son mariage, d'aller s'agenouiller avec sa digne compagne au pied des autels ; sa prière était une action de grâces pour le bonheur qu'il avait reçu en partage et une demande des bénédictions célestes pour sa famille. Cette année, le 18 août, il est allé lui-même, en personne, recevoir la récompense et les bénédictions du Maître souverain, du Juge suprême.

Notice sur M. Alexandre DAGUET, *associé étranger*, *par M. Léonce* PINGAUD, *secrétaire perpétuel.*

Lorsqu'en 1840, le Congrès archéologique de France tint sa session annuelle à Besançon, un jeune homme de vingt-quatre ans y vint représenter la Suisse et y lire une dissertation sur les troubadours et leur place dans la littérature du moyen âge. Charles Weiss lui fit bon accueil et lui proposa inutilement, dit-on, de demeurer auprès de lui comme son auxiliaire à la Bibliothèque de la ville et son successeur en survivance. Ce jeune homme était Alexandre Daguet, qui depuis s'est acquis une solide réputation dans sa patrie par soixante années d'enseignement et par d'innombrables ouvrages.

Daguet naquit à Fribourg, le 12 mars 1816, d'une famille patricienne peu aisée, originaire du Faucigny, établie en Suisse vers la fin du XVIe siècle. Après de fortes études au fameux collège Saint-Michel dirigé par les jésuites, dès l'âge de vingt et un ans, il devint maître à son tour à l'Ecole moyenne centrale (nous dirions aujourd'hui professionnelle) qui venait d'être fondée à Fribourg, et il y enseigna six ans la langue française et l'histoire nationale. Entre temps, il constituait avec quelques jeunes gens une Société d'études, et par elle un recueil périodique, *l'Emulation*, qui a servi de canal à plusieurs publications intéressantes. De cette Société d'études est sortie plus tard la Société d'histoire du canton de Fribourg, dont Daguet fut le premier secrétaire.

La réputation précoce du jeune professeur le fit appeler par le gouvernement bernois, en 1843, à la direction de l'Ecole normale de Porrentruy. Les événements de 1848 le rappelèrent à Fribourg, où il se laissa mettre par le gouvernement radical à la tête de l'Ecole cantonale, destinée à remplacer à la fois le grand collège et l'école moyenne. Il accepta également un siège de député au Grand Conseil, et dans cette assemblée, poussé par son esprit d'indépendance en même temps que de justice, présenta diverses motions qui lui aliénèrent la majorité, sans le réconcilier avec la minorité. Lorsqu'en 1856 les conservateurs reprirent le pouvoir, il dut quitter l'École cantonale, supprimée à son tour, et trouva un refuge à l'Ecole secondaire des filles, dépendante du conseil communal de Fribourg. Il y demeura

jusqu'en 1866, époque à laquelle il put enfin donner un enseignement plus élevé, plus conforme à son vaste savoir, comme professeur d'histoire générale, d'archéologie et de littérature française à la nouvelle Académie de Neuchâtel.

Au milieu même des agitations de sa vie, en 1851, à Fribourg, Daguet avait publié son principal ouvrage, celui qui a le plus fait pour sa renommée, son *Histoire de la Confédération suisse*. Ce n'était, sous sa forme primitive, qu'une adaptation de l'ouvrage bien connu, mais vieilli, de Zschokke ; l'auteur la refondit, l'améliora, l'enrichit de ses recherches particulières dans les éditions subséquentes, et en fit un livre original, remarquable par l'érudition solide et le patriotisme vibrant qui en marquent toutes les pages. La septième édition (1880) forme deux gros volumes.

La bibliographie de l'œuvre de Daguet est considérable et pourrait faire à elle seule l'objet d'un travail. L'infatigable écrivain fut le fondateur, le collaborateur ou le correspondant d'un grand nombre de revues périodiques et de journaux. Comme professeur, il devint populaire parmi ses élèves, non seulement à cause de la vivacité de sa parole et de l'intérêt de son enseignement, mais à cause de l'élévation de ses idées et de la haute idée qu'il se faisait de l'éducation de la jeunesse. En dehors de sa chaire, il était l'âme des fêtes nationales, universitaires et littéraires ; c'était lui qui le plus souvent, d'une voix vibrante, y entonnait le *Ranz des vaches* ou portait le toast à la patrie.

Les dernières années de sa vie, toujours actives, furent assez tristes. Il avait quitté Fribourg, où la politique lui avait fait une existence malaisée ; il se sentait néanmoins dépaysé au milieu des Neuchâtelois. Un jour, me parlant d'un de mes collègues qui avait été le sien : « Il a bien fait de s'en aller, disait-il; il était trop bien élevé pour ce pays-ci. » Toujours attaché de cœur à sa première et petite patrie, il n'en manifestait que plus haut son amour pour celle dont il s'était fait l'historien; et cet amour était assez jaloux, assez exclusif, pour qu'il s'insurgeât volontiers contre les influences nées en dehors des frontières nationales. L'esprit qui, dans sa jeunesse, l'avait animé contre la Compagnie de Jésus, trop puissante à Fribourg, fermentait encore en lui à la fin de sa vie; il se disait volontiers vieux-catholique, et avec une telle affectation qu'on sentait percer dans son langage le besoin de se convaincre lui-même. Il n'en est pas moins mort en bon catholique, tout

simplement, le 20 mai 1894, à Couvet, où il jouissait depuis deux ans, chez une de ses filles, d'un repos bien mérité. Il laisse un ouvrage posthume, la biographie du P. Girard, le célèbre éducateur fribourgeois, dont il avait été l'élève et dont il a peut-être réalisé l'idéal avec sa physionomie complexe, et néanmoins très accentuée, de patriote chrétien, de professeur et d'écrivain.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1895

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (500 fr.)

Un prix de 500 fr., dit prix Weiss, sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (200 fr.)

Un prix de 200 fr. sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

L. PINGAUD.

MÉMOIRES

ANNÉE 1894.

LES RELATIONS

DE

LA GÉOLOGIE & DE LA MÉDECINE

DANS LE JURA FRANC-COMTOIS

Par M. Albert GIRARDOT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 25 janvier 1894)

MESSIEURS,

La médecine, considérée dans son ensemble, n'offre pas le caractère d'unité que présentent d'autres sciences, comme la physique ou la chimie, par exemple, mais elle semble plutôt composée par une agrégation de connaissances diverses qui se lient entre elles et se prêtent un mutuel appui, pour combattre la souffrance et lutter contre les causes de destruction qui nous environnent. Elles se réunissent ainsi en un groupe que je comparerais volontiers, malgré la banalité de la comparaison, à un immense édifice dont l'anatomie et la physiologie formeraient la base, la pathologie le corps principal, la thérapeutique et l'hygiène le couronnement, et dont les sciences dites accessoires constitueraient les dépendances, bâtiments d'ordre secondaire qui ne font point partie de l'édifice principal

et sont situés en dehors de lui, mais qui, en réalité, le complètent et lui sont même indispensables. Ces sciences accessoires paraissent au premier abord étrangères à la médecine, elles lui sont cependant d'un grand secours; la physique et la chimie, que j'ai déjà nommées, ainsi que la botanique et la zoologie, lui fournissent des moyens d'action et d'investigation, et lui apportent un concours d'une valeur indiscutée; mais l'aide que peut lui prêter la géologie n'apparait pas aussi clairement. Depuis un temps immémorial sans doute, on attribue à la nature du sol une certaine influence sur l'état sanitaire de ses habitants, mais les relations qui unissent ces deux phénomènes d'ordre si différent, bien évidentes pour les affections paludéennes, deviennent vagues, incertaines et difficiles à préciser lorsqu'il s'agit d'autres maladies; aussi ne semblait-il pas que la géologie pût jamais offrir une assistance utile à la médecine, lorsque les prodigieuses découvertes de notre époque vinrent ouvrir à toutes les sciences des horizons nouveaux, et agrandir singulièrement le champ de leurs applications. La médecine a profité largement de ce mouvement scientifique; elle a pris dans toutes ses branches un développement inconnu jusqu'alors, et en même temps son ambition a grandi. Elle ne veut plus être seulement, comme autrefois, l'art de guérir, elle rêve de prévenir les maladies, et surtout de faire disparaître ces épidémies meurtrières qui de temps à autre naissent sur un point, se répandent rapidement et déciment la population d'un pays, ou tout au moins, si elle ne réussit pas à les anéantir, de les renfermer et de les maintenir dans leur foyer d'origine. Pour atteindre ce but, elle doit étudier leurs causes et leurs divers modes de propagation, et afin d'y parvenir plus sûrement, faire appel à tous les concours. C'est ainsi qu'elle peut utiliser avec avantage les connaissances acquises par les géologues sur la structure de l'écorce terrestre.

La grande préoccupation des hygiénistes de notre époque est de doter les agglomérations humaines d'une eau pure et saine, car l'eau, aliment nécessaire et source indispensable de toute vie, est aussi bien souvent la cause et le véhicule de la mort. L'eau, le fait n'est plus à prouver, est un milieu des plus favorables pour la conservation et la dissémination des germes morbides qu'elle reçoit du dehors puis qu'elle transporte au loin en suivant son cours; et si, chemin faisant, ces germes parviennent à s'introduire dans un organisme humain, ils s'y multiplient et y produisent des lésions toujours graves, trop souvent mortelles. Le choléra et la fièvre typhoïde, pour citer seulement ces deux fléaux, se propagent généralement ainsi. La présence de ces germes dans l'eau est difficile à déceler; rien à l'extérieur ne trahit leur existence, il faut même, pour les mettre en évidence, recourir à des procédés spéciaux, imaginés par notre illustre Pasteur, procédés très sûrs, mais d'une application peu facile, demandant chez celui qui les met en œuvre une certaine habitude de ce genre de recherches. Pour la même raison, il est tout aussi difficile de savoir si une eau est entièrement dépourvue de principes délétères, si elle est absolument pure. En outre, l'analyse prouve seulement pour le moment où elle est faite. Une source pure aujourd'hui ne le sera pas nécessairement demain, ni à plus forte raison toujours. Cette indication d'une si grande importance, mais que l'on ne peut cependant demander chaque jour à la bactériologie, la géologie peut la fournir d'une manière générale, en faisant connaitre la constitution et les limites exactes du bassin hydrographique d'où cette source tire son origine.

Les précipitations atmosphériques, en baignant le sol, le lavent, pour ainsi dire, et entrainent avec elles tous les corps légers qu'elles rencontrent à sa surface, et parmi eux les germes morbides qui peuvent s'y trouver,

mélangés aux poussières, quelle que soit d'ailleurs leur provenance. Ces germes ainsi emportés par les pluies ou la fonte des neiges, suivent des destinées différentes selon l'état de perméabilité ou d'imperméabilité du sol.

Si les eaux météoriques s'épanchent à la surface d'un sol imperméable, horizontal ou incliné, mais dont les pentes convergent vers un bassin sans écoulement, elles s'accumulent pour former des étangs et des marais, et dans ce cas, les germes ne sont pas entraînés plus loin. L'insalubrité des marécages est trop connue pour qu'il soit utile d'en parler plus longuement ici, et on sait de même que les épidémies dont ils sont la cause restent locales et se maintiennent toujours dans la circonscription de leur bassin hydrographique, à moins qu'une cause étrangère, émigration, s'il s'agit d'un poison morbide humain, vent violent, s'il s'agit de miasmes, ne vienne les en faire sortir et les propager à l'extérieur. Les régions qui se trouvent dans ces conditions géologiques sont par excellence les pays à fièvres intermittentes ; la Bresse, qui nous touche de si près, en réalise le type le plus complet. Notre pays présente peu de marais, mais il n'est pas dépourvu pour autant de maladies palustres, qui se montrent dans les vallées de nos grandes rivières et tiennent à la structure de leurs rives. Celles-ci, en effet, sont constituées par une assise inférieure, très perméable, de cailloux roulés, recouverte d'une masse épaisse de terre argileuse que l'eau traverse difficilement et avec une extrême lenteur; de plus, cette couche superficielle ne forme pas un plan régulièrement incliné vers le fleuve, ni dans le sens de son cours, mais en général une série de dépressions plus ou moins profondes que l'eau recouvre pendant les inondations, et dans lesquelles elle est retenue après la décrue. Le marécage temporaire ainsi formé ne disparait que lentement et en partie par évaporation, condition des plus favorables pour la diffusion des miasmes dans son voisinage.

La partie centrale de notre ville, la seule que j'envisagerai dans cette étude, est bâtie sur une formation de ce genre; si pendant les crues du Doubs, l'eau envahit rapidement les sous-sols de certains quartiers, c'est parce qu'elle y arrive par les égouts, qui ne sont pas entièrement étanches, mais elle y séjourne assez longtemps et y laisse après elle, en se retirant, des miasmes qui font de certaines caves de minuscules foyers de malaria.

Si le sol imperméable est assez incliné et aboutit à des eaux courantes, les impuretés enlevées à sa surface par les précipitations atmosphériques sont emportées au loin. Celles-ci, en se réunissant, donnent naissance d'abord à de minces ruisselets, qui, eux-mêmes, forment, en se joignant à d'autres, des ruisseaux plus importants, puis des rivières par le même moyen. Les germes recueillis dans la cuvette imperméable sont ainsi transportés par les eaux, et les riverains qui les emploient comme boisson, ou seulement même pour les usages domestiques, sont exposés à être contaminés. Qu'un cas de fièvre typhoïde, par exemple, vienne à évoluer sur un point de la cuvette, et les germes émanés du malade seront emmenés à une distance plus ou moins grande. Dès lors une épidémie pourra se développer dans les lieux habités situés en aval de ce point.

Les couches imperméables sont représentées, dans notre région, par les argiles et les marnes, qui se laissent très difficilement pénétrer par l'eau, surtout lorsqu'elles sont stratifiées en masses épaisses, car disposées en lits minces, elles peuvent être lentement traversées par ce liquide, dans certaines conditions qui seront examinées plus loin. Ces formations remplissent un rôle très important dans la structure des terrains secondaires de nos environs. Ces terrains, en effet, sont constitués par une série alternative de calcaires et de marnes, en assises d'une grande puissance. Dans les environs immédiats de Besançon, les

marnes du trias, du lias surtout et du jurassique se montrent, en beaucoup d'endroits, à la surface du sol sur de vastes étendues. Tous ces affleurements qu'il serait trop long d'énumérer ici, et qui, d'ailleurs, sont clairement indiqués sur les cartes géologiques, sont creusés de petites vallées, irriguées elles-mêmes par de faibles ruisseaux, qui réalisent bien le type de la cuvette imperméable. Le val de Mercuraux qui envoie ses eaux au village de Beure, en est un exemple; la vallée des Chaprais en est un autre moins complet. La paroi est de cette vallée est formée par les marnes oxfordiennes; le fond en partie par ces marnes et leurs éboulis, en partie par un épais dépôt d'argile rouge quaternaire, roche très peu perméable, qui s'étend jusqu'au voisinage de la route de Baume. La paroi ouest, au contraire, est constituée par les calcaires de l'oolithe inférieure.

Quand les précipitations atmosphériques arrivent au contact d'un sol perméable, elles le pénètrent après un trajet plus ou moins long, en entrainant avec elles toutes les impuretés qu'elles ont recueillies, et le traversent jusqu'à ce qu'elles arrivent au contact d'une couche imperméable qu'elles suivent, en cheminant selon la ligne de plus grande pente, jusqu'au point où elles apparaissent à la surface du sol. Tout donc semble en définitive se passer alors comme dans le cas précédent, puisque l'eau s'écoule toujours sur une assise imperméable, avec la seule différence que les germes, au lieu d'être charriés à l'air libre, le sont dans la profondeur de la terre. Toutefois, le résultat n'est pas toujours le même, parce que certaines couches exercent sur l'eau une action particulière, et la dépouillent des matières qu'elle tient en suspension; de ce nombre sont les argiles et les marnes en lits minces, car ces roches, imperméables en grandes masses ou quand elles forment des plans inclinés, sur lesquels l'eau glisse rapidement, la laissent filtrer à travers leurs interstices,

quand elles sont disposées en assises de peu d'épaisseur, horizontales ou formant des plis à concavité supérieure. Les calcaires jurassiques renferment, en assez grand nombre, intercalées entre leurs puissantes strates, de semblables couches marneuses que les eaux traversent ainsi en se purifiant. Ces calcaires eux-mêmes sont des plus perméables, en raison des nombreuses fissures verticales qui perforent leurs bancs, et permettent à l'eau de gagner rapidement la profondeur du sol; mais, en bien des lieux, leurs fentes sont obstruées par un mélange intime d'argile et de sable fin qui exerce sur le liquide une action bienfaisante, en lui enlevant, partiellement au moins, ses impuretés au passage. Les éléments de ce filtre naturel proviennent de la terre végétale qui est elle-même un produit de désagrégation des couches superficielles, sous l'influence des agents atmosphériques. Dans notre région calcaire, l'échauffement de la roche par le soleil, les refroidissements brusques de la température, fréquents en certaines saisons, l'imbibition de la pierre par les eaux météoriques, pénétrant dans tous ses pores, l'action de la gelée s'exerçant alors sur elle, sont autant de facteurs qui amènent son émiettement. Elle devient alors facilement attaquable; dès qu'elle est humide, l'acide carbonique de l'atmosphère, toujours plus abondant au niveau du sol que dans les parties supérieures, la dissout peu à peu, de sorte que le calcaire est finalement enlevé et entraîné par les pluies, et qu'il ne reste plus à la surface du rocher primitif qu'un résidu meuble, composé d'argile et de sable siliceux et calcaire. L'argile plus légère est emportée par les précipitations atmosphériques, dans les crevasses des couches sous-jacentes et dans les cavités souterraines, où elle s'accumule. C'est ainsi que s'est formée et que se forme encore de nos jours, cette terre d'un jaune rougeâtre qui recouvre le sol de nos grottes et remplit les joints de nos carrières.

Ainsi donc la terre végétale, lorsqu'elle n'a pas été, bien entendu, chargée artificiellement de matières organiques, l'argile des fentes de rocher, les bancs marneux minces intercalés au milieu des étages calcaires des terrains jurassiques, tendent à dépouiller l'eau des souillures qu'elle contient, et la purifient même complètement, quand le massif traversé présente une épaisseur suffisante pour renfermer plusieurs de ses assises filtrantes. De là la réputation si bien établie et si bien méritée, de l'excellence des eaux qui proviennent de la profondeur du sol.

Il serait assurément facile de reconnaître les sources qui se trouvent dans les meilleures conditions, par un examen rapide de leurs bassins hydrographiques, si l'allure des couches était partout régulière, mais, dans les pays de montagne comme le nôtre, cette condition n'est pas toujours réalisée, car deux sortes d'accidents, les cassures et les failles, viennent rendre parfois cette recherche singulièrement difficile.

Les cassures, le mot se comprend de lui-même, sont des solutions dans la continuité des strates, les failles sont des cassures particulières accompagnées de rejet, suivant l'expression des géologues, c'est-à-dire que les deux lèvres de la fente ne sont pas restées vis-à-vis l'une de l'autre dans leur situation primitive, mais que l'une s'est élevée ou abaissée par rapport à l'autre. Une cassure quelconque, interrompant la continuité des couches, modifie presque toujours le cours des eaux souterraines; bien rarement celles-ci la traversent en ne changeant pas, ou même en changeant seulement de niveau géologique. Assez souvent les cassures et les failles servent de canaux ; sur leur long parcours, quelques-unes ne mesurent pas moins de quarante-cinq kilomètres, elles recueillent les sources que la pente des couches amène jusqu'à elles, et deviennent alors de véritables collecteurs qui condui-

sent jusqu'au point où elles s'écoulent à la surface du sol, des eaux mélangées, issues de divers bassins hydrographiques. On peut voir par là combien dans ce cas le problème se complique, et quelles difficultés présente parfois la recherche des premières origines des sources de ce genre. Difficulté, heureusement, n'est pas impossibilité, et la géologie dispose, à notre époque, de moyens d'investigation suffisants, pour qu'il lui soit presque toujours possible de les indiquer avec précision, et de faire connaître les conditions probables de pureté ou d'impureté de leurs eaux.

La plupart des agglomérations humaines ne sont pas pourvues d'eaux de source, et se trouvent dans la nécessité d'utiliser exclusivement celles des rivières, des citernes ou des puits. Il est inutile, après ce que j'ai dit plus haut, de parler longuement des rivières; comme elles reçoivent des ruisseaux de provenances diverses, qu'elles traversent toujours des centres habités, plus ou moins populeux, leurs eaux sont généralement impures, et en tout cas, susceptibles de charrier souvent des germes morbides. Les citernes sont du domaine de l'architecture, mais les puits ressortissent de la géologie; elle seule peut fixer, en effet, les limites des zones aquifères qui les alimentent et indiquer leurs conditions de salubrité. Certains puits forés dans les argiles tertiaires, lorsqu'ils n'occupent pas les parties déclives du sol, sont excellents, parce que ces roches absorbent l'eau, s'en imbibent de proche en proche et ne la laissent s'écouler dans l'excavation que pour ainsi dire goutte à goutte, après lui avoir enlevé toutes les matières organiques qu'elle pouvait contenir. Ces sortes de puits sont rares dans notre pays, où la plupart de ceux que l'on utilise prennent l'eau dans des nappes souterraines, communiquant directement avec les rivières.

Les alluvions qui revêtent le fond des vallées, et dont

l'origine est relativement récente, sont formées de deux couches : l'une inférieure de cailloux roulés ou de sable, située au niveau du cours d'eau et baignée par lui ; l'autre supérieure, d'argile terreuse, imperméable, qui a déjà fixé notre attention. L'infection de ces puits par la partie supérieure est peu à craindre, et leur salubrité dépend de la constitution de l'assise inférieure. Quand celle-ci est composée exclusivement par des cailloux roulés, l'eau de la rivière arrive directement dans la fosse et la garantie contre l'infection microbienne est plus que douteuse. Les puits de notre ville, inutiles aujourd'hui, fort heureusement, sont établis dans ces conditions; aussi n'est-il pas surprenant que l'on y recueille parfois de petits crustacés, et que l'on constate dans certains d'entre eux un courant manifeste. Ils sont en outre constamment souillés par les immondices qui y parviennent au moyen d'ouvertures, creusées de main d'homme, en certains endroits, à travers la masse argileuse supérieure. Quand, au contraire, l'assise alluviale inférieure est formée de sable fin, l'eau y accède plus lentement en se débarrassant, au passage, des principes organiques qu'elle entraîne avec elle. Ce résultat ne serait pas dû au sable lui-même, s'il faut en croire le professeur Koch, de Berlin (1), mais à une mince couche de vase qui se déposerait à sa surface et constituerait le véritable filtre.

Les puits creusés dans les calcaires méritent en général peu de confiance, car la nappe souterraine, située dans ce cas à une faible profondeur, est continuellement exposée à recevoir, de la surface du sol, les souillures entraînées par les eaux météoriques qui ne peuvent guère se purifier en traversant les couches susjacentes, vu leur peu d'épaisseur ; enfin, ils sont plus accessibles que ceux précédemment cités aux infiltrations de voisinage.

---

(1) Voir l'Appendice.

Il est facile de se rendre compte, par ce rapide exposé, des services importants que la géologie peut rendre à la médecine publique, soit en la conseillant dans le choix des eaux d'alimentation, soit en l'éclairant sur les dangers qu'elles peuvent présenter à certains moments, pour les populations qui les emploient. Nous sommes environnés d'ennemis innombrables qui échappent aux moyens ordinaires d'investigation ; savoir que nous pouvons être attaqués, et de quel côté nous pouvons l'être, est déjà chose importante, d'autant plus que nous ne sommes pas désarmés vis-à-vis d'eux, et que d'autres sciences nous donnent les moyens de nous défendre.

APPENDICE

La *Revue scientifique* du 12 août 1893, dans un article intitulé *Le choléra et la filtration de l'eau*, rapporte les observations faites par M. Koch, au cours d'une enquête sur l'épidémie cholérique de Hambourg, en 1892, qui établissent nettement le pouvoir filtrant des dépôts argileux en couches minces.

Les deux villes de Hambourg et d'Altona absolument contiguës, au point de ne former qu'une seule agglomération, reçoivent de l'eau potable de deux origines différentes. Hambourg tire son eau de l'Elbe, captée en amont de la ville mais ne subissant aucune filtration avant d'être distribuée; Altona tire son eau également de l'Elbe; mais captée en aval de la ville : cette eau, avant de pénétrer dans les conduites de distribution, subit une filtration des plus sérieuses et aussi des plus efficaces, comme l'a démontré la marche de la dernière épidémie de choléra.

C'est à Hambourg que le choléra fit les ravages les plus épouvantables; Altona resta relativement indemne, si l'on a soin de déduire les cas importés de Hambourg.

Sur les points frontières entre Hambourg et Altona, le choléra se comporta d'une manière vraiment surprenante. Au niveau de ces points. les conditions de sol, de canalisation, d'habitation, sont absolument les mêmes pour les deux villes, et pourtant le choléra s'étendit seulement jusqu'à la ligne qui sépare Hambourg d'Altona, sans frapper cette dernière cité. Sur un certain trajet, les deux villes se trouvent séparées par une rue qui leur est mitoyenne; seul le côté appartenant à Hambourg fut éprouvé par le choléra, le fléau respectant absolument le côté Altona de la même rue, pour ne frapper que la partie alimentée par l'eau des conduites de Hambourg.

Il y a mieux encore; sur la place de Hambourg se trouve un groupe de maisons dont l'eau est desservie par la ville d'Altona. Or, pendant l'épidémie, ce groupe de maisons resta absolument indemne de toute atteinte cholérique.

Ces faits démontrent, avec la rigueur d'une expérience de

laboratoire, la puissance de certains filtres pour dépouiller les eaux des germes morbides qu'elles renferment.

Il est encore à remarquer que l'eau de Hambourg est captée dans un point où l'Elbe est relativement pure, tandis que celle d'Altona est puisée dans la partie du fleuve souillée par les déchets et les immondices, etc., d'environ 800,000 habitants. La filtration de l'eau de l'Elbe, avant d'être déversée dans les conduites, a été tutélaire pour les habitants d'Altona et les a protégés d'une manière presque absolue contre l'envahissement du choléra.

Les filtres qui ont ainsi préservé Altona sont constitués par plusieurs couches de sable à travers lesquelles passe l'eau potable. Il est prouvé que la filtration de l'eau ne s'effectue pas dans le sable même, mais à travers une couche de vase qui peut être considérée comme le véritable filtre. Cette couche de vase est formée elle-même par le dépôt des parties argileuses en suspension dans l'eau de rivière (1)....

Les observations que nous venons de résumer succinctement montrent d'une façon évidente, non seulement le pouvoir que possèdent les minces couches d'argile de débarrasser l'eau des germes qu'elle transporte, mais aussi la possibilité de mettre les populations à l'abri de certaines épidémies, au moyen de filtres bien établis (2).

Ce pouvoir filtrant de l'argile a été déjà mis en lumière par d'autres expériences, et pour citer seulement la plus connue, je rappellerai que les essais effectués dans la presqu'île de Gennevilliers, aux environs de Paris, ont fait voir que l'eau d'égout devient limpide et inodore après avoir traversé une épaisseur peu considérable de terre végétale, c'est-à-dire d'argile à peu près pure, car la terre végétale d'origine alluviale présente cette composition (3).

(1) Voir pour plus de détails : *La Revue scientifique*, t. 52, 1893. 2e semestre, n° 7, p. 221.

(2) L'article de la *Revue scientifique*, dont nous avons résumé seulement la première partie, contient quelques détails nouveaux et inédits sur l'installation des filtres de sable, et les précautions à prendre pour assurer leur bon fonctionnement. Aussi peut-on espérer que dans un avenir très prochain, en se perfectionnant encore, ils pourront devenir absolument efficaces.

(3) La terre végétale qui recouvre nos plateaux et les flancs de nos montagnes renferme beaucoup plus de sable calcaire que celle dont nous parlons ici.

Les argiles tertiaires dont nous avons parlé emmagasinent l'eau, pour ainsi dire, et ne la laissent s'écouler que goutte à goutte, sous l'influence de la pesanteur. On pouvait voir encore, vers le milieu de septembre 1893, de petites sources donnant continuellement de l'eau, sur le flanc des collines constituées par cette formation (1), après une sécheresse exceptionnelle et alors qu'il n'était pas tombé même une pluie légère, depuis près de six semaines.

(1) Elle est indiquée par les signes : *p*, *p1*, *poa*, *pob*, sur les feuilles de Besançon, de Gray et de Lons-le-Saunier de la carte géologique détaillée.



LÉON DUSILLET

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Maurice CHIPON

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 25 janvier 1894)

MESSIEURS,

N'étant ni poète, ni artiste, ni savant et n'ayant pas essayé de l'être, ne voulant pas faire sourire par une prétention non justifiée dans l'art de bien dire, il ne me reste, pour expliquer votre choix si flatteur, que mon attachement profond pour notre patrie comtoise. D'aucuns nous reprochent de demeurer confinés dans nos traditions et nos affections locales ; à leur sens, les qualités de notre race seraient plus fécondes si, moins ennemis du cosmopolitisme, nous nous répandions davantage au dehors, il nous serait plus aisé de triompher des crises et de dominer les situations difficiles. On nous rappelle notre renom de gens de la montagne et en même temps les hauts sommets atteints par nos compatriotes illustres dans les lettres, les sciences et les arts. — Voyez ce que vous faites, conclut-on, voyez ce que vous pouvez être. — Loin de moi la pensée de trancher ce différend ; mais j'en prends prétexte pour vous remercier de votre accueil si bienveillant et si indulgent, et vous parler d'un Dolois qui n'a voulu

être que Dolois et qui surtout, parce qu'il s'est dévoué à sa ville natale, lui a rendu les plus éminents services et s'est fait un nom dans la littérature. Il ne vous est pas inconnu; dans votre séance du 24 août 1855, vous l'avez, par faveur insigne et restée unique, acclamé votre président perpétuel honoraire ; son fils, président de chambre à la cour d'appel, fut pendant vingt-deux ans votre confrère ; j'aurai de plus à prononcer fréquemment les noms de Charles Nodier, Charles Weiss, Viancin et autres qui furent ses intimes et dont la mémoire vous est si chère.

Léonard, plus ordinairement Léon Dusillet, naquit à Dole le 14 octobre 1769. Il était petit-fils du capitaine Carle Dusillet, l'héroïque défenseur du château de Rahon, petit-neveu d'Antoine Dusillet, célèbre par le siège de 1636; sa famille avait conquis ses titres de noblesse sur les champs de bataille et dans l'administration (1). Sa vie entière s'écoula à Dole et il mourut à près de quatre-vingt-huit ans, le 12 mars 1857, chez son fils, le président, où il passa les derniers mois de son existence. Venu au monde sous Louis XV, il voyait les premières années du second Empire : quels trésors de souvenirs il nous eût laissés sur toute cette intéressante période, si, moins modeste, il eût raconté les événements dont il a été témoin et qu'il jugeait. Mais il était de ceux qui pensent que le

(1) L. Dusillet épousa à Dole, en 1791, Mlle Barbe-Françoise de Lampinet, arrière-petite-fille de Ferdinand de Lampinet, conseiller au Parlement de Dole, auteur de mémoires souvent consultés. De ce mariage sont nés Charles-Augustin Dusillet, décédé sans enfants, le 23 octobre 1863, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Besançon, et Charlotte-Augustine-Pauline Dusillet, mariée à Alphonse-Bienaimé, baron Morisset, inspecteur des Eaux et Forêts. De ce mariage est née Mme la vicomtesse Edouard de Froissard-Broissia, actuellement à Blandans, canton de Voiteur (Jura).

Anoblis en 1534, les Dusillet portaient *de gueules au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant d'argent soutenant une branche de laurier de même à trois feuilles.*

bruit passe et le bien reste; aussi votre président avait-il raison, en prononçant son éloge le 24 août 1857, de dire que « ses œuvres littéraires n'étaient que les délassements de l'esprit d'un homme dont la vie a été consacrée à des occupations plus importantes. »

Malheureusement Dusillet n'a laissé aucun papier, ses lettres si rares, échappées par hasard à la destruction, font regretter davantage la perte de correspondances où se livrait, avec un si charmant abandon et une gaieté si entrainante, l'ami fidèle, l'observateur fin et judicieux, l'homme attaché à son devoir et à son pays.

Ce que l'amour de sa chère Dole lui a permis de réaliser pendant les vingt années (1815-1835) qu'il en fut maire tient presque du miracle. Je ne parle pas de l'ordre dans les finances, de la restauration des édifices publics, mais des institutions qu'il créa, musée, bibliothèque, école de dessin, école des arts appliqués à l'industrie, collège qu'il fit ériger en collège royal, etc., luttant pour reconquérir à Dole sinon le titre, du moins le rang de capitale. Quelle satisfaction respire ce mot adressé à Pallu le 1er juin 1829, après une démarche heureuse : « Il était temps que Dole respirât du long poids d'humiliation sous lequel on l'avait courbée. »

Sans ressources, il fonde une bibliothèque et un musée; mais chaque année il fait le voyage de Paris, quémande auprès des ministres, des députés, des particuliers, livres, tableaux, statues; les refus ne le rebutent pas, il importune jusqu'à forcer l'attention. C'est lui qui écrit : « Je ne sais pas trop avec quoi nous ferons la bibliothèque projetée. Le meilleur manque et je doute que le Conseil vote une dépense qui, aux yeux de plusieurs de ses membres, ne semble pas très urgente; au reste nous verrons bien. Il n'est pas facile d'obtenir des dons du gouvernement, tant de députés sont là pour solliciter, ce serait un miracle que d'accrocher quelque chose. » Mais il surmonte les

difficultés, et avec un tel succès, que Weiss écrivait à Charles Nodier le 25 mars 1833 : « Dusillet est ici depuis hier. Tu sais qu'il a eu le malheur de perdre sa femme (1); il en est très affecté. Son fils le tourmente pour venir demeurer à Besançon, et je serais bien aise qu'il prît cette détermination. On en ferait aux prochaines élections un conseiller municipal, et nous cabalerions pour le pousser à la mairie. Qu'en dis-tu? Je suis sûr qu'avec lui, en deux ou trois ans nous aurions un musée; car il ne nous manque pour cela qu'un local et des tableaux. »

Dole aura le portrait en pied du roi; cette faveur n'est pas pour les petites villes; mais il demande audience à Charles X et il triomphe : « Nous aurons le portrait en pied : il m'a fallu joliment manœuvrer pour éluder la décision ministérielle. »

Ses assiduités, son insistance, la souplesse de son esprit lui ont fait une notoriété dont il aime à railler :

« On me connaît si bien ici sous le nom de *maire de Dole*, ainsi que l'a dit le *Constitutionnel*, qu'étant allé mardi dernier à l'assemblée de M. le ministre de l'Instruction publique, tous les yeux se sont fixés sur moi quand l'huissier a crié : *Le maire de Dole!* J'ai le sort de la girafe et des cosaques. » Puis, pensant toujours à ses livres et à son musée : « J'ai déjà le volume de cartes; j'irai demain flairer les gravures qui me sont promises : il faudra bien aussi que M. Siméon me donne quelque chose. Je ne sais pas trop où nous prendrons pour payer les plâtres, à supposer que nous profitions de la munificence ministérielle. »

Il se fait donner la collection de M. de Persan, mais il a à compter avec les *sots* qui disposent du local affecté à la bibliothèque et l'obligent à remiser ses livres dans un grenier. Il provoque une pétition au préfet pour obtenir le bâtiment des Cordeliers que vient d'abandonner la sous-

(1) Décédée le 31 janvier 1833.

préfecture, et après l'avoir définitivement logée, il reçoit les encouragements et les consolations de Weiss :

« On dit que tu prépares un local digne de recevoir la bibliothèque de la ville, que tu te proposes d'y réunir la belle collection de M. de Persan, que votre école de dessin compte déjà des élèves distingués, que Besson vient de finir le buste du respectable abbé Jantet, etc. C'est à toi qu'on devra tout ce qui se fait et tout ce qui se fera de bien dans la ville de Dole, puisque tu auras ouvert la route à tes successeurs. Que cette idée te soutienne et te console des tracasseries des sots. Vis dans l'avenir, c'est un parti fort sage par le temps qui court : mais cependant donne-moi de tes nouvelles. »

Après le logement, c'est le tour des allocations à arracher au conseil municipal.

« Il est clair que vous avez pris froid à la bibliothèque, parce que vous n'y allumez que peu ou point de feu. Comme on vous a retranché 400 francs, vous voulez diminuer *le déficit* aux dépens du calorique. Eh morbleu ! n'achetez point de livres et chauffez-vous ! Si vous étiez dans une ville où on fît quelque cas de la littérature, je comprendrais la chaleur de votre zèle. Mais à Dole, où le moindre ducaton a plus de prix que le meilleur livre des temps anciens ou modernes, il faut se conformer aux mœurs apathiques de *l'endroit.* »

Ainsi ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'indifférence des corps élus pour nos richesses artistiques et littéraires ; que seraient-elles devenues sans le dévouement des Weiss, des Castan, des Dusillet, de ces savants restés dans l'ombre de notre province pour consacrer leur vie et leur fortune à les conserver et à les augmenter ?

Les fonctions de maire n'étaient pas sans créer des difficultés à Dusillet, les mécontents étaient de deux partis : les avancés lui reprochaient son origine, les autres son esprit libéral : dès 1818 il écrit cette boutade :

« On m'a pincé trois articles que la police a mis à l'ombre on dit : que le peuple va nommer les maires ; ce sera un joli gâchis. Pour moi je me bats l'œil de tout ce que feront les gens de Dole. »

Il disait en 1828 à Mme Ch. Nodier :

« Vous savez ou vous ne savez pas que M. le vicomte de B...., *très connu à Paris* et à qui notre gracieux sous-préfet avait promis ma survivance, s'est lassé de voir que je vivais trop et m'a cherché une querelle d'Allemand. »

« (....C'était en effet de peu d'importance). De là son grand courroux et les injures qu'il m'a dites et les menaces qu'il m'a faites. J'ai prié l'autorité supérieure de me débarrasser de ce galant homme, mais on tergiverse, on traine en longueur : bref LA CONGRÉGATION le soutient. J'attends.... »

Dusillet était à Paris lors de la visite à Dole de M. de Valdenuit, le nouveau préfet du Jura, sa préoccupation le fait gourmander Pallu :

« Vous n'êtes guère propre à faire un *diplomate*, vous me parlez de la visite que M. de Valdenuit a faite à la bibliothèque, au musée, etc. ; qu'est-ce que tout cela m'apprend que je ne sache ? Ce n'est pas cela qu'il faut me dire. Comment a-t-il été reçu par la CONGRÉGATION ? La haute société lui a-t-elle donné des banquets, comme elle en donnait à M. de Waters ? Est-il ou non de la couleur des yeux du parti ? Voilà la première chose que m'aurait mandée Jobard s'il m'eût écrit, et voilà ce à quoi ni M. l'adjoint ni vous n'avez songé. »

N'oublions pas cependant qu'au retour des Bourbons en 1814, Dusillet composa pour un banquet patriotique une chanson dont tous les convives en chœur, étendant la main vers le buste de Louis XVIII, répétaient le refrain : Nous le jurons ! et c'était jurer :

De vivre et de mourir dans la foi de nos pères.
. . . .
De verser notre sang pour affermir ton trône.

. . . .
De maintenir l'honneur si cher à la patrie.

L'inauguration du portrait en pied de Charles X avait été présidée par Dusillet, qui avait saisi cette occasion de faire une cantate en l'honneur du roi, mais on ne lui pardonnait pas d'avoir composé son épître à Bonaparte revenant d'Egypte, ses stances contre Albion pour le sacre de l'empereur, et surtout d'être le maire de tous ses administrés et non celui d'un parti.

Depuis un siècle, les mots ont emprunté des sens si divers que je ne me hasarde pas à qualifier les sentiments de Dusillet, il a eu le culte et le respect de l'autorité quand, ennemie de tout excès et de toute violence, elle assurait l'ordre et la prospérité. Sa vie avait été trop troublée, il avait trop vu et trop souffert (1) pour ne pas être quelque

(1) A la fin de 1792, quelques jours après la naissance de son fils, Mme Dusillet fut dénoncée comme fille de qualité : ordre fut donné de l'arrêter et de la conduire dans les prisons de la ville. Son mari reçut les gardes qui se présentèrent pour exécuter cet ordre, il leur représenta d'abord l'état de santé de sa femme, puis les amusa par son esprit et ses saillies tout en leur servant force confitures et bonnes rasades. Enfin les sbires s'en allèrent promettant de revenir, mais ils l'oublièrent. Dès qu'ils furent partis, Dusillet fit fermer tous les volets de sa maison, intima défense formelle à ses domestiques de sortir, et pendant cette claustration qui dura plusieurs mois, seul Dusillet allait le soir aux nouvelles. Une fois il entr'ouvre une porte à la mairie, c'était celle d'une salle où, autour d'une table chargée de bouteilles, délibérait une sorte de conseil présidé par un savetier ; celui-ci, le reconnaissant, l'apostrophe : Ah ! tu vois, citoyen Dusillet, c'est nous aujourd'hui qui font les lois ! Allons, bois à notre santé, c'est du vin d'aristocrate. Dusillet trempa ses lèvres dans un verre boueux et dégoûtant ; ces bouteilles provenaient du pillage du château du marquis d'Authume. A quelque temps de là, Dusillet fut accusé de faire partie des *chevaliers du poignard ;* le fait était faux, mais la justice en ce temps n'était pas exigeante en matière de preuve, la peine était la mort. Pour parer le coup, Dusillet adressa en octobre 1793, au citoyen Prost, député du Jura, une ode pour célébrer les bienfaits de la République et surtout les vertus de ce représentant du peuple. La flatterie était grossière, mais elle atteignit son but : Prost, charmé, ne donna pas suite à la dénonciation.

peu sceptique ; et qui lui reprocherait sérieusement de dédaigner les hommes pour ne s'attacher qu'aux principes et à la patrie ?

Un jour vint où Dole rendit pleine justice à l'intelligence, à l'activité et au dévouement de Dusillet. En 1831, le conseil municipal établit la situation de la ville au moment où Dusillet prit en main l'administration en 1815 ; le tableau est lugubre ; il consigna sur ses registres l'énumération des grandes choses accomplies par son maire pendant ces seize années, lui rapporta tout l'honneur de la prospérité actuelle, et après un vote solennel de remerciement et de reconnaissance, décida que la rue Fripapa porterait désormais le nom de Dusillet ; puis pour que ce souvenir ne fût pas oublié dans la poussière des archives, il fit imprimer et distribuer aux habitants sa délibération et les rapports qui l'avaient motivée. Je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur ce document, il a été apprécié par un de vos présidents en séance publique, et ses parties les plus importantes sont déjà imprimées dans les Mémoires de l'Académie (année 1857, 24 août).

A une capitale, il faut une presse, et Dusillet dota Dole des *Petites Affiches* d'abord, du *Petit Album franc-comtois* et plus tard de l'*Album dolois :* il en était le principal rédacteur. Il y insérait des pièces de vers, signées pour la plupart Viancin, des notices sur les hommes marquants de la ville, des récits historiques de la Franche-Comté, des descriptions savantes sur ses mœurs et ses usages dues à la plume de Désiré Monnier, et souvent des articles pleins d'humour et de grâce, dont il était l'auteur. Le fait divers y tient peu de place, mais jamais il ne laissait échapper l'occasion de faire l'éloge de ses compatriotes. Droz venait d'être le premier lauréat du prix Montyon. Dusillet l'en félicite dans le numéro du 22 août 1824 :

« Doué d'un jugement sain et d'un goût exquis, M. Droz ne s'est point laissé éblouir par le clinquant d'une littéra-

ture nouvelle, il n'a point cédé aux caprices de la mode : il est resté classique et pur. » Victor Hugo venait de publier son volume des *Odes nouvelles* et après lui avoir reconnu un grand talent, lui avoir dit qu'il est né poète, le journal termine :

« Il est fâcheux que parfois une teinte de romantique les dépare, que l'ivresse de son imagination dégénérant en délire enfante *les foudres qui couronnent, la gloire qui habite des néants, les robes de vapeur, un dieu revêtu de mystère, le souffle d'un sylphe qui n'arrache au cor des preux qu'un murmure moqueur*, etc. » Rappelons-nous que c'est daté de 1824.

Ces deux citations m'amènent à vous parler de l'homme de lettres, c'est par ce caractère surtout qu'il vous appartient. Ce titre lui a ouvert vos portes en 1806, dès la reconstitution de l'Académie : poète, il a conquis l'amarante d'or aux *Jeux Floraux*, en 1808, avec son ode : *le Poète;* en 1811, l'Académie de Niort couronnait son poème épique : *Brennus;* en 1825, il était nommé membre de l'académie provinciale de Lyon. En littérature, Dusillet a été un classique, il aimait à le proclamer et à donner les motifs qui lui faisaient rejeter la nouvelle école.

« J'ai distribué les prix aux élèves du collège de Dole, il y a quelques jours, écrit-il en 1822 : grâce à ma chère paresse, je n'avais pas fait la veille une ligne de mon discours. Il était trop tard pour composer un discours littéraire qui exige un assez long travail. Je me suis avisé de dire des injures aux libéraux, cela est aisé et ne laisse pas de faire plaisir ; or, comme je veux que vous vous *délectiez*, je vous envoie un exemplaire de mon sermon. »

Ces libéraux sont les partisans de la nouvelle école, le *sermon* a été imprimé et les injures n'y sont pas virulentes.

« Le désordre qui règne dans le système politique s'est

glissé dans la littérature. On affecte de s'écarter de la route aplanie que nous avaient tracée les grands écrivains : on méprise les leçons de l'expérience et ces règles invariables du goût, telles que les Aristote et les Quintilien nous les ont faites. Le monstrueux *romantique*, dernier excès d'une muse déréglée, envahit la littérature avec la pompe de ses phrases vides, l'ennui de ses éternelles images, le clinquant de son style à facettes et la bizarrerie de ses conceptions monotones. L'école même retentit d'un jargon tout barbare. Qu'est-ce, en effet, que ces graves niaiseries de l'*absolu*, des idées *intruses* et *abstruses* ?.... »

Une note manuscrite laissée dans le volume des poésies de Mlle Jacques complète toute la pensée de Dusillet :

« Il est aisé d'être écrivain fécond quand on foule aux pieds toutes les règles ; mais, une fois qu'on s'écarte de ces règles immuables, le goût s'altère, l'esprit se fausse, le jugement s'égare et s'affaiblit. Alors ce qui est naturel et vrai paraît insipide et froid, alors il ne s'agit plus de toucher les cœurs, il s'agit seulement d'imprimer à l'âme des secousses. Il faut pour plaire à des lecteurs blasés des crimes inouïs, des passions furieuses. Chacun se fait une poétique, une grammaire à sa guise. La langue des Pascal, des Racine, des Fénelon ne suffit plus, on va jusqu'à dire que cette langue est pauvre, elle qui n'est pauvre que pour les gueux.

« Les Français, peuple jadis modèle, ont depuis un demi-siècle la manie d'imiter leurs voisins : ils ont emprunté à l'Allemagne sa philosophie nébuleuse et ses vers métaphysiques, le genre léger a disparu. »

Le genre léger ! Mais je suis tenté de m'écrier : « Vous êtes orfèvre, monsieur Josse ! N'a-t-on pas dit que les vers de Dusillet rappelaient ceux de Voltaire ? et au lendemain de sa mort, Weiss ne demandait-il pas un souvenir pour « l'auteur de tant d'odes sublimes, de poésies gracieuses dont il emporte avec lui le secret.... et qu'on jetât quelques

fleurs sur le cercueil du dernier disciple des maîtres du XVIIe et du XVIIIe siècle ? »

La muse de Dusillet est gracieuse et alerte, si elle aborde parfois l'épopée, elle est plus à son aise dans la chanson, l'ode, l'élégie ou l'idylle, elle aime à badiner avec l'amour et se complait dans une galanterie toute française. Il est de mode aujourd'hui de trouver surannés sa verve et son entrain; son style est simple, les images naturelles, le vers, soumis aux principes de la plus sévère prosodie, se comprend à la première lecture. Un jour on ouvrira encore le petit volume de ses poésies, bien d'autres avant lui ont été longtemps dédaignés, et ce sera surprise d'y découvrir tant de charmes et d'esprit.

Cependant l'œuvre capitale de notre poète est en prose, mais prose agrémentée de vers : *Yseult de Dole*, roman de chevalerie avec enlèvement, grands coups d'épée et le fameux homme noir. Il en fait une chronique du VIIIe siècle, due à l'archevêque de Reims Turpin, conservée par Hue de Brayes-Selve, ménestrel de Frédéric Barberousse, et trouvée dans un souterrain du Mont-Roland. Pour donner du corps à cette fiction, les curieux et les incrédules sont invités à venir compulser le manuscrit qui sera déposé à la bibliothèque de Dole; en tête se trouve reproduit le *véritable pourctrait de l'arcevesque Tulpin*, lequel n'est autre que celui de Dusillet lui-même, si ressemblant que personne ne s'y est trompé. L'auteur va lui-même nous dire comment cela s'est fait :

« Il est bon de vous apprendre, écrit-il à Mme Borel, que l'on a posé une mitre sur le croquis de Borel, et que je suis épouvantable, abominable, méconnaissable. Je n'ai plus rien de ces grâces naïves, de ce teint frais, de cette beauté si fatale à tant de belles, croiriez-vous que je suis presque laid ! Or, pour me consoler de cette laideur amère, une jeune fille de Paris, sourde et muette, mais très jolie, mais élève de Girodet, m'a redessiné en trois-

quarts, je suis charmant... mais ce n'est plus moi, j'ai l'air d'un abbé de Citeaux, elle m'a fait des yeux qui percent un cœur à jour. Bref, je suis trop beau et je ne me ferai pas lithographier d'après cette ébauche, de peur de causer trop de dégâts dans l'âme de nos pastourelles. »

Ce scrupule s'est vite envolé, c'est bien ce portrait qui orne la première page d'*Yseult*. La légende veut que le paladin Roland ait visité Dole et laissé l'empreinte de son pas sur un rocher de la colline qui porte son nom : Dusillet s'en empare : Yseult a été le prix d'un tournoi, sa main est accordée au vainqueur, l'homme noir ; éperdue et désespérée, elle fait un pèlerinage à Notre-Dame du Petit-Bois, elle y rencontre le neveu de Charlemagne et lui confie ses peines, et le preux chevalier la délivre en tuant son infernal fiancé. Au dernier chapitre, elle meurt à l'instant précis où une divine intuition lui dévoile la mort de Roland à Roncevaux. Il met ce conte à l'actif de l'archevêque Turpin, parce qu'il savait parfaitement, quoiqu'il affirme le contraire, que toute l'histoire de Roland n'est que fiction. Si un chevalier de ce nom fut tué à Roncevaux au VIIIe siècle, ce n'est que trois cents ans plus tard qu'un moine de Saint-Denis a, pour la première fois, fait de ce chevalier le neveu de Charlemagne, et usurpant le nom de Turpin ou Tulpin, archevêque de Reims au temps du grand empereur, a créé sa légende qui jouit de tant de popularité.

Le roman est divisé en quinze chapitres, et chacun commence par une pièce de vers qui en sont comme le sommaire poétique, d'aucuns prétendent qu'ils sont le mérite principal de l'œuvre ; il faut convenir que la peinture des caractères, la description des lieux et le fini de certaines scènes de détail offrent plus d'intérêt que l'intrigue, le romancier s'efface devant le poète. La publication d'*Yseult*, en 1823, fut presque un événement littéraire, et on ferait un volume avec les comptes rendus qui saluèrent son ap-

parition, non pas dans la presse locale, mais dans les journaux de Paris. La *Pandore*, le *Voleur*, le *Pilote*, le *Drapeau blanc*, le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, la *Quotidienne*, cette dernière sous la signature de Ch. Nodier, etc., ont comblé d'éloges le nouveau venu ; c'était à qui vanterait l'élégance du style, l'esprit, la gaieté, l'érudition de l'auteur ; la *Gazette de France* elle-même lui consacra deux colonnes et le comparait à Byron ; le succès fut tel qu'*Yseult* eut une seconde édition. A Dole, on ne connut bientôt que l'archevêque Turpin, Dusillet lui-même accepte ce surnom, il en plaisante agréablement, une de ses lettres à Ch. Nodier est datée :

« De mon palais archiépiscopal de Plumont, » signée : « Votre pasteur et ami, l'archevêque de Rheims, Turpin Dusillet. » Weiss y est nommé son grand vicaire. Les quelques nouvelles qu'il fit paraître en feuilleton dans la *Sentinelle du Jura* sont signées : « un 49e arrière-petit-neveu de l'archevêque Turpin. »

Avec le choix de ses poésies, publié par Ladvocat dans la collection des poètes du XIXe siècle, et un autre roman dont l'intrigue est aussi à Dole, le *Château de Frédéric Barberousse*, voilà toute l'œuvre parue en volumes de l'ancien maire de Dole, et le *Château de Frédéric Barberousse*, peut-être parce qu'il fut édité d'abord à Dole, a-t-il passé presque inaperçu, malgré que Weiss en ait dit :

« Je viens d'achever, au milieu de tous mes ennuis, la lecture du nouveau roman de Dusillet, mais je veux le lire une seconde fois avant de lui en écrire mon sentiment. Comme ouvrage d'art, c'est, suivant moi, un chef-d'œuvre tel que personne en ce temps-ci ne serait en état d'en composer ou d'en écrire un pareil ; mais comme roman, il me semble que l'auteur a eu tort de faire porter tout l'intérêt sur Sibylle et de laisser trop dans l'ombre cette pauvre Iselle qu'il n'a fait qu'esquisser, et dont il aurait pu faire une création ravissante. »

Le temps a manqué à Dusillet pour répondre aux sollicitations de ses amis lui demandant qui un roman, qui un poème ; la mairie l'absorbait tout entier ; il avait soixante-six ans lorsqu'il en résigna les fonctions, il avait toujours eu à cœur d'en remplir toutes les obligations ; où trouver ce calme et ce repos d'esprit nécessaires à l'enfantement de toute œuvre de longue haleine ?

Aujourd'hui on ne veut porter un jugement sur un homme qu'après l'avoir surpris dans l'intimité, on recherche ses amis, on l'étudie dans ses relations, le document secret devient la pièce capitale du procès et la moindre défaillance suffit souvent à ternir toute une vie d'honneur et de dévouement. Il me plaît de connaître Dusillet intime, son nom a si souvent frappé mes oreilles d'enfant, j'ai entendu citer tant de ses traits d'affection et d'abnégation que mon seul regret est de n'avoir que quelques lettres pleines d'entrain, de gaieté et de bonne humeur où l'homme apparaît avec son cœur généreux et aimant.

Il y a quelque soixante-dix ans, vivait à Besançon une dame Borel ; femme d'esprit, après avoir été dans l'opulence elle était tombée presque dans la misère ; un cousin de son mari avait obtenu une place de professeur à l'école de dessin et elle tenait un petit magasin d'épicerie ; comment Dusillet l'avait-il connue ? Je ne sais ; mais il lui adressait des lettres qu'on n'est pas habitué à recevoir dans une échoppe. Tantôt il lui raconte que la police saisit ses articles et il veut la délecter en lui envoyant son discours contre les libéraux, tantôt il lui recommande une jeune fille qui veut échapper à la tyrannie de ses parents ; d'autrefois il la gourmande d'être passée à Dole sans l'avoir vu, ou lui fait l'histoire du portrait de Turpin, ou bien encore lui annonce la mort subite du vieil organiste, M. Lerouge : « Madame et bien chère amie, je vous écris

tout bouleversé ; ce pauvre Lerouge est mort ce matin presque subitement.... vous sentez que sa femme est dans un état horrible, nous l'avons conduite chez P.... à midi ; on enterre demain ce pauvre Boulot, je me chargerai de tous les frais de ses obsèques. » Et plusieurs fois il revient sur la douleur de Mme Lerouge. Que de charme et de délicatesse dans tous ses sentiments !

Les trois grands amis de Dusillet ont été Charles Nodier, Charles Weiss et Pallu, le modeste bibliothécaire de Dole : ces amitiés ont survécu à la mort, tant elles étaient solides.

Nodier, dont il fut le témoin à son mariage, qu'il cacha aux investigations de la police impériale et pour qui, presque chaque année, il faisait le voyage de Paris, Nodier qui connaissait et le talent et le dévouement de son ami, lui demanda deux notices sur la Loue et le Mont-Roland pour les insérer dans le volume de la Franche-Comté des Voyages pittoresques dans l'ancienne France, et il lui écrivit le 23 février 1819 :

« C'est donc pour vous dire, mon excellent ami, qu'il n'est pas que vous ayez entendu parler d'une feuille gothique, féodale, extrêmement arriérée sur le siècle et qui est bien loin d'en avoir la couleur. C'est le *Drapeau blanc*.

« Nous avons commencé cela, Saint-Marcellin, Martainville et moi. Vous savez qu'il y en a déjà un de mort et que c'est ce qui nous pend à l'oreille, mais ce n'est pas là l'objet de ma proposition. Il ne s'agit même pas de vous intéresser à nous donner des abonnés. Nous travaillons peu pour la gloire, moins pour l'argent, beaucoup pour l'honneur et le danger. Cependant l'argent et les abonnés ne nuisent pas.

« Ce qui nous est très essentiel, ce sont de bons articles, des articles hardis, gais, énergiques, substantiels, originaux, comme vous en écrivez quand il vous plait, comme les journaux quotidiens n'en sauraient admettre. Quant à nous, il n'y a point de vérité qui nous épouvante. Nous ne

connaissons pas les réticences du dévouement et nous sommes capables de pousser la bonne foi jusqu'au scandale.... »

Cette intimité ne fait que s'accentuer avec les années ; Dusillet se plaint souvent d'avoir tant d'affaires à traiter à Paris, qu'il ne peut aller voir l'*ami Charles* que plus d'une semaine après son arrivée ; les soirées de l'Arsenal exercent aussi sur lui leurs charmes et leurs enchantements, il n'en oublie jamais les habitués, MM. de Cailleux, Taylor, Soulié, Mme de Tercy, et la première d'entre eux, Marie Nodier; pour elle toujours une attention délicate ou un gracieux compliment, soit qu'il lui défende d'accompagner au piano l'éditeur dont il a à se plaindre, soit qu'il regrette de n'avoir pu assister à son bal, « car, dit-il, ce qui m'aurait enchanté, moi, c'est l'enchanteresse. » Le nom de Marie Nodier revient constamment sur les lèvres de tous les amis de son père; c'est-elle, pense-t-on tout naturellement, qui a su grouper et retenir autour de Charles Nodier tant d'esprits délicats, de causeurs spirituels, l'élite de la société littéraire du temps. Elle s'est éteinte, il y a deux mois à peine, jusqu'au dernier jour fidèle à la mémoire de son père : son souvenir a sa place au milieu de tous les amis auxquels elle a survécu.

Le ton familier de la correspondance s'émaille de traits piquants, ainsi dans une lettre à Mme Nodier :

« .... Le digne professeur me donne des louanges que je ne mérite pas, il a inséré que je parlais en souriant des choses les plus graves et, il faut le dire, les plus saintes.... Cela est plus faux que le diable. Ils sont tellement ***ravignanisés*** à Besançon que l'on n'y marche plus que les mains jointes. Je voudrais bien y voir l'ami Nodier avec un chapelet.... »

Son caractère ne se dément jamais, le publiciste-rédacteur du ***Drapeau blanc***, le chantre des bienfaits de la Restauration, le maire ennemi de la ***Congrégation***, le ro-

mancier accusé de blasphème, l'auteur de si jolies poésies sur *la Croix*, sur les *Erreurs relatives au culte*, qui lui ont mérité une distinction particulière du pape, n'est si diversement et même contradictoirement jugé que parce qu'il ne cessa jamais d'être l'adversaire de toute exagération.

Un jour, c'était en juillet 1830, au milieu de l'ardeur des luttes politiques, Pallu, le secrétaire de la mairie et comme tel bibliothécaire de la ville, avait assisté à un banquet libéral, le préfet du Jura exige son renvoi immédiat ; Dusillet, dans une lettre éloquente, prend vigoureusement sa défense, il ne craint pas de se compromettre pour sauver son subordonné, c'est peine perdue. Le gouvernement change, et dès le 6 août le maire Dusillet envoie ce petit billet dont je n'omets pas une syllabe :

« Quand vous vous serez assez promené, mon cher Pallu, vous viendrez, si bon vous semble, travailler un peu à la mairie. Vous savez que votre place n'y est pas encore froide. Au revoir, je vous prie de me croire avec un sincère attachement, votre tout dévoué, L. Dusillet. »

Et pour éviter le retour de pareille infortune, il fait nommer par le conseil municipal Pallu bibliothécaire avec un traitement de 1,500 francs ; fonctions qu'il a remplies pendant plus de trente ans.

Pallu était pour Dusillet le confident de tous les jours, c'est à lui qu'il adresse ses lettres de Paris dans lesquelles on saisit la pensée intime, l'affection tendre et dévouée, qui sont son caractère dominant. Il le tient au courant de ses démarches auprès du ministre des finances, qui le reçoit de la façon la moins gracieuse, de celui de la guerre, qui lui donne un bon dîner, mais pas une minute pour lui parler affaires, de ses espérances de voir le collège de Dole érigé en collège royal, de ses succès auprès des gens de lettres qui surtout l'ont adopté ; « ils veulent bien m'admettre dans leurs rangs et tous m'ont proclamé

poète; » de ses difficultés d'avoir des comptes rendus dans les gazettes, « le dernier en faveur de Nodier lui-même a coûté 142 fr. au pauvre libraire. » Il lui raconte la querelle des romantiques et des classiques : « Elle devient tout à fait ridicule. Samedi dernier, à l'Opéra, tandis que Mlle Cinthi chantait d'une voix mélodieuse le rôle de Colette, du *Devin du village*, par J.-J. Rousseau, à l'instant où elle répétait : *C'est un enfant! c'est un enfant!* On lui a jeté une énorme perruque poudrée à neige. Je vous laisse à penser le tapage qui a suivi cette offrande. J'y étais et je ne crois pas avoir tant ri de ma vie.

« Le jour que l'on a représenté *Henri III*, de Dumas, les romantiques sont allés, après la pièce, dans le foyer du Théâtre-Français, où sont les bustes en marbre des grands auteurs tragiques, et là ils ont souffleté Racine en lui disent : Te voilà enfoncé!

« Enfin Rossini lui-même leur paraît trop classique, et un jour qu'il était à l'orchestre, tandis qu'on jouait sa nouvelle pièce *Les Deux Nuits (sic)*, on lui a jeté du haut des loges un faux *toupet*. Il n'est pas encore *perruque*, mais il est déjà *toupet*.

« Ainsi, il y a le *perruquisme* et le *rococo*. Le perruquisme est pour les lettres, et le rococo pour les arts. Racine est perruque et Glück rococo. »

C'est par les lettres à Pallu que nous savons qu'il voulait doter Dole, et à ses frais, d'une fontaine artésienne, et qu'il fut opposé à ce qu'on donnât son nom à la rue qu'il habitait.

Weiss était l'ami préféré ; Besançon et Dole sont si rapprochés, ils cherchaient à se voir souvent et se manquaient l'un à l'autre.... « Tu m'oublies tout à fait, mon cher et vieil ami, lui écrivait Weiss, et depuis deux grands mois tu n'as pas songé peut-être une seule fois que j'existe encore. » Puis ce sont de longues confidences intimes, le récit des études, des travaux, des encourage-

ments et parfois aussi des reproches sur la paresse. « Je suis persuadé que tu ne fais rien. — Quand te verra-t-on ? Je n'en sais plus rien. — Il faut que nous nous voyions ici ou bien à Dole. — Ce n'est pas de la véritable amitié que de pouvoir vivre éternellement séparés l'un de l'autre...., etc. »

Lorsqu'en 1855 Dusillet vint, à quatre-vingt-six ans, se fixer près de son fils, Weiss est le visiteur de tous les jours. La maladie vient, c'est Pallu que Weiss prépare « au coup terrible qui nous menace tous les deux ; » le jour même, 12 mars 1857, il lui annonce sa mort : « il ne fait que me précéder de quelques instants : mais vous qui êtes jeune et fort, vous aurez à souffrir longtemps d'une séparation aussi cruelle et que, malgré son grand âge, nous devions croire encore éloignée. »

La mort ne surprit pas Dusillet, il s'y préparait et sa fin fut celle d'un chrétien ; elle lui ouvrait les portes de la vie future, il pensait aux félicités éternelles : en voici deux traits. Une amie de Dole réunit quelques intimes le jour où il eut quatre-vingts ans, Dusillet y récita ses derniers couplets, c'était un adieu au monde, fort gai du reste :

Bonsoir, je monte en Paradis !
N'en doutez point, car je le dis :
Le ciel est ma patrie.
Vous savez tous qu'il est écrit :
Bienheureux les pauvres d'esprit !
Bonsoir la compagnie.

Le 30 décembre 1855 il écrivait à Pallu :

« On a raison de dire que l'âme survit à tout le reste ; la mienne a tout son ressort, mais Dieu l'a comprimée.... Adieu, j'accepte tout. J'irai bientôt dans un monde que je crois meilleur. Là je vous aimerai *amore divino* : je finis ma lettre, ne pouvant pas mieux dire. »

Moi aussi je finis. Ceux que je viens de vous rappeler

étaient des savants; leur passion n'a été ni les honneurs, ni la gloire, ni la fortune; ils n'ont pas cherché la faveur populaire; ils ont eu le cœur généreux, la pensée haute, et ils tiennent une grande place dans la vie intellectuelle de notre province. Comme les Boisot, les Grappin et le dernier regretté, Castan, ils ont laissé un beau patrimoine, fait de dévouement et d'abnégation. Leur vie à tous n'a eu ni faste ni clinquant, ils ont souvent lutté contre les puissants du jour, mais uniquement pour la défense ou l'accroissement de nos richesses. On peut ne pas leur élever de statues, biffer leurs noms au coin des rues ou des places publiques; mais si on prononce ces noms, personne ne demande : Qui est celui-là? Tout homme de bonne foi reconnaît que ce ne sont pas les favoris d'un jour, mais ces travailleurs modestes, infatigables qui sont les artisans de notre histoire, de nos traditions et de notre prospérité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET INÉDITES

(Nous devons la communication des lettres de L. Dusillet à Mme Borel, à l'obligeance de Mme Aug. Castan qui les a trouvées dans les papiers de son mari. Les autres font partie des papiers de Charles Nodier mis gracieusement à notre disposition par son petit-fils, M. Menessier-Nodier, ou du fonds Pallu à la bibliothèque de Dole.)

I.

L. Dusillet à Mme Borel.

MADAME,

L'ennui de mon débagagement m'a fait perdre la mémoire; je n'ai conservé que celle du cœur. J'ai trouvé ici une ouvrière qui me fait des franges plus jolies et moins chères que celles que je vous renvoie. Si les marchands des villes un peu considérables voulaient se contenter d'un profit raisonnable, on ne serait pas obligé d'avoir recours à d'autres; mais c'est pain bénit que d'excorier les villageois. Je vous dirai que le Boulot a des .... sous le bras qui croissent et décroissent périodiquement. Sa femme est affligée d'un rhumatisme qui la fait boiter à droite, si bien que si elle marchait à côté de son mari qui boite à gauche, ils se casseraient la tête infailliblement.

On m'a *pincé* trois articles que la police a mis *à l'ombre*. On dit que le peuple va nommer les maires; ce sera un joli gâchis. Pour moi, je me bats l'œil de tout ce que feront les gens de Dole, je suis bien las d'être *maire d'eux*.

Adieu, Madame, embrassez pour moi la plus jolie des grâces. Mille compliments à M. Borel et croyez-moi, je vous prie, avec l'attachement le plus vrai, votre tout dévoué

DUSILLET.

Dole, ce 7 novembre 1818.

II.

Ch. Nodier à Dusillet (1).

C'est donc pour vous dire, mon excellent ami, qu'il n'est pas que vous ayez entendu parler d'une feuille gothique, féodale, extrêmement arriérée sur le siècle et qui est bien loin d'en avoir la couleur. C'est le *Drapeau blanc*.

Nous avons commencé cela, Saint-Marcellin, Martainville et moi. Vous savez qu'il y en a déjà un de mort et que c'est ce qui nous pend à l'oreille, mais ce n'est pas l'objet de ma proposition.

Il ne s'agit même pas de vous intéresser à nous donner des abonnés. Nous travaillons peu pour la gloire, moins pour l'argent, beaucoup pour l'honneur et le danger. Cependant l'argent et les abonnés ne nuisent pas.

Ce qui nous est très essentiel, ce sont de bons articles, des articles hardis, gais, énergiques, substantiels, originaux, comme vous en écrivez quand il vous plaît, comme les journaux quotidiens n'en sauraient admettre. Quant à nous, il n'y a point de vérité qui nous épouvante. Nous ne connaissons pas les réticences du dévouement et nous sommes capables de pousser la bonne foi jusqu'au scandale. S'il y a d'ailleurs des modifications à faire, déterminées par quelques circonstances ou par quelques considérations, je vous sais homme à livrer à nos ciseaux l'exubérance de vos idées quand elle débordera un peu.

Je ne vous parle pas du prix de vos articles. Comme nous avons beaucoup de souscripteurs, que nous aspirons peu au bénéfice, et que nous saurions être pauvres, nous payons très bien. Envoyez-moi vos conditions ou recevez les nôtres qui ne sont pas à dédaigner, mais envoyez surtout vos articles, qui sont déjà promis et prônés. Comme je suis convaincu que vous avez de la besogne faite, je ne vous donne que le temps d'un courrier à l'autre.

Un peu de zèle, mon ami ! Il faut nous faire sur le *Drapeau*

(1) Lettre autographe de Charles Nodier, reliée en tête des *Poésies diverses* de Ch. Nodier, recueillies par N. Delangle. Paris, Delangle, 1827. Bibliothèque de Dole, 3539.

blanc un *champ d'Azile* comme les héros du Texas, et Brunet est devant vos yeux, Brunet l'Aratos, le Philopœmen du Texas! Je vous dirai que nous avons aussi à Paris un Brunet qui est un fameux farceur, mais il n'est pas si bête que le vôtre.

Bonjour, mon cher Dusillet. Je vous aime ainsi que tout ce que vous aimez.

Charles Nodier,
Rue de Choiseul, nº 1.

Ce 23 février 1819.

III.

L. Dusillet à Mme Borel.

J'ai appris de Boulot, ma chère amie, que vous aviez passé à Dole, et je ne vous ai point vue, ni la chère Aglaé. C'est très laid de brûler ainsi les anciens amis. Si jamais je retourne à Besançon (et j'y retournerai au mois de janvier), j'irai vous voir deux fois, pour vous punir de n'être pas venue me voir une seule. Voilà comme les belles âmes se vengent.

Une jeune fille de Dole vous remettra cette lettre. C'est un très bon sujet qui coud et repasse très bien. Elle est obligée de quitter Dole parce qu'elle a des parents qui lui mangent tout; elle donne chaque jour le peu qu'elle gagne, et comme on va droit à l'hôpital avec un bon cœur, je l'ai engagée moi-même à aller à Besançon, avec une de ses amies, pour tâcher de s'y placer comme femme de chambre. Elle est sûre comme l'or, et ce serait une bonne acquisition. Il n'y a rien à dire sur sa conduite. Si vous connaissiez quelque personne, ou si Aglaé connaissait, dans les maisons où elle va, une bonne condition pour cette jeune fille, je vous prie de vous intéresser pour elle. Adieu, ma chère amie, n'oubliez pas cette petite commission et comptez, ainsi que votre aimable fille, sur l'éternelle amitié de votre tout dévoué

Dusillet.

Dole, ce 28 octobre 1821.

IV.

L. Dusillet à Mme Borel.

Dole, ce 10 septembre 1822.

Madame et chère amie,

C'est donc pour vous dire que je me porte bien, que je suis sain de corps et d'esprit et que j'espère à mon tour que vous n'êtes ni folle ni malade. Le Boulot et la dame aux grands bras m'ont demandé hier de vos nouvelles et me chargent de vous exprimer toute leur *sensibilité*.

Il est bon de vous apprendre que l'on a posé une mitre sur le croquis de Borel, et que je suis épouvantable, abominable, méconnaissable. Je n'ai plus rien de ces grâces naïves, de ce teint frais, de cette beauté si fatale à tant de belles. Croiriez-vous que je suis presque laid?

Or, pour me consoler de cette laideur amère, une jeune fille de Paris, sourde et muette, mais très jolie, mais élève de Girodet, m'a redessiné en *trois quarts*. Je suis charmant...., mais ce n'est plus moi; j'ai l'air d'un abbé de Cîteaux; elle m'a fait des yeux qui percent un cœur à jour. Bref, je suis trop beau et je ne me ferai pas lithographier d'après cette nouvelle ébauche, de peur de causer trop de dégâts dans l'âme de nos pastourelles.

Cette gentille sourde et muette s'appelle *Mlle Robert*. Elle a connu à Paris Mlle de Clairville, dont elle m'a fait, *par gestes*, un portrait ravissant. Elle a un talent très distingué; on reconnaît jusque dans ses dessins la touche de Girodet. Elle peint à présent une jolie demoiselle, et non pas cette *vieille femme* que prennent pour modèle les élèves de M. Borel.

J'ai distribué les prix aux élèves du collège de Dole, il y a quelques jours. Grâce à ma chère paresse, je n'avais pas fait la veille une ligne de mon discours. Il était trop tard pour composer un discours littéraire qui exige un assez long travail. Je me suis avisé de dire des injures aux libéraux; cela est aisé et ne laisse pas de faire plaisir. Or, comme je veux que vous vous *délectiez* aussi, je vous envoie trois exemplaires de mon sermon, un pour vous et les deux autres pour Mlle de Clairville, qui voudra bien en remettre un à Mme Bolaud.

Je baise vos belles mains, puis celles d'Aglaé, puis les deux bésicles du cousin, et sur ce je me mets à vos deux genoux, pieds et poings liés. Votre vieil et fidèle ami,

DUSILLET.

V.

L. Dusillet à Ch. Nodier.

De mon palais archiépiscopal de Plumont,
ce 22 mars 1823.

Trilby, mon fils. — Il ne s'agit point ici de Han d'Islande, ou du diable à confesse, mais d'une jeune et sainte fille, née native de notre Franche-Comté, et qui est la plus modeste de toutes les pucelles. Ce n'est pas qu'elle ne traîne aussi à sa suite les diables, les vampires, les goules, le sabbat et jusqu'à des loups-garous, car :

Que n'a-t-on pas mis
Dans Sémiramis?

mais il y a en elle je ne sais quelle odeur de grâce qui nous délecte, nous autres dévots.

J'avais confié la pauvre petite à Weiss, notre grand vicaire, qui l'a, je crois, excommuniée par le fait de ce maudit libraire du Palais-Royal. Je ne vis onc un tel longin.

Nouvel Eudamidas, je vous confie la belle, afin que vous la dotiez d'un article, très convenablement. Elle est difficile à marier vu la session, la guerre d'Espagne, la régénération des Grecs, la colère de Manuel, etc., etc.; mais glissez-la de votre mieux, à travers le cliquetis des phrases et le fracas des armes. Si vous pouvez l'insinuer dans le *Journal des Débats*, cela serait tout à fait galant. Gardaire m'a promis un article pour le *Drapeau blanc*, et M. Achille de Jouffroy pour la *Quotidienne*. Si vous savez encore quelque prôneur bien disant, recommandez-lui la fille des montagnes.

Weiss, que j'ai vu il y a deux jours, vous embrasse des deux bras.

Ne manquez pas de baiser la relique du vénérable Turpin. Elle se trouve en tête du premier volume d'*Yseult*. Sapience, comme dit l'Écriture, reluit sur sa face.

Adieu, cher Trilby, que Dieu vous maintienne en joie et santé et fasse descendre sur votre front les parfums dont il plaisait au Ciel d'embaumer la barbe d'Aaron.

In barbam, barbam Aaron. Amen.

Votre ami et pasteur,

L'archevéque de Rheims,
TURPIN DUSILLET.

Monsieur Charles Nodier, homme de lettres,
rue de Provence, n° 4. Paris.

VI.

Ch. Weiss à L. Dusillet.

27 décembre 1823.

Tu m'oublies tout à fait, mon cher et vieil ami, et depuis deux grands mois, tu n'as pas songé peut-être une seule fois que j'existe encore. Je te pardonnerais de me négliger si tu t'occupais de donner une sœur ou un frère à la charmante Yseult ; mais je suis persuadé que tu ne fais rien et que, découragé par le succès de *Quentin Durward*, tu ne songes plus à nous faire connaître Louis XI. Mais, encore une fois, il ne s'agit plus de peindre le tyran de la France, mieux peint par Béranger, à mon avis, dans une chansonnette, que par le ménestrel d'Edimbourg dans quatre volumes. Le plan que tu t'étais tracé reste tout neuf. Montre-nous Louis XI jeune, fuyant la cour de son père et cherchant un asyle en Bourgogne ; à peine parvenu au trône déclarant la guerre au fils de son bienfaiteur, cherchant à déposséder de son héritage la jeune et belle Marie, ravageant les États et brûlant la capitale du comté. C'est le sac de Dole qui est ton sujet comme le sac d'Ilion celui d'Homère. Tout le reste n'est qu'accessoire. Ton imagination sait suppléer au détail des chroniques contemporaines, et l'homme qui a su découvrir l'original de l'histoire de Turpin dans les ruines de Mont-Roland ne doit pas être embarrassé de trouver des pièces authentiques dans les archives de la ville de Dole qui sont à sa disposition.

Je ne lis rien, je ne fais rien que des articles pour la biographie ; ainsi je ne peux pas te parler de l'*École des vieil-*

lards, qui mérite, dit-on, son succès. Le titre de la parodie : l'*École des ganaches*, est une plaisanterie qui me paraît grossière, quoiqu'elle ait fait rire le docteur Colard. Tu n'as pas lu le nouvel ouvrage de Droz, ni moi non plus. S'il te l'a envoyé, tu devrais bien te charger d'en parler dans le journal qui s'imprime à Dole et que tu négliges furieusement.

Quand te verra-t-on? Je n'en sais plus rien. Auguste avait pris l'habitude de venir toutes les semaines à Besançon. Cela m'aurait été fort agréable si je l'avais vu toutes les fois ; mais souvent je n'apprenais son apparition dans nos murs que parce qu'on l'avait aperçu par hasard à la comédie. Fais-lui mes amitiés et dis-lui de venir me voir. Je n'ai pas encore pu le remercier de m'avoir procuré le plaisir de dîner avec M. d'Hautecourt, qui est un joyeux convive et qui m'a paru, ce qu'il est en effet, un bon et digne homme.

Puisque l'occasion s'en présente, je te fais bien mes compliments pour la nouvelle année. Je souhaite pour mon compte qu'elle ne se passe pas sans que nous nous voyions ici ou bien à Dole, mais enfin où tu voudras, pourvu que ce ne soit pas pour quelques heures. Ce n'est pas de la véritable amitié que de pouvoir vivre éternellement séparés l'un de l'autre. Aussi je t'assure que tu me fais souvent le plus grand besoin.

Présente mes hommages respectueux et mes souhaits bien sincères à ta femme et à ta fille.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ch. Weiss.

VII.

Ch. Weiss à L. Dusillet.

Paris, 13 novembre 1824.

Mon cher ami,

C'est lundi prochain, 15, que je me mets en route pour retourner dans la capitale de la Séquanie. Il faut absolument que je te voie à mon passage à Dole; mais je ne sais ni le jour ni l'heure où y arrive la voiture dans laquelle j'ai pris une place. C'est la diligence de la rue du Bouloi, que je n'ai choisie que parce qu'il n'y avait pas de place dans celle qui s'arrête chez Besson. Je me réserve de te demander alors tous les dé-

tails sur l'impression des poésies, la réimpression d'*Yseult* et mon entrevue avec M. de L.

En attendant, je te serai très obligé de voir M. de Montciel et de le prier de te dire s'il est vrai que Bernardin de Saint-Pierre lui ait refusé l'asile qu'il lui demandait au Jardin des plantes le 10 août, et que Bernardin, à la peinture des désordres, du trouble et de la férocité du peuple, ait répondu par ces mots : *Je me suis levé ce matin et la nature ne m'a pas paru moins belle qu'à l'ordinaire.* Il m'importe beaucoup, ainsi qu'à Nodier, de savoir si cette anecdote est vraie, ou si on doit la ranger parmi les historiettes que cherchent à accréditer les ennemis de l'auteur de *Paul et Virginie.*

Je ne ferai que passer à Dole, et j'ai promis d'écrire à M. Michaud pour confirmer ou détruire son opinion à cet égard. Ainsi tu m'obligeras beaucoup en me fournissant les moyens de remplir ma promesse.

Fais-moi le plaisir de prévenir de mon passage Joly, Pallu et Besson, que je serai bien aise de voir un instant.

Mes amitiés à Auguste ; mes respects à Madame.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ch. Weiss.

VIII.

Ch. Weiss à L. Dusillet.

17 nov. (1824).

Mon cher ami, tu as lu dans les journaux d'hier que l'Académie française a décidé que l'Histoire de la philosophie morale de Droz était le meilleur ouvrage publié pendant l'année, et qu'en conséquence elle lui a décerné le prix de 6,000 fr. fondé par le vertueux M. de Monthyon. C'est la première fois que ce prix se délivre et c'est un Franc-Comtois qui l'obtient. Voilà, ce me semble, le sujet d'un bel article pour le premier numéro de l'*Album.* Il faut que tu te charges de le rédiger. C'est un plaisir que je ne t'aurais pas cédé facilement si j'avais le temps de penser à quoi que ce soit qu'à des articles de biographie ; je suis en retard avec mes collaborateurs comme je ne l'ai pas été depuis le commencement de l'entreprise.

Occupe-toi de ton recueil qui n'aura pas le prix d'utilité, mais le prix de poésie en 1824. Paresseux, il y a vingt ans que

tu devrais être à la tête du Parnasse français, tandis que tu te contentes de mener la bande des rimeurs comtois. J'ai été content des stances de M. Laumier, insérées dans le dernier numéro, et surtout de la délicatesse avec laquelle il rappelle tes beaux vers à la fontaine de Gujans. C'est un homme d'esprit et qui paraît très aimable.

Dis-moi donc en me répondant les noms de baptême du petit chevalier pour lequel tu veux que je fasse un article : faute de les savoir ou de les avoir sus, toutes mes recherches ont été jusqu'ici inutiles.

Viancin fait une ode sur la statue de Minerve de Clésinger. Pour peu que nous vivions, j'aime à me figurer que nous verrons les Franc-Comtois un peu plus civilisés que nous ne les avons trouvés. Qu'en dis-tu ?

Je t'embrasse tendrement.

Ch. Weiss.

IX.

Ch. Weiss à L. Dusillet.

13 janvier 1825.

Mon cher ami,

Auguste a dû te rassurer sur le sort de la pauvre Yseult ; elle est en sûreté dans le cabinet de Nodier où ne pénètre jamais nul profane; mais cependant, si tu y tiens, je la ferai revenir en Franche-Comté, sous le prétexte que son père désire la revoir encore une fois avant de la confier à M. Ladvocat.

Nodier prétend qu'il ne perd pas de vue l'impression de ton recueil de poésies ; mais il voudrait en supprimer une épigramme et quelques petites pièces qu'il ne trouve pas dignes des autres. Je crois qu'il s'est entendu avec M. Droz pour te demander une ode ; mais il devrait savoir mieux que personne qu'on ne fait pas des vers lyriques quand et tant qu'on veut. Cependant les sujets ne manquent pas, grâces à Dieu ; la mort de Byron, la délivrance des Grecs pour qui les bonnes-lettres se sont enfin déclarées, l'avènement de Charles X, le couronnement à Reims, l'invasion du Parnasse par les romantiques, sont des sujets très propres à réveiller les muses endormies. Ne viens pas me parler de ton âge. M.... est là pour

te prouver qu'on peut faire de très belles odes à quatre-vingts ans, quand on a d'ailleurs comme toi le talent d'en faire.

Ne retire ni ta protection ni tes articles à l'*Album*. Ce journal, qui n'est presque pas connu de la province, fait les délices de tous les Franc-Comtois qui sont à Paris ; il faut seulement que Joly en soigne davantage l'impression et qu'il sépare les différents articles par des tirets.

Auguste a lu la *note* de M. Guillaume ; ainsi tu as reçu le procès-verbal de la dernière séance de l'Académie. Fais-moi le plaisir de le lire et d'en dire deux mots dans l'*Album*. Moque-toi, si tu veux, des immortels, tu ne me verras pas prendre leur défense ; dis-en du bien si cela te convient mieux ; brûle de l'encens devant leurs statues, tout comme il te plaira ; mais parle d'eux et surtout de la *tartine* de Guill.... Joly se chargera de tes iniquités devant Israël.

Mes respects à Madame Dusillet. Ecris-moi et aime-moi.

Ch. Weiss.

X.

L. Dusillet à Mme Borel.

Dole, ce 4 mai 1825.

Madame et chère amie,

Je vous écris tout bouleversé, ce pauvre Lerouge est mort ce matin, presque subitement. Il paraît qu'il s'était rompu un vaisseau dans la poitrine et qu'un abcès, suite de cette rupture, a étouffé notre ami : vous sentez que sa femme est dans un état horrible, nous l'avons conduite chez Patouillot, à midi. On enterre demain ce pauvre Boulot ; je me chargerai de tous les frais de ses obsèques, et je tâcherai de faire avoir une pension à sa veuve. Adieu, ma chère amie, embrassez pour moi Aglaé. Mille compliments à M. Borel.

Votre serviteur et ami.

Dusillet.

XI.

L. Dusillet à Mme Borel.

Dole, ce 4 novembre 1825.

MADAME ET CHÈRE AMIE,

Mme Lerouge qui ne peut se consoler, parce que douée, pour son malheur, d'une imagination ardente, elle vit plus dans l'avenir que dans le présent, se trouve réellement embarrassée d'un jardin plein de rosiers dont il lui est très difficile de distinguer les nombreuses espèces. Un jeune homme qui l'aidait dans ce travail vient d'être nommé organiste à Autun, si bien que son intérêt et son repos exigent qu'elle se défasse le plus tôt possible de ses plants. Elle me charge donc de dire à Aglaé qu'elle lui rendrait un grand service, si elle pouvait savoir enfin positivement de M. Lépagney quelle est leur dernière intention. Prendront-ils ou non les rosiers que, cet été dernier, ils avaient promis d'acheter? Il importerait beaucoup à Mme Lerouge que leur indécision cessât, et à supposer qu'ils conclussent ce marché, à quelle époque à peu près enlèveraient-ils les rosiers; je prie Aglaé de s'informer elle-même de ce que Mme Lerouge lui demande, et de me l'écrire le plus tôt qu'elle pourra.

Mlle du Deschaux vient de faire, pour les jésuites de Dole, un tableau du *Sacré Cœur;* ce tableau me paraît digne de ceux qu'elle a donnés, je crois, à votre église de Saint-Pierre; il n'accroîtra ni ne diminuera sa réputation; je suis obligé, en conscience, de mettre dans l'*Album* du jour un article sur ce tableau que je n'ai vu qu'une minute, *par terre*. Je ferai cet article de tête, afin que la chère Aglaé voie que l'imagination supplée à tout; je n'ai pas besoin de voir une belle pour la peindre, toutes les filles se ressemblent; je suis sûr que la première venue a deux pieds, à moins qu'elle ne soit boiteuse; un nez long ou petit, n'importe, et deux yeux, à l'exception des borgnes. Eh bien, je suis aussi prêt à parler peinture que musique. Il faut, pour la première, des couleurs, et pour l'autre des notes; c'est ainsi que pour une pauvre veuve il faut un mari, si on veut qu'elle redevienne *(illisible)*.

Je vous enverrai mon article, et quand vous verrez un jour le tableau, vous serez toute surprise de voir que je n'ai pas dit

un mot de vérité. Voilà comme nous autres journalistes nous traitons bien ou mal les talents, suivant que nous avons bien ou mal digéré. Adieu, ma chère amie, je vous baise le petit bout du doigt, afin que l'on ne puisse pas m'accuser d'indécence.

Votre tout dévoué, DUSILLET.

Mille compliments à l'aimable, la plus aimable des grâces, et bon jour, bon œil, bonnes dents à Borel.

XII.

L. Dusillet à Mme Borel.

Dole, 1825.

C'est donc pour vous dire, Madame et chère amie, que Mme Lerouge a jeté des cris de Mélusine, quand elle a su que vous vouliez lui payer son chaudron. Elle m'a dit que vous la méprisiez, parce qu'elle était pauvre, qu'elle avait reçu de vous bien d'autres petits cadeaux; elle ne veut donc recevoir le prix ni de ce chaudron, ni des six rosiers qu'elle vous a envoyés.

Elle m'a remis à moi-même vingt rosiers, qu'elle s'est obstinée à me donner; il a fallu en passer par là, car je me suis aperçu qu'elle se croirait humiliée par un refus.

Elle ne se console toujours pas. Hélas! il vient un âge où les veuves sont inconsolables. Elle me charge de vous dire mille choses gracieuses, ainsi qu'au peintre du pape. Je vous prie d'embrasser cet aimable peintre pour Mme Lerouge et pour moi, une jeune fille qui a peint le pape doit être une véritable relique.

Je comptais aller au bal de M. de Vienne étaler toute la légèreté de mes grâces; mais je ne sais quoi, un rhume, mes nerfs peut-être, ne m'ont pas permis de goûter le plaisir d'entendre le pater del signor maestro. C'eût été pour moi une occasion de vous réitérer, de vive voix, l'expression des sentiments de votre adorateur.

L. DUSILLET.

Bien des compliments à Borel.

XIII.

L. Dusillet à Pallu.

Paris, 8 mai 1827.

Ladvocat m'a tant promené qu'on ne commence que demain l'impression des poésies. J'ai eu tant d'affaires que je ne me suis point encore occupé de la réimpression d'*Yseult;* je n'ai même pas vu encore la bibliothèque du Roi; j'irai la voir demain. J'ai déjà vu plusieurs fois l'auteur du *Voyage en Russie*, c'est un excellent homme, M. Ducret, maire de Passenans. J'ai mené dimanche chez Nodier un professeur d'Arbois, appelé Bousson de Mairet : il a fait une tragédie intitulée *Thémistocle*, elle est en trois actes et *sans femmes :* je ne crois pas qu'on la joue.

On joue souvent, en revanche, à l'Odéon, les pièces de notre compatriote, Violet d'Epagny, de Gray, savoir : *Luxe et indigence* et l'*Homme habile*. J'ai vu la dernière, c'est une copie un peu pâle de *Tartuffe*.

J'écris à M. Joly. Ma lettre lui semblera un logogriphe, mais la treille de sincérité sécha à la cour. Dites-lui de prendre patience. Au fond, ces affiches sont d'un mince intérêt pour lui.

Nous aurons le portrait en pied de Charles X; il m'a fallu joliment manœuvrer pour éluder la décision ministérielle.

XIV.

L. Dusillet à Mme Ch. Nodier.

MADAME,

Permettez que je vous souhaite la bonne année, tout simplement, sans phrases, et telle qu'on la souhaite à Dole et à Quintigny. Je me garderai bien de vous souhaiter le paradis, le paradis est où vous êtes, avec cette gracieuse Marie bien plus charmante que sa patronne, qui était noire, quoique belle. Ainsi soit-il.

Si parmi les anges qui composent votre cour, vous avisez un

chérubin brillant avec son manteau nuancé des sept couleurs de l'arc-en-ciel d'Écosse, lequel chérubin s'appelle L'ADVOCAT, ce qui veut dire qu'il est *appelé* à de saintes destinées, priez-le, Madame, de laisser tomber un regard sur moi, du haut de sa sphère; il a laissé passer le 1er janvier, sans publier mon petit recueil imprimé depuis longtemps. S'il attend l'ouverture des Chambres, c'est une affaire flambée, car la politique absorbera tout; s'il attend que mon premier adjoint m'ait tué, on ne pourra plus mettre mes ouvrages que sur mon cercueil, avec la croix d'honneur (qu'ai-je dit là), l'étoile de la Légion que le Roi vient de me donner.

Vous savez ou vous ne savez pas que M. le vicomte de Boisdenemets, *très connu à Paris,* et à qui notre gracieux sous-préfet avait promis ma survivance, s'est lassé de voir que je vivais trop, et m'a cherché une querelle d'Allemand. Il voulait employer à la réparation du chemin qui conduit à sa Grange d'Assaut, chemin qui ne sert qu'à lui seul, la somme de 1,600 fr., destinée à réparer les chemins vicinaux. Je n'ai pas voulu, moi, que M. le vicomte abusât des prérogatives que sa place lui donne, et sacrifiât l'intérêt public à son intérêt particulier. De là, son grand courroux et les injures qu'il m'a dites et les menaces qu'il m'a faites. J'ai prié l'autorité supérieure de me débarrasser de ce galant homme, mais on tergiverse, on traîne en longueur; bref, la CONGRÉGATION le soutient. J'attends....; par bonheur que M. Ladvocat m'a formé le caractère.

Seriez-vous assez bonne, assez complaisante, pour chanter pouille à ce maudit hâbleur, et pour défendre à Mlle Marie de l'accompagner sur le piano, jusqu'à ce qu'il soit rentré dans la voie de la justice, comme dit l'Écriture.

Seriez-vous assez obligeante encore, pour embrasser votre mari, de ma part; vous voyez bien que c'est un provincial qui parle. Ah! mon Dieu, qu'on est reculé dans le Jura! Puis vous n'embrasserez pas, mais vous mignarderez, à ma prière, M. Soulié, que le garde des sceaux a mystifié, ainsi que moi, car il lui avait *conté* que M. Magdelaine était nommé à la place sollicitée par mon fils, tandis que le susdit Magdelaine ne l'a été que deux mois après. Puis vous me recommanderez aux prières de MM. Taylor, de Cailleux, Tercy et Rossigneux que j'aime de tout mon cœur.

Puis enfin vous me mettrez aux pieds de Mlle Marie et de Mme votre belle-sœur. Je vous quitte, Madame, pour aller faire l'ouverture d'un cours des sciences appliquées aux arts et mé-

tiers. J'ai tort, je ne vous quitte pas. Etre au milieu des arts, c'est être encore au sein de votre famille.

Je suis avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

L. Dusillet.

Dole, 5 janvier 1828.

XV.

L. Dusillet à Pallu.

Paris, 7 septembre 1828.

Je vous envoie, mon cher Pallu, le *Journal de Paris*, dans lequel il y a un article qui parle de moi; j'y joins un exemplaire de l'*Oracle* pour la société Labet, dans le cas où elle n'en aurait point encore, ce que je ne me rappelle pas. L'article du *Journal de Paris* est d'Amoudru; il est faible, car il est diffus. Le meilleur de tous est celui du *Messager des Chambres;* c'est, à ce que je crois, un des hommes les plus spirituels de la capitale, Malitourne, qui l'a fait. Il y a eu articles ou *annonces* dans la *Pandore*, la *Gazette de France*, le *Mercure*, la *Quotidienne*, le *Courrier*, le *Voleur*, le *Constitutionnel*, le *Corsaire*, l'*Oracle*, le *Messager des Chambres*, le *Journal de Paris* et la *Revue encyclopédique*. Je n'ai pas vu ce dernier article, qu'on dit fort obligeant. Vous pourriez le voir à la société qui le reçoit. Je suis sûr de deux articles encore, dans le *Globe* et dans le *Moniteur*. Quant aux *Débats*, il n'y aura qu'une *annonce;* c'est la règle des grands journaux. Il faut se ruiner pour y faire insérer un article. Le dernier, en faveur de Nodier lui-même, a coûté 142 fr. au pauvre libraire.

Il faut attendre la fête du Roi pour demander le *Voyage d'Égypte;* quant aux volumes qui nous manquent, j'en laisserai la note au bibliothécaire, qui est fort de mes amis.

Je ne sais qui nous a envoyé un nouveau cadre, je le demanderai à M. de Cailleux; voilà un don fort singulier.

L. Dusillet.

XVI.

L. Dusillet à Pallu.

1828.

Je vous remercie, mon cher Pallu, des preuves d'attachement que vous me donnez : je sais que vous aimez votre patrie ; c'est la passion des nobles cœurs.

J'ai reçu ici beaucoup de témoignages de bienveillance. Les gens de lettres surtout *m'ont adopté*. Ils veulent bien m'admettre dans leurs rangs, et tous m'ont proclamé *poète !* Cela prouve bien qu'on n'est pas prophète chez soi.

Il est impossible d'avoir des articles dans les grands journaux. C'est déjà une faveur que d'avoir dans le corps de la *Gazette* une annonce comme celle que j'avais dans la *Quotidienne*, dans le *Constitutionnel* et dans le *Courrier*. J'aurai, je crois, une annonce dans les *Débats*. L'annonce d'*affiches* a déjà paru aujourd'hui dans ce dernier journal ; mais cette annonce n'est rien. Les grands journaux, pour se dédommager des frais auxquels on les a assujettis, ont imaginé cette feuille d'annonces. J'ai lu un article dans le *Mercure de France* et un dans le *Voleur*. Ils sont assez faibles. J'en ai un dans la *Revue encyclopédique*, on le dit sec. C'est l'œuvre d'un romantique. J'aurai encore des articles dans le *Journal de Paris*, dans le *Corsaire*, dans le *Messager des Chambres*, dans le *Globe* et dans le *Moniteur;* voilà bien de la fumée ! On me connaît si bien ici sous le nom de *maire de Dole*, ainsi que l'a dit le *Constitutionnel*, qu'étant allé mardi dernier à l'assemblée avec le ministre de l'instruction publique, tous les yeux se sont fixés sur moi quand l'huissier a crié : *Le maire de Dole!* J'ai le sort de la girafe et des cosaques.

J'ai déjà le volume de cartes ; j'irai demain flairer les gravures qui me sont promises ; il faudra bien aussi que M. Siméon me donne quelque chose. Je ne vois pas trop où nous prendrons pour payer les plâtres, à supposer que nous profitions de la munificence ministérielle.

Adieu, etc.

L. Dusillet.

XVII.

L. Dusillet à Pallu.

Je vous remercie encore des détails que contiennent vos lettres. Je vois avec plaisir que tout marche vers un but louable. Il était temps que Dole respirât de ce long poids d'humiliation sous lequel on l'avait courbée.

Je n'ai encore vu que le ministre des aff. ecclésiastiques ; je verrai vendredi celui de la guerre ; mais j'ai déjà eu l'honneur de rendre mes devoirs à MM. de Balzac et Patry. M. l'adjoint vous rendra la conversation que j'ai eue avec M. de Balzac au sujet des puits artificiels. M. de Balzac dit qu'il faut que le conseil *détache* une somme de 5,000 fr. des crédits qui *restent en souffrance*, et que le ministre approuvera cette mesure. Quoi qu'il en soit, je suis décidé à faire ouvrir un puits au 1er août. Le terrain de Dole a, *sur la carte*, la même couleur que celui de Saint-Ouen; MM. Flachat ne doutent point de la réussite de leur opération.

Je verrai demain M. de Vatimesnil. Comme il était à la campagne, je n'ai pu lui parler encore ; j'écrirai à MM. Refay et Corne sitôt que le ministre m'aura répondu, bien ou mal. Je lui porterai tous mes papiers.

Personne ici n'a bonne idée de notre affouage. Sans un miracle, nous le perdrons ; on ne doit pas s'abuser : mais la forme du moins n'y sera pour rien. Il faut toutefois tenir la chose secrète et faire bonne contenance.

Je viens d'écrire à M. le sous-préfet au sujet de Bolut. Patouillot connaîtra encore ses vrais amis.

M. de Vaulchier m'a reçu comme autrefois, rien n'est changé dans ses manières, Jouffroy sort d'ici; il parlera à M. de Vatimesnil si besoin est.

Que voulez-vous que je vous dise au sujet des 12,000 francs ? Le plus court serait d'en parler sans détour à M. de Valdenuit.

Laissez là votre *rue Dusillet*. Si le jet d'eau réussit, on appellera de ce nom la nouvelle fontaine. Cela ira tout seul.

Mille choses aimables.... Adieu.

L. Dusillet.

Les romantiques font le diable. Avant-hier on jouait à l'Opéra

le *Devin du village*. On a jeté à la belle Cinthi, représentant Colette, une grosse perruque poudrée en neige; j'y étais.

XVIII.

L. Dusillet à Pallu.

1er juin.

Huguenin travaille maintenant à un ouvrage qu'il compte donner au musée.

L'affaire concernant l'affouage est encore *aux Domaines :* elle en sortira du 20 au 25 et retombera au ministère, où le rapport en sera fait à M. Roy. Ce rapport ne nous sera probablement pas favorable, il nous sera même *très contraire*, à ce que m'a dit un employé chargé de cette besogne. J'ignore avec quelles armes je le combattrai, puisque je ne reçois rien de Dole. Il est à croire que nous serons renvoyés par-devant les tribunaux, ce qui serait fâcheux.

J'ai déjà vu les ministres des cultes, de l'instruction, de l'intérieur et de la guerre; tous, ceux des cultes et de l'instruction surtout, m'ont reçu à merveille. J'ai lieu d'espérer que l'affaire de notre collège ira bien. Je saurai cela à la fin du mois; en attendant, j'irai faire ma cour mardi prochain à M. de Vatimesnil.

J'ai vu M. Dalut qui va terminer enfin ce qui nous concerne dans la succession Bouvier. Croiriez-vous que je n'ai pas eu le temps encore de rendre visite à Nodier!

La querelle des romantiques et des classiques s'envenime; elle devient tout à fait ridicule. Samedi dernier, à l'Opéra, tandis que Mlle Cinthi chantait d'une voix mélodieuse le rôle de Colette du *Devin du village*, par J.-J. Rousseau, à l'instant où elle répétait : *C'est un enfant, c'est un enfant*, on lui a jeté une énorme perruque poudrée à neige. Je vous laisse à penser le tapage qui a suivi cette offrande. J'y étais, et je ne crois pas avoir tant ri de ma vie.

Le jour que l'on a représenté *Henri III*, de Dumas, les romantiques sont allés après la pièce dans le foyer du Théâtre-Français, où sont les bustes en marbre des grands auteurs tragiques, et là ils ont souffleté Racine en lui disant : *Te voilà enfoncé!*

Enfin Rossini même leur paraît trop classique, et, un jour qu'il était à l'orchestre, tandis qu'on jouait sa nouvelle pièce : *Les deux nuits*, on lui a jeté du haut des loges un faux *toupet*. Il n'est pas encore *perruque*, mais il est déjà *toupet*.

Ainsi il y a le perruquisme et le rococo. Le perruquisme est pour les lettres, et le rococo pour les arts. Racine est perruque et Glück rococo.

Adieu, mille choses à....

Votre dévoué,

L. Dusillet.

XIX.

L. Dusillet à Pallu.

Paris, 17 juin.

Je me doutais bien, mon cher Pallu, que vous seriez content de M. de Valdenuit, il m'avait paru tel qu'il s'était montré à vous, et sa femme est aussi aimable que lui; c'est en vérité une charmante famille.

Je ne sais pas trop avec quoi nous ferons la bibliothèque projetée. Le meilleur manque, et je doute que le conseil vote une dépense qui, aux yeux de plusieurs de ses membres, ne semble pas très urgente; au reste nous verrons bien.

Il n'est pas facile d'obtenir des dons du gouvernement : tant de députés sont là pour solliciter! Ce serait un miracle que d'accrocher quelque chose. M. Daucher m'a promis de s'occuper de la succession Bouvier, il a même pris une note à ce sujet; mais dès qu'on a le pied tourné, on ne songe plus à vous, c'est l'usage du lieu.

Je vais de ce pas chez les frères Flachat pour la fontaine jaillissante ; je traiterai avec lui.

Si l'on voulait aller partout où on a affaire, on n'aurait nul repos. Les distances sont immenses, et d'ailleurs il n'y a rien de plus ennuyeux que d'être habillé dès 8 à 9 heures du matin.

Vous n'êtes guère propre à faire un *diplomate*, vous me parlez de la visite que M. de Valdenuit a faite à la bibliothèque, au musée, etc., de l'accueil qu'il a reçu du sous-préfet, des adjoints, etc., etc. ; qu'est-ce que tout cela m'apprend que je ne sache ! ce n'est pas cela qu'il faut me dire.

Comment a-t-il été reçu par la Congrégation? La haute société lui a-t-elle donné des banquets, comme elle en donnait à M. de Waters? Est-il ou non de la couleur des yeux du parti? Voilà la première chose que m'aurait mandée Jobard, s'il m'eût écrit, et voilà à quoi ni M. l'adjoint ni vous n'avez songé.

Adieu, mille compliments....; dites à Patouillot que M. le sous-préfet est bien disposé pour son gendre, mais *motus* là-dessus. J'écrirai à MM. les adjoints dès que j'aurai vu les Flachat. Adieu.

XX.

L. Dusillet à Pallu.

Quand vous vous serez assez promené, mon cher Pallu, vous viendrez, si bon vous semble, travailler un peu à la mairie. Vous savez que votre place n'y est pas encore froide. Au revoir, je vous prie de me croire avec un sincère attachement votre tout dévoué,

L. Dusillet.

Dole, ce 6 août 1830.

XXI.

L. Dusillet à Ch. Nodier.

Dole, 26 avril 1834.

Je *m'empresse*, mon cher Nodier, de vous féliciter de la justice qu'on vous a rendue. Je vous aurais écrit plus tôt, mais un *charivari*, une entorse, une névralgie, que sais-je! tout cela, en fondant sur moi, a plongé mon être dans l'atonie, comme dirait Sainte-Beuve ou tout autre à qui Dieu fasse paix.

Atone ou non, mon individualité a pris une part très vive à votre admission parmi les quarante: j'ai lu avec grand plaisir votre beau et bon discours que j'ai trouvé plein de nobles sentiments. Pour moi, je ne puis que vous encourager du geste et de la voix, vaincu que je suis du temps et n'osant presque plus lire tant j'ai la vue mauvaise. Weiss m'a dit que vous vous

portiez *à merveille*, ce qui signifie passablement. Celui qui vous remettra cette lettre est le jeune Crestin de St-Claude, fils de l'ancien sous-préfet poète de cette ville, et substitut de notre procureur du Roi. Il aime beaucoup la littérature et serait charmé de vous connaître. St-Claude est la Scythie de la France; figurez-vous donc un Sarmate qui va à Athènes et qui ne peut en revenir, sans avoir vu quelque habitué des jardins d'Academus.

Adieu, mon ami, mettez mon respect aux pieds de madame Nodier et de madame sa fille. Mille choses à MM. Taylor, Cailleux, Soulié, si toutefois ils se rappellent encore que je fus!

Vale et ama.

Votre L. DUSILLET.

XXII.

L. Dusillet à Ch. Nodier.

Dole, 11 février 1835.

Celui qui vous remettra cette lettre, mon cher Charles, est un jeune homme de bonne compagnie, M. Michon de Dole. Il a bien voulu s'en charger pour deux raisons; la première pour vous.... voir, la seconde pour.... vous voir, et moi je profite de ce double désir pour vous écrire tandis que je vis encore.

Je fais cette triste réflexion, car tout tombe autour de moi, Morand, Courvoisier avec lesquels j'avais passé l'hiver! Pétulot Javel, mort quasi d'indigestion et M..., qui s'est brûlé la cervelle de peur de mourir de faim avec soixante mille francs de revenu. Cela me rappelle Apicius.

J'ai moi-même à la Cour de cassation un maudit procès qui me prend à la gorge. J'irai probablement à Paris, *adjuvante Deo!* quand on le jugera; c'est du procès que je parle.

L'ami Weiss, m'a quelque peu oublié; il est vrai que moi-même, j'ai resté tout l'hiver au coin du feu. Je continue à brocher quelques pages, mais le temps m'a vaincu. Vous verrez à votre tour, quand vous aurez treize lustres, qu'il faut un jour ou deux pour faire ce qu'on faisait en une heure: cela vient aussi peut-être de ce que le goût s'épure, il en est de l'esprit comme des métaux; plus ils s'usent, plus ils sont polis.

Au revoir, mon cher et vieil ami! mes respects à vos dames, la mère, la fille, la tante, quant à vous, — *perpetuò!*

Votre L. DUSILLET.

XXIII.

L. Dusillet à Pallu.

Paris, 22 mars 1838.

On se plaint à Dole, mon cher Pallu, de ce que je n'écris pas assez souvent. Eh! quoi écrire? des plaintes, elles ne servent de rien. J'ai fait le voyage le plus désagréable et le plus infructueux que l'on puisse faire, j'ai été pris, en arrivant, par la toux et la fièvre, et j'ai passé au lit tout le temps que je n'ai point employé à courir d'un bout de Paris à l'autre, par un temps affreux, le dégel, la boue et la pluie. Je n'ai été *qu'une fois* au spectacle, et il a fallu que j'en sortisse à moitié de la pièce, tant je grelottais. Je n'ai vu ni bals, ni masques, rien, absolument rien. Pour comble d'agrément, et comme cela arrive quand un mauvais vent souffle, il m'a été impossible de terminer la moindre chose, car c'est surtout à Paris qu'il faut bien se porter. La librairie est dans un état pitoyable, les contrefaçons de Belgique ruinent tous les libraires. Dumont a depuis trois semaines mon manuscrit de Barberousse, et quand j'ai été hier savoir ce qu'il en pensait, j'ai trouvé le pauvre diable à la mort. Comment parer de telles bottes? Les affaires publiques et la fièvre ont tellement pris tous mes jours que je n'ai pu voir Magnin (mon voisin) qu'une fois. Je devais aller avec Pauthier chez M. de la Martine.... au lit! Je devais aller avec madame de Bréhan chez madame d'Abrantès.... au lit! toujours au lit ou dans les ministères.

Cependant je n'ai point négligé les intérêts de la ville; j'ai tenté tout ce qu'il est possible de tenter, j'ai été au cercle du ministre des finances qui nous a reçus, M. Janet et moi, de la manière la moins gracieuse. J'ai été chez le ministre de la guerre, qui m'a donné un bon dîner, mais qui est si occupé, qu'on trouve à peine une minute pour lui parler. Pour M. Janet et le baron Delort, ils se sont mis en quatre pour la ville de Dole, ils ont montré un cœur tout dolois. M. Janet a rédigé le mémoire, bien qu'il fût malade; il est venu avec moi, plu-

sieurs fois dans les divers ministères, bien qu'il eût une attaque de sciatique. Quant à M. Delort, c'est toujours la même grâce, la même obligeance, la même aménité. Excellent homme, il m'a demandé avec intérêt de vos nouvelles, et des détails sur le grand malheur qui vous est arrivé.

Fatigué des tergiversations du ministre des finances qui dit aux députés que j'ai mis à ses trousses MM. Pouillet et Jobard, qu'il me *recevra avec plaisir*, qu'il est très *très disposé à me recevoir*, et qui ne répond jamais à mes lettres parce qu'il attend et presse sous main l'arrêt de la Cour de Besançon, fatigué, dis-je, de toute cette piperie, j'en ai parlé au général Delort, qui a obtenu pour moi une audience de S. M. Mais cette audience est venue trop tôt, je croyais qu'elle serait remise au mardi 20 mars et c'est le dimanche 18 qu'elle a été fixée. Je reçus la lettre qui me l'annonçait samedi 17, à dix heures du soir. Je n'avais ni souliers, ni bas de soie, ni gants, ni croix d'honneur, ni habit. Il a fallu me relever, car j'étais couché depuis midi et demi, et courir tout Paris soit pour mes emplettes, soit pour aller prévenir le général Delort et M. le baron Janet qui demeurent à une demi-heure l'un de l'autre, puis, il a fallu brocher à la hâte mon discours qui a paru produire sur le Roi un grand effet.

Dimanche 18, j'ai paru devant le Roi avec MM. Delort et Janet et j'ai lu mon discours, que le Roi m'a demandé d'une manière très vive et d'une voix très émue. Je suis fâché, nous a-t-il dit, que ce procès ait lieu sous mon règne ; j'en parlerai au ministre des finances, mais, pour mon compte, je n'y puis rien. Il nous a reçus avec une affabilité paternelle, s'est longtemps entretenu avec nous des intérêts de la ville de Dole, et comme il est mille fois plus frappé que les ministres des considérations politiques mises par nous sous ses yeux, il m'est démontré que l'affaire s'arrangerait tout de suite s'il dépendait du Roi de l'arranger : mais un Roi constitutionnel ! ! !

Je pense maintenant à ce qui vous regarde comme bibliothécaire. Nous sommes allés hier, MM. Janet, Marquiset, de Boisdenemets et moi, chez le ministre de l'instruction publique, son accueil a été très gracieux, mais il nous a déclaré que Dole ne pouvait point conserver l'espoir d'avoir un collège royal avant qu'une mesure générale d'établir un collège royal par département fût adoptée. C'est ce que je pensais moi-même. Il a ajouté qu'il allait nous *envoyer des livres* et que nous pouvions y compter. Il nous a même proposé *le grand voyage d'Egypte*,

ce qui prouve qu'il ne veut pas nous donner de la ripopée. Nous retournerons dimanche à son cercle, pour lui remémorer encore la chose. Nous avons passé en même temps à la direction générale du génie, où, après bien des recherches, on a trouvé enfin les papiers de la ville de Dole, mais on nous a dit que les travaux ne commenceraient ni cette année ni l'année prochaine *faute de fonds*. J'ai demandé à ce sujet une audience à M. le ministre de la guerre, mais je ne crois pas qu'il puisse aller contre ces terribles paroles : Il n'y a pas de fonds. Vous voyez que c'est aussi bien pour me servir d'une expression populaire *(illisible)*. Adieu, mille choses gracieuses au colonel, je vous prie de....

Vale et ama.

L. DUSILLET.

J'ai vu ici l'abbé Petite qui travaille dans l'*Europe*. J'ai lié connaissance avec M. Capefigue, avec Emile Deschamps; j'aurais vu tous les autres si je ne fusse resté au lit si longtemps. J'ai rencontré hier soir, au Palais-Royal, Javel et la petite Bépoix en chapeau. Jules et César de Valdahon sont à l'exposition, leur père est ici à Paris.

XXIV.

L. Dusillet à Mme Ch. Nodier.

Dole, 10 avril 1843.

MADAME,

Il vaut mieux, disent les Jésuites, s'adresser à la Vierge qu'au bon Dieu, vu qu'il y a dans le cœur d'une femme quelque chose de plus onctueux et de plus tendre. C'est pour cela que j'ai l'honneur de vous écrire plutôt qu'à l'ami Charles.

Auriez-vous donc la bonté de prier M. de Cailleux de vouloir bien, lorsqu'on changera de place les tableaux de l'exposition, mettre dans un lieu plus *fréquenté* (le salon *carré*, par exemple) le tableau de M. Jules de Valdahon, celui qui représente un *Voyageur assassiné dans un bois*. M. Jules de Valdahon est plein de zèle et d'amour pour l'art qu'il cultive, et c'est un jeune talent à encourager.

Il n'est bruit que du beau bal de Madame votre fille; M. Mar-

quiset en était enchanté. Ce qui m'aurait charmé, moi, c'est l'enchanteresse.

Mais à revoir Paris je ne dois plus prétendre, car le temps m'a vaincu comme Lusignan, bien que je ne sois ni roi ni prince.

Il m'est arrivé l'autre jour une aventure très plaisante.

Un énorme marchand de vins, tout cousu de pistoles, et qui est du bon pays de Franche-Comté, a écrit à un de nos amis communs, qui demeure à Dole, les paroles remarquables que voici : — Enfin l'œuvre de l'archevêque Turpin a paru. J'ai été voir représenter, pour la première fois, son *Frédéric Barberousse*. J'ai entendu un tapage de mauvais vers, parmi lesquels il y en avait quelques-uns de bons. C'est à n'y rien comprendre du tout. On a beaucoup sifflé et je crois que la pièce du prélat n'aurait pas même réussi aux boulevards. — Le bon marchand de vins s'apitoyait sur mon sort. Il avait pris la tragédie pour le roman.

Le vénérable apôtre
Moulu, brisé, défait — il est bien dur
Dans le combat d'être pris pour un autre.

Il n'y a pas, dans la *Guerre des Dieux, moulu, brisé :* je les ai mis là pour remplir le vers, attendu que mon confesseur m'a fait brûler ce méchant livre, à l'approche du jour de Pâques.

Le professeur Pérennès, de Besançon, a fait un article dans le *Franc-Comtois* à propos du même Frédéric Barbe sale; dans cet article, où le digne professeur me donne des louanges que je ne mérite pas, il a inséré que je parlais en souriant des choses les plus graves et, il faut le dire, des plus saintes. — Cela est plus faux que le diable. Ils sont tellement *ravignanisés* à Besançon, que l'on n'y marche plus que les mains jointes. Je voudrais bien y voir l'ami Nodier avec un chapelet.

Cependant le susdit Pérennès a fait une légère amende honorable au commencement d'un article du 8 avril.

Je voudrais bien que Charles écrivît où il voudrait quatre ou cinq lignes, ou qu'il chargeât de cette besogne quelque Comtois moins timoré que le Pérennès. Cependant ne le pressez pas trop de peur qu'il ne s'apprenne à me maudire ; c'est bien assez d'être quasi à l'*index*.

Veuillez excuser, Madame, ce griffonnage et daignez agréer l'hommage de tous mes sentiments de respect et de reconnaissance pour les bontés dont vous m'avez comblé en mémoire

de notre.... amitié.... je me garderai bien d'écrire le mot *vieille*, en m'adressant à une dame.

Votre très humble et très obéissant serviteur et.... ami.

Léon DUSILLET.

XXV.

L. Dusillet à Mme Ch. Nodier.

MADAME ET CHÈRE AMIE,

La faiblesse de mes yeux ne me permet pas de vous tracer moi-même ce peu de lignes, mais si la main n'écrit pas, c'est le cœur qui dicte toujours.

Je ne viens point vous offrir des consolations pour une perte irréparable, je viens pleurer avec vous un des hommes que j'ai le plus aimés, avec lequel j'ai longtemps vécu et dont le souvenir m'est précieux et cher.

Je ne m'attendais pas, lorsque je fus témoin de votre mariage, que je verrais l'un des deux époux disparaître avant moi, avant moi qui ai douze ans de plus que Nodier. Ainsi la mort se joue de tout et frappe au hasard.

Je comptais aller à Paris au printemps prochain et, si j'exécute ce projet, qui maintenant ne me sourit plus, ce ne sera que pour offrir un dernier hommage à l'amitié et verser une dernière larme sur une tombe; nous pouvons d'ailleurs nous affliger ensemble et les regrets partagés ont leurs douceurs.

Je vous prie d'être, auprès de Madame votre fille, l'interprète de mes sentiments douloureux et d'agréer vous-même l'expression de l'amitié fidèle et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame, etc.

DUSILLET.

Dole, le 4 février 1844.

(De sa main) Mille souvenirs à M. Menessier; mille baisers aux petits enfants.

XXVI.

L. Dusillet à Pallu.

Mâcon, 9 janvier 1848.

J'ai reçu, mon cher Pallu, les deux lettres et les pièces qui y étaient jointes, je vous remettrai le prix du coût à mon retour à Dole. Il paraît que M. Godard n'a pas été très complaisant. Je vous réadresse tous les souhaits que vous me faites, et vous êtes bien persuadé, je l'espère, qu'ils partent du cœur. Je tardais à vous répondre, parce que je comptais de jour en jour retourner à Dole, et aussi, parce que j'ai été grippé et que je le suis encore. Je m'étais refroidi le jour de l'An, et j'ai gardé le lit pendant deux jours ; je garde la chambre depuis huit. Pour comble de désagrément la Saône a gelé et les bateaux à vapeur ne circulent plus. Me voilà donc cloué ici par la grippe et par la glace. Dès que le temps se radoucira je me mettrai en route. Si je m'y remettais maintenant j'accrocherais une fluxion de poitrine, et le roman qu'on appelle *la vie* serait fini pour moi.

Ma fille est toujours dans un état de faiblesse excessive et d'une maigreur à faire pitié. Cependant le mal n'a pas empiré depuis mon arrivée à Mâcon, elle est d'ailleurs accablée du poids des affaires, elle qui aurait grand besoin d'un peu de repos ; elle me charge de vous témoigner combien elle est sensible aux vœux que vous lui adressez, et vous prie d'exprimer à Mme Pallu ses sentiments reconnaissants.

De toutes les morts qui peuvent survenir, celle de Mme César serait la plus funeste, à cause de l'abandon où elle laisserait quatre filles qui ne peuvent guère se passer de leur mère, vu que deux sont nubiles, une troisième près de l'être et une quatrième encore enfant.

Avant que je fusse grippé, j'ai été voir M. de Lamartine qui m'a très bien reçu et m'avait même invité à dîner à la campagne, mais je n'ai pu y aller vu la rigueur de la saison. Je n'ai pu aller dîner non plus chez Mme de Roujoux à Charnay, elle est toujours aimable et bonne et se rappelle fort bien M. Pallu. Quant à M. de Lamartine, il est plus maigre qu'un os, mais le feu de son regard éclaire toujours sa physionomie. Il serait fâ-

cheux qu'il n'eût pas fait les *Girondins* et il est fâcheux qu'il les ait faits. Cela me remémore l'anecdote suivante. On ballottait Piron à l'Académie française et les avis se partageaient. Fontenelle, qui était sourd, demanda de quoi il s'agissait. On lui répondit qu'il s'agissait de Piron à qui l'on reprochait son *Ode à Priape:* Eh, eh! reprit le patriarche, s'il l'a faite, il faut bien le gronder; mais s'il ne l'a pas faite, il ne faut pas le recevoir.

Il faut que la cousine de Rethel soit piquée, car je n'ai plus reçu de lettre d'elle. Je lui avais répondu que je n'avais nul droit à l'héritage de M. Dusillet de Saint-Pierre de la Martinique, qu'il n'était pas nécessaire qu'elle établît une généalogie complète, mais qu'il suffisait de savoir les noms et prénoms de son père et de son aïeul, ainsi que les noms et prénoms du père et de l'aïeul du défunt. J'ajoutais que le maître d'école suffirait pour extraire leurs noms du registre. Je ne sais si elle a cru que c'était mauvaise volonté de ma part ou si elle a cru voir une épigramme dans ce *maître d'école:* quoi qu'il en soit, elle s'est adressée au curé, et c'est le plus court.

Quand vous verrez M. Puffeney, veuillez lui dire de ma part mille choses gracieuses. Si je ne lui ai point écrit, c'est que j'ai été presque toujours au lit ou tellement écrasé de besogne, de frais funéraires, *de dettes à payer*, de comptes à régler, etc., etc. .... le diable! que je ne sais auquel entendre. Priez-le d'offrir mes respects à Mmes Chavelet, Roch, Puffeney, etc.

Au revoir, mon cher Pallu, je sais bien qu'entre vous et moi, c'est.... jusqu'à la fin.

Votre L. Dusillet.

Vous faites comme les dames qui ne donnent jamais une adresse complète. L'article de la *Bergère Reine* était, dites-vous, dans la *Presse de dimanche;* je ne l'ai trouvé nulle part et j'ai ici tous les numéros de la *Presse*. Il fallait indiquer le numéro et le *quantième*.

XXVII.

L. Dusillet à Pallu.

Mâcon, 26 janvier 1848.

Vous mériteriez, mon cher Pallu, que Mme Pallu vous battît.

Il est clair que vous avez pris froid à la bibliothèque, parce que vous n'y allumez que peu ou point de feu. Comme on vous a retranché 400 fr., vous voulez diminuer le *déficit* aux dépens du calorique. Eh morbleu! n'achetez point de livres et chauffez-vous! Si vous étiez dans une ville où on fît quelque cas de la littérature, je comprendrais la chaleur de votre zèle. Mais à Dole, où le moindre ducaton a plus de prix que le meilleur livre des temps anciens et modernes, il faut se conformer aux mœurs apathiques de *l'endroit*.

Les gens de Mâcon auxquels je n'ai, depuis près de quarante ans, donné nul signe de vie, ont cru que j'étais mort, et m'ont rayé de leur catalogue; ils se sont hâtés de m'y replacer à ma date, dès qu'ils ont vu que je n'avais pas encore payé la fatale obole à Caron.

On est moins visité ici par la grippe qu'à Dole; elle y a causé peu de ravages. J'en suis toujours atteint, mais cela est très supportable. La saison, toutefois, me contrarie horriblement; il serait nécessaire que je m'en retournasse, ne fût-ce que pour chercher à louer une cave, attendu qu'on va démolir la maison où la mienne se trouve. . . . .

(Suivent des détails sans aucun intérêt sur des questions d'intérieur.)

. . . .

Adieu, soignez-vous bien, chauffez-vous bien! Les livres viendront quand ils pourront.

Présentez, etc.

Tuus perpetuo, etc.

L. Dusillet.

XXVIII.

Au même.

Mâcon, 30 janvier 1848.

Je profite, mon cher Pallu, du départ de Joseph pour vous écrire. En le voyant partir avec Augustine, je suis tenté de m'écrier comme Ovide :

Sine me liber ibis in Urbem.

Ce n'est pas qu'on n'ait ici pour moi mille égards et que je

n'y reçoive un accueil tout filial, mais je m'y ennuie. Je suis habitué à une vie solitaire, et il vient toujours à la maison quelque visite dont je me passerais bien.

Je ne suis point encore allé voir la bibliothèque publique, attendu qu'on ne l'ouvre que le soir à 7 heures jusqu'à 10. On prétend que cette heure convient mieux aux professeurs, aux élèves, aux gens de bureau; cela se peut bien, mais cela me paraît inutile. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de villes qui suivent l'exemple de Mâcon; au reste, je saurai demain par moi-même ce que le conservateur en pense.

Mâcon est une ville plus étendue que Dole, bien qu'elle ne soit guère plus peuplée, 12,000 âmes environ; mais son enceinte est plus vaste, plus large. C'est une ville de danse, de plaisir et de luxe. Il faut être très riche pour fréquenter la haute et même la moyenne société. Ce sont des bals magnifiques avec collation, galas; des *raouts* de 100 ou 200 personnes! C'est à peine si une femme peut se montrer deux fois dans l'hiver, au bal, avec la même toilette; les voitures roulent toute la nuit. Cela ressemble à une grande ville.

. . . .

M. Lenormand ne m'a point envoyé le dernier volume qui vous manque; il ne l'a sûrement point trouvé. Je serai peut-être plus heureux auprès du bibliothécaire.

Au revoir, mon cher Pallu, soignez-vous un peu mieux que vous ne le faites. Dès que le temps se radoucira, j'irai vous rejoindre.

Présentez, etc.

Tout à vous.

L. Dusillet.

XXIX.

L. Dusillet à Mme la Comtesse de Broissia.

Madame la Comtesse.

Je n'ai pu, à mon grand regret, me rendre chez vous hier au soir.

On s'égarait dans la neige et les glaces,
Et le péril allait croissant,
Car le chemin qui mène chez les Grâces
Est toujours un chemin glissant.

Veuillez agréer mes excuses et les faire à M. de Broissia. J'ai l'honneur d'être avec respect,

L. DUSILLET.

Dole, 20 janvier 1850.

XXX.

L. Dusillet à Pallu.

Je vous ai gardé pour la bonne bouche, mon cher Pallu, je m'empresse de vous écrire, car vous êtes un franc *Dolois*. Plût à Dieu que tous vous ressemblassent.

. . . .

J'espère vous embrasser dans une quinzaine de jours. Weiss est toujours le même; il me tient compagnie assidue. Il est vrai que j'ai onze ans de plus que lui.

Ne manquez pas d'aller visiter ma cuisinière; sachez comme elle se porte. Donnez-moi des nouvelles de l'une et de l'autre. Il en est une à qui je suis fort attaché.

Adieu, je ne puis pas écrire plus longtemps, mais au moins je dis ce que je pense.

L. DUSILLET.

Besançon, 25 mars 1855.

XXXI.

L. Dusillet à Pallu.

30 décembre 1855.

Je suis très sensible, mon cher Pallu, aux sentiments que vous me témoignez. Je reçois avec plaisir votre lettre, mais voilà tout ce que l'amitié exige. Je suis un pauvre homme dans toute la force du mot. Au reste, tant que je vivrai, je serai votre fidèle ami. On a raison de dire que l'âme survit à tout le reste; la mienne a tout son ressort, mais Dieu l'a comprimée. J'oublie les noms les plus connus et je reste court quand je veux les prononcer. Adieu. J'accepte tout. J'irai bientôt dans

un monde que je crois meilleur. Là, je vous aimerai *amore divino*. Je finis ma lettre, ne pouvant pas mieux dire.

Léon DUSILLET.

XXXII.

Ch. Weiss à Pallu.

11 février 1857.

Mon cher Pallu, quand M. Dusillet vous a réclamé sa dernière lettre, il ne savait pas ce qu'il vous avait écrit : il aura rêvé dans son lit ou dans son fauteuil qu'il vous avait envoyé quelque légende peu comique ou quelque conte comme il aimait à en faire dans le bon temps. Au physique, notre ami se porte on ne peut mieux pour son âge; mais, au moral, il a des inégalités frappantes et dont il est le premier à s'étonner. Par un des jours les plus froids du mois dernier, il est arrivé dans ma chambre de grand matin, pour me demander si je m'étais aperçu que son esprit baissait. Pas le moins du monde, telle a été ma réponse. Alors il est parti d'un de ces grands éclats de rire que vous lui connaissez et il a repris le chemin de sa chambre, mais cette fois accompagné de ma bonne, qui ne l'a quitté que lorsqu'il a été près de son feu.

Vous m'amenez par vos questions sur un chemin où je ne veux pas me hasarder parce qu'il est trop glissant; mais quand j'aurai le plaisir de vous voir, nous en causerons tant qu'il vous plaira. Je ne vous apprendrai rien que vous ne sachiez ou du moins que vous ne compreniez; et vous ne m'apprendrez rien non plus sur le caractère de l'homme que nous aimons et que nous respectons malgré ses défauts ou plutôt son unique défaut qui a engendré tous les autres. Vous n'en êtes pas atteint et je vous en félicite de tout mon cœur. Mais vous avez des dispositions à en contracter un dont je vous engage à vous défier. C'est l'exagération. Au début de la lettre à laquelle je réponds sur-le-champ, je ne savais que penser du malheur que vous veniez d'éprouver, et vous m'avez causé un mouvement d'angoisse. Il est vrai que dans ce moment je suis très faible par suite d'un rhume qui est accompagné de fièvre; mais cela n'aura pas de suite. Ainsi, calmez-vous.

M. de Saint-Juan vous a adressé des vers de sa façon; il

serait poli de l'en remercier directement, et je suis certain qu'une lettre de vous lui ferait plaisir. M. de Saint-Juan vous aime beaucoup, et je sais qu'il est occupé dans ce moment à vous rimer une invitation à dîner à Salans dans la belle saison (1). Vous voyez qu'il s'y prend d'avance. Son petit billet est assez bien tourné ; mais je lui ai fait quelques critiques, ce qui l'empêche de vous envoyer sur-le-champ son impromptu. Il faut donc que votre lettre sur les premiers vers ne se fasse pas trop attendre.

Je n'ai pas vu hier M. Dusillet; mais je sais de M. le président Bourgon qu'il allait très bien ; il est probable que je n'irai pas le voir aujourd'hui à cause de mon rhume, dont je vous ai touché un mot tout à l'heure ; mais je n'ai pas voulu perdre un instant à vous rendre le calme qui vous avait abandonné. Si je savais quelques nouvelles tristes ou gaies, je vous les dirais pour vous distraire, mais je suis aussi stérile que les journaux depuis l'établissement du nouveau régime. M. Armand, que j'ai vu ce matin, est toujours dans l'intention d'aller déjeuner à Dole quand le temps sera plus doux ; il demandera au maire un exemplaire de votre curieux catalogue ; je lui ai dit que c'était à ce magistrat qu'il fallait s'adresser pour l'obtenir. — Quoique vous ne m'en disiez rien dans le trouble où vous étiez, je suppose que vous avez reçu la dissertation de M. Revillout sur Alesia, et les deux exemplaires, dont un pour M. Besson, et le dernier recueil académique. C'est moi-même qui ai mis à la poste ce petit paquet. Pauvre Pallu ! une si bonne tête qui s'en va à la lecture d'un billet de six lignes qui n'ont pas un sens raisonnable.

Tout à vous.

Ch. Weiss.

XXXIII.

Ch. Weiss à Pallu.

9 mars 1857.

Mon cher ami, je ne crois pas que vous connaissiez l'état

---

(1) Cette épitre est imprimée dans le volume de l'Académie de Besançon, année 1857 (24 août), p. 93.

de la santé de M. Dusillet. Il y a trois semaines aujourd'hui qu'il garde le lit, avec un rhume très fort et une petite fièvre qui le mine insensiblement. Il ne prend pour toute nourriture que quelques cuillerées de gelée de viande et un peu de vin sucré. On ne me permet plus d'entrer dans sa chambre par la raison que ma vue l'attendrirait et qu'il ferait pour me parler des efforts qui le fatigueraient inutilement. Mais j'ai de ses nouvelles plusieurs fois tous les jours, et je sais que loin de de reprendre des forces, il s'affaiblit de plus en plus. Cependant il n'y a rien encore de désespéré, et la maladie n'en serait pas une, si ce n'était son grand âge. Voilà, mon cher ami, ce que j'ai cru devoir vous mander pour vous préparer au coup terrible qui nous menace tous les deux. Ne communiquez pas ce billet; il est inutile d'entretenir les indifférents de nos craintes et de nos chagrins. D'ailleurs de mauvaises nouvelles se répandent toujours assez vite. Je vous embrasse de cœur.

CH. WEISS.

XXXIV.

Ch. Weiss à Pallu.

12 mars 1857.

MON CHER PALLU,

Voilà plusieurs jours que je n'ai pas vu M. Dusillet; mais j'ai de ses nouvelles presque à chaque instant. M. le président Bourgon me disait hier soir que M. Dusillet conservait toute sa connaissance, mais qu'il était si faible qu'on ne l'entendait plus parler. Ma bonne, que j'ai envoyée chez lui ce matin, vient de me dire qu'il était très mal. Ainsi, préparez-vous à la perte qui nous menace tous les deux. C'est une grande consolation de savoir qu'il ne souffre pas et que ses derniers moments sont paisibles. Il ne fait que me précéder de quelques instants; mais vous qui êtes jeune et fort, vous aurez à souffrir longtemps d'une séparation aussi cruelle, et que, malgré son grand âge, nous devions croire éloignée. Bonjour, mon cher ami, je vous embrasse tendrement.

CH. WEISS.

M. Dusillet vient de s'éteindre.

XXXV.

Ch. Weiss à Pallu.

21 mars 1857.

Mon cher ami, j'ai lu avec bien de l'intérêt la relation que vous avez faite de la pompe funèbre de notre cher et à jamais regrettable M. Dusillet. Les Dolois ont compris toute l'étendue de la perte qu'ils venaient de faire, et mon cœur leur en sait gré. Celui qui sera chargé de l'éloge de M. Dusillet à l'Académie n'oubliera certainement pas une circonstance qui fait tant d'honneur à notre ville. Je suis bien étonné que les journaux de Paris, du moins ceux que je lis, n'aient pas encore publié un seul article nécrologique sur l'auteur de tant d'odes sublimes et de poésies gracieuses dont il emporte avec lui le secret : il est vrai que tous ses amis l'ont précédé dans la tombe ; mais est-il nécessaire d'avoir vécu dans son intimité pour apprécier d'une manière convenable ce talent si éminent et si flexible, et pour jeter quelques fleurs sur le cercueil du dernier disciple des maîtres du XVIIe et du XVIIIe siècle ?....

XXXVI.

Ch. Weiss à L. Dusillet.

20 mai.

Mon cher ami, je sais que la session du conseil municipal t'occupe beaucoup en ce moment ; mais elle finira bientôt, s'il plaît à Dieu, et j'espère que tu songeras à dégager la promesse que tu m'as faite, en préparant le recueil de tes vers. Il faut absolument en donner une édition cette année ; il y a si longtemps que les amateurs de poésie sont réduits aux élégies de Guiraud et compagnie, que la publication de ton recueil ne peut manquer de faire époque.

On dit que tu prépares un local digne de recevoir la bibliothèque de la ville, que tu te proposes d'y réunir la belle collection de M. de Persan, que votre école de dessin compte déjà des

élèves distingués, que Besson vient de finir le buste du respectable abbé Jantet, etc.; c'est à toi que l'on devra tout ce qui se fait et tout ce qui se fera de bien dans la ville de Dole, puisque tu auras ouvert la route à tes successeurs. Que cette idée te soutienne et te console des tracasseries des sots : vis dans l'avenir, c'est un parti fort sage par le temps qui court; mais cependant donne-moi de tes nouvelles.

Mes amitiés à Auguste et mes respectueux hommages aux dames.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ch. Weiss.

XXXVII.

Ch. Weiss à L. Dusillet.

27 octobre.

Mon cher ami,

Nodier vient de m'annoncer que tout était conclu pour l'impression de tes poésies, et que le recueil en paraîtra dans les premiers jours de janvier à la librairie de Ladvocat. Je n'ai pas revu Laumier, que tu avais chargé de terminer avec Hubert relativement à la nouvelle édition d'*Yseult;* mais nous pouvons, Nodier et moi, régler cette affaire sans lui, puisque tu abandonnes à l'honnête libraire le bénéfice de la première édition. Il ne s'agit plus que de savoir si Ladvocat voudra se charger d'en donner une nouvelle in-8o, accompagnée de tout le luxe des lithographies et des vignettes, si fort à la mode qu'un livre ne peut plus s'en passer; j'espère pouvoir t'apprendre que cet objet est réglé à mon retour à Dole, c'est-à-dire du 5 au 10 novembre.

En allant au ministère de l'intérieur, j'ai vu par les registres de distribution des ouvrages que le gouvernement envoie aux bibliothèques qu'il en revient plusieurs à celle de Dole, il faudrait avoir ici quelqu'un pour les retirer et te les expédier par la voie du roulage qui est la plus économique. Est-ce que Laumier ne s'en chargerait pas? Il suffirait que tu lui donnasses pouvoir à cet égard et que tu prévinsses S... du nom de ton correspondant.

Mes hommages à tes dames et mes amitiés à Auguste; je t'embrasse *in imo corde.*

Ch. Weiss.

XXXVIII.

Vers à Mme de .... en lui envoyant un bouquet le lendemain du jour de sa fête.

C'était hier qu'il fallait vous offrir
Ces fleurs qu'un jour voit naître et se flétrir.
Mais n'accusez point ma paresse!
La faute en est à l'hiver de mes ans.
Quand on est vieux, c'est en vain qu'on se presse;
On n'arrive jamais à temps.

XXXIX.

Vers à Mme de .... le jour de sa fête.

Ces fleurs ne feront que passer :
L'ombre va bientôt effacer
Cet éclat qui les rend si belles,
J'ose à peine vous les offrir,
Pour orner des appas que rien ne peut flétrir,
Il faudrait des fleurs immortelles.

XL.

Couplets chantés par M. Dusillet, chez Mme de Broissia, le 14 octobre 1849, le jour où il venait d'atteindre sa 80e année.

(Air : *On doit soixante mille francs.*)

J'ai voyagé quatre-vingts ans;
J'étais près de lasser le temps,
Mais ma course est finie (*bis*),

Mes yeux se ferment, Dieu merci,
Je n'ai plus rien à faire ici,
  Bonsoir la compagnie (*bis*).

Car j'ai vu Voltaire et Rousseau,
Chateaubriand et Mirabeau ;
  J'admirai leur génie.
Aujourd'hui je vois des sergents
Qui font des lois à vingt-cinq francs.
  Bonsoir la compagnie.

J'ai chanté l'amour, les combats ;
C'était le temps des doux ébats ;
  Le beau temps de la vie.
Mais, comme une ombre, il a passé,
Ma voix, mon luth, tout s'est glacé.
  Bonsoir la compagnie.

Bonsoir, je monte en Paradis !
N'en doutez point, car je le dis :
  Le ciel est ma patrie.
Vous savez tous qu'il est écrit :
Bienheureux les pauvres d'esprit !
  Bonsoir la compagnie.

Là, blotti dans un petit coin,
Je verrai caqueter de loin
  Et Suzanne et Julie.
Mais je garderai le secret,
Car, hélas ! un mort est muet.
  Bonsoir la compagnie.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

L'attachement que vous portez à notre Franche-Comté n'est pas, comme vous le dites avec trop de modestie, le seul titre qui vous ait valu nos suffrages. Si vous n'êtes ni poète ni artiste, vous êtes en revanche un ami de l'étude et vous avez toujours su lui faire une place au milieu de vos occupations habituelles, dans les fonctions de la magistrature comme dans la profession d'avocat. L'activité de votre esprit s'est portée avec un égal succès de différents côtés, vers le droit, l'économie politique, la critique littéraire et l'histoire ; et vos travaux avaient depuis longtemps marqué votre place parmi nous.

En nous entretenant aujourd'hui de Léon Dusillet, vous ne vous êtes point borné à nous retracer le portrait de l'administrateur dont votre ville natale est fière à juste titre, ni de l'écrivain toujours cher à notre Compagnie, vous nous avez révélé l'auteur d'*Yseult* sous un aspect nouveau que personne n'avait fait même entrevoir avant vous. Vous nous l'avez montré dans son intimité et dans le charme de ses relations avec ses amis, surtout avec Weiss et avec Nodier, les plus remarquables de tous ; et nous pouvons juger, par la considération et l'affection qu'ils lui témoignaient, en quelle estime ils tenaient son caractère et son talent.

Plus heureux que les savants éminents dont vous avez cité les noms en dernier lieu, Léon Dusillet a connu la faveur populaire, la ville de Dole a gardé le souvenir du maire qui lui rendit tant de services ; le gardera-t-elle toujours ? Qu'importe ? A défaut d'une popularité fragile, il a acquis cette renommée impérissable, à l'abri des révolutions et des changements, qui s'attache au nom des bons

serviteurs de leur patrie; celle-là du moins ne lui manquera jamais.

Vous continuerez, Monsieur, au sein de l'Académie, à vous employer comme vous venez de le faire, comme vous l'avez déjà fait antérieurement, à tirer de l'oubli ceux de nos compatriotes qui ont bien mérité de leur pays, et qui sont demeurés dans une obscurité voulue, parce qu'ils n'ambitionnaient ni la gloire, ni la fortune, ni les honneurs. Votre compétence étendue à des sujets divers, l'activité de votre intelligence, vos habitudes laborieuses et l'affection que vous portez à la patrie comtoise en sont pour nous de sûrs garants.

JEAN-FRANÇOIS LES BAS-BLEUS

POÉSIE

Par M. Paul GUICHARD

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 25 janvier 1894

Son nom de famille était Touvet, il habitait la rue d'Anvers. « C'est Jean-François les Bas-Bleus, disait-on, en se poussant du coude, qui appartient à une honnête famille de vieux Comtois, qui n'a jamais dit ni fait de mal à personne, et qui est devenu fou à force d'être savant. » (Ch. NODIER, *Contes de la veillée.*)

Citoyen d'une rue autrefois très étroite,
Embellie aujourd'hui, spacieuse et plus droite,
Qui se pare du nom présomptueux d'Anvers,
Je pourrais à sa gloire aligner quelques vers;
Ici, c'est, sur la foi d'antiques témoignages,
L'hôtel qui reçut, certain jour,
Frédéric Barberousse, à l'un de ses voyages,
Dans Besançon tenant sa cour;
Là, revit au fronton d'une porte voisine
Le distique latin de la sœur ursuline;
D'un ami du passé, plus loin, c'est la maison
Qui montre des d'Enskerck l'original blason
Après un long oubli tiré de la poussière
Et remis en honneur sur son socle de pierre.

Non, je ne parle point ici du Gibelin,
Ni du cloître fondé par Anne de Xainctonge,

Ni des Flamands jetés chez nous par le destin,
Dans ce quartier vécut un être auquel je songe,
Le voilà sur sa porte interrogeant les cieux;
Avec l'astre qui brille, avec l'oiseau qui vole,
On croirait qu'il échange une vague parole;
Ainsi Nodier le peint, c'est François les Bas-Bleus.
La couleur de ses bas fit que la populace
Lui jeta ce surnom ridicule à la face :
« C'est un fou, » disait-elle, et pourtant son aspect,
Ses grands yeux expressifs et sa grave figure
Inspiraient aux bons cœurs sympathie et respect.
Passants, si quelques-uns osent lui faire injure,
Du moins vous ne pourrez voir sans vous attendrir
Ce tailleur, son vieux père, assis et taciturne,
Qui de l'aube du jour jusqu'à l'heure nocturne,
Son aiguille à la main, peine pour le nourrir!

Quel cruel souvenir en ton âme se presse,
Pauvre artisan? ton fils eut sa gloire autrefois,
Et l'avenir s'ouvrait pour lui plein de caresse.

Incontestable honneur de ses maîtres comtois,
Sa science étonna la ville tout entière;
On l'appelle aujourd'hui l'idiot Jean-François!

Quel nuage a soudain voilé tant de lumière,
Nodier, dans un touchant récit, nous l'a conté.
Un jour que l'écolier songeait à sa carrière,

Le comte de Corbeil, venu dans la cité,
Le vit, l'interrogea, le prit à son service:
François pour précepteur chez lui fut accepté.

Ses talents le rendaient digne d'un tel office;
Son élève attentif prospéra sous sa main,
Mais lui, sans le savoir, marchait à son supplice.

Mirage, illusion, piège du cœur humain,
Amour, tu séduisis François, qui, sur la pente,
Glissa parmi les fleurs qui bordaient son chemin!

La sœur de son disciple, une fille charmante
Souvent près de son frère écoutait la leçon;
François, muet martyr d'une nature aimante,

Entendit dans son âme une tendre chanson;
Digne, chaste, il cacha son beau rêve impossible,
Tandis que s'implantait le cruel hameçon.

En vain pour apaiser ce tourment indicible,
Le travail vint en aide au savant professeur;
Il espérait. au ciel qui lui servait de cible,

Arracher ses secrets; cet obstiné labeur
Egara sa raison; du château de son maître
Il fallut emporter le malheureux penseur.

Si brillant au départ, on le vit reparaître
L'œil hagard, foudroyé; sur un vieil escabeau
Dans sa ruelle assis, qui peut le reconnaître?

Ce jeune homme hier encore élégant, svelte et beau,
Est vêtu comme un pauvre; une trop courte veste
Emprisonne ses bras sous son étroit réseau.

Un haut-de-chausse usé, pour un prix très modeste
Au père besogneux par le fripier vendu,
Est, comme on le devine, à l'avenant du reste,

Et bien que sur la jambe avec art étendu,
Aux bas bleus de François il se soude à grand'peine.
Ce triste accoutrement plus qu'un fruit défendu,

Causait aux écoliers une joie inhumaine.
Là, passait chaque jour cette gent sans pitié,
Du collège, on le sait, la porte est peu lointaine,

Et la bande riait du pauvre dévoyé.
Mais Nodier, soupçonnant comme une double vie
Briller sous ses grands yeux, le prit en amitié.

Découvrir sa pensée en secret poursuivie,
Éclairer peu à peu cette obscure prison,
Telle fut désormais sa généreuse envie.

Assis à ses côtés, devant l'humble maison,
Il parlait de science, et les plus hauts problèmes
Semblaient de l'insensé réveiller la raison;

Puis François s'exaltait; décrivant les systèmes
Des globes inconnus, des mondes innomés,
Il disait que l'espace et les astres eux-mêmes

Sont remplis d'habitants comme nous animés ;
Il se levait alors droit sur son escabelle
En jetant vers le ciel des soupirs enflammés.

Mais bientôt sous l'effort, le nouveau Fontenelle
Retombait accablé dans son sublime orgueil ;
L'ardeur de la pensée avait brûlé son aile.

Son père apparaissait, digne, une larme à l'œil,
La laissant sur son fils couler grave et discrète,
Il baisait son front, puis l'entraînait loin du seuil.

Achevez, ô conteur, l'auditoire s'apprête ;
De ce visionnaire apprenez-nous la fin,
La mort a des lueurs que nulle nuit n'arrête.

Un jour, Nodier l'aborde. « As-tu vu, ce matin,
Là-haut, quelques points noirs, tu sembles mal à l'aise? »
« Regarde, dit François, la mère du Dauphin,

La reine monte au ciel, où l'attend Louis Seize ;
La hache a fait tomber son beau front innocent. »
C'était aux sombres jours de l'an quatre-vingt treize.

Charles se tut, dans la stupeur, en pâlissant,
Il constata du fou l'entière rectitude,
De la Reine à cette heure avait coulé le sang.

Nodier s'était distrait, emporté par l'étude ;
Au printemps qui suivit, feuilletant un journal,
Il rêvait papillons ou fleurs, douce habitude,

Quand il lut tout à coup : le vingt-neuf prairial,
Le comte de Corbeil, sa fille et la comtesse,
Et son fils périront sous le couteau fatal.

« Le vingt-neuf, aujourd'hui. » Charles, dans la détresse,
Songe à son pauvre ami dont il sait le secret ;
Il court ; dans la ruelle une foule se presse ;

Pareil au condamné que frappe son arrêt,
Sous le poids d'une lutte impossible à décrire,
Jean-François, dominant la rumeur, apparaît.

Il agite les bras et sa lèvre en délire
Répète quatre noms qui reviennent toujours ;
Nodier devine seul cet étrange martyre.

« Oh ! dit-il, l'innocent suit de l'œil ses amours,
Il voit aux profondeurs du monde planétaire,
Dans les lignes d'un astre aux sinistres contours,

Le bourreau qui remplit son sanglant ministère ;
Oui, de ses protecteurs il contemple le sort,
Quel nœud peut maintenant le retenir sûr terre ? »

Tout à coup du voyant redoubla le transport,
On eût dit qu'il touchait les quatre ombres errantes ;
Puis sur son escabelle il s'affaissa. La mort

Avait clos pour toujours ses lèvres expirantes.

LA FRANCHE-COMTÉ

EN 1815

(Suite et fin)

DOCUMENTS INÉDITS RECUEILLIS ET PUBLIÉS

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

VI.

Le comte de Scey au comte Aug. de Talleyrand.

Berne, 23 avril 1815.

D'après un rapport que j'ai reçu ici, la Franche-Comté est dénuée de troupes, et on y recevrait les Suisses avec un grand enthousiasme. Cela assurerait cette province au roi, couvrirait la Suisse et donnerait toutes les facilités pour seconder le Midi et calmer Lyon. J'écris en conséquence au duc de Feltre ; veuillez, je vous prie, lui faire passer ma dépêche et écrire dans le même sens. C'est vouloir sacrifier une des meilleures provinces que de ne pas profiter de la chance actuelle et de la laisser épuiser par Napoléon en levées d'hommes et d'argent; je puis bien les ralentir, mais non pas en arrêter l'effet sans l'espoir d'un prompt secours, et la circonstance du retour des soldats suisses est bien favorable.

Neuchâtel, 26 avril 1815.

Je suis toujours, Monsieur le comte, dans les plus grands embarras vis-à-vis tous les officiers des diverses garnisons de Franche-Comté qui me rejoignent ainsi que des officiers de la maison du roi. Il y a aussi beaucoup de soldats qui voudraient dé-

serter et servir le roi; j'ai écrit itérativement au ministre de la guerre pour solliciter ses ordres. En attendant, je voudrais obtenir de la diète ou d'un canton l'autorisation de les cantonner, car, n'étant pas armés, ils ne peuvent pas se maintenir dans un village frontière de mon département. Plusieurs ont chassé les individus qui leur apportaient des ordres pour organiser la garde nationale, ils ne paient pas les impôts et en tout sont très bien disposés, me sollicitent vivement de rentrer pour me mettre à leur tête, ce que je me garderai bien de faire aussi longtemps que je ne serai pas soutenu par des troupes réglées.

Le général Marulaz a enfin pris le commandement de la 6e division. Il affecte beaucoup d'activité pour l'approvisionnement de la place et des forts, mais cependant j'ai lieu de présumer qu'il ne se défendra pas longtemps contre les armées royales lorsqu'il sera certain que toutes les puissances sont d'accord.

.... Le comte de Valaise (1), répondant à une lettre que je lui avais écrite pour que les habitants du Jura fussent protégés, s'il y avait lieu, par les troupes qui sont à Carouge, me confirme que l'intention du roi son maître est de seconder tout ce qui pourrait être utile au service de Sa Majesté Très Chrétienne....

VII.

Rapport de MM. Lafon et Lemare.

(Lettre reçue par eux d'un ami de Marulaz.)

[10 mai.]

Marulaz, commandant de Besançon, est en horreur à la canaille. Il serait très possible de le faire prononcer et de lui faire arborer le drapeau blanc au moyen d'une cinquantaine de personnes que nous mettrions en avant pour crier : Vive le roi ! sous-entendu que ce serait d'accord avec le général. Je crois que si j'étais autorisé de manière à pouvoir constater cette autorisation, j'entreprendrais l'ouverture....

Je vais demain travailler Lecourbe qui commande Belfort. Je lui enverrai son ami intime qui est aussi le mien. Il partira de suite et fera au général les ouvertures convenables sans avoir besoin de se gêner. Il est certain que Lecourbe est surveillé par Bo-

(1) Ministre du roi de Sardaigne.

naparte et que Lecourbe le sait. Il serait bien à désirer que l'on pût connaître quel grade ou quelle somme Sa Majesté consentirait à donner à ces deux 'généraux pour leur faire arborer dans leurs places le pavillon blanc....

Un ancien capitaine de l'armée de Condé qui connaît parfaitement le local sait un moyen de tourner le fort de l'Écluse et d'arriver par des chemins inconnus sur les travaux de la redoute, ce qui faciliterait infiniment les moyens de s'emparer de ce poste. Ce serait en partant de Mijoux et de Saint-Claude.... Cet officier nommé Blin est connu en Suisse, d'E. peut prendre sur lui des renseignements. Il a un brevet de pension de Sa Majesté Britannique dont il n'est plus payé depuis le mois de mars dernier. Cette modique pension lui serait très utile. Daignez en parler à M. Canning. Étant boiteux, il ne peut servir activement, mais il peut être très utile vu la connaissance qu'il a des frontière de la Suisse, et on peut l'employer pour le recrutement des personnes qui sortent de France (1).

A Arinthod, que nous vous avions signalé comme le bourg du Jura le plus enragé en faveur de Bonaparte, nos proclamations et arrêtés ont été affichés et lus publiquement; les femmes, les hommes, les enfants se sont portés sur le clocher, en ont arraché le drapeau tricolore.

L'évêque de Besançon, auquel les curés avaient refusé de lire au prône sa pastorale bonapartiste, s'étant porté de sa personne dans les églises de son diocèse pour la publier, a reçu partout des témoignages de désapprobation si forts qu'il en est mort de honte et de chagrin. En mourant, il s'est rétracté publiquement devant dix-sept curés, ce qui a produit un effet merveilleux.

---

(1) Ce Blain avait servi à l'émigration dans les Chevaliers de la Couronne et dans le régiment de Durand (armée de Condé). Je dois à une bienveillante communication le curieux document qui suit, et qui le concerne :

« Nous, colonel commandant en chef du corps des Chevaliers de la Couronne, certifions que M. Blain est entré audit corps le 1er janvier 1792 et y a servi avec honneur et distinction jusqu'au 1er juillet de la même année; qu'il en est sorti pour être chargé de l'entrepôt général des fourrages établi à Galsheim pour le rassemblement de l'armée royale, et ce sur la demande de l'intendant de ladite armée; qu'ayant été arrêté à Verdun dans la nuit du 15 au 16 octobre dernier, il a été banni du royaume par jugement du département du Haut-Rhin du 9 du courant, avec défense d'y rentrer sous peine de mort, suivant les décrets de la prétendue assemblée Convention nationale.

« A Horb, ce 23 mars 1793. Le Comte de Bussy. »

Doazan, préfet du Jura, se calme infiniment; il a proposé à plusieurs maires très royalistes de les rétablir, ce qu'ils ont refusé.

Une dizaine de Dolois, presque tous de la bourgeoisie, sont arrivés ici ou aux environs. M. Titon, acquéreur des biens des Minimes, est venu avec son cheval, les trois frères Savelle (?), un homme de la maison Froissard sont de ce nombre, ils brûlent d'agir.

Bonaparte retire une partie de ses troupes du midi. Excepté du côté de Chambéry, Besançon, toutes ses forces se portent dans le nord. Il n'y a pas quinze cents hommes dans le pays de Gex. Les douaniers commencent à craindre l'effet de nos menaces; le peuple les poursuit à chaque instant.

Nous promettons aux habitants du Doubs et du Jura qu'ils seront respectés par les alliés s'ils se montrent bons royalistes et s'ils coopèrent de tous leurs moyens au triomphe de la bonne cause.

Un décrotteur, porteur de message, vient d'être arrêté. On l'a fouillé et l'on a trouvé dans la doublure de sa veste le billet ci-joint : « Que ma famille parte à l'instant même, fût-ce de nuit; demain, il sera peut-être trop tard; l'affaire aura éclaté. Je rentrerai bientôt en France et j'y occuperai un grand emploi. Fouché et Carnot me l'ont promis. Tout va bien, mais dans la crise je tremble pour ma femme. »

On a lieu de croire qu'en travaillant Carnot et en lui promettant les bonnes grâces du roi, on le détacherait de Bonaparte qu'il n'aime pas. Le ministre Clarke a une grande prépondérance sur son esprit. Il pourrait négocier cette affaire avec succès, sinon Lemare, qui le connaît beaucoup, pourrait, si on le trouvait bon, traiter avec lui.

VIII.

Lafon au comte Aug. de Talleyrand.

16 mai 1815.

.... Plusieurs personnes estimables viennent de nous arriver de l'intérieur de la France, afin de se concerter avec nous sur les moyens de servir le roi. Toutes s'accordent à dire que nos écrits et notre proclamation surtout portent la terreur dans les âmes, détachent du parti de B. ceux qui étaient le plus prononcés.... A Pontarlier les pères et les mères des hommes enrôlés sous les drapeaux de B. les ont suppliés d'abandonner cette cause afin de ne

pas les exposer aux peines portées contre eux par notre proclamation, et qu'à l'instant 160 avaient quitté les rangs pour ne pas servir l'usurpateur. On nous a envoyé un courrier pour nous annoncer cette nouvelle et nous prier d'envoyer de nouvelles proclamations. Nous avons trois hommes qui sont partis de la frontière pour aller les répandre dans l'intérieur, et il s'en est distribué sur tous les points une si grande quantité qu'elles sont maintenant épuisées. Nous sommes forcés de les faire réimprimer pour contenter les personnes qui les réclament.

Nous avons également la certitude que dans une commune très peuplée près la ville d'Orgelet et extrêmement mauvaise, la proclamation a produit un si grand effet que les femmes, après en avoir connu le contenu, ont déchiré avec les dents le drapeau tricolore et ont déclaré que leurs enfants ne partiraient pas.

Dans une autre commune près de celle de Moirans, dans le Jura, les personnes qui avaient acquis des biens communaux et étaient forcées de les payer ont heureusement reçu la proclamation avant de verser dans les caisses publiques, et épouvantées par la crainte de payer deux fois, elles se sont décidées à retarder leur paiement à la rentrée du roi.

A Dole et autres lieux de la Franche-Comté et du Jura, on oppose une grande résistance pour ne point partir pour l'armée de Bonaparte. On nous fait demander un lieu de refuge afin de se soustraire au danger et pour servir le roi.

Nous avons eu la visite de plusieurs hommes dévoués à Bonaparte et remplissant des fonctions publiques. Nos proclamations leur avaient inspiré de très vives inquiétudes, ils ignoraient ce qui se passait au dehors et croyaient sottement que les puissances n'oseraient point entrer en France, et que Bonaparte ferait la paix. Non seulement nous les avons désabusés, mais électrisés et enflammés pour le parti contraire. Ils nous ont demandé s'il fallait qu'ils demandassent leur démission pour être en sûreté, nous nous y sommes opposés, nous les avons invités à se maintenir dans leurs fonctions, et à rendre au roi tous les services qui dépendraient d'eux. Nous les employons à faire des enrôlements secrets pour le roi, à provoquer la désertion, à empêcher de payer les contributions et à faciliter la circulation de nos écrits.

Les préposés aux frontières sont tourmentés par l'effroi que leur inspire cette proclamation. Quelques chefs ont demandé de communiquer avec nous, nous avons pris des renseignements exacts et nous avons l'assurance que nous les emploierons utilement pour la cause commune.

.... Les vœux les plus ardents de mon cœur consistaient à pouvoir former sur la frontière un point de ralliement aux Français fidèles.... Il n'a pas été en notre pouvoir de faire tout ce que vous auriez voulu, et le défaut d'argent ainsi que la crainte de faire des victimes ont mis des bornes à la force de nos désirs.... Nous n'avons point besoin de fusils, ils en ont suffisamment pour commencer; quand il faudra agir ouvertement, ils s'en procureront. Ils seront nourris dans les campagnes sans qu'il nous en coûte un sou.... Il leur faut de la poudre et du plomb, j'ai la confiance que vous nous procurerez ces deux objets....

Je persiste à rappeler à votre souvenir la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire plusieurs fois touchant le besoin indispensable d'avoir des décorations à offrir.... Sollicitez des brevets pour en faire usage en blanc quand vous le croirez convenable.... Je vous adresse, comme nous en sommes convenus, quelques exemplaires de nos nouveaux écrits qui circulent déjà. Vous trouverez également dans ce paquet quelques exemplaires de notre brochure, qui a été trouvée excellente par tous ceux qui l'ont lue...

IX.

Le comte Ed. de Montrond au comte Aug. de Talleyrand (1).

Neuchâtel, 22 mai 1815.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai bien reçu la réponse que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 15 courant. J'arrive de la frontière et pense devoir vous informer, toujours avec prière de le transmettre, de ce qui est arrivé à Casimir. J'ai eu deux fois de ses nouvelles, l'une depuis Saint-Hippolyte et l'autre de Besançon; mais ces deux lettres étaient fort contraintes par sa position. Je suis cependant assuré qu'aucune visite n'a été faite sur sa personne, ni dans ses papiers, et qu'il aura jusqu'à Paris conservé la plus libre disposition de tout ce qu'il avait avec lui.

---

(1) L'auteur de cette lettre devint sous-préfet de Montbéliard après 1815. Son frère Casimir, dont il est question plus loin, était le fameux familier du prince de Talleyrand; il revenait de Vienne, où il avait été chargé d'une mission secrète par Napoléon. (THIERS, *Histoire de l'Empire*, liv. XL. — *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. III, p. 198-199.)

Il paraît d'après cela qu'il n'a point été arrêté d'après un ordre émané de Paris. Il s'est présenté à Saint-Hippolyte avec le passeport qui lui avait servi pour aller à Vienne; on l'a arrêté sous prétexte qu'il aurait dû en avoir un nouveau, puisqu'il était dès lors retourné à Paris. Mais la véritable raison était qu'il était mon frère, et je vous en expliquerai plus loin les motifs. L'officier de gendarmerie lui a même offert de le conduire jusque chez moi pour voir sa famille : il en était encore à deux lieues; mais averti par un employé de la sous-préfecture que l'on ne lui donnait cette facilité que dans l'espérance qu'instruit de son arrivée, je reviendrais la nuit pour le voir, et que ce serait une manière de me prendre, il s'y est refusé. Reconduit à Besançon, il y a payé de son audace accoutumée avec Dumolard et le préfet, et ils l'ont laissé coucher à l'auberge sous la promesse qu'il ne verrait personne de la ville, et le lendemain il est parti pour Paris avec un gendarme. Si j'en juge par ses lettres, ce retour ne lui donne aucune inquiétude. Il est probable cependant que son arrivée inopinée et non annoncée chez moi, à deux lieues de la Suisse et sans passeport, avait un autre but qu'une visite à sa famille. Mais il est certain qu'il a eu la plus libre disposition de ce dont il était porteur.

J'ai laissé nos montagnes aussi bonnes que possible. M. de Scey n'aura pas manqué de vous informer que j'y avais organisé plusieurs bataillons de gardes nationales absolument dévoués au roi. Je suis sûr de leur faire prendre les armes le jour où cela sera convenable. Nous manquons cependant de tout, mais le zèle suppléera. Partout les maires nommés par le peuple ont été choisis parmi les officiers de mon organisation. Nos curés me secondent avec un zèle et un dévouement difficiles à exprimer. C'est un grand malheur que la nécessité où je me suis trouvé de sortir; mais quand le commissaire a eu connaissance de l'audace de nos royalistes, de la terreur des partisans de Napoléon, quand il a su que presque tous les militaires en congé limité ou illimité de mon arrondissement refusaient de rejoindre, que même des officiers à demi-solde n'obéissaient pas au rappel, et qu'enfin tous les jeunes gens appelés pour la garde nationale passaient en Suisse, il s'en est pris à moi et a voulu m'arrêter. Dès lors les craintes les plus visibles les agitent chaque fois que j'approche les frontières, et une compagnie mobile de cinquante douaniers a pour unique occupation de se placer toujours vis-à-vis moi et de me guetter. Ils viennent même d'essayer de me faire enlever par les habitants de l'évêché de Bâle, et j'en ai informé le gouvernement de ce pays.

.... Les troupes qui étaient avec Lecourbe l'ont quitté pour se

porter dans le Nord. A la fin de la dernière semaine, il n'avait avec lui que les gardes nationales. Je ne puis concevoir quelle terreur avait pu par conséquent engager le gouvernement de Porrentruy à faire donner la chasse à environ 500 jeunes gens de mon arrondissement qui s'y trouvent en ce moment. J'ai été assez heureux pour faire révoquer cet ordre injuste et dont l'exécution eût produit l'effet le plus déplorable....

X.

Extrait des bulletins du 25 mai 1815.

Les dangers sont très grands sur la frontière, les difficultés pour introduire en France des écrits augmentent de jour en jour. Plusieurs personnes viennent d'être arrêtées avec des correspondances (1).

.... Nous venons de recevoir un messager qui nous apporte des renseignements sur le général Lecourbe. Il paraît qu'il croit avoir à se plaindre du roi, qui n'aurait pas voulu l'employer à l'époque

---

(1) La lettre suivante donnera une idée des mêmes faits, au point de vue du gouvernement impérial. Le 24 mai, M. Micaud, sous-préfet de Pontarlier, écrivait à Jean de Bry, ancien préfet du Doubs, alors préfet du Bas-Rhin :

« Je fais ici tous les services. Depuis quinze jours, je suis cependant débarrassé des passeports, etc. Nous avons un lieutenant de police qui a pris cette amusante occupation ; il a la surveillance des frontières du Doubs et du Jura. Il est très poli, me donne de la confiance et brûle de zèle. Deux bataillons de grenadiers sont répartis sur notre frontière. On fait des travaux pour défendre les passages de Morteau et Sainte-Marie. M. le lieutenant général Marulaz est venu hier visiter notre fort.... Notre département a de la peine à se mettre à la hauteur. M. le préfet avait appelé en surveillance à Besançon M. notre procureur impérial et le juge de paix de Morteau (Sanderet); l'un et l'autre, au lieu d'obéir, sont allés chez nos voisins les Suisses en attendant que l'ennemi les ramène dans leurs foyers. Nos compatriotes antifrançais deviennent circonspects.

Vous connaissez à présent nos représentants; pour cette fois encore le Doubs n'asservira pas la Chambre. Vous savez peut-être que notre député avait M. Michaud (ex-conventionnel) pour concurrent. Ce dernier *auteur* boit à présent de tout son cœur à la santé de l'empereur ; il est tout dévoué, toujours en conservant les vrais principes. Je n'ai pas ici quatre individus à qui je puisse parler franchement. J'espère que le séjour de la troupe nous rapprochera tous.... »

de l'entrée de Bonaparte sur le sol français. Cet ami nous fait dire qu'il va le sonder et lui faire part de nos propositions. Il croit que c'est avec de l'argent qu'on pourra le gagner. S'il transige effectivement pour de l'argent, nous vous mettrons à même de terminer cette affaire, car nous voulons bien tâcher de mener à une heureuse fin cette négociation, mais nous ne voulons pas être la filière par où l'on fera passer les fonds. Notre décision sur ce point est invariable. Nous travaillons pour l'honneur, par pur dévouement, et ne voulons nullement que les affaires d'argent nous regardent.

....La désertion commence et on a l'espoir qu'elle fera de grands progrès. 14 soldats de la ligne sont déjà arrivés à Neuchâtel. Il en est déserté plusieurs de Pontarlier en passant par les Verrières. 4 officiers sont également arrivés à Neuchâtel et annoncent qu'ils seront suivis incessamment de plusieurs soldats. Cette désertion serait beaucoup plus forte si les soldats et officiers étaient convaincus qu'ils peuvent trouver un asile en Suisse, mais on fait courir en France le bruit, qui n'est que trop vrai, que les déserteurs ne sont pas reçus en Suisse, et qu'aussitôt qu'ils se présentent on les reconduit sur la frontière de France....

J'ai envoyé un militaire respectable à Auxonne pour sonder le gouverneur de cette place et le déterminer, s'il est possible, à se ranger du côté du roi. On travaillera en même temps la garnison et on l'instruira de tout ce qui se passe.

Il y a dans ce moment à Belfort en troupes de ligne le 7e dragons, le 4e de hussards, le 62e de ligne; tout le reste gardes nationales. La garde nationale du département de l'Ain consiste en 2 bataillons, le 1er et le 2e; celle du département du Rhône consiste en deux bataillons; celle du département de la Haute-Saône est sur le Rhône. On évalue sur toute la ligne la force armée qui est sous les ordres du général Lecourbe à 45,000 hommes, sur lesquels on ne compte que trois régiments de ligne dont la moitié est favorablement disposée pour le roi. Toute la troupe de ligne est habillée, armée; la garde nationale est armée, mais n'est point habillée.....

Nous sommes obligés de ralentir notre zèle et d'y mettre des bornes à cause de la difficulté d'avoir des fonds et de notre économie à les employer.... Si nous avions une plus grande masse de fonds, nous achèterions maintenant des fusils et formerions promptement des corps pour le roi.... On nous propose de nous procurer 5 à 600 fusils de munition avec baionnette et peut-être plus. Ces fusils seront reçus et reconnus sur les lieux, après quoi

les marchands se chargeront de les faire arriver à la frontière sans que nous nous en mêlions. Ces fusils seront payés pour le prix de 18 à 23 francs. Ce prix ne m'a été donné que comme prix d'achat, il faudra ajouter celui de courtage, d'emballage et de transport jusqu'au lieu désigné.....

XI.

Extrait des rapports de Lemare.

26 mai.

Toutes nos négociations avec Marulaz et Lecourbe sont en grande partie déjouées. Marulaz est déplacé et remplacé par Miollis. Quant à Lecourbe, le négociateur qui devait traiter avec lui et qui est son ami intime, vient d'être mis en surveillance comme ayant appartenu à la maison du roi; il était effectivement dans les mousquetaires (1). Il va tâcher de s'esquiver et de passer à Bâle, d'où il espère communiquer avec le général....

Plusieurs de nos Philadelphes ont été mandés par le préfet, il faut donc changer beaucoup de filières, mais enfin nos correspondances vont encore.... On établit trois redoutes à Morteau, j'en connais la position et une au pont de l'Abbaye Sainte-Marie, sur la route de Jougne à Lons-le-Saunier. La compagnie franche de Pontarlier est organisée, elle a ordre de se mettre en mouvement dès que les hostilités commenceront. J'ai établi une correspondance avec des habitants de la lisière qui ont de leur côté des moyens de correspondance en France.... Beaucoup de gardes nationaux qu'on assemble sur la frontière ne demanderaient pas mieux que de passer en Suisse si on leur assurait une existence. Tous les jours il y en a qui s'informent s'ils y seront reçus et s'ils auront des secours....

28 mai 1815.

Tout est en mouvement pour le roi sur les montagnes où je suis maintenant; l'organisation dont je vous ai parlé s'opère avec une grande rapidité, et dans peu de jours je vous ferai passer le

---

(1) « .... La négociation qui dut être entamée les premiers jours de juin par M. Muyard de Vouglans avec ce général (Lecourbe) ne put l'être malgré sa bonne volonté, à cause de la mise en surveillance dont fut frappé le négociateur. » (*Rapport sommaire*, p. 19.)

tableau où sont inscrits les noms des braves qui veulent répandre leur sang pour une cause à laquelle sont attachées de si brillantes destinées. Dans peu les communes du Doubs et du Jura seront à même de faciliter aux alliés les moyens de pénétrer en France. Aidez-nous par des fonds, de la poudre et du plomb.

On a fait partir précipitamment les troupes de Besançon pour Paris. Sur une compagnie de gardes nationales du département du Doubs qui devait être composée de plus de 160 hommes arrivés à Belfort, il n'en restait plus que dix. Ceci est positif.

Marulaz est passé pour faire son inspection à Pontarlier; il était attendu à Morteau le 26, il n'est point encore arrivé, on ignore la cause de ce retard. Il n'existe encore aucun canon à Morteau et on mande qu'on ne sait où les prendre, ceci est positif. Bientôt toutes les frontières seront gardées et les communications deviendront très difficiles. Les contrebandiers sont les agents que nous employons aujourd'hui le plus volontiers pour répandre tous les écrits et nouvelles. La prise de Naples produit un grand effet sur les napoléonistes, mais il eût été plus fort il y a quinze jours....

Si nous avions pu promettre les deux points de la Constitution que le parti républicain demande, nous aurions aujourd'hui pour nous tous les gens dont Bonaparte se sert si utilement et qui donneront plus de peine que peut-être on ne s'y attend....

Le général Jany (1), qui n'est qu'un ivrogne et un fainéant, et le colonel Christin, bon royaliste, ont visité la frontière. On fortifie Morez, à l'endroit dit le fort de Morez. On fortifie également les Rousses entre le village et le lieu appelé La Cure. Nous pouvons indiquer tous les lieux fortifiés et la manière dont ils le sont, comment on peut les tourner et les attaquer.

XII.

Extraits des rapports de Lafon.

[Fin de mai 1815.]

Me voici sur les montagnes de Neuchâtel, où je cherche à organiser la fédération intérieure dont je vous ai parlé; déjà tout

(1) Le général qui commandait les gardes nationaux chargés de couvrir cette frontière se nommai Laplagne.

est préparé dans plusieurs communes. On verra qu'il y a des Français dignes de porter ce nom et capables d'actions héroïques. Nous continuerons notre besogne jusqu'à l'entrée des alliés et nous faciliterons l'entrée du territoire aux libérateurs. Les mesures de rigueur que prend aujourd'hui le gouvernement nous entravent, mais les difficultés ne nous arrêteront pas.

L'arrondissement de Saint-Hippolyte n'a aucun besoin d'être travaillé. L'organisation de divers bataillons royaux est toujours complète, puisque personne dans cet arrondissement n'a voulu partir pour servir Bonaparte. Le jour où ces bataillons seront requis de marcher pour le roi, pas un ne manquera à l'appel. Environ quatre cents jeunes gens de cet arrondissement désignés pour servir Bonaparte se sont retirés dans le Porrentruy, où la plupart ont trouvé quelques moyens d'existence.

J'ai aussi visité les frontières de l'arrondissement de Pontarlier, et j'ai acquis la certitude que dans les cantons de Morteau et Montbenoît les gardes nationaux ne sont point partis. Dans les autres cantons les mesures de rigueur que l'on a employées en ont fait marcher un certain nombre. Plusieurs ont déjà déserté.

Dans l'arrondissement de Pontarlier il y a en ce moment 1,400 hommes, tous gardes nationaux; ils sont répandus sur la frontière pour empêcher les désertions, émigrations et correspondances....

1er juin 1815.

Marulaz n'a pas été remplacé comme je l'avais annoncé à Votre Excellence. Miollis a obtenu de Bonaparte la place de gouverneur de la Lorraine. Dès que Marulaz sera de retour de la tournée qu'il fait dans le département, nous entamerons avec lui la négociation projetée.

Si dans ce moment on entrait dans la Franche-Comté, il n'y aurait pas le moindre obstacle. Il n'y a plus de troupes de ligne dans la ville, toute la garnison consiste dans des bataillons de gardes nationales commandés par le brigand Marmier (1). Il a équipé 400 hommes, a fait des proclamations à ses vassaux. On forme un camp qui doit être, dit-on, de 3 à 4,000 hommes audessus du mont de Bregille, mais on ne sait quels sont les

---

(1) Philippe-Gabriel, duc de Marmier, né à Gray en 1783, mort en 1845. Gendre du duc de Choiseul, il s'était laissé nommer comte de l'Empire et chambellan de l'empereur. Il venait d'être élu (12 mai) à la Chambre des représentants et allait passer (2 juin) à la Chambre des pairs.

hommes qui l'occuperont; 1,800 hommes de gardes nationales sont distribués sur la frontière de la Suisse, où l'on fait des redoutes pour épouvanter les enfants, et voilà toute la force du département du Doubs. Si l'on diffère d'entrer, elle pourra devenir plus considérable, mais ce qu'il y a de certain et de très certain, c'est que dans ce moment avec 5 à 6,000 hommes de troupes réglées et quelques pièces de canon, on se rendrait maître de toute la province....

Lettres adressées à M. Lafon par des agents placés dans l'intérieur.

30 mai 1815.

L'opinion en faveur du roi gagne tous les jours dans le département du Doubs, notamment dans les montagnes. Il n'y a pas de doute que nous ne puissions faire lever en masse toute la population de cette frontière et la diriger sur Besançon, qu'on sait être dégarni de troupes. Si nous avions des fusils, de la poudre et du plomb, nous arriverions facilement devant cette place, y sommerions Marulaz au nom du roi, et s'il était prévenu, nous sommes convaincus qu'il arborerait le drapeau blanc.

Les gendarmes et les douaniers qui étaient sur la frontière viennent de recevoir l'ordre de se rendre à Besançon; on ne sait s'ils en reviendront. Les maires des communes où le gouvernement de Paris a envoyé des garnisaires ont engagé les habitants à les nourrir encore quelque temps plutôt que de payer les contributions. Ces braves gens s'y sont soumis plutôt que de donner des fonds à l'usurpateur pour faire la guerre au roi légitime.

On a commandé beaucoup d'habitants pour couper les routes; ils traînent tant qu'ils peuvent cette besogne en longueur, et m'ont dit qu'ils tiendraient des pièces de bois toutes prêtes pour faire des ponts sur les fossés qu'on leur fait faire....

Le marquis DE JOUFFROY.

31 mai 1815.

Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, j'ai [visité] les cantons de Montbenoît et de Pontarlier; j'y ai vu les maires des diverses communes de ces cantons et leur ai demandé les tableaux que vous désirez pour l'organisation intérieure d'une fédération royaliste. J'ai formé les mêmes demandes dans les cantons de Levier et de Maîche. Je suis sûr du succès, et vous porterai sous peu de jours les tableaux.

Dans ce moment il n'y a pas plus de 60 soldats dans le châ-

teau de Joux. Ceux qui y étaient ont été dirigés sur Besançon; en cas d'invasion, les douaniers doivent se retirer dans cette forteresse. La gendarmerie stationnée dans l'arrondissement est aussi partie pour Besançon. La déclaration de Vienne du 12 mai, que nous répandons avec profusion, produit le plus grand effet.

Les compagnies franches commencent à se montrer ; elles ont enlevé avec beaucoup de bruit et d'éclat l'abbé Dornier, succursaliste au Cerneux-Péquignot, et ont commis de grands excès.

De Mesmay,
Chevalier de Saint-Louis.

31 mai 1815.

Je procède aux tableaux que vous m'avez demandés, il est hors de doute que lorsque le premier noyau qui sera au moins de 600 hommes, si nous le désirons, aura été formé, nous le monterons en peu de jours au nombre de 10,000 hommes, mais il nous faut des armes, de la poudre et des balles.

Sanderet de Valonne,
Juge de paix.

XIII.

Hip. de Jouffroy à Lafon (au Sauvage, à Neuchâtel)(1).

Aux Planchettes, 5 juin.

Peu d'instants après votre départ, Monsieur, j'eus occasion de mander le maire de Surmont, cet ancien Mirabeau dont je vous avais parlé (2) et que je me proposais d'envoyer à Besançon, et je le vis arriver le lendemain avant midi ; je l'ai chargé de la lettre ostensible de M. de Talleyrand. Vous vous rappellerez que votre procuration était partie le jour même de votre départ ; il a emporté également copie de l'autre lettre pour que la personne à qui je l'ai adressée se conforme avec scrupule aux instructions que nous avait transmises M. de Talleyrand. Je lui ai dit aussi d'attendre à Besançon deux ou trois jours s'il était nécessaire pour

(1) Hippolyte de Jouffroy, plus tard capitaine d'infanterie, était le quatrième fils du marquis de Jouffroy, l'inventeur. L'un et l'autre étaient alors activement mêlés au mouvement royaliste.

(2) Ce maire, d'après l'*Annuaire du Doubs*, se nommait Vuillier. On le donne ici comme ayant servi dans la légion émigrée de Mirabeau.

qu'il nous rapportât la réponse que nous désirions. J'ai eu de ses nouvelles de cinq lieues de distance de la frontière. Il m'a fait dire qu'il arriverait à Besançon samedi au soir ou dimanche au matin, et à supposer qu'il y passât le lundi ou le mardi, je compte le voir arriver aux Planchettes jeudi ou vendredi au plus tard.

Nous sommes allés hier, M. Sanderet et moi, aux Brenets, chercher les états que nous avions demandés des individus sur lesquels on pouvait compter dans chaque commune. Nous y avons vu ceux à qui nous y avions donné rendez-vous. Tous nous ont assuré qu'il était inutile de former ces listes; que nous pouvions compter que tous ou presque tous les habitants se réuniraient au premier signal que nous leur ferions, qu'ils se porteraient partout où le service du roi l'exigerait et que leur intention était de ne laisser dans chaque village que quelques femmes pour avoir soin de leur bétail. Tous les jours il nous arrive des jeunes gens des communes de cette montagne qui tous nous donnent l'espérance la plus positive du bon esprit qui les anime. Par aperçu, il en réside bien 200, tant du canton de Morteau que de celui du Russey, dans nos environs et qui n'attendent que le moment d'être utilisés. Ils se sont procuré presque tous de l'ouvrage dans les environs, mais aucun d'eux ne veut en entreprendre qui pourrait les retenir plus de quinze jours, tous ils espèrent pouvoir rentrer promptement. Beaucoup de ces jeunes gens ont servi. Vous voyez que cela ferait déjà un noyau conséquent avec lequel, si nous avions des fusils à leur mettre à la main, nous pourrions rentrer en France et entraîner à notre suite la masse des bons et fidèles sujets du roi. Nous serions assez forts pour nous emparer de Morteau, où il y a en tout 300 gardes nationaux du département de l'Ain, lesquels ne sont pas encore habillés et, d'après tous les rapports qui nous sont faits, sont très peu disposés à servir Bonaparte. Nous trouverions là des fusils pour armer nos gens; nous ferions détruire les redoutes qu'on a commencées et qui ne sont pas finies dans ce point; nous ferions remplir les fossés qu'on a fait faire sur quelques routes qui aboutissent à Morteau, et par là nous faciliterions l'entrée de notre province aux alliés de Louis XVIII....

M. de Mesmay nous a fait part d'une lettre qu'il a reçue d'un M. de la Rochefoucauld qui se dit seul chargé par le roi d'organiser notre province; je ne puis vous dissimuler l'inquiétude que cela nous a donnée à tous (1)....

(1) Le comte de la Rochefoucauld, « commissaire extraordinaire

On me mande que du côté de Saint-Claude, Morez et les Rousses, on est furieux de l'effet de nos proclamations, que nos têtes sont à prix et que plusieurs gendarmes se sont établis sur la frontière de cette partie de la Suisse, dans l'espérance qu'ils pourraient s'emparer de quelques-uns de nous et gagner la récompense promise, que les uns portent à 10, 15 ou même 20,000 fr. Nous sommes instruits de même que nos proclamations ont pénétré jusqu'à l'ouest et Dijon ; qu'à l'ouest on y débitait que vous étiez arrêté et qu'on vous conduisait à Lons-le-Saunier ; que même on avait vu de vos amis qui étaient prêts à partir pour cette ville et tâcher de vous y joindre.

XIV.

H. de Jouffroy à Lafon (à la Chaux-de-Fonds).

8 juin.

Monsieur,

Je viens de me transporter sur les lieux de la frontière de France que vous m'avez indiqués. J'ai eu le bonheur de passer sans accident et j'ai donné communication de vos lettres et de vos ordres.... Plusieurs employés aux douanes, réunis à quelques gardes nationaux envoyés comme garnisaires dans ces contrées, se sont portés chez M. le curé de Belleherbe, commune de l'arrondissement de Saint-Hippolyte, où ils se sont introduits de vive force dans son domicile, et après s'être emparés de M. le curé, s'être enfermés avec lui, ils se sont fait apporter du vin et se sont mis à boire. Les habitants de cette commune, témoins de cette violence, ont été en prévenir M. Pourcelot, juge de paix du canton de Maîche. Ce dernier s'est porté sur-le-champ, accompagné de son fils, dans cette commune, et ayant été à la cure dont la porte était fermée en dedans, ils ont été obligés de l'enfoncer pour y pénétrer. Ils ont interpellé ces douaniers d'avoir à leur déclarer par quels ordres ils se trouvaient là. Ceux-ci ayant répondu qu'ils

---

chargé du recrutement de l'armée royale de l'Est, » lança, le 10 juin, de son quartier général de Lœrrach, près de Bâle, un arrêté et une proclamation aux « guerriers et fonctionnaires publics » les invitant à se réunir à lui. On verra plus loin (doc. XVIII et XIX) les résultats de son entreprise.

n'en avaient aucun, ces messieurs leur ont ordonné de sortir sur-le-champ, ce qu'ils n'ont pas voulu faire. Ils ont même fait résistance, on a été obligé d'employer la force, et ces messieurs, aidés des habitants d'une commune voisine, ne sont venus à bout de délivrer M. le curé de ces misérables qu'en les rouant de coups.

XV.

Rapport de Besançon, 14 juin.

Le maréchal Jourdan est arrivé à Besançon pour inspecter les places et les troupes de la 6e division militaire.

Le lieutenant général Marulaz a été dénoncé comme royaliste par le lieutenant général Saint-Clair. Le ministre de la guerre ayant renvoyé au lieutenant général Marulaz la dénonciation, il a eu une explication très vive avec Saint-Clair, qu'il a traité de canaille ; ils continuent cependant l'un et l'autre à être employés et on ne doute pas des bonnes dispositions du premier.

Les retranchements, têtes de ponts et autres moyens de défense continuent à s'établir avec une grande activité dans tout l'intérieur, à commencer par la ligne frontière. Partout on fait faire ces travaux par corvées, ce qui vexe fort les paysans qui sont, en outre, surchargés de réquisitions de tous genres ainsi que de garnisaires pour faire payer les contributions et rejoindre les gardes nationaux qui continuent à déserter à l'intérieur et se tiennent cachés dans les forêts pour la plupart.

Le lieutenant général Lecourbe a visité toute la ligne depuis Bâle; il était jeudi à Pontarlier et a continué sa tournée vers le Jura.

Un corps de 10,000 hommes d'infanterie s'est porté à marches forcées des bords du haut Rhin sur Chambéry. Ce sont de vieilles troupes bien armées. La frontière est dégarnie. Besançon contient 12,000 gardes nationaux.

Les compagnies franches s'organisent lentement, vu qu'on les fait rejoindre les différents corps d'armée à mesure qu'elles sont réunies, ce qui ne leur convient guère, ne pouvant pas se livrer au pillage ainsi qu'elles s'en flattaient. Il s'en est présenté une dans les montagnes qui a été repoussée avec pertes par les habitants, qui craignaient leurs brigandages.

Les communications avec les Suisses doivent être interceptées.

On est très sévère dans l'intérieur pour toutes correspondances, même de commune à commune.

XVI.

Gomion au comte A. de Talleyrand (1).

[Juin 1815].

.... Les courses que je viens de faire m'ont mis à même de recueillir des idées certaines sur l'opinion de ces départements (le Doubs et le Jura). Vous seriez heureux, monsieur le baron, de converser avec ces braves montagnards; ils ne connaissent d'autre philosophie que l'Évangile et, identifiant la cause du roi avec celle de la religion, ils oublient les malheurs qu'a attirés sur eux, en 1793, leur dévouement à cette cause sacrée.... Les sentiments de ces bonnes gens, auprès desquels je trouve asile, me dédommagent amplement du mal que me fait l'opinion des habitants de la [Haute-]Saône. Je regrette d'être né sur ses bords; l'immoralité y est à son comble, aussi les régicides et l'homme de l'île d'Elbe n'ont-ils de partisans que sur cette ligne de Lyon à Gray et sur les bords de l'Isère, car il ne faut pas croire que la totalité des départements de ces deux rivières pense comme les habitants qui sont riverains. L'intérieur est très bon. Mais les montagnards de Franche-Comté l'emportent sur tout ce que j'ai parcouru. J'impute d'abord à la religion le zèle des habitants, mais je dois à la vérité dire que M. le comte de Scey, M. Roger de Damas, les commissaires du roi, Lafon, Lemare et Jouffroy, entretiennent des relations extrêmement importantes.... Sur 100 individus en état de porter les armes, 95 au moins serviraient pour le roi.... Les juges de paix, maires, notaires, curés, paient de leur bourse les garnisaires envoyés pour la levée des impôts....

Besançon, dont la population est d'environ de 28,000 âmes, ne

---

(1) Cette lettre sert d'annexe à une dépêche de Talleyrand au ministre d'Angleterre en Suisse (20 juin 1815), relative aux fonds prêtés à Louis XVIII par le prince-régent pour la levée de régiments en Suisse, et où on lit : « J'ai l'honneur de joindre ici à Votre Excellence le tableau que vient de me présenter M. Gomion, dont M. le baron Krüdener m'a garanti les sentiments de loyauté. Ce Français, qui vient de faire lui-même la tournée de ces frontières, a remis un double de cette note au chargé d'affaires de Russie. »

compte, dans ses murs et banlieue, plus de 3 à 400 partisans du nouvel ordre de choses. Il y a là un M. Janson qui, avec son gendre, M. de Laveaux, officier retiré, tiennent à la disposition de l'armée royale 2,000 hommes, tous gens ayant servi et très dévoués. Ce M. Janson est d'une grande utilité au parti ; son gendre est la probité personnifiée. Ce brave jeune homme a déjà dépensé de ma connaissance parfaite plus de 6,000 fr., et tous les jours, il paie pour des officiers retraités, afin qu'ils ne rejoignent point les drapeaux de Napoléon. Ainsi on peut donc compter pour ce point au moins sur . . . . 2,000 hommes

Je connais des enrôlements dans les communes, depuis Besançon jusqu'à la Grand'Combe, qui n'est séparée de la Suisse que par la rivière du Doubs, montant à plus de 3,000 hommes. Le maire de Pierrefontaine (1), celui de Surmont, le juge de paix de Maîche, enfin tous les bourgeois de ces contrées soutiennent de leur bourse et de leur courage le beau zèle des paysans, ci . . . 3,000

De Besançon à Morteau et à Pontarlier, on peut compter sur 3 à 4,000, ci. 3,000

Dans le département du Jura, M. Lemare est parvenu à attirer dans le parti tous les républicains. Ceux-ci, réunis aux royalistes, qui forment la majorité, fourniraient pour ce qu'on appelle la montagne du Jura, Morez, Saint-Claude, Lons-le-Saunier, Poligny, Arbois . . . 4,000

Le pays bas du Jura, qui n'est pas très bon, fournirait cependant plus de 2,000

Total. . . . 14,000 hommes

Il y a à Dole, Saint-Aubin, Chaussin, Tassenières, Sellières, etc., des gens qui travaillent les esprits, et je ne dis pas trop en portant la réunion de cet arrondissement à 2,000.

On peut donc compter pour les départements du Doubs et du Jura au moins 14,000 hommes. Ce corps, bien dirigé et soutenu par le mouvement des alliés, ferait des prosélytes et grossirait considérablement à mesure qu'il marcherait, parce qu'il se recruterait de royalistes et surtout des hommes de la dernière levée qui n'ont pas rejoint (2)....

---

(1) Sur ce maire, nommé Jeanmaire, et sur son rôle, voir le *Rapport sommaire*, p. 23-24.

(2) Le comte de Talleyrand écrit au duc de Richelieu (14 avril 1817)

XVII.

Le comte A. de Talleyrand au comte de Jaucourt.

Zurich, 2 juillet.

.... A la suite d'une assemblée tenue, le 27 juin, par les maires de l'arrondissement de Morteau, on a arboré dans cette ville et dans toutes les communes de l'arrondissement le drapeau blanc. Pontarlier n'aura pas même besoin de la présence des troupes alliées pour se déclarer spontanément. M. de Neuvier, sous-préfet de Saint-Hippolyte pour le roi, est rentré, le 29 au matin, dans ses fonctions, rappelé par les habitants....

Je dois à M. le comte de Scey, à MM. Lafon et Lemare la justice que c'est à eux et aux agents qu'ils ont employés, parmi lesquels il faut distinguer M. Janson, M. le marquis de Jouffroy, son fils, le major Mesmay, MM. Gomion et Leblond, que l'on doit les bonnes dispositions de ces contrées. Depuis trois mois ils n'ont cessé, au péril de leur vie, d'y organiser une fédération royaliste (1)....

---

une dépêche dont voici la substance : En 1815, je chargeai Gomion, sous-inspecteur forestier à Joigny, de sonder Jourdan à Besançon, de lui promettre 500,000 francs, plus diverses décorations, s'il faisait arborer le drapeau blanc. Le général Steigentesch déposa au nom des alliés les fonds nécessaires. Gomion s'aboucha avec le chef d'état-major Petitpierre. Après Waterloo, les alliés devenus hostiles aux royalistes qui ne pouvaient plus leur être utiles, retirèrent les fonds. Ils ne voulurent même pas, le comte Roger de Damas en est témoin, que je prisse, dans une note à la Diète, le titre d'allié des puissances coalisées. Découragé de n'avoir pas été récompensé en France, Gomion vint à Berne pour se faire recommander auprès de l'empereur Alexandre par le baron de Krüdener, qui lui a des obligations. (*Corr. Suisse*, vol. 504.)

Le *Rapport sommaire* (p. 27) raconte avec quelques détails la mission de Gomion, signalant cet agent comme « notaire à Pontailler-sur-Saône. »

(1) Cf. sa lettre au même (25 juin), où il se plaint de la mauvaise volonté des alliés. « Avec l'onction d'un collecteur du Mont Saint-Bernard, je suis obligé d'aller quêter quelques milliers de francs chez le ministre d'Angleterre.... L'amour-propre souffrirait de voir S. M. rétablie uniquement sur le trône par des troupes étrangères, et que les Français n'y eussent contribué que par des cris de Vive le roi.... »

XVIII.

H. de Jouffroy au comte de Scey.

2 juillet.

Je viens de recevoir, par M. de Jouffroy fils, une lettre de M. de la Rochefoucauld qui m'apprend que, d'accord avec vous, il a pris la direction du mouvement qu'il veut opérer. Je désire avec une vive ardeur que le succès couronne ses désirs ; mais je crains qu'un trop grand zèle et quelques autres obstacles ne nous privent du fruit de nos travaux et surtout ne compromettent les braves habitants de ce département. Il est bien malheureux de ne pouvoir pas se voir et s'entendre ; je vous aurais proposé des moyens faciles d'arriver presque sans obstacle à Besançon, et si nous avions seulement les fusils dont vous avez été le dépositaire en commençant notre mouvement sur le point qui m'a été désigné et qui nous aurait mis à l'abri de grands obstacles, je répondrais du succès. Il n'est plus temps d'y penser, puisque M. de la Rochefoucauld m'apprend qu'il est entré en France et que, par défaut de communication et ne sachant où vous prendre, je n'ai pu vous communiquer mes idées que vous auriez approuvées, j'en suis sûr. Je ne suis point militaire, ce n'est point mon état, mais avec la raison et le bon sens on peut se trouver d'accord avec des hommes versés comme vous dans l'art de conduire des gens de guerre.

Vous avez la confiance du département du Doubs ; nous avons cherché à l'augmenter par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Comment se fait-il que vous ne paraissiez en rien comme militaire dans ce département ? Cette idée m'afflige parce que je comptais sur vous et que je vois déjà le mécontentement vivement exprimé, dans plusieurs personnes qui ont pris une part active dans l'organisation et que j'ai été obligé de retenir pour ne pas entraver le mouvement de M. de la Rochefoucauld.

J'écris à M. de la Rochefoucauld pour lui dire ce qui se passe et le prévenir, s'il est temps, des fâcheux résultats d'une opération trop précipitée (1).

---

(1) Cette lettre est corroborée par une longue lettre de Lafon au comte de Talleyrand, et une autre de ce dernier au comte de Jaucourt. L'un et l'autre se plaignent vivement de la Rochefoucauld, qui veut accaparer tous les pouvoirs. Talleyrand va jusqu'à offrir sa démission.

Je viens de recevoir à l'instant même la nouvelle certaine qu'il y a plus de 2,000 hommes armés tant à Morteau que dans les villages voisins, ayant avec eux six pièces de canon. Si vous n'avez point de secours du côté des alliés, vous pouvez vous trouver compromis. Nous serions déjà en France, prêts à seconder le mouvement, sans la certitude que nous serions arrêtés par la troupe qui est à Morteau.

On nous fait espérer qu'elle quittera incessamment ce poste, alors nous volerons de suite dans nos communes organisées où nous sommes attendus comme des libérateurs, mais jusque-là nous ne pouvons agir sans compromettre les braves de ce département et le succès d'une si importante opération....

XIX.

Ed. de Montrond au comte A. de Talleyrand.

Bienne, 4 juillet.

MONSIEUR LE COMTE,

Ma mère ayant adressé à Votre Excellence la lettre que je lui écrivais le 30 juin et dans laquelle j'annonçais une confiance aussi entière dans nos succès, m'a imposé le devoir et donné le droit de vous rendre compte des motifs de la malheureuse issue de notre entreprise. J'étais ressorti, le 30, complètement assuré de l'excellent esprit de l'arrondissement. Le drapeau tricolore était disparu. Le drapeau blanc flottait déjà, malgré les soins qu'on se donnait pour contenir un instant encore les démonstrations prématurées. Il n'y avait que 300 hommes à Blamont.

Je devais trouver, le 30, près de Goumois, un corps de cavalerie autrichienne et le corps de la Rochefoucauld. M. de Scey y était arrivé le 30 au matin.

Effectivement, M. de la Rochefoucauld y arriva le 30 au soir, avec des instructions de M. de Damas, portant que le commandement lui appartenait, mais que le mouvement ne pouvait s'opérer qu'aidé par un corps de cavalerie alliée. La cavalerie ne paraissait point. Ces messieurs crurent devoir commençer également l'opération, et les avis de l'intérieur semblaient les justifier. Je partis en conséquence le 1er, à dix heures, pour placer une garde au pont de Goumois sur lequel nous devions passer. Je reçus en route un avis envoyé par le maire de Blamont portant que 7,000

hommes de l'armée d'Alsace venaient d'arriver chez lui. Je pensai que cette circonstance ferait nécessairement changer d'avis à M. de la Rochefoucauld. Je plaçai le piquet en deçà de Goumois et revins rendre compte.

Au même moment, je reçus le détail du corps de Blamont, des différentes armes dont il était composé, de la force de chaque régiment, et que ce corps parlait hautement de venir en exécution dans notre montagne où se manifestaient des signes de royalisme. Un instant après, j'appris qu'un corps franc, composé de cavalerie et d'infanterie, était déjà sur le Doubs, à deux lieues de nous. Toutes ces nouvelles si précises et si circonstanciées ne purent ralentir le zèle de M. de la Rochefoucauld, non plus que les supplications des hommes influents de la montagne qui nous représentaient à quels maux inouïs nous allions les exposer. Nous sommes arrivés à Goumois à six heures du soir, et quoique ce village soit mauvais et qu'il fût alarmé de la crainte que nous n'eussions un engagement dans le village même, ils nous reçurent très bien.

Notre petite troupe ne comptait pas quarante hommes sachant se servir de leur fusil, et par une extrême fatalité, il n'y en avait pas un seul de ceux achetés par ordre de Votre Excellence qui fût en état de servir.

Je sus bientôt que la compagnie franche était arrivée à Trévillers dans mon habitation et que le château était entièrement dévasté. Les hommes du pays que j'avais placés en dehors de nos postes disaient qu'on venait nous reconnaître pendant la nuit.

M. de la Rochefoucauld se décida, malgré tous ces avis, à gravir la côte le 2 au matin et à se porter à Damprichard avec la précaution d'écrire au lieutenant-colonel Steiger, qui devait se trouver le même jour à la Chaux-de-Fonds, de protéger sa retraite, le cas arrivant, sur un point indiqué. Je sollicitai de porter moi-même cette lettre à Saignelegier, et je voulais, laissant ma commission de côté, solliciter un détachement à la minute pour descendre au pont de Goumois, convaincu que notre petit corps serait attaqué peu après le jour et avant son départ. Malheureusement la lettre se fit attendre et il était jour quand je partis; malgré la diligence que je fis, j'entendis le feu de la mousqueterie comme j'entrais au village. Je sollicitai avec toute l'ardeur imaginable un détachement pour courir au secours de nos Français. M. de Steiger se décida à le donner, mais il se passa vingt minutes avant qu'il ne fût pris. Une compagnie bernoise descendit la côte en courant et avec une ardeur inexprimable. Le feu avait cessé; il ne me restait que l'espoir de venger mes camarades que je croyais détruits, car

je n'en ralliai que quatre le long du chemin. Nous arrivâmes trop tard, les brigands étaient déjà repartis. Je rentrai au village de Goumois seul, les Suisses ayant eu défense de pénétrer sur le territoire français. Le maire me dit qu'il avait sauvé les chevaux de M. de Scey et de mon fils qu'il me rendit. Il me raconta que les brigands, instruits que l'état-major était chez lui, s'étaient élancés dans sa maison et que, n'y trouvant plus personne, ils avaient enfoncé les fenêtres et fait feu par là. J'allai examiner les morts, parmi lesquels j'eus le bonheur de ne trouver ni mon fils ni mon beau-frère. Je ne puis vous dire avec quel chagrin je reconnus le comte de Montjoie, qui venait de nous rejoindre. J'ai fait enlever et conduire à Saignelegier le corps de ce jeune homme et donné des ordres au curé pour qu'il fût convenablement inhumé.

Mes camarades s'étaient retirés, par un autre chemin, en très bon ordre, rendant tous justice à la valeur froide et constante que M. de la Rochefoucauld avait montrée.

Voilà, monsieur le comte, l'exacte vérité sur cette entreprise à la suite de laquelle le corps franc est remonté à Trévillers et a entièrement détruit le château. Il ne me reste au monde que ce que j'ai sur le corps (1)....

XX.

Relation d'un voyage fait dans le Jura, les 6, 7 8 et 9 juillet 1815, par M. Lemare.

Morez, 11 juillet.

Monsieur le Comte,

Jusqu'à présent, ce n'a guère été que sur des paroles que vous avez pu juger du succès de notre mission dans le Jura. Voici une preuve de fait qui confirme et bien au delà tout ce que nous avons pu vous dire.

J'ai voyagé quatre jours dans le Jura, seul avec un postillon, depuis les Rousses jusqu'à Lons-le-Saunier, sans trouver un seul

(1) Sur cette échauffourée de Goumois, où Pelletier de Chambure commandait les corps francs bonapartistes, cf. le récit de l'abbé Richard, dans son *Essai sur l'histoire de la maison et baronnie de Montjoie*, p. 72-73.

soldat ou officier allié, excepté dans le chef-lieu du département. Je portais à un chapeau français une cocarde blanche, et mon habit était muni de vingt-deux boutons à trois fleurs de lis et à la couronne. Non seulement personne ne m'a inquiété ou insulté, mais j'ai partout reçu l'accueil le plus satisfaisant.

Aussitôt que j'arrivais dans un village, un bourg ou une ville, toute la population se précipitait autour de moi; j'étais étouffé d'embrassements, accablé de questions : Quel roi avons-nous? Aurons-nons Louis XVIII? Peu nous importe, disaient quelques-uns, qui nous gouverne, pourvu qu'il règne avec une constitution libérale. Nous nous ferions tuer jusqu'au dernier plutôt que de souffrir la dîme et les droits féodaux. Nous aimons tous Louis XVIII, mais nous craignons que la noblesse ne veuille rétablir les droits et la dîme. Serons-nous partagés? etc., etc. Il fallait répondre à tout cela, ne point trop heurter les opinions. J'étais exténué, et pour me soustraire à cet état, j'ai quitté le département et suis revenu en Suisse pour y respirer. Il est vrai que j'étais un peu indisposé précédemment.

Tout était déjà fini dans le Jura avant l'entrée des alliés. Les bons avaient été soutenus, encouragés par les écrits et les nouvelles qui y avaient circulé ; les bonapartistes étaient terrifiés et n'avaient plus aucun espoir du triomphe de Bonaparte. Le cœur de tous n'était point encore changé, mais leur esprit était convaincu.

Pas un seul coup de fusil n'a été ni ne sera tiré, dans le Jura, par aucun de ses habitants. Les fortifications des Rousses et de la Faucille n'ont été défendues que par des étrangers, troupes de ligne, gardes nationaux de Gex, de Vesoul, etc. Pas un habitant des Rousses n'a pris les armes, et si douze maisons ont été brûlées, la faute en est à 200 paysans de l'Ain et de la Haute-Saône, sans uniforme, que les Autrichiens ont pris pour des gens des Rousses. Ceux de Morez ont empêché qu'on ne défendît le fort qui en fermait l'entrée. Et ne croyez pas que le nombre ait épouvanté les Jurassiens ; il est entré très peu d'alliés dans le Jura, et il n'en est pas resté un seul dans tout le trajet des Rousses à Lons-le-Saunier.

Cependant au retour de Bonaparte et l'année dernière (1814), les têtes y étaient montées peut-être plus qu'elles ne sont aujourd'hui en Alsace et en Lorraine. Ainsi le Jura ne fera pas brûler une amorce, à moins que quelque maladresse ne vînt échauffer les esprits.

Les deux modifications à la charte, dont nous vous avons parlé,

sont nécessaires au repos public. Ce n'est point ici mon opinion privée que j'énonce. C'est l'opinion presque générale. Je sais que tout cédera à la force, mais une fois que les alliés seront rentrés chez eux, les passions comprimées se réveilleront. Bonaparte reste, c'est le moins dangereux, Napoléon II existe et grandit, etc., tous prêts à saisir le moment favorable pour une nouvelle révolution. Mais si les Bourbons protègent ce qu'on appelle les droits de la nation, s'ils respectent l'opinion, cette reine du monde, ils sont éternels et conjureront tous les orages.

Peut-être l'émission d'une opinion semblable déplaira à des Français respectables qui croient qu'il ne faut point faire de concessions (c'est leur terme, qui, par parenthèse, n'est pas très libéral), mais l'amour de la patrie l'emporte sur toutes les considérations, ainsi que mon vœu bien sincère de voir heureuse et florissante la dynastie des Bourbons, qui seule peut maintenant garantir mon existence.

Si j'avais défendu les principes d'un royalisme absolu, j'aurais été bien sûrement lapidé dans le Jura et je ne conseille à personne de s'y présenter, du moins de sitôt, avec cette couleur. Les royalistes purs ou absolus s'y composent de la plus grande partie des nobles, des prêtres dits inconstitutionnels et de leurs partisans, ce qui en total ne forme pas un dixième de la population; ils sont timides, peu aimés. S'ils triomphent, ils seront détestés, malheureux, toujours en guerre et en danger. Les neuf dixièmes sont ou seront dévoués à Louis XVIII s'ils en obtiennent une constitution libérale; la constitution de 91, amendée de la charte modifiée, vaudrait au roi plus que des armées.

Ne pensez pas que c'est l'amour pour Bonaparte qui, dernièrement, a mis la nation en mouvement; tous...., tous, excepté l'armée (n'en espérez rien, il faut la dissoudre) et quelques bandits qui voyaient en lui un chef de brigands, ne voulaient s'en servir que comme d'un mannequin. C'est la haine des idées féodales, ce sont les divisions particulières qui les ont rapprochés un moment d'un tyran qu'ils se proposaient ensuite d'abattre. Déjà le drapeau blanc flotterait dans tout le Jura si l'on connaissait la pensée du roi; mais on craint de mauvais conseillers; s'ils prévalent, on obéira, mais on se bornera à obéir.

Dans plusieurs villes, le drapeau blanc avait été arboré, mais il a été retiré, non pas par la crainte de voir les alliés vaincus, on est sûr qu'ils ne le seront point, mais par celle d'être trompé dans son attente. Aussitôt que l'ordre ou plutôt que le signal sera donné par l'autorité, ce signe de la restauration reparaîtra par-

tout. D'un autre côté, le drapeau tricolore (dépopularisé par Bonaparte) n'existe plus nulle part; personne, pas même les demi-soldes, ne porte la cocarde dite nationale.

Il n'y a plus rien à faire dans le Jura que de replacer ou changer quelques fonctionnaires qui feront arborer de suite et respecter le drapeau blanc. Pour tout cela, il n'est besoin que de la permission du général allié. Toute autre protection est inutile. C'est assez protéger que de laisser faire.

J'aurais désiré, monsieur le comte, que vous eussiez été témoin de mon voyage, vous auriez joui du bien que vous avez fait, car c'est à vous seul que je le rapporte, puisque vous seul nous en avez fourni les moyens.

Plusieurs personnes, en me voyant partir, avaient craint pour moi. Il est vrai que quelques bandits auraient pu chercher à me surprendre. Mon air de gaieté et de sécurité parfaite leur a ôté jusqu'à l'idée de s'attaquer à moi. J'ai voyagé au milieu des corps francs; j'ai descendu dans des auberges où je savais qu'ils étaient rassemblés. Ma sérénité et ma popularité les ont désarmés. J'ai loué leur courage, mais j'en ai combattu l'objet. Je n'ai pas entendu une seule voix qui m'accusât et j'ai été partout le bienvenu.

A Lons-le-Saunier, j'ai reçu la visite d'une dizaine de nobles qui ont pleuré de joie en revoyant la cocarde blanche et les fleurs de lis et qui, dans leur émotion, me disaient : Il ne faut point de roi chartrier, point de constitution. Je riais de leur bonne foi et je leur ai répondu avec ma franchise ordinaire. J'ai vu que, s'il le fallait absolument, ils se soumettraient à une charte pour avoir un roi aimé de tout le monde, que quelques-uns dans des moments d'humeur ont appelé un roi jacobin, mais que pourtant ils aiment, car il est bon, c'est le cri général.

Il est une classe d'hommes généralement exécrés, c'est celle des prétendus républicains qui ont volé les biens nationaux en les achetant au trentième de leur valeur, je parle seulement des biens soumissionnés, et qui, par différentes voies illégales, ont acquis des fortunes colossales. Sans doute la vente des biens nationaux doit être maintenue, mais tout bien acheté, lorsqu'il y a lésion d'outre moitié, doit payer le complément. Et puis les félons peuvent être attaqués dans leurs biens et tous les brigands dont il est ici question sont aussi des traîtres au roi et à la patrie. Ils ont fourni les chefs à tous les corps francs. Le nommé Vuillier (1), de Dole, s'est acquis ainsi 80,000 livres de rente; mais le

(1) Vuillier (Simon), né à Quingey en 1740, mort à une date incon-

plus fameux, le plus haï, le plus méprisé de tous, c'est l'avocat Janet (1), ex-commissaire en Toscane, voleur des diamants de la reine d'Étrurie, le juif du Jura, qui, en 89, payait 20 francs d'imposition et qui est riche aujourd'hui à 10 ou 12 millions. Frapper de semblables brigands, c'est se populariser et faire rentrer au trésor des richesses qui lui appartiennent. C'est ainsi que Sa Majesté, en rendant justice et en faisant pousser des cris de joie, rétablira ses finances, etc.

---

nue, député du Doubs à l'Assemblée législative de 1791, juge de paix à Dole sous l'Empire, avait représenté l'arrondissement de Dole à la Chambre des Cent-Jours.

(1) C'est évidemment le personnage qui en 1814, à Paris, fut placé par Pasquier auprès du gouverneur militaire russe, le général de Sacken, pour le conseiller.... « Je choisis un maître des requêtes nommé Janet, qui avait été de la consulte française à Rome. Je savais sa grande habitude des affaires et son infatigable activité. » (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. II, p. 275.)

Il était né à Saint-Julien (Jura) le 30 janvier 1768, et mourut à Lons-le-Saunier, le 29 septembre 1841. Il fut successivement : conseiller de préfecture du Jura après le 18 brumaire, député au Corps législatif de l'an XII à 1808, représentant à la Chambre des Cent-Jours pour le collège de département du Jura, conseiller d'Etat après 1830, et enfin député du premier collège du Jura en 1837.

LES SALINES DU JURA

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. Henri MAIROT

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 26 juillet 1894)

MESSIEURS,

Le concours d'économie politique dont le sujet était, pour cette année, les Salines du Jura, nous a valu un mémoire très étendu sur l'industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française. L'auteur est à coup sûr un investigateur patient et sagace de nos vieilles chartes comtoises; il a compulsé les travaux des historiens et des économistes ; mais, soucieux d'appuyer sur des témoignages certains la relation qu'il voulait écrire, il a surtout pris soin de rechercher dans les archives du Doubs et du Jura les règlements des salines et les actes de toute nature où un fait, une date, une mention quelconque, pouvaient lui procurer un renseignement utile. Il a su disposer toutes ces indications en bon ordre, et nous a ainsi donné une histoire complète du principal groupe des salines de

Franche-Comté, celles de Salins. Au moyen âge et jusqu'à ces derniers temps, c'est Salins qui a, pour ainsi dire, le monopole de la production du sel : les usines qui servent à l'exploitation, la grande saunerie, le puits à muire, la chauderette de Rosières, sont régies par des dispositions spéciales, et forment un domaine d'une espèce unique, où les droits de propriété, la direction, la division du travail, la vente et la répartition des produits sont minutieusement réglés; c'est la mise en œuvre, au profit du prince et d'un certain nombre de privilégiés, d'un monopole qui a duré plus de cinq cents ans. L'histoire de ce monopole n'avait pas encore été présentée dans son ensemble. L'auteur du mémoire soumis à l'Académie a rempli cette lacune, et il l'a fait de telle sorte que, même au point de vue économique, ses recherches ont une réelle valeur.

Le sujet proposé comportait sans doute une extension plus grande ; il nous autorisait à espérer, après l'histoire de l'ancien régime, celle des transformations qui se sont produites dans la fabrication du sel et dans l'exploitation des gisements salifères. Notre auteur n'a pas cru devoir aborder cette seconde partie, assurément plus facile à traiter que celle dont il s'est occupé. Mais, s'il s'est borné à la période ancienne, s'il a pris, comme il était naturel, Salins pour objet principal de son étude, il n'a pas négligé pour autant les documents relatifs aux autres salines de Franche-Comté. Il nous dit l'origine et les vicissitudes de l'exploitation à Grozon, à Lons-le-Saunier, à Montmorot, à Soulce près de Saint-Hippolyte, et à Saulnot près d'Héricourt; il mentionne même à Scey-sur-Saône une saline qui n'a eu qu'une existence éphémère. Il remonte à l'origine de la propriété des diverses sources d'eau salée, et la suit à travers l'histoire agitée du moyen âge. C'est ainsi qu'il retrouve, dans des bulles du pape Alexandre III en faveur de l'abbaye de Lucelle, une mention de la saline de Soulce ; qu'il nous apprend que le puits de Saulnot était la

propriété des comtes de Montbéliard, et que les sources salées de Scey-sur-Saône ont passé de la maison de Traves aux maisons de Choiseul et de Bauffremont.

Vous me permettrez, dans l'analyse du mémoire, de négliger ces parties accessoires pour me borner à ce qui concerne Salins. L'auteur a établi avec une grande netteté les trois divisions de son livre : histoire, exploitation, commerce. Je ne puis mieux faire que de résumer ses recherches dans l'ordre même où il nous les a présentées.

On connait mal les commencements de l'industrie du sel dans le Jura. M. Monnier, interprétant les lieux dits, pense que les Grecs, ou peut-être les Toscans seraient venus l'importer dans nos pays. Il n'y a là qu'une simple hypothèse. On peut seulement conclure de l'abondance des objets antiques trouvés sur les territoires de Grozon, Lons-le-Saunier et Montmorot, à une occupation très ancienne de ces contrées. Un passage de Strabon, une mention dans une vie de saint Oyan écrite vers le commencement du VIe siècle, un testament de Widradus ou saint Waré vers l'an 721, fournissent déjà des indications plus sérieuses. Puis viennent les documents qui établissent les droits de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune ou Saint-Maurice en Valais sur Salins. L'auteur analyse ces vieilles chartes, admet l'authenticité des unes, conteste celle des autres, en donnant de ses opinions des motifs plausibles. J'indique en passant ces pages à ceux de nos confrères qui s'occupent de paléographie, et je me contente de dire qu'aux environs de l'an 1000 les mentions relatives aux salines deviennent nombreuses dans les chartes. Les indications patiemment recueillies dans le mémoire contiennent déjà des détails précis sur le régime des salines à cette époque. A Grozon, le prince est seul propriétaire du puits ; mais, ensuite de concessions, certaines abbayes, celles de Rozières, de Balerne, ont, à côté des siennes, leurs propres bernes ou usines de fabrication, et toutes

ces bernes sont réunies dans une enceinte commune. Salins compte deux groupes de sources salées : la grande saunerie située dans le Bourg-Dessus, propriété héréditaire des sires de Salins sous la souveraineté des abbés de Saint-Maurice, le puits à muire, dans le Bourg-Dessous, propriété des comtes de Bourgogne. Auprès du puits, comme à Grozon, des bernes dont les exploitants semblent avoir eu une part dans la propriété des sources. Divers documents nous montrent, au début du XIe siècle, le comte Otte Guillaume concédant au monastère Saint-Bénigne, de Dijon, l'emplacement d'une chaudière à Salins, le roi de Bourgogne, Rodolphe III, approuvant une dotation semblable faite par Hugues de Salins au chapitre de Saint-Anatoile, l'empereur Henri III confirmant les droits de l'Église de Besançon sur quatre chaudières établies à Salins.

C'est en 1237 que la saunerie entre dans la maison de Bourgogne-Chalon, pour n'en plus sortir qu'à la conquête de Louis XIV. Le partage de la succession de Jean de Chalon amène la division de la saline entre ses héritiers : c'est l'origine des *Parçonniers*, dont on retrouve souvent le nom dans l'histoire de Salins. En même temps, le puits à muire devient la copropriété d'une quantité de personnes ou de communautés, nommées les rentiers du Puits, qui tiennent leurs droits des comtes de Bourgogne. Ces parts prennent les noms de meix, quartiers et seilles, chaque meix formant quatre quartiers, et chaque quartier cent vingt seilles. Toute l'eau salée ou la muire extraite du puits forme environ cent quatre meix. Malgré cette extrême division de la propriété, il n'y avait guère, au XVe siècle, qu'une dizaine de bernes au Bourg-Dessous ; certains rentiers amodiaient leur part ; d'autres, que l'on appelait *quartiers volages*, s'entendaient avec les possesseurs des bernes pour la fabrication du sel qui leur revenait.

On trouve dans Gollut une liste des rentiers ecclésiastiques, et dans un inventaire de l'abbaye Saint-Vincent de

Besançon un état général des rentiers existant au commencement du XVII[e] siècle. Ces personnages forment, sous le nom de *Seigneurs rentiers du Puits*, une corporation qui relève du conseil ou parlement du prince. Vers l'an **1600**, les rois d'Espagne commencèrent à racheter les parts des rentiers et à les réunir au domaine.

Outre les concessions d'eau salée, d'autres rentes, celles-ci payables en sel, avaient aussi été établies sur les salines; ces rentes consistaient en un nombre déterminé de charges ou paniers de sel; à partir du XIV[e] siècle, elles furent stipulées payables en argent. On a du comte Jean de Chalon plus de deux cents chartes constituant à la charge de la grande saunerie de Salins de ces sortes de redevances, la plupart perpétuelles, quelques-unes viagères. C'étaient des sortes de fiefs qui pouvaient être possédés par les roturiers. Comme les rentes en muire, celles-ci furent aussi peu à peu rachetées par les seigneurs de la saunerie.

Nous avons déjà vu que Grozon appartenait aux comtes de Bourgogne : il en était de même de la source d'eau salée de Lons-le-Saunier, sous réserves toutefois de certains droits en faveur des bourgeois de la ville.

Dès le temps de Jean de Chalon, les bernes réunies au Bourg-Dessus, à Salins, ne formaient qu'une usine, la grande saunerie, à côté de laquelle subsistait seule avec une certaine autonomie la Chauderette, petit établissement concédé à l'abbaye de Rosières. Les princes de la maison de Chalon, propriétaires de la saunerie, cherchèrent de bonne heure à être seuls maîtres de la production du sel; ils essayèrent, dans ce but, d'acheter le puits à muire; mais leur tentative resta sans succès. Ils arrivèrent du moins à éteindre la concurrence de Lons-le-Saunier et de Grozon en supprimant ces deux salines. La saline de Lons-le-Saunier avait été détruite en 1318. En 1368, la comtesse de Bourgogne, Marguerite de France, faisait subir le même sort à Grozon, ensuite d'une entente

avec les Parçonniers de Salins; elle transportait en même temps à Salins le service des rentes jusqu'alors constituées sur Grozon.

La destruction du puits à muire aurait mieux servi encore la cause du monopole. Ne pouvant l'obtenir, les ducs de Bourgogne s'en remirent à leurs conseillers du soin de trouver dans le droit romain des textes qui leur permissent de s'attribuer la propriété exclusive des Salines. Cette prétention aboutit en 1423 à un procès contre les rentiers du puits : le prince soutenait qu'il avait seul qualité pour exploiter la saline, sauf à délivrer aux rentiers les quantités de sel auxquelles ils avaient droit.

Après une enquête, il fut déclaré, en 1424, que le puits était *mis sous la main de Monseigneur*. Très inquiets, les rentiers envoyèrent auprès du duc une ambassade présidée par l'archevêque de Besançon. Des commissaires furent alors nommés; mais circonvenus et très probablement corrompus par les rentiers, ils furent d'avis que le duc n'avait d'autre droit que de recevoir chaque année, sur la production du puits, six quartiers et dix seilles de sel, et 200 livres en argent. Le parlement de Dijon rendit un arrêt conforme en 1425.

Des conventions intervinrent plus tard entre le puits, la saunerie et la chauderette de Rosières pour fixer le prix du sel. Les ducs de Bourgogne revendiquaient, en vertu de leur droit régalien, le cours exclusif pour le sel de Salins, dans tout le ressort de l'archevêché de Besançon; on les voit en 1441 s'opposer à l'introduction du sel de Saulnot dans la province; en 1489, faire interdire l'exploitation de la saline de Soulce. Même lutte contre Montmorot, où l'usage de la source salée est sévèrement réglementé; contre Tourmont, où une saline, créée vers la fin du xve siècle, est détruite par l'autorité du prince. Le monopole fut tout aussi rigoureusement maintenu aux siècles suivants.

Le rachat des parts des rentiers se poursuivit sans interruption à partir du xv° siècle. En 1470, Charles le Téméraire rachète quarante-neuf quartiers du puits à muire au prix de 500 fr. le quartier; en 1571, le duc d'Albe continue la même politique: le quartier vaut alors 1,700 fr.

Les parts sont tantôt rachetées, tantôt converties en rentes perpétuelles payables en argent. Les négociations étaient faciles avec les rentiers ordinaires ; mais nombre de communautés religieuses avaient aussi des droits sur les salines, et le rachat semblait interdit par la défense générale d'aliéner les biens d'église. L'autorité civile recourut successivement aux papes Clément VIII et Paul V : celui-ci délégua l'évêque de Bâle et l'évêque de Genève (c'était alors saint François de Sales) pour résoudre la difficulté. Dans une réunion tenue à Baume-les-Dames, les délégués ratifièrent les échanges et les ventes, en prenant pour règle le prix de 100 fr. de rente par quartier de sel; ils fulminèrent, le 13 novembre 1609, au nom du pape, la bulle qui confirmait cet accord.

Dès la fin du règne de Philippe II, le roi était devenu propriétaire de tout le puits à muire; la chauderette de Rosières fut absorbée vers le même temps; il subsistait seulement à la grande saunerie quelques quartiers qui ne furent cédés que vers le milieu du xvii° siècle. Au moment de la conquête française, le roi était maître absolu des salines; par contre, la trésorerie de Salins se trouvait grevée d'un grand nombre de rentes perpétuelles inscrites pour faire face au rachat.

La seconde partie du mémoire, qui traite de l'exploitation, est, de beaucoup, la plus intéressante. Dans la partie historique, la succession des faits et des dates n'est pas exempte d'une certaine sécheresse, et parfois même de quelque confusion. L'œuvre n'est réellement vivante que dans les pages assez rares où quelque incident vient ranimer le récit. La suite de l'ouvrage offre un autre caractère :

l'auteur nous y présente successivement les divers officiers de la saunerie, énumère leurs charges et leurs attributions, fait connaître leur situation sociale, leurs privilèges et leur traitement. C'est l'objet de deux chapitres très étudiés, l'un sur l'administration de la saunerie, l'autre sur la fabrication du sel. Le tableau est curieux, surtout si on le rapproche, soit de nos usines actuelles, soit des manufactures où, de nos jours, l'État exerce ses monopoles.

Une ordonnance de Philippe le Hardi, rendue en 1402, arrête dans ses grandes lignes le régime sous lequel l'exploitation va se poursuivre pendant les deux siècles suivants. A la tête de la saunerie et sous la seule surveillance de la Chambre des comptes de Dijon, un directeur général, le *Pardessus*, a la haute main sur l'administration; les officiers supérieurs, le portier, les clercs des rôles, le maître moutier, sont nommés par le prince sur sa présentation; il peut, après avoir pris l'avis du conseil de la saunerie, destituer ou priver de traitement les officiers en faute; il nomme aux emplois inférieurs et reçoit le serment que prête tout agent avant d'entrer en charge. Dès l'année 1249, la saunerie avait été soustraite à la juridiction ordinaire; le pardessus y exerçait la haute, la moyenne et la basse justice; au dehors, il avait compétence pour toutes les affaires relatives au sel, et jugeait tous *abus faits en l'usage des sels*, sans réserve d'un droit d'appel conféré d'abord aux châtelains, ensuite au conseil du duc et à la Chambre des comptes de Dijon, plus tard enfin au parlement de Dole. Il avait pour huissiers de son tribunal les *Guettes*, qui étaient chargés de la police à l'intérieur de la saunerie; pour sergents les *Forestiers*, qui surveillaient la vente et l'usage du sel dans toute la province et signifiaient les procès-verbaux et les actes d'assignation aux délinquants.

Le pardessus jouissait d'un traitement de 300 livres par an et d'avantages indirects considérables. La charge était

très recherchée, et fut toujours occupée par des personnages de distinction : ainsi, vers la fin du XVIe siècle, par le chancelier Perrenot de Granvelle, et, après lui, par son fils, M. de Chantonnay, ambassadeur en France. On comprend que de si hauts seigneurs, pourvus d'autres emplois extérieurs qui exigeaient leur présence, aient été peu assidus à l'exercice de leurs fonctions. Aussi dès le commencement du XVe siècle, voyons-nous un autre officier, le *lieutenant du pardessus*, devenir le véritable chef de l'exploitation : ce lieutenant était choisi indifféremment parmi les gentilshommes ou parmi les bourgeois; c'était plus ordinairement un homme de loi. Il avait sous ses ordres un *portier*, préposé à la garde du sel et de l'eau salée, qui était, par ordre de rang, le troisième à la saunerie. Chaque semaine, le conseil, formé de tous les officiers, se réunissait dans la chambre des rôles, et faisait dresser par les clercs le procès-verbal de la séance. Bien instruit des affaires de l'usine, il en contrôlait toute la direction.

Ce régime dura jusqu'en l'année 1601, époque où l'archiduc Albert mit la saunerie en amodiation. M. de Nancray en fut le premier fermier. Après lui vinrent des négociants qui, dans des adjudications régulières, étaient déclarés amodiataires pour sept ou neuf années. Les fermiers devaient souffrir auprès d'eux des commis nommés par le prince; ils n'avaient pas le pouvoir judiciaire; les attributions du pardessus dans ce domaine avaient été transférées à un juge nommé par le roi.

L'administration du puits à muire était plus démocratique que celle de la saunerie. Les rentiers se réunissaient chaque année en une assemblée nommée *répons*, dans laquelle le prince, représenté par son trésorier, n'avait qu'une seule voix comme tout autre participant. C'est dans cette assemblée que les rentiers recevaient le compte des amodiateurs, ou moutiers, auxquels était confiée la fabrication. Les moutiers formaient une corporation fermée;

le métier s'y transmettait de père en fils, ou tout au moins dans les mêmes familles. Leur nombre était de quinze en 1149, de trente-six en 1424. Dans l'origine, les rentiers affermaient aux moutiers, à un prix débattu et fixé d'avance, la quantité d'eau salée à laquelle ils avaient droit; le moutier fabriquait le sel et en tirait parti à sa convenance. Plus tard, le moutier devint un simple ouvrier à façon, rémunéré par un traitement fixe.

L'administration du puits était exercée par trois catégories de préposés, les assommeurs, représentant les rentiers, les officiers chargés de surveiller la fabrication, les vendeurs, délégués à la vente du sel; comme à la saunerie, il y avait chaque semaine réunion du conseil. Il existait au puits à muire une prévôté, véritable fief pourvu de revenus et ayant droit à certaines redevances. Le bénéfice de la charge était réparti entre plusieurs prévôts : un juge choisi par eux rendait la justice en leur nom.

La chauderette de Rosières était tenue en régie.

Au XVIIe siècle, les règlements furent modifiés, et il n'y eut plus qu'une direction unique, commune aux trois sauneries.

Le tableau de l'administration ainsi tracé à grands traits, le mémoire entre dans le détail de la fabrication. Voici d'abord la description des bâtiments. La saunerie forme une vaste enceinte de 163 toises de longueur sur 50 de largeur, dont la porte, abritée sous une tour pentagonale, est, en tout temps, sévèrement gardée : au centre de l'édifice, une construction, qui comprend, entre autres pièces, le prétoire et la chapelle, recouvre l'ouverture du puits.

La saline du Bourg-Dessous se compose de plusieurs bâtiments distincts. La partie principale, où sont situées la chapelle et les salles de réunion, est flanquée de deux tours : elle est de forme hexagonale.

Les puits proprement dits sont de vastes caves voûtées

au fond desquelles jaillissent les eaux. A la grande saunerie, il y a deux de ces caves, réunies par un couloir. La voûte de l'une d'elles n'a pas moins de dix mètres de hauteur : un escalier de quarante marches donne accès jusqu'à la *doye* qui contient les sources.

Le puits à muire est dans des proportions plus grandioses encore : c'est un caveau de vingt-deux mètres de profondeur, qui comprend plusieurs étages et où l'on descend par un escalier de soixante-dix-sept marches. Notre auteur aurait pu, sans nuire à la gravité de son mémoire, rappeler ici la pittoresque description du vieil historien Gollut : « Les retentissements des rouages qui, en leurs criards contournements, font quelques gémissements et des voix plaintives, comme des personnages languissant en quelque douloureux tourment...., la chute et les distillations qui découlent goutte à goutte, la course gazouillante et fuyarde des ruisseaux, enfin la nuit et l'obscurité qui règnent partout. » « Oh ! quel épouvantement, ô quelle terreur, ajoute Gollut, si quelqu'un étant sans compagnie et sans lumière, au-dessous des premiers degrés de pierre, sentait la fuite des ruisseaux bruyants, la course de tant de fontaines et les chutes de tant de rochers, sans apercevoir d'où pourraient procéder les voies et les bruits, et sans voir la clarté, sinon celle qui, comme par la fente d'un très haut soupirail, donne et passe au travers d'un angle de la caverne (1) ! »

Bien que toute la narration de Gollut soit fort curieuse, il est temps de revenir à notre mémoire et de constater avec lui que l'on ignore l'époque de la construction des puits ; ils remontent certainement à une haute antiquité, ils sont aujourd'hui encore dans un état de conservation parfaite.

---

(1) Gollut, *Mémoires des Bourguignons de la Franche-Comté*, liv. II, ch. xxviii.

D'après l'auteur, la saturation des eaux était de 23 à 25 degrés pour le puits à muire, de 11 à 12 degrés pour la grande saunerie ; quelques sources ne dépassaient pas 1 à 2 degrés. Les puits contenant à la fois des eaux salées et des eaux douces, on veillait avec soin à les isoler les unes des autres. Les eaux salées, réunies dans des cuves en sapin, étaient montées à la surface au moyen de divers appareils. C'était tantôt le *gréau*, qui consistait essentiellement en un long fléau auquel était attaché un seau, tantôt la *signole*, dont les godets superposés ressemblaient fort à ceux de nos dragues actuelles. C'est en 1750 seulement que l'on commença à se servir de pompes mues par un appareil hydraulique.

Les eaux salées une fois au niveau du sol étaient versées dans des *lons*, grands récipients de la contenance de vingt-quatre muids que l'on tenait soigneusement fermés et qui communiquaient avec les bernes par des canaux de bois. Elles étaient ensuite distribuées aux *meix*, où se faisait la fabrication.

Le meix se composait de trois parties : la *berne*, qui remferme la chaudière ; l'*ouvroir*, où le sel est mis en pains ; l'*étuaille*, où on le conserve. La chaudière, soutenue à l'intérieur par des chaînes, est d'une capacité de douze à quinze muids. Les moutiers y font cuire l'eau salée au moyen d'un feu violent maintenu pendant quinze ou dix-huit heures. Des femmes amènent avec des râteaux le sel au bord de la chaudière ; les moutiers le retirent ensuite et le portent à l'ouvroir ou à l'étuaille.

Les nombreuses chaudières constamment en feu à Salins exigeaient une grande consommation de bois : car l'on n'évalue pas à moins de soixante-quinze stères la quantité de combustible alors employée à la production de cent quintaux de sel. Des ordonnances du prince avaient réservé, dès le XVIIe siècle, au service exclusif des salines tous les bois existant autour de Salins dans un

périmètre de trois lieues : en 1581, une autre zone supplémentaire, de trois lieues également, était encore affectée au même usage. Le mémoire entre en de longs détails sur l'exploitation de ces forêts, qui étaient laissées à la direction exclusive des officiers de la saunerie, sur la livraison des bois amenés à Salins par des chariots réquisitionnés, sur la réception et le paiement des quantités fournies. Un essai fait en 1629 pour chauffer les chaudières à la houille ne fut pas continué, l'usage de ce combustible ayant été reconnu odieux et désagréable. On employait au XVII[e] siècle 6,500 chevaux et 320 mulets au seul transport des bois; trente ouvriers étaient nécessaires chaque jour pour empiler le bois dans les bûchers.

L'ouvroir était l'atelier où le sel, d'abord déposé sur un plan incliné — pour lui faire perdre une partie de son humidité, était ensuite aggloméré en pains, puis complètement desséché sur de longs brasiers chauffés au charbon. Trois sortes d'ouvrières, les *mettari*, les *fassari*, les *sechari*, étaient employées à ce travail, les premières pour pétrir le sel et le placer dans l'écuelle qui devait lui donner sa forme, les dernières pour veiller au séchage.

Les pains ou salignons, portés à l'étuaille, étaient rangés dans des paniers hauts et étroits, faits de tresses de bois que l'on nommait des *benates :* chaque benate contenait douze salignons superposés ; quatre benates formaient une charge de sel du poids de cent quarante livres environ. La plus grande partie du sel fabriqué était ainsi vendue en pains dont le type, les marques et la grosseur variaient suivant leur destination. Une autre portion, qui se vendait sous le nom de sel trié, était portée directement de la chaudière à l'étuaille : après le temps nécessaire à la dessiccation, ce sel était placé dans des bosses ou tonneaux de sapin, et l'on en réduisait le volume en le foulant sous les pieds ou avec un pilon : chaque bosse contenait 560 livres de sel.

Le personnel des salines comportait, outre les officiers et les ouvriers déjà cités, des clercs des rôles, ayant le titre de tabellions généraux, qui tenaient les comptes et recevaient les contrats, des clercs des puits, des clercs portiers, chargés de délivrer le sel, des clers ventiers et et des clercs payeurs préposés aux ventes et aux paiements. Le mémoire indique la condition et le traitement de ces diverses personnes. Il nous apprend aussi que certains emplois, ceux des fèvres ou chaudronniers et des benatiers ou fabricants de paniers étaient héréditaires, et que les titulaires de ces emplois, parfois peu soucieux d'exercer leur métier, pouvaient se faire suppléer.

Le nombre des ouvriers, qui était de quatre-vingts seulement en 1475 à la saunerie, avait été décuplé en 1650. Ces ouvriers ne pouvaient, sous peine de prison, abandonner leur métier. Au puits à muire au contraire, la liberté était entière. En 1561, le salaire payé aux hommes occupés à l'extraction du sel n'était pas, dit un mémoire du temps, pour vivre sans piller ni voler; leur logement était des plus misérables. Aussi les plaintes des ouvriers étaient-elles nombreuses. Cependant ces places étaient très recherchées : c'est du moins ce qui parait résulter d'une pièce dans laquelle l'archevêque de Palerme, Jean Carondelet, sollicite pour une de ses cousines une place d'ouvrière au puits à muire.

La troisième partie du mémoire a pour objet le commerce du sel et sa répartition dans la province et au dehors. L'auteur fait connaître le régime institué par les ducs de Bourgogne pour régulariser la production des salines. Dès l'année 1369, à la démolition de Grozon, la comtesse Marguerite décide que, seul, le sel de Salins sera consommé dans le comté de Bourgogne. Dès lors, la vente du *sel d'ordinaire*, celui qui était livré aux communautés, comporte deux régions bien distinctes, celle d'amont, partage de la grande saunerie, celle d'aval, réservée au puits à

muire. La montagne palatine, c'est-à-dire le premier plateau du Jura, détermine la direction du *chemin saulnot* qui sépare les deux régions, en passant, à l'est de Salins, par Nans-sous-Sainte-Anne, Bolandoz, Vuillafans, le Valdahon, Vellevans et Pont-de-Roide; à l'ouest, par Arbois, Poligny et Voiteur, pour suivre ensuite le cours de la Seille.

Les diverses catégories de sel, facilement reconnaissables aux différentes formes des pains, sont rigoureusement cantonnées dans les limites fixées; le sel de *porte*, plus avantageux, est réservé aux environs de Salins : c'est l'équivalent du traitement privilégié accordé actuellement aux zones frontières pour la vente du tabac. Le sel trié est vendu à bas prix aux confins de la Lorraine pour *rebouter* le sel lorrain. Le sel du puits à muire, livré en salignons d'un poids plus considérable, ne peut circuler au delà des limites d'aval; celui de la saunerie ne peut être consommé que dans la région d'amont, soit à l'est de Salins. Des agents, nommés forestiers, ayant droit de visite chez les habitants, assurent l'observation de ces règlements.

Toutes les semaines d'abord, et, plus tard, une fois par quinzaine, les maïeurs et échevins des communautés font prendre à Salins le sel d'ordinaire attribué par le rôle aux habitants de leurs villes ou villages. Les charretiers, qui ont été désignés à l'avance, prennent livraison du sel contre argent, et à des prix variables suivant la distance de la saline au lieu de destination. Il leur est délivré un billet qu'ils doivent représenter à toute réquisition des forestiers, et rapporter à leur prochain voyage après l'avoir fait signer par les échevins.

Le sel ainsi délivré aux communautés était distribué chaque semaine aux habitants contre paiement du prix.

Le sel d'ordinaire, dont la quantité était déterminée pour chaque famille, d'après les besoins présumés *du pot et de la salière*, était, suivant une délibération du parlement de 1629, inférieur de plus d'un quart aux besoins réels. De

plus, le sel nécessaire pour les fromages et les bestiaux n'était pas compté dans les quantités prévues. Le *sel d'extraordinaire* ou de vente devait servir d'appoint pour ces divers emplois ; il était livré en pains de formes spéciales. La grande saunerie, saline du prince, avait le privilège de vendre le sel d'extraordinaire dans toute la province, tandis que le puits à muire restait, pour cette catégorie encore, confiné dans ses limites d'aval.

Salins livrait ses produits, non seulement au comté de Bourgogne, mais au comté de Montbéliard et à la ville libre de Besançon ; il fournissait aussi du sel dans le Charolais, la Savoie et la Bresse. La Suisse était également pour les salines un client important. Notre auteur n'avait pas à raconter en détail les négociations poursuivies entre la Franche-Comté et la Suisse pour la livraison du sel. Il nous montre cependant les villes de Berne, de Bienne, de Fribourg et de Morez acquises aux salines comtoises dès l'année 1446, le conseil de la saunerie allant traiter à Lausanne avec les Vaudois en 1468, et les princes de la maison d'Autriche concédant aux Suisses, par traités réguliers, le sel dont ils avaient besoin. En 1508, le canton de Berne recevait chaque année 1,000 charges de sel : des marchés étaient en outre passés avec plusieurs grands personnages du canton qui utilisaient les fournitures dans leur intérêt particulier. On sait l'importance que prit cette question du sel au moment de l'invasion de la province par Louis XIV, et le rôle qu'elle joua dans les négociations engagées de part et d'autre pour obtenir, soit la neutralité, soit l'appui de la Suisse (1).

Il nous reste à dire en quelques mots, d'après l'auteur du mémoire, comment était fixé le prix du sel. Au début, les salines vendaient sans règle précise, en cherchant à obtenir le plus haut prix possible. Mais, en 1425, l'arrêt

---

(1) Maag.

du parlement de Dijon, qui reconnaissait les droits de rentiers, attribuait en même temps aux officiers du prince la détermination du prix de vente. Cette décision provoqua de la part des rentiers une protestation qui dut être tranchée par autorité de justice. Ce fut dès lors le parlement qui fixa le prix du sel d'ordinaire. Le prix du sel de vente était établi d'un commun accord entre les trois salines ; il y avait dans ce but deux réunions par an, l'une à la Saint-Michel, l'autre, dans laquelle on abaissait les tarifs, au commencement du carême.

Le monopole du sel donna de bonne heure occasion de prélever sur le peuple des contributions, des gabelles, par la perception d'un impôt à la sortie de la saunerie. En 1364, en 1368, cet impôt est perçu pour *le bien de la saunerie;* en 1436, pour l'établissement de l'Université de Dole. Plus tard, Charles le Téméraire essaya de demander à la gabelle le recouvrement du don gratuit de 100,000 fr. qui lui était concédé par la province : les villes, l'archevêque, les États, protestèrent, et le 15 juin 1474, Charles dut renoncer à son projet.

Toutefois, les princes trouvèrent moyen d'arriver à leur but en procédant à des *haussements* ou augmentations de prix. Tantôt de leur propre chef, tantôt avec l'agrément des États, ils se procurèrent ainsi, surtout de 1540 à 1603, des ressources extraordinaires, et vers le milieu du XVII[e] siècle, les États établissaient eux-mêmes une taxe sur le sel en vue du don gratuit. Ces haussements s'élevaient, au XVII[e] siècle, à 14 gros 16 deniers par charge de sel. Le prix de la charge était monté, de 13 sous en 1310, à 2 fr. 6 gros en 1645.

Au commencement du XVI[e] siècle, la production des salines était environ de trente-deux mille charges par an ; le bail de 1601 l'évaluait à une quantité double, soit à soixante-quatre mille charges. Les profits de l'exploitation étaient répartis annuellement entre le prince et les par-

conniers. La part du prince, qui était de 4,150 fr. au temps d'Othon IV (1200), s'élevait à 50,000 fr. en 1425, et à 300,000 fr. au moment de la conquête ; c'était, à cette dernière date, la moitié du revenu total de la province.

Je me borne à mentionner les quelques pages dans lesquelles, en guise de conclusion, l'auteur du livre signale les avantages procurés soit au prince, soit à la province, par l'exploitation des salines, et à mon tour aussi, je me hâte de conclure.

Le mémoire soumis à l'Académie est le fruit d'un labeur persévérant, poursuivi avec méthode, dans lequel les sources les plus authentiques ont été consultées. Les notes sont nombreuses, les pièces justificatives bien choisies. Les matières sont groupées avec ordre ; les divisions sont bien établies ; sauf quelques points de détail, tout est à louer sous ce rapport. L'auteur n'a pas craint d'entreprendre un travail qui n'avait pas encore été essayé avant lui, et il a d'autant plus de mérite qu'il a dû en rechercher avec plus de patience les éléments disséminés partout. Il apporte une contribution précieuse à l'histoire de notre province.

Il nous permettra de lui dire toutefois que son livre gagnerait en intérêt, s'il le complétait par la description et la topographie des lieux, s'il prenait soin de mettre mieux en relief les incidents historiques qui viennent de temps à autre couper la monotonie du récit. Il lui sera facile de tenir compte de cette observation, et il aura ainsi donné aux lecteurs, en même temps qu'un solide travail d'érudition, un livre très attachant.

Mais l'Académie n'oublie pas que c'est un prix d'économie politique qu'elle a à décerner aujourd'hui. Elle estime que l'auteur du mémoire a rempli d'une manière digne d'éloges le programme déjà très vaste qu'il s'était tracé, et elle n'hésite pas à lui accorder le prix de 400 fr. attribué au concours.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA CRITIQUE D'ART

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Victor GUILLEMIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juillet 1894)

MESSIEURS,

J'attacherais une importance qu'ils n'ont point aux quelques opuscules dont j'ai hasardé la publication, si j'estimais que ce mince bagage a suffi pour me valoir l'honneur d'être admis dans votre compagnie. Permettez-moi de croire que ma qualité d'enfant de Besançon, me gagnant votre bienveillance, a pu contribuer aux favorables suffrages dont je viens vous remercier, vous exprimer ma plus respectueuse et vive gratitude.

Je ne saurais oublier, Messieurs, que vous comptez dans vos rangs des artistes éminents dont notre pays est fier, comme aussi d'excellents appréciateurs des œuvres d'art : c'est pourquoi, avant d'aborder l'objet de cette étude, je me confie à toute l'indulgence de votre jugement éclairé.

J'essaierai de résumer ici fort brièvement l'essentiel de ce qu'ont enseigné quelques techniciens et des théoriciens de la critique d'art, afin de conclure à ce qu'elle doit être pour profiter également au public et aux artistes.

Malgré l'opinion assez généralement reçue que Diderot fut le véritable créateur de cette critique en France, il est bon de constater que, cent ans avant lui, l'Académie royale de peinture et de sculpture l'avait établie sur les bases les plus solides.

Dès le mois de mai 1667, dans des conférences (1) mensuelles, cette Académie élucide les grandes questions souvent agitées, qui maintenant encore sont à l'ordre du jour chez nos artistes.

Les arguments de ces peintres et de ces sculpteurs s'appuient sur des preuves tirées de la pratique de leur art, et, à ce titre, ont pour la critique la plus grande valeur.

Il ne faudrait point croire que, pour être techniciens, ces artistes demeurent étrangers à l'esthétique, dont le nom ne fut inventé (2) que près d'un siècle plus tard. Des tableaux de Raphaël et du Poussin, ils apprécient *la partie spirituelle*, comme disait Charles Lebrun, mais seulement après l'examen de l'œuvre qui la suggère, et non point *à priori*, pour l'imposer à l'œuvre, selon l'habitude des esthéticiens.

Voici d'abord de Largillière élevé à l'école des Flamands, qui enseigne à ses élèves ce qu'on doit entendre par la couleur, le clair-obscur, et cette question des valeurs de ton que tant de gens, aujourd'hui, croiraient volontiers chose nouvelle : « Vous savez, — leur dit-il, — que dans le coloris on « regarde deux choses : la couleur locale et le clair-obscur. « Que la couleur locale n'est autre chose que celle qui est

(1) Les manuscrits originaux, ou des copies du plus grand nombre de ces conférences se trouvent à la bibliothèque de l'Ecole nationale des beaux-arts à Paris.

(2) Par Baumgarten dans son *Æsthetica* (1750).

« naturelle à chaque objet, et que le clair-obscur est l'art « de distribuer les clairs et les ombres avec cette intelli« gence qui fait qu'un tableau produit de l'effet. Mais ce « n'est pas assez d'en avoir cette idée générale : le grand « point est de savoir comment il faut s'y prendre pour bien « appliquer cette couleur, et pour acquérir cette intelli« gence qui la met en valeur par comparaison avec une « autre. C'est là, à mon sens, *l'infini de notre art.* »

Après l'énonciation du principe, il l'applique à un tableau du Titien ou d'un maître de l'école flamande, pour bien montrer ce que, selon son expression, « les couleurs « font les unes contre les autres. » Il n'y a point, dit-il, « de règle ni de dose qui puisse donner une teinte de « quelque espèce qu'elle soit. » — Cela se comprend, puisqu'une couleur n'existe point par elle-même, qu'elle est modifiée par l'influence d'une couleur voisine. — Il finit par faire peindre à son élève un bouquet de fleurs blanches ou un vase d'argent, seul sur une toile, pour mieux lui apprendre, par le rendu de ces objets sans coloris, à faire abstraction de la teinte, à n'en voir que la valeur, en comparant l'intensité plus ou moins forte de la lumière et de l'ombre, ainsi que l'importance des reflets.

Il concluait alors en disant : « La nature bien vue peut « seule vous donner ces lumières originales qui distin« guent l'homme supérieur d'avec l'homme commun. Je « dis : bien vue, car si vous ne la voyez sans cesse avec *les* « *yeux de comparaison* que je vous demande, il n'y a rien « de fait. » Puis, pour prémunir contre ce coloris de convention qui caractérise la manière, il ajoutait : « Il faut « qu'il n'entre pas un objet dans votre tableau, ni princi« pal ni accessoire, que vous n'ayez étudié dans cet esprit « de lui donner la couleur juste qu'il doit avoir par lui« même, et que le ton de cette couleur soit réglé par les « objets dont il est environné. »

On avait d'abord appelé *reflets* ce que nous nommons

maintenant *valeurs*, et, comme de Largillière nous l'apprend, Oudry le désigna ensuite sous le nom d'*oppositions*. Les termes sont changés, les choses restent les mêmes.

Cette théorie du plein air dont certains peintres contemporains s'attribueraient volontiers l'invention, Sébastien Bourdon l'expose, à ne s'y point méprendre, dans une conférence sur la lumière. La différence, c'est qu'il appelle *la lumière* ce que nous nommons *le plein air*.

Les conférences de Lebrun et de Philippe de Champaigne ne sont pas moins remarquables, et l'on y voit la grande idée que ces hommes d'un esprit cultivé avaient de leur art, par la quantité de connaissances, la haute éducation qu'ils jugeaient indispensables aux peintres et aux sculpteurs.

C'est la solution de ces questions que, plus de deux siècles après, Fromentin nous dit avoir trouvée dans « *les archives de l'art* » et qu'il réédite en son livre (1) : *Les maîtres d'autrefois*, le plus sérieux ouvrage moderne de critique picturale.

« Cette loi des valeurs, — y est-il dit, — était l'a b c
« de l'art hollandais; ce devrait être l'a b c du nôtre....
« Le clair-obscur est la plus judicieuse application de la
« loi des valeurs.... Sans cet artifice où l'imagination joue
« le premier rôle, l'homme s'absente de son œuvre, ou du
« moins n'y participe plus, à ce moment du travail où sa
« sensibilité doit surtout intervenir.... Au temps des Hol-
« landais, on n'attachait au clair-obscur un grand prix et
« un grand sens que parce que cela paraissait être l'élé-
« ment vital de tout art bien conçu. »

Les Chinois et les Japonais l'ignorent, les gothiques ne l'ont point connu : chez les uns et les autres les objets sont représentés comme s'ils étaient vus de près, tous au

---

(1) *Les maîtres d'autrefois, Belgique, Hollande* (1876, in-8).

même plan, et sans air ambiant. Léonard de Vinci, le premier, y trouve le moyen de rendre « le mystère des choses par un mystère. »

« Rubens fut un très grand peintre de clair-obscur, « quoiqu'il se serve plus habituellement du clair que de « l'obscur, mais Rembrandt en est l'expression décisive et « absolue. L'école hollandaise l'a suivi et a su varier par « les plus fines métamorphoses cet élément si riche et si « divers commun à tous ses peintres....

« A l'heure qu'il est, au contraire, la peinture n'est ja- « mais assez claire, assez nette, assez formelle, assez « crue.... Ce que l'esprit imaginait est tenu pour artifice, « et tout artifice, je veux dire toute convention, est pros- « crit d'un art qui ne devrait être qu'une convention.... « Mais la peinture d'histoire? me direz-vous.... N'imagi- « nez pas qu'elle échappe à la fusion des genres et résiste « à la tentation d'entrer elle-même dans le courant.... Du « clair-obscur, la couleur des tableaux tourne au papier « japonais. »

Fromentin en conclut : « Qu'à l'état latent comme à « l'état d'études professionnelles, le paysage (propageant « la théorie du plein air) a tout envahi, qu'il a bouleversé « toutes les formules, et que, pour excuser le mal qu'il a « fait à la peinture en général, il serait heureux, du « moins, que ce genre de peinture y trouvât son compte. »

Parle-t-il de la couleur? il dit entre autres choses très judicieuses : « Il ne faudrait pas croire que pour être « coloriste, il est nécessaire de colorer beaucoup.... Il y a « des hommes, témoin Velasquez, qui colorent à merveille « avec les couleurs les plus tristes : du gris ou du brun ; » — et plus loin encore : « Les manières d'entendre la « couleur sont très diverses.... Mais une loi est commune « à tous, est observée par tous : c'est précisément la pa- « renté de l'ombre et de la lumière, et l'identité du ton lo- « cal à travers tous les incidents de la lumière. »

Ce n'est point ainsi que procède Rembrandt. Il a, lui aussi, sa pratique magistrale, mais qui diffère de celle des coloristes, parce qu'il fut, avant tout, le peintre du clair-obscur, autrement dit, pour me servir du terme employé par Fromentin : *un luminariste*.

« Rembrandt aura prouvé qu'on peut soutenir des com-
« paraisons écrasantes, sans coloris, par la seule action
« des lumières sur les ombres ; il aura par là formulé plus
« expressément que personne la loi des *valeurs*, et rendu
« d'incalculables services à notre art moderne.... Sa pein-
« ture n'est qu'une spiritualisation audacieuse et cherchée
« des éléments matériels de son art. »

Obligé, par l'exiguïté de mon cadre, de mutiler le texte pour ne vous en présenter que des coupures, et parfois de résumer trop brièvement la pensée de l'auteur, je n'ai pu, Messieurs, vous donner ici qu'une bien faible idée de la critique sérieuse et profitable faite par les hommes du métier, et de la manière dont ils traitent avec supériorité les plus importantes questions de leur art. J'ai même dû passer sous silence les jugements si compétents et si profonds que Fromentin, analysant leur méthode, s'identifiant à leur tempérament, et tenant compte de l'époque où ils vécurent, a portés sur les maitres flamands et hollandais.

Comment donc se fait-il que les semences jetées dans le champ de l'art par l'Académie royale aient cessé de porter leurs fruits ? Comment se peut-il que plus de deux cents ans après les conférences dont nous venons de parler, Fromentin en vienne à constater que le secret de l'art de peindre semble totalement perdu, et que la prétendue originalité du *faire* de nos artistes provient seulement de leurs efforts individuels pour retrouver la clef de ce secret ?.... Une partie seulement de cet art, la loi des *valeurs*, découverte tout dernièrement, — dans les archives de l'Académie, a suffi, pense-t-il, pour rendre supérieure à

ses voisines la peinture réaliste. Mais celle-ci, parce qu'elle ne s'est point servie du clair-obscur, au lieu de tableaux, ne nous a donné que des études.

Une des principales causes de cette décadence, c'est que, dans cet intervalle de deux siècles, l'école française, déjà trop naturellement portée à écouter les conseils des hommes de lettres, a subi l'influence de Diderot. Cet écrivain plein de verve, mais souvent paradoxal, n'avait point tort, certainement, lorsqu'il regrettait « de n'avoir jamais manié l'ébauchoir ou passé le pouce dans une palette. »

Diderot détourna la critique des beaux-arts de la voie tracée par l'Académie de peinture et de sculpture, de cette voie qui est la seule bonne parce qu'elle a pour base la connaissance approfondie de la technique appelée dédaigneusement par tant d'écrivains : *le métier*. Il a pourtant fallu, dans l'art pictural, passer de la mosaïque à la fresque, de la fresque et de la peinture à l'œuf à la peinture à l'huile, tout aussi bien que dans la littérature : de Ronsard à Malherbe, de Malherbe à Chateaubriand, et de ce dernier à Victor Hugo, pour trouver le dernier mot de ce *métier*. Que de recherches et de labeurs avant de constituer la peinture des grands siècles, comme la langue de nos meilleurs écrivains !

Dans la masse d'idées contradictoires qu'il a remuées, il serait bien étonnant que Diderot n'eût point saisi quelques vérités, et cela lui arrive parfois en écrivant ses *Salons*. Mais alors, ce sont des vérités générales applicables à tous les arts également, tandis qu'il ne nous instruit point de celles qui sont spéciales à l'art dont il parle. Ce prétendu créateur de la critique d'art ne nous a jamais dit exactement, et pour cause, ce que c'est qu'un coloriste, ce que les couleurs ont de beau pour l'œil du peintre, ou les lignes pour celui du dessinateur. Les choses que le vulgaire entrevoit d'une façon vague et confuse, il ne les

éclaircit point. Une fois seulement, il semble qu'il va nous instruire sur les limites de la peinture et de la sculpture [1], mais c'est là une exception dans son œuvre, et c'est avec aussi peu de précision que les profanes qu'il se sert de ces mots : le dessin, la couleur.

Il nous eût pourtant semblé bon et tout naturel qu'il nous initiât à la langue, à la grammaire des différents arts et à leur puissance d'expression suivant chacun de leurs genres.

Nous venons de voir, en partie du moins, ce que Diderot ne nous enseigne pas : en revanche, il nous apprend tout autre chose que ce qui est du domaine de la plastique : « Qu'y a-t-il de plus étonnant, — a dit l'éminent [2] professeur Caro, — que ce mélange d'enthousiasme pour la vertu et d'immoralité absolue qui remplit sa vie et ses œuvres ?.... Diderot veut que, — prenant exemple sur ses drames sentimentaux, — l'art serve à prêcher la morale, et il s'attendrit avec sensiblerie devant les sujets des tableaux de Greuze : le bon fils, la bonne mère, etc.

Pourrais-je mieux faire, à cette occasion, que de vous rappeler l'opinion de cet autre professeur éminent dont vous n'avez point oublié les excellentes leçons au collège et à la Faculté des lettres de notre ville ? — Charles Lévêque [3] pense que l'art a pour fin le beau, et (quoique ses plus heureuses inspirations lui viennent souvent de la religion, de la morale et du patriotisme) qu'il ne peut pourtant s'y subordonner sans danger. On a dit d'ailleurs, avec raison, que l'art véritablement digne de ce nom moralise par l'élévation des sentiments qu'il inspire,

---

(1) Dans le Salon de l'année 1765 : voir à la sculpture.

(2) Diderot inédit, d'après les manuscrits de l'Hermitage. *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1879, p. 607. Voir aussi les numéros des 15 octobre et 1er novembre même année.

(3) *La science du beau étudiée dans ses principes, dans son application et dans son histoire*, par Ch. Lévêque, 1861.

comme un parfait honnête homme, notre ami, avec lequel nous vivrions chaque jour, et qui, s'abstenant de fastidieux sermons sur la morale, nous amènerait par son seul exemple à lui ressembler. Ajoutons que si Platon et, de nos jours (1), Jacobi ont basé leur philosophie sur le beau, c'est qu'ils ont pensé que le beau nous conduit infailliblement au bien.

Diderot exige, ou admet volontiers en peinture, cela seulement qui est du domaine de la littérature. C'est ainsi qu'il recommande à Hubert Robert, représentant des vieux fûts de colonnes où une femme étend sa lessive, de placer sur un fronton l'inscription : *Divo Augusto, divo Neroni*, pour signifier le peu de durée des empires. Il enseigne aux peintres comment ils doivent représenter la beauté monarchique ou la beauté républicaine, et leur dicte même leurs compositions.

Il dit encore : « Otez aux tableaux flamands et hollan-
« dais la magie de l'art, et ce seront des croûtes abomina-
« bles, mais le Poussin aura perdu toute son harmonie, et
« le testament d'Eudamidas restera une chose sublime. »
Otez la magie de l'art, n'est-ce point comme s'il disait : Enlevez tout, car dans l'œuvre d'art la forme et le fond se pénètrent réciproquement et ne font qu'un. Comme l'observe fort justement M. Ferdinand Brunetière (2), quand on aura enlevé tout ce qui est art, à peine restera-t-il la seule chose connue de Diderot et dont il puisse se soucier : un côté littéraire, et peut-être le sujet, c'est-à-dire deux éléments non essentiels à l'œuvre d'art et sans lesquels elle existe fort bien, par exemple, dans le portrait et le paysage. Le plus souvent même, le sujet, comme l'entend Diderot, n'y sera point, car le sujet, pour le littérateur, se

---

(1) Jacobi, philosophe allemand, né à Dusseldorf le 25 janvier 1743, mort le 10 mars 1819, à Munich.

(2) *Les Salons de Diderot*, par F. Brunetière (*Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1880, p. 463).

révèle par des idées abstraites des choses, tandis que, pour le peintre, il ne se manifeste que par des associations de formes et de couleurs. Le judicieux critique déjà cité écrit à ce propos : « Diderot n'a pas seulement juxtaposé « le domaine des deux arts, — littérature et peinture, — il « les a superposés et a trouvé que la coïncidence était par- « faite. »

On comprend qu'il ait fait école. Presque tous nos critiques contemporains ont imité ce dangereux modèle, d'autant plus facilement que cela les dispensait d'étudier, et qu'ils n'avaient qu'à transposer le seul art qui leur était familier, l'art d'écrire, dans celui de peindre.

Thoré (William Bürger (1)) dans ses premiers Salons, emprunta au philosophe de Langres jusqu'à sa manière. Le temps que nous pouvons consacrer à cette lecture ne nous permet pas de vous entretenir de lui comme nous l'eussions désiré. Rappelons seulement qu'il n'ignora point les moyens techniques autant que Diderot. Mais dominé par les doctrines socialistes, et désireux d'y faire servir les beaux-arts, il voulut, comme le dit fort bien son biographe, M. Gustave Larroumet (2), faire une place, entre l'idéalisme et le réalisme, à ce qu'il appelait l'art du progrès, l'art humanitaire. Indécis entre ces deux camps, au lieu d'attirer à lui quelques-uns de leurs champions, il n'eut d'influence sur aucun d'eux, parce qu'il manquait d'une chose indispensable à tout critique : d'une théorie fixe et bien arrêtée.

Castagnary (3), exclusif et absolu, n'eut point la science

---

(1) Théophile Thoré, né à la Flèche le 23 juin 1807, mort à Paris le 30 avril 1869. — Voir sur lui : Alfred Sensier, *Souvenirs sur Th. Rousseau*, 1872, notamment IX, XL et LI. — Pierre Pétroz, *Un critique d'art au XIXe siècle*, 1884, et la préface mise par Thoré lui-même sous le nom de W. Bürger en tête de ses Salons (3 vol. 1861-1870).

(2) *L'art réaliste et la critique, Théoph. Thoré*, par M. Gustave Larroumet, de l'Institut. *(Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1892).

(3) Castagnary, Jules-Antoine, né à Saintes en 1830, mort à Paris le

de Thoré. Il n'admettait que le réalisme, et pour lui, le réalisme, c'est Courbet tout seul, c'est-à-dire un peintre qui, ne voulant point que l'on formât des élèves, et ne reconnaissant que lui-même, ne pouvait fonder une école.

Arrivons enfin à un quatrième révolutionnaire qui renchérit sur les trois précédents. Il veut, invoquant la justice, et même la liberté, que les beaux-arts deviennent un moyen de propagande des idées sociales. C'est notre compatriote Pierre-Joseph Proudhon. Il diffère toutefois de ses devanciers en ce qu'il est tout à fait ignorant des notions techniques les plus élémentaires (1), et manque, comme

---

11 mai 1888, nommé le 30 septembre 1887 directeur des Beaux-Arts. En outre de ses Salons, de 1857 à 1879, 2 volumes Charpentier 1892, voir *Gustave Courbet et la colonne Vendôme, plaidoyer pour un ami mort.*

(1) « Je ne sais rien par étude ou apprentissage de la peinture, pas « plus que de la sculpture et de la musique. » (*Principe de l'art*, p. 10.) Et à la page 11 : « Je suis, il est vrai, de cette innombrable multitude « qui ne sait rien de l'art, quant à l'exécution, et de ses secrets ; qui, « loin de jurer par une école, est incapable d'apprécier l'habileté de « main, la difficulté vaincue, la science des moyens et des procédés ; « mais dont le suffrage est le seul, en définitive, qu'ambitionnent les « artistes ; pour qui seule l'art s'ingénie et crée. Cette multitude a le « droit de déclarer ce qu'elle rejette ou préfère, de signifier ses goûts, « d'imposer sa volonté aux artistes, sans que personne, chef d'État ou « expert, puisse parler pour elle et se porter son interprète. Elle est « sujette à se tromper, même sur ce qu'elle recherche et aime le « mieux; son goût, tel quel, a souvent besoin qu'on l'éveille et qu'on « l'exerce : somme toute, elle est juge et prononce souverainement. « Elle peut dire, et *nul ne saurait lui répliquer* : Je commande ; à vous, « artistes, d'obéir.... etc. »

Citons cependant, pour *répliquer* à Proudhon, ce que dit M. Sully-Prudhomme (*L'expression dans les beaux-arts*, livre Ier, chap. II) : « C'est un préjugé très répandu qu'en art, la foule est le tribunal sou- « verain, puisque l'artiste demande à la renommée la consécration de « son talent. L'artiste est bien obligé de s'adresser au public pour y « faire appel aux hommes compétents qui s'y trouvent dispersés ; « *c'est ce jury spécial composé de ses pairs*, sinon par l'exécution, du « moins par le goût, — qu'il convoque dans les musées, les concerts « et les théâtres lyriques. C'est à lui, et non au *suffrage universel* qu'il « entend soumettre son œuvre. Le suffrage de tous convient où tous

Thoré le lui a dit avec raison, de la plus essentielle des conditions requises pour être critique d'art, je veux dire : du sens du beau.

En feuilletant dernièrement son livre posthume, consacré presque en entier à l'apologie de Courbet (1) : *Du principe de l'art et de sa destination sociale*, voici tout d'abord ce que nous y lisions : « J'ai remarqué que les arts relevant tous du même principe, ayant même destination, « étant régis par les mêmes règles, ces règles elles-mêmes « étant aussi simples que peu nombreuses, il suffisait à « chacun de nous de se consulter lui-même pour être en « mesure, après une courte information, d'émettre sur « n'importe quelle œuvre d'art un jugement. C'est ainsi « que je me suis constitué critique d'art, et j'engage véhémentement tous mes lecteurs, dans l'intérêt de l'art lui- « même, à suivre mon exemple.

« Je juge des œuvres d'art par le goût naturel à l'homme « pour les belles choses, et surtout *par ce que j'ai appris* « *en littérature*. A l'exemple de MM. Thiers, Guizot et « autres, qui ne sont, j'imagine, guère plus artistes que « moi-même, j'ai cru que je pouvais me permettre d'exposer ma façon de voir, non pour faire autorité, mais afin « que les artistes connaissent leur public et agissent en « conséquence. »

C'est ainsi que Proudhon, partant de ces prémisses fort contestables : que celui qui cultive un seul art est apte à juger de tous les autres, que l'art d'écrire (2) est supérieur aux arts plastiques, parce que le fond y domine la forme,

---

« ont des droits, comme en politique, où il suffit d'exister pour en « avoir plus ou moins, mais en art, on peut n'en avoir aucun. Le « droit n'y dérive que d'une aptitude qui n'est point générale.... etc. »

(1) *Du principe de l'art et de sa destination sociale*, par P.-J. Proudhon. Garnier frères, éditeurs, Paris, 1865, p. 12 et 13.

(2) Une des causes de l'infériorité générale de la peinture parmi nous, c'est l'immense supériorité de la littérature sur les arts plastiques. (*Principe de l'art*, p. 182, en note.)

que par cela même tout littérateur est compétent pour juger les artistes et leurs œuvres, arrive à formuler des propositions dénuées de toute raison d'être.

Logicien exclusif, il semble s'efforcer de faire mépriser les artistes : « Plût (1) à Dieu, s'écrie-t-il, que Luther « eût exterminé les Raphaël, les Michel-Ange et tous leurs « émules, tous ces ornementateurs de palais et d'églises ! » Et ailleurs encore : « Platon (2) touchait juste quand il chassait les artistes et les poètes de la République; je ne demande pas qu'on les mette hors la société, mais hors le gouvernement.... »

Pour Proudhon, ce qu'il appelle d'un néologisme : *l'esthésie*, est une faculté (3) inférieure qui doit être subordonnée aux autres. Pour lui, comme pour Diderot, il faut que l'art fasse des sermons (4), qu'il soit utilitaire (5). Et certainement, puisque le sens du beau lui fait défaut, il est en cela de très bonne foi, il croit avoir raison.

---

(1) *Du principe de l'art*, p. 354.

(2) *Du principe de l'art*, p. 360, et de 356 à 357 au chapitre xxiv, intitulé : mœurs artistiques. Voir encore page 7, où, parlant des sommes inscrites au budget pour les expositions des beaux-arts et des encouragements ou des honneurs accordés aux artistes, Proudhon écrit : « Pourquoi ne pas laisser les artistes à leurs affaires, et ne s'occuper d'eux non plus que des bateleurs et danseurs de corde? Peut-être serait-ce le meilleur moyen de savoir au juste ce qu'ils sont et ce qu'ils valent. »—Et un peu plus loin, à la page 9 : « A quoi bon les encouragements et les récompenses? Laissons aller les choses, si mieux n'aimons suivre le conseil de Platon et de Rousseau, et frapper ce soi-disant monde de l'art, tourbe de parasites et de corrompus, d'ostracisme. »

(3) « C'est une faculté plus féminine que virile, prédestinée à l'obéissance, et dont l'essor doit, en dernière analyse, se régler sur le développement juridique et scientifique de l'espèce. » (*Principe de l'art*, p. 27.)

(4) Il donne pour devise à la peinture : *Castigat pingendo mores aut erigit*, p. 61.

(5) P. 267 : « Les esprits droits comprendront la grande pensée de mon livre : *Réconcilier l'art avec le juste et l'utile.* » Et p. 346 : Son but une fois rempli, l'*utile* une fois réalisé, l'art, comme recherche d'expression, doit savoir s'arrêter; autrement il dégénère en enfantillage, etc., chap. xxiii.

Au risque de paraître nous répéter, disons ici que, du moment qu'on veut lui imposer un but utilitaire, l'art s'évanouit. Même dans les modes, nos tailleurs savent bien que, si l'on y cherche le confort, elles deviennent ridicules et cessent de plaire, comme celles qu'inventent les Anglais. L'art qui mérite ce nom n'a jamais oublié, pour nous charmer, de faire aimer ce qu'aiment tous les honnêtes gens. Quelques livres ou dessins obscènes ne prouvent rien, et l'on ne pourrait citer un seul chef-d'œuvre qui soit immoral.

Proudhon s'applaudit d'ignorer (1) la technique, parce que, dit-il, il ne sera point détourné d'un jugement impartial par l'admiration des procédés du métier. Le résultat seul lui importe. Nous croyons cependant que celui qui veut la fin doit voutoir les moyens. Il veut *subordonner* (2) *la forme à l'idée;* mais, dans les arts de la forme, si l'on subordonne la forme à l'idée, on empêche l'expression de cette dernière.

Il recommande le style de Voltaire, (3) où la pensée transparait comme à travers un pur cristal. Or, l'on aurait pu lui demander, ainsi qu'aux écrivains sur les beaux-arts qui affectent de ne s'occuper du métier, si le style, c'est-à-dire la forme, ce style, d'une importance capitale pour

---

(1) Je ne veux disputer ni sur *la noblesse*, ni sur *l'élégance*, ni sur *la pose*, ni sur *le style*, ni sur *le geste*, ni sur rien de ce qui constitue une œuvre d'art et qui fait l'objet habituel de la vieille critique, je serais même assez disposé à déclarer que je n'entends absolument rien à ces choses et que *je m'en félicite*. (*Principe de l'art*, p. 197.)

(2) *Principe de l'art*, p. 254.

(3) « Ce style, qui se dissimule en quelque sorte lui-même pour ne laisser voir que l'idée, est le plus idéal des styles. C'est celui qui fait la supériorité de Voltaire. C'est aussi le plus difficile à atteindre. Une idée ainsi exprimée est comme un diamant taillé qui, aussi limpide, aussi transparent que l'air, est pourtant facilement aperçu dans ce même air; tandis que la flamme d'une bougie, portée au grand jour, est éteinte.... La simplicité du style exige plus d'art que les figures et les images. (*Principe de l'art*, p. 347 et 348.)

l'art d'écrire, n'est point affaire de métier (1)? A quoi servirait une critique qui ne chercherait point à se rendre compte des moyens qui ont pu servir à l'éloquence de Bourdaloue, à la majesté de Bossuet, au charme pénétrant des écrits de Jean-Jacques Rousseau ou de Bernardin de Saint-Pierre? — Cette éloquence, ce charme, ont des causes, et ces causes doivent être l'objet des investigations de la critique.

L'invention dans l'exécution est encore plus importante pour le peintre, par exemple, que le style pour l'homme de lettres. La *touche* et le *faire* sont pour lui ce que sont

(1) Voici à ce sujet ce que dit Eug. Delacroix dans son *Journal* publié tout récemment : « Par le peu que j'ai fait de littérature, j'ai toujours « éprouvé que contrairement à l'opinion reçue et accréditée, surtout « parmi les gens de lettres, il entrait véritablement plus de *mécanique* « dans la composition et l'exécution littéraire que dans la composition « et l'exécution en peinture. Il est bien entendu qu'ici, *mécanique* ne « veut pas dire *ouvrage* de la main, mais affaire de métier, dans la- « quelle n'entre pour rien l'inspiration, soit dit en passant pour « MM. les littérateurs, qui ne croient pas être des ouvriers, parce qu'ils « ne travaillent pas avec la main. J'ajouterai même, pour ce qui me « concerne, et eu égard au peu d'essais que j'ai fait en littérature, que « dans les difficultés matérielles que présente la peinture, je ne con- « nais rien qui réponde au labeur ingrat de tourner et de retourner « des phrases et des mots, soit pour éviter une consonance, une ré- « pétition, soit enfin pour ajouter à la pensée des mots qui n'en don- « nent pas une idée précise. J'ai entendu dire à tous les gens de lettres « que leur métier était diabolique, qu'il faut leur arracher leur be- « sogne, et qu'il y avait une partie ingrate dont aucune facilité ne « pouvait dispenser. Lord Byron dit : « Le besoin d'écrire bouillonne « en moi comme une torture dont il faut que je me délivre, *mais ce* « *n'est jamais un plaisir, au contraire; la composition m'est un labeur* « *violent....* » Je suis bien sûr que Raphaël, Rubens, Paul Véronèse, « Murillo, tenant le pinceau ou le crayon, n'ont jamais rien éprouvé « de semblable. Ils étaient sans doute animés d'une sorte de fièvre « qui saisit les grands talents dans l'exécution, et ce n'est pas sans « une agitation inquiète; mais cette inquiétude, qui est l'appréhen- « sion de ne pas être aussi sublimes que le comporte leur génie, est « loin d'être un tourment, c'est un aiguillon sans lequel on ne ferait « rien, et qui, même, est le présage de la réalisation du sublime pour « ces natures privilégiées. » *Journal d'E. Delacroix* avec une préface par Paul Flat. 1893, t. I, p. 228 et 229.

les tours de phrase et l'originalité de l'expression pour l'écrivain. Si l'on veut donner les motifs de cette originalité, n'est-il point nécessaire d'entrer dans les plus secrets détails du métier? et comment les écrivains les connaitraient-ils, s'ils ne s'en informaient auprès des peintres eux-mêmes?....

Mais la plupart d'entre eux ne le font point, et aucune comparaison n'est à établir entre leur phraséologie semée de termes techniques pour se donner un air de compétence, et ce que les grands artistes veulent bien nous dire de leur art. Si c'est Eugène Delacroix (1), Fromentin ou M. Eugène Guillaume (2), parmi les modernes, leurs moindres pensées deviennent des révélations pour le connaisseur ou même l'amateur des beaux-arts.

Nous ne voulons point dire par là que les artistes seuls peuvent critiquer en matière d'art, mais que si les écrivains sur cette matière doivent emprunter leur méthode à quelqu'un, ce n'est point à Diderot ou à leurs confrères, c'est aux artistes eux-mêmes qu'ils doivent emprunter cette méthode.

Les artistes n'ont point tout à fait tort de dédaigner les écrits de ces théoriciens peu sûrs, qui, le plus souvent, ne leur présentent rien de ce qu'ils auraient le droit d'attendre d'eux, de ce qui pourrait leur servir.

S'ils s'adressent aux philosophes, aux esthéticiens de profession, ces derniers ne recherchent que le beau le plus abstrait et s'en contenteraient volontiers. Les peintres, les sculpteurs, ou même les musiciens, se demandent alors comment ce beau absolu que les philosophes et les littérateurs admirent dans une tragédie de Corneille

---

(1) Voir *Journal* d'Eug. Delacroix et ses écrits sur les beaux-arts, *passim*.

(2) Voir le Salon de 1879, dans la *Revue des Deux Mondes*, et surtout *De l'esthétique dans l'enseignement de l'art*, par Eugène Guillaume. *Gazette des beaux-arts* du 1er avril 1886.

et de Racine, peut se retrouver identiquement le même dans l'Apollon du Belvédère ou dans une symphonie de Beethoven. On y retrouve, disent ces abstracteurs, l'unité dans la diversité, l'harmonie, l'ordre, les proportions, la symétrie, ces principes communs à tous les arts, comme eût dit Proudhon, mais ce sont là des données trop vastes ; n'ayant rien de particulier et de spécial, elles s'étendent à tout et ne précisent rien.

C'est à fonder la critique d'art sur des bases rationnelles qu'ont tendu deux théoriciens éminents : Taine et M. Sully-Prudhomme. S'ils n'y sont point tout à fait arrivés, on peut affirmer, du moins, que les efforts de l'un et de l'autre ont fait faire un grand pas à la critique en forçant les esthéticiens à la dégager des nuages de l'abstraction pour la porter sur le terrain plus solide de l'observation.

Taine fut positiviste. Sa philosophie se borne à analyser les faits, et ensuite à les ranger dans une classification ayant toutes les apparences de la science. On peut croire pourtant, sans être taxé de positivisme, qu'il a puissamment et utilement contribué aux enseignements qu'on doit retirer de l'histoire de l'art, dont on ne faisait guère mention dans nos écoles, comme si cette histoire pouvait être séparée de celle de la civilisation.

Pour résumer très succinctement la méthode de Taine, nous allons encore couper maintes fois dans le texte de son livre dont nous citerons de courts fragments.

Dans sa *Philosophie de l'art* (1), l'auteur tient d'abord à prouver que l'artiste et son œuvre ne sont point isolés : ils appartiennent à un ensemble qui les explique. Cet ensemble est : 1° l'œuvre entière de l'artiste ; 2° les artistes de son école et de son temps ; 3° le monde qui les en-

---

(1) *Philosophie de l'art*, par H. Taine, de l'Académie française. Paris, Hachette, 1893.

toure. — Pour découvrir la nature d'une œuvre d'art, il faut d'abord déterminer le caractère commun à toutes celles de son espèce, et encore les traits par lesquels elles se distinguent des autres productions de l'esprit humain. L'on y procède au moyen de comparaisons dans le premier cas, et d'éliminations dans le second (1).

C'est de cette manière que Taine arrive à constater ceci (2) : « L'œuvre d'art a pour but de manifester quelque « idée importante plus clairement et plus complètement « que ne le font les objets réels. Elle y arrive en em- « ployant un ensemble de parties liées dont elle modifie « systématiquement les rapports. Dans les trois arts « d'imitation, peinture, sculpture et poésie, ces ensembles « correspondent à des objets réels. »

L'auteur constate aussi que l'art a cela de particulier d'être à la fois *supérieur et populaire*.... « L'art (3) mani- « feste tout ce qu'il y a de plus élevé, et il le manifeste à « tous. »

Après avoir exprimé, « au premier regard, » la loi suivante : « L'œuvre d'art est déterminée par un ensemble « qui est l'état général de l'esprit et des mœurs environ- « nantes, » il se base, dit-il, sur deux sortes de preuves; l'une d'expérience, l'autre de raisonnement. La première est dans l'énumération des cas nombreux par lesquels la loi se vérifie, la seconde est dans l'analyse de l'état général de l'esprit et des mœurs. De cette analyse on conclut : « une liaison forcée et une concordance fixe, et l'on éta- « blit, comme une harmonie nécessaire, ce qu'on avait « observé comme une simple rencontre. La seconde

---

(1) Parmi les cinq grands arts : Poésie, sculpture, peinture, architecture et musique, Taine classe d'abord les trois premiers qui ont ce caractère commun d'être des arts d'imitation, et ensuite les deux derniers : architecture et musique, comme arts mathématiques.

(2) *Philosophie de l'art*, p. 47.

(3) *Philosophie de l'art*, p. 54 et 55.

« preuve démontre ce que la première avait constaté. »

De là cette loi : « En tout cas, compliqué ou simple [1], « le milieu, c'est-à-dire l'état général des mœurs et de « l'esprit, détermine l'espèce des œuvres d'art en ne souf- « frant que celles qui lui sont conformes et en éliminant « les autres espèces par une série d'obstacles interposés « et d'attaques renouvelées à chaque pas de leur dévelop- « pement. »

Montrons par un exemple comment il vérifie une telle affirmation :

« Dans la cité grecque entourée de barbares, chaque « citoyen est obligé d'être sous les armes.... et comme on « se battait corps à corps, il s'agissait, pour chaque soldat, « d'avoir le physique le plus résistant, le plus fort : à « Sparte, on tuait les enfants mal conformés.... De là vint « que le personnage idéal aux yeux des Grecs dut avoir « non pas l'esprit perçant ou l'âme délicatement sensible, « mais le corps le mieux fait.... et ce fut l'athlète.... Les « jeux olympiques, pythiques, néméens, étaient l'étalage « et le triomphe du corps nu. De cette conception naquit « la statuaire, et l'on peut marquer tous les moments de « son éclosion.... Rien d'étonnant si les Grecs arrivent « enfin à découvrir le modèle idéal du corps humain. »

Le système de Taine est exclusif, et l'on doit s'étonner que le positivisme, excluant le sentiment individuel, puisse prétendre à fonder une esthétique. On a dit que, d'après ce système, l'homme est une mécanique psychologique dont tous les mouvements dépendent d'un grand ressort. Avec Taine, le grand ressort est l'idée dominante d'un peuple, d'une époque : tout le reste lui est subordonné.

L'on peut constater, toutefois, que l'inventeur de cette doctrine possédait un talent d'écrivain de premier ordre, et M. Vapereau ne s'est point trompé quand il a dit :

---

(1) *Philosophie de l'art*, p. 70.

« M. Taine a tout l'éclat de l'imagination dans un système
« qui supprime l'imagination. »

Pour nous, nous pensons que s'il y a quelque chose à retenir de sa doctrine, il y a aussi beaucoup à laisser. Nous croyons, par exemple, que lorsque Taine parle de l'influence des milieux sur les artistes et leurs œuvres, son opinion se trouve, en grande partie, corroborée par les faits. Car, des hommes de grand génie, aucun n'est resté étranger à son temps. Ce temps sert à les faire comprendre et à les expliquer. Mais nous ne voulons point dire par là que ce sont les événements, les circonstances d'une époque qui produisent le génie, et que celui-ci soit de telle ou telle espèce suivant l'époque qui l'a engendré, de même que certains produits dont la nature varie suivant la couche de terre où on les a fait naître. Non, le génie a son individualité, ou, pour mieux dire, l'individualité, l'originalité, constituent son essence même, et si le climat ou le sol expliquent jusqu'à un certain point la nature des roses, chaque rose a pourtant un charme qui lui est propre dans sa forme, sa couleur et son parfum, qui ne sont jamais identiquement les mêmes.

Je crois, par exemple, que Raphaël a puisé dans les circonstances où il s'est trouvé le développement des germes de son génie, mais que ces germes étaient en lui, que c'était l'influence secrète dont parle le poète. Ce germe, c'est le sentiment, sans lequel l'art ne saurait exister, et qui fait que les grands artistes peignent les choses telles qu'ils sont et non point telles qu'elles sont. Car la peinture est une interprétation de la nature par l'artiste, et tout peintre se peint lui-même dans ses œuvres.

En d'autres termes : s'il y a des lois pour ce qui est commun à tous les hommes, il n'y en a pas pour ce qui fait leur individualité.

Afin de ne point se perdre dans ce qui est abstrait, le plus philosophe de nos poètes, M. Sully-Prudhomme, se

base sur la psychologie : il observe l'artiste en action. C'est l'objet du livre premier de son ouvrage : *L'expression* (1) *dans les beaux arts.*

Il se demande d'abord ce qu'est l'artiste.

L'artiste, — comme nous nous souvenons de l'avoir lu dans le livre de M. Gabriel Séailles (2), — est-il un homme universel? parce que « *le génie étant un accroissement simultané de toutes les puissances de l'âme, un accroissement de vie,* » sans génie, l'artiste ne saurait exister.

Mais, si l'artiste est un homme universel, pour quelle raison se détermine-t-il à faire de la peinture plutôt que de la musique ou même des mathématiques? Est-ce l'effet du hasard ou des circonstances?

Ce qui détermine tel homme à faire de la peinture plutôt que de la musique, c'est que son œil est apte à goûter l'harmonie des couleurs, à jouir ou à souffrir de la juxtaposition ou de l'opposition de certaines d'entre elles, et ce qui incite tel autre à faire de la musique, c'est que son oreille est bien douée pour percevoir les sons, et goûter leurs rapports de ton, de durée, etc., ou pour souffrir de leurs discordances. Sans qu'il lui soit nécessaire d'être universel, l'artiste est donc un homme doué d'une aptitude spéciale.

C'est sur cette aptitude originelle spéciale à l'artiste, que M. Sully-Prudhomme insiste pour arriver à déterminer un beau propre à chaque art, un beau spécifique (3).

---

(1) *L'expression dans les beaux-arts. Application de la psychologie à l'étude de l'artiste et des beaux-arts.* Paris, Alph. Lemerre, 1883.

(2) *Essai sur le génie dans l'art,* par M. Gabriel Séailles. Paris, 1884. F. Alcan.

(3) « Le gros du public n'admet pas que chaque art ait son esthé- « tique particulière, c'est-à-dire un beau qui lui soit propre, irréduc- « tible à aucune notion abstraite et universelle de beauté, il ne l'ad- « met pas parce qu'il est dénué de l'aptitude spéciale qui rend chaque « art intelligible. Le dédain de la sensation, de l'élément matériel de « chaque art au profit d'un idéal supérieur à tous et applicable à tous « est l'indice certain d'un tempérament qui n'est approprié à aucun

Le beau musical réside dans la puissance des sons pour nous procurer les jouissances de l'ouïe ; le beau sculptural, dans ce que l'harmonie des lignes et du dessin contiennent aussi de plaisir pour l'œil, etc.

Si ce beau spécifique n'existait pas, tout ce qui se peint pourrait aussi bien être dit ou chanté, ce qui est parlé pourrait exprimer identiquement la même chose par la musique ou par l'architecture. Il n'y aurait qu'un art unique, conséquemment fort vague, et manquant de principes précis et bien définis.

Inutile de dire que cet art unique n'existe pas, ne saurait exister.

Ainsi, c'est par l'aptitude de l'artiste pour un art plutôt que pour un autre, que M. Sully-Prudhomme en vient à déterminer l'existence d'un beau spécifique dont la critique doit tenir compte, sous peine, — comme le font Diderot, ceux de son école, et Proudhon, — de ne s'appuyer que sur des données générales sans consistance, et aussi sans aucune utilité spéciale.

« Chaque art a sa langue et son esthétique particulière. » Telle est, dans cet ouvrage, la base de la théorie générale de l'expression. L'auteur établit ensuite que les perceptions sensibles et les états moraux ont des caractères communs qui rendent les premières expressives.

L'artiste ne fait pas rien que percevoir des sons ou des couleurs : il en est affecté selon son tempérament, et le peintre et le musicien sont ceux dont l'œil ou l'oreille sont aptes à reconnaître dans les couleurs ou les sons ce qu'ils ont d'expressif de leurs sentiments.

Mais alors, dira-t-on, la peinture n'est plus qu'une affaire d'œil, la musique une affaire d'oreille? et l'on s'indi-

---

« (*nous avons vu que c'est le cas de Proudhon*) ; mais, ajoute M. Sully-
« Prudhomme, comme tous les hommes ont des yeux et des oreilles,
« ils se croient tous appelés à l'intelligence des arts, et cette méprise
« est assez naturelle. » *L'expression dans les beaux-arts*, livre Ier, chap. II.

gnera peut-être, car on croirait admettre quelque principe de sensualisme ou de matérialisme dans cette doctrine qui spécifie le beau. On demanderait alors ce qu'elle fait de l'idéal.

Ce serait certainement sortir de la question, car sensualisme ou matérialisme, c'est là un problème de métaphysique, et il ne s'agit ici que d'esthétique.

Mais M. Sully-Prudhomme va nous prouver que cette doctrine, loin de matérialiser l'art, nous amène, au contraire, à le fonder sur l'idée la plus certaine, la plus juste, qu'il nous soit donné de concevoir de l'idéal.

Supposons deux artistes également bien doués pour leur art d'aptitudes visuelles ou auditives, devant un modèle vivant, ou un thème à traiter. Celui des deux qui n'aura qu'une faible aptitude à la sympathie pourra bien arriver au *rendu* de l'objet, mais en lui donnant le moins de caractères expressifs, tandis que l'autre, ému par certains rapports qui lui sont communs avec le modèle ou le sujet du thème, et n'étant pas moins peintre ou musicien que le premier, produira l'œuvre la plus intéressante. Par l'importance donnée aux rapports qui causent son émotion, sa peinture ou sa musique auront une expression toute personnelle. Il sera, par cela même, un artiste mieux doué que son confrère.

L'aptitude à la sympathie mettant ainsi en relief le tempérament moral, c'est elle, avant tout, qui fait le grand artiste; c'est d'elle que se dégage l'idéal.

Plus l'artiste sera bien doué pour son art, plus il ne ressemblera qu'à lui-même. Raphaël et Véronèse, possédant tous deux les plus hautes aptitudes du peintre, différeront complètement; et même parmi les coloristes, Titien ne ressemblera point à Rubens, ni ce dernier à Véronèse ou à Ticpolo. Mais les productions de deux peintres ou statuaires de valeur moindre, Boucher et Natoire, Bosio et Marochetti, auront d'autant plus de rapports que leur génie

sera moins grand. « Le champ de l'invention, — en effet, — « est d'autant moins étendu que l'idéal qu'on s'est fait est « moins éloigné de l'objet, » et la manière originale dont chaque artiste s'écarte de l'imitation servile du modèle ou de la sujétion banale au thème donné, fournit la mesure de son génie, comme aussi de son idéal.

C'est ainsi que l'idéal ressort de l'originalité de l'artiste.

Si l'art, selon la célèbre définition de Bacon, *est l'homme s'ajoutant à la nature*, ce quelque chose d'ultérieur à la nature, et qui la surpasse en ne nous présentant d'elle que les caractères les plus éloquents, naît ainsi de la nécessité pour l'artiste de suivre son tempérament, de développer son être.

Mais si l'aptitude à sympathiser avec l'expression est plus forte chez l'artiste que l'aptitude à sentir le beau spécifique de son art, il est à craindre que, sensible à l'expression d'une physionomie plus vivement qu'à son côté pittoresque ou sculptural, le peintre ou le sculpteur ne se laissent entraîner en dehors des limites de leur art. Ils pourraient alors dénaturer cet art en y mêlant un élément littéraire ou philosophique, un élément étranger et contradictoire.

Dans le troisième livre, M. Sully-Prudhomme, envisageant cette difficulté, s'attache à délimiter exactement le domaine de l'expression pour les différents arts.

Toute impression sensible étant expressive quand elle correspond à un état moral, l'expression est dite subjective quand elle ne fait que nous révéler à nous-mêmes, quand cet état moral est nôtre ; elle est dite objective quand l'état moral se rapporte à ce qui n'est pas nous, et que nous nous sentons en quelque sorte devenir autrui.

Dans la dernière partie de son livre, M. Sully-Prudhomme compare tous les arts entre eux par le degré plus ou moins grand d'expression qu'ils comportent : objectivement ou subjectivement.

On remarque pourtant qu'il n'arrive point, comme il semblait s'y être engagé tout d'abord, à hiérarchiser chaque art selon son degré de puissance expressive, ni même à classer chaque genre dans chacun des différents arts. Il semblerait que c'est parce qu'il a voulu embrasser dans sa généralisation trop d'arts différents pour les soumettre aux mêmes lois, au lieu de ne parler que des arts plastiques, et d'écarter, comme le fit Taine, l'architecture et la musique qu'on pourrait, d'une façon relative, appeler des arts mathématiques. M. Sully-Prudhomme, malgré son désir de formuler pour le plus d'arts possible, écarte cependant la poésie, parce qu'elle se sert de mots qui sont des signes expressifs de convention, des symboles, mais s'occupe de la danse et de l'art du comédien, où la personne humaine est en jeu et constitue ainsi un élément nouveau.

Il arrive à conclure que la différence des genres étant basée sur les différentes aptitudes, le plus souvent presque contradictoires, comme, par exemple, en peinture, l'aptitude du coloriste et celle du dessinateur, on ne saurait logiquement donner de prééminence à un art ou à un genre sur un autre. « Il faut donc (1) se borner à examiner « ce qui constitue la supériorité de chaque artiste dans « son art. Cet examen peut seul conduire à des résultats « fructueux, » et c'est pour cela que M. Sully-Prudhomme dit l'avoir essayé dans ses analyses.

Si cette conclusion n'est point tout à fait celle que l'on attendait, il est du moins certain que l'auteur s'est efforcé de substituer au principe instable qu'on appelle le goût, un principe qui puisse servir de base solide et ferme, et que, sur bien des points, il y a mieux réussi que ses devanciers.

Nous venons de parler du goût : ce n'est point sans mo-

(1) *L'expression dans les beaux-arts*, p. 412.

tifs que son autorité a été contestée comme peu réelle. Victor Hugo le comparait « à ces anciennes divinités païen- » nes, qu'on respectait d'autant plus qu'on ne savait où « les trouver, ni sous quelle forme les adorer. » En effet, le goût varie selon la diversité des races, des circonstances et des temps, et ses affirmations risquent fort de rester sans valeur si notre raison, et je dois dire encore, si les raisons tirées de la connaissance de la technique ne viennent les confirmer.

Hâtons-nous de conclure. De nos observations précédentes, il semble résulter :

Qu'avant toutes choses, le critique devra connaitre les moyens techniques, et prendre modèle sur la méthode qu'emploient les grands artistes pour raisonner de leur art, en ne préjugeant point que la question de métier soit négligeable. En effet, l'invention et l'exécution se pénètrent réciproquement, dans les arts plastiques surtout, où le *faire* embrasse encore plus que le style en littérature.

Qu'il ne faut point subordonner l'art à l'utilité, à la morale ou aux idées sociales. L'art, ayant pour fin le beau, est moralisateur par lui-même : toute œuvre d'art vraiment belle est morale, et par conséquent a son utilité, ne fût-ce que celle de nous initier aux jouissances nobles et désintéressées.

Le critique devra rechercher si l'artiste n'a point dénaturé son œuvre en y mêlant quelque élément étranger ou contradictoire au beau spécifique de son art. Il s'appuiera sur les enseignements de l'histoire pour en déduire la part que l'influence des milieux peut avoir sur le caractère ou le génie, sans, pour cela, comme fait la doctrine positiviste, attribuer tout à cette influence, et il tiendra compte de l'individualité de l'artiste en dehors des événements, des circonstances environnantes.

Pour bien juger de cette individualité, le critique oubliera autant que possible son propre tempérament, afin

de s'identifier avec le tempérament de l'artiste soumis à son jugement.

Nous ajouterons enfin que la critique d'art est elle-même un art, et ne saurait jamais devenir une science exacte ayant ses axiomes et ses classifications. Le talent pourrait, jusqu'à un certain point, se classer en genres et en espèces, mais il n'y a pas de lois pour ce qui est individuel, et l'originalité, qui est l'essence même du génie, ne se signale que par ses différences. C'est pourquoi chaque artiste de génie doit être observé en particulier, et demande une étude spéciale comme s'il était un monde à part. Le coloriste de génie, c'est Titien, c'est aussi Rubens, et ce qui caractérise chacun d'eux est ce qui les différencie le plus. Il en est de même pour les chefs-d'œuvre de l'art : la Vénus de Milo ne ressemble point à la Vénus de Médicis, et pourtant l'une et l'autre personnifie la Beauté.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Les travaux dont vous parlez, avec une trop grande modestie, sont des œuvres sérieuses qui vous ont valu nos suffrages ; vous vous y êtes montré biographe consciencieux et critique d'art éclairé ; vous n'avez pas cherché à imposer votre opinion, mais vous vous êtes efforcé de la faire accepter, en l'étayant sur de solides raisons.

Dans les quelques pages que vous avez consacrées à Ferdinand Perron, vous avez réussi à tirer de l'oubli un peintre de réelle valeur, que son excessive timidité naturelle avait tenu éloigné de la réputation et du succès qu'il méritait ; en rappelant les jugements formulés sur son talent par les maîtres de notre époque, vous avez fait acte

de justice et restitué à notre ville une gloire dont elle a lieu d'être fière. Le nom du P. Hyacinthe Besson, des Frères prêcheurs, notre concitoyen aussi, était certainement moins ignoré du public que celui de Ferdinand Perron; mais si on connaissait l'habileté de l'artiste, peut-être avait-on oublié les mérites du religieux, lorsque vous avez fait voir qu'il était une des lumières de son ordre, aux intérêts duquel il consacrait la plus grande partie de son temps, ne donnant guère à la peinture que les courts loisirs de sa vie laborieuse. Dans sa biographie, comme dans celle de l'illustre graveur Ferdinand Gaillard, vous ne vous êtes pas contenté de raconter en détail la vie de ces hommes éminents, vous avez étudié et pour ainsi dire analysé chacune de leurs productions. Votre livre est par là des plus instructifs, il initie le lecteur aux labeurs du métier artistique, en le faisant assister aux tentatives et aux essais nombreux qui précèdent l'exécution d'une grande œuvre, et il lui prouve, d'une façon bien claire, que la persévérance, dans la volonté et le travail, est la condition indispensable du succès.

Dans les premières lignes de votre publication sur le Salon de Besançon, en 1880, vous avez esquissé les principes de la critique d'art que vous venez de développer plus longuement aujourd'hui. Nul ne pouvait exposer mieux que vous un pareil sujet, ni le traiter avec une plus grande compétence; porté vers les arts par vos dispositions naturelles, vous ne vous êtes pas borné à acquérir la pratique de la peinture et à pénétrer tous les secrets du métier; vous avez aussi recherché et vous avez trouvé, dans l'étude patiente des chefs-d'œuvre des maîtres et de leurs écrits, les raisons pour lesquelles ils se sont élevés au-dessus des autres hommes.

Là ne s'est point arrêtée l'activité de votre esprit, vous êtes aussi poète, et l'Académie a déjà applaudi vos vers dans ses séances privées.

Vous contribuerez encore de cette façon, Monsieur, à l'éclat de nos réunions et vous serez, au milieu de nous, le critique d'art dont vous venez de nous tracer le portrait, et le biographe scrupuleux qui s'efforcera de faire connaitre nos artistes franc-comtois de mérite, et surtout de révéler les noms et les travaux de ceux que le hasard, ou l'injustice de leurs contemporains a laissés dans un oubli immérité.



Bon de Sandrans

NOTICE

SUR

LA VIE DE PAUL-WILLIAM-PHILIPP

DE CARDON, BARON DE SANDRANS

Par M. VERNIS

MEMBRE HONORAIRE

(Séance publique du 26 juillet 1894)

Une pieuse coutume prescrit d'honorer les gens de bien en publiant, après leur mort, les mérites de leur vie; c'est remplir un devoir envers eux et envers ceux qui les ont aimés; c'est aussi faire acte de bon citoyen, en stimulant, par leur exemple, les nobles sentiments et les actions généreuses.

A ces divers points de vue, le baron de Sandrans mérite bien l'honneur d'être loué devant l'Académie de Besançon, dont il était membre honoraire, et au chef-lieu de ce département du Doubs qu'il a administré pendant trois ans avec un dévouement sans bornes.

La vie du baron de Sandrans est de celles qui n'ont pas besoin d'être rehaussées par une généalogie illustre; mais il importe à la vérité historique et à l'ensemble du tableau que nous présentons de rappeler, en quelques mots, les origines de sa famille.

Le nobiliaire universel de France de Saint-Allais con-

sacre à la famille de Cardon de Sandrans un article important dont la teneur est confirmée par une ordonnance du roi Henri IV, du 8 décembre 1605, dont le texte figure à la suite de cette notice comme pièce justificative (1).

La famille de Cardon, ou de Cardonne de Sandrans, est originaire de la ville de Cardonna, en Catalogne, laquelle avait le titre de duché.

Les seigneurs de Cardonne se nommaient originairement Folch Mayor di Cardonna Aragon. Ils contractèrent des alliances avec la maison royale d'Aragon et avec les principales familles de l'Europe.

Cette maison est tellement ancienne, dit Saint-Allais, qu'on trouve des traces de son illustration avant l'an 1040.

Parmi ses membres les plus célèbres, on distingue :

Jacques de Cardonne, élevé au cardinalat par Pie II, en 1461, qui fut évêque d'Urgel;

Henri de Cardonne, cardinal et archevêque de Montréal, vice-roi de Sicile sous Charles Quint, mort en 1530;

Jean-Baptiste de Cardonne, évêque de Tortose, mort en 1590.

La famille de Cardonne se divisa en plusieurs branches qui s'étendirent sur différentes contrées; nous nous bornerons à mentionner celle qui vint s'établir en France et y rendit à l'État des services signalés.

Elle fut fondée par Ferdinand Folch Mayor di Cardonna Aragon, capitaine dans les troupes aragonaises envoyées au secours de la république de Lucques, alors qu'elle était attaquée par le duc de Modène.

Ferdinand étant mort à Lucques, son fils Joseph lui succéda dans le commandement des troupes aragonaises et épousa Élisabeth Andryoli, fille du major de l'armée de la république de Lucques, puis il vint s'établir à Lyon avec sa famille.

(1) Voir aux pièces justicatives le n° 1.

L'aîné de ses fils, connu à Lyon sous le nom d'Horace Cardon, défendit en 1594, à la tête de cent hommes d'armes, la porte d'Ainay contre les ligueurs, qui voulaient s'emparer de la ville, pendant que son frère Jacques défendait la porte de la Guillotière.

Ce fait d'armes est cité parmi les services d'Horace Cardon, par l'ordonnance royale du 8 décembre 1605, qui avait pour objet de lui confirmer solennellement ses titres et privilèges de noblesse en l'autorisant à exercer, sans déroger, le commerce en gros de la librairie, alors fort en honneur en Italie.

Horace Cardon, qui avait acquis une grande fortune, en usait noblement en faveur de la ville de Lyon; ainsi, d'après l'histoire du R. P. de Colonia, « il avait employé un « million en décoration, construction d'églises, bâtiments « pour les pauvres et autres choses pour le bien public. »

Son fils, Jean II, seigneur de la Roche, fut prévôt général de l'ancien gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Un de ses petits-fils, Antoine, fut tué au siège de Besançon en 1674.

Un autre descendant direct d'Horace Cardon, Joseph Ier, fut élu député de la noblesse de Bresse aux États généraux, le 3 avril 1789.

Le fils de ce dernier, Paul-François, fut le père du baron de Sandrans qui est le sujet de cette notice.

Paul-François de Cardon était né le 14 novembre 1781; il devint baron de Sandrans par la mort de ses deux frères aînés.

Marié le 7 février 1815 avec Jeannette-Rose Robin de Livet, née à la Trinidad, colonie anglaise, il eut d'elle deux fils, Paul-William-Philipp, un second fils mort en bas âge, et deux filles qui sont : Mmes de Girmont et Ernest Miron d'Aussy.

Le capitaine Miron d'Aussy, mort en 1894, descendait

directement du fameux François Miron, prévôt des marchands en 1604 (1).

Paul-William-Philipp de Cardon de Sandrans est né le 15 octobre 1818, à Paris. Son père, ancien commissaire des guerres, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, était alors sous-intendant militaire, attaché aux Invalides.

William Cardon était, dans son enfance, d'une constitution délicate.

En conséquence, il fut élevé dans la maison paternelle, par un prêtre distingué, l'abbé Jager, auteur de l'*Histoire de l'Église de France.*

Mais si la constitution physique de William de Cardon était faible, l'esprit était alerte et vigoureux et le cœur vaillant. L'élève de l'abbé Jager s'adonna au travail avec l'ardeur qu'il apporta par la suite, et pendant toute sa vie, à l'accomplissement de ses devoirs; il obtint le diplôme de bachelier ès lettres le 10 janvier 1835, à seize ans; en 1839, il était licencié en droit, il n'avait pas vingt et un ans.

Pendant que l'abbé Jager dirigeait si heureusement son élève dans l'étude des lettres, l'instruction religieuse n'était pas négligée; après avoir suivi les catéchismes et avoir fait sa première communion à la Madeleine, William de Cardon fit partie de la conférence religieuse dite académie de Saint-Hyacinthe, dirigée par l'abbé Dupanloup, qui fut depuis le grand évêque d'Orléans.

Mgr Dupanloup a conservé pendant toute sa vie une affection profonde pour le baron de Sandrans, et lui en a donné des preuves éclatantes.

Nous avons trouvé, parmi les essais de sa première jeunesse, des pages touchantes qui témoignent, non seulement d'une piété sincère, mais de la maturité précoce d'un esprit sérieux qui veut croire, mais qui veut être convaincu.

---

(1) Voir aux pièces justificatives le n° 2.

Après une enfance studieuse, la jeunesse de William de Cardon échappe aux distractions frivoles et dangereuses.

Inscrit au barreau de Paris, il plaide en 1842, en police correctionnelle et en cour d'assises; longtemps après il était heureux de se rappeler, en relisant des journaux du temps, soigneusement conservés, qu'il avait fait acquitter deux de ses misérables clients, au début de sa carrière.

Membre de la conférence des avocats, William de Cardon en fut nommé secrétaire, honneur réservé aux membres de l'ordre les plus estimés et les plus capables.

Profondément ému du spectacle des misères humaines si nombreuses et si cruelles dans cette grande ville de Paris où la charité d'ailleurs est si active et si généreuse, il est bientôt enrôlé dans plusieurs sociétés chrétiennes de bienfaisance; la Société des amis de l'enfance, pour l'éducation et l'apprentissage des enfants pauvres, dont il est secrétaire, la Société de Saint-Vincent de Paul, qui le nomme en 1848 membre du conseil général, puis vice-secrétaire général; il se fit un honneur et un devoir de conserver ces fonctions malgré tout, et plus tard, dans une période critique où la Société de Saint-Vincent de Paul était menacée, il ne dissimula pas sa résolution de sacrifier, s'il le fallait, sa carrière administrative plutôt que de renoncer à la plus précieuse des libertés, la liberté de la foi dans la charité.

Membre de la conférence Molé, en relations avec MM. de Montalembert, de Broglie et avec la plupart des hommes marquants de ce temps, le baron de Sandrans combattit avec eux pour la liberté de l'enseignement, et se livra avec un ardent intérêt à l'étude des questions sociales et politiques qui préoccupaient les esprits.

Résolu à se faire une place honorable dans l'administration de son pays, il rechercha les occasions d'en étudier toutes les branches.

En 1849, il est nommé inspecteur général adjoint des établissements de bienfaisance; en 1850, il est délégué du

conseil académique pour la surveillance des écoles du dixième arrondissement de Paris.

En 1851, il fait en Italie, à ses frais, mais avec l'agrément du ministre de l'instruction publique, qui recommande sa mission à nos agents politiques, un voyage d'études sur les établissements de bienfaisance.

Le 25 janvier 1852, le baron de Sandrans fut nommé auditeur de 1re classe au conseil d'État.

C'est dans le cours de la même année qu'il épousa Mlle Marie-Clotilde Fabre de Tapie's, dont le père avait été intendant militaire, attaché à la maison du Dauphin; Mme de Tapie's était Anglaise, de l'honorable famille Parks.

Le baron de Sandrans fut nommé maître des requêtes de 2e classe le 7 mars 1853, membre du conseil du sceau des titres en 1859, puis adjoint au commissaire impérial près ce conseil.

Au mois d'août 1860, il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Maître des requêtes de 1re classe le 5 novembre 1864, il était aussitôt désigné comme membre de la grande commission instituée sous la présidence du maréchal Vaillant pour dresser le programme des embellissements de Paris; secrétaire de cette commission, il prit, en cette qualité, une part active à ses travaux, et le 9 mai 1865 il recevait du maréchal une lettre qui témoigne hautement de l'importance des services qu'il avait rendus.

Jusqu'en 1870, le baron de Sandrans remplit avec une grande distinction ses fonctions de maître des requêtes au conseil d'État. Il s'était fait remarquer entre tous par la finesse de son esprit, la droiture de son caractère, la sûreté de son jugement et son ardeur au travail.

Le 4 mai 1870, il reçut comme récompense de ses services la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Lorsque les terribles événements de 1870 vinrent écraser la France, le baron de Sandrans était à sa campagne

de Trévoux, assez sérieusement malade; nul plus que lui ne souffrit de nos malheurs; nul plus que lui n'avait un ardent amour de son pays.

Ne pouvant le défendre en soldat, il consacra toutes ses forces à soulager les misères de la guerre, en organisant, avec le concours dévoué de la baronne de Sandrans, des ambulances où nos soldats blessés ou malades reçurent les soins les plus généreux.

Enfin, la guerre terminée, il fallut panser les plaies de notre malheureux pays, rétablir l'ordre dans son administration, et relever ses finances écrasées sous le fardeau de nos défaites et d'une formidable rançon.

Peu d'hommes étaient mieux préparés que le baron de Sandrans à seconder le gouvernement dans l'accomplissement de cette lourde tâche; M. Thiers le nomma préfet du département du Doubs le 5 mai 1871.

M. de Sandrans avait de ses devoirs de préfet une haute idée. Chargé des intérêts de notre département, il s'y dévoua tout entier.

Représentant du gouvernement dans un temps profondément troublé, où rien n'était plus à sa place, où les questions les plus redoutables s'imposaient, il avait conscience qu'il devait maintenir avec fermeté le principe de l'autorité, mais en même temps son esprit libéral et son caractère conciliant inclinaient vers les solutions amiables.

Doué d'une grande bonté, d'une extrême douceur et d'une bienveillance inaltérable, il cherchait avant tout à conquérir les bonnes volontés par le raisonnement et la persuasion.

Homme du monde d'une éducation parfaite, d'une courtoisie simple et naturelle, esprit fin et délicat, causeur aimable et séduisant, il ne pouvait manquer de se concilier de nombreuses et vives sympathies.

Il fit mieux encore. Au début de son administration dans notre département du Doubs, il eut l'occasion de nous

rendre et de rendre, on peut le dire, à la France entière, un service immense qui lui a mérité toute notre reconnaissance.

C'était en 1871 ; les hostilités étaient suspendues, mais la paix n'était pas faite ; les Français et les Allemands étaient en présence à Pontarlier, séparés par une limite fictive, en réalité sans cesse en contact. La population était opprimée et justement exaspérée ; l'autorité militaire française, impressionnée par des faits révoltants, emportée par une colère excusable chez de braves soldats après de terribles revers, avait donné un ordre imprudent qui pouvait d'un moment à l'autre amener un conflit entre les deux armées et rallumer la guerre.

M. de Sandrans en est informé la nuit par le sous-préfet ; à force d'instances, il obtient de l'autorité militaire française non le retrait de l'ordre malencontreux, mais une adhésion tacite aux mesures qui peuvent en conjurer les effets.

Le préfet renvoie son subordonné à Pontarlier, avec ordre de passer la nuit sur la route entre les deux troupes ennemies, de les arrêter en cas de choc imminent, de les sommer d'attendre les nouveaux ordres qui vont leur parvenir.

Lui-même se rend en hâte à la gare sans même revenir à la préfecture, requiert un train sur lequel il gagne Dijon avec toutes les difficultés et tous les dangers d'une marche de nuit improvisée.

Dès le matin, M. de Sandrans se présente à l'état-major allemand, expose la situation, les mesures qu'il a prises, et conjure le général von Groeben de donner des ordres pour prévenir un conflit imminent entre les deux armées.

Le général prussien répond que l'affaire n'est plus entre ses mains, qu'elle relève maintenant du grand état-major, que les ordres donnés seront maintenus, mais que, considérant comme un ennemi le préfet du Doubs, il le garde en otage.

Enfin, après de nouvelles instances, M. de Sandrans est autorisé à télégraphier au chef du gouvernement français, M. Thiers, qui révoque immédiatement les ordres donnés par l'autorité militaire de Besançon, et, grâce à la décision et à l'énergie du préfet, le danger est conjuré.

Le service rendu au département du Doubs dans cette circonstance critique avait une telle importance que la majorité du conseil général, à la fin de sa session, adressait, le 15 novembre 1871, à M. Mettetal, député, la lettre suivante :

« Nous venons de terminer nos travaux, et, pendant « cette longue et laborieuse session, nous avons pu appré- « cier toute la prudence, toute la sagesse, toute la con- « naissance des affaires de notre nouveau préfet.

« Comme vous avez beaucoup contribué à sa nomina- « tion, nous tenons à vous dire combien le conseil géné- « ral a été satisfait de ses relations avec M. le baron de « Sandrans.

« L'extrême modération des sentiments et des opinions « de notre premier magistrat, jointe à beaucoup de fer- « meté, répond tout à fait aux sentiments et aux besoins « de nos populations.

« M. de Sandrans a d'ailleurs, vous le savez, rendu un « service signalé au département, en lui épargnant, par « l'habileté de ses démarches, une grande partie des con- « séquences qu'auraient pu avoir les malentendus surve- « nus entre l'autorité militaire de Besançon et les chefs de « l'occupation allemande.

« M. le préfet avait été jusqu'à proposer au général « prussien von Groeben de répondre personnellement de « la tranquillité du pays et de la sécurité des troupes alle- « mandes, si on s'en remettait à lui du soin d'exécuter « le désarmement de la population, exigé par l'autorité « prussienne.

« Si vous trouvez, Monsieur, l'occasion de faire con-

« naître nos sentiments à M. le ministre de l'intérieur, et
« même à M. le président de la République, vous pouvez
« le faire, étant sûr d'être notre fidèle interprète.

« Veuillez agréer, etc. »

Suivent les signatures. Toutes les opinions étaient représentées dans cette déclaration si justement élogieuse (1).

Le 4 décembre suivant, M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, accusait réception de cette lettre qui lui avait été communiquée, dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur l'estime dont le préfet du Doubs jouissait auprès du gouvernement : ces éloges étaient mérités ; le baron de Sandrans consacrait aux affaires du département du Doubs toutes ses facultés, toute son énergie.

On n'a pas oublié qu'en 1872, accompagné de plusieurs conseillers généraux (2) et de l'ingénieur en chef du département, il prit la peine de parcourir les communes intéressées à la construction de la ligne de Besançon à la frontière suisse, de réunir les conseils municipaux, de leur signaler les avantages que cette ligne devait apporter à leurs communes, de les engager à renouveler les subventions qu'ils avaient promises autrefois et que la plupart avaient retirées, soit par dépit d'une vaine et longue attente, soit sous la pression des événements.

Ses efforts et ceux de ses compagnons furent couronnés de succès, et, le 17 mars 1872, le préfet du Doubs, doublement heureux, ouvrait la première session du conseil général, en lui annonçant que l'évacuation anticipée du territoire par les troupes allemandes était réglée de la veille et, d'autre part, qu'il avait pu offrir à l'État, au nom du département et des communes intéressées, une sub-

(1) Loiseau, de Mérode, Bourdenet, général du Pouey, Lalance, marquis Terrier de Loray, Vautherin, Guillemin, baron Daclin, comte de Jouffroy d'Abbans, Estignard, Oudet, Colin, Meiner, Patel, Brelet.

(2) MM. Bourquard, Estignard, Vautherin et Oudet.

vention de deux millions pour les deux principales lignes de chemins de fer projetées dans nos montagnes, les autres étant en bonne voie d'instruction et devant aboutir bientôt à une solution conforme aux vœux et aux intérêts du pays.

Bien qu'on n'ait pas perdu, dans le département du Doubs, le souvenir de l'excellente administration du baron de Sandrans, il nous sera permis de rappeler quelques témoignages du temps que nous choisirons parmi les moins suspects de partialité politique.

Le 2 août 1873, le journal du Doubs *la République*, journal très républicain naturellement, disait dans sa chronique régionale, à propos d'un mouvement préfectoral qui venait de paraître :

« Nous croyons, en toute sincérité, que la très grande « majorité des habitants du Doubs ne sera pas fâchée de « voir M. le baron de Sandrans rester à la tête de l'admi- « nistration préfectorale. M. de Sandrans, venu à Besançon « dans une époque difficile, a su, par une conduite pru- « dente et pleine de conciliation, s'attirer de nombreuses « sympathies dans le pays. Comprenant que, surtout dans « les temps où nous vivons, une bonne administration est « la condition essentielle du relèvement de la France, il a, « autant que possible, mis de côté la politique pour s'oc- « cuper principalement des affaires du département qui « lui était confié.

« Aussi pouvons-nous affirmer qu'il s'est fait chez nous « un nom comme administrateur habile et dévoué aux in- « térêts de notre contrée.

« Nous n'insistons pas, nous aurions l'air de faire une « réclame, et ce n'est ni notre intention ni de notre com- « pétence. Nous avons tenu simplement à constater que le « maintien de M. de Sandrans à Besançon sera vu avec « plaisir par la majeure partie de ses administrés, surtout « par le temps de préfets à poigne qui court. »

Nous compléterons nos preuves à ce sujet en citant, sans commentaire, la lettre suivante de l'un des principaux représentants de l'opinion républicaine au conseil général du Doubs :

« 21 août 1873.

« Monsieur le Préfet,

« Je serais heureux d'accepter votre aimable invitation « et de vous témoigner ainsi l'estime profonde que m'ins- « pire votre administration, si ferme et si sage à la fois, « dans les moments difficiles que nous traversons, mais la « scission qui ne fait que s'affirmer davantage, au sein du « conseil général, et à laquelle les événements ne laissent « même plus l'espoir d'une conciliation, m'engage à vous « prier, comme conseiller général, d'agréer mes excuses.

« Je suis, Monsieur le préfet, avec un profond respect, « votre très humble et très obéissant serviteur. »

Après les cruelles épreuves de la guerre qui avait ajouté au deuil public le deuil d'un si grand nombre de familles, il n'y avait pas de place en France pour les fêtes; on fut donc d'abord tout aux affaires sérieuses. Mais quand notre libération fut assurée, les cœurs reprirent courage, les esprits sortirent de leur abattement; l'espoir renaissait, mais la tristesse et le trouble étaient encore profonds; pour hâter le relèvement de la France, il fallait dissiper tout à fait les sombres préoccupations et rendre à l'esprit français son entrain naturel et son initiative. Il fallait aussi ranimer le commerce, atteint profondément par nos malheurs.

Quand le territoire fut libre, la préfecture du Doubs ouvrit ses salons, discrètement d'abord, pour une fête musicale, puis pour des fêtes plus brillantes; on put alors apprécier l'aimable hospitalité du préfet, si gracieusement secondé par sa compagne dévouée des bons et des mauvais jours, Mme la baronne de Sandrans. Celle-ci, d'ailleurs, ne se contentait pas d'être une maîtresse de maison parfaite,

elle avait organisé et elle dirigeait, avec le concours empressé de dames charitables et de collaborateurs zélés, la Société de secours des orphelins de la guerre, qui a rendu de si grands services et qui a fonctionné jusqu'à ces derniers temps, après avoir achevé son œuvre, grâce au dévouement de plusieurs de nos compatriotes toujours prêts pour la bienfaisance. Éloignée de Besançon, elle n'avait pas oublié ses malheureux orphelins, car le 16 février 1875, M. Mairot lui accusait réception d'une somme de 5,000 fr. qu'elle avait obtenue du comité central de Paris pour le sous-comité du Doubs.

De son côté, le préfet avait fondé, secondé par M. Rousselot, la caisse départementale de l'instruction primaire du Doubs, régie par une commission qui lui décerna, après son départ, le 13 février 1874, le titre de président honoraire en raison des services qu'il avait rendus à cette œuvre.

C'est le cas de rappeler ici que le 25 septembre 1872, M. Jules Simon avait nommé le baron de Sandrans officier de l'instruction publique.

Tout semblait commander le maintien du baron de Sandrans à la préfecture du Doubs ; il aimait notre pays, il y avait fait beaucoup de bien et il pouvait en faire beaucoup plus encore.

Le prince Henri d'Orléans, duc d'Aumale, venait d'être appelé à commander le septième corps d'armée ; cette nomination avait été accueillie en Franche-Comté avec une joie patriotique ; on avait confiance dans le général qui, tout jeune encore, s'était signalé en Afrique par de glorieux faits d'armes ; on espérait que la fortune guerrière qui l'avait protégé dans la conquête de la Smalah ne l'abandonnerait pas lorsqu'il s'agirait de relever l'honneur national et de rendre à la France des enfants bien chers, violemment séparés d'elle.

On savait ce que les douleurs de l'exil avaient fait de

cette haute intelligence et de ce grand cœur. L'historien du grand Condé, racontant les victoires de son héros comme s'il eût assisté lui-même à toutes ses batailles, révélait l'homme de guerre initié profondément à tous les secrets de la science militaire, digne, en un mot, de se mesurer avec nos ennemis victorieux.

L'ardeur, la vigueur, la vigilance qu'il apportait dans l'exercice de son commandement, les études, les exercices par lesquels il préparait les officiers et les troupes sous ses ordres, au grand effort que la France aurait à leur demander un jour, tout confirmait la confiance spontanée qu'avait provoquée son nom.

Sa bienveillance, son accueil aimable, n'avaient pas tardé à conquérir les plus rebelles.

Le département du Doubs eût été vraiment privilégié s'il avait pu conserver à la tête de son administration civile le baron de Sandrans, pendant que son chef militaire relevait l'armée et lui rendait l'espoir d'un glorieux avenir.

M. de Sandrans le désirait vivement; cette satisfaction lui fut refusée; au commencement de décembre 1873, il fut appelé à la préfecture de Saint-Étienne, avec la première classe de son grade.

Cet avancement mérité ne le consolait pas, mais ni les réclamations des représentants du département, ni ses démarches personnelles ne purent faire rapporter la décision qui l'éloignait de notre pays, et il revint de Paris très attristé de son prochain départ, le jour même où il réunissait les principaux officiers de la garnison et les chefs des services civils dans un banquet magnifique, pour saluer l'arrivée du duc d'Aumale.

Cette réunion, qui ne devait être qu'une fête joyeuse de bienvenue, fut aussi une réunion d'adieux.

Dans son toast, le préfet dut mêler aux félicitations qu'il adressait au duc d'Aumale, au nom du pays, l'expression des regrets qu'il éprouvait lui-même de son départ; mais

il avait un trop profond sentiment du devoir pour ne pas accepter sans réserve le sacrifice qui lui était imposé en vue du bien public.

Quand M. et Mme de Sandrans quittèrent Besançon, un cortège nombreux d'amis de tous rangs les accompagnait jusqu'au wagon qui devait les emporter, exprimant les regrets de la population tout entière et faisant des vœux pour leur succès dans la Loire. Dans cette foule, on distinguait le général commandant le 7e corps, entouré de nombreux officiers, qui était venu apporter aux partants le témoignage de sa haute estime.

La Loire était un département difficile comme tous les départements de grande industrie; quelques années plus tôt, Saint-Étienne avait été le théâtre de troubles graves : la Commune y avait été proclamée et un crime odieux avait été commis : le préfet, M. de l'Épée, avait été assassiné.

Mais, depuis, une administration vigoureuse avait rétabli l'ordre matériel et beaucoup de difficultés étaient aplanies quand M. de Sandrans succéda à M. Ducrot.

L'action de la force n'était plus nécessaire, mais il fallait ramener le calme dans les esprits et réconcilier les cœurs encore irrités. Le baron de Sandrans était bien choisi pour cette œuvre de conciliation, qui exigeait beaucoup de tact, de fermeté et de douceur.

Sans nous attarder aux détails de l'administration du baron de Sandrans dans la Loire, administration qui fut trop courte pour le pays, mais assez longue pour être appréciée, nous nous contenterons d'en rappeler deux épisodes caractéristiques.

Le gouvernement croyait nécessaire de maintenir encore à Saint-Étienne une commission municipale; le baron de Sandrans lutta énergiquement contre cette mesure qui ne pouvait que raviver la haine entre les partis ; à plusieurs reprises il répondit aux ordres formels qu'il rece-

vait à ce sujet, que la pacification des esprits était suffisante pour qu'il fût sage de donner à la population stéphanoise cette marque de confiance de l'appeler à élire son conseil municipal. Sa fermeté triompha, et on doit sans doute attribuer à cette politique intelligente et libérale les facilités qu'il rencontra dans la direction de cet important département.

Frappé de la situation religieuse de la Loire qui, dépendant de l'archevêché de Lyon, était trop éloignée de la métropole pour en recevoir une direction efficace, le baron de Sandrans avait conçu le projet de faire ériger un évêché à Montbrison.

Le succès de ce projet fut ajourné par des difficultés d'ordre secondaire qui devaient être facilement résolues par le temps; mais les négociations furent poussées assez avant pour que le baron de Sandrans pût espérer les voir aboutir, s'il n'avait été appelé à une autre préfecture.

C'est à l'occasion de ce projet que le pape Pie IX le nomma commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand.

Le 10 avril 1875, le baron de Sandrans était nommé préfet de la Haute-Garonne.

A peine installé dans ce beau pays, il dut subir la plus épouvantable épreuve qu'un homme de cœur pût affronter. Une catastrophe inouïe, une calamité sans égale dans les fastes du pays vint fondre sur la vallée de la Garonne et sur la ville de Toulouse.

Dans les premiers jours de juin 1875, une chute de neige extraordinaire avait couvert les sommets de la chaine des Pyrénées. Un temps très chaud survenant bientôt avec un vent brûlant du midi qui soufflait avec violence, les neiges anciennes et nouvelles fondirent avec une effrayante rapidité et firent déborder tous les cours d'eau. Des pluies torrentielles qui tombaient sans interruption mirent le comble au désastre et élevèrent rapidement les eaux de la

Garonne, qui atteignirent, le 23 juin, une hauteur de neuf mètres et demi au-dessus de l'étiage, soit deux mètres et demi de plus que la crue de 1855, la plus forte du siècle.

Il est impossible de rendre les sentiments d'horreur qu'inspirait alors le spectacle offert par la ville de Toulouse.

La Garonne furieuse charrie des arbres, des meubles, des débris de toutes sortes, des animaux, des morts et, chose plus terrible encore, des vivants emportés sans espoir de salut, sur de fragiles épaves ; les ponts sont détruits ; les quartiers bas subitement envahis par les eaux et construits en pisé s'écroulent avec fracas ; les habitants terrifiés cherchent un refuge sur les ruines chancelantes de leurs maisons, quand ils n'ont pas été ensevelis sous leurs débris.

Des groupes d'êtres humains, femmes, enfants, vieillards, prêtres et religieux, fuient d'étage en étage, de maison en maison, les eaux qui montent sans cesse et qui ébranlent successivement tous leurs refuges.

Ces malheureux, sans espoir d'un secours qui semble impossible, sont résignés à la mort qui les menace ; ils prient avec les ministres de la religion qui invoquent la protection divine et leur administrent les derniers sacrements. Toute la nuit du 23 au 24 juin se passe dans des angoisses indicibles ; la consternation est dans tous les cœurs.

Dès le commencement de la crue, le préfet se porte partout où le danger menace, invitant les habitants à fuir pendant qu'il en est temps encore ; avec un sang-froid, une énergie, un courage à la hauteur des circonstances, il met en mouvement l'armée, la police, les employés de l'octroi, tous les moyens de sauvetage disponibles, organise les services et constamment sur la brèche, infatigable, il veille à l'exécution de ses ordres.

Présent à la chute des ponts Saint-Pierre et Saint-Michel,

il trouve de bonnes paroles pour relever les courages et dissiper l'anxiété qui se peint sur tous les visages. Il court plusieurs fois de sérieux dangers et ne s'éloigne des quartiers envahis qu'au moment où la retraite, déjà périlleuse, va devenir impossible.

Il faut le dire bien haut, avec un juste orgueil, à l'exemple du préfet, tout le monde a fait son devoir; l'armée, chefs et soldats, dont plusieurs sont morts glorieusement en cherchant à sauver des victimes; le peuple, les bateliers de la Garonne, qui n'ont ménagé ni leurs efforts ni leur vie, des prêtres, des citoyens de toute classe et de tout rang, dont le courage héroïque n'a cessé de lutter contre le fléau, témoin le marquis d'Hautpont, qui a péri victime de son dévouement.

Le spectacle de cette population luttant contre un ennemi invincible, à l'exemple des hommes de cœur placés à sa tête, révèle dans l'âme française un sentiment héroïque toujours prêt à la lutte et au sacrifice ; cela console de bien des misères.

On s'imagine aisément dans quelle détresse se trouvait cette population ruinée par l'inondation et échappée par miracle à la mort.

Près de quatre cents cadavres appartenant à la ville même avaient été recueillis et déposés à l'Hôtel-Dieu.

Mais combien avaient été emportés jusqu'à la mer? Combien tous ces morts laissaient-ils de femmes, de vieillards et d'orphelins sans force et sans ressources?

Près de quinze cents maisons s'étaient écroulées, et sous leurs ruines étaient ensevelis les vêtements, les provisions, les animaux, dont la décomposition, jointe au limon déposé par les eaux, produisait une odeur fétide.

Quelle tâche pour l'administrateur du département! Son activité ne se dément pas; il convoque le conseil général, organise un comité de souscription, fait appel à toutes les bonnes volontés; sur ses instances, des comités

d'hommes et de dames se constituent; le corps médical, le conseil municipal et la presse toulousaine interviennent avec le zèle le plus louable.

Les dons affluent à l'appel du préfet (1); enfin le président de la République, le maréchal de Mac-Mahon vient, avec plusieurs de ses ministres, apporter des secours et des consolations aux inondés; les conséquences d'un si grand désastre sont, autant que possible, conjurées.

Dans un pareil malheur, la générosité n'avait pas plus manqué que le courage.

En récompense de sa belle conduite à Toulouse, le baron de Sandrans fut promu commandeur de la Légion d'honneur le 7 août 1875.

Le général Lapasset, grand officier de l'ordre, délégué pour le recevoir, prononça une allocution des plus sympathiques pour le nouveau commandeur. Il rappela les hautes positions administratives occupées par le baron de Sandrans, la distinction de ses services au conseil d'État. le bien qu'il avait fait dans le Doubs et dans la Loire, son dévouement dans les douloureux événements dont Toulouse portait le deuil, ajoutant que la Légion d'honneur, dont la devise : *Honneur et patrie*, impose à tous une conduite sans reproche et un dévouement sans bornes à la France, compterait désormais en lui un commandeur des plus méritants et des plus dévoués.

Après les distinctions officielles vinrent les témoignages privés de la sympathie générale; le baron de Sandrans fut nommé président honoraire de la Société des hospitaliers sauveteurs bretons et des sauveteurs d'Alger.

En lui annonçant sa nomination, la Société des sauveteurs bretons rappelait « les éminents services rendus « au sauvetage et à l'humanité par l'énergique préfet de « Toulouse pendant les inondations de la Garonne et

(1) Voir aux pièces justificatives le n° 3.

« comment il avait payé de sa personne, jusqu'à exposer « sa vie pour conjurer les ravages du fléau, sauver les « inondés et assurer leur sort. »

Ces démonstrations flatteuses furent les dernières satisfactions que le baron de Sandrans devait recueillir dans sa carrière politique.

Après les élections de 1875, le préfet de Toulouse, coupable de n'avoir pu arrêter le flot des bulletins de l'opposition remplissant les urnes électorales, fut invité, par dépêche du 22 mars 1876, à faire valoir ses droits à la retraite; comme il n'avait pas le temps de service voulu par la loi, c'était une révocation déguisée.

Le gouvernement capitulait en sacrifiant ses plus braves défenseurs.

Cependant, sur ses réclamations indignées, il obtint, le 12 mai 1876, d'être placé en disponibilité.

Ses amis espéraient que des circonstances meilleures lui permettraient encore de servir son pays; pour lui, il ne devait conserver aucune illusion.

Lorsque, le 13 juin 1877, il fut nommé préfet de la Somme, il accepta, avec la résignation d'un soldat décidé à faire son devoir, alors même qu'il désespère de vaincre.

Quelques mois plus tard, pour ne pas créer de difficultés au maréchal de Mac-Mahon, il envoya sa démission.

Le 25 avril 1878, il fut admis à la retraite exceptionnelle pour cause d'infirmités.

Après avoir consacré quelque temps au repos et au soin de sa santé vraiment ébranlée par les émotions violentes qu'il avait éprouvées, le baron de Sandrans, qui avait été toujours un homme de travail, chercha, dans les affaires, une occupation nouvelle. Le 29 mars 1879, il fut nommé censeur de la Société générale, dont il devait être élu administrateur par acclamation le 12 février 1892.

Le 20 janvier 1880, il était nommé directeur de la Société d'assurance mutuelle immobilière de Paris, et pendant

treize ans il administra cette importante compagnie avec une compétence incontestée et avec un dévouement auquel tout le monde rend hommage.

M. de Sandrans était membre de la Société littéraire et archéologique de l'Ain; il prenait une part active aux affaires de ce département où sa famille avait sa résidence depuis plusieurs siècles(1), et où il venait se reposer, dans son habitation de Saint-Sorlin, de son labeur assidu et du souci des affaires.

Plus généreux que ne le comportait sa fortune, il soutenait largement les œuvres que lui recommandaient sa foi de chrétien et ses opinions politiques, auxquelles il resta fidèle jusqu'à son dernier jour sans aucune défaillance.

Toujours prêt à secourir les uns de sa bourse, les autres de l'influence considérable que son noble caractère lui donnait sur de nombreux amis, le baron de Sandrans soulagea bien des misères; il a ouvert aussi d'honorables carrières à nombre de jeunes gens dont le succès lui causait une joie profonde et qui, de leur côté, conservent, de son affectueuse protection, une reconnaissance respectueuse et attendrie.

Justement honoré partout, mais surtout dans le département de l'Ain où il était plus connu, il avait des adversaires sur le terrain politique, mais il n'avait pas d'ennemis, malgré la violence des luttes électorales, et ses adversaires ne cachaient pas l'estime qu'ils ressentaient pour lui.

Après les dures épreuves que ses fonctions publiques lui avaient infligées, le baron de Sandrans avait été atteint un instant par une affection grave qui le condamnait au repos pour quelque temps; il triompha de cette première atteinte. Mais, au mois de mars 1893, après une crise violente d'influenza, une affection cardiaque dangereuse se

---

(1) Voir aux pièces justificatives le n° 4.

déclara ; les premiers médecins de Paris appelés auprès de lui purent conjurer le mal par un traitement énergique ; tout danger immédiat disparut, mais une faiblesse extrême survint, et dès lors, malgré quelques symptômes d'amélioration dans son état, ses amis durent craindre qu'il ne revînt plus à la santé.

Partagée entre l'espoir et la crainte, Mme la baronne de Sandrans soutint, pendant quatorze mois, une lutte acharnée contre la maladie qui menaçait de lui enlever son mari. Assistée par une compagne dévouée que la distinction de son esprit et la noblesse de son cœur rendaient digne de participer à un si grand devoir, Mme de Sandrans a tout tenté pour sauver son cher malade; elle a fait appel à tout ce que la science compte d'hommes illustres; jour et nuit présente au chevet de son mari, elle lui a prodigué tous les soins que l'affection la plus tendre peut inspirer à une femme de cœur.

Ceux qui ont assisté à ce spectacle ne savaient ce qu'ils devaient admirer le plus, de la garde-malade attentive et courageuse malgré ses fatigues et sa douleur, ou du malade toujours calme, patient, doux et résigné malgré ses souffrances.

M. de Sandrans, dès l'origine de sa maladie, eut certainement conscience de la gravité de son état ; il dut suivre, avec une douleur courageusement dissimulée, les progrès de l'affaiblissement physique qui paralysait chaque jour davantage les efforts de sa volonté et l'exercice de son intelligence. Eh bien, jamais, pendant ce long martyre, il n'a fait entendre une plainte ; chaque jour, de nombreux amis venaient prendre de ses nouvelles; il les accueillait avec un sourire, et, bien qu'il ne pût parler sans un certain effort, il ne manquait jamais de remercier avec effusion les visiteurs qui lui apportaient le témoignage de leur affectueuse sollicitude.

Il se prêtait avec complaisance à ces pieux mensonges

dont on berce les malades, et il confirmait volontiers les améliorations, souvent illusoires, que l'on se plaisait à constater dans son état.

C'est avec cette sérénité d'une âme héroïque qu'il arriva au terme fixé par le souverain Maître.

Vers la fin d'avril, la faiblesse devint plus grande, la nutrition plus difficile ; tout espoir était perdu. M. de Sandrans, qui avait toujours accompli ses devoirs religieux fidèlement [1], reçut plusieurs fois, dans le cours de sa maladie, la visite du prêtre qui dirigeait sa conscience ; le cardinal Richard vint lui apporter les consolations de l'Église, il communia plusieurs fois, édifiant tous les assistants par sa ferveur et sa foi.

En quelques jours terribles, la mort acheva son œuvre : Paul-William-Philipp de Cardon, baron de Sandrans, est mort, après une douloureuse agonie, le 8 mai 1894, à dix heures du soir, entouré de tous les siens.

Sur son lit funèbre, ses traits n'exprimaient que le calme d'un heureux sommeil.

Le baron de Sandrans est mort comme il a vécu, en chrétien fervent ; chargé pendant une longue vie d'importantes fonctions, il les a toujours remplies avec la préoccupation exclusive de servir dignement son pays, même aux dépens de ses intérêts personnels.

Cela suffit pour faire l'éloge de sa générosité et de son désintéressement, dans un temps où la richesse exerce un attrait si puissant sur les hommes, qu'elle semble parfois tenir lieu de mérite et de vertu.

Nul n'a été plus vivement et plus sincèrement regretté que le baron de Sandrans ; tous les fonctionnaires qui ont eu l'honneur de servir sous ses ordres ont payé à sa mémoire le juste tribut de leur profonde et respectueuse affection.

---

(1) Voir aux pièces justificatives le n° 5.

La presse de Paris presque tout entière, la presse des départements qui l'ont connu, ont parlé de sa mort avec une très grande sympathie, rappelant sa haute valeur, son énergie, son désintéressement.

NN. SS. les cardinaux Langénieux, archevêque de Reims, et Desprez, archevêque de Toulouse, Mgr l'évêque de Belley, ont envoyé à Mme de Sandrans leurs condoléances attristées à l'occasion du malheur qui la frappait; les notabilités du monde parisien assistaient en grand nombre à ses obsèques; parmi elles, le duc d'Aumale s'était fait représenter.

Le nombre et la qualité des hommes qui sont venus apporter à M. de Sandrans, dans la modeste église du Gros-Caillou, le témoignage de leur estime, de leur affection et de leurs regrets, les manifestations adressées de toute part à sa famille, ont prouvé qu'en France on estime toujours très haut, dans un homme public, ses vertus privées, la fermeté des convictions et la dignité de la vie.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Preuves faites au conseil de France, le 8 décembre 1605, qui montrent que les Cardon de Lyon sont issus de la maison des Folch Cardona Aragon, où sont aussi insérés les importants services qu'Horace Cardon a rendus à l'auguste et royale maison de Bourbon.

Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à notre amé et féal, le sénéchal de nôtre païs du Lyonnais, nos amés et féaux barons, gentils-hommes et tous autres qu'il appartiendra : Salut et dilection. Notre ami Horace Cardon, gentil-homme luquois, nous a fait remontrer qu'entre autres privilèges que tiennent les citoïens de notre ville de Lyon : Depuis les Romains, la noblesse et le négoce trafic en gros, ayant toujours été réputés et tenus compatibles de temps à autre, ainsi reconnu et confirmé par tous les Rois, nos prédécesseurs, de louable mémoire, même le feu Roi dernier décédé, que Dieu absolve, non seulement suivit en ceci la disposition et intention des dits précédents Rois, mais encore par certaine bonne considération, les amplifia par lettres patentes du treizième de novembre mil cinq cents huitante; voulant que ceux nés ès païs étrangers d'extraction noble, ayant coutume de négocier en gros, sans déroger à l'ancienneté de leur noblesse, lesquels viendraient s'établir en ladite ville de Lyon, jouissent des mêmes privilèges, sans déroger, par le négoce en gros, à l'ancienneté de leur noblesse, non plus que s'ils étaient dans leurs païs et coutumes, tellement qu'en conséquence de la volonté de nos prédécesseurs Rois, et choses raisonables utiles à tout notre royaume, par plusieurs arrêts rendus en notre conseil, et nos lettres patentes du dixième septembre mil six cent deux, quinzième et dix-huitième may mil six cent trois, neuvième et onzième juillet, et septième octobre mil six cent quatre, nous avions maintenus tous ceux lesquels se sont trouvés de ladite qualité contre les troubles qui se sont omestés,

faits par la noblesse, gentils-hommes de ce royaume, selon l'exigence des cas, prétendant qu'il y eut dérogeances, néanmoins au préjudice avenir d'entre vous, prétendant ledit arrêt, lettre patente, être conçue et expédiée spécialement au nom des Bonvisi, Gadaigne, Strozzi, Mascranny, Cantaviny, ne devoir partant avoir effet pour ledit Horace Cardon, comme n'étant dénommé auxdits arrêts et lettres, ni justifié d'ancien titre de noblesse, toute difficulté de le reconnaître.

Sic que pour ne plus laisser plus longtemps les choses douteuses et ôter tous sujets de contestation à l'avenir envers l'exposant et les siens : Requérant à ce sujet très humblement nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes est que notre intention n'est de restreindre lesdits privilèges et usages à des familles et honneurs particuliers; mais bien en faire jouir ceux lesquels se trouveront dans les cas et qualités requises. Ledit Horace Cardon nous ayant déjà donné, en quelque façon, des marques de son origine par ses déportements et courageuses défenses, avec cent hommes par lui commandés, et empêché la surprise que nos ennemis appelés de la Ligue voulurent tenter pour entrer par le quartier et porte d'Ainai, et se rendre maîtres de notre dite ville de Lyon, comme encore en l'application et négociation que fit ledit Horace Cardon pour la réduction de ladite ville en notre obéissance, comme aussi certain voyage qu'il a fait par nos ordres en Italie et en Espagne, desquels nous avons sujet d'être satisfait. De l'avis de notre conseil auquel nous avons fait voir l'acte de déclaration d'Octavio Samiati, consul pour la nation luquoise, résidant en notre dite ville de Lyon, avec affirmation, ledit Horace Cardon être fils de Joseph Cardony et d'Isabetha Andryoly; ledit Joseph, fils de Fernando Folch, mayor de Cardona, l'un des capitaines commandant les troupes aragonaises envoyées au secours de la république de Luques, lorsqu'elle fut attaquée par le duc de Modène, et ladite Isabetha Andryoly, fille de Sebastiano Andryoly, d'ancienne et noble extraction, sergent-major de toute l'armée de ladite république, lesquels étant demeurés en pauvreté et chargés d'enfants ; les plus avancés en âge étant entrés au services des princes d'Italie ; ledit Horace Cardon avait été amené en ladite ville de Lyon pour y négocier en gros, ainsi que l'on avait fait de plusieurs autres cadets des plus nobles familles de la Toscane, ruinés par la rencontre des guerres et désolations d'Italie. Le brevet expédié au conseil d'Aragon, par lequel il apert ledit Fernando de Cardona être

reconnu issu de cadets de la branche de Folch, mayor di Cardona ; certificat du prévôt des marchands et échevins de notre dite ville de Lyon délivré le dixième décembre mil six cent quatre, contenant ledit Horace Cardon n'avoir fait trafic et négoce de librairie (*a*) qu'en gros et envoyé dans les païs étrangers, particulièrement en Espagne et en Italie, sans aucun détail ni débit particulier, et non qui puisse être réputé contre la teneur de négoce en gros, avoir vécu toujours fort noblement, comporté en bon et naturel Français (*b*), affectionné pour la chose publique, et autres pièces justificatives de tout ce que dessus, attachées sous le contre-scel de notre chancelier. Nous vous mandons, ordonnons et commandons que vous ayiez à reconnaître et tenir ledit Horace Cardon pour vrai et légitime gentilhomme et de la maison Folch, mayor de Cardon en Aragon (*c*), sans aucune dérogeance, comme nous le reconnaissons et tenons pour tel ; à ses pareils à le convoquer, admettre parmi tous, dans les rencontres que l'occasion se présentera, vous faisant défenses très expresses, et à tous autres de quelles qualités et conditions qu'ils soient, de faire aucun trouble ni empêchement, sous quelque prétexte que ce soit, audit Horace Cardon. Mandons à notre lieutenant général et notre sénéchal de Lyon, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, de faire jouir ledit Horace Cardon de l'effet et entière exécution des présentes ; car tel est notre plaisir. Donné à Paris le huitième décembre mil six cent cinq, et de notre règne le dix-septième. Signé Henri, et plus bas, par le Roy, Pottier, scellé du grand sceau de cire jaune.

Les grands-ducs de Toscane ont fait fleurir la librairie, et Laurent de Médicis envoya Jean Lascaris Constantinopolitain en Asie et en Grèce pour y recueillir les plus fameuses bibliothèques et enrichir la librairie que son père avait commencée. Il en apporta des livres non seulement rares mais uniques, qui ne pouvaient se trouver ailleurs; les papes Léon X et Clément VII y contribuèrent aussi par leurs libéralités. (Voyez le *Théâtre du monde de 1644*, p. 334.)

Il a dépensé un million, soit aux décorations, constructions d'églises, bâtiments pour les pauvres et autres choses pour le bien public. (Voyez l'*Histoire de Lyon*, du R. P. Colonia, t. II, p. 612.) Ses armoiries sont à Saint-Joseph où est son Vas, à Sainte-Claire, à Blie, aux deux églises des Cordeliers, au Feuillante, au magnifique chœur des Pénitents du Gonfalon qu'il a fait bâtir, de même que les greniers de la Charité. Elles étaient

aussi à Saint-Nizier, aux Dominicains et aux Célestins. (Note de 1742.)

De cette maison, il y a eu des cardinaux, divers prélats, plusieurs gouverneurs de provinces. Elle a fait alliance avec les empereurs grecs et rois d'Aragon. (*Hist. reg. Arag.* Moréri, *Rois de Portugal et princes du Saint-Empire. Hist. génér. du Père Anselme,* 3e édit., t. I, p. 652; t. VIII, p. 36, 37, 38. V. *Jurisprudentia heroica.* Bruxelis, anno 1668, pour voir ceux de cette maison qui ont eu la Toison d'or. Note de 1742.)

II.

De 1439 à 1600, on trouve plusieurs Miron, médecins de Charles VIII, de Louis XII, de Henri II, de François II et de Charles IX. L'un d'eux accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples; un autre est chancelier d'Anne de Bretagne.

Enfin le plus illustre de tous, François Miron, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, président au grand conseil et prévôt des marchands en 1604.

La ville de Paris lui doit une partie de ses embellissements, quais, places, ports, et notamment l'ancienne façade de l'hôtel de ville qu'il fit construire en y consacrant les émoluments de sa place.

Un cousin germain du baron de Sandrans, Edmond de Cardon, était, en 1870, capitaine dans un régiment de chasseurs. Grièvement blessé à Reichshoffen, il fut décoré et mourut trois jours après à l'ambulance. Son fils, devenu peu après orphelin par la mort de sa mère, a été élevé par les soins du baron de Sandrans; il est lieutenant d'infanterie.

M. de Royer, président de la Cour des comptes, décédé, était cousin germain du baron de Sandrans.

III.

L'assistance que la population de Toulouse reçut de l'Angleterre mérite une mention spéciale, non seulement par son importance, mais par sa forme éminemment pratique.

La souscription ouverte en Angleterre dépassa 260,000 fr. Elle fut employée tout entière à acheter à Londres des lits, des couvertures, du linge et des vêtements.

Le tout fut embarqué sur des navires anglais, transporté à Bordeaux, remis à des commissionnaires de maisons anglaises chargées d'en effectuer le transport à Toulouse, et livré au préfet par un agent spécial envoyé de Londres avec le compte exact des recettes et des dépenses justifiant de l'emploi des fonds.

IV.

Le château de Sandrans, demeure patrimoniale de la famille du baron, était situé près de Châtillon-les-Dombes, où saint Vincent de Paul fut curé; la famille de Sandrans eut avec lui des relations intimes.

V.

Le 8 décembre 1888, M. de Sandrans avait reçu du pape Léon XIII la croix *pro Ecclesiâ et pontifice*, pour la part distinguée qu'il avait prise à la célébration du jubilé sacerdotal du pontife. Le bref est signé du cardinal Rampolla.

L'ANNÉE 1893 A BESANÇON

NOTE DE STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE & SANITAIRE

Par M. le docteur BAUDIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 15 mars 1894)

MESSIEURS,

J'essaierai de résumer, dans la courte note suivante, les premiers résultats d'ensemble fournis, pour 1893, sur le mouvement de notre population bisontine et sur la salubrité de la ville, par la statistique municipale démographique et sanitaire. Vulgariser un pareil sujet, le transporter de l'enceinte de la Société de médecine de Besançon et de la Franche-Comté dans la salle de vos réunions, le dépouiller de tout ce qu'il peut présenter de trop particulièrement technique et d'exclusivement médical, et lui conserver pourtant le degré de précision et de rigueur scientifiques nécessaire n'était point chose facile à coup sûr. Et pour me décider à tenter cette épreuve, il n'a fallu rien moins que l'assurance, largement escomptée d'avance, de votre indulgence bienveillante et de l'intérêt si constant et si éclairé que votre Compagnie n'a jamais cessé de prendre à tout ce qui, de près ou de loin, touche à la Comté et à notre ville.

Un chiffre, relativement faible, de 345 mariages ; — 1,073 naissances vivantes en regard de 1,466 décès (soit un excédent de près de 400 décès, c'est-à-dire de plus d'un tiers par rapport aux naissances); — un chiffre formidable de 125 mort-nés ; — enfin, une proportion assez élevée de décès d'enfants de 0 à 1 an, tel est le bilan de la dernière année.

Bilan déplorable si l'on considère les chiffres en eux-mêmes, à un point de vue absolu, — bilan un peu moins mauvais, en réalité, si l'on examine ces chiffres de plus près, et par comparaison avec ceux des années antérieures à Besançon, et avec ceux de ces mêmes années dans la moyenne des villes françaises de même importance.

Ce qui frappe tout d'abord, dans l'énumération sommaire des résultats d'ensemble que je viens de vous donner, c'est l'excédent énorme du chiffre des décès sur celui des naissances de l'année : plus d'un tiers de décès en plus.

Cet excédent, mais dans de moindres proportions, est la règle pour notre ville : depuis quarante ans, il ne s'est rencontré que deux années ayant fait exception, et de bien peu. J'ajoute de suite qu'il en est de même pour plus de la moitié des villes de l'importance de Besançon.

L'excédent habituel des décès sur les naissances peut tenir, d'une manière générale, soit à une très faible natalité, soit à une mortalité élevée, et, dans bien des cas, à la fois à l'une et à l'autre de ces causes.

J'ai démontré que, depuis un certain nombre d'années au moins, la mortalité bisontine, loin d'être excessive, était plutôt inférieure à celle moyenne des villes françaises ; d'où il suit que l'excédent des décès sur les naissances ne provient, à Besançon, que de l'extrême faiblesse de notre natalité : on n'y meurt pas plus qu'ailleurs, mais l'on y naît beaucoup moins. Le déficit annuel résultant, en moyenne, de cet état de choses se traduit par un excédent de 160 à 180 décès.

De 160 à 180, l'excédent s'est élevé, cette année, à 400 (à très peu près) ; il a donc plus que doublé, et j'établirai tout à l'heure que cette aggravation tient : pour une faible part à un nouvel abaissement de la natalité, et, d'autre côté et surtout, à une élévation très notable de la mortalité.

La question capitale qui se pose aussitôt est donc de savoir si la surmortalité bisontine de l'année 1893 tient à des causes durables, sinon permanentes, ou bien au contraire à des causes toutes passagères, dont le retour est à tout le moins improbable. Car, dans ce dernier cas, les chiffres perdent singulièrement de leur gravité et l'on n'a plus affaire qu'à un accident.

Or, je crois qu'il est permis d'affirmer qu'il n'y a bien eu là qu'un accident.

Un grand fait pathologique domine en effet, au point de vue sanitaire, l'année 1893, dans notre ville du moins : je veux parler de la réapparition, au cours des premiers mois de cette année, de la grippe ou influenza à l'état épidémique.

Permettez-moi de vous rappeler tout d'abord, et en quelques mots, la marche et les allures de cette pandémie au cours des trois ou quatre dernières années :

Partie d'un foyer développé, vers la fin de l'été 1889, dans la Russie centrale d'Asie, la grippe ou influenza gagne en automne la Russie d'Europe, Moscou en octobre, Saint-Pétersbourg en novembre et, dans les derniers jours de ce mois, et surtout dans les premiers jours de décembre, après avoir marqué ses étapes à Varsovie et à Berlin, elle éclate à Paris, d'où elle rayonne dans toutes les directions, frappant tous les points de la France ; de là elle passe en Espagne et en Italie d'une part, en Algérie et en Égypte de l'autre, occasionnant, notamment pendant les mois de janvier et de février, une énorme mortalité. Elle suit, dans cette première expansion, sa marche habi-

tuelle, naturelle, pourrait-on dire, du nord-est au sud-ouest, atteignant de la moitié aux trois quarts des habitants des régions touchées.

Après dix mois à peine de repos, l'épidémie reprend sur divers points, comme par une sorte de revivification de ses germes, et comme par un « effet de retour, » passez-moi l'expression : en France, par exemple, elle réapparait d'abord dans le sud-ouest, à Bordeaux en particulier, et, de là, suivant une marche inverse de celle de la précédente année, elle gagne le nord-est et l'est, atteignant à nouveau une grande partie de notre pays, avec une intensité toutefois et une gravité un peu moindres : à ce moment, la Comté et la Suisse romande représentent un des rares îlots épargnés par l'affection épidémique.

L'année 1892 semble à peu près partout exempte du fléau. Mais, dès le début de 1893, il faut compter de nouveau avec l'influenza, qui, cette fois, semble se réveiller en même temps dans un certain nombre de foyers pourtant assez éloignés les uns des autres, et autour de chacun desquels elle fait tache d'huile : ses coups sont beaucoup moins nombreux, mais ils sont plus rudes.

Besançon, qui avait été l'une des villes les plus éprouvées lors de la première pandémie, en 1890, mais qui, en revanche, était resté indemne lors de la seconde, en 1891, a payé cher, en 1893, ce moment de répit : les cas d'influenza proprement dits, d'influenza simple, ont été, dans cette dernière année, infiniment plus rares qu'en 1890, et cela dans une proportion qu'on peut évaluer de 1 à 5 ; mais la maladie s'est montrée pourtant autrement redoutable : frappant surtout les personnes âgées et se compliquant vite de pneumonies et de broncho-pneumonies infectieuses, elle a prolongé son action plus longtemps et d'une façon plus néfaste qu'en 1890, bien qu'elle eût affecté à cette époque des allures autrement bruyantes et occasionné une émotion autrement considérable.

C'est là une particularité sur laquelle j'attirais, dès le mois de mars 1893, l'attention de la Société de médecine, — et de l'importance de laquelle vous vous rendrez facilement compte en jetant les yeux sur le graphique que je vous présente ici, et dont les lignes brisées vous représentent l'élévation relative, par quinzaines, des décès par pneumonie et broncho-pneumonie, année moyenne, en 1890 et en 1893. C'est par ces décès en effet que se mesure de la façon la plus exacte l'intensité des épidémies grippales, l'influenza tuant surtout par ses complications, par la pneumonie en particulier, et non point par elle-même, ou seulement alors à titre très exceptionnel.

Ce fait posé, et à sa lumière, entrons dans le vif de la question.

I. *Nuptialité.* — Le chiffre de 345 mariages enregistré en 1893 correspond à une *nuptialité*, ou fréquence relative des mariages, de 6.12 par 1,000 habitants ; c'est-à-dire qu'à Besançon, en 1893, par 1,000 habitants de tout sexe et de tout âge, on a compté, à très peu près, 6 mariages.

Or, dans l'ensemble de la France, on en compte 7, et, pour la moyenne des grandes villes, un peu plus de 7 1/2 (c'est-à-dire 20 °/o ou 1/5 en plus qu'à Besançon).

La nuptialité bisontine était de 9 p. 1,000 environ en 1840; elle était encore de 7.52 p. 1,000 en 1865 et de 7.10 de 1881 à 1885; de 1888 à 1892, sa moyenne tombe à 6.27 p. 1,000; elle remonte en 1891 et 1892 à 6.44 p. 1,000, mais cette légère reprise ne se maintient pas, et elle n'est plus que de 6.12 p. 1,000 pour 1893.

Cette chute doit être considérée comme la conséquence indirecte de l'épidémie d'influenza qui a atteint Besançon au cours des mois de février, mars et avril, et qui a mis en deuil tant de familles et fait ajourner par suite un certain nombre de mariages. Cela est si vrai que, dans le deuxième semestre de l'année, et surtout dans le dernier trimestre,

la nuptialité commence à se relever déjà dans une forte proportion. La nuptialité bisontine a fléchi en 1893 comme elle avait fléchi en 1885 à la suite de l'épidémie variolique, en 1886 et 1887 à la suite des épidémies de fièvre typhoïde, de scarlatine et de rougeole ; comme elle avait fléchi (à 6.05 p. 1,000) en 1890 à la suite de la première épidémie d'influenza.

Natalité. — Les 1,073 naissances enregistrées en 1893 donnent, pour cette année, un chiffre de *natalité générale*, ou fréquence relative des naissances, de 19 naissances par 1,000 habitants.

La natalité générale française moyenne était de 25.7 par 1,000 il y a 40 ans ; elle est, aujourd'hui encore, d'un peu plus de 23 p. 1,000. Pour la population des villes, elle dépasse moyennement 26 p. 1,000.

Or, la natalité générale bisontine, qui était de 28.37 p. 1,000 de 1849 à 1853, de 26.59 p. 1,000 de 1859 à 1863, tombe à 24.26 p. 1,000 de 1879 à 1883, à 21.56 p. 1,000 de 1884 à 1888, à 19.30 en 1889, à 18.02 en 1890, à 18.68 en 1891, à 20.69 en 1892 ; soit à 19.28 p. 1,000 pour la moyenne des cinq dernières années : le chiffre de 19 p. 1,000 enregistré pour 1893, si déplorablement faible qu'il soit en lui-même, — puisqu'il nous classe à peu près, à ce point de vue, au dernier rang parmi les villes d'un pays classé lui-même le dernier parmi tous les États de l'Europe, — ne constitue pas un recul fort appréciable : ce recul, en tout cas, s'explique suffisamment par le contre-coup de l'action (constatée plus haut) de l'influenza sur la nuptialité bisontine.

Mortinatalité. — Les mesures adoptées par l'administration municipale au début de l'année 1892, sur l'avis de la Société de médecine, avaient semblé tout d'abord devoir donner quelques résultats : au lieu de 92 mort-nés

par 1,000 naissances *générales*, enregistrés moyennement dans les cinq années précédentes, au lieu de 94 mort-nés et de 111 mort-nés par 1,000 naissances en 1890 et en 1891, n'en avait été enregistré que 88 en 1892.

Mais, dès cette année, cette amélioration, d'ailleurs insuffisante, s'évanouit, et l'on compte 125 mort-nés pour 1,073 naissances vivantes, soit 104 mort-nés par 1,000 naissances générales (mort-nés compris).

Notons que l'on ne saurait faire intervenir ici l'influence de l'épidémie grippale : notre confrère, le docteur Roland, avait, lors de l'influenza de 1890, attiré mon attention sur les constatations à faire quant à l'influence possible de la pandémie en question sur la mortinatalité. Les recherches auxquelles j'ai procédé, tant pour notre ville que pour quelques autres, ne m'ont donné que des résultats insignifiants : sans doute, quelques cas plus ou moins isolés d'avortement ont pu être attribués à cette cause, mais ces cas ont dû être, en somme, assez rares. Ce qui le prouve, c'est qu'en 1890, où l'influenza a frappé du tiers à la moitié de la population, la mortinatalité ne dépasse pas 93, la moyenne des cinq dernières années étant de 92 — tandis que cette année, où ses coups, je l'ai dit, ont été infiniment plus rares et où ils ont atteint surtout les personnes âgées, la mortinatalité atteint 104, et même dépasse légèrement ce chiffre.

Est-ce bien une consolation, — une consolation suffisante, du moins, — d'avoir à constater que cette élévation considérable de la mortinatalité générale porte, d'une manière plus particulière, sur les mort-nés illégitimes : pour ces derniers, la mortinatalité (illégitime) atteint le chiffre invraisemblable, inconnu jusqu'ici, de 163 p. 1,000.

Je rappelle en terminant que cette mortinatalité, de 104 p. 1,000, est « le double » de celle de l'ensemble de la France ; qu'elle est supérieure de moitié à celle du département du Doubs; de plus du tiers à celle des villes

françaises de 40,000 à 60,000 habitants, et de plus du quart à celle de Paris !

Mortalité. — Les 1,466 décès (soit, à très peu près, 4 décès par jour) de l'année 1893 correspondent à un chiffre de *mortalité générale* ou de fréquence relative des décès de 25.95 par 1,000 habitants.

Ce chiffre est presque le même que celui de l'année 1890, également éprouvée par l'influenza, lequel fut alors de 25.81 p. 1,000.

Il paraît élevé lorsqu'on le compare à celui des dernières années 1887-1892 (1890 excepté), pour lesquelles il est, en moyenne, de 23.6 p. 1,000. Mais il en est autrement lorsqu'on le compare à celui des années 1873-1882, où la mortalité moyenne était de 25.6 p. 1,000, et surtout à celui des années 1883-1886, où cette mortalité moyenne atteignait 26.1 p. 1,000, — ou encore si on le compare à celui de la mortalité moyenne des grandes villes de France (au-dessus de 40,000 hab.), lequel est de 25.1 pour la période 1886-1890, et a dépassé 26.5 p. 1,000 en 1890, année où a sévi l'influenza.

Dans ces conditions, il est aisé de prouver que seule l'influenza est responsable de cette surélévation, surélévation passagère (on peut et on doit l'espérer) de la mortalité en 1893. Et en effet, pour les six années précédentes (1887-1892), la mortalité générale moyenne bisontine est de 23.9 p. 1,000, et, en faisant abstraction de l'année 1890 (de l'influenza), où elle s'est élevée à 26.5 p. 1,000, cette mortalité moyenne tombe à 23.6 (celle correspondante de la moyenne des villes françaises étant de 24.6 p. 1,000). Or, si l'on tient compte de la surélévation, spéciale à cette année 1893, du chiffre des décès par pneumonie et broncho-pneumonie, bronchite aiguë ou chronique, qui sont les affections par l'intermédiaire desquelles tue plus particulièrement l'influenza, on constate que cette surélé-

vation n'est pas moindre de 137 décès : 311 en 1893 contre 174, année moyenne.

Or, si l'on retranche des 1,466 décès enregistrés ces 137 décès en excès résultant du fait de l'influenza, on arrive au chiffre de 1,329 décès, représentant une mortalité générale de 23.5 p. 1,000, chiffre même un peu inférieur à celui de la mortalité moyenne à Besançon depuis bien des années, et inférieur aussi à celui de la mortalité moyenne des villes de France.

Et pourtant, au cours de cette année, Besançon a été éprouvé par des épidémies de variole, de rougeole, de fièvre typhoïde et de diphtérie ! Mais il faut reconnaître que toutes ces épidémies sont restées à l'état d'ébauches, pour ainsi dire. Ce n'est point ici le lieu de rechercher le pourquoi de cette très heureuse réduction, mais les faits sont là, et je me borne à les constater.

En ce qui concerne la variole, d'abord : voici une affection qui frappait la ville à intervalles réguliers de six ans, ou à très peu près, et de la façon la plus sévère, occasionnant, à chaque épidémie, un nombre de décès oscillant autour du chiffre de 200 et le dépassant assez souvent : la dernière atteinte du fléau remontait à 1885, année où il avait occasionné 222 décès ; en dépit des épidémies de 1890 dans la Suisse romande et dans les cantons limitrophes du Doubs, en dépit de l'épidémie de 1892 dans la Haute-Saône, Besançon n'est atteint qu'en 1893, soit après huit ans, et malgré la durée inaccoutumée de cette rémission, 34 décès par variole sont seulement enregistrés depuis le début de l'année, où la maladie commence à se montrer, et dans les mois de mai, de juin et de juillet, où elle accentue surtout sa marche.

Quant à la rougeole, elle a sévi avec une réelle intensité depuis les mois de novembre et décembre 1892, où elle faisait son apparition dans la huitième section (Saint-Ferjeux, Champforgeron, Velotte et Casamène), puis envahis-

sait la ville tout entière. Cette épidémie n'a causé, pourtant, que 14 décès, en regard de 39 décès en 1884, de 56 en 1885, de 72 en 1887, de 24 en 1888 et de 32 en 1891. Épidémie relativement bénigne, donc, et bénigne en effet, même au point de vue absolu. A noter l'action désastreuse de l'influenza sur l'issue des cas de rougeole, notamment pendant les mois de mars et d'avril.

Quant à la diphtérie, elle s'affirme, au cours de l'année 1893, par un chiffre de 23 décès, correspondant à une mortalité spéciale par diphtérie de 0.40 par 1,000 habitants, alors que cette mortalité avait été de 0.85 p. 1,000 en 1890, de 0.53 en 1891 et de 0.43 en 1892, alors que la mortalité correspondante moyenne est de 0.74 p. 1,000 pour Paris, et de 0.64 pour l'ensemble des villes françaises.

Restent la *fièvre typhoïde* et l'épidémie de novembre-décembre 1893 : cette épidémie a été bénigne, en somme, comparée à celle de 1886, qui avait fait 116 victimes, et à celle de 1873, qui en avait fait 142 : elle a occasionné, au total, 16 décès, dont 7 militaires et 9 civils, lesquels, joints à 6 cas isolés (dont 4 importés), épars dans les 10 premiers mois de l'année, donnent 22 décès, soit une mortalité par typhoïde de 0.39 p. 1,000, alors qu'elle est, moyennement, de 0.48 pour l'ensemble des villes de France. Ici encore, nous nous maintenons au-dessous de la moyenne.

Mortalité par maladies épidémiques. — En somme, la mortalité par l'ensemble des maladies épidémiques à Besançon, pour 1893, se chiffre par 1.72 décès par 1,000 habitants, alors que de 1883 à 1887 elle était de 3.2 p. 1,000, et de 1.66 p. 1,000 de 1887 à 1892, celle de la moyenne des villes françaises restant de 2.40 p. 1,000 environ. C'est donc en vain qu'on essaierait, aujourd'hui, de faire passer Besançon pour une ville sujette à de meurtrières épidémies.

Mortalité par phtisie et autres tuberculoses. — L'in-

fluenza semble avoir eu peu d'action sur la mortalité par phtisie et autres tuberculoses en 1893; ou, du moins, si cette action s'est produite, a-t-elle été compensée, en sens inverse, par une diminution tenant à d'autres causes) des affections tuberculeuses.

En effet, de 1883 à 1887, on trouvait une mortalité par phtisie de 2.77 par 1,000 habitants et une mortalité par phtisie et autres tuberculoses de 3.50 p. 1,000, alors que ces mortalités étaient respectivement un peu plus élevées dans la moyenne des villes, et atteignaient 4.80 et 5 p. 1,000 à Paris : en 1888 et 1889, légère augmentation, qui s'accentue en 1890, 1891 et 1892, et porte ces chiffres, pour Besançon, à 3.30 et à 4.07 p. 1,000. Or, en 1893, en dépit de l'épidémie de l'influenza, ces chiffres retombent à 2.96 et 3.70 p. 1,000. Il serait téméraire d'émettre, sur les causes d'une chute portant sur une seule année, un jugement ferme, mais on peut se demander dès à présent si, dans cet abaissement, le fonctionnement du nouveau service d'isolement des phtisiques organisé à l'hôpital Saint-Jacques, depuis plus de deux ans, par M. le docteur Coutenot, et si le nombre toujours croissant des désinfections pratiquées par le service municipal, après décès tuberculeux, n'ont pas joué un rôle très réel et très appréciable.

Mortalité infantile. — Les statistiques des années antérieures avaient établi, d'une manière générale, la surélévation très notable de la mortalité infantile bisontine par rapport à la mortalité infantile française moyenne correspondante : tandis que, pour 1,000 naissances inscrites dans l'année, on perd en France, chiffre moyen, 160 enfants de 0 à 1 an, à Besançon, on en perd plus de 200 (220 de 1882 à 1885 et jusqu'à 240 en 1887), chiffre énorme si l'on considère qu'il ne tient pas compte des décès d'enfants qui, nés dans la ville, meurent à la campagne au cours de cette première année, soit chez des parents, soit chez des

nourrices. Au cours des dernières années, ce chiffre s'était abaissé à 190 et même jusqu'à 182 par 1,000 naissances : pour 1893, il remonte à 204 p. 1,000.

Dans cette recrudescence de la mortalité infantile bisontine, il faut voir sans doute l'action à double effet : de l'influenza d'une part, au cours des premiers mois de l'année (en 1890, celle-ci, jointe, il est vrai, à la diphtérie, en avait déjà porté le chiffre à 220 par 1,000 naissances), et, d'autre part, des longues et torrides chaleurs de l'été exceptionnel que nous avons alors subi.

Mortalité par quartiers. — Les résultats de la statistique des décès par quartiers, — résultats enregistrés depuis trois ans : 1891, 1892 et 1893, — ont classé ceux-ci, en moyenne, dans l'ordre suivant, lequel, à très peu de chose près, se retrouve d'une manière pour ainsi dire imperturbable pour chacune de ces trois années :

Sections.	Quartiers.	Mortalité par 1,000 habitants.	
—	—	—	
6e	Arènes, Vignier, Richebourg,	31.58	p. 1,000 hab.
8e	Saint-Ferjeux, Butte, Velotte,	28.19	—
1re	Chateur, Lue, Rivotte,	27.16	—
5e	Battant, Champron, q. Strasbourg,	26.29	—
7e	Saint-Claude, Chaprais, Bregille,	23.47	—
3e	Rues Granges, St-Pierre, Square,	21.08	—
2e	Rues Nodier, Clos, Ronchaux,	20.83	—
4e	Rues Lycée, Poitune, Chambrettes,	19.76	—

Ainsi, tandis que, par 1,000 habitants, il meurt annuellement et en moyenne 31 personnes dans les quartiers d'Arènes, Vignier, Richebourg, il en meurt 19 seulement dans le quartier Lycée, Chambrettes, Poitune, que le Doubs sépare seul du premier. Il va sans dire qu'abstraction a été faite, dans ce calcul, de la population « comptée à part, » c'est-à-dire de celle des casernes, lycées, collèges, couvents, hôpitaux, etc.

Pour l'année 1893 considérée en particulier, le quartier d'Arènes, Vignier, Charmont garde la tête, avec une mortalité de 32.54 p. 1,000 ; puis vient le quartier Chateur, Lue, Rivotte, qui passe du 3[e] rang au 2[e], avec 31.74 décès par 1,000 habitants ; c'est sur ce quartier qu'ont sévi avec le plus d'intensité la variole, la diphtérie et la fièvre typhoïde. Puis le quartier Battant, Champron, quai de Strasbourg, avec une mortalité de 30.54 par 1,000 habitants. Le quartier la Butte, Velotte, Saint-Ferjeux passe du 2[e] au 4[e] rang. Le quartier Lycée, Chambrettes, Poitune reste toujours le moins éprouvé (19.80 p. 1,000).

D'une manière générale, et pour ainsi dire constante, les quartiers dits des faubourgs (Battant, Charmont, Arènes) et la banlieue ouest (côté de Saint-Ferjeux), sont les plus éprouvés, avec le quartier Chateur, Lue, Rivotte ; — le centre de la ville et le quartier Nodier, Clos, Ronchaux sont les plus favorisés, — la grande agglomération des Chaprais-Saint-Claude gardant le moyen terme.

De cette première vue d'ensemble, basée sur l'observation de trois années seulement, il est impossible de tirer, quant aux causes de ces différences de mortalité, des conclusions précises et fermes ; ce que l'on peut dire seulement pour l'instant, c'est que ces différences semblent accuser de suite l'action synergique, concomitante le plus souvent, de deux facteurs communs, à savoir, la densité relative de la population infantile, si fertile en décès, d'une part, et, de l'autre, le degré d'insalubrité des habitations.

Au point de vue de la mortalité spéciale par les diverses affections épidémiques, la répartition de cette mortalité spéciale se répartit comme suit par quartiers :

a) La *fièvre typhoïde* a éprouvé surtout les quartiers compris dans la boucle du Doubs, et dans l'ordre suivant : 4[e] section (Lycée, Chambrettes, Poitune), 0.80 par 1,000 hab. ; — 3[e] section (Granges, Halles, Square), 0.71 ; —

1re section (Chateur, la Lue, Rivotte), 0.68 ; — 2e section (Nodier, Clos, Ronchaux), 0.63 p. 1,000 hab. Vient ensuite la 6e section (Arènes, Vignier, Richebourg), 0.43 ; puis, beaucoup plus loin, la 5e section (Battant, Champron, quai de Strasbourg). La banlieue, alimentée par les eaux d'Aglans et de Bregille, reste à peu près indemne.

b) La *variole* frappe surtout la 1re section et la 6e, puis la 5e et la 2e ; la 8e section reste complètement indemne (quant aux cas suivis de mort, du moins).

c) La *diphtérie* atteint principalement la 1re, puis la 7e section et la 8e ; la 5e reste indemne.

En résumé, c'est la 1re section (Rivotte, Lue, Chateur) qui se montre la plus propice au développement des affections épidémiques en général.

Climatologie. — Pour terminer, et pour être complet, il convient de rappeler que l'année 1893 a été particulièrement chaude et sèche (durant la 2e moitié du printemps et durant l'été tout entier en particulier).

La moyenne barométrique annuelle a été de 763.3 au lieu de 762 à 762.5 (année moyenne).

La température moyenne de 11°2 au lieu de 10° ; la température maxima moyenne des trois mois d'été (juin, juillet et août) de 26°6 au lieu de 23°8, et celle des minima, pour ces mêmes mois, de 12°8 au lieu de 11°8.

Le degré hygrométrique moyen a été de 77.4 au lieu de 83 à 84, chiffre moyen normal.

Il y a eu 140 jours de pluie au lieu de 160, chiffre moyen normal, et la quantité de pluie tombée a été de 792 millimètres au lieu de 1,000 (environ).

LES

ŒUVRES PATRONALES

DANS L'INDUSTRIE FRANC-COMTOISE

Par M. LOMBART

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 mai 1894)

Au milieu des polémiques que soulèvent aujourd'hui les revendications de la classe ouvrière, la voix des travailleurs semble seule en droit de se faire entendre. L'opinion publique accepte volontiers leurs doléances. Tout l'intérêt se porte sur ceux que les lois immuables de toute organisation sociale condamnent au dur labeur de l'outil.

Quant aux patrons, quant aux capitalistes, les difficultés qu'ils rencontrent, les catastrophes trop fréquentes qui viennent briser parfois leurs efforts, détruire leurs espérances, engloutir leurs épargnes, nul ne songe à s'en émouvoir.

On ne parle que de bénéfices, de fortunes scandaleuses, on feint d'ignorer les revers qui sont souvent le partage des initiatives les plus intelligentes et les plus énergiques.

Il n'est donc pas inutile de montrer comment, depuis un demi-siècle, dans la grande industrie, les patrons ont

compris leurs devoirs et leur rôle social, quels sacrifices ils se sont imposés, quels efforts ils ont faits pour améliorer la condition de leurs ouvriers, soulager leurs misères présentes ou assurer leur avenir.

C'est le but que je me suis proposé, en demandant à l'industrie franc-comtoise quelques exemples saillants d'œuvres patronales, organisées dans cette province.

Dans le cours de ce siècle, la classe ouvrière a vu se modifier profondément les conditions de son existence : successivement, en effet, les lois qui protégeaient le capital et le travail contre les revendications pacifiques ou violentes des salariés de l'industrie ont disparu de nos codes.

Lorsqu'en 1791, la Constituante supprimait les corporations et proclamait la liberté du travail, elle voulait sans doute affranchir les travailleurs des liens d'une réglementation excessive, mais en renversant cette sorte de bastille économique, où s'enfermaient, derrière leurs monopoles, les maîtres des métiers, elle prenait des garanties, jugées alors nécessaires au maintien de la tranquillité publique et de la paix des ateliers.

Toute association de patrons ou d'artisans, dans un but d'intérêts collectifs, était interdite sous des peines sévères. Plus tard le délit de coalition, inscrit dans le code pénal, mettait un obstacle presque infranchissable à toute revendication, à toute entente ayant pour but la hausse des salaires. Les articles 292 et suivants du même code et la loi de 1834 plaçaient d'ailleurs toutes les associations sous le régime de l'autorisation préalable; nos lois gardaient la tradition de 1791 !....

Sous leur empire, il faut le reconnaître, l'ouvrier voué à l'isolement, sans point d'appui, sans moyens efficaces de défense, n'obtint pas toujours *le juste salaire*, et son avenir resta sans garanties. De là un malaise profond. La classe ouvrière, déçue dans ses espérances, nées de

plusieurs révolutions successives, demanda aux théories séduisantes d'un socialisme humanitaire, aux idées de mutualité, de solidarité, des moyens d'action et des forces pour assurer son affranchissement.

Les chambres syndicales, les associations corporatives se multiplièrent en même temps que se développaient les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraites.

Peu à peu les compagnies industrielles, associations anonymes de capitaux, groupant sous une même direction de véritables populations ouvrières, comprirent mieux leur rôle et s'efforcèrent, par des institutions plus ou moins ingénieuses, d'assurer le présent et l'avenir de leurs salariés.

Les habitudes de libre discussion des intérêts économiques pénétrèrent dans les ateliers. Cependant l'impulsion fut lente à gagner l'opinion publique et les sphères gouvernementales. Le délit de coalition ne disparut de nos codes qu'avec la loi de 1864 !

Il y avait là un premier pas fait dans une voie d'émancipation ; le second ne fut, à vrai dire, franchi qu'en 1884, avec la loi sur les syndicats professionnels.

Comme toute liberté, celle d'association présente des dangers et peut entraîner des abus. Trop souvent, de nos jours, les syndicats se sont transformés en véritables machines de guerre, imposant aux patrons les revendications les moins justifiées, exerçant une action violente contre les ouvriers dissidents, fomentant des grèves désastreuses.

On espérait parer à ces inconvénients en promulguant la loi du 27 décembre 1892 sur l'arbitrage. Cette loi a un caractère social, elle tend à favoriser un rapprochement entre patrons et ouvriers ; elle devrait éliminer les causes de conflit, mais, jusqu'à présent, elle n'a pas reçu une application efficace. C'est dans le même but qu'on a demandé l'institution de conseils régionaux du travail, ayant fonctions de chambres consultatives et rattachées au conseil

général du travail organisé près du gouvernement. En Angleterre, en Belgique, il existe dans un grand nombre d'usines des chambres d'explications ou conseils d'arbitrage. Leur but est de régler les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentent, et de prévenir autant que possible les grèves.

Tous ces efforts sont très louables, mais ce ne sont pas les textes de loi qui peuvent aujourd'hui assurer la paix sociale. Une modification profonde dans l'esprit de la classe ouvrière pourrait seule atteindre ce résultat.

C'est ici qu'intervient l'action du patronage et surtout du patronage chrétien, s'inspirant des principes éternels du Décalogue.

« Le patronage, dit M. Levasseur dans un récent rap-
« port à l'Académie des sciences morales sur le prix Au-
« déoud, le patronage, quelle que soit la diversité de ses
« procédés, est une idée simple que l'indifférence des pa-
« trons et la défiance des ouvriers rendent souvent difficile
« à pratiquer, mais dont le principe ne nous paraît pas
« contestable, dont les œuvres, quand elles sont réglées
« avec sagesse et contenues par le respect de la liberté,
« sont dignes de la plus franche sympathie.

« Il a fait, depuis un demi-siècle, de remarquables con-
« quêtes, il en fera de plus grandes encore dans un pro-
« chain avenir, par la force de l'exemple et la nécessité
« des temps. »

L'action du patronage rencontre sans doute un obstacle sérieux dans l'esprit d'indépendance, toujours croissant chez l'ouvrier ; mais elle peut en rencontrer un autre plus sérieux peut-être dans ce qu'on appelle le socialisme d'État.

Quand le législateur interviendra pour régler les conditions du travail, en déterminer la durée, en fixer le salaire, substituant son action coercitive au contrat librement débattu, réglementant les œuvres d'assistance ou de prévoyance, le rôle du patron deviendra celui d'un témoin

désintéressé et dès lors indifférent : « De plus en plus « combattu, le patronat français s'affaiblira jusqu'à ce qu'il « disparaisse complètement (1). » Quoi qu'il en soit, le patronat est aujourd'hui plein de vie, il s'inspire des pensées les plus généreuses, il multiplie ses moyens d'action. Il a dans notre province des traditions anciennes. Avant la loi de 1791, les corporations offraient à leurs membres, maîtres, compagnons ou apprentis, la protection d'un véritable patronage. Mais en dehors des corporations, il existait, dès le xvi° siècle, et pour certaines catégories de travailleurs, une sorte de patronage d'État. Il en était ainsi pour les ouvriers attachés à l'exploitation des mines.

Les mines métalliques constituaient naguère une source abondante de revenus pour le souverain et pour les seigneurs hauts justiciers.

Les mines les plus importantes étaient situées dans le bailliage de Lure. Celles de Plancher, dans la seigneurie de Passavant, étaient les principales. Elles appartenaient à l'abbé de Lure et se subdivisaient en plusieurs lieux dits, où l'on extrayait l'argent, le cuivre, le plomb, le fer. En 1659, Guillaume, archiduc d'Autriche, abbé de Lure, publia une ordonnance sur le fait des mines qui est comme le code minier de cette époque.

L'abbé de Lure avait pu d'ailleurs s'inspirer d'une ordonnance de Philippe II, datée de Namur du 4 septembre 1578, enregistrée au Parlement de Dole le 10 janvier suivant, intitulée : Des mines du prince et de l'établissement d'un prévôt et officiers pour la conduite, ordre et règlement d'icelles (2).

Les dispositions de cette ordonnance sont fort intéressantes au point de vue des mesures édictées en faveur de la classe ouvrière.

---

(1) E. Ollivier, Guerre sociale. *Correspondant*, 10 juin 1893.

(2) Jean Petreman, *Ordonnances de Franche-Comté*, livre IX, titre IX.

Le salaire, payé à la tâche, pouvait être soit fixé par le prévôt, soit librement débattu entre les ouvriers et les exploitants (1).

A cette époque, en raison de la multiplicité des fêtes religieuses, les chômages trop fréquents pouvaient causer aux ouvriers un véritable préjudice.

L'ordonnance limitait le nombre des fêtes chômées à une par semaine, et en outre, la demi-journée de la vigile devait être payée aux ouvriers comme s'ils eussent besogné (2). Cette mesure s'appliquait aux quatre fêtes principales de Notre-Dame, — ainsi qu'aux fêtes des douze apôtres.

Devançant de trois siècles les revendications du socialisme moderne, Philippe II limitait à huit heures, divisées en deux reprises de quatre heures chacune, la durée du travail journalier (3). S'il s'agissait d'un travail pressant que l'on dût exécuter sans interruption de jour et de nuit, chaque ouvrier ne devait travailler que six heures sans interruption sur vingt-quatre; ce qui lui laissait dix-huit heures de repos.

Les artisans voulant travailler aux mines y étaient atti-

---

(1) Article 24. *Item*, les artisans et ouvriers tant ès dites mines que dehors, seront salariés, selon l'ouvrage qu'ils feront audit et rapport dudit prévost, ou par convention que feront avec eux lesdits personniers, aux choix desdits artisans et ouvriers.

(2) Articles 25, 27, 28.

(3) Article 29. *Item*, voulons et ordonnons que par chacune journée entière chacun coupeur en la myne, besogné et ouvre huit heures entièrement à entrer deux fois le jour, et besogne à chaque fois quatre heures, que sont pour les deux demies journées, une journée entière que l'on doit besogner et ouvrer auxdites mines sans discontinuation. Et si l'ouvrage requerait accélération se pourra dresser et faire ouvrer par quatre ouvriers, et par chacun six heures, qui feront au jour et à la nuit vingt-quatre heures dont conviendra que sans discontinuation l'un des ouvriers rende les outils de son ouvrage à la main de l'autre; et ayant besogné six heures de vingt-quatre, qu'est le jour et la nuit, il aura dix-huit heures de repos, sauf le temps qu'il employera et mettra à aller et venir auxdits ouvrages.

rés par des immunités fiscales et par des subventions en nature qui devaient leur rendre la vie matérielle plus facile et abaisser pour eux le prix des denrées de première nécessité.

Ainsi, dans le premier ordre d'idées, ils pouvaient obtenir sur les biens des communautés voisines des concessions de terrains pour y construire leurs maisons, auxquelles serait adjoint un jardin dont l'étendue devait être fixée par le prévôt des mines. Ils avaient droit au bois mort et mort-bois sur les communaux, tant pour bâtir leurs maisons que pour leur chauffage et commodité. Le tout moyennant un cens annuel d'un sol estevenant, là où la haute justice appartenait au roi (1).

Un marché franc était ouvert aux lieux où se trouvaient les mines. Il devait se faire chaque samedi et ne commencer qu'après dix heures du matin, pour permettre aux ouvriers d'y prendre part. Il était défendu à tous autres d'acheter quelques denrées et marchandises de vivres que ce fût, avant les ouvriers.

Les hôtes et taverniers qui vendaient aux mineurs étaient exempts de droits de vente, passage et autres gabelles.

Enfin, il était défendu aux étrangers et Lorrains d'acheter des vivres au marché franc pour les revendre hors du district des mines, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire (2).

Cette ordonnance de Philippe II constituait, en faveur des ouvriers mineurs du XVIe siècle, une situation privilégiée, un véritable patronage organisé avec une bienveillante sollicitude. Depuis, les exigences du travail sont devenues beaucoup plus impérieuses. Mais les grandes compagnies minières se sont inspirées des sentiments dont semble avoir été animé le législateur de 1578.

---

(1) Article 50.
(2) Article 55.

Houillères de Ronchamp. — La société des houillères de Ronchamp (Haute-Saône) a créé en faveur de ses ouvriers diverses œuvres qui sont, les unes, des institutions de patronage, les autres, des institutions collectives alimentées tant par les subventions patronales que par des versements mis à la charge des ouvriers. Ceux-ci sont d'ailleurs appelés à prendre part à l'administration de ces œuvres collectives.

La première des œuvres patronales a été la création d'une caisse de secours entièrement à la charge de la compagnie, qui s'impose chaque année, de ce chef, des sacrifices importants. La caisse fournit aux ouvriers malades ou blessés les secours médicaux et une indemnité journalière de chômage. Les blessés sont soignés à l'hôpital des houillères, sinon ils reçoivent à domicile les soins du médecin, et en outre, une indemnité de 1 fr. 25 par jour pour les hommes, de 0 fr. 75 pour leurs femmes, et de 0 fr. 75 pour les enfants au-dessous de seize ans.

Les secours sont accordés pour une période de six mois; si à l'expiration de ce délai la guérison n'est pas complète, l'ouvrier reçoit une pension provisoire, jusqu'au moment où son état n'est plus susceptible de modification. Si alors il est atteint d'une infirmité permanente qui supprime ou diminue notablement ses facultés actives et sa capacité de travail, les règlements lui assurent une pension qui peut s'élever à 300 francs.

Cette pension ne met d'ailleurs pas obstacle à ce qu'il soit employé à des travaux en rapport avec l'état de ses forces.

Cette caisse est donc une œuvre de bienfaisance patronale pure.

On peut ranger dans la même catégorie les salles d'asile et les écoles gratuites, où les enfants sont reçus dès l'âge de quatre ans.

Pour l'habitation des ouvriers, la compagnie s'est arrê-

tée au système des maisons à deux ou plusieurs logements avec jardins, louées moyennant une somme insignifiante représentant, à peine, le montant des impôts et des frais d'entretien. Pour les mineurs qui habitent des localités éloignées et qui, pendant l'hiver, ne peuvent regagner chaque soir leur domicile, on met gratuitement à leur disposition des locaux où ils trouvent chambre, lit et feu. Ce qui leur permet de ne rentrer chez eux que le samedi soir.

Pour éviter l'exploitation du personnel par les débitants, l'administration des houillères a organisé des magasins généraux qui vendent au plus bas prix possible tous les objets de consommation journalière dans les ménages.

L'ouverture de ces magasins généraux a eu pour résultats de régulariser les prix dans la localité et d'empêcher les dépenses à crédit, souvent imprévoyantes et ruineuses pour les familles.

Parallèlement à la caisse de secours de la compagnie, les ouvriers en ont fondé une qu'ils administrent eux-mêmes sous la présidence du directeur. Cette caisse est alimentée par une retenue de 1 franc par mois, supportée par chacun des membres, sur son salaire. Un comité d'ouvriers délégués par leurs camarades contrôle les opérations de la caisse.

Pour les retraites de la vieillesse, chaque ouvrier consent une retenue de 1 1/2 °/。 sur son salaire; la compagnie ajoute, de son côté, une somme égale, le total est versé à la caisse nationale des retraites contre livrets individuels.

Il résulte du rapport de la commission supérieure de la caisse des retraites pour l'année 1892, que la Société des houillères a opéré, dans le cours de l'exercice, 6,119 versements s'élevant à 41,370 fr. (1).

---

(1) A. Fougerousse, Chronique du mouvement social. *Réforme sociale*, 1er septembre 1893.

La retraite ainsi obtenue est indépendante de celle que la compagnie accorde aux ouvriers atteints de maladies ou blessés à son service.

Il existe certainement dans la Haute-Saône d'autres usines où nous pourrions relever également des œuvres patronales, très philanthropiques, mais nous voulons limiter nos exemples et nous avons hâte de pénétrer dans l'arrondissement de Montbéliard, où nous rencontrerons un ensemble très complet d'œuvres d'assistance, de secours et de prévoyance, embrassant dans leur variété non seulement les besoins matériels des familles ouvrières, mais encore l'amélioration morale des individus.

Prenons d'abord pour exemple la maison de MM. les fils de Peugeot frères, à Valentigney.

Fondée en 1819, cette maison comprend aujourd'hui trois usines distinctes, Valentigney, Terre-Blanche et Beaulieu.

L'industrie consiste dans la fabrication de la grosse quincaillerie, outils de menuisiers, charpentiers et maréchaux, aciers laminés et tréfilés, tricycles et bicyclettes.

Les ateliers occupent 2,200 ouvriers; 2,000 hommes et 200 femmes. Le montant des salaires est annuellement de 2,000,000. Ils sont fixés à la tâche pour les 9/10es des ouvriers.

La journée moyenne est de 5 francs pour les hommes, 3 fr. pour les femmes et 1 fr. 50 pour les enfants.

Il en résulte une rémunération moyenne annuelle d'environ 1,300 fr. pour un bon ouvrier, en tenant compte des chômages du dimanche et des jours fériés obligatoires.

La question des habitations ouvrières ne pouvait manquer d'attirer l'attention et d'éveiller la sollicitude de MM. Peugeot.

Ils ont d'abord fait construire des cités ouvrières. Elles comprennent chacune plusieurs logements avec jardins, loués de 10 à 20 fr. par mois. Les meilleures conditions

hygiéniques ont été observées pour la construction et l'aménagement de ces habitations collectives. Mais ces cités ouvrières ne répondaient pas à tous les besoins. Souvent l'ouvrier, arrivé à un certain âge et possédant quelques épargnes, désire devenir propriétaire de son foyer. Les fils de Peugeot frères n'ont pas hésité à favoriser cette heureuse tendance. C'était un moyen d'encourager l'esprit d'épargne et d'assurer la permanence des engagements au sein de leur nombreux personnel.

Ils ont donc facilité, soit par des avances de capitaux, soit par des cessions de terrains au plus bas prix, la construction des maisons particulières.

L'ouvrier ayant un salaire assuré, un logement sain et relativement confortable, il s'agissait de lui procurer autant que possible la vie à bon marché,

Pour cela, deux sociétés coopératives de consommation ont été créées, l'une à Valentigney, l'autre à Terre-Blanche.

Chacune d'elles possède les bâtiments nécessaires à l'installation de ses magasins et de ses bureaux. Ces bâtiments, construits et agencés par la maison, se paient au moyen d'un amortissement de 2 % sur le prix des immeubles et de 5 % sur la valeur du mobilier.

Les sociétés coopératives sont l'une et l'autre en pleine prospérité. Elles sont administrées par des comités d'actionnaires élus. L'action patronale s'est bornée à l'organisation initiale, aux avances de capitaux, aux constructions, mais elle reste étrangère à la gestion.

Il ne suffit pas d'assurer à l'ouvrier son existence matérielle par le travail et le bon marché, il faut encore prévoir pour lui les mauvais jours, la maladie, les accidents, il faut aussi songer à sa vieillesse.

La maison Peugeot frères a créé, en 1853, deux sociétés de secours mutuels. Elles fonctionnaient parallèlement, l'une à Valentigney, l'autre à Terre-Blanche ; depuis 1876 elles ont fusionné avec la caisse des retraites.

D'année en année elles ont vu s'accroitre le nombre de leurs adhérents, qui atteint aujourd'hui 2,000.

Les membres de la société sont astreints au versement mensuel d'une cotisation de 2 fr. 50 pour les hommes, 0 fr. 75 pour les femmes et les enfants au-dessous de vingt ans, plus un droit d'entrée variant de 5 à 20 fr., suivant l'âge du sociétaire.

En cas de maladie ou de blessure, l'associé a droit aux secours médicaux et aux médicaments gratuits; il reçoit une indemnité de chômage fixée à 2 fr. pour les hommes et 1 fr. pour les femmes et les enfants au-dessous de vingt ans.

Les soins gratuits sont dus également aux femmes et aux enfants des sociétaires; ceux d'entre eux qui sont célibataires obtiennent les mêmes avantages pour leur mère ou pour leurs frères et sœurs, âgés de moins de seize ans.

L'indemnité de chômage ne peut être accordée au sociétaire que pendant une année; passé ce délai, elle peut être remplacée par une pension de retraite.

L'ivrognerie, la débauche, sont des motifs d'exclusion de tout secours. Il en serait de même pour les blessures reçues dans une rixe, s'il est prouvé que le sociétaire a été l'agresseur.

Après trente ans de service, et à cinquante ans, les ouvriers ont droit à une pension de retraite. Cette pension est actuellement fixée à 330 fr., mais elle est susceptible d'augmentation, suivant le nombre des participants.

La caisse de retraites, jusqu'en 1876, était alimentée uniquement par les subventions patronales; de 1872 à 1887, ces subventions se sont élevées à la somme de 800,000 fr.

Les fils de Peugeot frères ont en outre, pour favoriser les ouvriers économes, organisé une caisse d'épargne; l'intérêt des dépôts est réglé à 4 °/₀ ; les livrets individuels, capitalisés à intérêts composés, constituent le patrimoine du titulaire.

Dans une population ouvrière aussi considérable que celle des trois usines, il fallait tenir compte du besoin de distraction des jeunes gens et les soustraire, autant que possible, aux entraînements du cabaret; la société a organisé et soutient de ses subventions deux cercles, quatre orphéons, deux sociétés de gymnastique.

Ces œuvres multiples ont toutes, plus ou moins directement, pour but l'amélioration matérielle et morale de la condition des ouvriers et de leurs familles.

Animés du désir de combattre utilement le fléau de l'alcoolisme, certains gérants de la maison ont ouvert des cafés de tempérance, dans lesquels l'usage des boissons alcooliques est absolument interdit, l'abstention complète étant le seul moyen de guérir les alcooliques. On trouve dans ces cafés une bibliothèque, des revues, des journaux. La société suisse de tempérance de la Croix-Bleue fait chaque semaine, à Valentigney ou à Beaulieu, des conférences; elle cherche, par son action persévérante, à ranimer dans la classe ouvrière les sentiments religieux et moraux.

Le couronnement de toutes ces œuvres a été la fondation d'un hôpital où les malades et les blessés reçoivent les soins les plus dévoués. La maison des fils de Peugeot frères a en outre construit et entretient à ses frais deux salles d'asile et quatre écoles primaires, tenues par des institutrices de son choix.

Ainsi, par les sacrifices qu'elle s'est imposés, par les institutions qu'elle a créées, cette société industrielle semble avoir pourvu à toutes les nécessités d'une population ouvrière agglomérée. Celle-ci trouve dans les avantages qui lui sont ainsi assurés, et qui sont dus à la libre initiative des patrons, une véritable participation aux bénéfices de la maison.

Si les œuvres patronales de la société des fils de Peugeot frères offrent un ensemble aussi complet que possible,

d'autres sociétés, dans l'arrondissement de Montbéliard, se sont également efforcées d'améliorer la situation de leur nombreux personnel, par des institutions analogues.

Compagnie des Forges d'Audincourt. — La compagnie des Forges d'Audincourt loge presque gratuitement sa nombreuse population ouvrière. Elle accorde sur ses propres ressources des secours et des pensions à d'anciens ouvriers ou à leurs veuves. Elle subventionne une caisse de secours, contribue, par ses versements personnels à la caisse des retraites, à la constitution des pensions. Enfin elle donne gratuitement l'instruction aux enfants dans des écoles fondées et entretenues par elle.

Des boulangeries et des magasins généraux assurent, aux prix les plus avantageux, aux ménages le pain et les denrées de première nécessité ; les bénéfices réalisés sur les ventes sont annuellement répartis entre les acheteurs au prorata de leurs achats.

Si nous n'avions à craindre la monotonie des redites, nous pourrions pénétrer dans d'autres usines, notamment dans celles de MM. Constant Peugeot et Cie, à Valentigney ; nous y verrions fonctionner, au sein d'une population de huit cents ouvriers, des œuvres du même genre, inspirées et soutenues par le même esprit.

Ces efforts généreux des patrons ne sont pas restés stériles, car, malgré les agitations du moment, la paix des ateliers n'a pas été troublée dans cette région. On constate au contraire, dans les différentes usines, une fixité plus grande de la classe ouvrière.

Cette permanence des engagements tient surtout à la confiance que les patrons auront su inspirer à leur personnel.

Lorsque l'ouvrier peut compter sur un travail régulier, à l'abri de brusques chômages, sur des secours en cas de maladie, sur des ressources pour sa vieillesse, il est en général tout disposé à rester attaché au même établissement.

Si, par un emploi judicieux de ses épargnes, on a pu l'intéresser au sort de la maison, ou l'attacher au sol par la possession d'une habitation, alors les chances de stabilité sont singulièrement accrues.

Usine Pernod, Pontarlier. — Le département du Doubs nous offre, dans l'usine Pernod et Cie de Pontarlier, un spécimen unique, croyons-nous, de la participation aux bénéfices.

L'origine de la maison remonte aux premières années de ce siècle. Louis Pernod, en 1805, fonda à Pontarlier la première distillerie ou fabrique d'eau verte.

Le 25 ventôse an XIII, il prenait à bail d'un sieur Benoit Courbe une maison, située Grande-Rue, au prix de 180 fr. par an.

Tels furent les modestes débuts d'une industrie appelée à prendre un développement inespéré. Elle est aujourd'hui installée dans des usines construites avec luxe et offrant un véritable modèle d'aménagement et d'outillage.

Le chiffre d'affaires de la maison Pernod qui était, en 1871, de 414,197 fr. 50, avec 7 ouvriers, dont les salaires ne dépassaient pas 6,300 fr., atteint, en 1893, 8,620,288 fr. 87, avec 190 ouvriers et un chiffre de salaires de 181,600 fr. 70.

Dès 1871, les chefs de la maison, MM. Louis et Fritz Pernod, eurent l'idée de faire participer leurs ouvriers aux bénéfices annuels. Leur but était de leur créer une épargne pour le moment où l'âge et les infirmités ne leur permettraient plus de travailler, mais sans faire appel aux caisses officielles et en conservant à leur œuvre son caractère de bienfaisance patronale.

Les ouvriers n'eurent dès lors aucun droit de s'immiscer dans les inventaires et les opérations de la maison.

D'après le règlement du 20 août 1873, les fonds destinés à créer aux ouvriers un patrimoine d'épargne restent déposés à la caisse sociale, qui en est responsable et paie un intérêt de 4 %.

Les parts individuelles de ces fonds sont incessibles et insaisissables ; elles sont inscrites pour chacun sur un livret individuel.

L'ouvrier ne peut prendre part au fonds de retraite qu'après avoir travaillé une année entière dans la maison.

Si, pour une cause quelconque, un ouvrier vient à quitter l'usine, le montant de son fonds d'épargne lui est versé intégralement, et s'il est décédé, cette somme est payée à ses héritiers ou ayants droit.

Néanmoins, par une convention spéciale, souscrite par tout ouvrier, le porteur du livret d'épargne ne touche immédiatement que la moitié de son dû. Le solde ne lui est versé qu'une année après. C'est la sanction de l'engagement pris par lui de ne pas entrer au service d'un concurrent pendant l'année qui suit sa sortie de l'usine Pernod.

D'après le même règlement de 1873, si un ouvrier tombait malade, le secours de 1 fr. 50, alloué par journée de chômage, était prélevé sur le fonds général d'épargne, qui avait ainsi revêtu le caractère de la mutualité. Certains abus ont fait, sous ce rapport, modifier le règlement ; les secours, qui ne sont accordés qu'à partir du sixième jour de maladie, sont prélevés sur le compte particulier de chaque ouvrier.

La maison, d'ailleurs, fait participer tout son personnel aux avantages que procure la société de secours mutuels de Pontarlier. Elle souscrit de plus, au nom de chacun d'eux, une police d'assurance contre les accidents, et se charge seule du paiement des cotisations et des primes. Ainsi, pour eux, tout est prévu dans le présent et pour l'avenir.

La caisse du fonds de retraite a vu son capital s'élever rapidement, grâce à la prospérité de la maison. En 1893, les versements opérés à cette caisse se sont élevés à 44,251 fr. 55, au profit de cent soixante-dix participants.

Le carnet d'un ouvrier qui comptait six années de service en 1872 le constituait, au 31 décembre 1888, créancier d'une somme de 8,821 fr. 70. Sa part de bonification annuelle s'était élevée de 302 fr. 10 à 601 fr. 30.

On conçoit aisément qu'avec de pareils avantages offerts aux ouvriers, leur recrutement ait toujours été des plus faciles et qu'il soit possible de n'accepter que les candidats présentant les plus sérieuses garanties.

Aussi les meilleurs rapports n'ont cessé d'exister entre le personnel et la direction, et jamais il n'y a eu de grève dans l'usine.

Forges de Fraisans (Jura). — La société des Forges de Fraisans a fondé, dans les huit établissements qui lui appartiennent, des caisses de secours alimentées par des retenues opérées sur les salaires et par des subventions patronales, variables suivant les besoins.

Les capitaux des caisses de secours restent entre les mains de la société, qui en paie l'intérêt à 4 °/₀.

Les caisses de secours assurent aux ouvriers les secours médicaux, les médicaments, une indemnité en cas de maladie, pour eux, leurs femmes et leurs enfants; des secours aux nécessiteux, aux veuves et aux orphelins ; enfin, tous les frais funéraires en cas de décès.

A Fraisans, au mois de juillet 1892, on a créé une société coopérative de consommation à personnel et à capital variable.

Cette société est prospère. Les ventes qui, pendant le deuxième semestre de 1892, n'étaient que de 41,169 fr. 52, se sont élevées, pendant le deuxième semestre de 1893, à 239,491 fr. 70, laissant, après le prélèvement des frais généraux, des intérêts du capital social, du versement au fonds de réserve et de l'amortissement des immeubles, un bénéfice net de 10,402 fr., représentant 7 fr. 74 de remise sur 100 fr. d'achats.

En poursuivant notre enquête dans cette province,

nous rencontrerions, à coup sûr, dans la grande et la moyenne industrie, bien d'autres œuvres d'assistance, de prévoyance ou d'épargne, créées, organisées, soutenues par la sollicitude d'un patronage intelligent et dévoué. Mais il faut nous limiter. Il nous suffit d'avoir pu faire sentir combien les attaques dirigées contre le patronat sont injustes et passionnées.

On nous le représente comme indifférent aux misères et aux souffrances de la classe ouvrière, l'exploitant sans pitié au mieux des intérêts d'actionnaires avides. Nous le voyons à l'œuvre, luttant contre les fausses théories, associant ses ouvriers à son œuvre, s'imposant des sacrifices considérables pour améliorer leur présent et assurer leur avenir.

C'est par l'association intelligente des intérêts et aussi par la cordialité et la bienveillance de leurs rapports avec les ouvriers que les patrons pourront lutter contre les dangers de l'heure présente.

En Franche-Comté, le haut personnel de l'industrie, loin de déserter le terrain de la lutte, a redoublé d'efforts et de sacrifices. Il a combattu, non sans succès, cet esprit d'antagonisme violent qui trouble si profondément aujourd'hui les relations nécessaires entre le capital et le travail.

UN OFFICIER SUISSE AU SERVICE DE FRANCE

LE GÉNÉRAL VON DER WEID

Par M. le marquis DE VAULCHIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 22 mai 1894)

Voici, Messieurs, une brochure de quatre-vingts pages qui nous retrace avec un intérêt soutenu la vie, toute d'honneur militaire, d'un *condottiere* moderne; mais non d'un condottiere tel qu'en produisit en foule le moyen âge et dont la vie se passa à brûler, à saccager, à piller, à massacrer sur tous les champs de bataille de l'Europe. Celui-ci, de famille distinguée, de situation honorable en son pays, se voua sans raison apparente, et pour toute sa vie, au pénible, mais toujours intéressant métier des armes. Bon fils, bon époux, bon père, bon citoyen, il ne se sentit pourtant jamais à l'aise que sous l'uniforme; il y vécut et il y mourut. — En ce temps de confort et d'aspirations utilitaires, ces sentiments paraîtront sans doute singuliers au plus grand nombre; pour des esprits et des tempéraments d'une certaine trempe ils me semblent tout naturels.

Le général Charles-Emmanuel von der Weid naquit à

Fribourg en Suisse, en 1786, d'une famille considérable et respectée du patriciat fribourgeois. Sa première jeunesse se passa au milieu des troubles, souvent sanglants, que la chute de l'ancienne société produisit presque partout. L'invasion française de 1798, la suppression des patriciats cantonaux qui en fut la suite, l'installation, en ce pays de tout temps républicain, d'une république nouveau genre, une et indivisible, bien entendu, l'incarcération du conseiller von der Weid, père de Charles-Emmanuel, enfin la révolte des populations suisses contre l'oppression exercée par le nouveau gouvernement, agitèrent cette tranquille famille et décidèrent probablement la vocation militaire de Charles-Emmanuel. Marchant avec les paysans du canton à la libération de Fribourg en 1802, il vit le feu à seize ans pour la première fois, et quoique l'attaque n'ait pas réussi tout d'abord, cette escarmouche ne lui en inspira pas moins un goût absolu et prépondérant pour la vie militaire. Incorporé en 1803 dans la garde d'honneur de la diète qui, sous la puissante impulsion de Napoléon, préparait le grand acte de la médiation suisse, Charles-Emmanuel ne tarda pas à passer comme lieutenant au 2e bataillon du contingent cantonal de Fribourg. Mais ce service sentait encore un peu trop la milice citoyenne pour lui plaire longtemps. Il en fut tiré par l'organisation des régiments suisses passés au service de France. Lieutenant-adjudant-major au 3e de ces régiments, il tint garnison à Lille dès 1806.

« La France, dit avec beaucoup de justesse M. de Dies-
« bach, traversait alors une phase brillante; les désastres
« causés par la Révolution française étaient en partie ré-
« parés et les longues guerres de Napoléon n'avaient pas
« encore fait sentir leurs funestes résultats. L'élément mi-
« litaire, fier de ses récentes victoires, tenait une place
« prépondérante dans les splendeurs de l'empire naissant.
« Il n'est donc pas étonnant que notre Fribourgeois, qui

« n'avait jamais dépassé les limites de sa patrie, fût émer-
« veillé de tout ce qu'il vit dans la capitale de la France. »

En effet, Messieurs, quelle gloire patriotique, quels transports d'enthousiasme, quelle juste fierté, ne devait pas inspirer alors la campagne de 1806! Iéna, Auerstædt et le maréchal Davout, les citadelles emportées par les hussards de Murat!

Je n'insiste pas : la comparaison qui s'impose est trop poignante.

Le bataillon suisse dont Charles-Emmanuel était adjudant-major, perfectionné au camp de Boulogne, fut envoyé en Espagne, où les tristes combinaisons de l'empereur devaient brouiller le roi avec son fils, et allumer une guerre, sanguinaire entre toutes, inutile à la patrie, et qui ne se termina qu'à la chute de l'empire.

Nos Suisses, incorporés dans le corps d'armée commandé par le général Dupont, de fâcheuse mémoire, passèrent en 1808 de doux moments de loisirs à Aranjuez; ils pénétrèrent ensuite en Andalousie, où les attendait le funèbre dénouement connu sous le nom de capitulation de Baylen. M. de Diesbach en discute les conditions, en raconte les circonstances, retrace les combats qui la précédèrent, avec une exactitude et une compétence tactique dignes du sujet. Son récit est sans contredit une page d'histoire qui explique, mieux que bien d'autres plus connues, l'inconcevable faiblesse du général Dupont, les marches et contremarches qui épuisèrent nos troupes, les combats meurtriers qu'elles soutinrent, la déplorable capitulation qui en résulta. Certains régiments suisses s'y couvrirent de gloire, d'autres quittèrent nos rangs pour rejoindre ceux des Espagnols. Notre distingué correspondant semble excuser, un peu légèrement selon moi, une désertion qui nous fut funeste. Il est vrai que ces régiments, au début de la guerre, n'étaient pas encore incor-

porés aux armées françaises, et qu'en les quittant, ils ne faisaient que retourner à leur premier drapeau; mais lorsqu'un soldat prend une pareille détermination, ce n'est pas au feu qu'il doit l'accomplir.

Du reste, hâtons-nous de le dire, le régiment où servait von der Weid, en qualité de capitaine adjudant-major, se distingua par l'inébranlable fermeté avec laquelle il resta fidèle au drapeau français et à la division Védel, dont il faisait partie. Celle-ci, d'après la capitulation conclue, ne devait pas être traitée comme prisonnière de guerre, mais dirigée sur la France; ce résultat fut impossible à obtenir des sauvages passions alors allumées en Espagne. Poursuivis de village en village par une populace exaspérée, insultés, couverts de crachats, frappés à chaque instant à coups de poignard tandis que, désarmés, ils allongeaient leurs tristes colonnes, nos malheureux Suisses apprirent enfin à Cadix que la capitulation de Baylen, tout humiliante qu'on l'avait trouvée, ne satisfaisait pas la basse vengeance du peuple espagnol. La division Védel resta prisonnière de guerre.

Le général en chef Dupont fut alors durement jugé par l'opinion publique et par l'empereur. Pas un militaire qui ne le trouvât traité avec justice et selon ses mérites. Il ne s'agissait pourtant que d'une douzaine de mille hommes! Il nous était réservé, tristes enfants du XIX[e] siècle, de subir les capitulations de nombreuses et puissantes armées!

Entassés à bord des pontons de Cadix, nos Suisses, insuffisamment nourris, ne tardèrent pas à voir le scorbut décimer leurs rangs. Transportés alors à l'ile de Cabréra, la plus petite des Baléares, ils y subirent de telles privations alimentaires qu'un très grand nombre en mourut. Von der Weid et cent soixante de ses camarades se félicitaient d'avoir été internés à Palma, capitale des Baléares, où la vie leur paraissait plus supportable. Mais le peuple de Palma essaya aussitôt d'envahir leur prison et de les

massacrer, malgré les efforts du capitaine général Réding, Suisse lui-même et loyal officier s'il en fut.

En présence de l'assassinat imminent des malheureux officiers, le capitaine général essaya de les mettre en sûreté sur des vaisseaux ancrés dans le port. Il combina dans ce but un bizarre stratagème que M. de Diesbach nous raconte d'une façon saisissante; nous gagnerons, Messieurs, à le laisser parler :

« Le péril est imminent, Réding n'a plus aucun espoir « de ramener le calme. Les prisonniers sont divisés en « deux colonnes. La première doit traverser les rues et « attirer sur elle l'attention de la foule; les soldats, ayant « à leur tête le capitaine général, forment l'avant et l'ar« rière-garde, pendant qu'une double haie de moines doit « protéger les Français contre la fureur de leurs ennemis. « L'archevêque porte le saint Sacrement; on chemine « ainsi à travers les rues étroites de la ville. Malgré cette « sauvegarde, les plus exaltés se faufilent à travers les « religieux et ils jouent du poignard avec l'habileté dont « la race espagnole est douée. Plusieurs officiers tombent « morts ou blessés. Lorsque les efforts de la multitude « deviennent trop menaçants, une clochette retentit, l'ar« chevêque se retourne, il donne la bénédiction, tout le « monde tombe à genoux; ces fanatiques cachent le cou« teau qui vient d'immoler leurs semblables, et, profon« dément inclinés, ils font dévotement le signe de la « croix....

« Plusieurs sont sauvés; parmi ces derniers se trouve le « capitaine von der Weid. Il faisait des efforts inouïs pour « gagner du terrain, mais au moment où il allait atteindre « le rivage, il fut saisi par les égorgeurs. Pendant qu'il se « débattait, un bissac qu'il portait suspendu à son épaule « s'échappe et roule à terre; quelques pièces d'or en « sortent et s'éparpillent sur le sol. A cette vue, les assas« sins lâchent leur victime et se précipitent sur cette

« proie. Von der Weid profite de la diversion et peut « enfin monter sur un bateau. »

Reconduits au funeste séjour de Cabréra, von der Weid et ses camarades n'en furent tirés qu'en 1810 par un vaisseau britannique qui les transporta en Angleterre, dont l'hospitalité leur parut un bienfait céleste. Von der Weid put y recouvrer une santé perdue aux îles Baléares et s'y préparer à de nouvelles aventures militaires.

Embarqué en 1812 dans la soute à charbon d'un petit navire marchand, von der Weid put échapper à toutes les croisières, gagner la Suède et enfin le Danemark, d'où il rejoignit à Lille le dépôt de son régiment. Il obtint aussitôt après un congé pour aller à Fribourg revoir sa chère patrie, sa vieille mère, et reprendre un peu haleine.

Le récit des désastres inouïs dont la campagne de Russie venait d'abreuver l'armée française semble avoir quelque peu refroidi les aspirations guerrières de von der Weid. Il envoya sa démission en 1813. Mais son amour pour le métier des armes ne devait pas tarder à se réveiller.

De 1814 à 1826 nous voyons Von der Weid se contenter pourtant du service militaire que comporte le contingent du canton de Fribourg. Nommé promptement major, puis lieutenant-colonel, il applique à ses concitoyens les excellents enseignements militaires qu'il a puisés au service du premier capitaine des temps modernes. Son bataillon est toujours le mieux tenu, le mieux approvisionné et administré; la discipline y est toujours la meilleure, tout à la fois ferme et paternelle. Ses soldats l'adorent, ses officiers placent en lui toute leur confiance, ses concitoyens l'estiment et le respectent. La Suisse, noblement fière de son indépendance, affirme sa neutralité par un corps d'armée de 30,000 hommes réunis au moment de l'aventure terrible qui se termina en 1815 par la bataille de Waterloo. Le bataillon von der Weid se distingue en toutes rencontres par sa belle tenue, la correction de ses ma-

nœuvres, son exacte discipline. Von der Weid est nommé colonel fédéral, il est heureusement marié, il est inspecteur général de toutes les troupes du canton de Fribourg. Membre influent de l'état-major fédéral, il collabore aux manœuvres d'ensemble, à la rédaction des règlements militaires. Tout cela ne put suffire à satisfaire l'esprit remuant de l'ancien officier de l'armée d'Espagne.

Le royaume de Naples était alors occupé par une armée autrichienne qui, sous le prétexte, d'abord véritable, de rétablir l'ordre, y affirmait l'influence de son souverain, humiliait les Napolitains de toutes les classes et pesait lourdement sur les finances du pays. Le roi François Ier sut se débarrasser de leurs onéreux services en concluant avec les cantons suisses des capitulations qui lui permirent d'y recruter quatre excellents régiments. Le colonel von der Weid, un des premiers, y sollicita un commandement, et le 2e régiment suisse lui fut attribué en 1826. Il se rendit aussitôt dans le royaume des Deux-Siciles, qu'il ne devait plus quitter.

Général de brigade, puis général de division, il s'y montra constamment ferme, paternel, rigoureux observateur de la discipline, et pourtant populaire aussi bien dans le peuple que dans l'armée. Il incarnait véritablement les qualités sérieuses et respectables qui ont partout distingué les troupes helvétiques. Nous devons en convenir, Messieurs, le nom de mercenaire, si longtemps pris en mauvaise part, s'ennoblit en s'appliquant à des troupes aussi fidèles. M. de Diesbach, notre éminent correspondant, s'exprime à ce sujet en des termes que je vous demande la permission de vous rapporter. Ils sont essentiellement applicables aussi aux régiments suisses qui servirent autrefois dans la garde des rois de France. « Aujourd'hui le calme s'est fait sur les capitulations mi-
« litaires, qui sont désormais du domaine de l'histoire ; on
« reconnaît maintenant leur bon côté et les avantages

« qu'elles ont procurés à la Suisse. Dans un récent travail,
« un des officiers supérieurs de notre armée (c'est M. de
« Diesbach qui parle) apprécie ces souvenirs avec beau-
« coup de dignité. Autre temps, autres mœurs, dit le co-
« lonel fédéral Secrétan. Il importe de ne pas l'oublier
« lorsqu'on juge le service étranger. Il a fourni à notre
« histoire militaire plusieurs de ses plus belles pages.
« Laissons à d'autres d'appeler mercenaires ou valets des
« rois ces soldats qui, en servant la France, servaient la
« politique des cantons et assuraient à leur petit pays
« l'amitié et la protection d'une puissante voisine. L'armée
« suisse ne connait plus les séductions du service étran-
« ger, mais elle veut garder le respect de son histoire. Le
« Lion de Lucerne et le Lion de Sempach lui parlent des
« mêmes vertus. »

J'ajouterai moi-même, Messieurs, que le fameux brocard de : Pas d'argent, pas de Suisses, auxquels certains ont voulu donner une signification méprisante, me semble singulièrement détourné de son véritable sens. Sans doute, les soldats suisses, en gens prudents, aimaient à servir ceux qui assuraient leur solde, mais de quoi peut-on se plaindre si, une fois soldés, ils vous en donnaient pour votre argent? Ils en ont même constamment donné pour beaucoup plus que votre argent. Nulle solde ne peut payer la millième partie de la vie d'un mortel créé à l'image de Dieu! — C'est même ce qui a toujours singulièrement ennobli le métier des armes. Ici-bas nul ne peut le payer ce qu'il vaut.

Le général von der Weid, après quarante-trois ans de service militaire, est mort à Naples en 1845. Ses subordonnés firent graver sur le monument élevé en son honneur ces simples paroles par lesquelles je terminerai :

IL FUT LE PÈRE DU SOLDAT
ET L'AMI DES OFFICIERS

L'ŒUVRE DU FRÈRE OGÉRIEN

NATURALISTE

Par M. Albert GIRARDOT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 26 juillet 1894)

MESSIEURS,

Lorsqu'on veut apprécier la valeur d'un homme de science, mort depuis longtemps déjà, il ne faut pas le considérer au point de vue de notre époque, mais au point de vue de celle où il vivait lui-même. Cette assertion, toute banale qu'elle puisse paraître, me semble cependant utile à rappeler au commencement de cette étude, consacrée aux travaux du frère Ogérien, parce que faute de l'avoir eue assez présente à l'esprit, ceux qui les ont jugés, en ces derniers temps, ne l'ont pas fait avec toute l'impartialité désirable. Plus de vingt-cinq années ont passé sur l'œuvre du savant religieux, et pendant ce quart de siècle, les sciences ont accompli d'immenses progrès, les sciences naturelles surtout, qui, plus longtemps délaissées, ont reconquis d'un seul coup l'avance que d'autres avaient prise sur elles. Aussi cette œuvre, comme on doit bien le supposer, n'est-elle plus absolument au niveau des connaissances actuelles; mais il ne faut rien exagérer, si elle a

quelque peu vieilli, elle n'est ni surannée ni oubliée, et elle n'a pas encore été remplacée, dans sa totalité, par une autre plus parfaite. Elle a rendu de grands services autrefois, à une époque où les traités d'histoire naturelle étaient rares, elle est toujours utile aujourd'hui, et selon toute vraisemblance, elle le sera longtemps encore à tous ceux qui, par goût ou par suite de nécessités professionnelles, désirent s'initier aux sciences de la nature ou se renseigner sur les grands faits géologiques, la stratigraphie ou la faune de notre région. C'est pourquoi nous nous sommes proposé de rappeler son souvenir, de la retracer, de la juger en toute impartialité, et en même temps, de remettre en mémoire le nom de son auteur, qui a bien mérité de notre province et a acquis des droits à sa reconnaissance.

Je ne raconterai pas en détail la vie du frère Ogérien : un écrivain de mérite, M. le vicomte Chifflet, l'a fait autrefois déjà (1), avec un talent auquel je ne saurais prétendre, et je me bornerai à lui emprunter les indications nécessaires à l'intelligence de mon sujet. Jean-Auguste ÉTIENNE, en religion Frère Ogérien, naquit au château de Gresse (Isère) en 1825, d'une famille honorable et riche. Toutes les carrières pouvaient s'ouvrir devant lui, sa vive intelligence lui était un gage de succès, sa facilité naturelle et la situation de sa famille lui permettaient de compter sur un brillant avenir, mais il dédaigna toutes les promesses du monde pour embrasser la vie religieuse, et se vouer à l'instruction des enfants du pauvre et de l'artisan; c'est en vue de ce but qu'il entra, à dix-huit ans, au noviciat des Frères des écoles chrétiennes à Lyon, en 1844. De Lyon il fut envoyé à Dijon, où il passa quelques années, puis il fut nommé à la direction des écoles chrétiennes de Lons-

(1) *Annales franc-comtoises*, tome XIII, p. 460 et suiv. (Numéro du 30 juin 1870.)

le-Saunier en 1854; il quitta seulement cette ville en 1868, lorsque sa santé altérée ne lui permit plus de continuer ses fonctions. Un an plus tard, il fut désigné pour accompagner un frère visiteur qui partait pour inspecter les nombreux établissements fondés par l'institut en Amérique. Après diverses pérégrinations dans le Canada et les États-Unis, il vint mourir à Manhattanville, le 13 décembre 1869.

Le frère Ogérien passa donc quatorze années dans notre province, pendant lesquelles il mit à profit les rares loisirs que lui laissaient ses occupations habituelles, pour préparer, composer et publier son *Histoire naturelle du Jura*. Cet important ouvrage comprend trois volumes qui parurent en 1863, 1865 et 1867; le premier est consacré à la zoologie, le second à la géologie générale, comprise dans son acception la plus large, le troisième enfin à la stratigraphie; c'est un traité complet de chacune de ces sciences appliquée au département du Jura.

L'utilité d'un pareil travail n'est plus à démontrer aujourd'hui, mais elle semblait moins évidente au temps d'Ogérien; la faveur n'allait point alors aux sciences naturelles; on reconnaissait bien, sans doute, que la géologie pouvait, à la rigueur, rendre quelques services à l'agriculture et à l'art des mines, mais on déniait à la zoologie toute influence heureuse. Depuis lors, bien des modifications se sont faites dans notre esprit public; il est devenu plus curieux des choses de la nature, et il a compris que cette science, mieux étudiée et mieux connue, pourrait devenir susceptible d'applications utiles, qu'elle pourrait en particulier prêter à l'agriculture, à l'élevage et à diverses industries similaires, un précieux concours.

Tous ces services que l'histoire naturelle est capable de rendre à la société, Ogérien les avait déjà reconnus, et c'est surtout pour les indiquer clairement qu'il composa son ouvrage. Dans sa préface, il insiste particulièrement sur les applications dont est susceptible chacune de ses

branches, et sur le haut intérêt qu'il voit à en répandre la connaissance dans le public : « La science, dit-il, ne devient tout à fait utile qu'en devenant vulgaire. »

La zoologie est la science des êtres animés, elle comprend l'anatomie et la physiologie, qui étudient, la première, la structure, et la seconde, les fonctions de leurs organes, puis la zoologie descriptive, qui traite de la classification des animaux, de leurs mœurs, de leur habitat et de leur utilité; c'est cette dernière branche qu'Ogérien a surtout envisagée.

On ne se figure pas généralement toute la somme de travail qu'il est nécessaire de dépenser, pour exposer dans son ensemble la faune d'une contrée ; il faut d'abord s'enquérir de toutes les espèces qui la peuplent, puis des localités que chacune d'elles fréquente plus spécialement, circonstance importante lorsqu'il s'agit d'un pays comme le Jura. Ce département est, en effet, composé de plusieurs régions naturelles situées à des altitudes diverses; il présente, par suite, des zones climatériques distinctes qui possèdent chacune une faune différente. Une œuvre semblable ne peut être effectuée par un seul homme, sa vie entière n'y suffirait pas. Ogérien put, sans doute, profiter des documents amassés antérieurement, mais les écrits étaient peu nombreux, à peine trente ou quarante pages imprimées; quant aux collections locales, elles lui fournirent de plus grandes ressources, elles étaient cependant bien incomplètes encore, et pour pouvoir mener son entreprise à bonne fin, il se trouva dans la nécessité de s'adjoindre des collaborateurs. Il sut les bien choisir et les intéresser à son œuvre, et il eut aussi le mérite de leur rendre justice, car il a cité leurs noms et indiqué la part de matériaux que chacun d'eux lui a apportée; nul ne pourra donc le taxer d'ingratitude ni de malhonnêteté scientifique. Ces documents une fois recueillis et rassemblés, il fallait les présenter suivant un certain ordre et choisir un système

de classification. Aujourd'hui ces systèmes sont nombreux, ils l'étaient moins au temps d'Ogérien; la méthode de Cuvier, quelque peu modifiée par ses élèves, régnait encore seule dans la science, et si déjà on avait fait en Allemagne et en Angleterre quelques timides essais de classification généalogique, ils n'avaient pas encore pénétré chez nous. Si donc l'auteur n'eut guère à hésiter sur le choix d'un système, la manière dont il appliqua celui qu'il avait adopté mérite d'être louée sans réserve. Beaucoup de zoologistes, lorsqu'ils décrivent la faune d'une région, se bornent à ranger les animaux par familles, puis par genres et par espèces, sans chercher à en faciliter autrement la détermination au lecteur. Ce n'est point ainsi qu'il procéda; il ne pensa pas écrire un livre pour les savants seuls, et tout en se proposant d'exposer nos connaissances complètes sur les animaux du Jura, il voulut rendre son ouvrage accessible à tous. A ce point de vue son succès fut complet; grâce aux tableaux synoptiques placés en tête des divisions principales, et même aussi des divisions secondaires, l'homme le plus étranger aux sciences de la nature peut, avec la connaissance de quelques termes techniques, expliqués d'ailleurs d'une façon suffisante, reconnaître facilement et désigner sous son nom spécifique un animal quelconque, oiseau, insecte, poisson, mollusque, etc. C'est là, je n'hésite pas à l'affirmer, le grand mérite de la zoologie du Jura. Le débutant en histoire naturelle et le collectionneur tiennent à savoir de suite quel est l'être qu'ils ont recueilli, et le cultivateur lui-même, lorsqu'il a capturé quelque bête nuisible, est désireux aussi de pouvoir la désigner, sous son nom véritable, au naturaliste de profession, en lui demandant les moyens de s'opposer à ses ravages. Or, ce livre est le seul, à notre connaissance, qui renferme toutes ces indications réunies et groupées en quelques pages. Mais il ne se borne pas à faciliter la détermination des espèces, il donne sur l'utilité

ou la nocuité de chacune d'elles, sur son degré de fréquence et son habitat, des explications très précises, à tel point que l'on pourrait très facilement, avec sa seule aide, tracer sur une carte l'aire de dispersion de chaque espèce; il entre enfin dans quelques détails anecdotiques qui rendent sa lecture plus attrayante. Ces détails ne sont pas inutiles, comme on pourrait le croire; il n'est pas indifférent pour le naturaliste de savoir que l'ours habitait encore les forêts du Jura au commencement de ce siècle, que l'on a pris quelquefois dans le Doubs des poissons vivant habituellement dans la mer ou dans les grands fleuves, tels que des plies et des esturgeons. Ces renseignements ne sont pas oiseux; l'abondance ou la rareté de certaines espèces en des lieux déterminés est avantageuse à connaître, surtout lorsqu'il s'agit d'animaux utiles ou d'animaux nuisibles; la zootechnie et plus particulièrement la pisciculture, peuvent tirer un parti important de ces indications. Quant aux anecdotes elles-mêmes, dont il vient d'être question, les unes nous renseignent sur les migrations de quelques poissons, phénomènes curieux et encore incomplètement connus; les autres sur l'époque où disparurent quelques-uns des grands animaux qui peuplaient jadis notre territoire. Il est certain que la faune de la France s'appauvrit de plus en plus, et ce n'est pas seulement sur le nombre des individus que porte la diminution, mais aussi sur le nombre des espèces : le castor vivait encore sur les bords de l'Ognon à l'époque gauloise, l'aurochs peuplait nos forêts au moyen âge, le daim a quitté notre région en un temps plus voisin de nous, et le cerf, s'il y existe encore, ne s'y rencontre plus qu'à l'état d'excessive rareté. La disparition des grandes espèces fixe l'attention, celle des animaux de moindre importance est à peine soupçonnée, et cependant combien s'est amoindrie, depuis un siècle, la richesse de notre faune ornithologique et de notre faune ichthyologique, par suite des progrès de

l'agriculture et de l'industrie, et aussi, il faut bien le dire, par suite de l'incurie des pouvoirs publics. Lorsqu'un jour on voudra se rendre compte de cet appauvrissement, le livre du frère Ogérien fournira d'importants repères et de précieux points de comparaison.

Peut-être reprochera-t-on à l'auteur de n'être pas entré dans des considérations générales sur la distribution des animaux, sur les associations d'espèces qui caractérisent certaines régions ; de n'avoir pas montré que la faune des rivières varie avec l'état de leur cours et la nature de leur fond, et que la distribution de certains animaux, mal doués sous le rapport de la motilité, comme les mollusques, les reptiles, etc., est intimement liée à la composition pétrographique du sol et par suite à sa constitution géologique. Mais de semblables considérations eussent allongé son œuvre, peut-être sans profit pour le but qu'il poursuivait ; car, ne l'oublions pas, Ogérien a voulu surtout écrire un traité pratique, comme il nous en a avertis dans sa préface, comme il nous le montre, pour ainsi dire à chaque page, par l'importance qu'il accorde à toutes les applications de la zoologie, à la zootechnie proprement dite, puis à chacune de ses diverses branches, et plus spécialement à la pisciculture, à l'élevage des oiseaux de basse-cour et à l'apiculture.

Le deuxième volume de l'*Histoire naturelle du Jura*, qui fut publié en 1865, traite de la géologie en général ; à vrai dire, il ne comprend pas seulement les principes généraux de cette science, mais aussi des notions assez complètes sur la géographie physique, l'hydrographie, la météorologie, la pétrologie et la paléontologie du Jura. Ces deux derniers chapitres sont trop écourtés et ne peuvent être d'aucune utilité, mais il en est différemment des autres. Dans la géographie physique et l'hydrographie, l'auteur décrit d'une façon sobre, mais suffisante, la situation du département et ses divisions naturelles bien tranchées,

qui le partagent en cinq zones parallèles : la plaine, les pentes du premier plateau, qu'il appelle le vignoble, et les trois plateaux étagés ; régions très distinctes par leur altitude, leur climat et leur végétation. Il parle ensuite des montagnes, de leur constitution orographique, puis des plaines et des cours d'eau, et donne, en passant, d'intéressants détails sur l'emploi des irrigations agricoles. La météorologie est basée, croyons-nous, sur des observations trop peu nombreuses et qui embrassent une période trop courte pour qu'elle puisse être considérée comme un tableau exact des phénomènes atmosphériques du Jura ; l'auteur l'a reconnu lui-même; elle contient cependant des indications d'un haut intérêt sur les grandes inondations, les chutes de grêle, l'apparition des bolides et des aérolithes, et les tremblements de terre qui se sont produits dans la région.

Le sol soutient et nourrit les plantes, c'est de lui qu'elles reçoivent la plus grande partie de leurs aliments, et l'influence qu'il exerce sur elles n'est ignorée de personne ; la connaissance de sa composition chimique peut donc rendre aux cultivateurs les plus importants services. Aussi est-ce dans l'intention de leur être utile, et de leur permettre d'acquérir facilement et promptement cette connaissance, qu'Ogérien écrivit un chapitre sur les applications de la minéralogie et de la pétrographie à l'agriculture. Dans cette partie de l'ouvrage, intitulée « Agriculture minérale, » il expose les procédés les plus simples et les plus pratiques pour se rendre compte de la constitution d'un sol, pour en isoler et en doser les principaux éléments. Il distingue cinq sortes de terres arables, dans le Jura, et indique les cultures dont chacune d'elles est susceptible, et les amendements qui lui conviennent. Il étudie ces amendements en eux-mêmes, et fait connaître les différentes manières de les employer et d'améliorer le sol; il s'occupe enfin de son rendement et des divers engrais

naturels. Ce chapitre, sous un titre modeste, est un véritable traité d'agriculture, il est aussi le plus remarquable et le plus fécond en applications de ce deuxième volume. La minéralogie, qui lui fait suite, est méthodique et claire, elle met en lumière les richesses naturelles du département, ses marbres, son sel, ses minerais de fer, en même temps qu'elle renferme d'intéressants détails sur les industries métallurgiques de la région.

J'arrive enfin à la géologie proprement dite, c'est-à-dire à la stratigraphie, qui forme la matière du troisième volume, publié en 1867. C'est, de toute l'œuvre du frère Ogérien, la partie la moins remarquable; elle a été critiquée vivement, trop vivement peut-être, par des géologues de valeur, et je reconnais franchement avec eux qu'elle est loin de la perfection, et surtout qu'elle est aujourd'hui bien dépassée; mais c'est précisément parce que la géologie a progressé depuis vingt-sept ans, que l'on a pu reconnaître les erreurs et les lacunes de cet ouvrage, imperfections qui tiennent en grande partie à l'état où se trouvait la science elle-même, lorsqu'il fut composé.

La stratigraphie étudie les couches du globe; elle examine les roches qui les constituent et les fossiles qu'elles renferment, pour arriver à fixer leur âge et à se rendre compte des causes qui ont présidé à leur formation; son but est de reconstituer l'histoire de la terre, depuis la création de ses éléments primordiaux jusqu'à nos jours, puis d'indiquer les richesses qu'elle contient et de faire connaître la position exacte de leurs gisements. A l'époque où écrivait Ogérien, on savait déjà que les différents caractères des roches expriment, d'une façon très nette, les conditions dans lesquelles elles se sont déposées; mais on croyait aussi que tous les fossiles indiquent, avec précision, l'âge des assises au milieu desquelles on les rencontre; on disait même couramment qu'ils rendent à la géologie les mêmes services que les médailles et les

monnaies rendent à l'histoire proprement dite. Cela n'est point absolument vrai; sans doute, les faunes des grandes époques ne se ressemblent pas; celles, par exemple, du crétacé diffèrent assez de celles du lias et de l'oolithe pour qu'on ne puisse les confondre; mais lorsqu'il s'agit des divisions secondaires de ces époques, des divers étages de terrain jurassique par exemple, il en est souvent autrement; beaucoup d'espèces ont vécu pendant le dépôt de plusieurs d'entre eux, et le nombre de celles que l'on considère comme caractéristiques d'une assise est assez restreint, et il se réduira encore davantage à mesure qu'augmenteront les études et les découvertes. La vérité est que les mers d'autrefois ne présentaient pas plus que celles d'aujourd'hui des conditions uniformes d'existence, indépendamment de la température qui était alors plus également répartie que de nos jours; mais il y a toujours eu des zones littorales et des zones pélagiques, des fonds vaseux et des espaces recouverts par des récifs de polypiers. A chacune de ces divisions correspond, dans les océans actuels, une faune particulière plus spécialement adaptée au milieu qu'elle habite, et les travaux les plus récents nous montrent qu'il en était déjà ainsi à l'époque jurassique. Dès lors, on comprend facilement que des dépôts de même âge puissent présenter des faunes différentes, suivant les points où ils se sont formés, et que réciproquement deux dépôts d'âge différent puissent renfermer des fossiles d'espèces très voisines, parfois même identiques, lorsque les conditions dans lesquelles ceux-ci ont vécu se sont trouvées les mêmes. Ce principe n'avait pas encore été mis suffisamment en lumière au temps du frère Ogérien, et s'il l'a méconnu, il ne faut pas lui reprocher trop sévèrement les erreurs dans lesquelles il est tombé de ce fait; son tort véritable est de n'avoir pas pris soin de corroborer ses assertions par des observations plus nombreuses et plus attentives, et d'avoir trop cru à la parole de ses

devanciers, car, avant lui, d'Orbigny et Étallon s'étaient trompés de la même façon. Mais il faut bien aussi reconnaître que cette troisième partie de l'*Histoire naturelle du Jura* n'est pas sans mérite ; à côté d'interprétations défectueuses sur l'âge de certaines couches ou sur la cause de certains phénomènes, elle renferme un très grand nombre de remarques judicieuses et d'indications exactes qui sont demeurées acquises à la stratigraphie de la région, et que les études entreprises depuis ont confirmées. Ajoutons enfin qu'Ogérien a dressé la première carte géologique du Jura, et que cette carte a été depuis des plus utiles, pour établir celles que le service des mines a fait exécuter en ces dernières années ; elle n'est plus elle-même à la hauteur de la science; cela est certain, comme toute cette partie de l'ouvrage elle a vieilli, et c'est le plus grand reproche que l'on puisse adresser à toutes deux. C'est là d'ailleurs la destinée commune de toutes les œuvres scientifiques, elles sont comme des degrés que la science dépasse en s'élevant sans cesse plus haut.

Les écrits scientifiques, même les meilleurs et les plus remarquables, s'oublient rapidement, mais lorsqu'ils sortent du commun, lorsqu'ils ont fait connaître quelques grandes découvertes ou exposé des faits nouveaux ou des idées nouvelles, les noms de leurs auteurs restent dans la mémoire des générations. On ne lit plus aujourd'hui ni Linné, ni Lamarck, ni même Cuvier; mais ces illustres savants vivront toujours dans le souvenir des hommes, parce qu'ils ont été des initiateurs et qu'ils ont fait accomplir à la science de grands progrès. Sur un théâtre plus modeste et dans un rang secondaire, le frère Ogérien fut aussi un initiateur, son œuvre marque une des étapes de l'histoire scientifique de la province, et il a bien mérité qu'on ne laisse pas tomber son nom dans l'oubli.

L'ARCHITECTE WURTEMBERGEOIS

HENRI SCHICKHARDT

ET

SES TRAVAUX AU PAYS DE MONTBÉLIARD

(1558-1634)

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 14 décembre 1894)

Si Montbéliard, détaché au xve siècle, par le caprice d'un mariage, des destinées d'une région dont il avait toujours partagé les mœurs, conserve encore à présent un goût de terroir tout à fait caractérisé, il le doit à la maison de Wurtemberg, aux officiers et aux fonctionnaires de tout rang que celle-ci y envoya naguère du fond de la Souabe. Jamais la langue allemande n'y prédomina, malgré cette souveraineté accidentelle, mais nombre d'usages, de vocables, d'institutions, furent transportés momentanément des rives du Neckar sur celles du Doubs; de là cette physionomie particulière des habitations ou des meubles anciens, ces vestiges de costumes de la Forêt-Noire que montrent encore certains villages des cantons d'Audincourt, d'Héricourt ou de Montbéliard.

Parmi ceux qui contribuèrent davantage à donner à l'ancien comté de Montbéliard l'empreinte et la saveur originales que gardent ses vieux châteaux, ses temples, ses maisons bourgeoises, vient en première ligne un constructeur émérite, véritable artiste, qu'employèrent dans tous leurs domaines les princes de Wurtemberg de la fin du XVIᵉ siècle et du début du XVIIᵉ, l'architecte Henri Schickhardt.

I.

Fils et petit-fils de deux sculpteurs de talent qui, sous le titre modeste de « menuisiers, » ont ciselé dans mainte église de Souabe des boiseries et des stalles, Henri Schickhardt, fils de Luc, naquit à Herrenberg le 5 février 1558. A vingt ans, il est à Stuttgardt, dans l'atelier de Georges Beer, architecte du prince, qui l'associe à ses travaux et l'emploie encore en 1581 à la construction du « Lusthaus » (maison de plaisir), qui valut à ce maître d'être rangé parmi les grands architectes de la Renaissance.

En 1584, Henri Schickhardt épouse la fille de Gruninger, bourgmestre d'Herrenberg, et est élu peu de temps après au magistrat et au conseil communal de son propre pays; ces événements le fixèrent désormais, par ses propriétés et ses intérêts, dans la petite ville où il avait pris naissance. Il ne manque pas de s'occuper au dehors: en 1588 et 1589, il travaille pour la ville d'Esslingen; en 1590, il construit des maisons particulières à Rottenburg sur le Neckar, et à Colmar. A la même date, Beer le rappelle auprès de lui, le duc Louis de Wurtemberg les envoie tous deux, en automne, à Schiltach, petite ville wurtembergeoise autrefois, aujourd'hui badoise, pour diriger les habitants dans la reconstruction de leurs habitations détruites par un immense incendie. Durant cette mission, Schickhardt jeta en 1591 les fondements des forteresses d'Hohentwiel, Hohen-As-

perg et Hohen-Tübingen, et exécuta aussi un plan en relief et en perspective d'Hohentwiel. Sous les ordres de Georges Beer, il travaille en 1593 aux bâtiments du collège illustre de Tubingue. La même année, le duc envoie le jeune architecte dans le comté de Montbéliard, où Schickhardt fut en contact avec le duc Frédéric Ier, successeur du prince Louis au trône de Wurtemberg, dans lequel il trouva bientôt un zélé protecteur. Frédéric, qui gouvernait à la fois le duché et le comté depuis le mois d'août 1593, le substitua peu à peu à l'architecte Beer (mort le 15 juillet de l'an 1600), et, aimant plus à bâtir qu'aucun prince wurtembergeois, l'occupa aux travaux les plus variés.

Pour attirer complètement Schickhardt à Stuttgardt, son nouveau maître lui fit présent, en 1596, d'une place à bâtir et de tous les matériaux nécessaires pour construire une maison. Préparé à de plus grandes entreprises, Schickhardt fit à ses frais, en janvier 1598, un voyage d'études dans la haute Italie. D'après un album de croquis que possède encore la Bibliothèque royale de Stuttgardt, le maître parcourut tour à tour Ulm, Augsbourg, Trente, Venise, Padoue, Mantoue, Vérone, Casal (en Montferrat), Milan, y visitant avec autant d'intérêt les palais et les églises que les navires, les travaux d'hydraulique, les forteresses et les ponts. A son retour, et dans la même année, aidé de son frère, il mesura de Cannstadt à Heilbronn le cours du Neckar, que le duc Frédéric s'occupait à canaliser, et en dessina la topographie. En 1599, Schickhardt revoit l'Italie à la suite de son souverain, qui l'emmène avec plusieurs pages, le forestier d'Urach, Jean de Bulach et le musicien Wolff Ganss. La petite caravane partit le 13 novembre de Stuttgardt, par Bregenz, Feldkirch et Coire, gagna Milan, Pavie, Gênes, Massa, Pise, Sienne, puis Rome. Elle revint de ce voyage par Spolète, Ancône, Ferrare, Mantoue, Vérone, Vicence, Padoue, Venise, Trente, Inspruck, Kempten, Schaffhouse, Bâle et Montbéliard, et par l'Alsace et Bâle,

regagna Stuttgardt, où elle rentra le 7 mai 1600. Cette fois encore, Schickhardt traduisit sur des albums ses impressions de voyage, non point en récits, mais en croquis à la plume, à l'encre de Chine, où l'on ne sait qu'admirer davantage de la finesse de son esprit, qui choisit partout les monuments ou les statues les plus remarquables, ou de l'art de son crayon ou de sa plume, qui les traduit avec une impeccable fidélité. Mais non content de ces représentations graphiques, Schickhardt voulut consigner le souvenir de toutes les merveilles entrevues ou visitées dans un court récit publié en latin, à Montbéliard, en 1602, sous le titre d'*Iter italicum*.

De pareilles explorations, entreprises dans les meilleures conditions qu'on pût souhaiter il y a trois siècles, le bon accueil reçu dans toutes les cours où le prince Frédéric et son escorte sont partout fêtés, devaient munir l'architecte wurtembergeois d'un complément d'instruction technique qui lui permettrait de remplir ses fonctions d'architecte du prince (ou directeur des bâtiments) d'une manière exceptionnellement distinguée. Notons en passant que Schickhardt s'était préoccupé dès sa jeunesse de renforcer ses connaissances techniques par l'étude de tous les maîtres architectes, de Vitruve à Palladio et à Serlio, sans négliger Philibert Delorme, Jacques Androuet du Cerceau, Jacques Besson, Boillot, d'autres encore ; le catalogue de sa bibliothèque en témoigne. En 1604, Schickhardt entreprend avec le duc deux nouveaux voyages, l'un autour du duché de Wurtemberg, l'autre, de quinze jours, autour du comté de Montbéliard.

Dans un *Inventarium* où Henri Schickhardt a résumé par une sorte d'autobiographie et sa vie, et ses travaux, et le détail de sa fortune et de son mobilier, l'architecte a décrit et dessiné, de 1630 à 1632, tout ce qu'il avait bâti durant quarante années. En racontant ses entreprises, Henri Schickhardt, nature franche et loyale, n'hésite pas

à mentionner les aides qui l'ont assisté dans ses travaux; mais tout en faisant la part de ces auxiliaires, on est obligé de reconnaitre dans notre artiste une merveilleuse activité et une fécondité surprenante en créations de toute sorte. Il bâtit tour à tour pour le duc Frédéric les bains de Boll près Göppingen en 1596, en 1598 et 1599 il agrandit, en en doublant la surface, la ville de Montbéliard, puis, en 1601, y éleva le temple neuf de Saint-Martin. En 1599, il donne des plans à la petite ville de Freudenstadt dans la Forêt-Noire, et y construit peu de temps après une singulière église dont les deux nefs, se coupant à angle droit comme les deux règles d'une équerre, permettent aux deux sexes séparés de voir en même temps le célébrant à l'autel sans se voir eux-mêmes. Dans ce dernier édifice comme dans beaucoup d'autres bâtisses de Schickhardt, le style gothique expirant mêle ses formes et ses motifs traditionnels aux gracieuses rénovations de la Renaissance.

Au retour d'Italie, le duc Frédéric donne à son architecte l'occasion d'introduire en Souabe les élégantes créations de l'architecture italienne; au sud-ouest du vieux château de Stuttgardt, il lui confie la superbe ordonnance du « Marstall, » dont les écuries princières étaient surmontées de deux étages de belles et vastes salles de réception. On n'a plus aujourd'hui que des plans et dessins de ce magnifique pavillon, entamé en 1757 par un incendie, anéanti de 1779 à 1782; mais ces dessins permettent de juger l'œuvre comme un morceau capital où se révélaient aussi bien l'habileté du constructeur que le talent consommé de l'artiste, qui avait su concilier dans une heureuse synthèse les traditions du moyen âge allemand et de la Renaissance italienne. La décoration de ce bâtiment, empruntée aux meilleurs auteurs, rappelait par certains côtés Jean Goujon et Palladio, commentés et raccordés par les ingénieux artifices de l'architecte wurtembergeois.

Quand le duc Frédéric, qui avait littéralement accablé

de commandes Henri Schickhardt, son favori, mourut en 1608, son successeur Jean-Frédéric lui continua la même confiance. Sur la place de la résidence actuelle, à côté de la « Stiftkirche, » il lui commanda les plans d'un nouveau palais déjà ébauché par son prédécesseur, mais que les temps difficiles firent suspendre en 1624. Schickhardt bâtit sans relâche, ici la tour de Cannstadt (1609), là les bains de Teinach (1617); à Tübingen, la même année, il donne l'esquisse architecturale de la fontaine du marché, que sculpte le Stuttgartois Georges Mulle. Je ne puis aborder le détail de tout ce qu'il construit ou répare de lavoirs, de jardins, de maisons de justice, de moulins ou de presbytères, de ponts, de portes, d'hôtels des monnaies, de mines, de papeteries; il excelle comme mécanicien en travaux hydrauliques ; comme ingénieur militaire ou cartographe, il dresse des plans de fortifications ou lève la carte des territoires et des frontières avec une rare compétence; témoin ces fortifications et cette carte de Montbéliard dont nous aurons encore à parler. Outre les princes régnants, les gentilshommes et les bourgeois utilisent son savoir-faire, qui pour des manoirs, qui pour des hôtels de ville, des églises ou des écoles. Les places de Stuttgardt montrent encore avec orgueil maintes jolies maisons conçues par Schickhardt, avec une ornementation qui fait valoir la correction et la simplicité de leurs grandes lignes. A l'étranger, sa réputation est telle, que le comte de Hohenlohe, les villes impériales d'Ulm, Esslingen et Worms réclament ses services; l'empereur Rodolphe II le nomme d'une commission qui doit fortifier en Alsace la ville d'Ensisheim. En 1611, l'archiduc Maximilien du Tyrol le mande comme ingénieur militaire, mais, pour des raisons politiques, le duc de Wurtemberg lui interdit d'accepter.

Toute cette vie de travail acharné et intelligent fut récompensée par l'estime et les libéralité des princess ; et c'est

par douzaines que l'*Inventarium*, dont nous avons parlé, enregistrera la description et l'image des pièces d'orfèvrerie ou d'armures offertes à Schickhardt par ses nobles clients. La fortune lui vint en outre, et il fut de son temps l'un des plus riches de la bourgeoisie souabe. Dans un temps où l'Europe était profondément troublée par la guerre de Trente ans, Schickhardt devait mourir de mort violente. Au lendemain de la bataille de Nordlingen, en septembre 1634, les Impériaux et les Bavarois se jetèrent sur le Wurtemberg en y semant le meurtre et l'incendie. Le vieil architecte, rentré dans sa maison d'Herrenberg, la vit au mois de décembre envahie par des soldats ; il veut protéger contre leurs brutalités une de ses parentes ; l'un d'eux le blesse à la tête d'un coup de hache, un autre lui entaille la poitrine d'un coup d'épée ; après trois semaines d'agonie, Henri Schickhardt mourut, âgé de soixante-seize ans, le 31 décembre 1634. Nous avons emprunté sa rapide biographie à l'intéressant volume que vient de faire paraître il y a quelques semaines, sur les artistes wurtembergeois, M. le docteur A. Wintterlin, conservateur à la bibliothèque royale de Stuttgardt, dont la courtoise amabilité nous a fait connaître les manuscrits inédits de l'artiste, et par suite les travaux d'architecture qu'il a exécutés de 1593 à 1616, dans le comté de Montbéliard.

II.

Bien que les historiens du pays de Montbéliard aient connu et mentionné de façon plus ou moins exacte le passage et les constructions de Henri Schickhardt, les indications qu'ils donnent sont assez peu complètes, pour qu'il soit utile de les coordonner et de les grouper ici, en laissant la parole à Schickhardt lui-même. En tête de l'*Inventarium* plusieurs fois mentionné déjà, notre constructeur

a résumé sous ce titre tous ses travaux d'architecture [1] :
« Catalogue actuel de ce que moi, Henri Schickhardt, avec l'aide gracieuse de Dieu, j'ai bâti dans l'espace de quarante années à l'intérieur et à l'extérieur du pays, jusqu'à l'année 1632.

« 1598. A Montbéliard, Son Altesse Sérénissime le noble « prince et seigneur messire Frédéric, duc de Wurtemberg, « a bâti et fortifié la nouvelle ville qui auparavant était seu- « lement occupée par des jardins et des prairies, pour la- « quelle ville j'ai fait le plan, pavé et distribué les rues. « Cette ville est entourée de profonds fossés, de murs et de « bastions, et date du 28 octobre de l'année 1598. On a « commencé les fossés et les murs le 28 octobre 1598, et « peu après le collège a été entrepris, et aussi peu après « beaucoup de maisons bourgeoises se sont bâties dans « ladite nouvelle ville.

« — Le 30 septembre de l'an 1599 est né le premier en- « fant, dans ces nouveaux quartiers.

« 1606. A Blamont, j'ai fait un plan et un dessin pour « la nouvelle ville projetée autour du château. J'y étais « arrivé en 1606, mais peu après, la mort de Son Altesse « fit périmer les pouvoirs qu'elle avait donnés.

« A Clerval, dépendance du comté de Montbéliard, au mois « d'octobre de 1590, tout a été brûlé jusqu'au sol, excepté « les églises. Alors le duc Frédéric et moi sortîmes à cheval « de Montbéliard pour aller aviser sur place aux moyens « de rebâtir. Son Altesse Sérénissime a fait distribuer du « bois, des denrées et des secours d'argent, pour que les « pauvres habitants puissent relever leurs maisons....

« Eglises que moi, Henri Schickhardt, ai bâties à neuf « avec l'aide gracieuse de Dieu.

---

(1) Les mentions concernant Montbéliard consignées dans l'*Inventarium* (ms. 562 des in-fol. de la bibliothèque de Stuttgardt) figurent aux fol. 149, 154 v°, 156, 158 v°, 170-172, 176, 178, 181, 183-187, 189, 194, 195, 200, 202 v°, 203, 205 v°, 208, 213, 214 et 217 de ce manuscrit.

« A Montbéliard, la nouvelle église de Saint-Martin. La « première pierre en a été posée le 5 mars de l'an 1601. « Elle est longue de 138 et large de 66 pieds. L'étage de « pierre mesure 40 pieds de haut. Elle a coûté jusqu'à com- « plet achèvement 23,276 francs 4 gros 1 denier, 55 bi- « chots de blé et 17 bichots d'avoine.

« A Etobon, l'église bâtie nouvellement dans ce village « où il n'y en avait point, est longue de 60 pieds, large « de 30; l'étage de pierre mesure 20 pieds. Pour bâtir cette « église, la commune a donné et conduit tout le bois né- « cessaire, tiré de ses forêts les pierres de taille, les moel- « lons, le sable et la chaux. Les frais, non compris le ter- « rain, se sont élevés à 650 francs et 4 bichots de blé.

« A Blamont, le clocher a été bâti tout à neuf; l'église, « sauf les grosses maçonneries, a été complètement re- « faite.

« Le collège de Montbéliard a été bâti dans la nouvelle « ville, aussi par ordre du duc Frédéric.

« J'ai beaucoup bâti dans les châteaux suivants, et fait « de grandes constructions dans certains d'entre eux : A « Montbéliard, Blamont, Granges, Héricourt, Passavant, « Magny-d'Anigon, Franquemont.

« Pour les forteresses, il en est que j'ai bâties en partie, « j'ai fait des plans pour certaines, donné mon opinion « pour d'autres.

« A Montbéliard, à la nouvelle ville (comme il a déjà « été dit plus haut), j'ai fait les fossés, les remparts et les « bastions.

« Comme Blamont doit être fortifié, j'en ai tracé le plan, « me bornant à faire creuser et tailler en majeure partie « dans le roc vif le fossé du château.

« A Montbéliard j'ai bâti une papeterie, par la gracieuse « permission du Duc, là où il n'y en avait pas auparavant. « Son Altesse Sérénissime m'en a généreusement payé les « frais, en me donnant 280 fr. et 20 rames de papier.

« *Moulins construits à neuf.*

« Bavans, moulin à blé bâti à neuf.

« L'an 1620 j'ai construit à messire le grand majordome « Hans-Georges de Breinighofen un moulin dont on n'avait « pas encore vu le pareil.

« A Bavans, dans la seigneurie d'Héricourt, des moulins « à égrugeoirs et un canal.

« A Villars, de la seigneurie de Blamont, les canaux ; « leurs accessoires et les dépendances du moulin ont été « faits à neuf.

« A Nommay, de la seigneurie de Montbéliard, un mou- « lin à égrugeoirs a été édifié à neuf l'an 1599; outre les « bois fournis gratuitement, les frais se sont élevés à « 1,500 fr., outre quelques bichots de blé.

« A Seloncourt, du comté de Montbéliard, construit un « moulin neuf.

« A Franquemont, nombreuses constructions au moulin, « ainsi qu'au moulin de Villars, dans la seigneurie de Clé- « mont.

« *Mines.*

« A Saunot, en Bourgogne, les travaux de la mine de « houille qu'il y a quelques années le duc Frédéric a com- « mencé de faire extraire avaient fait rencontrer avec grande « utilité beaucoup de sel; mais comme la saline avait été « mal bâtie, la forte odeur de soufre qui se communiquait « de la houille au soufre, rendait le sel bon à jeter au feu. « On s'en plaignit à moi, et avec l'aide de Dieu, par le « moyen d'une cheminée particulière, j'ai remédié en deux « jours, de sorte que sans souffrir désormais d'aucune « odeur on a pu extraire plus de sel que de houille.

« *Ponts bâtis à neuf.*

« A Sochaux, l'an 1607, un pont de pierre a été bâti à « neuf de fond en comble, sur le cours d'eau.

« A Montbéliard, dans la vieille ville, près du moulin j'ai « élevé un nouveau pont entièrement de pierre.

« Au château de Montbéliard, en l'an.... j'ai construit un « nouveau pont, un pont-levis tournant et des fossés.

« A Blamont, nouveaux fossés au château et pont pour « les franchir.

« A Montbéliard, dans la nouvelle ville, fait deux nou- « veaux ponts.

« *Travaux hydrauliques.*

« A Bavans, construit un canal unique mesurant 80 pieds « de long.

« *Jardins de plaisance.*

« A Montbéliard, j'ai beaucoup bâti dans le jardin du « Prince, et j'y ai construit une maison de plaisance.

« *Sources captées.*

« J'ai conduit à Montbéliard, par un système de pompes, « l'eau d'un puits nouvellement creusé à une grande hau- « teur jusqu'au château.

« *Fontaines et citernes.*

« Dans le jardin de plaisance du Prince, j'ai creusé un « puits et bâti une pompe tout à neuf.

« Citernes créées à Montbéliard près du logis des gen- « tilshommes, près de l'arsenal, sous la Crotte. Toutes ces « citernes donnent de l'excellente eau.

« *Presbytères.*

« A Abbévillers, seigneurie de Montbéliard, j'ai bâti à « neuf le presbytère de fond en comble.

« A Montécheroux, seigneurie de Blamont, de même.

« [*Bâtiments divers.*]

« A Belfort, un hôtel de ville neuf de trois étages de « pierre, avec colonnes, 1600.

« A Montbéliard, au château, le nouveau bâtiment nommé « le logis des gentilshommes, l'arsenal, les nouveaux fossés, « les ponts-levis, le pavillon de chasse, la maison de plai- « sance dans le jardin du Prince, la maison des Souabes, « une serre, le four banal de la ville, une maison contiguë « à l'une des portes, le pavillon des arbalétriers, celui des

« terblantiers, sans compter les églises décrites plus haut.
« Tout cela, je l'ai bâti à neuf de fond en comble.

« J'ai fait une visite générale du comté de Montbéliard « et des seigneuries de Blamont, Héricourt, Châtelot, « Granges, Etobon, Magny-d'Anigon, Clerval, Passavant et « Clémont. Ces dix seigneuries n'ont pas été seulement « parcourues à cheval, mais visitées jusqu'aux extrêmes « limites, où ces seigneuries touchent aux seigneuries « étrangères; j'ai tout utilisé. Nous avons décrit avec soin « d'une borne à l'autre tout ce qui existe en villes, châteaux, « villages, bois, cours d'eau et seigneuries à droite et à « gauche. Pour ce voyage nous avons employé quinze jours.

« Le duc Louis m'a envoyé derechef à Montbéliard le « 30 avril de l'an 1593, avec un valet à cheval, la première « fois chez le comte et ensuite à Montbéliard même. Là, le « comte Frédéric m'a donné une gratification de 40 rixdales.

« Le duc Frédéric est venu à Montbéliard l'an 1602 et a « examiné en détail tous les bâtiments existants, et à ce « sujet Son Altesse Sérénissime m'a demandé comment je « m'arrangeais avec les gens des corporations ouvrières « de Montbéliard. Quoique Son Altesse Sérénissime fût « là en personne, elle n'a pu amener les ouvriers à un zèle « suffisant.

« Alors elle me déchargea de tout autre soin, et je pus « toute la journée m'occuper exclusivement des bâtisses; « je ne laissais tailler aucun morceau de pierre sans donner « mon avis, de sorte que je m'entendais avec tous les ou- « vriers ; ils obéissaient et je n'avais plus avec eux autant « de peine qu'au début. Là-dessus, Son Altesse Sérénissime « s'informa s'ils se montraient aussi reconnaissants (cela « lui était facile, car elle était là toute la journée); ma ré- « ponse fut : Oui, Votre Altesse Sérénissime et Seigneur, « ils se montrent reconnaissants; il n'y a pas longtemps « que l'un d'eux m'apportait une jolie coupe d'argent, d'au- « tres m'ont offert de l'argent monnayé. J'en atteste Dieu,

« aussi vrai que je suis un serviteur intègre du Wurtemberg, « je n'ai accepté d'eux tous aucune gratification, car j'étais « le représentant de la seigneurie. J'ai accepté pourtant « pour mes enfants un chapeau plein de pommes, de poires « et de noix, et quelques bagatelles semblables que je ne « pouvais refuser sans leur faire affront. Avec l'aide de « Dieu, je m'en rappellerai avec plaisir toute ma vie. Le jour « suivant était le 2 décembre de l'an 1604, Son Altesse Séré- « nissime m'a fait présent dans ses appartements d'une « belle coupe dorée pesant 34 demi-onces, poids de Montbé- « liard, et de 60 ducats, en me disant : C'est parce que vous « n'avez rien accepté des gens des corporations que je tiens « à me montrer reconnaissant. Le tout valait 17 rixdales.

« Ces Messieurs de Belfort m'ont payé pour la construc- « tion de leur hôtel de ville, l'an 1596, 4 rixdales 3 écus.

« Ceux de Montbéliard m'ont honoré, moi et tous mes « enfants et descendants, le 11 mai de l'an 1603, du droit « de bourgeoisie et m'ont aussi inscrit sur le Livre des « Bourgeois. De ces mêmes droits de bourgeoisie il n'en « est pas beaucoup dans l'empire romain, et bien des gens « qui possèdent 20,000, 30,000 florins et davantage peuvent, « malgré leur bon droit, attendre à la porte pendant un « an sans les obtenir.

« La commune de Montbéliard, comme je voulais retour- « ner à Stuttgardt en septembre de l'an 1608 avec toute ma « maison, m'a honoré d'une coupe avec les armes de la ville, « de 22 et demi demi-onces, valant en tout 21 rixdales.

« Les nouveaux bourgeois de la ville neuve qui n'étaient « pas encore devenus très nombreux, m'ont, le 10 octobre « 1655, en témoignage de leurs sentiments reconnaissants « pour ce que j'avais fait chez eux, gratifié d'une belle « coupe dorée qui, avec le couvercle, pèse 31 demi-onces, « soit en tout 34 rixdales 8 écus (1). »

---

(1) Dans un autre passage de l'*Inventarium*, au mot Argenterie, f°

L'intérêt de cette énumération pour l'histoire locale n'échappera à personne, mais il me reste à indiquer d'autres services que Schickhardt a rendus de son vivant au pays de Montbéliard, et que ses albums rendent encore aujourd'hui à l'histoire et à l'archéologie comtoise.

Avec son intelligence quasi universelle, l'artiste wurtembergeois avait successivement doté Montbéliard de fortifications nouvelles, en doublant l'étendue primitive de cette ville, d'un temple dont les belles proportions sont encore appréciées, d'un collège dont la cure actuelle de Montbéliard conserve une aile, et dont la représentation est gravée sur cuivre dans l'*Iter italicum* de 1602, tandis que les plans sont conservés aux archives d'État de Stuttgart et de Ludwigsburg. Une charmante maison bâtie auprès de Saint-Martin, pour la famille Forstner, des ponts, des fontaines, des moulins, des papeteries élevées partout, sur le Doubs comme sur les gros ruisseaux qui baignent la ville, témoignaient ou témoignent encore de son incroyable activité. En 1616, il en donna une nouvelle

---

149-158 v°, Schickhardt revient sur les présents qui lui sont faits à Montbéliard et en donne avec le dessin, que j'ai jugé utile de rapatrier, la nouvelle description qui suit (pl. I, n° I). Quand le duc Frédéric fut arrivé à Montbéliard, ayant trouvé que les bâtiments avaient été bien avancés à grands frais et mieux faits que Sa Grâce princière ne l'espérait, Sa Grâce me fit gracieusement don, le 2 décembre de l'an 1604, de cette coupe dorée, contenant 60 ducats. Que le Dieu tout-puissant le rende à Son Altesse princière, et au centuple!

(N° II). Les bourgeois de la nouvelle ville de Montbéliard m'ont fait don, le 10 octobre de l'an 1615, de cette coupe pour la construction de leur ville. Que Dieu me le pardonne, je l'ai aussi vendue !

(N° III). Le 11 mai de l'an 1603, les Messieurs de Montbéliard m'ont gratifié, ainsi que mes enfants, du droit de bourgeoisie, qui s'obtient d'ordinaire à grand prix et par un long séjour. Quand, en septembre de l'an 1608, j'ai quitté avec toute ma maison Montbéliard pour Stuttgardt, MM. les bourgmestres de Montbéliard m'ont gratifié de cette coupe.

(N° IV). Monsieur le vice-chancelier H. Carray, de Montbéliard, m'a gratifié, le 15 janvier de l'an 1607, de cette petite coupe avec deux ducats dedans, pour avoir fait le plan de sa maison.

preuve en dressant de toutes pièces, à l'échelle de 1/80,000e, une carte complète du comté de Montbéliard avec toutes ses dépendances, ses châteaux forts, ses forêts, ses usines, même toute une série d'armoiries pour les bourgs de Granges, de l'Isle, de Passavant, d'Etobon, de Clémont, etc., qui jusqu'ici faisaient défaut à notre armorial. J'ai pu rapatrier et publierai bientôt cet intéressant document qui manquait jusqu'ici à nos collections franc-comtoises, l'original sur vélin appartenant encore à la bibliothèque du roi de Wurtemberg. — Schickhardt jouissait à Montbéliard, quand il le quitta définitivement en 1615, d'une réputation et d'une situation exceptionnelles. Le prince et les bourgeois rivalisaient dans leur reconnaissance pour le combler de cadeaux, de coupes et de hanaps de vermeil ou d'argent dont l'architecte lui-même nous a donné plus haut la description dans ses manuscrits (1).

On le voit, la mémoire de Henri Schickhardt mérite de rester chère aux habitants de Montbéliard, et s'ils plaçaient quelque jour sur un de leurs édifices une plaque à la mémoire d'un grand artiste qui fut leur concitoyen, nous serions les premiers à y applaudir. Mais il est un autre motif pour lequel les manuscrits de Schickhardt nous demeurent précieux. Sur cinq albums où il avait consigné les croquis de ses voyages en Allemagne, Italie et Bourgogne, trois seulement survivent, et dans l'un d'eux j'ai repéré et copié trois dessins dont l'intérêt est appréciable. L'un représente le palais Granvelle de Besançon; le second, le portail du palais de justice, élevé par Hugues Sambin, avec certains détails que le temps a détruits; le troisième, la tour de l'église Notre-Dame de Dole, avec son élé-

---

(1) V. la reproduction des gravures de l'*Iter italicum* de Schickhardt reproduisant le temple Saint-Martin et le collège de Montbéliard, dans *Montbéliard au* XVIIIe *siècle*, de Cl. Duvernoy, in-8°, 1891, p. 56 et 230; voir dans le même volume la photogravure de la maison Forstner bâtie par notre architecte, p. 84.

gante lanterne ajourée, que le même Sambin avait construite, et que le canon du siège de Dole de 1636 abattit, à la consternation des assiégés. Je joins deux de ces croquis à cette notice écourtée, où j'ai essayé de faire connaître l'œuvre et la vie de Henri Schickhardt (1).

---

(1) Les deux croquis du portail de l'hôtel de ville de Besançon (cour intérieure) et de la tour-clocher de l'église Notre-Dame de Dole sont empruntés aux fol. 16 et 18 de l'album de Schickhardt, coté C (ou 3), comme dans la bibliothèque de Stuttgardt sous la cote 148 des manuscrits in-4°.

Outre le beau volume consacré par M. A. Wintterlin aux artistes wurtembergeois sous ce titre : *Wurtembergische Kunstler in Lebensbildern, von August Wintterlin, Stuttgart-Berlin-Wien*, 1894 (1 vol. in-12, avec portraits, de 498 p.), j'ai consulté à la Bibliothèque royale l'*Inventarium* de H. Schickardt (in-folio, n° 562) et ses trois albums de voyages (in-4°, n° 148) cités plus haut. Aux Archives d'État de Stuttgardt, j'ai parcouru et analysé des dossiers contenant de nombreux textes sur les travaux de Schickardt en Allemagne et à Montbéliard (cotés K CXV, Oberster fas. 3).

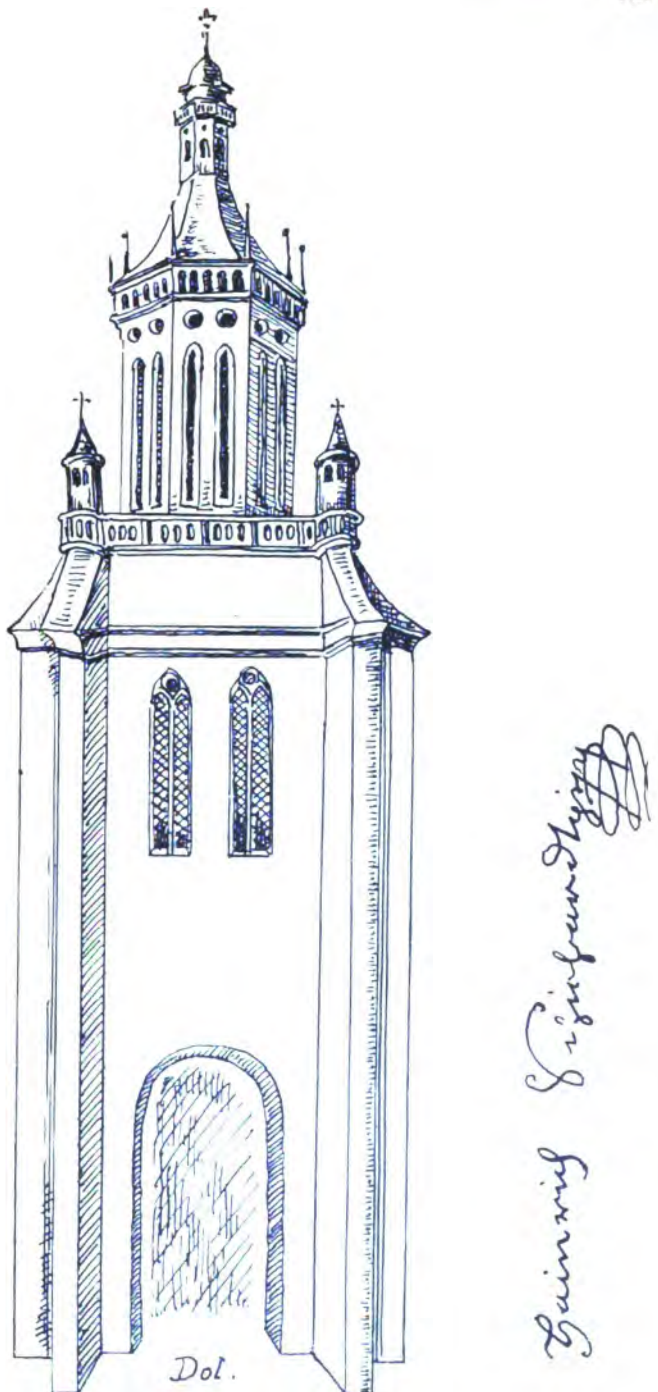
Je renouvelle ici tous mes remerciements à M. le docteur Wintterlin, conservateur de la Bibliothèque royale de Stuttgardt, et à M. le chevalier de Schlossperger, directeur des Archives d'État et de la maison de Wurtemberg, dont l'extrême bienveillance m'a libéralement ouvert, en juillet-août 1894, au cours d'une mission dont avait bien voulu me charger M. le Ministre de l'Instruction publique, les trésors de leurs très importants dépôts.





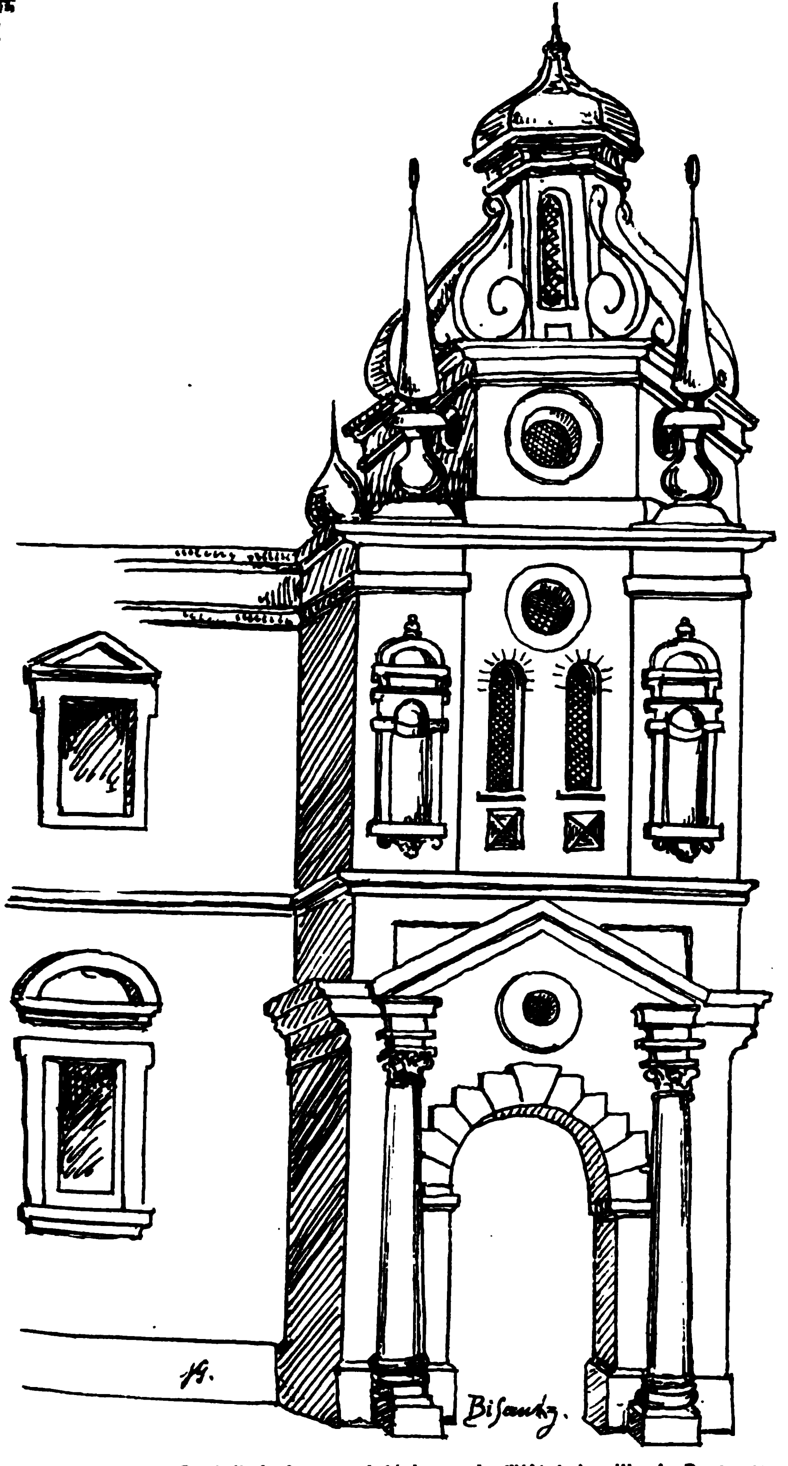
Coupes d'argent doré & d'argent

offertes à Henri Schickhardt par les princes & les bourgeois de Montb



49.

Le Clocher de N.-D. de Dole, croquis de Henri Schickhardt



Portail de la cour intérieure de l'Hôtel de ville de Besançon

LES VOYAGES

DE

M. MARCEL MONNIER

Par M. VUILLERMOZ

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 15 novembre 1894)

M. Marcel Monnier, de Jeurre (Jura), a fait hommage à l'Académie de trois ouvrages dont il est l'auteur, intitulés, le premier, *Un printemps sur le Pacifique. Iles Hawaï*; le second, *Des Andes au Para*, et le troisième, *Mission Binger, France noire*.

Voyageur intrépide, digne émule des de Brazza et des Henri d'Orléans, M. Monnier a parcouru le monde dans tous les sens; ses dernières explorations, malgré les fatigues et les dangers qu'il a dû surmonter, n'ont ébranlé ni ses forces ni son courage; il semble même qu'il y ait puisé un goût de plus en plus vif pour les expéditions lointaines, car il vient de partir pour la Chine, où il compte faire un séjour de deux années, et il projette, dit-on, un voyage au pôle nord.

Ses livres, écrits dans un style élégant, simple et facile, ont été couronnés par l'Académie française; ils pren-

dront rang parmi les meilleures relations de voyage de notre temps.

C'est en 1884 qu'il a visité les îles Hawaï, appelées aussi îles Sandwich, du nom du premier lord de l'amirauté au temps de leur découverte par le capitaine Cook.

Ces îles, seul groupe important de l'océan Pacifique nord, occupent une position avantageuse à égale distance à peu près de la Californie, du Mexique, de la Chine, du Japon et des archipels méridionaux: elles sont au nombre de douze, dont huit seulement sont habitées; les autres restent à l'état de récifs.

La race, autrefois sanguinaire (le dernier sacrifice humain ne remonte qu'à une soixantaine d'années), est devenue, sous l'influence du christianisme, hospitalière, souriante et douce ; le gouvernement est une monarchie constitutionnelle; le roi est ami du progrès, il parle bien l'anglais et s'habille à l'européenne, au moins en public.

M. Monnier décrit avec un grand bonheur d'expression ces paysages des tropiques qui présentent les aspects les plus variés, depuis le volcan, avec son cratère sans cesse bouillonnant et son fleuve de lave, jusqu'aux plages tranquilles que la brise de mer caresse le soir sous les palmes des cocotiers.

Dans l'île qui porte plus spécialement le nom d'Hawaï, il salue avec émotion le monument élevé par les Anglais à la mémoire du capitaine Cook, qui y fut assassiné en 1778.

Honolulu, la capitale, est moins une ville qu'un parc aux allées ombreuses. « Chaque maison, isolée de ses voisines, « se prélasse, dit l'auteur, au milieu d'un jardin et dans « un épanouissement de fleurs tel qu'il n'en est guère de « pareil au monde. » Sur quinze mille habitants, elle renferme environ trois mille Chinois ; ceux-ci sont au nombre de plus de dix-sept mille dans l'archipel, dont la population entière est loin d'atteindre cent mille âmes : ce sont eux qui représentent, au sein de cette population, l'élé-

ment actif et laborieux ; quant aux insulaires, à peine vêtus, se nourrissant de la racine réduite en pâte d'une plante répandue avec profusion dans le pays, ils paraissent ignorer la loi austère du travail ; leur existence s'écoule dans une sorte de fête continuelle et leur principale occupation consiste à tresser de mille façons, pour s'en faire la parure d'un jour, de gracieuses guirlandes de feuillage et de fleurs.

Ils ont cependant un ennemi terrible, la lèpre, qui défie jusqu'à présent tous les efforts de la science et qui fait parmi eux d'épouvantables ravages ; les lépreux, dès que le mal est constaté, sont impitoyablement relégués dans l'ile Molokaï, que le peuple appelle l'ile de Misère, où ils vivent entre eux sans contact avec la partie encore saine de la population.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il se trouve toujours, dans le personnel des missions, quelque prêtre à l'âme héroïque qui va courageusement s'asseoir au foyer de ces pestiférés, pour qu'ils ne souffrent pas sans consolation et ne meurent pas sans espérance.

Si la science a des bornes, la charité n'en a pas.

« Il semble, dit à ce sujet M. Monnier, que la renommée « se plaise à exalter les humbles, et sur cet immense océan, « des Marquises à Samoa, d'Hawaï au Pomotou, il n'est « personne, voyageurs, marins, colons de toute nation et « de toute secte, qui ne connaisse l'apôtre des lépreux et « ne se découvre en prononçant son nom. »

En qualité de Français, notre compatriote est reçu avec distinction par le roi, qui le fait assister à l'ouverture solennelle de son parlement, composé, comme le nôtre, de deux Chambres, mais de deux Chambres siégeant ensemble, pour éviter les conflits. La cérémonie ne diffère pas sensiblement des solennités que nous connaissons : le roi, en costume d'officier général, la reine, en robe de cour, prennent place sur une estrade ornée de drapeaux

et de draperies d'or, le canon tonne, les tambours battent, les clairons sonnent, puis le souverain se lève et prononce, en canaque d'abord, ensuite en anglais, le discours bien connu qui s'entend à l'ouverture des parlements de l'ancien comme du nouveau monde et qui se résume presque invariablement dans ces trois mots : tout va bien.

Le second livre de M. Monnier nous le montre, en janvier 1886, abordant à Guayaquil et s'avançant jusqu'à Quito dans l'intention de franchir la chaîne des Cordillères au nord de l'Équateur, et de gagner les plaines de l'Amazone par la vallée encore inexplorée du Rio-Pastassa.

Guayaquil est le port principal de la république de l'Équateur ; Quito en est la capitale politique : cette dernière ville est comme un vaste monastère ; elle conserve encore les mœurs espagnoles du XVIe siècle.

A Quito, notre compatriote est arrêté par un obstacle imprévu : le volcan le Tunguragua, qui commande les sources du Rio-Pastassa, et dont la dernière éruption remontait à 1797, vient de se ranimer subitement ; toute la région environnante a plus ou moins souffert ; l'émotion causée par le fléau chez les indigènes ne permet pas de compter sur leur concours, et après un mois de démarches infructueuses, M. Monnier se résigne à revenir sur ses pas ; il passera, s'il est possible, par les Cordillères du Pérou.

En approchant de Lima, il admire cette ville célèbre, qui « se détache, suivant son expression, en vision « blanche sur un fond de collines roses, avec ses tours, ses « campaniles, ses coupoles vernissées, ses miradors « sveltes comme des minarets de mosquée. »

« Lima, ajoute-t-il, deux syllabes à la fois sonores comme « un cri de guerre et douces comme une plainte amou- « reuse, qui semblent résumer le caractère et la physiono- « mie complète d'un peuple où s'entremêlent l'épopée et « la comédie, les carillons, fusillades, prières, tueries,

« sanglots, chansons, accords de guitare et cliquetis d'é-
« pées. »

Le séjour de la capitale, où il est accueilli avec empressement par la colonie française, très nombreuse au Pérou, ne lui fait pas perdre un seul instant de vue le but de son voyage ; il apprend qu'une des missions organisées presque chaque année par le couvent des carmes de Lima ne tardera pas à partir pour l'intérieur; ces religieux ont toujours été les auxiliaires dévoués des voyageurs ; un autre de nos compatriotes, M. Olivier Ordinaire, s'est joint à eux en 1885. Pour sa traversée de l'Amérique méridionale, par la vallée de l'Ucayali, M. Monnier compte pouvoir l'imiter, encouragé qu'il est dans cet espoir par le Révérend Père supérieur, qui lui promet, le cas échéant, le plus dévoué concours.

En attendant le départ des missionnaires, il parcourt, par terre et par mer, les côtes accidentées du Pérou, de la Bolivie et du Chili, jusqu'à Valparaiso.

On l'informe, dans le cours de cette excursion, que la mission sur laquelle il comptait est ajournée à une époque ultérieure, mais sa résolution n'en est pas ébranlée ; il affrontera seul, sans autre concours que celui des indigènes, les hasards de l'entreprise, objet depuis longtemps de ses constantes préoccupations.

Je ne suivrai, bien entendu, le hardi voyageur ni dans les défilés de la Sierra qui longe la côte, région aride, grillée, où la végétation ne se révèle que dans les plis de quelques vallons étroits, ni à travers les hauts pâturages de la puña, ni sur la Cordillère proprement dite aux pics chargés de neiges éternelles, ni dans les fourrés inabordables de la montaña, ni sur les eaux de l'Amazone ou de ses affluents; je me bornerai simplement à détacher de son récit quelques épisodes propres à faire connaître l'énergie de son caractère et la nature des principales difficultés dont il a triomphé.

Au sommet des Andes, à Cajamarca, pauvre bourgade qui fut la capitale du dernier des Incas et qui montre encore avec orgueil les derniers vestiges de son passé, il rencontre un nouvel obstacle moins imprévu, mais aussi insurmontable que le premier : une insurrection, comme il s'en produit souvent en Amérique, vient d'éclater à quinze lieues de là, dans la région qui s'étend sur la rive opposée du fleuve le Marañon. Un aventurier, don Justo Villacosta, s'est emparé du pouvoir ; les représentants de l'autorité ont été chassés ou massacrés, et des bandes de pillards répandent la terreur dans le pays.

A la vérité, une respectable señorita, nièce de don Justo, lui remet gracieusement une lettre pour le chef des rebelles, mais il y aurait témérité à faire grand fond sur une pareille recommandation, et après une longue attente, la situation restant toujours la même, M. Monnier se décide à tourner l'obstacle, en se portant vers le sud, au risque de nouveaux et peut-être plus graves dangers.

A quelques jours de marche de Cajamarca, se trouvant en un lieu aride, sur la rive gauche du haut Marañon, il constate l'impossibilité d'y camper : « Pas une touffe d'herbe pour les bêtes, pas un atome de bois pour allumer les feux; » la rive droite, au contraire, offre aux regards un tapis de verdure qui s'étend sous un couvert de palmiers et d'orangers, mais ses gens refusent de s'y transporter, cette rive est au pouvoir de l'insurrection et ils ont stipulé qu'en aucun cas, même pour une simple reconnaissance, ils ne pourraient être tenus d'aborder les positions occupées par les insurgés. A bout d'arguments, M. Monnier veut les entraîner par son exemple; il se débarrasse de ses vêtements, ne conservant que son puncho enroulé sur sa tête, et traverse le fleuve à la nage.

Les craintes des indigènes n'étaient pas chimériques; à peine sur l'autre bord, notre compatriote est fait prison-

nier, et ce n'est qu'après une nuit d'angoisses, qu'au péril de sa vie, il parvient à repasser le fleuve et à rejoindre ses prudents mais fidèles serviteurs.

Le versant oriental de la Cordillère péruvienne est couvert de forêts vierges qu'il faut nécessairement traverser; M. Monnier s'y engage résolument, et pendant deux grandes semaines, aidé de ses porteurs, au nombre de cinq, il se fraie un chemin à coups de hache dans le fourré, ne faisant qu'une ou deux lieues par jour, et encore au prix de fatigues inénarrables.

« Le camp est levé un peu avant le jour, dit-il, on dé« jeune, et, à six heures, on se met en marche. Aucune « halte sérieuse durant l'étape ; les jours sont courts et « sous cette latitude le crépuscule est de quelques mi« nutes....; il importe donc de ne pas s'attarder, d'autant « plus qu'il est nécessaire d'arriver au campement...., de « façon à disposer d'une bonne heure de jour pour pré« parer le gîte. C'est le minimum de temps nécessaire pour « tracer une enceinte d'une centaine de pieds, déblayer à « l'intérieur la broussaille et les herbes...., allumer les « feux et amasser une quantité de combustible suffisante « pour les alimenter pendant la nuit, » afin d'éloigner les fauves.

Et il ajoute :

« On s'accoutume à tout, aux nuits passées en plein air, « à cette humidité de serre chaude, aux morsures des « lianes épineuses, à la nécessité de marcher vêtu ou plu« tôt dévêtu, comme l'indigène, les jambes nues, un lam« beau d'étoffe autour des reins ; encore ces petits ennuis « ne constituent qu'une part des épreuves, la moindre « sans contredit. Autrement graves sont les embarras sus« cités au voyageur par le caractère mobile et impression« nable de ses compagnons. »

A plusieurs reprises, en effet, notre compatriote eut à souffrir de l'humeur ombrageuse de ses porteurs ; il faillit

même en être victime dans les circonstances particulièrement dramatiques qu'il raconte ainsi :

« Je ne sais au juste quelle heure il pouvait être, quand « de furieux aboiements de mon chien m'éveillèrent ; d'un « bond je fus sur pied, le fusil à la main ; la flamme des « fogados était tombée, mais la lune, au plus haut de sa « course, éclairait la rive, je pus voir mon chien s'élancer « du côté du bois. Un coup d'œil me révéla la situation. « Les Indiens, désespérant de me décider à revenir sur nos « pas, profitaient de mon sommeil pour s'enfuir. Trois « d'entre eux n'avaient pas encore eu le temps de gagner « l'entrée du passage frayé par nous le jour même ; leur « silhouette se détachait en vigueur sur le sable blanc, je « leur criai d'arrêter, et afin de donner plus de poids à « mes paroles, j'envoyai une balle dans leur direction.... « Ils obéirent, sans toutefois rétrograder. Je leur com- « mandai de me rejoindre et de se hâter, sinon j'allais « redoubler, et cette fois la balle toucherait le but ; la me- « nace fit son effet et ils s'exécutèrent, et tous réinté- « grèrent l'enceinte des feux. »

Parmi ceux qui, en abandonnant leur chef, le vouaient à une mort certaine, se trouvait un jeune Indien, presque un enfant, dont M. Monnier avait sauvé la vie quelques jours auparavant ; la reconnaissance a peu de prise sur ces natures incultes, qui obéissent inconsciemment peut-être à l'impulsion du premier moment.

Arrivé au bord de l'Huallaga, l'un des principaux affluents du Marañon, il fait construire un radeau de bambous qu'il se plait à décorer du pavillon de France, et après avoir franchi de nombreux rapides qui menacent à chaque instant d'engloutir sa frêle embarcation, il parvient à San-Lorenzo, point extrême de la navigation sur les eaux tributaires de l'Amazone.

Aucun bâtiment n'étant alors en partance, il profite du retard qui lui est imposé pour remonter en chaloupe à va-

peur le Rio Pastassa qu'il devait suivre, on s'en souvient, dans le sens opposé, si les circonstances lui avaient permis de se conformer à son premier projet.

Il dépeint fort agréablement le cours sinueux de cette rivière, qui présente à son embouchure de nombreux canaux dont quelques-uns se couvrent, comme d'une voûte impénétrable, des rameaux touffus de la flore tropicale et qui traverse un lac et des vallées du plus riant aspect.

C'est la première fois que la vapeur fait son apparition sur les eaux du Pastassa : les indigènes s'en émeuvent, les uns prennent la fuite en entendant siffler la machine, d'autres font pleuvoir sur la chaloupe des nuées de flèches heureusement inoffensives, et ils sont assez peu nombreux ceux qui, attirés par les cadeaux d'usage, consentent à s'approcher de cette pirogue d'un nouveau genre aux flancs mystérieux.

A cette exploration se rattache pour M. Monnier un souvenir qu'il n'évoque jamais sans tristesse : un Indien voulant s'emparer de son fusil et prenant une attitude de plus en plus menaçante, il dut recourir à son revolver pour défendre sa vie ; son agresseur en fut quitte pour une blessure légère, mais il n'en regrette pas moins d'avoir été obligé, dans cette circonstance, de verser le sang humain.

De retour à San-Lorenzo, las d'attendre une occasion encore incertaine, il s'abandonne sur son radeau au cours tranquille du Marañon, dont les eaux, accrues de nombreux affluents, finissent par former ce fleuve immense aux bords invisibles d'une rive à l'autre qui porte jusqu'à la mer le nom de l'Amazone. Ce n'est que vers la frontière du Brésil qu'il accoste enfin le navire qui va le conduire au port.

Il a ainsi réalisé son rêve, il a traversé seul le continent sud-américain dans toute sa largeur, du Pacifique à l'Atlantique, des Andes au Para.

Son voyage a duré près d'une année, de janvier à décembre 1886.

Quelques mois après, un matin de mai, le paquebot *la Ville de Rio-de-Janeiro*, qui le ramène en France, vient d'entrer dans les eaux de la Manche et déjà les falaises du Cotentin sont en vue, quand un brouillard de plus en plus épais se répand sur la mer et neutralise tous les signaux.

Tout à coup un choc épouvantable se produit : le grand paquebot-poste de New-York *la Champagne* vient d'aborder la *Ville de Rio;* ce dernier bâtiment va sombrer. M. Monnier n'a que le temps de sauver ses notes, ses dictées, son chien, l'ami des bons comme des mauvais jours, et de se sauver lui-même, heureux de ne justifier qu'à demi cette moralité du fabuliste :

....Aux grands périls tel a pu se soustraire
Qui périt pour la moindre affaire.

Son troisième livre est consacré au voyage qu'il a fait en 1892 comme membre de la commission chargée, sous la présidence du capitaine Binger, de fixer, d'accord avec les représentants du gouvernement britanique, la limite qui sépare notre colonie de la Côte d'Ivoire de la colonie anglaise de la Côte d'Or.

La commission française devait en outre visiter les pays de Boudoukou et de Kong et pénétrer, s'il était possible, dans les contrées inexplorées de Diamala et du Paoulé.

L'expédition Binger est trop connue pour que j'aie à suivre nos explorateurs d'étape en étape à travers les brousses, les torrents ou les plaines de l'Afrique, et au milieu des manifestations plus ou moins amicales des peuplades noires et de leurs rois couverts d'oripeaux.

Ce n'est pas que M. Monnier n'ait su imprimer à son œuvre un cachet bien personnel, mais il me serait difficile de choisir parmi les aperçus ingénieux et les anecdotes piquantes dont il a orné son récit, et je m'expose-

rais, par une froide analyse, à en détruire le charme et la saveur.

Les travaux de délimitation ont dû être suspendus, Français et Anglais n'ayant pu s'accorder, malgré la parfaite courtoisie qui n'a cessé de régner dans leurs rapports, mais en précisant avec soin les points litigieux, les deux commissions ont préparé et facilité la solution qui est intervenue depuis par la voie diplomatique. En revanche, la seconde partie de la tâche confiée à nos commissaires a été féconde en résultats; ils ont parcouru deux mille kilomètres, dont cinq cents en pays inconnus; ils ont consolidé nos relations avec les centres commerciaux de Bondoukou et de Kong, et ils ont placé sous le protectorat de la France la vaste région du Diamala.

Notre compatriote a reçu récemment la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Marcel Monnier unit à la passion des voyages un grand amour pour nos montagnes, qui abritent ses souvenirs de famille et ses plus chères affections; il y revient fidèlement dans l'intervalle de ses longues explorations, et notre province a lieu d'être fière de sa jeune renommée.

L'ILE DE CORSE

(1736-1800)

Par M. FLEURY-BERGIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 19 avril 1894)

La tyrannie génoise. — L'insurrection. — Le roi Théodore de Neuhof. — Le général Pascal Paoli. — La conquête française. — La Corse pendant la Révolution. — Les Anglais en Corse. — Leur expulsion en 1796.

On a pu dire que, de toutes les provinces de la France, la moins connue et pourtant une de celles qui mériteraient le mieux de l'être, c'est la Corse. Savoir que c'est une ile de la Méditerranée, voisine de la Sardaigne, qu'on y parle l'italien, qu'elle a donné le jour à Napoléon et que, chez elle, règne la *vendetta*, c'est là à peu près tout ce que l'on sait de plus précis sur elle. Cette ignorance s'explique par sa situation insulaire et par sa langue, qui la mettent moins que toute autre province en communication avec les autres parties de la France [1].

Sa réunion à la grande patrie française compte, avec celle de la Lorraine, parmi les deux faits glorieux de la

1. L'ile de Corse a 46 lieues de long sur 18 de large et une superficie de 874,741 hectares. Elle renferme 355 communes et une population totale de 252,000 habitants. Du temps de Pline, elle avait près de 600,000 habitants et 33 cités.

politique du cabinet de Versailles sous Louis XV. On peut, on doit même, pour être juste, les considérer comme rachetant en partie les hontes de ce règne et la perte de nos colonies de l'Inde et du Canada.

La possession de cette île a valu à la France une importante station maritime dans la Méditerranée, et lui a donné en outre une population des plus remarquables par son intelligence et son énergie, également propre au service militaire et à celui de la marine. Son ardent patriotisme corse est venu se fondre dans le grand patriotisme français, et tous les deux réunis se sont communiqué leurs qualités.

Si nous avons choisi de préférence, comme sujet d'étude, la période qui s'est écoulée de 1736 à 1800, c'est parce qu'elle renferme les événements les plus importants et les plus caractéristiques de l'histoire moderne de Corse, ceux qui, à diverses reprises, ont le mieux montré, chez ses habitants, l'amour inné de la liberté et la haine de toute tyrannie. Nous verrons les Corses successivement secouer le joug de l'oligarchie génoise, se donner un roi, puis devenir Français, se soulever ensuite contre la Convention nationale et le régime de la Terreur, proclamer Georges III d'Angleterre et finalement redevenir heureusement Français [1].

---

(1) Nous avons puisé les principaux éléments de cette étude dans les ouvrages suivants : Pommereul, *Histoire de la Corse;* — Maurice Jollivet, *la Révolution française en Corse*, 1892 ; — A. Maggiolo, *Corse, France et Russie : Pozzo di Borgo*, 1890 ; — Rossi, *Notes historiques* (Ms. de la Bibl. nationale) ; — Fumaroli, *la Corse française;* — Libri, *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon;* — Arrighi, *Vie de Pascal Paoli ;* — *Géographie universelle* de Büsching, t. XII ; — *Nouvelle biographie générale*, t. XXXIX, art. *Paoli.*

Je ne dois pas omettre le service que m'a rendu M. Pingaud, secrétaire perpétuel de l'Académie, en me communiquant divers documents manuscrits qu'on trouvera cités plus loin et qui m'ont été particulièrement utiles ; je le prie de recevoir l'expression de ma bien vive gratitude.

I.

Pour bien comprendre la haine mortelle que les Corses portaient aux Génois et la facilité avec laquelle ils se prêtèrent à devenir Français, il n'y a qu'à se reporter au régime d'oppression qui leur fut imposé, et cela depuis des siècles. Tous les historiens de la Corse nous en font l'exposé dans ce qu'il avait d'odieux et d'excessif; c'est à peine croyable! Au lieu d'obtenir égalité de traitement avec leurs vainqueurs, ses habitants furent considérés, non comme des annexés, mais comme des sujets de la dernière condition. La Corse devint un pays conquis, dont les productions naturelles devaient appartenir avant tout à ses maîtres. Les Génois avaient interdit à ses habitants toute communication avec la mer. De là, point de vaisseaux ni de commerce maritime! Ils s'étaient réservé l'importation dans l'île des produits génois, dont leurs commissaires fixaient eux-mêmes les tarifs, tandis qu'ils se faisaient livrer à vil prix certaines productions de l'île, également monopolisées par eux. L'exploitation des mines de fer, de plomb et d'argent demeurait prohibée, ainsi que l'usage du sel naturel du pays. Les étangs et les rivières étaient affermés à des Catalans, et les indigènes n'avaient pas le droit de pêche. Quant aux impôts, ils étaient écrasants, rien n'échappait à l'avidité du fisc génois.

Là ne s'arrêtait pas encore le mal que Gênes faisait à la Corse. Dans la pensée machiavélique d'amoindrir le prestige et l'influence des plus anciennes maisons de l'île, et en même temps pour les appauvrir, elle les dépouilla des privilèges de la noblesse et les exclut systématiquement de toutes les fonctions ecclésiastiques et militaires.

Parmi ces griefs — tous plus criants les uns que les autres — il en était un qui excitait surtout la réprobation

générale, c'était l'étrange et odieuse façon dont on rendait ou plutôt dont on ne rendait pas la justice. La partialité et la vénalité des magistrats et des fonctionnaires publics assuraient pour ainsi dire aux criminels, tantôt l'impunité de leurs crimes ou délits, tantôt, s'ils n'étaient pas protégés, une répression cruelle dépassant toute mesure, jusqu'à mettre le feu à des cantons entiers.

D'après l'historien Rossi (1), les Génois, pour des raisons d'État, avaient dépeuplé vingt à trente milles du meilleur pays, chassé les habitants dans les montagnes et brûlé leurs bourgs florissants, avec défense expresse de les reconstruire. Leur cruauté ressort singulièrement de ce fait étrange : s'étant saisis de quelques chefs de l'insurrection, ils les décapitèrent et suspendirent leurs têtes dans la salle du sénat, où elles restèrent trois quarts de siècle, jusqu'en 1802, époque où le commissaire français, Salicetti, les fit enlever et inhumer.

Certes, les annexions faites de nos jours ont été, les unes suffisamment acceptées par les populations, les autres imposées par la force, *manu militari*. Mais, dans ces dernières, rien heureusement ne ressemble au lamentable exposé que nous venons de faire des violences, des cruautés et des injustices dont étaient victimes ces malheureux Corses. On a pu dire avec raison que les Anglais avaient été les bourreaux de l'Irlande et que les Espagnols, non moins inhumains, avaient presque réduit en servitude les indigènes de l'Amérique. A ces deux jougs de fer il faut ajouter celui que les Génois faisaient peser sur les Corses et qui, au lieu de s'adoucir avec le temps, alla toujours en croissant.

On comprend dès lors les efforts tentés par les Corses, soit pour obtenir un meilleur traitement des Génois, soit pour échapper à leur domination. Or, ces efforts ne pou-

(1) *Istoria della Corsica*, manuscrit de la Bibliothèque nationale.

vaient consister que dans des insurrections ; celle de 1564 embrassa l'île entière et ne fut définitivement vaincue qu'en 1569. A partir de cette époque, l'opposition et la résistance des Corses n'aboutirent guère qu'à des révoltes partielles et locales, faciles à comprimer.

Cependant il arriva un jour où cette tyrannie devint insupportable; mais, cette fois, ce ne fut plus à quelques soulèvements isolés, sans lien ni entente entre eux, que les Génois eurent affaire ; ce fut à toute la nation, se levant spontanément au nom de la liberté, pour briser ses chaines.

Ce qui devait, en définitive, caractériser cette lutte de près d'un demi-siècle, c'étaient les conditions dans lesquelles elle s'engageait, conditions moralement très favorables pour les Corses, car ils étaient animés des sentiments les plus patriotiques, de ces sentiments qui font des héros et souvent des martyrs : la défense et la libération de leur sol natal. Mais, d'autre part, ils étaient en grande infériorité sous le rapport du matériel de guerre, dont il y avait insuffisance manifeste.

Les Génois, de leur côté, disposaient d'une marine qui les rendait maitres de la mer et par conséquent du littoral de l'île. Ils comptaient dans la population un petit parti composé de gens intéressés à leur domination et la servant au besoin par de l'espionnage. Leur principal désavantage venait du fait de leurs troupes, qui se composaient surtout d'hommes levés ou pris dans la partie du peuple ou de ses sujets dont l'oligarchie génoise tenait le moins de compte et qui lui rendait son dédain en désaffection pour elle. Ses troupes comprenaient aussi des enrôlés volontaires, servant jusqu'à concurrence du paiement intégral de leur solde. Il est trop certain qu'avec de telles recrues, chez lesquelles le patriotisme génois faisait lui-même défaut, il était difficile d'obtenir des soldats animés d'un véritable esprit militaire. Cela est si vrai que, peu de temps après,

la république, se sentant impuissante à réprimer l'insurrection avec ses troupes, se vit dans la nécessité de recourir aux puissances étrangères, à l'empereur, à la France, pour en obtenir des troupes dites *auxiliaires*, chargées par elle de l'aider à réduire les insurgés et à pacifier la Corse.

Quoi qu'il en soit, les troubles, avant-coureurs de la révolte, commencèrent en 1726 et même un peu auparavant, mais ils furent apaisés. En 1729, un nouvel impôt et le refus du gouverneur Pinello d'autoriser l'usage du sel naturel du pays décidèrent d'une reprise d'armes. La cause de ce peuple opprimé excitait une certaine sympathie au dehors, et plusieurs puissances semblaient l'appuyer en lui fournissant sous main quelques secours.

Parmi les chefs de l'insurrection, on distinguait surtout Hyacinthe Paoli, dont le fils Pascal devait être appelé un jour à une grande célébrité ; il fut nommé général et battit plusieurs détachements ennemis. A l'assemblée générale de Corte, il fit prononcer la séparation de la Corse et de Gênes et prit une part active à la rédaction de la constitution du 7 mars 1733.

Devant cette obligation d'avoir toujours à lutter contre des sujets rebelles, sans parvenir à les vaincre, et surtout devant l'insuffisance des troupes dont elle pouvait disposer, la république s'adressa à l'empereur pour en obtenir des troupes auxiliaires destinées à combattre les rebelles. Sa demande fut accueillie et le secours accordé. Cette intervention étrangère eut pour effet d'amener la fin des hostilités et de procurer aux deux partis la médiation amiable de l'empereur, dont le résultat fut d'accorder quelque adoucissement à la dureté du régime génois.

Mais à peine les troupes impériales eurent-elles évacué l'île que le parti national se souleva de nouveau, tant parce qu'il ne trouvait pas suffisantes les concessions faites que parce qu'il savait, par expérience, qu'elles ris-

quaient fort d'être retirées. Il comprenait en outre que, n'ayant plus à combattre que les troupes génoises, il avait tout espoir dans la prochaine délivrance de la Corse. La fortune ayant semblé d'abord favoriser cet espoir, il en profita pour proclamer hautement l'indépendance et la souveraineté de la Corse et la mit sous la protection de l'*Immaculée Conception*, ce qui était, de sa part, un hommage rendu à l'esprit religieux de la population et aux sentiments patriotiques du clergé corse (1).

Ce qu'il venait de faire n'était, après tout, qu'une révolution, et comme, dans tous les mouvements de ce genre, le parti dominant, pour se mettre en garde contre ses adversaires, entend les réduire à l'alternative d'être ou ses complices ou ses victimes, il en arriva de même en Corse.

Le parti national, si nombreux qu'il fût, avait à compter avec ceux des indigènes que leurs intérêts ou des relations anciennes rattachaient à la cause génoise. Dans le dessein de comprimer toute opposition de leur part, il fit porter les peines les plus sévères contre toutes personnes refusant d'obéir aux officiers de justice ou d'accepter les charges et emplois publics, et ces peines étaient *la déclaration de rebelle*, *la confiscation des biens*, *la mort*.

Il risqua ensuite une mesure bien autrement propre à consolider le nouveau régime et à lui faire prendre rang parmi les États de l'Europe, en même temps qu'à frapper l'imagination du peuple, mesure, en effet, des plus extraordinaires et des moins attendues, tant en elle-même que par l'homme qui l'avait imaginée. Or, cette

(1) Le célèbre géographe et philosophe allemand Büsching (1724-1793) parle en ces termes du clergé corse, qui est, dit-il, très nombreux, et non seulement a préparé la révolution (c'est-à-dire l'expulsion des Genois), mais même a augmenté ses progrès plus que tous les autres habitants de l'île. Les cordeliers, les capucins et les servites y ont soixante-cinq couvents (*Géographie universelle*, t. XII).

chose, c'était.... l'établissement de la royauté, et cet homme, c'était.... un gentilhomme allemand, Théodore de Neuhof (1), que le hasard des voyages avait mis en relation avec les chefs de l'insurrection corse, alors réfugiés à l'étranger.

C'était un homme d'une certaine valeur, mais dominé par une ambition poussée à l'excès, n'allant pas toutefois jusqu'à exclure chez lui les principes d'honnêteté, qui trop souvent font défaut à cette sorte d'ambitieux. Après avoir successivement servi en qualité d'officier en France, en Suède, en Espagne, il était entré au service de l'empereur Charles VI.

Il était doué d'un air qui imposait, d'un caractère ouvert et très liant, parlait plusieurs langues, avait fait de nombreux voyages et vu beaucoup de choses et beaucoup de monde, même des personnages mêlés à la politique de leur pays. Il trouvait là autant de moyens d'arriver aux fins de son ambition, sans toutefois avoir encore pu y réussir, du moins à son goût. Il était donc à la recherche de quelques occasions de nature à lui procurer une situation de beaucoup supérieure à celles qu'il avait occupées, puis abandonnées jusque-là.

Une occasion de ce genre sembla s'offrir à lui dans la rencontre qu'il fit en Italie, surtout en Hollande, des nombreux réfugiés corses, que les péripéties de leur lutte contre les Génois forçaient très souvent à prendre le chemin de l'exil. Il se lia avec eux, et comme c'étaient surtout les chefs de l'insurrection, il apprit d'eux l'état de la Corse, c'est-à-dire l'indignité du régime qui lui était appliqué, le soulèvement général de la nation et le besoin

(1) Il était né à Metz en 1690, fils d'un officier allemand, originaire du comté de la Mark, en Westphalie, alors au service de France. Une notice sur lui a été publiée par M. Rivaud de la Raffinière dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* (1865), t. I, p. 67 et suiv.

pressant qu'elle avait d'armes et de munitions de guerre.

Comme il était aisé de compatir à tant de maux, Théodore ne s'y épargna pas. Dès lors, les relations les plus intimes s'établirent entre lui et les réfugiés. Il leur parla de son influence, de son crédit près des personnages de marque qu'il connaissait et des moyens dont il pouvait disposer pour leur venir en aide. De tous ces entretiens résultèrent des promesses réciproques, en vertu desquelles, pour les secours promis et donnés par Théodore de Neuhof, la nation serait appelée à l'en récompenser par une place prépondérante dans le nouvel État corse, peut-être par la royauté ou par toute autre faveur.

Ensuite de ces promesses, que l'on peut qualifier de bilatérales, Théodore se mit en mesure de fournir les secours annoncés, ce qu'il fit avec une ardeur qu'on ne peut méconnaître. Il chercha partout à susciter des ennemis à la république ; il obtint quelques gratifications du sultan à Constantinople et un vaisseau de dix canons de la régence de Tunis. Grâce à l'emprunt qu'il fit près d'un juif de Livourne, il se procura 4,000 fusils, 3,000 paires de souliers, 700 sacs de blé, une caisse d'argent, des munitions et des habillements militaires.

Il débarqua à Alesani, le 14 mars 1736, avec une suite de quinze personnes. Il fut accueilli avec enthousiasme ; les secours qu'il apportait et ceux, plus grands encore, qu'il faisait espérer, ainsi que son crédit prétendu près des cabinets étrangers, lui acquirent tout de suite une confiance et une popularité bien propres à le désigner pour occuper la première place dans l'État dont il se faisait ainsi le bienfaiteur. Aussi fut-il décidé par les chefs du parti national, Hyacinthe Paoli en tête, qu'il serait déclaré et proclamé roi de la Corse, ce qui eut lieu en effet à l'assemblée générale d'Alesani, le 15 avril 1736. Il y fut procédé à son couronnement ; à défaut d'une couronne qui manquait, on tressa une branche de laurier sauvage que

l'on mit sur sa tête. C'était, si l'on veut, comme un emblème de la nouvelle monarchie qui s'établissait par la guerre, sans trouver autre chose à ses débuts que des ruines et de l'anarchie.

La nation avait applaudi à cette élection, croyant sans doute que, par ce moyen, elle allait en finir avec ses oppresseurs. Il est un curieux rapprochement que l'on peut faire à ce propos. De même qu'elle avait éprouvé une grande satisfaction à se donner un roi, de même aussi, — mais soixante ans après, — un de ses enfants, Napoléon Bonaparte, s'en procura une incomparable, après s'être couronné lui-même empereur, en créant autour de lui sept rois (1), dont quatre, quoique paraissant mieux assis sur leurs trônes que le roi de Corse, n'en tombèrent pas moins comme lui.

Cette élection fut un événement qui surprit l'Europe; elle y vit l'étonnant spectacle d'un peuple qui, sans passé ni traditions monarchiques, élevait un trône et y faisait asseoir un étranger, en qui elle ne voyait qu'un aventurier. Le choix était bizarre, singulier, mais il ne pouvait être autre, étant donnée la situation où se trouvait la Corse. Sans doute les puissances étrangères ne pouvaient être tentées de reconnaître le nouveau titre de Théodore, mais leurs sympathies n'en restaient pas moins acquises à la nation traitée avec tant de rigueur par les Génois.

Celles mêmes, comme l'empereur, la France, qui mettaient leurs troupes au service de la république pour la répression des troubles, leur recommandaient d'agir, à l'égard des indigènes, avec beaucoup de modération et de justice, de manière à pacifier plutôt les esprits qu'à les aigrir par trop de rigueur. Le parti national s'était em-

---

(1) Les rois de Saxe, de Bavière et de Wurtemberg; ses frères Joseph, Louis et Jérôme, rois d'Espagne, de Hollande et de Westphalie; enfin son beau-frère Murat, roi de Naples.

pressé d'attirer la bienveillante attention du pape, à la protection duquel il se recommandait, et celle des cabinets étrangers, sur la légitimité et la justice de ses revendications contre les Génois, et pas un d'eux ne lui donnait tort en principe.

Cependant Théodore, dans le premier enivrement de sa royauté et se prenant au sérieux comme souverain, voulut que sa vanité fût satisfaite comme l'avait été son ambition. A l'exemple des rois, il exerça les deux droits régaliens dont ils sont le plus jaloux : il fit frapper en son nom des monnaies de cuivre et de petites pièces d'argent, et créa un ordre de chevalerie sous le nom de *la Rédemption*.

On continua la guerre contre les Génois; la dépendance de Théodore envers le parti national ne lui laissait pas grande initiative à cet égard, tout au plus sa voix. Pour son malheur autant que pour celui de la chose publique, il arriva que la discorde se mit entre les chefs de l'insurrection. Leur désaccord tenait encore plus à la question des approvisionnements de guerre, qui faisaient défaut, qu'à la question militaire proprement dite. Aussi s'éleva-t-il un parti de mécontents qui s'en prit à Théodore et le somma d'avoir à tenir les promesses en vertu desquelles il avait été mis à la tête de l'État.

Devant cette injonction, il se décida à passer sur le continent et à chercher les secours dont on avait besoin. Il s'embarqua donc le 11 novembre 1736, après avoir établi un conseil de régence, sous la direction du général Hyacinthe Paoli et de Giafferi, et convoqué une assemblée à Sartène. Il débarqua à Livourne, traversa une partie de l'Italie et reprit la mer pour aller à Amsterdam, où malheureusement, sur la requête d'un créancier, il fut emprisonné faute du paiement d'une somme de 5,000 florins. Deux de ses amis obtinrent son élargissement et lui donnèrent des secours qui lui permirent de fréter un petit

bâtiment, sur lequel il partit. Mais la vue et la crainte d'une frégate française le lui firent quitter pour monter à bord d'un vaisseau suédois, qui le débarqua en Hollande.

Pendant ce temps-là, la république de Gênes, se sentant hors d'état de faire cesser les troubles et la révolte en Corse, recourut à la France pour obtenir d'elle des troupes auxiliaires; celles-ci battirent les insurgés et pacifièrent une grande partie de l'île. Cependant Théodore, poursuivant sa mission, avait fini par obtenir de quelques juifs hollandais, sous l'autorisation des États généraux, un prêt de cinq millions, pour sûreté duquel il s'était engagé à leur assurer en retour le commerce exclusif de l'huile d'olives dans la Corse, et à leur céder le port d'Ajaccio ou celui de Porto-Vecchio. Au moyen de cet emprunt, il équipa trois vaisseaux marchands, qu'il remplit de munitions; puis il débarqua à Aleria, le 15 septembre 1738.

Il était loin de prévoir l'accueil qui l'attendait; il trouva les esprits très froids, sinon prévenus à son égard. Les troupes françaises occupaient alors la plus grande partie de l'île et allaient en finir avec l'insurrection. Leur général, le comte de Boissieux, mit Théodore au ban du royaume et l'obligea ainsi à quitter la Corse.

Le roi déchu s'embarqua de nouveau et prit terre à Naples, après avoir heureusement échappé à la trahison du capitaine de vaisseau, dont la cupidité avait été allumée par le prix que le Sénat de Gênes avait mis à sa capture. Le gouvernement napolitain, respectant sa liberté, le fit conduire à Gaëte. Sur ces entrefaites, les chefs du parti national, ne pouvant tenir la campagne contre les Français, s'exilèrent au nombre de vingt-deux, parmi lesquels se trouvait Hyacinthe Paoli, qui se retira à Naples, où le roi lui donna le commandement d'un régiment de Corses réfugiés (1739).

Ensuite de cette accalmie dans la révolte, qui fut prise pour une pacification définitive, le cabinet de Versailles

rappela ses troupes. A peine eurent-elles quitté l'île que l'insurrection recommença. Théodore, qui s'était successivement réfugié à Rome, à Venise, à Copenhague, en Allemagne, jugea le moment opportun pour reparaître. Il arriva sur un vaisseau anglais et distribua des armes et des munitions aux insurgés (1743).

Ses secours furent acceptés, mais il n'en fut pas de même de la reprise de son autorité, à laquelle ses trop longues absences avaient irrémédiablement nui. A cette considération s'en joignit une autre qui ne lui nuisit pas moins : les chefs de l'insurrection estimèrent que, pour ne pas compliquer la situation, sa présence parmi eux était plutôt un inconvénient, même un danger, qu'un avantage pour la cause nationale, attendu l'expulsion dont il avait été l'objet de la part des Français. D'ailleurs, le temps et les événements avaient démontré qu'il n'avait pas, près des cabinets étrangers, l'influence et le crédit qu'il s'attribuait.

Pour tous ces motifs, on chercha à lui faire comprendre que c'en était fini de sa royauté et que, pour le bien public, il devait quitter la Corse ; mais on ne put le convaincre à cet égard, ni le décider à faire ce sacrifice. Son obstination alla même jusqu'à tenter de vouloir prendre de force ce qu'on ne voulait pas lui accorder de plein gré. A cet effet, monté sur un bâtiment à ses ordres, il s'approcha d'Ajaccio et lui lança quelques bordées de canon ; une frégate française défendit la place, l'empêcha de débarquer et le força à s'éloigner de la côte. Ces tentatives infructueuses le convainquirent enfin de l'inanité de ses prétentions et de ses efforts pour remonter sur un trône qu'il avait à peine occupé.

Il se retira en Angleterre, à Londres, où il fut harcelé par ses créanciers, qui le firent enfermer dans une prison pour dettes. En 1753, Horace Walpole, fils de l'ancien ministre anglais, touché de compassion pour tant de misère,

ouvrit une souscription en sa faveur qui, si elle ne parvint pas à le libérer, ce qui eût été difficile eu égard au chiffre de ses dettes, servit à adoucir sa captivité. Il mourut le 11 septembre 1756, à l'âge de soixante-six ans. Son fils n'eut pas un meilleur sort; tombé, sur la fin de sa vie, dans une profonde indigence, il se tua de désespoir d'un coup de pistolet sous le portique de l'abbaye de Westminster, le 2 février 1797.

Telle fut l'étrange odyssée de cet homme, dans lequel on n'a voulu voir qu'un simple aventurier, quoiqu'il fût autre chose ou du moins mieux que cela. Voyons-le au début de son entreprise, tous ses créanciers, des négociants, des capitalistes, eurent pleine confiance en lui, dans sa parole et dans ses ressources, et ce n'étaient pas, il faut le dire, des gens portés à se laisser aisément tromper, ce n'étaient pas non plus des naïfs, il s'en faut.... c'étaient *des juifs!*.... Les Corses, de leur côté, crurent à ses promesses, à ses engagements. Quelle fut donc la cause qui le fit ainsi manquer à sa parole? Elle est tout entière dans la chute de sa royauté, sur la durée de laquelle il avait compté et pu compter pour faire honneur à tout ce qu'il avait promis.

Quoi qu'il en soit, il est un service qu'il a rendu à la Corse et qu'on ne peut lui dénier, c'est d'avoir contribué au succès final de l'insurrection, en lui procurant, dans un moment difficile, des secours, à l'aide desquels elle put poursuivre son œuvre nationale, l'expulsion des Génois. Voilà ce qu'il a fait pour son pays d'adoption. C'est le cas, ce nous semble, d'en tenir compte et de ne pas l'oublier.

Les événements survenus depuis le départ de Théodore en 1743, jusqu'en 1755, ne nous offrent que la continuation d'une lutte presque sans fin, tantôt ralentie, tantôt poursuivie avec ardeur, mais dont la force principale avait son point d'appui dans la partie montagneuse de l'île. Le

parti national persistait à vouloir se séparer de Gênes et à former de la Corse un État indépendant.

Cette pensée était louable parce qu'elle était patriotique ; aussi eut-elle l'heureuse chance d'être réalisée pendant treize ans par un homme que nous allons voir paraitre sur la scène déjà illustrée par les glorieux faits d'armes de ses compatriotes, et où lui-même va bientôt briller comme chef et comme législateur.

Pascal Paoli, fils du général Hyacinthe Paoli, naquit à Morosaglia en 1726. Élevé par une excellente mère, ayant sous les yeux, dès son jeune âge, l'exemple d'un père qu'entourait la considération la mieux méritée (1), il entra à l'école militaire de Naples, où, par son intelligence et ses rares qualités, il s'attira bientôt l'attention et l'estime de ses professeurs, et particulièrement l'affection de l'un d'eux, le célèbre Genovesi (2). Vivant au milieu des réfugiés corses, entendant les principaux chefs raconter ce qu'ils avaient fait pour la délivrance de leur chère patrie, il s'exaltait à leurs récits et ne rêvait qu'au jour où il pourrait lui-même contribuer à cette œuvre.

Ce temps arriva enfin. Paoli avait alors près de trente ans ; Arrighi, l'auteur de sa biographie, le représente d'une stature élevée, imposant de figure et distingué dans ses manières. Il joignait à ces avantages un jugement solide, un coup d'œil sûr et rapide et une profonde connaissance des hommes, celle surtout de ses compatriotes, qui ne lui était pas moins nécessaire. D'aussi brillantes qualités le préparaient au rôle qu'il allait remplir dans sa patrie.

Il débarqua en Corse en juillet 1755, précédé de la répu-

(1) On cite de ce général un beau trait d'humanité et de générosité : trois bâtiments français chargés de troupes que l'on envoyait contre lui ayant fait naufrage près de Saint-Florent, il fit rendre à tous les naufragés les effets qu'on leur avait enlevés et les renvoya en toute liberté à Bastia, place alors occupée par les Français.

(2) Genovesi, créateur de l'économie politique en Italie (1712-1769).

tation la plus avantageuse, que lui avaient faite les réfugiés de Naples, et qui le fit accueillir comme le futur libérateur de son pays. Le premier effet de cette grande estime fut sa nomination de général en chef à la consulte de San-Antonio della Casa bianca.

A peine revêtu de la suprême magistrature, il s'occupa de mener de front la guerre contre Gênes et l'établissement d'une sage et ferme administration. Il avait à remédier à une infinité d'abus, à réprimer des excès de tous genres, qui régnaient en Corse depuis un temps presque immémorial. La tâche était difficile, sans être inférieure à la hauteur de ses vues et de ses efforts.

Il chercha à apaiser les haines, les divisions de familles et de partis et à réprimer la *vendetta;* son moyen fut de rendre la justice avec une impartialité qui la mettait au-dessus de toutes les considérations de nature à l'entraver. Le principe était excellent, mais d'une application pratique hasardeuse; ainsi les parents et les amis de certains criminels, qu'il avait refusé de gracier, lui suscitèrent une opposition, qui dégénéra vite en parti politique déclaré. Un des principaux chefs, Emmanuel Matra, mécontent de n'avoir pas été admis au partage de l'autorité, se mit à la tête du parti et commença les hostilités. Il faillit surprendre Paoli et s'emparer de sa personne; mais, à son tour, il fut vaincu et tué dans un combat acharné, dont l'heureux résultat fut de mettre fin à la guerre civile. Devenu maître incontesté, le général reprit avec ardeur ses projets de réformes. Il avait pour cela bien plus à créer qu'à réorganiser; « tout était à l'état chaotique, dit l'auteur de l'ouvrage intitulé *La Révolution française en Corse*, et tout était à créer *e nihilo*, et Paoli le créa seul (1). » Voici, du reste, les œuvres remarquables qu'il

(1) *La Révolution française en Corse*, par Maurice Jollivet. Paris, 1892.

accomplit pendant treize ans, de 1755 à 1768, et qui illustrèrent son généralat : Organisation des communes, Droit électoral, Perception des impôts, Imprimerie, Écoles primaires dans chaque commune, Fondation d'une Université à Corte, Création d'une marine et d'une manufacture d'armes.

Les affaires ecclésiastiques avaient le plus grand besoin d'être réglées; elles le furent, sur la demande qu'en fit le général au pape Clément XIII, par un visiteur apostolique, l'évêque de Segni. Les cinq évêques de l'île et les supérieurs des ordres religieux étaient tous des Génois et naturellement peu sympathiques aux indigènes. Il fut pourvu au remplacement des supérieurs et à l'administration des diocèses dont les titulaires étaient absents. Le Sénat de Gênes s'était vainement opposé à l'envoi de cet évêque, Mgr de Angelis, et avait offert pour sa capture une prime de 6,000 écus (1).

L'activité de Paoli se portait sur tout et rien ne lui échappait; il fit exploiter des mines de plomb, frapper une monnaie nationale et défricher d'immenses taillis. Il sut si bien encourager l'agriculture et lui venir en aide, qu'au bout de quelques années, elle produisit assez pour suffire aux besoins de la consommation et même pour exporter au dehors (2). Néanmoins les impôts furent réduits des neuf dixièmes de ce qu'ils étaient sous l'administration génoise. Enfin, pendant les trois premières années de son généralat, on ne compta que quatre homicides, alors qu'auparavant les statistiques officielles en mentionnaient en moyenne neuf cents chaque année (3).

On ne saurait mieux juger son administration qu'en

---

(1) *La Révolution française en Corse*, par Maurice Jollivet. Paris, 1892.

(2) *Id.*, p. 11

(3) *Vie de Pascal Paoli*, par Arrighi; *Nouvelle biographie générale*, t. XXXIX, article *Paoli*.

s'en tenant au jugement porté sur elle par l'homme à la fois le plus compétent et le mieux renseigné, par Napoléon Bonaparte lui-même. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet, le 25 janvier 1791, au comte Buttafuoco, député de la Corse à l'Assemblée nationale : « Paoli avait fondé une « Université.... établi une fonderie de canons, des moulins « à poudre, des fortifications, qui augmentaient les moyens « de défense; ouvert des ports.... créé une marine qui « protégeait nos communications en nuisant extrêmement « aux ennemis. Tous ces établissements, dans leur nais« sance, n'étaient que les présages de ce qu'il eût fait un « jour [1]. »

A voir se produire, du fait d'un seul homme, tant et de si belles créations, n'est-on pas fondé à dire que Paoli eut au même degré que son illustre compatriote, l'empereur Napoléon, le génie, la science du commandement et du gouvernement? Tout ce qu'il entreprit, ce fut uniquement dans l'intérêt de sa patrie, sans qu'il s'y mêlât rien d'étranger ou de suspect dans ses motifs. « Rien ne lui « eût été aussi aisé, dit M. Jollivet, que de se faire cou« ronner roi de Corse. Un aventurier, le baron de Neuhof, « l'avait bien été quelques années auparavant! Il ne le « voulut point, quoi qu'on ait prétendu à cet égard, se « contentant d'être absolu [2]. »

La marine des Génois ravitaillait les places fortes du littoral toujours occupées par eux et que le manque d'un matériel de siège empêchait de leur enlever. Paoli offrit des lettres de marque aux Corses et aux étrangers disposés à aller en course contre les bâtiments génois. Il passa ainsi de la défense à l'attaque; aussi la république, alarmée des dommages qu'il faisait subir à son commerce, fit-

---

(1) Extrait des *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon*, par le conseiller T. Nasica, 1865.

(2) *La Révolution française en Corse*, p. 13.

elle des propositions de paix, qu'il soumit à une assemblée générale qui les rejeta. L'expérience lui avait démontré que les Génois savaient trop bien, le moment venu, retirer leurs concessions ou n'en pas tenir compte. En attendant, la flotte de Paoli continua à défendre les approches de l'île; et, dans l'année qui précéda la chute de son pouvoir, — en mai 1767, — elle s'illustra par la prise de Capraja, malgré les efforts réitérés de la flotte ennemie.

Les Corses, se sentant si bien gouvernés, si bien défendus, eurent plus que jamais la pensée de se séparer de Gênes, et leur volonté à cet égard se manifesta de la façon la plus formelle à la consulte de Casinca, en 1761. On y arrêta, en effet, qu'il n'y aurait jamais d'accommodement avec elle tant qu'elle ne voudrait pas reconnaître l'indépendance de l'île et rendre le peu de places fortes qu'elle y détenait encore. Cette déclaration fut encore l'objet, en 1763, d'un manifeste adressé au pape, a l'empereur et au roi de Sardaigne.

Dans cette lutte, que l'on peut qualifier d'héroïque, les Corses s'étaient attiré l'estime et les sympathies des souverains étrangers. Depuis longtemps, leur conduite et leur fidélité les avaient fait admettre à Rome dans la garde pontificale. L'impératrice Marie-Thérèse les avait pris sous sa protection; le roi de Sardaigne les appelait ses alliés; l'Angleterre leur fournissait des armes et des provisions, Frédéric II avait envoyé à leur général une épée d'honneur sur laquelle était gravée cette devise : *Pugna pro patriâ;* Catherine II, enfin, essayait d'attirer dans le Nord la colonie grecque de l'île, et, sans l'opposition du ministère français, on eût levé en Corse un régiment destiné à son service (1).

En face d'un homme aussi habile et énergique que Paoli, en présence d'une guerre sans fin qu'elle ne pouvait sou-

---

(1) *Archives des Affaires étrangères*. Corresp. de Russie, t. CX.

tenir qu'à l'aide de l'étranger, la république se décida à renoncer à la possession de la Corse, devenue plus nominale que réelle. Elle y avait, du reste, à peu près renoncé de fait en remettant aux troupes françaises, dès 1764, les cinq places fortes qu'elle y avait occupées jusque-là (1). Elle céda donc la Corse à la France, le 15 mai 1768, comme garantie des dettes contractées envers elle, mais avec la fâcheuse restriction qu'elle pourrait la recouvrer le jour où elle se libérerait envers sa créancière, — jour qui ne devait pas arriver.

Arrêtons-nous ici pour examiner si, comme le dit l'auteur de la *Révolution française en Corse*, il n'y avait pas un autre plan à suivre pour arriver à la réunion de la Corse à la France. D'après cet écrivain, la souveraineté de Gênes sur l'île était des plus contestables, la république n'ayant jamais pu produire un titre authentique qui attestât clairement cette souveraineté; une longue et effroyable possession en était le seul titre.

Il fallait donc la laisser de côté comme une quantité négligeable et s'ouvrir directement aux Corses du désir et de la volonté de les incorporer à la monarchie. Bien qu'ils eussent lieu d'être satisfaits de l'œuvre de Paoli, ils ne se méprenaient pas sur les chances de solidité et de durée de cette œuvre. En outre, ils étaient trop intelligents pour ne pas comprendre que le maintien de leur autonomie était impossible au milieu des convoitises allumées des puissances étrangères (2).

Ce qui est certain, c'est que le traité de cession a été l'objet des critiques du général Dumouriez, qui connaissait bien les affaires de la Corse : « Le duc de Choiseul, écrit-il, a fait acheter au roi de France des droits litigieux et un mauvais procès qui a coûté fort cher.... La guerre

(1) Ajaccio, Bastia, Calvi, Saint-Florent et Algajola.

(2) *La Révolution française en Corse*, p. 16.

de Corse devait occasionner ou prétexter la dépense de plus de 80 millions de l'extraordinaire (1). »

N'ayant point à discuter la valeur de ces assertions, contentons-nous de dire, en général, que c'eût été un grand avantage pour la France et la Corse qu'une réunion amiable. A la rigueur, elle eût été possible, vers 1739, alors que, par lassitude de l'anarchie et poussés par le besoin d'en finir plus sûrement avec la domination génoise, les principaux chefs de l'insurrection, Hyacinthe Paoli et Giafferi, s'adressèrent à Louis XV et réclamèrent sa protection; mais en 1768, la situation n'était plus la même. Les treize ans du généralat de Paoli avaient fait reprendre vie à la Corse et lui avaient valu une ère de prospérité qu'elle n'avait jamais connue. N'était-ce donc pas s'exposer à trop de mécomptes que de demander aux Corses de changer leur gouvernement national, indigène, contre un gouvernement étranger, et de sacrifier le présent, qui les contentait, à un avenir qui ne reposait que sur des promesses trop sujettes à déception, ainsi que le démontrèrent, vingt-cinq ans plus tard, les persécutions religieuses et les décrets révolutionnaires de la Convention. Dans tous les cas, ces sentiments, cette opinion, étaient au plus haut degré ceux de Paoli et des principaux chefs du parti national. La position et l'avenir du général s'y trouvaient engagés; par patriotisme, il voulait le maintien de l'indépendance corse, et par ambition, si l'on veut, le maintien de son pouvoir.

Quoi qu'il en soit, les Corses protestèrent contre ce traité, qui était encore aggravé par la possibilité prévue, — en cas de paiement, — du retour de la domination génoise. Ils s'indignèrent de voir leur île devenue l'objet d'un pareil marché, en même temps que le gage hypothécaire des dettes de leurs ennemis. Ils en appelèrent,

(1) *Mémoires de Dumouriez*, t. I, p. 137.

comme nation libre, à toute l'Europe et coururent aux armes.

Ils débutèrent par un succès au combat de Borgo, où ils battirent les Français, alors en petit nombre et surtout mal commandés; ils leur firent cinq cents prisonniers avec quatre pièces de canon. Mais ce succès ne pouvait tirer à conséquence; bientôt l'arrivée de nouvelles troupes, ayant à leur tête un chef habile, donna toute supériorité aux Français. A la bataille de Ponte-Nuovo, le 9 mars 1769, le comte de Vaux écrasa complètement les Corses et finit par amener leur soumission (1).

Ce n'était pas de leur plein gré, il faut le dire, qu'ils devenaient Français; mais la réflexion aidant, ils comprirent qu'incapables de pouvoir se maintenir indépendants, ils avaient du moins l'avantage de voir finir leur lutte séculaire contre les Génois. C'en était un également d'être réunis à une nation contre laquelle ils n'avaient aucun grief à alléguer, et dont les troupes, chaque fois qu'elles avaient occupé l'île, avaient ménagé autant que possible les personnes et les biens.

Paoli, n'ayant pu donner à sa patrie le bienfait de l'indépendance, quitta la Corse et se retira en Angleterre, laissant ses compatriotes accepter avec résignation la domination française, destinée à devenir pour eux aussi bienfaisante que celle des Génois leur avait été funeste.

Sur la route de l'exil, il dut à l'éclat de son nom de recevoir des témoignages universels d'estime et de sympathie. L'empereur Joseph II et le grand-duc de Toscane lui firent l'accueil le plus distingué; Alfieri lui dédia sa

(1) Parmi les témoins de cette guerre qui l'ont racontée, on peut citer Dumouriez, alors colonel, qui fut mêlé de près aux affaires militaires et politiques (*Mémoires*, liv. I, ch. v et vi), et le chevalier de Mautort, capitaine au régiment d'Austrasie, dont les *Mémoires* viennent de paraitre (février 1895).

tragédie de *Timoléon*, et l'aristocratie anglaise lui ouvrit à l'envi ses salons (1).

II.

Le gouvernement de la Corse fut heureusement confié à un homme d'une grande intelligence et d'une prudence consommée, le comte de Marbeuf (2). Il comprit tout d'abord combien il était difficile de gouverner un pays dont la langue, les mœurs et les habitudes étaient si différentes de celles des autres provinces du royaume. Il apporta à sa tâche d'autant plus de sagesse et de discernement qu'il pouvait avoir à réprimer des actes de violence et de révolte, presque disparus sous Paoli, mais qui allaient sans doute reparaître à la suite de la conquête. Grâce à lui, tout se trouva adouci ou facilité par le régime de douceur et de modération qu'il fit prévaloir pendant près de dix-huit ans.

Ainsi que l'a fait M. le vicomte Adrien Maggiolo dans sa remarquable étude sur la vie du comte Pozzo di Borgo (3), nous ne pouvons mieux faire connaître l'organisation civile et militaire établie en Corse par les Français, qu'en citant ce qu'en écrit le célèbre homme d'État lui-même :

« L'île fut érigée en gouvernement confié au comman-
« dant en chef des troupes; on y ajouta un intendant, et

---

(1) *Nouvelle biographie générale*, article *Paoli*.

(2) Le comte de Marbeuf fut nommé lieutenant général le 23 octobre 1768 et, en cette qualité, envoyé en Corse (1736-1788).

(3) Le comte Pozzo di Borgo, né le 8 mars 1764, à Alata, près d'Ajaccio, fut proscrit par la Convention nationale pour la part qu'il avait prise aux événements qui détachèrent un moment la Corse de la France. Il se retira en Angleterre, d'où il passa au service de la Russie. L'empereur Alexandre Ier l'envoya au congrès de Vienne, puis le nomma son ambassadeur en France; dans ces deux postes il rendit à son ancienne patrie des services signalés.

« ces deux chefs avaient le titre de commissaires du roi. « Le roi créa des États composés de trois ordres; les « membres en étaient élus dans leurs juridictions respec- « tives. Lorsqu'ils étaient assemblés, ils ne formaient « qu'une chambre; les commissaires du roi y parlaient en « son nom et en général leur prescrivaient les objets dont « ils devaient s'occuper. Dans l'intervalle de ces assem- « blées, il existait une commission intermédiaire de douze « nobles, dont on était obligé de demander l'avis dans les « matières purement administratives.

« La justice civile et criminelle était administrée en « dernier ressort par un Conseil supérieur, dont la majo- « rité était composée de Français (1), avec les droits de « parlement, comme en Alsace et en Artois. Chaque pa- « roisse avait une municipalité élue par les habitants et « confirmée par les commissaires royaux. »

Au fond, cette organisation équivalait presque à un gouvernement militaire; toute l'autorité se trouvait concentrée entre les mains du commandant en chef des troupes, d'autant plus qu'il avait le droit exorbitant d'incarcérer tout citoyen sur de simples soupçons ou ensuite de dénonciations. Quant aux États de la province, ils n'avaient guère à délibérer que sur les objets qui leur étaient officiellement présentés, le vote des impôts, leur mode de perception; ils étaient tenus en tutelle par les commissaires royaux et privés ainsi de toute véritable initiative.

Toutefois, il faut être juste et reconnaître que la Corse fut l'objet de beaucoup de ménagements de la part de ses nouveaux maîtres. Qu'on place en regard de ce traitement celui que la politique de Louis XIV fit subir à sa dernière conquête, la Franche-Comté : la perte de ses États provinciaux, un impôt de plusieurs millions, au lieu d'un don

---

(1) L'auteur de *la Révolution française en Corse*, M. Maurice Jollivet, dit que les conseillers étaient au nombre de cinq de chaque côté.

gratuit de deux à trois cent mille francs voté par les états au roi d'Espagne, la vénalité des charges du Parlement et celle des magistratures urbaines, l'enlèvement des canons et du matériel de guerre existant dans les places fortes, le dérasement des fortifications dans toutes les villes, excepté Besançon, Salins et le fort de Joux; la destruction des châteaux forts des seigneurs, hormis toutefois ceux des nobles qui avaient été, avant la conquête, les partisans plus ou moins déclarés de la France, des levées extraordinaires de soldats; enfin, une très dure et très forte occupation militaire, dont se plaignaient amèrement les villes et les bourgs.... Quand il n'y eut plus de razzias à faire, le gouverneur et l'intendant écrivirent à Louvois que la nouvelle organisation de la province était *heureusement terminée*.

Évidemment, rien de pareil à ces faits ne se produisit en Corse à l'époque de son annexion à la France. Le régime militaire, imposé par les nécessités de la situation, restait le seul grief à reprocher aux Français; il avait le malheur de contraster avec l'administration de Paoli et de pouvoir dégénérer en abus, rappelant de loin ceux du gouvernement génois. Quoique bien adouci dans sa pratique par le bienveillant comte de Marbeuf, ce régime n'en constituait pas moins, aux yeux des Corses, un grief capital.

Enfin arriva le grand mouvement réparateur de 1789; il se propagea dans l'île et fut accueilli par la population avec un enthousiasme qui témoignait de toutes les espérances qu'elle se croyait en droit de concevoir. Appelée aux élections pour les États généraux, elle s'y porta avec empressement et élut, dans chaque ordre, les hommes les plus marquants du pays. Elle leur prescrivit de demander avant tout que la Corse fût déclarée partie intégrante du royaume, sans qu'on pût jamais l'en séparer.

Ce vœu, aussi formel qu'unanime, fut présenté à l'As-

semblée nationale par le député Salicetti, qui profita tout à la fois des désordres causés à Bastia par les troupes de la garnison pour protester contre le maintien du régime militaire, et pour proposer la réunion définitive et absolue de sa province à la France. Une demande aussi patriotique fut accueillie par tous les suffrages et la Corse déclarée partie intégrante du royaume.

Cette déclaration mettait heureusement fin à la crainte, toujours très vive chez les Corses, de retomber sous le joug de Gênes. Lors de la division de la France en départements, le Sénat de cette ville protesta contre l'application de cette mesure à son ancienne possession, sous prétexte qu'elle ne l'avait cédée qu'avec réserve de la reprendre dès qu'elle aurait remboursé les frais des troupes auxiliaires. Cette protestation fit éclater la mauvaise humeur des députés corses, mais resta sans écho dans l'Assemblée, qui passa outre. Il en fut de même de la motion d'un député de la droite de céder l'île au pape, en échange du Comtat et d'Avignon; elle n'eut d'autre effet que de faire murmurer l'Assemblée.

La Corse était donc devenue terre française; le régime militaire y avait cessé et l'administration départementale y fonctionnait. Les décrets de l'Assemblée étaient exécutés et la garde nationale organisée dans toute l'île. Mais il était un vœu, un désir, qui demandait également à être satisfait au nom des souvenirs les plus glorieux de la nation corse. Ses députés, interprètes du sentiment populaire, sollicitèrent l'amnistie et le retour dans sa patrie du général Paoli et des autres exilés qui avaient combattu à Ponte-Nuovo contre les Français, en 1768.

L'Assemblée nationale accueillit cette demande par l'effet d'un de ces beaux mouvements dont son histoire offre tant d'exemples. Paoli, sensible et reconnaissant, comme il devait l'être, pour tout ce qui venait d'être fait pour lui-même et pour sa patrie, écrivit à l'Assemblée

pour la remercier de son décret et l'assurer de son entier dévouement à la France. Arrivé à Paris depuis Marseille, il fut introduit à l'Assemblée nationale par les députés Salicetti et Cesari, puis présenté au roi par le ministre et le duc de Biron. L'accueil qu'il reçut partout fut l'éclatant témoignage de l'estime et de la considération qu'il s'était acquises.

Son retour en Corse fut un véritable triomphe, une ovation sans fin. Il fut appelé, presque aussitôt, à l'unanimité des suffrages, à remplir les deux fonctions les plus importaetes du département : d'une part, la présidence du Directoire ; de l'autre, le commandement en chef de toutes les gardes nationales de la Corse. La reconnaissance publique alla jusqu'à vouloir lui élever une statue, mais il refusa cet honneur, autant par modestie que pour n'exciter contre lui ni soupçon ni jalousie.

Les paroles dont il accompagna son refus méritent d'être rapportées : Croyez-moi, dit-il à ses compatriotes, ne prodiguez ni les éloges ni les statues à aucun citoyen avant la fin de sa carrière : recommandation des plus sensées, très bonne à se rappeler de notre temps, qui voit surgir sur nos places publiques, coulées en bronze, tant de popularités factices ou de mauvais aloi, destinées à tomber un jour dans l'oubli et quelquefois dans le mépris.

Par ses doubles fonctions, le général se trouva investi de toute l'autorité civile et militaire dans l'île. C'était autant de responsabilité qu'il assumait sur lui, assez légère, sans doute, vis-à-vis de ses compatriotes, mais bien redoutable à cause de sa dépendance du pouvoir central. Comme nous ne lui avons pas ménagé jusqu'ici la louange qui lui était due, nous pouvons nous demander, avant de le voir à l'œuvre, s'il n'eût pas mieux fait, dans son intérêt comme dans celui de ses compatriotes, de vivre dans la retraite, comme l'y conviait son âge et comme il avait parlé lui-même de le faire. Sa rentrée dans sa patrie n'était-elle pas

la plus grande faveur qu'il pût désirer, celle qui devait clore sa vie ?

Mais que serait-il advenu s'il eût pris cette louable résolution ? Sans doute, il y aurait toujours eu deux partis en Corse, comme il y en avait dans toute la France, — l'un pour et l'autre contre la Révolution. Ce dernier, composé de la noblesse et du haut clergé, avait émigré en partie ; il était peu nombreux et encore moins influent. Le premier s'agitait beaucoup dans les clubs, s'affiliait aux Jacobins de Paris et se livrait à quelques excès ; mais au fond il était tenu en échec par l'immense majorité de la population, chez qui prévalaient les idées d'ordre et de modération. Et puis, ce que le 9 thermidor amena en France, la fin du régime de la Terreur et des clubs, elle l'eût également produit en Corse, où d'ailleurs il existait moins de ferments révolutionnaires. Voilà ce qui serait arrivé, mais pour cela, il aurait fallu, répétons-le, ou que l'élection de Paoli à ces deux grandes charges n'eût pas lieu, ou que l'ambition ne l'eût pas emporté chez lui sur toute autre considération.

En tout cas, l'autorité dont il disposait de nouveau ne pouvait guère être plus complète. En effet, soit en vertu des charges qu'il avait à remplir, soit en dirigeant à son gré les élections, comme il le fit, il devint bientôt le dispensateur suprême de toutes les fonctions à pourvoir dans le département et dans la garde nationale. Et ces places, ainsi pourvues, lui valaient autant de partisans, autant d'affidés. C'était évidemment trop de pouvoir chez un citoyen et l'abus en était aisé, immanquable.

Nous voici arrivés au jour où le premier mouvement de 1789, si imposant par la grandeur et l'élévation des idées et des sentiments, avait fait place à une fièvre d'organisation qui s'attaquait à tout, aussi bien à tout ce qui méritait d'être conservé qu'à ce qui ne le méritait pas. La haine du passé embrassait tout le présent, sans rien distinguer :

on s'appliquait, pour ainsi dire, à faire table rase, quitte ensuite à reconstruire dans le vide.

La constitution civile du clergé sortit de ce milieu passionné et irréfléchi ; elle fut une des grandes erreurs et la faute irrémédiable de l'Assemblée constituante et l'une des causes, avec la première émigration, du régime sanglant de la Terreur. Des deux autorités qui auraient eu qualité pour la faire, une seule s'en mêla et la fit aux dépens et au mépris des droits de l'autre.

Dans la Corse, où la population était éminemment religieuse et le clergé très populaire, cette constitution rencontra une telle résistance que l'on dut d'abord reculer devant les mesures de rigueur. Mais la Convention, qui vint ensuite, voulut abattre toutes les oppositions d'un seul coup en décrétant la transportation hors de l'île de tous les prêtres insermentés, et c'était la presque totalité. Cette mesure, aussi odieuse qu'impolitique, souleva une réprobation générale, qui ne fut pas la moindre cause dont se servit le parti paoliste pour livrer la Corse aux Anglais.

L'histoire de la Corse, sous l'Assemblée constituante et la Législative, ne nous offre que le spectacle des troubles et de l'agitation qu'y entretenaient les partis. Les clubs, qui, dans le principe, avaient pu se donner la mission d'instruire les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs, n'avaient pas tardé à devenir autant de repaires de la démagogie. Il s'en était suivi des excès et des violences que le général, au dire de ses ennemis, laissait impunis si les victimes n'étaient pas de ses partisans.

Survint un événement qui dessina au grand jour la situation du parti républicain et celle même de Paoli en les rendant désormais intenables l'une à côté de l'autre. Ce fut la malheureuse expédition de l'ile de Sardaigne. Elle fut imaginée par les révolutionnaires corses comme leur part d'efforts dans la lutte que la république

française allait soutenir contre la coalition européenne.

Quand il fut question de lui donner un chef, Peraldi, ancien membre de l'Assemblée législative, proposa le général Paoli; mais son ancien collègue Arena combattit ce choix avec acharnement. Il était plus guidé en cela par sa haine contre Paoli que par la mauvaise opinion qu'il avait de son républicanisme.

Cette expédition se présentait, dès le début, sous les plus fâcheux auspices. Elle allait se faire pendant l'hiver, (décembre 1792 et janvier 1793), la plus mauvaise saison pour la navigation; ensuite, ses chefs et ses troupes elles-mêmes étaient tout ce que l'on pouvait imaginer de moins propre à la faire réussir. 8,000 hommes y figuraient, plus deux bataillons de la garde nationale soldée de la Corse. La flotte se composait de deux escadres, comprenant treize vaisseaux, sept frégates et quatre bombardes, sous le commandement de l'amiral Truguet et de La Touche-Tréville.

Parmi les troupes on comptait six bataillons de gardes nationaux du Midi, dont la discipline laissait trop à désirer, et deux bataillons de Marseillais appelés *la Phalange*, qui avaient pris part, à Paris, aux journées du 10 août et du mois de septembre, véritables brigands, qui ne respiraient que la soif du sang. On les voyait, dans les villes qu'ils traversaient, marcher avec des cordes et des couteaux à la main et criant : *A bas les prêtres! à bas les aristocrates!* Les habitants de Bastia et d'Ajaccio, prévenus d'avance des hôtes dangereux qu'ils allaient recevoir, se tinrent prudemment sur leurs gardes, prêts à se défendre et leur laissant comprendre, par cette attitude, qu'ils auraient affaire à plus forts qu'eux (1).

(1) Cependant trois gardes nationaux, assez imprudents pour aller visiter la citadelle d'Ajaccio où les Marseillais étaient casernés, furent saisis par eux et pendus comme aristocrates (*Pozzo di Borgo*, p. 5).

Nous n'avons pas à faire le récit de cette malheureuse expédition, qui, pour tant de causes, dut se borner à s'approcher du littoral de la Sardaigne, à y débarquer quelques troupes, bientôt repoussées et obligées de regagner leurs vaisseaux. Contentons-nous seulement de résumer les diverses causes de ce lamentable échec. On citerait peu d'exemples, si toutefois il y en a, d'une expédition maritime, ayant pour but une invasion, une conquête, qui ait été autant que celle-là mal conçue et mal préparée.

Tout y manquait, les vivres, l'argent pour la solde des troupes, les munitions de guerre, un corps expéditionnaire en rapport avec les difficultés et les besoins de l'entreprise, l'unité dans le commandement, l'ordre et la discipline dans ce petit corps d'armée composé d'éléments divers, antipathiques les uns aux autres : troupes de ligne, navires, gardes nationaux soldés, phalange marseillaise. Et comme si tant de causes d'insuccès n'avaient pas suffi, la mer déchaîna une violente tempête, qui causa la perte de deux vaisseaux et en fit échouer un troisième à l'entrée du port d'Ajaccio.

Il semblerait que la responsabilité de cette désastreuse expédition dût retomber uniquement sur les chefs qui l'avaient si mal conduite, en une saison si défavorable, et sur des troupes dont l'insubordination lui avait été si funeste. Eh bien, non ; on s'en prit à Paoli, qu'on accusa d'avoir travaillé par-dessous main à la faire avorter. Les républicains, principaux auteurs de tout le mal, le dénoncèrent à la Convention pour avoir entravé l'expédition de toutes manières, notamment en détournant les volontaires corses de faire leur devoir de soldats.

Aucune de leurs imputations n'était appuyée sur des

Un artisan d'Olmeto et un propriétaire de Sartene furent liés et garrottés, puis pendus à la lanterne, malgré tous les efforts que l'on fit pour les arracher des mains de ces brigands (*la Révolution française en Corse*, p. 150).

faits précis et péremptoires; elles restaient à l'état vague, indéterminé : c'étaient des suppositions, pour dire le mot, mais dont on allait se servir contre lui, comme si c'eussent été des faits. Une seule chose était vraie, c'est qu'on savait qu'il n'était pas partisan de cette entreprise, non qu'il eût affiché publiquement son opinion à cet égard, mais il s'en était ouvert à Cesari, d'après l'auteur de la *Révolution française en Corse.*

Si l'on cherche à pénétrer les raisons qui ont pu lui faire désapprouver cette expédition, on pourrait accuser en lui le ressentiment de s'en être vu refuser le commandement, et, dans ce cas, on s'expliquerait le silence qu'il s'obstina à garder lorsque l'amiral Truguet et le ministère lui demandèrent des avis, des renseignements à ce sujet. Il ne voulait encourir aucune responsabilité, si indirecte qu'elle fût, dans une entreprise dirigée par des hommes à la capacité desquels il ne croyait pas, ou qui étaient ses ennemis politiques. A ce motif pouvait se joindre cette considération, toute de sentiment, que, pendant près d'un siècle, la Sardaigne, cette île sœur, avait servi de refuge aux exilés, aux proscrits de la Corse, et que c'était, de la part de ses compatriotes, mal agir envers elle que d'y porter la guerre.

Quoi qu'il en soit, ces dénonciations répétées aboutirent au résultat que l'on s'en était promis. Ce fut d'alarmer la Convention sur l'énormité des pouvoirs attribués à un seul homme, pouvoirs civil et militaire réunis. Elle décréta aussitôt, le 5 février 1793 : 1° la subordination des troupes et de leur chef Paoli au commandement en chef de l'armée d'Italie; 2° le remplacement dans l'île des quatre bataillons de volontaires corses par des troupes de ligne dont les officiers devaient être au choix du conseil exécutif provisoire.

Après avoir ainsi retiré le commandement en chef des troupes à Paoli, on tenta de lui faire quitter l'île, en le

chargeant d'une mission près du général en chef de l'armée d'Italie Biron, mais il refusa ce déplacement sous prétexte de sa vieillesse et de ses infirmités. Devant l'impossibilité d'obtenir ou qu'il donnât sa démission ou qu'il prît sa retraite, et surtout devant son refus de quitter la Corse, la Convention prit un parti extrême, ce fut l'autorisation facultative qu'elle donna, le 2 avril 1793, à ses trois commissaires, Salicetti, La Combe Saint-Michel et Delcher, de s'assurer de la personne de Paoli par tous les moyens possibles, et de le traduire à sa barre, ainsi que Pozzo di Borgo, procureur général syndic. A cette mesure, dont Paoli comprit toute la gravité, il répondit par une lettre d'explications plus ou moins plausibles, mais qui se terminait par une assurance de soumission.

III.

On était alors à la veille du plus grave événement qui pût se produire dans la Corse; avant de l'aborder, faisons encore une fois la revue des partis politiques qui s'y trouvaient en 1793 : nous en avons déjà nommé deux, les royalistes et les républicains; mais il y en avait un troisième, de tout point le plus nombreux et le plus fort, auquel il allait être donné de disposer de la Corse sur l'initiative et dans l'intérêt de son chef.

Le parti républicain, surexcité par les clubs et soutenu par les commissaires de la Convention, puisait dans cet appui une force et surtout une audace qui le rendaient redoutable. Il faisait entendre ses plaintes et ses dénonciations à la Convention elle-même, par l'organe des commissaires, et il obtenait d'elle des décrets de proscription contre ses adversaires politiques.

Le parti royaliste, peu nombreux et peu influent en Corse, avait été durement éprouvé par la Révolution,

contre laquelle il avait témoigné plus de défiance que d'hostilité. La mort du Roi et le règne de la Terreur en avaient fait un ennemi, non de la France, mais de la démagogie révolutionnaire. En effet, ne voulant point d'un retour aux Génois, ni du pouvoir trop arbitraire de Paoli, qui lui était hostile, il s'était rallié à la cause des Bourbons.

Son royalisme, quoique de fraîche date, n'en avait que plus de mérite, car, à la différence de la noblesse française, celle de la Corse ne pouvait se réclamer des faveurs séculaires de la royauté. Paoli, qui ne l'aimait pas, parce qu'elle suivait une autre bannière que la sienne, la laissait sciemment exposée à la haine des Jacobins, aux insultes et à la vengeance des paysans, à la dévastation de ses propriétés. Comme l'émigration avait fait de grands vides parmi elle, il lui faisait appliquer, dans toute leur rigueur, les décrets portés contre les émigrés : confiscation des biens, emprisonnement et déportation s'ils reparaissaient dans l'île.

Déjà même, sous la Constituante, il avait usé envers elle et le parti royaliste des procédés les plus arbitraires et souvent les plus violents, à ce point que ses victimes en portèrent plainte à l'assemblée. Le député Buttafuoco (1), montant à la tribune pour dénoncer celui qu'il appelait un tyran, le caractérisa ainsi : Il n'est ni aristocrate, ni démocrate, ni royaliste ; il est *lui*, et la patrie, la Constitution, sont dans sa personne. Ces paroles, dites par un homme qui le connaissait bien, le dépeignaient dans le vif.

Cependant la situation de la Corse, si troublée à certains égards, attirait l'attention de l'Europe. L'Angleterre ne la perdait pas de vue ; de son côté, l'Espagne était alors vivement incitée à prendre possession de la Corse pour l'empêcher de tomber au pouvoir des Anglais, avec réserve

---

(1) Il était député de la noblesse aux États généraux.

toutefois de la rendre un jour à l'héritier légitime de la couronne de France.

Ce projet avait été conçu par un émigré royaliste, le comte d'Antraigues, alors agent du comte de Provence, et, de plus, attaché à la légation espagnole de Venise. Il en fit part aux émigrés corses et aux personnages les plus influents du parti royaliste, qui s'y prêtèrent volontiers, tout en lui peignant, dans les termes les plus émus, l'extrême misère où ils étaient tombés, eux et leurs familles, par suite de la Révolution.

Le comte fit d'actives démarches près du cabinet de Madrid pour décider le roi Charles IV à expédier immédiatement un corps d'armée en Corse, et il insista en même temps pour l'envoi de secours pécuniaires aux émigrés et à leurs malheureuses familles. Mais le ministère espagnol, ne voulant point courir d'aventure à ce propos, se montra bien moins pressé d'agir. Il exigea que le parti royaliste écrivît au roi pour lui demander son intervention et son assistance, et sa lettre devait être signée par tous ses adhérents.

Cette dernière exigence ne fut point du goût des chefs royalistes, qui jugèrent inutile et même dangereux de faire signer individuellement tous leurs partisans, un traitre pouvant se rencontrer dans le nombre et tout dévoiler. Ils représentèrent que leurs signatures devaient suffire, attendu qu'ils répondaient de l'acquiescement et de la fidélité des hommes de leur parti, et ils finirent par demander un don de mille piastres par mois. Ce fut à l'obtention de quelques secours d'argent qu'aboutit ce projet, que l'Espagne avait d'abord accueilli, mais auquel les circonstances ne lui permirent pas de donner suite. Nous pouvons encore ajouter que d'Antraigues, pour lui assurer une chance qui pût le faire réussir, avait fait sonder Paoli sur le concours qu'il voudrait bien lui donner, mais le général ne profita de cette ouverture que pour mieux

surveiller le parti royaliste et se montrer plus sévère à son égard (1).

Ce que le député de la noblesse, Buttafuoco, n'avait pas dit à l'Assemblée constituante, était justement le point capital de la question concernant Paoli. S'il était vrai, comme il l'avait dit, que le général n'était ni aristocrate, ni démocrate, ni royaliste, il n'en était pas moins vrai que derrière lui se tenait et se pressait tout un parti composé de l'immense majorité des habitants de l'île, tous guidés par des sentiments ou des intérêts divers : le dénombrement en est aisé.

Au premier rang se plaçaient les fonctionnaires publics, pourvus par lui de toutes les places et disposés à l'appuyer dans tout ce qu'il voudrait entreprendre. Ensuite venaient les hommes, les familles, que la persécution révolutionnaire privait de leurs prêtres préférés ; puis ceux que l'agiotage des assignats et leur discrédit, la loi du maximum, l'emprunt forcé et l'interruption du commerce maritime causée par la guerre, avaient plus ou moins ruinés ; enfin, ceux que les lois portées contre les émigrés, celle des suspects, les visites domiciliaires, l'établissement du tribunal révolutionnaire, la confiscation des biens, la déportation, la mort, tenaient dans des alarmes continuelles.

C'était là, dans ce monde de mécontents, suivis de leurs nombreux clients, que se trouvaient les éléments d'un parti prêt à se déclarer le jour où il rencontrerait un chef. Or, ce chef était tout trouvé, c'était Paoli, l'instigateur en partie de ce mécontentement.

Le parti républicain en était trop persuadé et savait trop bien que le général ne voulait pas lâcher le pouvoir. Aussi les commissaires prononcèrent-ils la destitution du

---

(1) Archives du Ministère des Affaires étrangères, *France*, vol. 631 (papiers d'Antraigues).

directoire du département : c'était le 10 mai 1793. Cette mesure rentrait dans les pleins pouvoirs que leur avait donnés la Convention; mais le droit dont ils avaient usé à ce propos fut hardiment méconnu par le conseil général du département, qui, d'accord avec Paoli, ou plutôt sur son instigation, convoqua une consulte générale à Corte, pour le 27 mai suivant. Toutes les communes, obéissant à cet ordre, y envoyèrent mille neuf députés, auxquels se joignirent près de trois mille patriotes, empressés de faire cortège aux amis et aux défenseurs de Paoli.

A peine constituée, l'Assemblée pria le général de venir prendre part à ses travaux et adressa la même invitation au procureur général syndic, Pozzo di Borgo. Par cet appel, elle montrait assez dans quel esprit elle allait délibérer et agir. Paoli prit la parole ; il fit l'éloge de son administration, qui s'inspirait, dit-il, du patriotisme le plus pur, et déclara, de concert avec Pozzo di Borgo, qu'ils étaient prêts à quitter l'île ou à résister aux ordres des commissaires, suivant ce que l'on déciderait.

La décision fut bientôt prise : l'Assemblée confirma les pouvoirs du généralissime et décréta une adresse à la Convention propre à l'éclairer sur le véritable état des choses qu'on lui avait mal représenté. Puis, allant de plus en plus dans cette voie, elle déclara nuls les pouvoirs des commissaires et chargea Paoli d'assurer la défense de l'île contre toute invasion ennemie. Quoiqu'il y eût là un refus formel d'obéissance et un fort indice de désaffection, elle n'en déclara pas moins que le peuple corse persistait dans son union avec la France, mais en voulant rester libre et ne subir aucune oppression.

Cette déclaration finale pouvait offrir les éléments d'une conciliation, et c'est là ce qu'aurait compris un gouvernement régulier, normal, tenant compte de la situation insulaire de la Corse et du danger de la voir échapper à la France; mais alors on avait affaire à un gouvernement

ultra-révolutionnaire, à une Assemblée unique, où tout se proposait et se décidait *ab irato*, où plus les motions portées à la tribune étaient irréfléchies et violentes, plus elles étaient accueillies et acclamées comme l'accent le plus élevé du patriotisme.

Cette fois encore, ce fut le parti extrême qui l'emporta. Les commissaires Salicetti et Delcher, revenus à Paris le 10 juillet, ne cessèrent de déclamer contre les aristocrates de la Corse, contre les ennemis de la république, demandant dans les clubs et à la Convention que l'on prît contre eux des mesures aussi urgentes qu'énergiques. Ils furent écoutés; le 17 juillet, la Convention, sous la présidence de Jean Bon Saint-André, rendit un décret par lequel le général Paoli était déclaré traître à la patrie et mis hors la loi. Il statuait en outre qu'il y avait lieu de mettre en accusation Pozzo di Borgo, procureur général syndic, puis les membres du directoire et du conseil général du département, enfin, le commandant de la citadelle d'Ajaccio et les commissaires du département. C'était là, sous la Terreur, presque autant de condamnations à mort.

Une pareille mesure devait mettre le feu aux poudres, et malheureusement le mettre dans les plus mauvaises conditions, puisqu'elle n'était appuyée sur aucune force militaire capable de triompher des résistances qui pouvaient se produire. La surprise qu'elle causa tout d'abord fit bientôt place à la volonté de s'opposer à son exécution; un mouvement dans ce sens se manifesta dans tout le parti paoliste; ses chefs se trouvaient désignés d'avance, grâce au décret du 17 juillet : c'étaient, en effet, toutes les autorités départementales, avec le général Paoli à leur tête.

Pour le malheur de la France, la Convention, ou plutôt ses comités et le ministre de la guerre avaient complètement négligé d'entretenir en Corse des troupes en nombre

suffisant pour la défendre contre les ennemis du dehors et du dedans. La Révolution y avait importé ses clubs et la Convention lui avait envoyé ses décrets et ses commissaires, précisément tout ce qui pouvait la perdre et rien de ce qui pouvait la sauver. A l'époque dont nous parlons, il y avait à peine 1,500 hommes dans l'île (1), destinés à combattre 6,000 hommes dont disposait l'insurrection et à soutenir le choc d'un corps d'armée anglais, qui allait bientôt entrer en ligne.

Le conseil général et Paoli avaient pu juger de l'esprit public pendant près de trois semaines, bien renseignés qu'ils étaient à cet égard. Ils savaient ce qu'ils pouvaient oser ou se permettre, en fait de résistance armée contre la Convention, soit avec la complicité des uns, soit avec le laisser faire du plus grand nombre. Ils convoquèrent donc une nouvelle assemblée à Corte, le 12 septembre 1793, où se rendirent leurs nombreux partisans, des parents, des amis, des clients, dont la plupart étaient avisés de ce qu'on allait faire dans l'intérêt prétendu de la patrie.

On peut toutefois remarquer que, dans cette consulte, il y eut moins d'élan, moins d'entrain patriotique que dans celle du 27 mai, où il ne s'était agi que de défendre le général contre des accusations jugées injustes et calomnieuses et de le maintenir dans la présidence du directoire, tandis que, cette fois, il s'agissait de la mesure la plus grave qu'on pût prendre, parce qu'elle entraînait la guerre avec la France, considérée comme la mère patrie. Il y avait naturellement lieu à bien des scrupules, à bien des hésitations, que ne pouvaient manquer d'éprouver les membres qui étaient le moins engagés dans le parti paoliste.

Quoi qu'il en soit, le plan de ce parti était arrêté

(1) *La Révolution française en Corse*, p. 194.

d'avance; il ne s'agissait pas tant de le soumettre à une sérieuse délibération que de le faire accepter purement et simplement. Il n'était pas davantage question de consulter d'une façon ou d'une autre la majorité des habitants de l'île. On présumait de leur consentement, ainsi que le font, après succès, les chefs de partis, de révolutions.

On aborda, à l'Assemblée, les griefs qu'on avait contre la France (il eût été plus juste de dire contre la Convention) : la persécution religieuse, les attentats contre les personnes et les propriétés, en un mot, le régime de la Terreur. Puis, comme conclusion finale, on prononça solennellement la séparation de la Corse avec la France, et la révocation des mandats électifs des députés de l'île à la Convention. Enfin, on déclara que la Corse était un État monarchique, dont la souveraineté serait offerte au roi d'Angleterre, Georges III, sous réserve d'une constitution assurant les libertés publiques.

Ainsi fut brisé, sur l'initiative du général et au gré des chefs de son parti, le lien fraternel qui unissait la Corse à la France. A la rigueur, on aurait compris qu'au lieu de s'exiler pour échapper aux terribles conséquences du décret du 17 juillet, ils eussent fait appel aux armes, comme faisaient en France, dans la Vendée, les défenseurs du trône et de l'autel. Leur lutte contre la Convention eût été de tous points plus aisée à soutenir que sur le continent; la mer, alors sillonnée par les escadres anglaises, eût été, pour ainsi dire, fermée aux navires de ravitaillement français. Et puis, de quelles troupes la Convention, alors en guerre contre presque toute l'Europe, aurait-elle pu disposer pour les envoyer en Corse ?

Mais Paoli n'était pas royaliste et ne se sentait pas de sympathie pour le clergé, qu'il croyait engagé dans ce parti. Il ne pouvait donc s'arrêter à l'idée de se mettre à la tête d'une insurrection et d'y user ce qui lui restait de forces et de vie. Ce qu'il voulait, c'était — pour lui — du

repos et le maintien de son pouvoir et — pour son pays — un sûr abri contre la démagogie jacobine. Il crut s'être procuré tout cela en faisant appel à l'Angleterre, grande puissance, parfaitement en état d'occuper la Corse et de la défendre par ses forces de terre et de mer. Nous verrons bientôt ce qu'il advint d'un plan en apparence si bien combiné.

En attendant, pendant près de quatre mois — depuis le 12 septembre 1793 jusqu'en janvier 1794, époque de l'arrivée en Corse du plénipotentiaire anglais — Paoli exerça un pouvoir réellement absolu. A l'exception des trois places fortes, Saint-Florent, Bastia et Calvi, occupées par les troupes françaises, il était maître de tout le reste de l'île.

Il s'occupa d'abord de la défense militaire et s'entendit à cet égard avec les commandants des escadres anglaises, dont il requit l'aide et les secours. Puis, dans l'intérêt de son pouvoir, il chercha à prévenir, à empêcher toute opposition à son gouvernement. Il tint en constante suspicion les hommes et les familles connus pour leur attachement à la France, et, à plus forte raison, ceux et celles qui étaient attachés à la république, contre lesquels il sévissait avec rigueur. Aussi, soit pour échapper à ses violences, soit parce qu'elles voulaient rester Françaises, bon nombre de familles préférèrent quitter la Corse et se réfugier sur le continent, à Marseille, à Toulon; parmi elles se trouvait la famille Bonaparte.

Cependant l'arrivée, en janvier 1794, du plénipotentiaire anglais, sir Gilbert Elliot, vint changer tout à fait les rôles et faire passer le gouvernement des mains du général dans celles du représentant de Georges III. Le 10 juin 1794, une assemblée générale convoquée à Corte proclama la nouvelle constitution monarchique de la Corse; sir Elliot, nommé vice-roi, prêta serment de la maintenir au nom du roi.

Cette constitution était très libérale; elle ne créait

qu'une seule chambre élue par le vote général des citoyens. Le vice-roi annonça que le roi se chargeait de la défense maritime de l'île et voulait bien avancer l'argent pour les dépenses publiques. A ces concessions il ajouta la mesure la plus propre à ramener la paix religieuse : ce fut l'envoi à Rome d'une députation pour traiter des affaires ecclésiastiques avec le Souverain Pontife.

Nous avons dit que les troupes républicaines occupaient encore les places maritimes de Saint-Florent, Bastia et Calvi. Les paolistes et les Anglais ne se rendirent maîtres des deux premières qu'après les plus grands efforts; mais le siège de Calvi, sous le commandement du général Casabianca, offrit le spectacle d'une admirable défense, d'autant plus belle que cette place était insuffisamment pourvue de vivres et de munitions de guerre, sans casemates ni chemins couverts, et, de plus, investie par une armée anglaise de terre et de mer. Elle résista durant soixante jours, au bout desquels elle dut capituler, par cette considération que ses défenseurs étaient réduits à moins d'une centaine et qu'il fallait lui éviter les horreurs d'une prise d'assaut. La capitulation fut très honorable pour les républicains et très avantageuse pour les habitants (10 août 1794).

La nomination de sir Elliot à la vice-royauté avait étrangement surpris le général, dont l'ambition avait caressé jusque-là la perspective de ce titre. Il se voyait dès lors supplanté dans une place qu'il croyait ne devoir échoir qu'à lui, comme récompense d'un service que lui seul avait pu rendre et rendu. Il s'en montra aigri et mécontent; il vit son ancien procureur général syndic, Pozzo di Borgo, devenir président du conseil d'État et chargé par intérim des fonctions de secrétaire d'État; cette élévation lui parut suspecte; il se crut bien à tort abandonné et trahi par celui dont il avait été le protecteur et l'ami. Il se retira à Rostino, dans sa propriété, et ne voulut point

assister à l'ouverture du parlement, qui eut lieu dans les premiers jours de février 1795 et dont il fut nommé président.

En rompant ainsi de fait avec le gouvernement de l'île et surtout en l'accablant de ses critiques, il lui faisait perdre l'estime et l'affection des gouvernés. Cette situation ne pouvait durer; sir Elliot s'en plaignit au roi et lui fit comprendre tout le préjudice qu'elle causait à la domination anglaise. On lui trouva un remède; ce fut de faire quitter la Corse à Paoli, précisément ce que n'avait pu faire la Convention nationale. Le roi lui écrivit une lettre, très bienveillante dans la forme, mais qui cachait au fond une nouvelle déconvenue pour lui, celle de s'exiler : « Votre « présence, lui disait-il, inquiète vos ennemis et donne « trop d'audace à vos partisans; venez à Londres, où « nous saurons rémunérer votre fidélité en vous assignant « une place dans notre propre famille. » Il y avait là une forte dose d'eau bénite de cour, aussi le général la prit sans aucun doute pour ce qu'elle valait.

Il se résolut pourtant à quitter la Corse, sa chère et bien-aimée patrie; c'était le plus grand sacrifice qu'on pût lui demander et dont il était à peine capable. Il fit ses adieux à ses amis et s'embarqua à Saint-Florent le 12 octobre 1795. Nous avons vu lui échapper une de ses illusions, le maintien de son pouvoir; il lui en restait une autre à perdre, celle d'avoir pu croire à la durée de la domination anglaise en Corse. Nous allons voir comment il la perdit.

Sir Elliot, débarrassé de la présence de Paoli, n'en réussit guère mieux dans sa tâche de vice-roi, ce qui était encore plus la faute de son caractère faible et irrésolu que celle des difficultés de la tâche. Il craignait d'agir de peur de se faire des ennemis, et laissait impunis des désordres et des homicides par *vendetta* qui compromettaient l'ordre et la paix publics.

Mais sa faiblesse apparut surtout lorsqu'il eut à prévenir et à combattre les premiers essais d'émeutes et de soulèvements que tentèrent les républicains. Ceux-ci avaient repris courage et bon espoir grâce à ce qui s'était passé en France et à l'armée d'Italie ; d'une part, le régime de la Terreur avait pris fin au 9 thermidor et fait ainsi disparaître le principal grief que les modérés adressaient à la république. D'autre part, les lauriers dont s'était couvert en Italie le général Bonaparte — un enfant de la Corse — avaient électrisé et rempli de joie ses compatriotes et leur avaient fait regretter, pour ainsi dire, de n'être pas Français comme lui.

Déjà, avant les émeutes dont nous venons de parler, les Anglais avaient pu juger de la nature des sentiments que leur gardaient les Corses. Leurs escadres, courant la mer, s'étaient emparés de plusieurs bâtiments français, qu'elles conduisirent dans les ports de l'île pour y vendre leurs prises. Mais la rareté du numéraire et plus encore l'esprit d'hostilité qui animait le peuple contre ses nouveaux maîtres firent échouer cette vente.

Cette hostilité se manifesta contre les hommes qui avaient appelé les Anglais et leur avaient livré la Corse, et notamment contre Pozzo di Borgo, qui, sur l'avis d'Elliot, donna sa démission de président du conseil d'État. Tout était mûr pour un grand soulèvement embrassant l'île entière, surtout les villes. A la suite d'une émeute à Bocognano, un camp d'insurgés se forma et prit bientôt l'offensive; les campagnards se rassemblèrent en bandes armées et refusèrent le paiement des impôts. Ce fut en vain que le vice-roi voulut les faire acquitter par la force, ses soldats furent battus et repoussés ; les milices elles-mêmes, organisées et soldées par les Anglais, se battirent contre leurs régiments et les traitèrent fort mal.

Abandonnés ainsi à eux-mêmes, ayant contre eux la population et poursuivis par la *vendetta* corse, les Anglais

furent presque toujours battus et perdirent successivement les différents postes qu'ils occupaient. Saint-Florent, Bonifacio, Corte, Calvi, arborèrent le drapeau français et chassèrent les étrangers. Ajaccio tomba au pouvoir de Zampolino, et Bastia chercha à retenir prisonnier le vice-roi lui-même, mais celui-ci s'échappa et requit l'amiral Nelson de le prendre à son bord, ainsi que le reste de ses troupes. Ce fut ainsi que s'opéra la retraite ou plutôt l'expulsion des Anglais en octobre 1796, un an après le départ de Paoli pour l'Angleterre.

La France apprit avec enthousiasme la délivrance de la Corse. La communication en fut faite au conseil des Cinq-Cents, qui l'accueillit par des applaudissements si vifs et si unanimes, qu'on put juger par là de l'immense satisfaction qu'on éprouvait à la voir reprendre son rang parmi les départements français.

Mais revenons à Paoli, qu'il importe de bien connaître pour bien le juger. Il a été l'objet, de la part des historiens corses et français, de jugements et d'appréciations très divers et des plus contradictoires. On pourrait les résumer en disant qu'il y a eu, en général, à peu d'exceptions près, trop de louanges et d'admiration et pas assez de critique chez les uns, trop de préventions et même de dénigrement chez les autres. Les premiers n'ont voulu voir en lui que le grand patriote et se sont plus ou moins tus sur le reste; les seconds ont surtout vu dans Paoli l'ennemi déclaré de la France, l'ayant combattue en 1768 et livrant la Corse aux Anglais en 1793. On comprend qu'en se plaçant à des points de vue si différents et en faisant abstraction d'une partie de la vérité, de celle qui gêne, on n'arrive jamais à la parfaite connaissance d'un homme : on l'embellit ou on le défigure à tort.

Paoli avait cru à l'effondrement de la France dans la démagogie jacobine et à son écrasement dans la lutte, en apparence si inégale, qu'elle soutenait contre l'Europe.

D'autre part, il s'était mépris sur le fond d'attachement pour la France qui était resté dans le cœur de ses compatriotes, comme encore sur la possibilité de les voir s'attacher à une nation si différente d'eux par la race, par la langue, le caractère, les mœurs et la religion.

Toutes ces erreurs et ces méprises expliquent chez lui, bien mieux que ne peut le faire son ambition, le malheureux fait de s'être livré, lui et son pays, aux ennemis de la France, aux Anglais. Dans la vénération que les Corses lui ont vouée, ils ont passé assez légèrement sur le grand reproche que nous lui adressons. Ils s'en sont pris, pour l'expliquer, au temps, aux circonstances, aux événements, qui l'auraient fatalement dominé.

Pourtant, il est une autre raison qui a dû les rendre indulgents à son égard, c'est qu'ils ont concouru eux-mêmes à sa défection, les uns comme complices et fauteurs, et les autres — c'était la masse de la population — en les laissant faire. On excuse volontiers les fautes d'autrui quand on y a pris soi-même quelque part.

Après cela, quant à Paoli, il n'est pas douteux — et c'est l'opinion généralement reçue — qu'il n'ait regretté ce qu'il avait fait. Tout a concouru, du reste, à lui imposer ces regrets : d'abord, son ambition déçue, trompée par les Anglais, ensuite le rétablissement de l'ordre en France, puis le retour volontaire des Corses à la mère patrie. Une fois retiré à Londres, il vécut dans l'intimité des whigs et travailla avec eux à renverser le ministère de Pitt, en montrant toutes les fautes de son parent, le vice-roi Gilbert Elliot. Il suivait avec beaucoup d'intérêt les événements politiques qui se succédaient en France. L'avènement de Napoléon au consulat à vie fut un jour de bonheur pour lui ; on le vit illuminer son hôtel en signe de joie. Quelques jours après le coup d'État du 18 brumaire, il avait prédit l'avènement de Napoléon au trône impérial, comme il avait autrefois deviné les hautes destinées du

jeune officier d'artillerie. Il employa sa fortune à aider ses compatriotes et à soutenir l'Université qu'il avait fondée dans sa patrie [1]. Il mourut le 5 février 1807 à l'âge de quatre-vingts ans.

Les Corses ont toujours en singulière estime et en grande vénération son nom et sa mémoire. Ce qu'ils aiment, ce qu'ils admirent en lui, c'est l'homme, c'est le grand chef du généralat, et il est, en effet, admirable dans cette partie de sa carrière, la plus belle assurément qu'il soit donné à un homme d'État de pouvoir accomplir. C'est avec raison que M. Maurice Jollivet lui rend ce témoignage, qu'il « est peut-être plus haut dans l'affection de ses compatriotes, sinon dans leur orgueil, que Napoléon. » Il est à leurs yeux l'incarnation la plus éclatante de leur patriotisme [2].

Leur fidélité à sa mémoire s'est encore signalée de nos jours d'une façon bien touchante : ils ont fait pour lui ce que l'on a fait en France pour Napoléon : ses cendres ont été rapportées d'Angleterre en 1889 et inhumées dans sa maison natale, à Morosaglia.

---

1 *Nouvelle biographie générale*, article *Paoli*, par S. Rolland t. XXXIX.

2 *La Révolution française en Corse*, p. 7.

QUESTION SOCIALE

Par M. le docteur DRUHEN aîné

DOYEN DE LA COMPAGNIE

(Séance du 19 avril 1894)

Ce titre embrasse les questions qui intéressent la vie matérielle, intellectuelle et morale de l'homme dans ses rapports avec la famille et la société. Ainsi considérée, la question sociale a de tout temps occupé l'attention des philosophes, et à toutes les époques, il s'est trouvé des philanthropes appliqués à la solution de cet intéressant problème.

Au commencement de ce siècle, l'Europe et la France, en particulier, étaient trop absorbées par les guerres qui ont mis en question l'autonomie et l'existence même des nationalités pour s'occuper d'économie sociale, et ce n'est que pendant la Restauration que le socialisme, qui en a fait en quelque sorte son domaine, a fait timidement et sans bruit son entrée dans le monde de la publicité.

Déjà Fourier, en 1822, avait publié sa théorie du phalanstère, et il avait attiré sur lui l'attention en publiant un pamphlet contre ses concurrents en apostolat humanitaire. Mais c'est dans les premières années du règne de Louis-Philippe qu'il y eut une sorte d'explosion d'œuvres et d'entreprises socialistes qui se disputaient l'honneur de

construire sur l'ancienne société une nouvelle société qui assurerait le bonheur des classes laborieuses.

Alors Fourier recruta des adeptes d'un mérite incontesté, entre autres Victor Considérant, ancien élève de l'École polytechnique, qui devint le chef de l'école phalanstérienne. Un journal spécial, *la Démocratie pacifique*, en fut le principal organe.

En même temps, le saint-simonisme, du nom de son fondateur Saint-Simon, fit son apparition ; mais il y avait dans cette espèce de religion, fondée sur la fraternité, des vues inadmissibles pour les gens raisonnables, et malgré la valeur de son principal disciple, Enfantin, qui consacra son talent à la vulgariser, elle n'eut qu'une durée éphémère.

Alors Cabet inventa le communisme. Ce socialiste était de bonne foi, et ayant convaincu quelques disciples par son roman qui avait pour titre : *Voyage en Icarie* (1), il alla, avec un certain nombre d'entre eux, fonder au Texas une colonie qui ne put réussir. Cabet, abreuvé d'amertumes, mourut dans la misère.

Proudhon fit, dans ses écrits et dans ses discours, un grand nombre de propositions qui aboutissaient à la liquidation immédiate de la propriété, et il se livra à des attaques retentissantes contre toutes les doctrines philosophiques, sociales et religieuses qui heurtaient ses idées.

Ces élucubrations étaient la plupart du temps écrites sur un ton modéré, et leurs auteurs semblaient ne chercher le succès que par la persuasion. S'ils critiquaient parfois les socialistes pontifiant dans une autre église, c'était en général en style courtois. Il y avait cependant quelques exceptions, et nos compatriotes Considérant et Proudhon nous en offrent un curieux échantillon. Exemple :

---

1 Lieu imaginaire où Cabet plaçait sa république. C'est le titre du roman où il exposait son système.

Considérant à Proudhon : « Un abîme sépare notre socialisme pacifique, démocratique et organisateur de votre socialisme destructeur et sauvage. Vous n'avez vécu que de dénigrements et de morsures. Vous n'avez rien de sérieux à vous, pas une miette d'idée, pas un brin de pensée. Vous n'avez rien à vous que le génie de la détraction. Ce que vous avez découvert se réduit à trois mots : rien, rien, rien. Vous avez tout abîmé, tout brûlé, monsieur Proudhon, pour vous faire un nom. Vous vous appelez *destruction.* »

Proudhon répond : « La *Démocratie pacifique*, journal phalanstérien, est une sorte de déversoir de toutes les folies, absurdités et impuretés de l'esprit humain. Ce déversoir a pour enseigne le nom du plus grand mystificateur des temps modernes, Fourier. L'objet apparent est la métamorphose sociale. Le but réel est une spéculation d'intrigants sans principe. M. Considérant, son continuateur, n'a hérité de son vénéré maître que le galimatias et les barbarismes. » Il ajoute : « Ce qui parle, qui écrit, qui jargonne, qui déblatère sous le nom de Victor Considérant, n'est plus qu'une ombre, l'âme d'un trépassé qui revient parmi les vivants demander des prières. Va, pauvre âme, je vais réciter pour toi le *De profundis* et je donnerai quinze sous pour te faire dire une messe (1). »

Les insurgés du 15 mai 1848, s'ils avaient réussi, se proposaient d'appeler ces deux socialistes dans leur gouvernement provisoire. Ils y auraient sans doute fait fort mauvaise figure. Les duels entre les socialistes de cette époque déjà loin de nous étaient inconnus ou, du moins, ne se faisaient qu'à coups de plume, et vainqueur et vaincu n'y versaient que de l'encre.

Nous verrons qu'il n'en est plus de même du socialisme fin de siècle.

---

(1) *Les Socialistes peints par eux-mêmes.*

Pour la masse des travailleurs, la question sociale se résume dans les moyens de procurer la vie à bon marché et dans l'organisation du travail.

A la vie matérielle se rapporte le taux des salaires comparé aux dépenses les plus indispensables à l'entretien du ménage. Je répète à dessein : les plus indispensables, car à quoi sert un salaire élevé si la fantaisie et l'imprévoyance du travailleur ne savent pas restreindre ses dépenses ?

En estimant celles du loyer, de l'alimentation, du chauffage, de l'éclairage, du vestiaire, etc., j'estime qu'elles se montent en moyenne de 900 à 950 fr. par an pour un ménage composé de cinq personnes, le père, la mère et trois enfants (1). Je ne réserve rien ici pour les plaisirs, pour les frais de maladies et les circonstances imprévues. Si le salaire est inférieur à ce chiffre et si le ménage est chargé de plusieurs enfants en bas âge, le ménage est dans la misère, à moins de solliciter les secours de la charité, ce qui est une ressource anormale, un pis-aller précieux auquel il ne faut recourir que dans la situation exceptionnelle de malheurs éventuels ou d'infirmités incurables. Reste à voir si le salaire correspond toujours à ces dépenses absolument irréductibles.

En 1848, Blanqui, alors professeur d'économie politique, disait : « On peut considérer comme règle générale la marche décroissante du salaire dans les manufactures de fil et de coton et dans les fabriques de laine (2). » Ce salaire était alors en moyenne de 2 fr. par journée de douze heures, c'est-à-dire notoirement insuffisant. La moyenne est aujourd'hui de 3 fr. qui, à la rigueur, peuvent suffire à

---

(1) Loyer, 125 fr. ; entretien du vestiaire, 100 fr. ; chauffage à 12 cent. par jour, 43 fr. ; éclairage, 15 fr. ; pain, 210 fr. ; viande, légumes, beurre, sel, etc., 250 fr. ; entretien des instruments de travail, livres, fournitures de classe, 30 fr. ; vin, 146 fr. Total : 943 fr.

(2) Rapport sur la situation des classes ouvrières en 1848, par Blanqui, professeur d'économie sociale.

l'ouvrier qui se condamne à une alimentation frugale. Dans les ménages où la femme et les enfants, déjà affranchis de l'école, apportent par leur travail un supplément de ressource, la vie est assurée si le salaire est constant et la santé du travailleur à l'abri de toute atteinte. Mais les ménages qui comptent des enfants en bas âge et qui n'ont pas d'autres ressources ne peuvent nouer les deux bouts, pour employer l'expression consacrée.

J'en dirai autant des manœuvres, des terrassiers, qui ne reçoivent qu'un salaire insuffisant par le fait des intempéries, de la mauvaise saison et du chômage forcé qui pèsent sur ces travailleurs plus que sur ceux qui travaillent dans des ateliers fermés ou couverts. Dernièrement, les ouvriers cordiers de Tonneins (Lot-et-Garonne) se sont mis en grève, demandant que leur salaire actuel de 21 centimes soit porté à 25 centimes à l'heure. Cette revendication était légitime, elle a été sans doute accordée.

Dans la plupart des autresprofessions, excepté les aides d'un ordre inférieur, notamment dans celles du bâtiment, dans les usines métallurgiques, dans l'exploitation des mines, le salaire d'un homme, en admettant trois cents jours de travail par an et douze heures par jour, est suffisant pour assurer l'aisance de la famille. Il y a même, dans certaines usines, des forgerons, des fondeurs qui touchent de 1,800 à 3,000 fr. par an, et dans les ménages où la mère et quelques enfants peuvent apporter un supplément de salaire, c'est plus que l'aisance assurée. Dans la plupart des établissements, il existe, en outre, des sociétés coopératives d'alimentation, des caisses de secours en cas de maladie, des caisses de retraite dont le fonctionnement, après un certain nombre d'années, assurera l'avenir des infirmes et des vieillards. Malheureusement, même dans ces conditions, le bien-être n'est pas aussi répandu qu'il devrait l'être, à cause de l'imprévoyance et même de l'intempérance qu'on peut reprocher à beaucoup

d'ouvriers. D'ailleurs, cela dépend surtout de la ménagère, qui, par son ordre, ses soins et son économie, exerce, dans sa famille, une influence prépondérante.

C'est parmi les mineurs que les grèves se sont le plus souvent produites depuis quelques années. Je ne saurais dire si le motif en a toujours été légitime. L'intervention de certains agents de désordre, qu'on a qualifiés avec raison d'entrepreneurs de grèves, autorise le doute à cet égard. Plusieurs journaux, entre autres *le Temps*, *le Soleil*, *le Figaro*, ont raconté, à propos de la grève du Pas-de-Calais, que la continuation de la grève en octobre 1893 a été votée par de soi-disant délégués des ouvriers ; or, la majorité qui a pris cette décision se composait de 7 ouvriers et de 39 cabaretiers. Toujours est-il qu'on est en droit d'affirmer que, dans la plupart des exploitations, par exemple dans celles qui appartiennent à la compagnie du Creusot, la situation des ouvriers est aussi satisfaisante que possible. Le salaire moyen est de 4 fr. par jour, mais dans beaucoup de familles un ou deux enfants gagnent 2 à 3 fr. par jour et même davantage, et les ouvriers rangés, économes, deviennent facilement propriétaires de leur habitation et du jardin qui en dépend. C'est l'administration qui fait, à ses frais, les versements à la caisse des retraites et le personnel tout entier, en cas de maladie, a droit non seulement aux secours médicaux gratuits, mais encore il reçoit une indemnité quotidienne, calculée d'après le nombre des enfants, pendant la durée de l'incapacité de travail.

Il existe malheureusement parmi les populations ouvrières une habitude funeste, devenue pour elles un besoin factice, qui grève inutilement leur budget et qui compromet souvent leur santé. Je veux parler du tabac et de l'eau-de-vie. Or, on sait que ces eaux-de-vie, par leur origine suspecte, sont généralement malfaisantes.

Il est peu d'ouvriers qui ne dépensent, en tabac, au

moins 10 centimes par jour, c'est-à-dire 36 fr. 50 par an. Pour l'eau-de-vie, la dépense est encore plus forte, car l'ouvrier qui fréquente les débits y laisse en moyenne 30 centimes par jour, soit 109 fr. par an, soit 145 fr. par an en réunissant les deux sommes. Il résulte de ce calcul qu'un ouvrier qui aurait la sagesse de se passer de tabac et d'eau-de-vie, ces deux tyrans de l'âge mûr, depuis l'âge de quinze jusqu'à cinquante-cinq ans, en mettant chaque mois à la caisse d'épargne les économies ainsi réalisées, aurait, en plaçant le capital en rente viagère, de quoi vivre sans travailler de cinquante à soixante ans. L'habitude de l'eau-de-vie est tellement invétérée dans les pays de fabrique que les ouvriers qui ne fréquentent pas les débits en boivent chez eux, et exposent ainsi leurs femmes au danger de les imiter et donnent un mauvais exemple à leurs enfants.

Il y a cinquante ans, Proudhon demandait le droit au travail, c'est-à-dire le droit qu'aurait, suivant lui, chaque citoyen, de quelque métier ou profession qu'il soit, d'être toujours occupé dans son industrie moyennant un salaire fixé d'après le cours actuel et normal des salaires. Ce n'est pas le lieu de montrer ici ce qu'il y avait de faux et d'impraticable dans cette utopie qui a eu la vie courte et qui, après avoir été exploitée par la caricature et le théâtre comique, a fini par succomber comme tant d'autres.

L'organisation du travail est une phrase vide de sens. En effet, il y a autant d'organisations que d'usines et de fabriques : ce qui convient dans les établissements métallurgiques ne saurait convenir aux filatures, aux travaux agricoles, aux ateliers privés, et partout l'organisation est subordonnée aux nécessités imposées par des conditions locales.

Mais dans la pensée des principaux agitateurs et entrepreneurs de grèves, le premier acte de leurs revendications

serait la réduction des heures de travail à huit heures par jour. Or, il faut s'entendre à cet égard. Les socialistes prétendent-ils, malgré cette réduction, assurer à l'ouvrier un salaire équivalent au salaire d'une journée de douze heures? Si oui, cela reviendrait à l'augmentation des salaires, et dès lors, ne serait-il pas à craindre que plusieurs exploitations industrielles se trouvassent dans l'obligation de majorer le prix de vente de leurs produits, ce qui ferait le jeu de la concurrence étrangère? Si, au contraire, c'est l'ouvrier qui devrait subir la perte, son salaire, dans plusieurs professions, deviendrait insuffisant pour faire vivre sa famille. D'un autre côté, si l'ouvrier ne travaille que huit heures, à quoi consacrera-t-il les longs repos dont il disposera? On a dit qu'il les occuperait à soigner sa santé, à surveiller l'éducation de ses enfants et à cultiver son intelligence. C'est là une illusion que ne partagent pas ceux qui connaissent les habitudes des ouvriers. Il en passera une partie au cabaret, d'où il ne sortira pas sans y laisser une fraction de son salaire et sans avoir déposé dans son organisme le germe d'une maladie dont il pourra devenir victime un jour. Le gouvernement provisoire de la deuxième république, voulant flatter le populaire, avait, par un décret du 2 mars 1848, réduit la durée du travail à dix heures au lieu de douze, et par le même décret, il augmentait les salaires. Cette mesure révolutionnaire produisit le contraire de ce qu'en espéraient ses auteurs. Le travail se ralentit, les commandes devinrent rares, un grand nombre d'ateliers se fermèrent et la clientèle des clubs et des cabarets augmenta dans de notables proportions. « Les loisirs stériles, dit Blanqui, que cette mesure a créés aux populations ouvrières n'ont profité qu'à leur intempérance physique et morale, aux cabarets et aux clubs. Les chefs de l'industrie cotonnière ne reconnaissaient plus leurs ouvriers, naguère si calmes et si sensés, dans ces processions bruyantes et menaçantes qui trou-

blaient la paix des ateliers et qui semblaient vouloir y porter, au lieu de l'intelligence et du travail, la dévastation et l'incendie (1). »

Cette réduction des heures de travail ne satisferait que la minorité dans les classes industrielles, et les dix-huit à dix-neuf millions de cultivateurs la repousseraient comme incompatible avec les grands travaux agricoles, entre autres la fenaison et la moisson.

Les ouvriers qui réclament la diminution des heures de travail obéissent à un mot d'ordre inspiré par la politique. Les ouvriers laborieux et indépendants ne pensent qu'à travailler le plus qu'ils peuvent, à bien élever leur famille et à faire honneur à leurs affaires.

Il convient cependant de faire une réserve à propos du travail des mines. La poussière, l'humidité, la température élevée, la proportion relativement inférieure d'oxygène qu'on respire dans l'atmosphère des galeries, réduisent forcément la durée du travail ; cependant il n'est pas rare de rencontrer des ouvriers d'une santé robuste qui résistent à ces inconvénients et prolongent leur travail jusqu'à dix et même douze heures par jour.

Il serait injuste d'accuser les socialistes de négliger dans leurs revendications l'instruction des classes laborieuses. Ils la réclament, mais c'est à leur manière, et ils ont rencontré des législateurs complaisants qui ont fait une loi selon leurs désirs, c'est-à-dire hostile au christianisme. Toutefois, en faisant cette loi, ils ont oublié une chose indispensable au bon gouvernement de la société, l'éducation. L'instruction primaire constitue, entre les mains de l'homme, les instruments dont il se servira dans le sens du bien ou du mal, selon les principes qu'il aura reçus dans son enfance et dans sa jeunesse. Or, dix-huit siècles d'expérience ont démontré que l'éducation fondée

(1) Mémoire cité.

sur le Décalogue peut seule former l'honnête homme et le bon citoyen, et il suffit pour s'en convaincre de comparer l'état moral de la France, d'une part, à l'époque où les instituteurs du peuple enseignaient le Décalogue à leurs élèves, et, d'autre part, à l'époque actuelle, où ils en sont dispensés par la loi. Une excursion rapide dans le domaine de la criminalité est pleine d'enseignement à cet égard.

Mais avant d'en donner le résultat, je reconnais avec tous les criminalistes que depuis un demi-siècle la criminalité s'élève progressivement dans presque tous les pays de l'Europe. Toutefois, la situation, sous ce rapport, des États voisins, n'ôte rien à l'intérêt que nous avons à connaître ce qui se passe chez nous.

D'après Benoiston de Chateauneuf(1), dans le cours de l'année 1825, on avait poursuivi en France 65,000 individus pour crimes et délits; cinquante ans après, en 1875, ce chiffre s'était élevé à 150,000, et il n'a fait que progresser depuis, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

De 1876 à 1880, la moyenne annuelle a été de. 167,229
De 1881 à 1885, elle a été de 180,806
En 1886, le nombre des individus poursuivis a
été de. 187,720
En 1887, il a été de. . . . . 191,108(2)

Je dois faire remarquer ici que lorsque l'on consulte les statistiques établies par différents criminalistes, on ne trouve pas toujours des résultats identiques. Cela tient à ce que quelques magistrats ont correctionnalisé certains faits que d'autres ont envoyés aux cours d'assises, et réciproquement, et que, d'autre part, on a retenu comme délits de simples contraventions. Mais quelque différence que l'on constate sous ce rapport, il y a un fait indéniable,

(1) Mémoire lu en 1842 à l'Académie des sciences morales et politiques. Voy. *Patria*, 1847, 1er volume, colonne 1330.
(2) Correspondance du Comité catholique de Paris.

c'est que, il y a quelques années, on s'est vu dans l'obligation d'augmenter le nombre des cellules et des salles communes dans plusieurs prisons, d'agrandir le dépôt de la préfecture de police, devenu insuffisant, vu le grand nombre d'arrestations qui s'opèrent journellement à Paris (1), de tenir en même temps deux jurys d'assises dans le département de la Seine ; c'est que, enfin, la presse de toute opinion s'accorde pour se plaindre de l'accroissement considérable de la criminalité.

Parmi les condamnés par les cours d'assises et par les tribunaux correctionnels, un grand nombre étaient des repris de justice. Et le nombre en augmente toujours ; ainsi, de 72,000 en 1876, il s'est élevé, en 1889, au chiffre de 85,000 ; il a dépassé 100,000 en 1890.

Si le nombre des criminels est en progrès, il faut malheureusement y ajouter cette circonstance aggravante qu'ils se recrutent souvent, depuis quelques années, parmi la jeunesse et même l'enfance. Il en a comparu devant les tribunaux 23,000 en 1886 ; un an après, il y en avait 5,000 de plus. Il est à craindre que le progrès n'ait pas cessé depuis. C'est comme une gangrène qui a envahi l'enfance (2).

Dans un livre qui a pour titre : *Paris qui souffre*, M. Guillot, juge d'instruction au tribunal de la Seine, a constaté que, depuis une dizaine d'années (il publiait ses recherches en 1889), les crimes commis par des criminels âgés de moins de vingt ans ont quadruplé. Rapprochons de ces chiffres une réflexion de Benoiston de Chateauneuf déjà cité. Ayant remarqué qu'après la révolution de 1830, le nombre des crimes était en progrès, comme cela se voit partout après les révolutions, il se consolait en constatant

(1) Les divers services de la préfecture de police à Paris ont envoyé au dépôt, pendant l'année 1893, 42,411 personnes.

(2) Le duc de Broglie. Discours du 19 janvier 1890.

« la diminution très forte qui a eu lieu dans le nombre des enfants parmi les accusés de délits communs (1). »

J'ai pris note de l'âge de plusieurs suppliciés en 1889 et 1890 : il y en a un de dix-sept ans, deux de dix-huit ans, deux de dix-neuf ans, deux de vingt ans, et la série est loin d'être épuisée, car le 13 février de cette année (2), on a exécuté à Coutances un assassin de dix-huit ans et, vers la même date, les journaux signalaient un parricide de quatorze ans. Il y a quelques semaines, on a arrêté à Paris, dans le quartier de la Salpêtrière, une bande de voleurs composée de onze gredins, dont l'aîné avait quinze ans et le plus jeune n'en avait que huit. Une fille de douze ans faisait partie de cette bande.

Un genre de crime qui prend dans notre pays des proportions inquiétantes est le suicide. A ce propos, on a fait une remarque importante, c'est que le suicide progresse chez un peuple dans la mesure où il se déchristianise. Avant la révolution de 1830, on n'en comptait en France que 1,730, année moyenne, et de l'année 1836 à 1845, le chiffre s'était élevé à 2,762. De 1846 à 1855, il atteignait 3,543; de 1856 à 1865, c'était 4,331 ; de 1866 à 1875, c'était 5,131. En 1876, on en a compté 5,567 ; en 1879, 6,496, et en 1888, ce chiffre s'est élevé à 8,451. En moins de deux mois, cet hiver, on en a signalé quatre cas à Valentigney, village industriel du département du Doubs. Il est à noter que l'alcoolisme, qui produit tant de misères et de crimes et que le législateur s'obstine à considérer d'un œil indifférent, est responsable d'au moins un neuvième de ces crimes. Une statistique dressée par Brière de Boismont porte que sur 4,595 cas de suicide, il y en avait 530 qui ne reconnaissaient pas d'autre cause que l'ivresse.

Terminons cette revue pénible par un état de mœurs

---

(1) *Patria*, 1847, 1er volume, colonne 1330.
(2) 1893.

qui témoigne d'un grand relâchement dans les liens de la famille : je veux parler de la séparation de corps et du divorce.

En 1826, on a eu à enregistrer 400 demandes en séparation.

En 1876, il y en a eu 2,884.

En 1888, on a compté 8,000 séparations et divorces.

On s'est demandé quelle part pouvait revenir dans cette sombre exposition de la criminalité à la partie de la société qui, par son éducation et par son rang, devrait le plus être préservée de l'entraînement des passions et des suggestions criminelles. Ceux qui ont examiné superficiellement cette question n'ont pas hésité à donner à l'ignorance le premier rang dans l'étiologie des crimes; mais ceux qui ont fait consciencieusement ce travail ont reconnu que plus les crimes sont graves, plus, toute proportion gardée, il y a d'accusés lettrés. Le rapport au roi sur la criminalité de 1830 à 1839 s'exprime ainsi : « C'est dans la classe qui vit de son revenu et qui a reçu une éducation conforme à sa fortune que l'on trouve le plus de crimes de faux et de crimes contre les personnes. Les gens sans aveu n'en présentent pas autant. »

« Il est, dit Guerry, un fait que nous ne pouvons passer sous silence, c'est que parmi les crimes contre les personnes, ceux qui supposent le plus de dépravation, de perversité, paraissent, en général, être commis par des accusés instruits (1). » Cette opinion, émise il y a cinquante ans, est une vérité démontrée aujourd'hui. En 1826, il y avait 61 illettrés pour 100 accusés, en 1880 il n'y en avait plus que 30.

Il serait facile de nommer des meurtriers fournis par des professions demandant une certaine instruction, je

---

(1) Guerry, *Essai sur la statistique morale de la France*. Couronné par l'Institut.

me bornerai à citer comme type de ce genre l'assassin Lebiez, condamné à mort en juillet 1878, par la cour d'assises de la Seine.

Étudiant en médecine, il s'était associé un homme jeune comme lui pour assassiner une vieille femme pour la voler. Lebiez avait une intelligence plus qu'ordinaire, un esprit très cultivé, et quelques jours après son crime, il avait eu l'audace de faire à Paris une conférence sur le darwinisme. Il professait que le singe est un homme dégénéré, et après avoir développé ce qu'il considérait comme des preuves de cette thèse, il arrivait à des conclusions où se trouvent ces affirmations : « Chaque jour apporte une nouvelle victoire de la science sur l'orthodoxie. Le christianisme s'en va emportant avec lui ses légendes et ses fables, ses reliques et ses images. L'orthodoxie s'en va, laissons-la s'en aller. Le christianisme meurt, laissons-le mourir. »

Il y a quelques années, on jugeait en cour d'assises un jeune assassin de dix-huit ans, Charles Lemaire. Interrogé par le président sur ses lectures habituelles, il répondit qu'il ne lisait jamais que les prix d'excellence qu'il avait remportés à l'école de la Chapelle.

Voilà pour le passé ; quant à l'avenir, ce qui se passe de nos jours nous éclaire d'une lueur sinistre sur les projets des anarchistes et même du socialisme militant qui forme, en dépit de ses protestations, la préface de l'anarchisme. (Ils ont assez de points de contact et d'idées communes pour justifier ce rapprochement.) Or, dans cette société qu'ils veulent régénérer les uns et les autres, nous occupons, nous et nos familles, une place quelque minime qu'elle soit, et dès lors, nous avons le droit et même le devoir de leur demander d'après quels principes ils doivent établir leur réforme, en d'autres termes, quelle est leur morale.

Leur morale ! Pour le plus grand nombre des socialistes,

la morale n'existe pas, c'est un préjugé. « A la place de cette morale que vous chassez, leur dit un jour M. Jules Simon, que mettrez-vous ? Aucune morale ou votre morale. Si c'est votre morale, je vous demande d'abord qui vous êtes. Vous n'êtes rien pour la conscience (1). » Faisons comme M. Jules Simon; interrogeons leurs actes et leurs discours. Quelques socialistes ne vont pas jusqu'à la négation de la morale; mais ils professent la morale indépendante, ce qui est à peu près l'équivalent. Imbu de pareils principes on va loin, et si de la théorie on passe à la pratique, on devient complice des criminels ou criminel soi-même. Alors, au lieu de l'ordre, de la liberté, de la paix, du bien-être qu'on avait promis, c'est la tyrannie, c'est la guerre déclarée à tout ce qui n'est pas socialiste.

Or l'esprit chrétien étant la principale colonne de l'ordre social, c'est contre lui qu'on dirige les premières attaques. On commence par détacher l'homme de toute pratique religieuse, on nie l'existence de l'âme, on affirme que l'idée des peines et des récompenses éternelles est fausse, que tout se réduit à la vie matérielle actuelle. Le prêtre qui professe le contraire est un obstacle, un ennemi dont il faut se défaire, et pour le combattre, toutes les armes sont bonnes.

Raoul Rigault, l'un des membres les plus dangereux de la Commune, a dit un mot qui a fait tristement son chemin. Le docteur Demarquay, chirurgien des hôpitaux de Paris, lui demandait l'élargissement de M. de la Grangerie, administrateur des ambulances de la presse, emprisonné comme otage. Après plusieurs propos, Rigault lui tint celui-ci : « Le mot de cette révolution sera : Mort aux prêtres (2) ! »

Tous les anarchistes, beaucoup de socialistes et jusqu'à

(1) Journal *le Matin*, avril 1887.
(2) *Union médicale*, 8 juin 1871.

des députés qui se disent indépendants, se sont faits les exécuteurs testamentaires de Raoul Rigault et répètent après lui ce cri sauvage : Mort aux prêtres !

Dans une réunion organisée (1) dans la salle Favié, pour la fête des enfants de la libre pensée, le citoyen Hugues, dans son discours, a dit ceci : « Nous voulons tuer les prêtres parce qu'ils sont les ennemis les plus dangereux et la négation de tous les efforts de la Révolution de 1789. » D'autres ne vont pas jusqu'à désirer la mort du prêtre, mais ils effacent sa personnalité, ils réduisent à rien son rôle et son autorité, ils l'écartent de toutes les situations où sa place, dans une société régulière, est naturellement marquée ; ils professent enfin à son égard les sentiments les plus antipathiques.

Un journal, *le Cri du peuple*, rendant compte de l'exécution de deux assassins, disait, à propos de l'assistance de l'aumônier : « Il nous semble que si les deux condamnés ont été condamnés à mort, ils n'ont pas été condamnés au contact du prêtre. »

Dans le discours de clôture du convent du Grand Orient de France, en 1883, le F.·. Blatin voyait poindre le jour où « dans les édifices élevés de toute part aux superstitions religieuses les maçons seront appelés à prêcher leurs doctrines. »

Au congrès ouvrier de Roanne, en septembre 1882, un orateur a demandé le retour à la nation de tous les édifices destinés au culte. Ce n'est pas seulement le prêtre que les anarchistes veulent supprimer, c'est l'autorité, quelque forme qu'elle revête. Ils refusent toute discipline, ne veulent plus de maître, plus de patron, et il s'est trouvé au meeting de clôture du congrès ouvrier de Saint-Etienne (octobre 1882) un sectaire assez pauvre d'esprit

---

(1) En juillet 1881.

pour prononcer cette ineptie : « Tout ouvrier qui arrive à être patron devient un polisson. »

Comme le bourgeois représente l'autorité dans presque toutes les administrations, dans l'armée, dans la magistrature, ils veulent supprimer le bourgeois, l'armée, la magistrature. Dans une réunion on a été jusqu'à proposer la mort du président de la république, et un énergumène s'est offert (salle Rivoli) pour le tuer. On y a même désigné des monuments à faire sauter et plusieurs personnes à supprimer, entre autres certains banquiers et tous les autres détenteurs de la fortune. Car il faut, selon J. Guesde, que « le capital, patrimoine commun de l'humanité, soit mis à la disposition de tous. »

Un orateur a demandé la mise en commun des enfants, qui seront élevés ensemble aux frais de l'État. Ces aspirants législateurs ne veulent plus de l'armée, et Jules Guesde demande l'armement complet et immédiat du peuple, et que le fusil reste en permanence tant que le dernier bourgeois n'aura pas disparu avec la dernière propriété individuelle. A la Chambre des députés, séance du 10 février de cette année, dans la discussion à propos de la Bourse du travail, un député socialiste, M. Vaillant, avertit la classe capitaliste qu'elle sera prochainement expropriée en vue de la fondation d'une société égalitaire. On lit dans le *Mémorial de la Loire :* Un groupe d'anarchistes de Charlieu (Loire) adressait cette menace : « Malheur, malheur à vous, inquisiteurs du prolétariat, au grand jour des vengeances populaires, monstres sinistres de bourgeois, les anarchistes ne vous embastilleront pas, mais pour plus de sécurité, ils vous supprimeront par tous les moyens les plus violents. »

Le *Drapeau noir*, journal anarchiste de Lyon (poursuivi en janvier 1883), publiait cet avis : « Par suite de quelques petites expériences, nous avons le ferme espoir de détruire tous ces vampires bourgeois, capitalistes et

gouvernants, en nous attaquant surtout à leurs soi-disant propriétés afin d'arriver, par ces moyens, à résoudre promptement la question sociale et à l'extinction du capital et de la propriété individuelle. »

La déclaration de Vaillant, le dynamiteur du Palais-Bourbon, lors de son procès en cours d'assises, donne la mesure de l'audace avec laquelle les anarchistes poursuivent leur œuvre infernale. On ferait des volumes si l'on voulait reproduire, même en les analysant, les discours exaltés jusqu'à la fureur qui se débitent dans les assemblées révolutionnaires; mais pour ne pas prolonger cette suite de méfaits, je me bornerai à rappeler les attentats commis par les anarchistes dans le cours des deux dernières années.

1892 — 29 février : explosion à l'hôtel Sagan, à Paris; — 11 mars : explosion au boulevard Saint-Germain (Ravachol); — 15 mars : explosion à la caserne Lobau; — 28 mars : explosion de la rue de Clichy (Ravachol); — 25 avril : explosion du restaurant Véry : deux morts, quatre blessés; — 20 août : attentat à Villars (Loire), l'anarchiste Rullière tire sur son patron; — 3 novembre : explosion de la rue des Bons-Enfants à Paris, six morts.

1893 — 13 novembre : tentative d'assassinat sur M. Georgevitch, ministre de Serbie à Paris, par l'anarchiste Léauthier; — 15 novembre : tentative de destruction, à Marseille, de l'hôtel de la division; — 9 décembre : terrible attentat du Palais-Bourbon, par Vaillant.

Enfin, en 1894, les deux explosions avec un calcul infernal, suivies de près de celles de l'église de la Madeleine et du restaurant Foyot.

Presque toutes les réunions socialistes ou anarchistes sont assaisonnées de cris, de vociférations, de pugilats, etc., et à Lyon, à Saint-Étienne, comme à Paris, les discours les plus violents, les provocations à l'incendie, à l'assassinat, les menaces de mort avec désignation des

victimes, ont pu jusqu'ici se débiter librement et se reproduire à des milliers d'exemplaires par les journaux d'un radicalisme avancé, sans rencontrer de véritables contradicteurs. Il s'en est rencontré un cependant au congrès ouvrier de Saint-Étienne (1).

Devant toutes ces inepties, le citoyen Cordé, ne pouvant plus contenir son indignation, monte à la tribune et parle en ces termes : « Vous ne parlez que de supprimer, massacrer, fusiller tous ceux qui ne se rallient pas à votre parti. Je vous déclare que votre tâche ne sera pas si facile et que nous sommes quelques-uns qui ne nous laisserons pas tondre à votre gré comme de petits moutons. Je vous ai écoutés longtemps sans interrompre, mais à la fin mon indignation déborde. Je veux vous dire à vous, défenseurs de la Commune, qu'en 1871, j'étais sous-officier dans l'armée qui a sauvé Paris et que j'ai fait mon devoir, tout mon devoir de soldat, et que je m'en honore. » Le journal qui rend compte de ce meeting ajoute que ce discours a été couvert d'applaudissements frénétiques.

S'il se fût rencontré souvent dans les réunions populaires des citoyens courageux et énergiques comme Cordé, ou un commissaire de police assez déterminé pour faire lever la séance, comme c'était son devoir, le progrès des anarchistes en aurait été certainement ralenti. Mais c'est le contraire qui est arrivé, et les provocations ont fait comme la tache d'huile.

On rencontre des gens optimistes que de pareils discours laissent indifférents. Ils pensent que ce sont là des exagérations dont le bon sens de ceux qui les lisent ou les écoutent ne tarde pas à faire justice. Ils disent encore : Ce sont là les inconvénients de la liberté, mais la liberté les redresse et les corrige, et la vérité finit toujours par triompher. C'est là une grande erreur que ne partagent

(1) Clôture du congrès ouvrier de Saint-Étienne, 1er octobre 1882.

pas ceux qui ont appris à connaître l'humanité autrement qu'en chambre.

Il est dans les réunions populaires une sorte d'atmosphère morale composée de pensées, de sentiments, qui flotte invisible dans l'air et qui varie suivant les dispositions de l'assemblée. Si la discussion, grâce à quelques sectaires exaltés, prend une allure irritante et si elle se répète à des intervalles plus ou moins rapprochés, l'atmosphère morale en sera bientôt modifiée dans le même sens. Grâce à la contagion du mal, plus puissante que la contagion du bien, les idées violentes font leur chemin et finissent par s'imposer. Les intelligences fortes, les caractères bien trempés résistent ; mais malheur aux natures faibles, incapables de réfléchir, dont la raison est facile à ébranler, et même aux intelligences moyennes, qui sont les plus nombreuses, qui fréquentent ces réunions. L'impression, légère d'abord, devient de jour en jour plus profonde et plus durable, et, après avoir évoqué successivement tous les degrés des sentiments antipathiques, elle aboutit à la haine pour les institutions et les personnes qu'un énergumène aura clouées au pilori.

La lecture habituelle des journaux de la libre pensée, qui reproduisent toutes les violences exprimées dans les assemblées et qui pénètrent dans les plus modestes villages, finit par entamer les croyances et par affaiblir les sentiments honnêtes.

« Nous sommes, dit le docteur Trélat, nous sommes dans notre vie intérieure et extérieure, dans nos devoirs de famille et dans nos devoirs sociaux, ce que notre organisation individuelle nous permet d'être, mais nous nous ressentons aussi plus ou moins profondément du milieu où nous vivons ; nous sommes un peu ce que sont les personnes avec lesquelles nous nous trouvons en contact. On voit, dans cet ordre de faits si intéressants aux yeux de l'observateur, s'opérer de bien louables transformations ;

mais on peut constater aussi des détériorations regrettables, et l'on ne saurait croire jusqu'à quel point des natures excellentes qui, bien entourées, fructifieraient abondamment au profit de tous, s'affaiblissent et se stérilisent sous un dangereux contact (1). »

A propos d'un assassin de quatorze ans qu'on avait essayé de faire passer pour fou, le docteur Legrand du Saule, ayant affirmé qu'il était responsable dans certaine limite, ajouta que le venin distillé tous les matins par certains journaux, venant à tomber sur de jeunes cerveaux très impressionnables, les pousse au crime d'une manière inconsciente. Le résultat est encore plus sûr quand l'enfant reçoit directement un enseignement pervers.

Au mois d'avril 1883, la cour d'assises de l'Eure avait à juger un jeune détenu de la colonie pénitentiaire des Douaires, qui avait assassiné un des gardiens. L'enquête avait été très favorable à l'administration, qui était irréprochable. Mais d'après le rapport du directeur, qui n'était en fonction que depuis quelques mois, il y avait dans la colonie un instituteur, lequel y était depuis deux ans et demi, dont l'enseignement était athée et révolutionnaire. Plusieurs parents s'en étaient plaints au directeur, mais inutilement.

De tout ce qui précède il ressort qu'un grand mal pèse actuellement sur la France, et les symptômes en sont assez évidents pour accuser un mouvement de recul dans la civilisation. En condensant dans cette étude des faits semés partout, en inspirant des préoccupations nécessaires, j'ai voulu offrir quelques éléments de conviction aux esprits réfractaires qui doutent encore en présence de l'évidence. Je n'ai pas la prétention de donner une formule pour résoudre la question sociale. Au point de vue de l'absolu, elle est insoluble, car chaque époque amène

---

(1) Trélat, *De la folie lucide*.

des situations nouvelles, pose des problèmes imprévus, et il y aura toujours des hommes à passions violentes et à conscience suffisamment oblitérée pour prêcher le désordre. Telle qu'elle se présente aujourd'hui, on peut en prévoir une solution tout au moins relative. Le temps amènera sans doute, par la réforme des octrois, par la multiplicité des sociétés coopératives, des changements dont profiteront l'alimentation et l'habitation des ouvriers. Les œuvres déjà acquises, et d'autres institutions que l'avenir tient en réserve, la pratique de la tempérance, de la prévoyance et de l'épargne plus répandue dans les classes laborieuses, compléteront le bien-être matériel tant désiré. Mais pour atteindre ce but, il faut du calme et de la patience : l'agitation révolutionnaire, les grèves, les engins explosifs, le retarderaient à coup sûr.

Si l'esprit chrétien était répandu partout, les conflits qui divisent les travailleurs et les patrons qui les occupent seraient bien vite dissipés. Aux uns, indépendamment du salaire légitime, il recommande la bienveillance, la vigilance et les bons exemples; aux autres, le respect, la fidélité et l'application consciencieuse au travail; à tous, la tempérance et la crainte des excès en tous genres.

A la rigueur, les salaires, même les plus faibles, suffisent pour assurer à l'ouvrier ce qu'on appelle en physiologie la ration d'entretien ; encore faut-il pour cela que le travail ne soit jamais interrompu par la maladie et que le travailleur ne soit pas chargé de famille. Mais, en bonne justice, cela n'est pas suffisant, et l'ouvrier qui, dans ces conditions, demande une augmentation de salaire, me paraît si digne d'être exaucé que, selon moi, toute fabrique dont les bénéfices sont trop faibles pour y consentir devrait liquider et disparaître. Le salaire des femmes, qui est souvent insuffisant, m'inspire, à plus forte raison, les mêmes réflexions, et il est désirable qu'on le fasse profiter de l'économie que chacun pourrait faire sur le luxe exagéré

en tout genre, et particulièrement sur la toilette et sur la table.

Quels services ne rendrait-on pas aux classes laborieuses en leur faisant comprendre qu'en s'abstenant de tabac et d'eau-de-vie, elles assureraient leur santé contre certaines maladies qui n'ont pas d'autre origine que l'abus de ces funestes poisons, en même temps qu'elles économiseraient un capital dont il est facile de calculer l'importance.

Parmi les fumeurs, il en est peu qui ne dépensent au moins 10 centimes par jour pour satisfaire à cette pernicieuse habitude. L'ouvrier qui, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à cinquante ans, c'est-à-dire en trente-cinq ans, s'abstiendrait de tabac, aurait économisé un capital de 4,531 fr. Les ouvriers fumeurs sont en général des clients du cabaret, et il est rare qu'ils ne consacrent pas aux boissons alcooliques au moins 30 centimes par jour, représentant un capital de 13,595 fr. En mettant tous les mois à la caisse d'épargne les économies ainsi réalisées, ils auraient, par un placement intelligent, des rentes suffisantes pour vivre sans travail dès l'âge de cinquante à soixante ans.

Voilà pour le côté économique de la question sociale, ce sont des mesures pratiques et réalisables.

Le côté moral est bien autrement grave; il intéresse principalement les nouvelles générations, qu'il s'agit de protéger contre la corruption qui a engendré le socialisme et l'anarchie. Si on le néglige, c'est un aveu d'impuissance, c'est l'abdication devant le crime, c'est la déchéance de la nation française pour un temps qu'on ne saurait calculer.

Le mal est grand sans doute, mais il n'est pas incurable. Pour le combattre, il faut imiter le médecin, qui, avant d'entreprendre le traitement d'une maladie, s'informe de son origine et de ses causes pour les écarter si elles sont

accessibles. A quoi servirait, par exemple, d'administrer l'antidote si le malade continuait l'usage du poison ?

Son origine, c'est la Commune. Ses causes, c'est la réhabilitation sans réserve de ses membres, dont quelques-uns occupent actuellement un siège au Corps législatif; c'est enfin la contagion de quelque devise fameuse que le fanatisme de la liberté a laissée circuler sans obstacle.

Raoul Rigault avait dit, il est à propos de le répéter, que le mot de cette révolution est : « Mort aux prêtres! » et cette parole infâme devint bientôt un drapeau sous lequel vinrent se ranger les ennemis de tout culte, avec cette formule aussi fausse que perfide : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » Dès lors, voyant le succès de cette devise sur les foules, les ambitieux, peureux et lâches en même temps, s'en inspirèrent dans leurs programmes, et c'est ainsi que la France a pu assister depuis quelques années à cette guerre inepte, déclarée à tout propos et sans motifs aux prêtres et au culte catholique. Les socialistes et les anarchistes n'ont pas été les derniers à adopter cette formule aussi fausse que dangereuse, et c'est en l'adoptant à leur tour dans leurs relations officielles et dans leur conduite politique qu'un certain nombre de citoyens modérés dans la vie intime sont devenus, sans le vouloir, en quelque sorte les exécuteurs testamentaires de Raoul Rigault, pour la partie, du moins, la plus criminelle de son programme : disons le mot, sont devenus communards.

Que celui qui en douterait compare les programmes respectifs, d'une part, des chefs de la Commune, et, d'autre part, des socialistes et des anarchistes. Les premiers, avec Raoul Rigault, voulaient tuer le prêtre; les seconds veulent le supprimer par tous les moyens possibles. Les premiers s'attaquaient aux bourgeois, en emprisonnaient et en fusillaient quelques-uns à titre d'otages; les seconds veulent les supprimer dans l'armée, dans la magistrature; les premiers ont incendié les monuments publics; les seconds

se proposent de les faire sauter, et ils en ont déjà essayé l'exécution; les communards s'attaquaient aux capitalistes; les socialistes et les anarchistes veulent que le capital, qu'ils regardent comme le patrimoine commun de l'humanité, soit mis à la disposition de tous (Jules Gesde). Ce rapprochement suffit pour prouver qu'il y a identité parfaite entre les vues des uns et des autres, et qu'on est en droit de considérer les socialistes et les anarchistes contemporains comme les continuateurs de la Commune et les exécuteurs des projets de Raoul Rigault.

Si ce rapprochement est exact, il ne pourrait déplaire qu'à ceux qui ont à se reprocher une certaine complicité avec les ennemis de l'ordre social et qui ont préféré, à l'occasion, leurs partisans aux hommes d'ordre qui se recommandaient par leur talent et les services déjà rendus au pays.

Mieux éclairés désormais par les tristes et criminels exploits des anarchistes, ils se rallieront, je n'en saurais douter, à tout ce que la France possède d'hommes intelligents, honnêtes et indépendants pour substituer à la formule des communards celle-ci : « Le socialisme et l'anarchisme, voilà l'ennemi ! »

A l'athéisme il faut opposer l'enseignement d'une doctrine qui croit en Dieu, qui défend l'homicide et le vol et qui offre aux croyants, pour sanction de leur conduite en ce monde, la certitude des récompenses et des peines dans l'autre : c'est la doctrine du Décalogue. Ce sont là des vérités de premier ordre, des principes qui appartiennent à la morale de tous les cultes en France et que ne saurait répudier aucun gouvernement viable.

S'il en est ainsi, il faut les proclamer, il faut les enseigner aux enfants, à la jeunesse, et exiger des hommes qui détiennent une partie, quelque minime qu'elle soit, du pouvoir, qu'ils s'y conforment désormais en tout et partout. Si les athées incorrigibles connaissent de meilleurs

moyens d'empêcher la marée montante de la criminalité, qu'ils se hâtent de les faire connaître, car les engins explosibles n'ont pas dit leur dernier mot, et les Ravachols ont fait école. Quant à moi, je pense comme Guizot et je répète après lui : « Le christianisme est et a été la plus grande école de respect et de discipline qu'on ait jamais connue. »

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1894)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Pierron).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Graux).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Vuillecard).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Druhen aîné (le docteur), ✻, professeur honoraire à l'École de médecine, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
2. Terrier de Loray (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
3. Suchet (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Archiviste*.
4. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

MM.

5. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
6. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à la Mouillère (28 janvier 1870).
7. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
8. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée archéologique, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
9. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
10. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
11. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, rue de Belfort, 19 (27 juillet 1878).
12. Coutenot (le docteur), ✠, médecin en chef des hospices civils, professeur honoraire à l'École de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
13. Vuillermoz (Jules), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
14. Isenbart (Émile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
15. Chardonnet (le comte de), ✠, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
16. Mairot (Henri), banquier, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
17. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).
18. Péquignot (Léon), avocat, rue Saint-Vincent, 26 (29 juillet 1886).
19. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886), *Vice-président annuel.*

MM.

20. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
21. Sayous (Édouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 14 (28 juillet 1887).
22. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, à Étalans (Doubs) (28 juillet 1887).
23. Beauséjour (le chanoine de), vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1888), *Président annuel.*
24. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
25. Lambert (Maurice), avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Guichard (Paul), rue des Chambrettes, 13, *Trésorier de la Compagnie* (25 juillet 1889).
27. Gresset (Félix), C. ✱, général de division (cadre de réserve), aux Tilleroyes (13 février 1890).
28. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, rue Morand, 11, *Secrétaire adjoint* (13 février 1890).
29. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
30. Boutroux (Léon), doyen de la Faculté des sciences, à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
31. Roland (le docteur), professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 48 (24 juillet 1890).
32. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890).
33. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
34. Vaulchier (le marquis de), ✱, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
35. Giacomotti (Félix-Henri), ✱, directeur de l'École des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
36. Baudin (le docteur), Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).

MM.

37. Chipon (Maurice), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).
38. Vaissier (Alfred), conservateur adjoint du musée archéologique, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
39. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue de la Préfecture, 20 (27 juillet 1893).
40. Jouffroy (le général comte de), C. ✻, rue du Perron, 22 (25 janvier 1894).

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✻, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Écuries d'Artois, 38, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. Weil (Henri), ✻, de l'Académie des inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
3. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
4. Marquiset (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
5. Chotard, ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).
6. Orleans (Mgr Henri d'), duc d'Aumale, G. C. ✻, de l'Académie française, de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly, et rue du faubourg Saint-Honoré, 85 *bis*, à Paris (novembre 1873).
7. Gérard (Jules), ✻, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).

MM.

8. Mignot (Édouard), ✻, colonel du 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
9. Reboul, ✻, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
10. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, à la Roche-Thibaut, par Jarzé (Maine-et-Loire) (27 janvier 1876).
11. Tivier (Henri), ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres, boulevard Raspail, 131, à Paris (27 janvier 1876).
12. Saint-Loup (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Besançon (27 juillet 1878).
13. Piépape (Léonce de), O. ✻, colonel, chef d'état-major du 11e corps d'armée, à Nantes (27 juillet 1878).
14. Meynier (Joseph), O. ✻, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles (27 juillet 1878).
15. Guichard, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Voiteur (Jura) (25 janvier 1882).
16. Rolland, O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, à Bouc (Bouches-du-Rhône) (22 décembre 1892).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Pasteur (Louis), G. C. ✻, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue Dutot, 25, à Paris (30 janvier 1860).
2. Gérôme (Jean-Léon), C. ✻, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
3. Conégliano (le duc de), ✻, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
4. Seguin, ✻, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
5. Dreyss, ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).

MM.

6. Rozière (Eugène de), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
7. Jacquinet, O. ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, place de Rennes, à Paris (28 juillet 1880).
8. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
9. Vorges (le comte Domet de), ✱, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
10. . . . .

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'État, rue Jouffroy, 93, à Paris (28 janvier 1846).
2. Vieille (Jules), ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
3. Grenier (Édouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
4. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
5. Marcou (le docteur), géologue, 42, Garden Street, à Cambridge (Massachussets, États-Unis) (28 janvier 1870).
6. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
7. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).

MM.

8. Tournier (Édouard), ✽, maître de conférences à l'École normale supérieure, sous-direct. à l'École des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
9. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
10. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
11. Becquet (Just), ✽, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
12. Valfrey (Jules), O. ✽, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris, (29 juillet 1879).
13. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
14. Rambaud (Alfred), O. ✽, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
15. Robert (Ulysse), ✽, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
16. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
17. Cizel (l'abbé), curé de Navenne (Haute-Saône) (24 juillet 1884).
18. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
19. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
20. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences et à l'École de médecine de Clermont-Ferrand (27 janvier 1887).
21. L'Épée (Henri), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs) (2 février 1888).

MM.

22. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
23. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
24. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
25. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
26. Pueffeney, ✠, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
27. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
28. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
29. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
30. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).
31. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
32. Guichard (l'abbé), curé de Pupillin (Jura) (29 janvier 1892).
33. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
34. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Belfort (9 février 1893).
35. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
36. Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).
37. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, à Motey-Besuche (Haute-Saône) (25 janvier 1894).
38. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
39-40. . . . .

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. JUNCA, ✱, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✱, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. CHAMPIN, ✱, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
4. BEAUNE (Henri), ancien procureur général, à Lyon, 21, Cours du Midi (27 janvier 1874).
5. PIGEOTTE (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
6. MEAUX (le vicomte DE), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
7. BEAUREPAIRE (DE), ✱, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Rouen (29 août 1875).
8. TUETEY (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
9. GARNIER (Joseph), ✱, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
10. REVILLOUT (Charles), ✱, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).
11. DUMAY (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
12. ARBAUMONT (Jules D'), à Dijon (28 juillet 1881).
13. BOURQUARD (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).

MM.

14. Vieillard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
15. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
16. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
17. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).
18. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
19. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Cantu (César), ✠, via dei Morigi, 5, à Milan (28 janvier 1864).
2. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, professeur à l'Université, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
3. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
4. Arneth (le baron d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
5. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville, à Bruxelles (29 janvier 1883).
6. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
7. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
8. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
9. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).

MM.

10. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
11. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
12. Piot, directeur général des archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (24 juillet 1890).
13. Dufour (le docteur Marc), à Lausanne (22 janvier 1891).
14. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
15. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
16. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1892).
17. Polovtsov (Alexandre), président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France, à Saint-Pétersbourg et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
18. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
19-20. . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1894

Anciens titulaires.

MM.

Vernes, ✠, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris (23 janvier 1864), décédé le 6 août.

Cardon de Sandrans (le baron), C. ✠, ancien préfet du Doubs (27 janvier 1874), décédé le 8 mai.

Membre honoraire.

Bigandet (Mgr), ✠, évêque de Ramatha, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853), décédé le 19 mars.

Associés correspondants (classe des correspondants nés dans l'ancienne province de Franche-Comté).

MM.

Gigoux (Jean), O. ✠, artiste peintre, à Paris (24 août 1861), décédé le 12 décembre.

Reverchon, ancien député du Jura, à Audincourt (24 août 1872), décédé le 12 août.

Associés étrangers.

MM.

Rossi (J.-B. de), à Rome (27 juin 1878), décédé le 20 septembre.

Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie de Neuchâtel (29 janvier 1883), décédé le 20 mai.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (124)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normadie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société des beaux-arts; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ; Romans.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nîmes.
Comité de l'art chrétien ; Nîmes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de Calais.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques ; Paris.
Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société générale des prisons ; Paris.
Société des études historiques ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Association scientifique de France ; Paris.
Société philomathique ; Paris.
Société des antiquaires de France ; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Académie du Var ; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.
Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vienne (Haute-).

Société des amis des sciences et des arts ; Rochechouart.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges ; Épinal.
Société philomathique vosgienne ; Saint-Dié.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD.

Université de Buenos-Ayres ; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

ÉGYPTE.

Institut Égyptien ; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

MEXIQUE.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate; Mexico.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société neuchâteloise de géographie; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne,

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne; Paris.
— de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— du collège Saint-François-Xavier ; id.
— des Frères de Marie ; id.
— de la Société de lecture ; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.

Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES (1894)

PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.